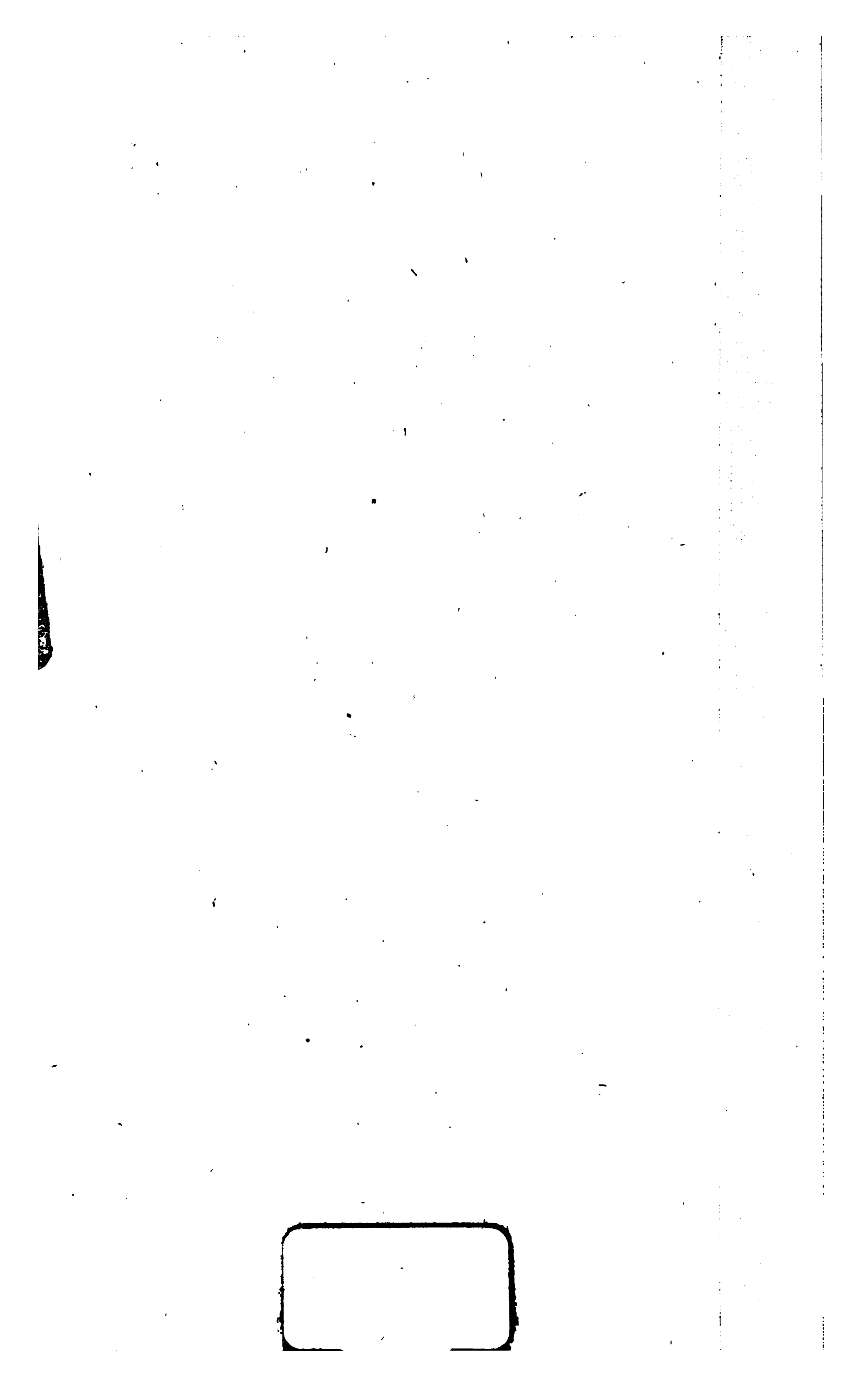

3 3433 06932577 1





LA FRANCE

PARLEMENTAIRE


IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS

LA FRANCE
PARLEMENTAIRE

(1834-1851)

ŒUVRES ORATOIRES ET ÉCRITS POLITIQUES

PAR

ALPHONSE DE LAMARTINE
Membre de l'Académie Française

PRÉCÉDÉS D'UNE

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE LAMARTINE

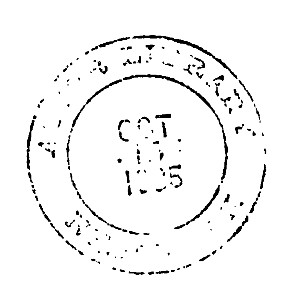
PAR LOUIS ULBACH

Première série : 1834 — 1840

TOME DEUXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
18, RUE DE GRAMMONT, 18
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS
A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1864



LA FRANCE

PARLEMENTAIRE

AUX ÉLECTEURS DE BERGUES[1]

16 octobre 1837.

Messieurs,

Le jour de la rétribution du pays est venu pour vos représentants. Vous allez déclarer, en leur retirant vos suffrages ou en leur renouvelant votre mandat, s'ils ont bien ou mal compris la pensée politique dont vous les avez vous-mêmes animés. Trois fois honoré de votre confiance, nous nous connaissons ; tel vous m'avez envoyé, tel je vous reviens.

Je ne suis ni un homme de parti, ni un homme de ministérialisme, ni un homme d'opposition systématique. Les partis meurent, les ministères s'égarent, les oppositions se pétrifient. Je tâche de m'élever plus haut, à la région de la vérité, de l'impartialité, de la moralité politiques. Je m'efforce d'être un homme social.

1. La Chambre avait été dissoute le 3 octobre, les colléges électoraux convoqués pour le 4 novembre, et l'ouverture de la session législative fixée au 18 décembre.

Les hommes passionnés vous disent : Qu'est-ce qu'un homme social? que nous importe un homme social! quelle force un tel homme prête-t-il à tel ou tel parti dans la Chambre? Vote-t-il avec la gauche ou avec la droite? avec le tiers-parti ou avec le centre? a-t-il la popularité de telle ou telle coterie, le patronage de tel ou tel journal? est-il dévoué à l'un de ces trois ou quatre hommes parlementaires dont les noms servent de symboles à des doctrines ou de ralliement à des intrigues, et qui rapetissent la France à la proportion de leurs stériles rivalités?

Non, Messieurs, un homme social n'est bon à rien de tout cela. Il apprécie trop les partis pour les servir. Il n'abaisse ni sa pensée ni son pays au niveau de ces mesquines trivialités. Il laisse aux ambitieux cette arène. Il ne veut pas être l'homme du jour, il veut être l'homme du temps.

Un homme social est celui qui prend pour base de sa politique, non le sol mobile et fuyant des préjugés, des passions, des haines ou des affections dynastiques, mais la justice, la vérité et l'intérêt permanent du pays;

Qui n'attache pas aux formes du gouvernement plus d'importance qu'elles n'en méritent;

Qui croit que l'humanité marche par tous les chemins, et sous tous les drapeaux, au but de perfectionnement et de moralisation où la main divine la conduit;

Qui croit qu'il peut y avoir de la liberté sous les monarchies, et de l'ordre dans les républiques;

Qui ne se dévoue exclusivement à aucun gouvernement, parce que tous les gouvernements peuvent faillir;

Qui considère les gouvernements comme des instruments de civilisation dont il faut se servir, tels que le temps et la force des choses les donnent, pour faire avancer et fructifier les idées;

Qui pense qu'il vaut mieux plier les gouvernements que les briser;

Qui aime la liberté, parce qu'elle est la dignité morale de l'homme;

Qui aime l'égalité, parce qu'elle est la justice;

Qui aime et respecte le pouvoir social, parce que le pouvoir

social est la plus haute expression d'un peuple, et le plus puissant levier que Dieu ait donné aux sociétés humaines pour agir sur elles-mêmes et s'élever à lui.

Un tel homme, quand le suffrage de ses concitoyens l'envoie dans un corps législatif, n'examine pas quelle est la main qui lui présente une loi, mais il examine la loi elle-même, et, s'il y trouve du bien, il ne l'appelle pas mal; s'il y trouve de la vérité, il ne l'appelle pas mensonge; s'il y trouve de la justice, il ne l'appelle pas iniquité : il la vote.

Un tel homme se tient en dehors du pouvoir, parce qu'il le juge; en dehors des factions, parce qu'il les combat.

Un tel homme n'aspire point à prendre un rôle dans ce drame fugitif des ambitions de palais ou de tribune; il ne veut, dans la vie publique, d'autre rôle que celui de la conscience dans la vie privée; il approuve ou il condamne au nom de ses commettants.

Un tel homme est le seul véritablement indépendant, car il n'est pas seulement indépendant des gouvernements; il est indépendant de l'opposition elle-même! Aussi les gouvernements le suspectent, et les oppositions le calomnient : c'est juste.

Et cependant un tel homme, quelle que soit son impatience de voir les gouvernements sortir de l'ornière des siècles, se dépouiller de leur égoïsme, et se dévouer plus hardiment à la régénération des choses, à la charité politique envers les peuples, à la réforme rationnelle des oppressions, des iniquités sociales; un tel homme ne pousse jamais au renversement des gouvernements, car faire de l'anarchie n'est jamais d'un homme de sens, encore moins d'un homme de bien. Il sait que les gouvernements sont aux peuples ce que la discipline est aux armées. Sans discipline, on peut vaincre; on ne peut rien organiser. Un tel homme est donc aussi sincèrement progressif qu'il est énergiquement conservateur.

Messieurs, voilà ce que c'est que l'homme social. Voilà le type sur lequel je voudrais modeler ma vie politique. Si ces sentiments sont les vôtres, ratifiez-les par vos suffrages. Aussi longtemps que vous m'en jugerez digne, je m'honorerai de les accepter.

AUX ÉLECTEURS

DES DEUX COLLÉGES DE MACON

---

6 Novembre 1837.

MESSIEURS,

L'étonnement et l'émotion ne m'excuseraient pas d'ajourner l'expression des sentiments que j'éprouve en entendant mon nom proclamé à la fois par les deux colléges de mon arrondissement natal.

Les liens d'une éternelle reconnaissance m'attachaient au département du Nord, et me défendaient de solliciter, je dirais presque de désirer vos suffrages. Vous m'avez fait vous-mêmes une double candidature, et en vous réunissant pour me nommer à la fois dans la même ville, à la même heure, dans un même esprit, vous m'avez commandé le dévouement à force de confiance et d'honneur. Vous serez obéis !

Ce n'est pas le moment, Messieurs, de déclarer une option pour laquelle je ne dois point consulter mes convenances personnelles, mais l'esprit de mon élection et la volonté des électeurs. De quelque côté que cette option tombe, elle me laissera des regrets. On ne quitte pas sans quelque amertume des amitiés politiques qui datent de quatre années et que trois élections ont trouvées fidèles. On ne combat pas sans peine contre deux adversaires qu'on estime. On n'éloigne pas sans douleur de la députation de sa ville natale, notre mère commune, un concurrent que des nuances d'opinion séparent de nous, mais dont on s'honore comme concitoyen, et que l'on a appris à considérer et à aimer comme homme et comme collègue.

Mais les lignes politiques ont leur direction et leur inflexibilité. Vous connaissez la mienne. Marcher indépendant du pouvoir, en dehors des partis, et par les voies légales, aux améliorations sans révolutions; aider tous les gouvernements à bien faire, empêcher tous les gouvernements de faire le mal, voilà ma pensée; c'est la vôtre. Elle ne peut nous tromper, car elle est à la fois de la conscience, du bon sens et du patriotisme.

En attendant que nous y marchions ensemble, laissez-moi vous dire combien je serais heureux et fier d'y marcher en votre nom, appuyé par votre double confiance et soutenu par mon entier dévouement!

AUX ÉLECTEURS

DU PREMIER COLLÉGE DE MACON [1]

15 janvier 1838.

Messieurs,

Je viens de déclarer mon option à la Chambre. Votre mandat m'imposait un devoir; je l'ai accepté. J'ai cru devoir sacrifier à l'honneur de vous représenter cette unanimité sans exemple de suffrages qui m'attachera au département du Nord par une éternelle reconnaissance. Je n'ai pas besoin de dire aux électeurs du deuxième arrondissement de Mâcon que je leur appartiens au même titre qu'à vous. Je serai toujours le second du député qu'ils vont avoir à élire pour me remplacer.

Le mandat du député, Messieurs, se compose de deux parties distinctes : du service des intérêts généraux de l'arrondissement, et de ses opinions.

Les intérêts généraux de l'arrondissement, je les connais comme vous-mêmes, puisqu'ils sont les miens aussi. Veiller à ce qu'une administration loyale soit l'instrument sincère des lois, et ne les fausse jamais, par haine ou par faveur, dans l'application; maintenir le chef-lieu du département dans la ville dont ce titre de chef-lieu est devenu la propriété par un demi-siècle de possession; faire appliquer à la Saône sa part légitime dans les allocations du budget ; appuyer toutes les mesures législatives qui assureront à nos vins plus de liberté de

1. M. de Lamartine avait été nommé par trois colléges : Bergues, et les deux arrondissements de Mâcon.

circulation et plus de débouchés pour l'exportation; solliciter des lois qui nous aident à combattre l'inertie et les fléaux de notre agriculture; réclamer, en faveur du peuple, une plus juste et plus morale répartition des octrois et des charges locales : voilà mes devoirs; je les accomplirai.

Quant aux opinions, vous connaissez les miennes : ni dépendance, ni opposition systématique. Considérer les gouvernements comme des instruments de civilisation; les aider quand ils ont de bonnes pensées à réaliser, les combattre quand ils en ont de mauvaises; neutraliser les partis; calmer les passions; ne pas consumer une génération tout entière et vingt années de la vie de la France à disputer sur un passé qui n'appartient plus à personne; sacrifier des opinions et des préférences à un noble et sérieux patriotisme; favoriser l'instruction morale et religieuse du peuple, pour le rendre plus digne et plus capable de la liberté; traduire toute politique en bienfaits pour les masses; ne pas diviser le pays en classe élevée, en classe moyenne, en classe inférieure, mais ne faire de tous les citoyens qu'une seule famille nationale, dont tous les membres, égaux devant Dieu, doivent être égaux devant le législateur; penser surtout à ceux à qui la loi pense le moins; aimer et servir le peuple, mais le servir sans le flatter : voilà mes principes, voilà mes paroles, voilà mes votes; vous les jugerez.

Comme je n'appartiens à aucun parti politique, et que les journaux de ces divers partis ne rendent qu'en les dénaturant les discours des hommes isolés et indépendants, j'adresserai les miens à tous les électeurs, dans les discussions importantes.

Je ne veux pas tromper votre confiance. Tant que ma pensée répondra à la vôtre, je m'honorerai de votre mandat. Le jour où nous différerons, vous me le retirerez. Je rentrerai avec bonheur dans la vie privée, certain de n'avoir jamais sacrifié un seul vote ni aux partis, ni au gouvernement, ni à vous-mêmes.

SUR LA CONVERSION DES RENTES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 14 janvier 1838.

Un paragraphe de l'adresse ramena la question de la conversion des rentes. La commission *espérait* que la prospérité des finances, qui devait s'accroître nécessairement par l'économie des dépenses, permettrait d'alléger par la conversion de la dette le fardeau des charges publiques. Un amendement de M. Salverte consistait à dire que la Chambre *ne doutait pas* de l'utilité de la conversion. M. de Lamartine combattit cet amendement; il trouvait dans l'origine de la rente française un caractère d'inviolabilité qui la rendait irremboursable. D'ailleurs, cette mesure, décevante en finances, désastreuse en morale et en civilisation, lui paraissait une iniquité sociale. Au moment où la propriété foncière, à raison de son faible rapport, se concentrait de plus en plus dans les mains des riches, la conversion, atteignant dans leur placement sur la rente les petites fortunes mobilières nées du travail démocratique, amoindrissait encore l'existence du peuple.

MESSIEURS,

Si le paragraphe de la commission eût été seul en question, je ne demanderais pas la parole, car ce paragraphe n'émet qu'un vœu et n'exclut pas la liberté d'examiner plus tard; mais l'amendement de M. Salverte vient de l'aggraver en le rendant plus impératif; et je désire présenter quelques observations dans un sens opposé à cet amendement, et, je le sais, au sentiment de la Chambre.

Votre commission a pris deux initiatives selon moi également légères, également imprudentes : l'une relative à l'intervention en Espagne[1], l'autre à la réduction forcée des rentes de l'État. Quant à l'intervention en Espagne, la question n'est mûre ni dans les esprits ni dans les choses. Il est trop tôt, ou il est trop tard. Je suis de ceux qui pensent que la France ne doit pas laisser se perpétuer en Espagne une guerre civile qui afflige l'humanité, qui déshonore l'Europe et qui affaiblit la France, car il y a incompatibilité entre la France forte et l'Espagne asservie à l'influence anglaise. Et j'aurais voté pour une intervention éventuelle si la question eût été posée en ces termes. Mais on en a fait une question de ministère, et je ne veux pas, au commencement d'une législature, ébranler ce ministère[2] que j'ai appelé le premier un ministère de paix, et qui a l'immense avantage de s'interposer entre les passions et les partis, en ralliant les forces du pays sur le terrain des affaires. Quant à la conversion des rentes, au contraire, je reconnais qu'elle a la majorité dans l'opinion de la France et de la Chambre ; majorité irréfléchie, majorité mal informée, majorité de prévention, mais enfin majorité numérique. Je ne me fais pas d'illusion à cet égard. Je sais que je me pose comme un paradoxe à cette tribune. Mais la Chambre est juste ; elle ne voudra pas juger, sans entendre, une question de propriété qui intéresse deux cent cinquante mille Français, et de quelle propriété? d'une propriété qui repose tout entière sur la foi publique. Je pense autrement que vous, je suis seul ici contre tous. C'est une raison pour moi de ne pas reculer devant mon devoir, et l'entraînement même de la Chambre me répond de son attention. (*Très-bien ! parlez ! parlez !*)

Et, d'ailleurs, cette popularité ne changera-t-elle pas de côté? ne viendra-t-il pas un jour, plus prochain qu'on ne croit peut-être, où le pays, s'apercevant qu'il a été dupe des plus grossières illusions, se tournera contre ceux qui lui ont promis tant de miracles de la réduction, et leur demandera : Où sont ces mil-

1. L'adresse déplorait la guerre civile qui désolait l'Espagne, et parlait de l'exécution fidèle du traité de la quadruple alliance.

2. Ministère du 15 avril, présidé par M. Molé.

lions fabuleux? où est cet abaissement d'intérêt? où est ce reflux de capitaux sur nos propriétés ou nos industries? où est ce dégrèvement d'impôts tant promis? Nous ne voyons qu'une atteinte impolitique au crédit, une diminution de 400 millions sur le capital français qui est la valeur de ses rentes, une classe entière de la fortune publique mécontente et désaffectionnée, et la cote des contribuables aussi lourde et peut-être plus lourde que jamais!

J'insisterai peu sur la question de droit. De tels procès ne se jugent pas avec la lettre morte de la loi, mais avec du patriotisme et de la politique.

Que nous dit-on pour unique réponse à nos scrupules sur le droit? Ce qu'on disait déjà en 1825, quand on jetait aux émigrés le milliard arraché aux rentiers. On vous dit : La chose est jugée : l'État est, comme les particuliers, dans le droit commun et sous le bénéfice de l'article 20 du Code civil.

Eh bien! je vous demande à mon tour : Quelle est la première condition du droit commun? N'est-ce pas avant tout d'avoir un tribunal et des juges? Or, dans ce conflit entre vous et vos créanciers, où est le tribunal? où sont les juges? Le tribunal, c'est vous! Les juges, c'est vous! Un procès où la partie est juge, est-ce là du droit commun? Et quand vous aurez prononcé et retranché un cinquième ou un dixième de la fortune de vos créanciers, le malheureux rentier qui est là, devant vous, sans voix, sans avocat, sans appel, pourra-t-il reconnaître autre chose dans sa condamnation que le droit politique, que le droit de votre omnipotence? Il s'inclinera en gémissant, parce qu'il est le plus faible; mais, certes, il ne reconnaîtra pas là du droit commun. Mais passons; il faut bien vous accepter pour tribunal, puisqu'il n'y en a pas d'autre. Voyons du moins si vous découvrirez des prétextes à ce droit de remboursement violent et forcé, de remboursement avec réduction d'un cinquième sur le capital que vous prétendez vous arroger?

Messieurs, ne vous y trompez pas, ce n'est pas le droit de remboursement en thèse générale que je conteste; je le reconnais, lorsque rien de contraire n'a été stipulé dans la nature du contrat. L'Angleterre l'a exercé en cinq circonstances; mais la première fois, en 1717, on excepta scrupuleusement toutes les dettes et annuités qui avaient le caractère d'irrem-

boursabilité. Je suis le premier à demander une loi qui, en immobilisant notre dette ancienne, reconnaisse et constate pour l'avenir le droit éventuel de remboursement. Mais ce que je dis, c'est que la dette ancienne actuelle de la France, les rentes inscrites au grand-livre de la rente perpétuelle consolidée, ont tous les caractères d'irremboursabilité ; que vous ne pouvez les rembourser que de gré à gré, et qu'en les remboursant violemment, en en réduisant la valeur par une loi de maximum, vous en méconnaissez la nature et l'inviolabilité ; et ces caractères, je les trouve là où seulement nous pouvons les chercher : dans l'origine de la dette, à la création du grand-livre ouvert en août 1793, et dans la nature des titres qui furent alors remis aux créanciers de l'État.

Qu'y trouvez-vous ? Les misérables débris des banqueroutes de l'État, le *tombeau* de toutes les iniquités, de toutes les ruines, de tous les contrats, selon l'expression du rapporteur lui-même : gouffre où l'on jeta tout pêle-mêle, pour que tous les titres y fussent tellement confondus, qu'il devînt impossible de les distinguer un jour. C'est dans ce grand-livre, augmenté et modifié depuis, que furent inscrits, non pas comme prêteurs, mais comme indemnisés, tous les créanciers de l'État, tous ceux dont les temps révolutionnaires avaient usurpé ou détruit le gage ; c'est là que les porteurs du tiers consolidé, les communes, les hospices, les établissements publics spoliés, reçurent, en échange de leurs anciennes propriétés et de leurs anciens titres, ce titre unique d'une rente perpétuelle, dont le caractère, je le répète, était une réparation, une indemnité, une consolidation des restes de leur ruine, ainsi que le mot même la définit. Si l'on avait dit alors, ce qu'on n'a osé dire que quarante ans après, que l'État se réservait le droit de revenir encore sur cette consolidation et de décimer de nouveau d'un cinquième ce qui avait été déjà décimé de la moitié, des deux tiers, et que, le jour où ces rentes dépasseraient un certain taux, on les réduirait par une violence morale dans l'intérêt et dans le capital, pensez-vous que la conscience publique ne se fût pas soulevée d'indignation ? La faculté et l'intention du remboursement d'un capital quelconque étaient si peu réservées dans la pensée des contractants de cette époque, que

la Convention eut soin de n'y faire aucune mention de capital dans les clauses du contrat; le rapporteur de la loi de 1793, Cambon, l'auteur du projet lui-même, l'a fait remarquer et le constate dans le rapport. Écoutez-le :

« Nous avons cru que l'inscription sur le grand-livre ne devait pas rappeler les capitaux fictifs au denier cent, au denier quarante, etc. »

Un mot encore, Messieurs. Cambon reconnaît la faculté du rachat, et la distingue en termes exprès de la faculté du remboursement. « On pourra ainsi, dit-il, racheter au cours du jour les rentes que les particuliers voudront librement revendre. (C'est ce que vous avez fait par l'amortissement.) Mais si vous inscriviez un capital, vous ne pourriez plus agir ainsi, car cette opération aurait l'air d'une banqueroute partielle. »

Banqueroute partielle ! Messieurs, remarquez le mot. Ce n'est pas moi, c'est Cambon qui le dit. Or, je vous le demande, qu'est-ce qu'on vous propose de faire ? Précisément de reconnaître un capital là où la loi a déclaré qu'il n'y avait pas de capital, de déclarer que ce capital est de 100 fr. pour 5 fr. de rente, et de rembourser ce capital fictif au-dessous de son prix réel dans les bourses, dans les marchés d'argent. L'analogie est-elle complète, et appellerez-vous justice ce que le ministre des finances d'une époque de ruine et de spoliation appelait d'avance une banqueroute ? Non, le doute est impossible. Le droit de remboursement n'existe pas dans la lettre de la loi. Il existe encore moins dans l'esprit des transactions qui ont eu lieu depuis, et qui ont accumulé, dans votre grand-livre, des rentes perpétuelles.

La dette antérieure à la révolution de 1789, de 27 millions ;

Celle du gouvernement révolutionnaire, de 20 millions ;

Celle du régime impérial, de 21 millions ;

Celle inscrite au profit des communes, en remboursement du prix de leurs biens, par la loi de 1813, 2,630,000 fr. ;

Les rentes remises en payement de l'arriéré ;

Les rentes remises à la Légion d'honneur, en remplacement de ses biens vendus ;

Rentes de la dotation de l'Université ;

Rentes des invalides de la marine ;

Rentes des établissements départementaux;

Rentes des majorats.

Évidemment, Messieurs, toute cette partie de la dette publique n'est ni réductible ni remboursable; car ces rentes sont affectées ou à la réparation, à l'indemnisation des créanciers de l'État réduits au tiers consolidé, ou au payement de fournitures, ou à l'entretien d'établissements de nécessité publique, ou à la solde de la Légion d'honneur, ou au service des majorats constitués et dont l'État est garant, ou à l'entretien des Invalides, ou à l'entretien d'hospices, d'établissements nationaux qui vivent de ces fonds, et qu'il faudra soutenir autrement si vous leur enlevez une quotité quelconque de leur revenu actuel. Plus évidemment encore, en ce qui concerne les communes, lorsque la loi de 1813 déclara leurs biens en terre acquis pour jamais à l'État, l'État n'avait ni l'intention ni la volonté, après avoir vendu lui-même ces biens, de rembourser un jour à ces communes son capital au-dessous du cours. La dérision eût été par trop flagrante. Quoi! vous leur enleviez leurs biens, sous prétexte que vous les administreriez mieux qu'elles; vous vous empariez de propriétés en bois ou en terre, qui, en trente années, doublent de valeur vénale; en retour de ces propriétés, vous leur donniez une rente périssable et réductible, et, trente ans après, lorsqu'une de ces propriétés, prises pour 100,000 fr., en vaut entre vos mains 200,000, vous vous prétendriez en droit de rembourser ce capital de 100,000 fr., ou de réduire la rente d'un cinquième? J'en appelle à toutes les bonnes fois: cela fut-il jamais? cela pourrait-il jamais être dans l'esprit de ces transactions, et le remboursement à de pareilles conditions ne serait-il pas la plus scandaleuse des déceptions? (*Murmures à gauche.*)

Je sais que vos yeux se ferment à ces évidences, pour ne voir que les heureux prêteurs de 1815, de 1817 et de 1818. Je conviens que les chances aléatoires de leur contrat ont été pour eux; mais leur fortune n'a-t-elle pas été celle de la France? n'est-ce pas leur argent qui a racheté et libéré le territoire, soldé la rançon du pays, renvoyé l'étranger, restauré le crédit, payé l'arriéré, vivifié le sol, alimenté toutes les grandes entreprises nationales de défense, de viabilité, de canalisation? Notre

capital territorial ne s'est-il pas accru avec le leur ? la valeur de nos maisons et de nos terres n'est-elle pas doublée par eux? Pouvez-vous comparer la France d'alors, sans crédit, sans industrie, sans mouvement, payant à peine un impôt de 700 millions, à la France d'aujourd'hui, couverte des richesses du travail, regorgeant de capitaux, offrant un milliard à la nouvelle industrie des chemins de fer, payant légèrement son milliard d'impôt, et prête à jeter deux milliards encore à des créanciers qui ne les demandent pas? Eh bien! cette prospérité inouïe, d'où date-elle? De vos emprunts, de votre crédit créé et raffermi par votre fidélité à vos engagements même onéreux. Oui, c'est sa dette qui a enrichi la France; car, sans sa dette, elle n'aurait pas emprunté, et le crédit que ses emprunts lui ont donné, en créant ce capital de numéraire fictif qui a tout vivifié sur son sol, a décuplé le capital du sol. Propriétaires de terres, vous êtes bien ingrats! vous ne comptez que ce que le payement de l'intérêt vous coûte; comptez donc aussi ce que le crédit fondé a ajouté à votre capital! Vos prêteurs ont gagné; et vous donc? voulez-vous compter? Comptons!

Mais quand vous admettriez ces bénéfices usuraires dans un contrat dont cependant vous avez fait les conditions vous-mêmes, quand vous tous seriez assez insensés pour vouloir frapper sur ces riches, et établir ce maximum du crédit et de l'argent, est-ce sur les heureux rentiers de 1815 et de 1817 que vos coups porteraient aujourd'hui? Non, Messieurs; vous le savez, la rente se déclasse tous les dix ans; tous les dix ans les rentes changent de main, et au lieu d'atteindre ces capitalistes de 1815 qui les ont achetées à 60, vous ne frapperez que ces rentiers de bonne foi qui possèdent par petites fractions des rentes achetées depuis dix ans à un prix plus élevé que le capital arbitraire que vous leur offrez; c'est-à-dire que vous ferez payer au rentier modique et nécessiteux la richesse du rentier agioteur et usuraire. Sera-ce là votre justice?

Sera-ce là aussi votre prévoyance? Croyez-vous que les capitaux n'ont pas de mémoire? croyez-vous qu'avertis, une fois et plus, que les promesses, que les séductions qu'on leur offre dans la nécessité sont oubliées, sont trahies dans la prospérité, ils ne vous feront pas payer plus cher leur concours dans les

circonstances difficiles où le premier coup de canon tiré en Europe peut vous replacer? Ils se vengeront, soyez-en sûrs, et cette vengeance, c'est le contribuable qui la payera. Mais, que dis-je! n'êtes-vous pas déjà dans une de ces épreuves? n'allez-vous pas, dans quelques jours peut-être, faire un appel à 5 ou 600 millions de capitaux pour la création de cette grande industrie nationale des chemins de fer? Eh bien! c'est au même moment que, par une combinaison insensée, vous voulez vous faire concurrence à vous-mêmes et appeler à la fois les capitaux dans deux voies contradictoires, où nécessairement vous en élèverez l'intérêt au détriment du pays? On mettrait en interdit un ministre des finances qui cumulerait à la fois deux tentatives aussi opposées! Voilà cependant ce que vous voulez demander vous-mêmes à la couronne.

Vous dites : Nous voulons faire refluer les capitaux sur la propriété territoriale et abaisser le taux de l'intérêt. Messieurs, daignez écouter un raisonnement en chiffres qui n'a pas été produit encore, et qui, en deux mots, met à nu l'inconcevable illusion dont les contribuables se bercent, ou plutôt dont les agioteurs les enivrent. Moi aussi je voudrais faire refluer les capitaux sur le travail moralisant de la terre, et abaisser le taux de l'intérêt. Mais, pour faire refluer des capitaux, il faut créer des capitaux; pour abaisser le taux de l'intérêt, il faut multiplier l'argent en circulation. Eh bien! où seront donc ces capitaux fantastiques que vous allez créer par la conversion? Où sera donc cette multiplication du numéraire?

Vous allez, dites-vous, rembourser 147 millions à vos prêteurs, et ces prêteurs, n'en trouvant plus l'emploi à 5, vont en chercher l'emploi dans la terre et dans les industries privées. Si cela était ainsi, l'opération serait admirable et je serais le premier à y applaudir. C'est ainsi, malheureusement, que les électeurs l'entendent, et ce qui les fanatise pour votre opération. Mais ces 147 millions pour rembourser vos prêteurs, où sont-ils? Vous ne les avez pas dans vos caves; il faut les emprunter. Vous rembourserez donc 147 millions, et vous emprunterez 147 millions à d'autres ou aux mêmes prêteurs. La masse de capitaux absorbés par le Trésor sera donc identiquement la même. Ce que vous rendrez d'une main aux terres et aux industries, vous le

reprendrez de l'autre. Ce reflux de capitaux est donc une puérile fiction, comme le prétendu abaissement de l'intérêt. Votre grand-livre est clos, il n'agit plus le moins du monde sur le taux de l'intérêt ; car il ne sort pas un écu du grand-livre, qu'un autre écu n'y entre à l'instant pour le remplacer. L'un vend, l'autre achète ; le niveau n'est ni élevé ni abaissé, et les transactions privées ne bénéficient pas d'un centime de toutes les ventes qui se font à la Bourse, puisque chacune de ces ventes donne lieu à un achat de rentes rigoureusement égal à ce qui a été vendu. Tout au plus pourrez-vous regarder comme refluant sur la terre les 7 millions d'économie que vous ferez dans quelques années sur l'intérêt de la dette. Mais croyez-vous que ces 7 ou 8 millions de bénéfice net, c'est-à-dire environ 100,000 fr. par département, vont opérer ces prodiges de dégrèvement et de mouvement de circulation dont on vous flatte? 100,000 fr. par département, dont il faudra ôter les frais et les risques de l'opération, en vérité, est-ce la peine de porter une atteinte aussi profonde à la moralité publique, à la fortune, à la vie de deux cent mille rentiers, au crédit qui vous a sauvés deux fois, et de donner à ce crédit, qui était enfin devenu presque fixe et immobile, les inévitables oscillations qui vont, pendant deux ans, cinq ans peut-être, ébranler les imaginations, saccader la Bourse, secouer les fortunes, et réjouir ces agioteurs qui vivent de ce jeu et s'engraissent de nos ruines ?

Je ne puis, je l'avoue, concevoir une aberration malheureusement si unanime. Mais, s'il faut tout vous dire, s'il faut quitter ce terrain des chiffres pour s'élever aux considérations politiques et sociales dont cette question me semble surtout dominée, je la conçois moins encore, cette aberration fatale, de la part de ceux qui semblent ici les plus ardents promoteurs de cette mesure, de la part de ceux qui croient prendre ainsi en main la cause du peuple et l'intérêt des classes de travailleurs, dont je me préoccupe moi-même avant tout. (*Au centre : Très-bien ! très-bien !*)

Il y a, nous ne pouvons pas en douter, il y a un mauvais sentiment d'envie et de jalousie, né de l'ignorance, entre les différentes natures de fortune dont la richesse générale du pays se compose. C'est ce sentiment d'hostilité latente des proprié-

taires fonciers contre les propriétaires d'argent, des consommateurs contre les producteurs, des agriculteurs contre les rentiers, des provinces contre la capitale; sentiment aveugle et brutal, haine absurde et insensée qui ne va pas jusqu'à comprendre que toutes les natures de richesses sont solidaires, sont engendrées l'une par l'autre; qu'en attentant à l'une on attente à toutes, et que la capitale étant la propriété commune du pays, son développement profite au dernier village de France; qu'on ne fortifie pas, qu'on ne développe pas les membres en comprimant et en resserrant le cœur. Cette jalousie, passion mauvaise comme toutes les passions, va contre son but, en demandant qu'on frappe sur la rente, sur les rentiers, sur Paris que les rentiers peuplent et enrichissent, et que l'on décime la fortune mobilière du pays. Oui, il y a là une erreur en finances, et, ce qui est plus à déplorer, une erreur en politique, en civilisation, en morale; une erreur qui retombe sur la partie la plus nombreuse et la plus intéressante du peuple. Vous allez me comprendre.

Vous passez d'une civilisation à une autre, de la civilisation fondée sur la possession du sol à la civilisation fondée sur le produit du travail. La démocratie prend son niveau et sa forme en toutes choses. Descendue dans les lois, elle descend dans la fortune publique; la démocratie de la fortune publique, c'est la *richesse mobilière.*

C'est cette richesse nouvelle que les anciennes civilisations ne connaissaient pas, et qui n'est pas représentée seulement par le sol, mais par le travail, par l'industrie, par le crédit, par toutes les choses qui ne sont pas la richesse immobilière du pays. Eh bien! cette richesse mobilière, accessible à tous, répandue sur tous, qui rend tous solidaires, et qui resserre ainsi, par un intérêt commun, les différentes classes tendant sans cesse à se jalouser et à se diviser; cette richesse mobilière, qui est surtout la richesse du pauvre, du travailleur, de la petite propriété, il faut la constituer, il faut de plus en plus la munir de toutes les garanties qui peuvent lui donner la même inviolabilité que la propriété du sol. C'est là l'œuvre, ce devrait être la pensée du législateur et de l'homme d'État vraiment libéral qui comprendrait son siècle, qui comprendrait le dessein de la

Providence, qui aurait l'amour, la charité des classes ouvrières. Cette richesse mobilière, c'est leur sort, c'est leur héritage à elles; c'est là ce que la société moderne, la société industrielle leur attribue; c'est par là qu'elle les enrichit, c'est par là qu'elle s'enrichit elle-même, car elle est le travail, la circulation, le mouvement, la multiplication réelle ou future des capitaux dont le capital national se grossit sans cesse; c'est elle qui vivifie tout le reste, car le sol ne vaut que le prix qu'on donne à ses produits. Cette tendance à la mobilisation du capital, vous la voyez partout; elle fonde le crédit, elle constitue des dettes, elle multiplie les banques, elle crée les bourses, elle demande à grands cris l'établissement de banques départementales. Il faut être aveugle pour ne pas voir la manifestation de ce besoin des temps. Les rentes sont une des formes, sont la forme principale de cette fortune mobilière; ne le voyez-vous pas dans les caisses d'épargne? Eh bien! c'est au moment que vous devriez créer, sanctionner, garantir, investir d'une inviolabilité plus sainte cette fortune mobilière du pays, où vous devez la rendre plus désirable, plus accessible, plus solide entre les mains du plus grand nombre de citoyens, c'est ce moment que vous choisissez pour l'inquiéter, la menacer, oui, pour atteindre la propriété des masses dans la forme la plus populaire, la plus périlleuse, et pour alarmer ainsi, sur la nature de cette propriété, les classes laborieuses des citoyens que vous devriez y couvrir à tout prix. Je ne crains pas de vous le dire, malgré les murmures qui accueillent toute vérité forte et neuve, je ne crains pas de vous le dire, vous allez ainsi contre vos principes, contre vos désirs; vous découragez la classe la plus nombreuse de la seule propriété qui lui soit accessible aujourd'hui. La mesure que vous demandez avec une passion que vous croyez la passion du nivellement et de la démocratie des fortunes est une mesure dont les résultats sont de la plus sévère et de la plus exclusive aristocratie. (*A gauche : Très-bien !*)

Oui, Messieurs, c'est de l'aristocratie en finances que cette élévation du prix des terres, qui tend à les rendre inaccessibles au peuple, que cette jalouse concentration des propriétaires fonciers en eux-mêmes, qui est, vous l'avouez vous-mêmes, le principe de la loi que vous demandez à la couronne! C'est de la

tyrannie de la terre contre l'argent, c'est un rempart de plus que vous élevez entre la propriété de la terre et les facultés de la classe inférieure. C'est une loi contre la petite propriété, contre ces cent mille petits rentiers qui possèdent la rente, contre ces quatre cent mille déposants aux caisses d'épargne, qui aspirent à la posséder en fractions plus petites encore. Eh! mettez-vous un moment, par la pensée, à la place de ces rentiers, à la place de la classe nécessiteuse ou même de la classe moyenne dont vous allez dîmer l'existence, au nom de quoi? au nom de la prospérité du pays! Mettez-vous à la place de ces citoyens qui ont conquis, par le travail ou par le commerce, un faible capital dont le produit en terres, au taux élevé où elles sont, ne pourrait suffire à leurs besoins, et qui, en plaçant ce capital dans la rente, ont un revenu suffisant pour donner le pain à leurs familles, l'éducation et une carrière à leurs enfants. Les terres rendent si peu et coûtent si cher; elles deviennent tellement, de jour en jour, comme en Angleterre, la propriété exceptionnelle du riche, qu'ils ne peuvent y atteindre; ils les laissent aux plus heureux, ils se réfugient dans la fortune mobilière, ils vont s'abriter dans la rente : là, du moins, ils espèrent qu'en compensation de l'accroissement du capital qu'ils ne peuvent pas y espérer, des jouissances de la possession de la terre et du manoir, des périls même que leur solidarité avec la fortune publique leur fait courir, ils auront un revenu équivalent à leurs besoins. Ils s'y jettent avec confiance; c'est leur sol, c'est leur France à eux. Et vous, possesseurs inébranlables du sol; vous, riches de la richesse immobilière, de la richesse qui ne périt jamais et qui s'accroît toujours, vous ne leur laissez pas même ces asiles, vous les poursuivez jusque-là de votre implacable égoïsme, et vous décimez entre leurs mains la seule part d'aisance que votre civilisation leur a laissée! Que voulez-vous qu'ils fassent? où voulez-vous qu'ils aillent déposer leur insuffisante économie? (*Au centre : Très-bien!*)

Croyez-le, Messieurs, ce sentiment étouffé aujourd'hui par le bruit de cette passion qui vous pousse, il retentira fortement en eux; vous êtes les plus forts, les plus riches, les plus nombreux, vous faites la loi : mais, cette loi, ils la maudiront dans leurs cœurs; ils la maudiront avec justice, et les malédictions

d'une classe nombreuse et opprimée ne profitent jamais à un pays! Ou frappez sur tous, si les besoins du pays le commandent, ou ne frappez sur personne; ne choisissez pas! Et ce n'est pas une Chambre comme celle-ci, une Chambre qui veut rallier les forces du pays sur le terrain des affaires, une Chambre qui comprend son œuvre de pacification, qui sonnera, comme on le lui propose, le tocsin de cette guerre civile entre les fortunes! (*Au centre : Très-bien! Exclamations à gauche.*)

Et quel temps nous demande-t-on à choisir pour prendre l'initiative de cette mesure impolitique et d'iniquité, ou, tout au moins, de dureté sociale? Quelle circonstance! Une adresse à la couronne, une adresse de félicitations en temps de paix, de richesse, de prospérité croissante! La France donnerait le spectacle d'une classe entière de la propriété demandant, pour gage de sa prospérité et de son bonheur, qu'on lui sacrifie toute une autre classe! Cette législature, destinée à fermer tant de plaies, à calmer tant de ressentiments, à réunir tout ce qui porte un cœur français dans le sentiment patriotique et unanime du bien général, commencerait par quoi? Messieurs, par la demande intempestive et passionnée d'une immolation! Non, Messieurs, vous n'y consentirez pas! il vous appartient d'éclairer les passions, et non de les servir!

Je repousse cet amendement. (*Sur plusieurs bancs : Très-bien!*)

RAPPORT

SUR

LA PROPOSITION RELATIVE AU COSTUME

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 3 février 1838.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre mon rapport concernant le costume des députés. (*Mouvement général de curiosité.*)

DE TOUTES PARTS : Non ! non ! lisez ! lisez !

M. DE LAMARTINE. Messieurs, la commission que vous avez nommée pour examiner la proposition de MM. Ledéan, Jobart, Ardaillon et Schauenburg, relative à l'adoption d'un costume ou d'une marque distinctive pour les députés [1], m'a chargé de vous présenter ses motifs et ses conclusions. (*Écoutez !*)

Cette question, Messieurs, ne lui a paru ni aussi futile ni aussi sérieuse qu'elle a semblé l'être à certains esprits. Rien n'est futile de ce qui tient aux mœurs parlementaires et à ce sentiment de dignité qui, animant un grand corps politique, cherche à se produire même par des signes extérieurs. Rien n'est profondément sérieux dans une délibération qui se résout par un vote de costume sur un article du règlement. Votre commission n'a donc apporté à l'examen de cette question ni le dédain ni l'importance dont on la disait susceptible, mais

1. MM. Ledéan, Jobart, Ardaillon et Schauenburg proposaient d'assigner aux députés l'habit noir pour les cérémonies, et une plaque émaillée portée au côté gauche de l'habit dont le modèle serait réglé par les questeurs.

un degré d'attention rigoureusement proportionné à la nature de la proposition.

Sur le principe même, c'est-à-dire sur l'adoption d'une marque distinctive quelconque par les membres de la représentation nationale, la commission s'est partagée d'abord en majorité et en minorité.

La majorité pensait qu'aux yeux du peuple la dignité du costume ajoutait quelque chose à la dignité des attributions; que le respect extérieur imprimé aux citoyens par la caractérisation du costume venait renforcer ce respect moral que le législateur doit revendiquer, non pour lui, mais pour ses fonctions; que, dans nos rapports avec nous-mêmes, la gravité de nos mœurs parlementaires en serait influencée; que, dans les cérémonies publiques, le costume faisait distinguer, avec plus d'évidence, ce grand corps sorti du peuple, mais qui devait cependant rester visible au milieu du peuple; que, dans les émotions civiles, le costume signalait le représentant du pays et donnait à ses paroles l'autorité de son mandat; enfin, que, dans ces occasions solennelles où les membres de la Chambre paraissaient en corps devant le roi, le costume augmentait l'éclat du trône en relevant le caractère extérieur du député.

La minorité répondait : Les attributions du corps législatif étant limitées aux murs de cette enceinte, ses membres ne peuvent être assimilés en rien aux fonctionnaires publics investis d'une portion quelconque de l'autorité exécutive, et obligés par là de signaler cette autorité au dehors. Dans les cérémonies publiques, le peuple voyant ses représentants confondus avec lui, vêtus comme lui, les considérera d'autant plus qu'il retrouvera en eux le symbole plus modeste et plus sévère de cette simplicité et de cette égalité dont il nous a constitués les gardiens; dans les émotions de la place publique, si nous avions à y descendre, ce ne serait pas devant les broderies d'un costume que la sédition s'arrêterait, mais devant le courage civil, la fermeté du caractère et la majesté des lois. Enfin, dans les occasions où nous avons à paraître en présence du roi, nous prêterons au trône une force et un éclat bien moins réels en nous revêtant d'un habit officiel, qu'en présentant aux regards l'image de la nation elle-même d'où nous sortons et où

nous rentrons sans cesse. La représentation nationale n'a besoin, pour être imposante, que d'être vraie. Or, il y a plus de vérité de représentation, plus de gravité réelle de mœurs, plus de conformité extérieure aux habitudes d'égalité civile, plus d'analogie avec notre origine et nos attributions essentiellement populaires, à conserver au député le costume libre et individuel des citoyens.

Quant aux autres occasions privées où les membres de la Chambre vont porter leurs respects individuels à la royauté dans la demeure royale, l'unanimité de la commission a pensé qu'il n'y avait pas lieu de s'en occuper.

VOIX DE LA GAUCHE. Très-bien !

M. DE LAMARTINE. Elle a pensé que le sentiment inné des hautes convenances qui caractérise la nation française était à cet égard la plus puissante et la plus respectée de toutes les lois.

A la majorité de six voix contre trois, votre commission a reconnu, en principe, la convenance d'un costume ou d'une marque distinctive pour les députés; mais, l'habit ayant été rejeté, les inconvénients de tout autre signe extérieur n'ont pas tardé à frapper les esprits. En conséquence, et par des motifs divers qui se résument dans une conclusion presque unanime, votre commission m'a chargé de proposer à la Chambre le rejet de la proposition.

SUR LA

PROPOSITION RELATIVE AU COSTUME

Chambre des Députés. — Séance du 6 février 1838.

(Discussion)

Réplique à M. Baude, qui avait proposé l'adoption de la résolution suivante : « l'habit officiel, mentionné à l'article 4 du titre VIII de la loi du 14 août 1814, sera bleu national, avec collet et parements en velours, et brodés en argent, conformément au modèle. » (*Agitation prolongée.*)

M. de Lamartine monte à la tribune... (*Aux voix! aux voix! Non! non!... Parlez! parlez!...*)

Messieurs,

Je n'abuserai ni de l'heure avancée, ni de la juste impatience de la Chambre. Ainsi que le préopinant vient de vous le dire en commençant son discours, la question est futile en apparence, et il faut être condamné, par son rôle involontaire de rapporteur, à avoir une opinion sur le costume pour se décider à la manifester ici. (*Murmures... Non! non!... Pourquoi?... Elle n'est pas futile; vous l'avez dit vous-même.*)

Je ne dis pas qu'elle soit futile au fond, je la crois au contraire plus profonde et plus grave par ses tendances que vous ne le pensez vous-mêmes. Je dis qu'elle est futile en apparence,

futile dans la forme, et qu'on est fâché d'avoir à émettre une opinion sur ce sujet.

M. Berryer. Je demande la parole.

Cependant l'honorable M. Baude vient de la relever à une certaine hauteur parlementaire où je la prends, quand il vous a dit qu'abdiquer le costume officiel, c'était abdiquer la nationalité, c'était déconsidérer l'uniforme, c'était dégrader au dehors ces pouvoirs politiques qu'il faut laisser éclater aux yeux des peuples de toute la dignité de leur mission. Messieurs, le préopinant et moi nous sommes d'accord en ce point que les pouvoirs politiques doivent maintenir soigneusement leur majesté extérieure; et si vous aviez un costume antique, national, traditionnel, comme l'Angleterre a son sac de laine et sa malle, je vous dirais : Gardez-le! car, aux yeux des peuples, les symboles sont des idées, et on ne peut détruire les uns sans affaiblir les autres. Mais 89 et 1830 ne vous ont légué que le costume libre et individuel, le costume symbole du nivellement de vos institutions. Qu'est-ce que la monarchie aujourd'hui, si ce n'est pas l'égalité couronnée? (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

Et d'ailleurs, l'honorable M. Baude s'est-il rendu compte de la nature des pouvoirs politiques pour lesquels il réclame l'uniforme ou le signe extérieur? Il vous parle de fonctionnaires, mais êtes-vous des fonctionnaires? Non, vous êtes bien plus; vous êtes une partie intégrante de la souveraineté nationale; vous êtes des citoyens nommés par l'universalité des citoyens pour venir parler des affaires du pays dans cette enceinte. Ce mandat, sans doute, est assez beau; mais c'est un mandat personnel législatif. Il ne vous donne ni occasion ni prétexte d'affecter un uniforme, qui ne serait nécessité que si vous exerciez une portion quelconque du pouvoir exécutif. Eh bien! vous n'en exercez aucune. Vos fonctions commencent et finissent ici; et cela est si vrai, que l'honorable préopinant, qui vous citait tout à l'heure notre loi constitutive de 1814, n'avait qu'à aller à quelques articles plus loin; il y aurait trouvé celui-ci, textuellement : « Il est interdit à la Chambre des pairs et à celle des députés de paraître en corps hors du lieu de leurs séances. » Cela est-il assez clair? cela détermine-t-il assez net-

tement la nature et les limites de vos fonctions? Non, vous n'êtes pas fonctionnaires, vous êtes citoyens, et, pour rester la représentation réelle et sincère de la nation, que vous résumez en vous, vous devez rester revêtus du costume de la nation. (*Très-bien! très-bien!*)

Mais, ajoute le préopinant, voyez l'Assemblée constituante, voyez la Convention, voyez l'Empire! Ces corps politiques, ces assemblées auxquelles vous succédez avaient toutes un costume, et ne se sentaient pas moins nationales. Messieurs, l'honorable M. Salverte a répondu d'avance tout à l'heure à cette pensée; mais laissez-moi achever la preuve. M. Salverte ne vous a pas donné la vraie raison des costumes adoptés à ces époques par vos premiers corps délibérants. Ces corps étaient logiques en se revêtant de ces insignes; vous allez le comprendre. (*Écoutez! écoutez!*)

Oui, pourquoi l'Assemblée constituante prit-elle le costume du tiers-état? c'est que c'était le signe de la victoire sur les classifications sociales qu'elle venait de renverser; c'est que c'était l'habit du vainqueur! (De toutes parts. *Très-bien! très-bien!*)

C'est que c'était l'habit de cette masse opprimée de la nation, dont l'Assemblée constituante prenait en main la cause, et qu'elle voulait faire prévaloir, au nom de l'égalité devant la loi, sur les costumes qui caractérisaient alors la féodalité ou les inégalités de condition. Voilà la raison véritable! (*Très-bien! bravo!*)

Cela dura peu, et quand l'égalité fut établie par la législation, l'Assemblée reprit le costume universel, le costume national de tous les citoyens.

On vous cite aujourd'hui la Convention; mais, Messieurs, reportez-vous aux temps et aux choses. Quand la Convention revêtit ces insignes militaires et terribles, c'est qu'elle n'était plus un corps législatif, c'est qu'elle avait usurpé, concentré en elle tous les pouvoirs; c'est qu'elle était le gouvernement et l'armée, la nation armée elle-même, et qu'un corps dont les membres pouvaient lancer d'un geste quatorze armées sur nos frontières, et, dans des jours à jamais odieux, envoyer d'un mot à la mort, étaient d'assez terribles fonctionnaires pour que leurs

fonctions fussent écrites sur leurs habits ! Voilà pourquoi la Convention eut un costume ! Mais vous, qu'avez-vous de semblable ? Vivez-vous dans ces jours néfastes où tous les pouvoirs sont confondus, tous les droits mêlés ? Non ; vos institutions sont définies et réglées, vos pouvoirs limités ; vous n'avez rien de pareil ; vous délibérez sur des objets spéciaux, et qu'avez-vous besoin de vous broder de lauriers et de palmes pour discuter sur le centime du contribuable, sur le chemin de fer ou sur le système pénitentiaire ? (*Murmures,... interruption.*)

Vous dites encore : Mais les Chambres de l'Empire ? Et moi, je vous dis que la pensée de l'Empire et des assemblées muettes, chamarrées de broderies, était une pensée antireprésentative ; c'était la pensée du despotisme, qui ne veut laisser que l'ombre des réalités représentatives, qui ne veut autour de lui que de l'éclat, au-dessous de lui que de la discipline, et qui veut autant que possible faire disparaître les représentants du peuple des yeux du peuple en les confondant avec les courtisans ! (*Très-bien ! Bravos à gauche et à droite.*)

Non, je le répète, vous n'avez pas un prétexte pour adopter un autre habit que celui de vos commettants. Et, ne vous y trompez pas, Messieurs, la pensée des auteurs mêmes de la proposition, en vous demandant un signe extérieur, cette pensée n'a été, de leur propre aveu, que l'intention d'empêcher la Chambre de tomber dans cette erreur en interdisant l'habit. J'en appelle à l'honorable M. de Schauenburg.

On vous a rappelé tout à l'heure ces jours sinistres où l'émeute gronde, où le député peut avoir à descendre sur la place publique ; je ne dirai pas, comme M. Salverte, que le retour de ces temps est impossible, mais fasse la Providence que ni nous ni le pays ne les revoyions jamais ! Mais enfin, si ces circonstances terribles se représentaient, je vous l'ai dit dans le rapport, serait-ce la broderie qui imprimerait le respect ? Non ! ce serait le caractère, l'héroïsme, l'éloquence, le dévouement, le nom, la popularité, l'équité ; voilà devant quoi le peuple s'arrête, réfléchit et recule. (*Murmures, interruptions.*)

Je ne comprends pas ces dénégations. Quoi ! lorsque l'immortel Boissy-d'Anglas brava la mort en la saluant (*Très-bien ! bravo !*) et fit reculer ce flot d'assassins qui lui présentait la

tête coupée de son ami Féraud, était-ce par son costume qu'il en imposa à ces brigands, ou par l'héroïsme de son courage? (*Très-bien!*)

Mais je vous citerai un homme dont le nom est plus présent et plus cher à vos mémoires, un homme dont vous avez partagé les périls et la gloire. (*Écoutez!*) Quand Casimir Perier, sur la place Vendôme, fit rebrousser des groupes ameutés, qui insultaient en lui le député, le ministre intrépide, est-ce par son habit qu'il en imposa à la foule? Non, c'est en lui offrant sa poitrine. Vous avez suffi en 1830, vous suffiriez encore! (*Murmures.*)

Messieurs, je termine par une seule considération. L'honorable M. Baude vous dit : Dans tous les temps, à toutes les époques, les pouvoirs politiques se sont dignifiés par un costume distinct; et moi je vous dis : Regardez autour de vous, voyez les nations voisines, vos aînées dans la liberté; ont-elles des costumes pour leurs corps législatifs? Franklin et Washington, Chatam et Fox se travestissaient-ils en législateurs officiels quand ils venaient délibérer, dans le congrès américain ou dans la Chambre des communes, sur la fondation de la république américaine ou sur les intérêts de l'Europe? Est-ce que les Suédois, les Suisses, les Allemands quittent leurs habits de paysans, de professeurs, de commerçants, pour venir parler de leurs affaires dans leurs diètes? (*Très-bien!*) Et moi qui vous parle, Messieurs, n'ai-je pas vu le parlement grec délibérer sur l'indépendance de sa patrie dans un hangar de planches; chacun des députés dans son costume habituel, les uns en soldats, les autres en marins, ceux-ci en laboureurs? Et pensez-vous que la représentation de ce peuple n'en fût pas plus imposante, précisément parce que la nation entière y était représentée dans toutes ses conditions, dans toute son éloquente diversité? (A gauche. *Très-bien! Interruptions au centre.*)

Je finis, Messieurs, et je finis à regret; car il y aurait bien autre chose à dire sur cette tendance à reconstituer par la forme quelque chose de cette hiérarchie des conditions qu'on essayera en vain d'implanter dans un sol qui la repousse et qui la dévore. (*Bravos à gauche.*) Messieurs, gardez par respect pour la nation le costume national, gardez-le encore par respect

pour vous-mêmes. Ailleurs, portez dans vos costumes le témoignage de ce respect que les citoyens doivent au pouvoir royal, et qui honore ceux qui le rendent comme celui qui le reçoit. Liberté et convenance chez le roi; ici, simplicité et égalité : voilà le principe; tenons-nous-y.

Je partage votre impatience d'arriver au vote; je vous presse d'y arriver, et de ne pas faire dire, en prolongeant cette discussion, à l'Europe qui vous regarde, à la France qui attend, que, tandis que les plus graves affaires du pays étaient en souffrance, la Chambre des députés oubliait une heure Alger, l'Espagne, les grandes voies industrielles, pour délibérer sur le choix d'un frac ou d'un habit. (*Très-bien! à gauche et à droite.*)

SUR LA

PROPOSITION RELATIVE AU COSTUME

Chambre des Députés. — Séance du 7 février 1838.

(Suite de la discussion)

Contre un amendement de M. Mangin d'Oins qui avait pour objet de rendre obligatoire le costume officiel dans l'enceinte des séances, et un autre amendement de M. Clogenson, d'après lequel les membres de la Chambre faisant partie d'une députation, ou voulant s'y adjoindre, devraient revêtir l'habit officiel.

Messieurs,

Je ne veux pas rentrer dans la discussion même ; elle est trop longue ou trop profonde. Je viens seulement, au nom de la commission, donner son avis sur les deux amendements à la fois. Je n'aurai, pour les combattre, Messieurs, qu'à répéter les raisons générales que j'ai eu l'honneur de vous soumettre hier. Elles s'appliquent toutes avec plus de force et de vérité encore aux amendements de M. Mangin d'Oins et de M. Clogenson, puisqu'ils découlent de ce faux principe et qu'ils en exagèrent les conséquences. Ces impossibilités d'arriver à une solution rationnelle devraient vous prouver, Messieurs, la sagesse des conclusions que votre commission vous avait présentées par mon organe. (*A gauche. Oui! oui! Très-bien!*)

L'honorable M. Royer-Collard les a justifiées tout à l'heure

par la sanction de sa grave autorité. Il a élevé la discussion à la hauteur d'un principe, et c'est sans doute ainsi qu'il l'a jugée digne de sa parole. Oui, c'est un principe au fond que vous discutez, c'est le principe de votre part de souveraineté législative, de vos attributions inviolables, de votre inaliénable mandat. M. Royer-Collard vous l'a dit, et remarquez combien les conséquences que vous voulez tirer par ces amendements vous le disent davantage encore. (*Écoutez!*)

En effet, Messieurs, ou votre règlement sera obligatoire, ou il ne le sera pas. S'il est obligatoire, et il ne peut pas l'être, il vous faudrait une pénalité; et une pénalité, indépendamment de ce qu'elle serait odieuse et ridicule, serait impossible, car elle porterait atteinte à votre inviolabilité, à votre inviolabilité qui est la propriété de vos commettants. (*Approbation à gauche.*)

Ou il ne serait pas obligatoire, et, dans ce cas, vous retombez de fait dans le système de la commission, qui est de rester dans le costume individuel, d'y rester par respect pour la nation que vous représentez, par respect pour votre propre dignité, et de ne porter de costume que dans ces occasions privées, où, allant rendre vos devoirs au roi, vous voulez montrer pour la personne royale cette respectueuse déférence qui honore celui qui la montre, comme celui qui en est l'objet. (*Très-bien!*)

Que résulte-t-il de tout ceci? des embarras, des inconséquences, des difficultés d'exécution invincibles. Mais il en résulte un fait bien plus sérieux, j'oserai le dire, et prenez-y garde. (*Légère agitation.*)

Oui, voilà ce qui en résultera : c'est que vous mettrez la Chambre en contraste fâcheux, déplorable, avec elle-même; c'est que vous diviserez l'Assemblée en deux Chambres, une Chambre qui adoptera le costume, une autre qui s'y refusera; c'est que vous donnerez un uniforme aux opinions, un uniforme qu'on ne quittera plus quand on l'aura revêtu, et que vous constaterez ainsi aux yeux un dissentiment permanent, sur la plus futile et la plus gratuite des occasions. Est-ce sage? est-ce monarchique? est-ce habile? est-ce politique? (*Murmures au centre.*)

Non, Messieurs, profitez de l'issue qu'on vous ouvre par ces

amendements. Je les combats pour parler ici sérieusement; mais, au fond, je me flatte qu'ils aient été produits, car ils amèneront un vote sur l'ensemble de la proposition, et, dans ce vote, vous aurez le moyen, le seul qui vous reste, de rejeter une proposition malheureuse, et de rendre justice aux efforts de votre commission, en témoignant tous votre sagesse. (*Bruits et mouvements divers.*)

SUR L'ÉMANCIPATION DES ESCLAVES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 15 février 1838.

(Discussion de la proposition de M. Passy relative à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.)

Cette question était restée à l'ordre du jour. Dans la dernière session, le ministère espérant concilier les intérêts divers dont elle était compliquée, s'était engagé à la reporter devant la Chambre. M. Passy, prenant l'initiative, proposait d'affranchir immédiatement les enfants à naître dans les colonies françaises et d'accorder aux esclaves la faculté de racheter leur liberté à un prix fixé par des arbitres nommés à l'avance. Le ministère ne trouvait pas encore le moment venu de discuter cette question, et demandait que la Chambre lui laissât le soin de mettre en pratique les meilleurs moyens d'arriver à l'abolition de l'esclavage. M. de Lamartine, repoussant toute temporisation, accordait son vote à la proposition de M. Passy, bien que cette demi-mesure lui parût regrettable dans ses timidités. Il lui reprochait surtout de laisser plongés dans la servitude tous les esclaves nés avant la loi. Il n'y avait d'utile et d'opportune qu'une émancipation actuelle, immédiate, universelle, avec une indemnité préalable aux colons. Discutant le chiffre de cette indemnité, l'orateur démontrait la possibilité pratique de sacrifices faciles, peu considérables eu égard aux avantages qui en résulteraient.

MESSIEURS,

Personne n'accueillerait avec plus d'empressement que moi les paroles de M. le président du conseil [1], si l'expérience de quatre années ne m'avait enseigné la valeur de ces demandes

1. M. Molé.

dilatoires. Que vous dit M. le président du conseil pour motiver ces temporisations ? Il vous dit que c'est pour donner au gouvernement le temps de recueillir des renseignements.

M. le Président du Conseil. Je n'ai pas dit cela.

M. de Lamartine. J'ai cru l'entendre. Mais, Messieurs, de qui attendez-vous des renseignements? à qui les demandez-vous? Aux coloniaux possesseurs de l'esclavage! (*Très-bien!*) Oui, c'est au maître que vous demandez quelle est l'heure où il faudra affranchir son esclave? Et ne sentez-vous pas que cette heure ne sonnera jamais pour lui? Non, jamais le maître ne trouvera opportune l'heure qui devra le dépouiller. L'heure, Messieurs, savez-vous quand elle viendra? Quand la métropole sera assez éclairée, assez politique pour se présenter avec l'indemnité d'une main et l'émancipation de l'autre. (*Très-bien!*)

Je crois donc que l'heure a sonné, et que la proposition qui nous est faite, bien qu'incomplète, bien qu'insuffisante, ne peut que l'avancer. Je demande à exposer en peu de mots à la Chambre dans quel sens je la soutiens, dans quel sens nous devons l'examiner.

Messieurs, certes, si je suivais le seul instinct de cette philanthropie dont on nous accuse, je ferais ce que vient de faire le préopinant, et j'écarterais la proposition de M. Passy; cette proposition, qui est une concession faite à la dureté de l'opinion, de la liberté et des droits de deux cent cinquante mille esclaves actuellement vivants dans nos colonies; cette proposition, qui ressemble à un aveu de l'impuissance des amis de l'humanité, ou au découragement d'une cause qu'on regarde comme perdue. Oui, je dirai à M. Passy : Pourquoi concédez-vous ce qui ne vous appartient pas, le principe révoltant de la possession de l'homme par l'homme pendant une génération tout entière, pendant ces longues années qui s'écouleront depuis le jour où le dernier des noirs né en 1838 aura vécu, jusqu'au jour où il aura cessé de vivre, c'est-à-dire pendant un siècle peut-être? Quoi! pendant tout ce temps vous allez accorder une sorte de bill d'indemnité à ce crime social, à cet état de nos colonies, sous lequel des hommes semblables à vous sont traités comme de vils animaux, vendus, traqués, revendus en gros et en détail, le père à un maître, le fils à un autre, la mère à un

troisième! où des enfants, des femmes sont chassés à un travail forcé de seize heures, avec le fouet pour salaire! où le germe de la famille est systématiquement étouffé, de peur que les liens de famille, venant à se former, n'empêchassent l'abrutissement plus lucratif de l'espèce; où l'on défend d'apprendre à lire, où l'on provoque au plus brutal concubinage, où il y a des milliers d'hommes qui ne connaissent ni nationalité, ni propriété, ni religion; qu'on a arrachés à leurs pères, à qui on arrachera leurs enfants, à qui on jette une femme pour s'enrichir de sa fécondité, à qui on la retire, de peur que, l'affection venant à se former, elle empêchât de revendre l'humanité en détail?

Quoi! vous maintiendrez un état de choses qui, tant qu'il existe, provoque à la contrebande d'hommes, qui envoie chercher par une cupidité effrénée ces cargaisons humaines dont l'Océan engloutit la moitié pour cacher le reste! cette contrebande d'hommes qui faisait dire à M. Peel, commissaire de l'enquête, en 1829, qu'un vaisseau négrier avait été reconnu contenir, dans un espace donné, la plus grande masse de crimes, de tortures et de profanations humaines!

Êtes-vous donc condamnés à cette déplorable nécessité? êtes-vous bien certains que la Chambre de 1838, que chacune des Chambres qui nous succéderont, persévérera dans cette honteuse anomalie d'une nation qui a mis, la première, de la philosophie et de la religion dans ses lois, qui a versé son sang, sans en compter les gouttes ou les torrents, pour la cause de la réforme et de la liberté politiques; qui a fait un drapeau sacré de l'égalité, qui a sanctifié, pour ainsi dire, les droits des citoyens, et qui oublierait à ce point les droits et la dignité de l'homme, et qui continuerait à couvrir de l'ombre de sa liberté menteuse les plus honteuses dégradations, les plus infâmes services qui puissent déshonorer l'humanité? En êtes-vous bien sûrs? Quant à moi, je ne le suis pas, et je persiste à croire que la Chambre, mieux éclairée sur les faits, aurait accepté un projet plus rationnel et plus large.

Je jurerais bien au moins d'avance qu'avant que deux ou trois législatures aient passé ici, l'une d'elles aurait proclamé l'émancipation, car je crois à la toute-puissance de la conscience humaine. Une nation ne peut pas étouffer longtemps

un remords. Quand la parole est libre dans cette nation, quand chaque jour on la met en face de son inconséquence et de son iniquité, il vient un jour où elle se trouble, où elle sent en elle quelque chose de plus fort et de plus irrésistible que la voix des intérêts personnels, et où elle rachète, comme l'Angleterre, au prix de quelques millions, le principe sans prix de la liberté et de la dignité de tous les enfants de Dieu.

J'aurais donc, je l'avoue, préféré que l'honorable auteur de la proposition ne nous présentât pas cette demi-justice, mais qu'il nous demandât justice entière : l'émancipation actuelle, immédiate ; l'émancipation graduée, prudente, avec l'initiation, avec l'apprentissage de la liberté dans un état de législation spécial et exceptionnel pour nos colonies ; l'émancipation avec dix années de préparations successives, avec la condition rigoureusement juste de l'indemnité envers les colons, mais enfin l'émancipation de tout ce qui vit et de tout ce qui vivra dégradé par le nom d'esclave. Oui, j'espère assez de mon pays, j'espère assez de mon temps, pour croire qu'il ne fût pas resté en arrière de l'Angleterre, et qu'un jour ou l'autre nous aurions triomphé.

Si cette marche eût été suivie, nous n'aurions à critiquer aucune des conséquences de la proposition. Or, bien que je la soutienne comme un moindre mal que ce qui existe, à sa première lecture, j'ai été frappé comme vous, plus que vous, de ce qu'elle aura d'incomplet, d'affligeant, de cruel dans l'exécution, et je me suis sérieusement demandé : Ne vaudrait-il pas mieux la combattre ? Quoi ! vous affranchissez les fils à naître ? Je bénis votre pensée : la liberté au moins consolera la seconde génération. Mais avez-vous pensé à ce coup de massue qu'une pareille déclaration va porter aux deux cent cinquante mille vivants, qui vont se dire : L'espoir nous restait ; un jour la France pouvait briser nos fers : maintenant la France a parlé, tout est consommé ; nous, nos femmes, nos frères, nos enfants nés, ceux qui viennent de naître dans l'année, dans le mois, qui sont à la mamelle, qui sont nés peut-être la veille du jour où le vaisseau libérateur a montré son pavillon à la colonie, nous sommes esclaves à jamais ! la liberté de nos enfants scelle notre éternelle servitude. S'il était né huit jours plus tard,

cet enfant eût été libre comme eux : le voilà esclave comme nous. Un jour, une heure peut-être le sépare de celui qui sera libre ; et lui, il aura une longue vie à passer dans l'esclavage ! Avez-vous pensé à cela, Messieurs? et croyez-vous qu'elle soit suffisamment juste, une proclamation de principe qui réagirait ainsi contre toute une génération déjà née, et qui, entre l'éternel esclavage pour les uns, la liberté acquise aux autres, ne mettra pour différence et pour cause que d'être né à quelques jours ou à quelques heures d'intervalle? Oh! cela seul devrait vous montrer combien il est atroce d'appliquer des principes de justice absolue avec des concessions au mal, avec des modifications arbitraires! Oui, il y aura là à la fois, pour le nègre resté esclave et pour le noir libéré, un contraste douloureux, périlleux peut-être entre ces deux générations, dont l'une grandira dans tous les bienfaits de la liberté, dont l'autre vieillira dans toutes les dégradations de la servitude! Et pensez-y, Messieurs, n'y aura-t-il pas plus? n'y aura-t-il pas quelque chose de profondément immoral dans cette situation que vous allez créer d'un état de société où les enfants pourront voir vendre, trafiquer, troquer leurs pères, leurs mères, leurs frères, leurs sœurs? Que dis-je! ne frémissez-vous pas de créer une civilisation où, par un phénomène monstrueux, inconnu même aux civilisations antiques les plus barbares, le fils pourra légalement avoir son père et sa mère pour esclaves! (*Très-bien!*)

Eh bien! il y aura plus, il y aura péril; car la jeune génération libre grandira, elle, à côté de ses pères et de ses frères dans les fers, sans être tentée de les délivrer, sans conspirer par la plus sainte des impulsions, par l'impulsion de la nature, pour affranchir toute la génération!

Non, Messieurs, il n'y a d'émancipation utile, normale, politique, sans scandale et sans danger, que l'émancipation anglaise, c'est-à-dire l'émancipation aux conditions de justice envers les colons par une indemnité préalable, de prévoyance envers les esclaves par un apprentissage, par une initiation prudente à la liberté, et enfin par l'universalité de la mesure. L'universalité de l'esclavage est la clef de voûte de la servitude : le jour où vous en détachez une pierre, l'esclavage s'écroule tout entier. Prenez garde qu'il ne s'écroule sur vous et sur vos

colons ! Les idées prennent leur niveau comme l'Océan. Les Antilles anglaises, affranchies dès 1840, communiqueront inévitablement à vos colonies la contagion de la liberté. Prévenez ce moment critique; autrement c'est vous qui prendrez sur vous la responsabilité des événements. (*Très-bien !*) Il n'y a que deux manières de faire de semblables réformes : la transmutation législative, ou les violences. Craignez d'avoir des commotions funestes, si vous ne préparez pas, dès aujourd'hui, avec générosité et sagesse, cette grande expropriation pour cause de moralité publique. (*Très-bien ! très-bien !*)

Mais, Messieurs (et ici je rentre tout à fait dans les idées de M. le président du conseil), la mesure que nous sollicitons doit être accompagnée, précédée de l'indemnité aux colons. Si vous ne désintéressez pas les colons, si vous ne les avez pas pour auxiliaires, vous n'obtiendrez que perturbation, car vous n'aurez semé qu'injustice. (*Au centre : Très-bien !*)

Et ne vous effrayez pas, Messieurs, de cette énormité prétendue des sacrifices que le Trésor aurait à subir pour indemniser les colons. L'Angleterre n'a pas craint de jeter généreusement 500 millions pour racheter ce grand principe de la dignité et de la fraternité des hommes, acquis au monde depuis deux mille ans. (*Bravo !*) Vous aurez le même courage, mais ce courage vous coûtera moins.

Voulez-vous que j'apprécie devant vous, ainsi que je l'ai fait deux fois dans cette Chambre, dès le moment où j'appliquai ma pensée à cette question, voulez-vous que j'apprécie ce que vous coûterait en réalité une émancipation complète?

Et d'abord, ce n'est pas moi qui mettrai jamais le titre de possession du colon sur l'esclave en parallèle du titre de propriété de soi-même que Dieu a donné à l'homme ! Périssent les propriétés conventionnelles et légales plutôt que les propriétés naturelles et divines ! Périssent ces plantes qui ne peuvent croître que sous la sueur et le sang des esclaves plutôt que la liberté et la dignité humaines ! Mais je dis que, dans le fait de l'esclavage, ce n'est pas le colon qui est coupable; c'est l'État, c'est la société tout entière. Ce n'est pas le colon qui a fait la loi, c'est l'État. La loi de l'État, violant en cela celle de Dieu et de la nature, lui a donné son esclave et le champ qui ne peut

être cultivé que par son esclave, avec toutes les garanties d'inviolabilité et de perpétuité que la loi commune attache à tout autre genre de propriété. Le colon l'a héritée, en jouit, la possède comme nous possédons les nôtres, au même titre légal. Si on le dépossède, il y a donc de la part de l'État violation envers le colon du droit commun de la propriété. Mais cette noble cause exclut-elle le devoir d'indemniser le colon exproprié? Non! elle le commande davantage. Autrement, vous répareriez une iniquité par une autre, et, pour libérer l'esclave, vous dépouilleriez le colon. Cela est évident. Que s'ensuit-il? Que toute loyale émancipation doit être accompagnée et combinée, comme en Angleterre, d'une indemnisation arbitrée envers le colon.

Mais cela sera-t-il aussi cher qu'on vous le dit, et que M. Mauguin et les colons le veulent? Non, Messieurs.

D'abord, je maintiens que la nature de la propriété du colon, de cette propriété humaine qui profane et viole l'humanité même, n'est pas dans les conditions absolues des autres propriétés de droit commun, en ce sens que nous ne possédons tous ce que nous possédons que sous le bénéfice de l'état social qui nous le garantit; qu'il y a même, dans les propriétés garanties par les lois, des différences de solidité et de perpétuité, des propriétés qui courent des risques plus grands que d'autres : la propriété mobilière, par exemple, qui est susceptible d'être volée, incendiée, détruite par la guerre; les rentes, les créances, qui n'ont pour hypothèque que les gouvernements, la foi publique; et enfin les propriétés qui impliquent en elles quelques violations des droits généraux des citoyens, comme les propriétés féodales, et qui périssent avec l'état social qui les admettait. Eh bien! je dis que, s'il y a une propriété de cette nature, c'est la propriété du maître sur les esclaves; c'est cette propriété qui ne repose réellement que sur un crime social. Avez-vous craint d'y porter atteinte en portant vos lois qui interdisent la traite? Et, par vos lois très-légitimes contre la traite des noirs, n'avez-vous pas déjà immensément réduit la propriété des colons? Cette nature de possession, dont le colon jouit avec toutes les éventualités de réduction et de ruine, ne peut donc pas être évaluée au taux de vos autres natures de richesses publiques,

et son indemnité ne doit donc pas être non plus aussi complète ou aussi considérable.

Et maintenant, Messieurs, pensez-vous que le Trésor aurait à supporter seul cette indemnisation? Rien ne serait plus injuste. Est-ce que l'État seul est responsable du fait de l'esclavage? Est-ce que ceux qui trafiquent de cette denrée humaine, qui les arrachent aux côtes d'Afrique, qui les enchaînent sur des vaisseaux négriers, qui se recrutent par la contrebande de cinquante mille esclaves contre toutes les lois, n'y sont pour rien? Non, Messieurs, le tort ou le malheur sont des deux côtés. La réparation doit être aussi combinée de telle sorte que tous ceux qui subissent le tort moral de l'esclavage concourent à le réparer, que tous ceux qui bénéficieront de l'émancipation y contribuent proportionnellement aux avantages qui en résulteront pour tous. Voilà la vraie justice.

Eh bien! Messieurs, quelle est la part de l'État? quelle est la part du colon? quelle est la part des esclaves dans le bénéfice de l'émancipation?

L'État y gagne la restauration de la dignité et de la moralité de ses lois, bénéfice moral au-dessus de toute appréciation. Il y gagne de plus la sécurité de ses colonies, l'accroissement de son capital colonial par la multiplication de la race des noirs et la culture plus générale des terres. Il y gagne encore tout ce que lui coûteraient les frais de surveillance et les séjours de troupes, et les expéditions ruineuses que nécessiterait bientôt le maintien violent de l'esclavage dans nos Antilles travaillées par la contagion de la liberté dans les Antilles anglaises.

Le colon, qu'y gagne-t-il? La solidité de sa propriété, le travail libre reconnu plus fécond que le travail forcé; une propriété instable, périlleuse, violente, échangée contre une propriété de droit commun, et ne menaçant plus de périr tous les jours dans ses mains.

Enfin les esclaves y gagnent le nom et les facultés d'homme: la famille, la propriété, la liberté, le salaire, l'admission à la pleine jouissance de tous les droits de la civilisation.

Vous voyez donc qu'il y a un bénéfice égal dans l'émancipation pour l'État, pour le colon, pour l'esclave. Faites une équitable répartition des avantages que l'État, les colons, l'esclave,

retirent de l'émancipation, et faites-leur supporter proportionnellement le poids de l'indemnité que l'émancipation entraîne. L'État et les colons peuvent la payer; l'esclave le peut lui-même aussi par le mode de l'apprentissage. Car, pendant les huit ou dix années que durera l'apprentissage, il travaillera encore sans un salaire : son salaire sera sa liberté future, et il contribuera ainsi à indemniser lui-même le colon par une partie de son travail. Rien n'empêche qu'après l'apprentissage terminé, une loi spéciale ne règle encore, pendant quelques années, les conditions du salaire dans les colonies, d'une manière avantageuse aux colons, car des lois spéciales seront nécessaires. Il faudra créer, comme l'a fait le parlement anglais, des magistrats exceptionnels pour surveiller le passage d'un état à l'autre. Le colon ne perdra donc qu'une très-faible partie de sa propriété actuelle, et il sera déchargé du logement, de la nourriture, des soins, de la vieillesse, des infirmes, des enfants. Vous avez, sur deux cent cinquante mille esclaves seulement, quarante-deux mille esclaves dans la force de la vie et employés à la culture. Ces esclaves peuvent valoir 1,000 francs; le reste, en moyenne, ne va pas à 500 francs. Le rachat total ne s'élèverait donc qu'à 120 ou 140 millions. Si, de ces 120 millions, vous retranchez presque les deux tiers, qui seraient supportés, un tiers par les colons, un tiers par les esclaves eux-mêmes, au moyen de l'apprentissage, il ne resterait à la charge de l'État que 80 ou 100 millions. Ces 80 millions, répartis entre les dix années que durerait la libération, ne feraient supporter au Trésor qu'environ 5 millions par an. Ces 5 millions, vous les payerez soit par la voie d'un emprunt, et du plus justifié des emprunts, puisqu'il libérerait l'avenir de cette affreuse responsabilité d'un véritable crime social, soit par voie de réduction sur le tarif de vos sucres coloniaux. Le pays ne s'en apercevrait pas, et l'humanité serait restaurée, et vous auriez prévenu ces inévitables révolutions de vos colonies, qui vous coûteront à réprimer deux fois plus qu'il ne vous en coûtera pour les rendre impossibles. Oui, ce système vaudrait cent fois mieux. Il serait plus digne de vous, plus digne de l'homme, plus digne de Dieu. Je voudrais pouvoir vous communiquer la confiance qui m'anime. Fiez-vous davantage, comme vous le disait tout à l'heure

M. Passy, à l'élan de votre générosité! Les bonnes pensées ne trompent jamais les nations, car les inspirations élevées du cœur humain sont toujours plus vraies et plus fécondes que ses calculs!

Eh! Messieurs, l'occasion ne fut et ne sera jamais plus belle pour étouffer l'esclavage, non-seulement dans vos colonies, mais dans l'univers tout entier. Oui, Messieurs, grâce à des événements imprévus, providentiels, indépendants de vous et tenant à l'état politique du monde, vous pouvez tarir l'esclavage dans le monde. Vous le comprimez, vous le saisissez à la fois par les deux extrémités de l'Asie et de l'Afrique. Par Alger, vous allez l'éteindre sur un immense littoral; la Russie sur la mer Noire le repousse en Circassie et en Géorgie, et fait élever si haut à Constantinople le prix des esclaves, que l'esclavage même et la polygamie y finissent. En Égypte, vous le supprimerez le jour où vous le voudrez. Les Anglais l'ont supprimé sur l'Océan. L'Espagne, en perdant l'Amérique du Sud, le laisse tomber et s'éteindre. Il ne reste que vous. Dites un mot, déclarez l'émancipation des noirs dans vos colonies, et l'esclavage est tari partout. (*Sensation.*)

Oui, le jour où vous aurez décrété que les noirs sont libres chez vous, ils le seront partout, et de ce jour, la consommation des esclaves cessant, le commerce atroce qui les alimente cessera. Ils ne trouveront plus ni marchands pour les vendre, ni bourreaux pour les exporter.

Ainsi disparaîtront, Messieurs, ces trois reproches qu'on peut adresser à la proposition de M. Passy : l'injustice envers les colons, l'imprévoyance envers les enfants des esclaves, la cruauté envers les esclaves aujourd'hui vivants et abandonnés par la proposition à la merci de leur servitude. Ce système se combine, se coordonne à lui-même. Il n'a contre lui que l'inertie et l'égoïsme, qui sont les deux plus terribles obstacles qui retardent toute vérité et tout bien. Pouvions-nous croire qu'un demi-siècle après la proclamation des droits de l'homme au sein d'une nation à laquelle cette déclaration de ses droits reconquis a servi de base politique et sociale, cette même nation, réunie en congrès sous les symboles de sa liberté, déclarerait, par cet ajournement qu'on vous oppose, que l'on n'a

voulu de la liberté que pour soi, et que la liberté d'une race entière de l'humanité lui paraît trop chère au prix de quelques millions pendant dix années?

Ah! Messieurs, donnons ce démenti à ceux qui calomnient nos sentiments! Un faible effort de vous, et l'esclavage disparaît de la terre entière qu'il a si longtemps profanée. Jamais vous n'aurez une occasion si favorable.

Le monde attend cette déclaration de vous pour fermer cette plaie, la plus honteuse de l'humanité. La proposition de M. Passy est un pas fait vers ce noble but. Cette proposition a bien des faiblesses; elle porte l'empreinte de la timidité avec laquelle elle vous est présentée; elle atteste trop, par son insuffisance, qu'elle est présentée à un sentiment dont on se défie. Si vous la rejetiez en prenant l'engagement de la compléter, en demandant avec un généreux élan le système complet d'émancipation au gouvernement, je la rejetterais avec vous, je la rejetterais avec lui. Mais je la vote en gémissant, je la vote à cause de la dureté de vos cœurs, je la vote en déplorant qu'elle soit nécessaire, et qu'un bien si facile à opérer en grand, une mesure d'où sortiraient la sûreté des colonies, l'honneur de la France, la restauration de la dignité humaine, soit réduite à ces mesquines et avares proportions, et qu'un pays comme la France, au lieu de balayer cette grande iniquité de la civilisation, se contente de couper en deux cette iniquité, et de faire à l'esclavage cette immense part de toute une génération de trois cent mille de ses frères que la mort seule affranchira. (*Très-bien! très-bien!*)

DISCUSSION DU PROJET DE LOI

SUR LES

ATTRIBUTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX

ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Chambre des Députés. — Séance du 7 mars 1838.

La Chambre venait d'adopter le paragraphe proposé par la commission :

« Le conseil général peut ordonner la publication de tout ou partie de ses procès-verbaux. »

Le paragraphe suivant était ainsi conçu :

« Les procès-verbaux rédigés par le secrétaire et arrêtés au commencement de chaque séance contiendront l'analyse de la discussion; les noms des membres qui ont pris part à cette discussion n'y seront pas insérés. »

M. de Lagrange, posant le principe d'une publicité complète, demandait qu'il fût facultatif d'insérer dans les procès-verbaux les noms des membres qui ont pris part à la discussion.

M. de Lamartine soutint cet amendement.

Messieurs,

Si je mets quelque insistance à me faire entendre de la Chambre malgré l'impatience qu'elle témoigne, c'est que l'amendement de mon honorable ami, M. de Lagrange, me paraît soulever la plus haute, et je dirai la plus politique question qui fût renfermée

dans la grande loi que vous discutez, et que l'on peut appeler la charte administrative de vos départements. (*Bruits, murmures.*)

Messieurs, je vous demande un peu de silence. Ce n'est pas là une question de parti, une question passionnée, ni en elle-même, ni en mon esprit; c'est l'organisation d'une délibération sincère et réelle des intérêts publics. (*Attention.*)

Je comprends parfaitement la prudence excessive qui a dicté l'article du gouvernement; mais je ne puis, je l'avoue, me rendre compte de l'esprit de timidité qui a dicté celui de la commission, où l'on interdit la publication des noms des membres des conseils qui auront pris part à la discussion. C'est là, permettez-moi de vous le dire, une espèce de délibération anonyme qui donnerait lieu aux méprises bizarres des électeurs de canton envers leurs mandataires. Il arrivera ainsi, Messieurs, que tel membre recueillera la popularité de l'autre, et que les électeurs renverront au conseil, pour soutenir tel intérêt ou telle opinion, précisément le membre qui les aura le plus énergiquement combattus.

D'ailleurs, Messieurs, ces précautions ne sont-elles pas une offense au caractère français? Peut-on supposer qu'un homme politique n'ait pas le courage de sa position? (*Très-bien!*) Personne n'est contraint à la vie publique, mais quand on n'a pas le courage de la vie publique, on reste dans la vie privée. (*Très-bien! à gauche.*)

Mais y a-t-il danger quelconque à donner du retentissement au jeu d'un des ressorts principaux de votre représentation départementale? Je ne le pense pas; je crois au contraire que, si vous étouffez la publicité des discussions, vous enlevez aux conseils généraux les trois conditions de leur utilité et de leur développement : lumière, responsabilité et force morale. (*Bruit, murmures; interruption au centre.*)

Lumière : peut-il y en avoir une complète, si vous enlevez à la discussion tout ce qui l'excite et la récompense, l'émulation et l'estime de nos commettants? Responsabilité : peut-il en exister, si nos électeurs ignorent nos actes et nos paroles? Et enfin la force morale d'où nous vient-elle? De ce sentiment que nous avons que nous sommes en communication, en contact avec les opinions analogues de nos commettants! Cette force

morale, ils nous la prêtent le jour où ils nous nomment; mais s'ils restent ensuite un long espace de temps sans apprendre ce que nous faisons, sans connaître de nous autre chose que les centimes dont nous chargeons leurs rôles de contribution, ils se désintéresseront de nous, et ils transporteront à d'autres cette confiance dont ils nous avaient investis et qui faisait notre influence et notre crédit sur les populations. Cela est-il conservateur, cela est-il politique? (*Rumeurs au centre.*)

Messieurs, je finis par une seule considération. On vous disait tout à l'heure que vous alliez créer un corps politique de plus, exciter des agitations par la parole, remuer les esprits, faire et défaire des popularités de parti et compromettre ainsi le calme du pays. Eh! Messieurs, il faut que les hommes qui se préoccupent de pareilles craintes aient bien peu réfléchi à la nature de notre gouvernement, gouvernement essentiellement de discussion et de paroles. Soyez-en sûrs, Messieurs, les agitations perturbatrices, les révolutions ne sortent jamais des corps politiques constitués. Les révolutions ne sortent que des forces désordonnées, des forces irrégulières, illégales, d'un pays. Ce n'est pas de ces tribunes départementales élevées sur la surface de votre territoire que vous pourrez craindre ces agitations.

La force véritablement agitatrice, souvent perturbatrice, la force agressive contre tous les gouvernements, c'est la presse, la presse qui remue toutes les questions sans garantie, sans responsabilité, qui peut quelquefois dénaturer les principes sans qu'on lui réponde; voilà où est le danger permanent des gouvernements actuels. Eh bien! contre cette force dangereuse, mais nécessaire, quelle puissance pouvez-vous élever qui la combatte utilement et qui lui résiste? Une seule, Messieurs, la tribune! la tribune multipliée; la parole des élus des départements enseignant au pays les affaires au lieu de lui enseigner des passions.

Je vous conjure donc d'admettre les conséquences de votre nature de gouvernement, et de consacrer non pas cette publicité anonyme et illusoire, mais cette publicité réelle, complète et personnelle que nous vous demandons.

SUR

L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 18 mars 1838.

Des habitants de Dunkerque et de Paris avaient adressé à la Chambre une pétition demandant l'abolition de la peine de mort. Le rapporteur proposait l'ordre du jour. M. de Lamartine demanda la parole en faveur de cette pétition que M. Parès venait de combattre.

MESSIEURS,

La différence profonde qui existe entre l'honorable orateur auquel je succède et moi consiste surtout en ceci : que l'honorable préopinant veut conserver la peine de mort dans nos lois, précisément comme signe, comme intimidation, et en faire le moindre usage possible dans sa terrible application, et que nous, au contraire, par un sentiment, par un désir identique, nous voulons préserver autant que lui la société par une autre sorte d'intimidation et d'exemple; mais nous croyons, et j'espère vous démontrer succinctement tout à l'heure, que l'abolition systématique de la peine de mort dans nos lois serait une intimidation et un exemple plus puissant contre le crime, que ces gouttes de sang répandues de temps en temps,

si stérilement, vous en convenez vous-mêmes, devant le peuple, comme pour lui en conserver le goût. (*Sensation.*)

Jamais, je l'avoue, je n'ai éprouvé plus d'émotion en montant à cette tribune, et la Chambre doit le comprendre, car, s'il est des occasions où le législateur voulût donner à ses paroles toute la gravité, je dirai presque toute la sainteté du sujet soumis à sa délibération, à coup sûr c'est celle-ci. C'est quand il tient entre ses mains la vie ou la mort de ses semblables, et que le vote qu'il va porter peut devenir, pendant de longues années peut-être, un arrêt dans la bouche du juge et un glaive dans la main de l'exécuteur. (*Sensation prolongée.*)

Eh bien! nous sommes dans ce cas aujourd'hui, et les sympathies ou les répulsions que nous allons montrer pour ou contre les pétitionnaires vont encourager ou décourager les sentiments d'un grand nombre d'hommes qui ont couvert ces pétitions de dix-huit mille signatures, signatures qui n'ont pas été extorquées, qui n'ont pas été mendiées comme on vient de vous le dire, mais qui ont été apposées sur ces pages avec ce respect qu'on apporte à un acte religieux. (*Très-bien! sur plusieurs bancs.*)

Je passe aux objections présentées tant par M. le rapporteur de la commission que par l'honorable M. Parès.

Et d'abord je prierai la Chambre d'être assez juste pour ne pas me prêter, non plus qu'à la plupart des principes que je soutiens, l'opinion hasardée, et même, je le dirai, profondément coupable, si justement repoussée et flétrie par le rapporteur et l'honorable préopinant. M. de La Rochefoucauld le disait tout à l'heure, nous ne sommes en rien solidaires des termes dans lesquels certains pétitionnaires se sont exprimés. Il fallait séparer ce qu'il y a de téméraire dans la manière dont ils ont exprimé un bon désir, d'avec ce qu'il y a de modéré, de préservateur, de pratique, de profondément religieux dans les autres. Eh bien! je vais essayer de le faire.

Quelques-unes des pétitions semblent vouloir renouveler ces doctrines immorales de fatalisme dont le vice et le crime aiment à se couvrir contre le remords et la peine, et rejeter, sur les imperfections de la société, les désordres et les attentats qui la souillent. (*Au centre. Oui! oui!*) Eh bien! Messieurs, nous protestons les premiers contre ces expressions coupables. Il serait

trop commode pour les méchants de renvoyer à la société la responsabilité de leurs crimes et de dire : J'aurais été vertueux, honnête, si la société de mon temps eût été mieux faite. Ce n'est pas l'état de la société seul, c'est la liberté morale de l'homme qui constitue le crime. Il y a sans doute réaction de la société sur l'individu et de l'individu sur la société, mais les imperfections de l'un n'excusent pas les crimes de l'autre, et c'est sous des sociétés plus vicieuses, plus corrompues que la nôtre, que le crime et la vertu ont mérité leurs noms! (*Vive approbation sur tous les bancs.*)

On vient de soutenir encore que la société n'avait pas droit de vie et de mort sur ses membres. Messieurs, telle n'est point notre opinion. La société, étant nécessaire, a reçu évidemment de son auteur tous les droits nécessaires à sa conservation, et si, dans les premiers temps, dans son imperfection, dans son dénûment de moyens répressifs, elle a cru ne pouvoir se défendre ou défendre ses membres sans la peine de mort, certes elle a pu l'exercer légalement alors, elle a pu tuer en conscience. (*Rumeurs à gauche.*)

Mais la question n'est plus là. Au point de civilisation où nous sommes parvenus, la peine de mort est-elle encore nécessaire à la société, et, par conséquent, la peine de mort est-elle encore légitime? Voilà la question, la seule que je pose, la seule utile à poser, et, si nous la posons, c'est déjà une preuve qu'il y a doute dans un grand nombre d'esprits. Or, du moment qu'il y a doute, le législateur ne doit-il pas s'abstenir? car, ainsi que je le disais il y a deux ans, dans une occasion semblable, qu'est-ce qu'un doute qui ne peut se résoudre qu'après qu'une tête a roulé sur un échafaud? Qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendue la hache de l'exécuteur? Si ce n'est pas un crime, c'est bien près peut-être d'être un remords.

On vient de nous dire : Mais il faut une sanction à la loi, et la mort a été de tout temps cette sanction terrible, cette sanction suprême, qui seule a pu défendre le monde des agressions du crime. N'enlevons pas cette clef de voûte de la société, ou la société s'écroulerait dans le sang. Messieurs, il y a là une erreur de date, un anachronisme législatif que je vous demande à réfuter une fois pour toutes. J'ose vous demander un peu

d'attention pour une discussion qui touche à la philosophie même des lois.

Et nous aussi nous ne nous faisons pas une humanité chimérique, obéissant à la loi parce qu'elle est loi, et n'ayant besoin ni de coercition au bien, ni d'intimidation ni de pénalité contre le mal. Et nous aussi nous voulons une sanction à la loi; mais nous disons, et l'histoire est notre témoin, et les transformations, les adoucissements, les suppressions de pénalités le prouvent, nous disons qu'il y a à la loi deux espèces de sanctions de nature différente, et qu'à mesure que le genre humain se civilise, que les législations se perfectionnent, la société se défend davantage par l'une ou par l'autre de ces sanctions pénales. Je m'explique : il y a une sanction matérielle, brutale, inflictive, sanglante, que vous appelez la loi du talion, qui punit l'homme dans sa chair, qui frappe parce qu'on a frappé, qui jette un cadavre sur un cadavre, qui lave le sang dans le sang; cette sanction aboutit à la peine de mort; que dis-je! elle ne s'arrête pas là : elle va jusqu'à ces supplices, jusqu'à ces tortures, jusqu'à ces morts multipliées par les mutilations qui font mourir cent fois le coupable ou le condamné, et qu'il faudrait regretter et rétablir si vous vouliez aller loyalement aux conséquences de votre principe d'intimidation par la mort.

Mais il y a une sanction nouvelle, une sanction morale, une sanction non charnelle, non mortelle, non sanglante, aussi puissante, mille fois plus puissante que la vôtre, sanction que la société substitue graduellement à l'autre, à mesure que la société se spiritualise et se moralise elle-même davantage. Celle-là consiste dans l'impuissance où l'on met le criminel de récidives, dans la correction qu'on lui inflige, dans la solitude qui le force à réfléchir, dans le travail qui dompte les passions, dans l'instruction qui éclaire, dans la religion qui change le cœur, enfin dans l'ensemble de ces mesures défensives et correctives qui préservent la société et améliorent le criminel. Entre ces deux systèmes, il y a tout l'espace parcouru des bûchers et des tortures au système pénitentiaire. Eh bien! nous disons, nous, que vous êtes arrivés à ce point de spiritualisation et de moralisation sociales, que vous devez faire le dernier pas et supprimer la mort que vous n'appliquez déjà presque plus. Du moment où

vous reconnaissez le principe de la régénération morale de l'homme, et vous allez le mettre en fait dans l'organisation du système pénitentiaire, la peine de mort devient une inconséquence et une impiété!

Vous craignez encore pour la société; vous affirmez qu'elle a encore besoin de la mort, et que notre système serait insuffisant. D'abord, nous pourrions vous répondre : Notre système n'est pas une expérience. Il a été tenté chez plusieurs peuples, à plusieurs époques, surtout à ces époques où le christianisme, entré dans les mœurs, avait répandu partout la mansuétude et son esprit divin de charité. Sous Constantin, pendant un demi-siècle, sous les empereurs chrétiens, en Russie, en Toscane et partout, il a eu les effets les plus heureux, et partout il a adouci les mœurs et diminué les crimes, à ce point qu'en Toscane, parmi des populations de quarante mille âmes, sous le même soleil, avec les mêmes passions, avec le mêmes races, les mêmes mœurs que les populations de l'État romain si féroces, deux sbires ou deux gendarmes suffisent à la police de répression.

Mais nous vous répondrions surtout par la revue de toutes les forces défensives dont la société actuelle est pourvue contre les agressions du crime. Eh quoi! n'avez-vous pas votre organisation même, vos gouvernants, votre force armée, vos polices, vos gendarmeries, vos tribunaux, vos poursuites d'office, vos prisons, vos déportations, vos bagnes? N'est-ce pas assez de défenses matérielles? Et, en défense morale, êtes-vous plus désarmés? La conscience, la religion, seconde conscience, et dont le code punit le crime d'une pénalité éternelle? L'instruction plus répandue, la moralité croissante? Enfin, l'opinion publique, qui est devenue une force réelle, la plus efficace peut-être de toutes les forces sociales, et qui, au moyen de la publicité, affiche le nom et le crime, multiplie la honte et la réprobation, et devient le plus inévitable de tous les supplices? Je dis qu'avec tous ces moyens de préservation, la vie humaine est aussi garantie qu'elle peut l'être, et que la peine de mort n'ajoute rien à la sécurité des citoyens.

Mais je vais plus loin, et je dis que la peine de mort, d'une part, ne réprime ou ne prévient pas le meurtre, et, de l'autre

part, accroît les dangers de la société en entretenant la férocité des mœurs.

Examinez l'état d'esprit du criminel prêt à commettre un meurtre. Son crime, je l'ai déjà dit, n'a que deux motifs : une passion violente, ou un intérêt cupide. Si c'est une passion, le criminel est déjà dans le délire, dans la démence, et la crainte de la pénalité disparaît pour lui : il assouvit sa passion à tout prix; il ne recule pas devant la mort, au contraire. (*Interruption, rumeurs.*)

M. Mermilliod. Mais c'est du fatalisme..

M. de Lamartine. J'entends un de mes collègues dire que c'est là du fatalisme. Eh! Messieurs, n'est-ce pas moi qui viens de protester d'avance contre cette imputation en flétrissant ces doctrines d'impulsion irrésistible au crime, dont les criminels se couvrent contre leur conscience et contre la loi? Je ne parle pas ici de l'état du criminel avant que son intelligence n'ait été subjuguée et obscurcie par la pensée du crime, mais du coupable déjà coupable dans la perpétration de son acte, et je dis que la nature humaine est ainsi faite que souvent l'idée de jouer sa passion contre sa vie, que l'idée de la mort est une sorte d'excitation féroce au crime, et qu'il se justifie à lui-même sa perversité en se disant : Je risque ma vie contre celle d'un autre. Et si c'est un intérêt, comme le criminel est à froid et qu'il pèse son crime contre son risque, s'il persévère à tenter le crime, c'est qu'évidemment la peine de mort, lointaine, incertaine, douteuse, n'agit plus sur son esprit. Dans les deux cas, l'intimidation est donc nulle.

Non, croyez-le, Messieurs, l'intimidation par la peine de mort a sans doute quelque efficacité dans un petit nombre de cas; mais cette intimidation est bien faible dans un temps où les convictions religieuses affaiblies ne laissent voir dans la mort qu'une seconde de douleur, à peine sentie, sans conséquence au delà du tombeau; dans un temps où le suicide, la mort choisie, la mort volontaire est tellement multipliée, que l'homme joue avec sa vie comme avec une chose vile; où il verse son sang comme l'eau, où il invente tous les jours des moyens rapides et doux de quitter la vie comme on quitte un supplice. Croyez-moi, croyez-en les faits, dans un temps pareil, ce n'est pas la

mort qu'il faut apprendre à craindre, c'est la vie qu'il faudrait apprendre à respecter !

On nous parle aussi d'expiation. Messieurs, un mot sur l'expiation. Est-ce devant Dieu, est-ce devant les hommes que la justice pénale est une expiation? Si c'est devant Dieu, je vous comprends : oui, devant l'Être infaillible, qui peut seul proportionner la peine au délit, il y a, il doit y avoir expiation; mais devant les hommes, la justice pénale ne peut avoir qu'un de ces trois objets en vue : indemniser la victime, corriger le coupable, préserver la société. Indemniser la victime : par la peine de mort vous ne le pouvez pas; tout le sang que vous verserez ne restituera pas une goutte de celui qui aura été répandu. Corriger le coupable : vous ne le pouvez pas, si vous le tuez. Préserver la société : je viens de vous démontrer que la peine de mort n'agit presque pas dans huit cas sur dix, et que la société est pourvue de forces suffisantes pour sa préservation.

Mais je dis plus. Je dis que l'abolition de la peine de mort que nous vous demandons sera la préservation la plus puissante que vous puissiez procurer à la société contre l'homicide. Oui, je dis que quelques gouttes de sang répandues de temps en temps sous les yeux du peuple, comme pour lui en conserver le goût, seront moins efficaces que cette proclamation sociale de l'inviolabilité de la vie de l'homme, que vous ferez à la face du monde en abolissant l'échafaud. C'est un dogme auquel votre exemple donnera une autorité toute puissante. Qu'est-ce donc, se dira l'homme pervers, que cette vie de l'homme devant laquelle la société tout entière s'arrête? Le sang de l'homme est donc sacré, puisque la société qui a le pouvoir de le répandre en expiation s'abstient d'en verser une goutte, même de celui qui a donné la mort ! Sans doute, vous auriez encore des crimes, mais ils seraient plus infâmes, plus déshonorés, plus rares; et la pénalité corrective et pénitentiaire mieux appliquée, parce qu'elle serait plus douce, ne donnerait plus ces scandales de l'impunité, encouragements au crime. Car je ne vous demande l'abolition que le jour où vous aurez le système pénitentiaire : vous allez le discuter. Un système pénitentiaire est le préambule indispensable de la loi sur l'abolition de la peine de mort.

N'hésitons donc pas davantage, Messieurs, rendons-nous à ces symptômes évidents de l'opinion publique, à ces pétitions signées avec un religieux sentiment, à cette horreur du peuple pour l'échafaud, qui le fait reculer d'année en année de vos places publiques jusque dans vos faubourgs les plus écartés; à ces scrupules des jurés qui refusent à la loi des condamnations capitales que leur conscience leur défend. N'attendez pas que le crime cesse entièrement! c'est à vous de commencer. La société et le criminel se regarderont-ils éternellement l'un l'autre pour savoir lequel cessera le premier de verser le sang? Commencez et ne craignez pas ces périls dont on vous effraye. Non, la clef de voûte de la société n'est pas la mort! la clef de voûte de la société, c'est la moralité de ses lois!

Il y eut ici un beau mouvement en 1830; ce fut le jour où un de nos dignes collègues, dont la voix nous manque aujourd'hui, et dont l'absence à cette Chambre est un reproche au pays, M. de Tracy, vous demanda de proclamer l'abolition de la peine de mort le lendemain de votre victoire : c'eût été là une date mémorable, une date glorieuse de votre Constitution. Ce moment était propice; c'est dans les grandes émotions que l'homme se sent plus généreux, parce qu'il est plus homme : alors un vote magnanime pouvait vous être arraché, et s'échapper, dans un élan d'enthousiasme, de l'unanimité de vos cœurs. Vous vous arrêtâtes; ce fut un malheur pour l'humanité! Mais puisse ce malheur tourner à la gloire de la Chambre de 1838 et lui laisser l'honneur de cette abolition! Vous avez fait de grandes choses depuis sept ans, quoiqu'on calomnie toujours le présent.

La suppression des jeux, la suppression des loteries, la loi sur les aliénés, l'admission des circonstances atténuantes, les lois charitables sur l'enseignement gratuit, prouveront à la postérité que vous avez compris que les lois humaines devaient être des traductions des lois divines. Non! cette époque n'a pas été stérile. Mais voulez-vous la marquer d'un sceau ineffaçable? voulez-vous prendre date dans les siècles en associant vos noms à une de ces grandes résolutions morales vers lesquelles les temps à venir reportent les yeux pour en bénir les auteurs? Suivez l'instinct de vos âmes, croyez que le sentiment qui

inspire ces pétitions est plus infaillible que la routine et la logique qui les repoussent, et renvoyez-les au conseil des ministres, en lui demandant de vous apporter, pour premier article de la loi sur le régime pénitentiaire, l'abolition de la peine de mort. (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

SUR LA CONVERSION DES RENTES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 17 avril 1838.

Cette question, qui était venue plusieurs fois devant la Chambre, était restée sans solution. La précédente législature s'était bornée à déclarer que le moment était arrivé d'opérer la conversion.

M. de Lamartine, qui l'avait combattue trois fois à la tribune, s'attacha, dans la session de 1838, à ne reproduire aucun des arguments qu'il avait employés contre le prétendu droit de remboursement par l'État. Il voulait examiner cette mesure en elle-même, l'analyser en chiffres et apprécier sa portée politique. Dans l'état précaire de l'Europe, il n'était pas sans danger de remettre à un ministère instable, qui ne le demandait pas d'ailleurs, le mandat d'une opération qui devait avoir un contre-coup prolongé sur les fortunes, et qui pouvait diviser les pouvoirs de l'État.

MESSIEURS,

Je m'efforcerai d'imiter la bonne foi de discussion et la modération de conclusion dont l'honorable préopinant [1] vient de me donner l'exemple.

Si je n'avais à répondre, dans cette question, qu'à des convictions aussi étudiées, ma tâche serait facile; je n'aurais que bien peu d'illusions à détruire, et aucune passion mauvaise à combattre.

La Chambre, en me voyant monter pour la quatrième fois à

1. M. Muret de Bort.

cette tribune, s'attend sans doute, non sans une certaine impatience, que je vais reproduire les motifs qui ont soulevé ma conscience et la conscience publique contre la justice, contre l'équité de la conversion forcée de nos rentes; contester le droit, nier la possibilité de l'exécution, ou en exagérer les difficultés. Rien de tout cela, Messieurs; je conserve sans doute mes convictions, mais je les conserve comme protestation personnelle et impuissante; j'écarterai entièrement ce côté de la discussion. Je ne reproduirai pas un seul des arguments que j'ai apportés jusqu'ici à mes collègues contre cette mesure, j'en fais le sacrifice à leur impatience; je me suppose faisant partie de la majorité, croyant comme elle à la justice, aux conséquences, aux avantages de la réduction, et je vais me borner à examiner la proposition dans son esprit, dans son chiffre et dans sa portée politique. Et d'abord, je remercie l'auteur de la proposition [1] et la commission d'avoir franchement, énergiquement arboré leur initiative et amené cette discussion complète, solennelle ; le pays, les rentiers, la fortune publique en avaient besoin; l'agiotage le plus effréné s'emparait déjà de l'indécision des esprits et des capitaux. Il faut que cela finisse. Quel que soit le vote de la Chambre, le rentier connaîtra son sort, et le pays saura ce qu'il doit attendre des promesses exagérées qu'il se fait sur la foi de tant de promesses. Nous allons passer des illusions aux réalités, c'est-à-dire aux chiffres.

Mais avant d'y suivre l'honorable rapporteur de votre commission [2], permettez-moi une seule réflexion.

Toute les fois qu'une grande mesure politique, législative et financière, et celle-ci renferme malheureusement ces trois conditions, toutes les fois, dis-je, qu'une pareille mesure remue si profondément le fond d'un pays, les opinions, les intérêts, la fortune publique et les fortunes privées ; toutes les fois qu'une controverse passionnée s'en empare et partage en deux camps les citoyens que trois ans de discussion n'ont pu concilier, il y a à parier qu'une telle mesure est pleine de périls et qu'il eût été plus sage de s'abstenir. Remuer sans nécessité absolue, sans des

1. M. Gouin.
2. M. Antoine Passy.

avantages aussi évidents qu'immenses, les plus lourdes questions de propriété, de bonne foi publique, de crédit; remuer deux milliards et demi dans la bourse de deux cent cinquante mille rentiers français, dont cent vingt-deux mille ne sont inscrits que pour des rentes au-dessous de mille francs, c'est-à-dire au-dessous du nécessaire, dont quatre-vingt mille ne sont inscrits que pour des rentes au-dessous de cinq cents francs, c'est-à-dire pour l'épargne du pauvre, pour la faible réserve de l'économie laborieuse; s'exposer à susciter dans une pareille masse de citoyens l'attristement, la désaffection, le murmure même injuste qui suit toujours un tel grief; donner une oscillation si imprudente au crédit qui depuis six ans prenait enfin son équilibre, et réprimait, par cet équilibre même, les spéculations immorales de l'agiotage; passionner l'une contre l'autre les deux natures de propriété, celle de la terre et celle de l'argent, qui, par leur union, et par leur union seule, forment la richesse générale; animer les campagnes contre les villes, les producteurs contre les consommateurs, les départements contre Paris, véritable guerre civile entre les fortunes, dont le motif est un mensonge, et où la victoire ne peut ruiner que les deux partis; donner satisfaction au riche contre le pauvre, à l'insatiable cupidité des propriétaires de terres contre la richesse précaire, économe, sans cesse menacée, de cette classe nombreuse qui se forme dans les sociétés démocratiques et qui ne récolte que sur ses industries, sur ses épargnes, sur ses sueurs; faire tout cela sans aucun de ces grands prétextes que les nécessités révolutionnaires ne justifient pas, mais qu'elles expliquent; faire tout cela à dix-sept ans de distance de l'époque où le crédit s'est fondé parmi nous et a tout sauvé; à huit ans d'une révolution qui a secoué le trône, les institutions, les imaginations, les choses, les hommes, avant que rien soit rassis dans un état qu'on peut appeler le provisoire de l'Europe; faire tout cela sans aucun motif de quelque valeur, on ne sait pourquoi, par caprice, par ennui d'un repos pourtant si court, pour obéir à je ne sais quel vent de l'opinion publique, soufflé, n'en doutez pas, par les ennemis de votre prospérité au dehors et par des agioteurs au dedans! je vous le demande, n'y a-t-il pas là de quoi faire trembler tout homme d'État, tout ami de son pays, tout gouver-

nement, toute chambre, au moment d'accepter leur part d'une si lourde responsabilité ? Voilà cependant l'esprit de la proposition ! (*Vive adhésion.*)

Mais il y en a un autre, et selon moi il est plus grave encore. J'ai dit que je ne contesterais pas le droit de remboursement ; en effet, je ne rentrerai pas dans cette controverse ; j'admettrai tout ce que vous voudrez à cet égard ; je dirai avec vous que les tiers consolidés, les communes, les établissements publics, les débris de tant de banqueroutes qui forment le noyau, le premier fonds de votre dette, peuvent être légitimement réduits de nouveau ; que les actes de cinq gouvernements qui vous ont précédés, les paroles de Cambon, de M. Corvetto, n'ont aucun sens ; qu'on peut rembourser un capital en l'arbitrant à son caprice, là où la loi constitutive a formellement déclaré qu'il n'y aurait point de capital ; qu'il est parfaitement juste d'avoir, dans un contrat aléatoire avec ses créanciers, des conditions inégales, des conditions à deux tranchants, au moyen desquelles, si la rente de vos créanciers baisse et perd, vous profitez de la baisse pour racheter la rente à perte pour eux, et si elle monte, vous la réduisez forcément par une réduction du revenu et du capital ; qu'il est équitable de dire au pays : voilà des capitalistes étrangers, des trafiquants d'argent qui ont gagné démesurément sur nos rentes en 1814 et en 1817. Vengez-vous sur ces deux cent cinquante mille petits rentiers de bonne foi qui depuis ont acheté vos rentes, non pour agioter, mais pour vivre, et faites payer ainsi à nos concitoyens laborieux, économes, les bénéfices usuraires de ces agioteurs qui ont écoulé prudemment toute la rente entre des mains nouvelles. (*Mouvement en sens divers.*)

Je le répète, admettons que tout cela soit parfaitement le droit de l'État. Vous ne me contesterez pas du moins que cela n'est pas reconnu tel par tout le monde ; et je n'aurais qu'à vous citer ces grandes et mémorables discussions de 1825, où les hommes que l'opposition comptait alors parmi ses orateurs, où Casimir Perier lui-même, protestaient avec tant d'énergie contre ce qu'ils appelaient une spoliation et une banqueroute. Vous ne me contesterez pas qu'il y a là quelque chose de violent, quelque chose de dur, quelque chose de louche, et que si la moralité publique est sauve selon vous, l'honnêteté, la déli-

catesse publique, cette loyauté de transactions plus évidente que le soleil, et qui doit présider surtout aux actes des nations et aux rapports du fort contre le faible, des gouvernants envers les particuliers, n'est pas suffisamment préservée dans une cause que vous jugez seuls et sans contradiction contre vos créanciers; dans un jugement que vous rendez seuls, et dont la conséquence est une expropriation en votre faveur et au détriment de votre partie adverse? Non, cela n'est pas suffisamment honnête pour un acte législatif d'une grande assemblée, chargée de donner l'exemple de la bonne foi à une nation tout entière. Un particulier qui agirait comme on vous propose d'agir ne sortirait pas d'un pareil acte avec la considération intacte; que sera-ce donc d'une nation? Souvenez-vous de ce mot d'un roi : « Si la bonne foi était exilée de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois. » Vous êtes plus que les rois, vous êtes la probité d'un grand peuple. Ne rougiriez-vous pas de penser que ce qui troublerait la conscience, que ce qui altérerait la délicatesse d'un particulier, vous n'avez pas craint de le conseiller à votre pays?

Mais je passe à l'examen de la proposition en elle-même. Elle formule un projet qui n'est en soi ni meilleur ni plus mauvais que tout autre, car en semblable matière tout projet qui ne vient pas d'en haut, tout projet qui ne vient pas du gouvernement, c'est-à-dire qui n'est pas conçu du point de vue général de toutes les choses au dedans et au dehors, qu'un gouvernement seul est placé pour apprécier et concilier; tout projet aussi essentiellement politique qui n'est pas dans le gouvernement l'expression d'une conviction spontanée, mûre, décisive, et qui n'arrive pas aux Chambres avec le crédit moral, l'autorité parlementaire, et l'impulsion forte, unanime de l'action du gouvernement sur les Chambres; tout projet qui vient d'en bas, qui sort de l'initiative d'un groupe quelconque de députés, opposition ou majorité; tout projet qui impose au gouvernement des conditions avec lesquelles il conteste; tout projet semblable, et fût-il le mieux conçu du monde, est impossible et inexécutable. Il faut de nécessité ou que le gouvernement le brise, ou qu'il brise le gouvernement (*Sensation*); ou bien, et c'est ce que nous verrons peut-être dans cette occasion, il faut qu'ac-

cepté sans conviction et sans énergie par la Chambre, mollement combattu par le gouvernement, il soit adopté comme un principe vague qui n'engage à rien, et que, ballotté d'une Chambre à l'autre, il se traîne quelques années de tribune en tribune, jusqu'à ce que le temps en fasse justice, ou qu'un gouvernement décidé et à forte initiative vienne substituer sa pensée à la vôtre et apporter le véritable projet. Tel sera, je n'en doute pas, le sort de celui que nous discutons, et vous allez voir qu'il a en lui-même le sentiment de son impuissance, et que les hommes de finance consommés qui y ont consacré leurs veilles en ont eu le sentiment eux-mêmes, ont voulu seulement sauver l'honneur de l'initiative de la Chambre et n'ont pu arriver qu'à l'impossible. (*Marques d'adhésion.*)

Que demande la commission ? Examinons-le d'abord article par article.

L'article premier autorise la création de rentes à un taux inconnu pour remplacer les cinq pour cent, c'est-à-dire pose un problème pour une solution, résultat inévitable de la situation de la commission. On part d'un faux principe, on croit le tourner, on se trouve face à face, et on tombe dans la contradiction et dans l'impossible.

Plus loin le même article déclare la faculté d'option réservée aux rentiers préalablement. Quelle option? Le choix entre la réduction d'un huitième pour cent sur le revenu ou de huit pour cent sur le capital. La commission aurait pu s'épargner cette raillerie.

Le même article propose au gouvernement de bénéficier 70 c. par 5 fr. de rente, et de ne pas perdre plus de 23 pour 100 sur l'accroissement du capital ? Nous allons voir tout à l'heure ce que cela veut dire.

L'article 2 autorise les rentiers convertis à conserver six ans la totalité de leur revenu actuel. Ce sont les fameuses annuités de M. Humann sous une autre forme. Elles firent crouler ce projet. Elles ajournent tout bénéfice du Trésor de sept ans au moins, et la perturbation et l'accroissement du capital commencent dès aujourd'hui.

L'article 3 crée les séries ; loterie forcée où vous chargez le hasard, digne auxiliaire de votre justice, de distribuer non vos

faveurs, mais vos rigueurs : ainsi vous violez l'égalité même entre les expropriés. Le riche sera maintenu, le pauvre décimé; c'est le scandale ajouté à l'expropriation. C'est plus, c'est la perturbation et le murmure continués pendant un temps indéfini. Pour frapper une fois, on entendra le coup, on entendra le cri pendant dix à douze ans de suite. Quelle politique! (*Très-bien! très-bien!*)

L'article 4 autorise le ministre des finances à émettre des bons du Trésor, pour rembourser ceux qui demanderont à l'être. Qu'est-ce que cela? C'est convertir votre dette non exigible en une dette exigible à échéance et inconnue. C'est la pire des conditions en finance pour un État. Le jour où il doit à échéance, il est à la merci des prêteurs.

Mon honorable collègue et ami dans cette question, M. Liadières... (*On rit.*) Messieurs, je n'ai pas prétendu solliciter le rire de la Chambre dans une question si sérieuse. (*Très-bien!*) J'ai dit : mon honorable ami dans cette question, parce que nous n'avons point ici d'amitié systématique et que nous nous rallions tour à tour à ceux qui professent la même vérité que nous. M. Liadières donc m'a évité la peine de discuter la partie la plus intéressante, selon moi, de cette question, je veux dire le déclassement des rentes et les funestes effets qui pourraient en être la conséquence quant à la moralité; je le remercie des détails dans lesquels il est entré à cet égard.

Le même article autorise à rembourser avec la réserve de l'amortissement que la loi de 1837 a affecté aux travaux publics. Il faudra porter au budget des allocations équivalentes à ce que vous prendrez sur l'amortissement. Le contribuable s'y trompera-t-il?

L'article 5 conserve aux rentes nouvelles à créer l'amortissement. Nous allons examiner comment cela se combine, au préjudice du Trésor, avec l'accroissement de capital de l'article premier.

Enfin le dernier article impose aux ministres l'obligation de rendre compte de l'exécution de ces injonctions deux mois après l'ouverture de la session prochaine. Question politique. Je la réserve. C'est la substitution de l'omnipotence de la

Chambre à l'omnipotence de la loi. Ce n'est rien moins qu'une révolution parlementaire.

Maintenant raisonnons le projet en chiffres, et voyons le résultat purement financier.

Vous augmentez le capital de votre dette d'environ 500 millions, le calcul vous le prouve; et en même temps vous conservez l'amortissement reporté du 5 pour 100 anéanti sur vos rentes nouvelles.

Or, qu'est-ce qu'un capital accru? C'est un mot, dites-vous, pour le rentier; c'est une illusion que nous lui jetons pour le consoler. Mais pour l'État, Messieurs, pour la nation qui nous suit, est-ce un mot? Oui et non. Oui, quand l'État est en discrédit et en péril, l'accroissement et la dénomination du capital ne signifient rien pour le rentier contre l'État, puisque l'État ne peut jamais être contraint de rembourser, et que la rente ne vaut réellement pour le rentier que ce qu'on lui en donne à la Bourse. L'État a beau dire : J'ai accru ce capital, je l'ai appelé 100, on en donnera au rentier 50 ou 25. Mais quand l'État est prospère, c'est autre chose. Les possibilités, les probabilités de remboursement qui s'approchent lui font avec raison considérer l'accroissement et la dénomination de son capital comme une réalité, et le prix de la rente en est élevé à la Bourse. Qu'en résulte-t-il? Que l'amortissement la paye plus cher, on met plus d'années à la racheter, et que cette surcharge de l'amortissement équivaut, et au delà, au bénéfice que vous prétendez opérer sur le service de la rente.

Vous accroissez aujourd'hui de 552 millions le capital de votre dette convertie. Le rachat de ces 552 millions en vingt-cinq ans est de 20 millions et quelque chose par an. J'admets que cet accroissement, que vous prétendez fictif, n'élève que de 1 pour 100 le taux de la rente qui les représente par année. Je ne puis pas l'évaluer moins; c'est 1 million par an à retrancher des bénéfices promis.

Vous autorisez les rentiers convertis à conserver six ans leur revenu intégral; si la moitié seulement des rentiers use de cette faculté, c'est 46 millions environ; l'intérêt est de 2,300,000 fr. à retrancher encore évidemment du prétendu bénéfice.

Vous enlevez 5 millions sur 26, j'en ai fait le relevé aux éta-

blissements publics possesseurs de rentes, Légion-d'Honneur, Invalides, majorats, banque de France. Ces établissements publics ne pouvant se soutenir sans la totalité de leurs revenus, vous y suppléez sur le budget; à retrancher encore du bénéfice environ 5 millions.

Vous prenez sur les fonds de réserve de l'amortissement pour rembourser la rente ce qui était destiné aux travaux publics. Il vous faut y pourvoir autrement sur le budget par environ 3 millions à effacer encore.

Que vous remboursiez par série ou par bons du Trésor, ou que vous fassiez des emprunts pour rembourser, l'opération laissera toujours entre les mains des banquiers ou des intermédiaires environ ou au moins 1 pour 100; c'est 30 millions; l'intérêt est de 1,500,000 francs perdus encore pour le contribuable et pour le Trésor.

Enfin vous retranchez à deux cent soixante mille rentiers environ 15 millions sur leur revenu; comme un grand nombre ne sont inscrits que pour le nécessaire, il est de nécessité qu'ils se retranchent aussi sur leur dépense et sur leur consommation. Je suppose qu'ils ne se réduisent que de 10 millions, le revenu de ces 10 millions en impôts indirects et de consommation est au moins de 1 million pour le Trésor : à retrancher donc ce million.

Ainsi voilà l'analyse consciencieuse de l'opération en chiffres.

Vous gagnerez 15 à 19 millions sur le service annuel de la rente.

Vous perdez 15,300,000 francs sur tous les services que je viens de vous énumérer, et 500 millions que vous accroissez sur le capital de votre dette. Vous jugerez. Je défie le calculateur le plus consommé de trouver un de ces chiffres menteurs ou exagérés. Ce n'est pas la volonté, c'est le calcul qui m'a amené à ce résultat, à cette balance entre le bénéfice et la perte.

En un seul mot, voulez-vous le projet de la commission? une iniquité de dupes, une iniquité sans profit : 550 millions à racheter, dont l'intérêt est de 25 millions? vous en chargez la nation, et vous lui donnez 3 ou 4 millions à la place. Elle jugera, ou plutôt elle a jugé. (*Sensation.*)

Eh bien ! Messieurs, est-ce là un résultat tel que vous deviez tout ébranler, tout compromettre pour le faire demander au pays dans la forme que la commission propose, et pour l'imposer d'autorité aux ministres? Nous savons à quoi nous en tenir sur un enchérissement prétendu des terres, sur une prétendue diminution du taux de l'intérêt, sur une prétendue réduction d'impôt, immenses effets, incroyables miracles opérés par 2 ou 3 millions enlevés aux consommateurs, et qui réduiront leurs dépenses de bien plus que la loi ne réduira leurs revenus. Si un pays est assez crédule pour admettre que son territoire, ses industries, ses impôts, ses transactions privées vont être renouvelées, vivifiées, transformées par une misérable somme de cent et quelques mille francs par département, un tel pays mérite d'être dupe de tous les charlatanismes dont on le leurre.

Mais est-ce donc là tout le mal? En serons-nous quittes pour nous apercevoir dès le lendemain de l'opération que rien n'a changé, ni dans le taux des intérêts, ni dans la valeur des propriétés, ni dans le rôle du percepteur, et que cette violence faite aux rentiers n'a profité qu'aux joueurs de Bourse et aux banquiers qui ont pour bénéfices les illusions de notre cupidité trompée? Si cela se bornait là, je ne mettrais pas tant d'insistance à détromper des hommes qui veulent qu'on les trompe. Mais il y a deux conséquences plus graves, deux conséquences qui portent plus loin que nous, qui compromettent non-seulement pour aujourd'hui, mais pour un long avenir, les deux forces les plus vitales et les plus vulnérables du pays : son crédit et la moralité de la fortune publique.

A quoi devons-nous notre salut depuis 1814? Ce n'est pas seulement à la paix, comme on vous le dit, car nous avions eu de longues paix, des paix de trente ans avant celle-ci, et la France n'en était pas moins restée obérée jusqu'à la banqueroute et énervée jusqu'au marasme. A quoi devez-vous et la libération du territoire, et le solde des arriérés, et la liquidation de vos conquêtes, et l'indemnité du milliard aux émigrés, et trois révolutions consécutives, 1814, 1815 et 1830, faites sans que la fortune publique en ait été seulement ébranlée? A quoi devez-vous l'élévation démesurée du prix de vos terres, la création de

vos industries ou privées ou nationales, vos canaux, vos chemins de fer, vos usines, vos 100 millions de travaux publics à Paris, à Alger, et la possibilité de rêver des travaux plus gigantesques encore? Vous devez tout cela au crédit, à ce crédit qui est né parmi vous le même jour que la liberté, le même jour que le gouvernement représentatif; à ce crédit qui est le sentiment de l'inviolabilité du droit individuel dans la fortune comme dans la personne du citoyen; à ce crédit qui est la confiance de tous dans tous, et qu'on pourrait appeler avec vérité le patriotisme de l'argent. Oui, le patriotisme de l'argent, aussi tout-puissant, mais aussi susceptible que l'autre patriotisme, qui peut opérer les mêmes prodiges, mais aussi qui veut les mêmes garanties, la même sécurité. (*Très-bien! très-bien!*)

A quel moment de la vie des peuples cette puissance du crédit leur est-elle plus indispensable? N'est-ce pas à celui où nous nous trouvons? n'est-ce pas à ces époques critiques, décisives, laborieuses pour l'humanité, où les nations se transforment, détruisent leurs vieux gouvernements, en cherchant et se créant, pour ainsi dire, une organisation nouvelle en tout, et où il leur faut à la fois suffire à cette œuvre au-dessus des forces humaines, de s'organiser au dedans et de se défendre au dehors? Dans des moments pareils, n'y a-t-il pas disproportion entre l'œuvre et les forces? Que fait le crédit alors? Il appelle au secours de la génération qui se transforme les générations qui ne sont pas encore nées, et qui profiteront un jour de la patrie qu'on leur conserve, de la civilisation qu'on leur fait, et il concentre sur un seul point du temps, sur un seul point de l'existence et de l'action nationales, les forces accumulées de plusieurs années et quelquefois de plusieurs siècles. Eh bien! voilà la force que vous aliéneriez de vous! voilà le levier tout-puissant que la Providence a mis entre vos mains pour soulever des difficultés au-dessus de l'énergie humaine, et que vous briseriez au moment même où vous avez, grâce à lui, accompli le plus de choses, et où vous en avez plus encore à accomplir. Prenez-y garde, l'argent n'a pas de cœur, mais il a de la mémoire; il y a autant d'ingratitude que d'imprévoyance à donner seulement, je ne dis pas un grief, mais un prétexte, mais un murmure à votre crédit. (*Vive sensation.*)

Mais est-ce là tout ? Si vous êtes les tuteurs du crédit public, n'êtes-vous pas aussi, n'êtes-vous pas surtout les tuteurs de la moralité et de la sécurité des fortunes privées ? Voyez ce qui se passe sous vos yeux, et ce qui a commencé le jour même où la première menace de la réduction des rentes est venue du haut de cette tribune, par la voix de M. Humann, attrister les rentiers honnêtes et réjouir les spéculateurs ! Levez, si vous l'osez, un coin du voile qui couvre cette maison légale de jeu et de loterie qu'on appelle votre Bourse ! Voyez l'état de la place de Paris. Y a-t-il un nom pour la nommer ? y a-t-il un Juvénal pour la peindre ? Le mot d'escroquerie n'est-il pas trop doux ? (*Agitation.*) L'escroquerie a-t-elle cette audace d'improbité en plein soleil, et s'était-elle jamais affichée elle-même avec tant d'impudeur ? Eh bien ! voilà les piéges où vous allez rejeter ces capitaux modiques, et jusqu'ici honnêtes, de vos pères de familles économes, de vos industriels retirés des affaires, de vos hommes de lettres et de vos pauvres professeurs retraités, de vos caisses d'épargne même ; car la spéculation descend maintenant jusque-là, et va tenter le denier du prolétaire avec la même ardeur de rapacité que le million du capitaliste. (*Agitation prolongée.*)

Voilà ce que vous favorisez, voilà ce que vous faites : des démoralisations de toutes les fortunes, des catastrophes inévitables au moment où une crise quelconque fera liquider ces opérations dont pas une sur cent ne peut se liquider sans banqueroute. Et vous dites que vous avez à cœur l'organisation et la moralisation d'une démocratie ; que vous voulez avec nous fonder enfin cette société normale d'égalité entre tous les citoyens, cette association d'intérêts, de concours mutuel, de bienfaisance légale du fort avec le faible, du riche envers le pauvre ! Quoi ! vous êtes des démocrates, et vous opprimez la richesse mobilière de la démocratie laborieuse et économe sous la cupidité de la terre ? Vous êtes des démocrates, et vous voulez que deux cent mille petits rentiers, composés de tout ce qu'il y a dans la nation de plus faible et de moins opulent, se réduisent sur leur nécessaire pour augmenter encore le capital toujours croissant des heureux du siècle ? Non, vous flattez la démocratie, vous ne la servez pas, et si son nom est sans cesse dans votre bouche,

son esprit véritable n'est presque jamais dans vos actes. (*Très-bien !*)

Et vous voudriez qu'il se trouvât un ministre assez téméraire pour accepter à la fois dans ce mandat impératif et la responsabilité morale, et la responsabilité politique, et la responsabilité d'opportunité d'un acte pareil? Mais le ministère le plus convaincu des droits et des heureux effets de la mesure, mais un ministère que vous auriez nommé vous-mêmes l'oserait-il accepter? Avez-vous parole de la Providence, de la vie et de la mort, des innombrables éventualités dont une seule peut renverser toutes vos combinaisons et vous surprendre au milieu de ce transvasement de cinq milliards? Quoi! vous voudriez que l'aiguille politique, que le moindre choc peut faire varier, marquât toujours l'heure précise, juste, favorable de l'opportunité? Mais jetez donc les regards au dehors. N'êtes-vous pas au lendemain d'une grande révolution? Est-ce que les fortes oscillations imprimées à l'Europe par ce renversement d'une dynastie et d'un principe, en 1830, sont calmées? Que les ministres nous le disent, qu'ils nous disent si, du cabinet de Saint-Pétersbourg jusqu'à celui de La Haye, jusqu'à ceux des petites cours de l'Italie, du Nord jusqu'au camp de don Carlos, un réseau d'hostilités sourdes et impatientes n'enlace pas la France de Juillet! Qu'ils nous disent si l'amitié de la Prusse ne tient pas surtout aux sentiments personnels de son vénérable souverain, que le poids des années pourrait d'un jour à l'autre écarter des conseils de l'Europe! Qu'ils nous disent si une heure de sédition à Constantinople, si un pas de plus de Mehemet-Ali en Syrie ne peuvent pas à chaque instant faire disparaître cette fiction de l'empire ottoman, et ouvrir cette nouvelle guerre de succession d'Orient qui sera le signal d'un bouleversement complet dans la politique de l'Europe! Dans un tel état provisoire des choses, s'il y a ici un homme d'État assez hardi pour accepter l'accomplissement du mandat éventuel que vous voulez lui donner, et pour prendre la responsabilité du monde pendant six mois, qu'il se lève et qu'il la prenne! Le gouvernement lui appartient par droit d'audace : il est plus habile que la destinée et plus audacieux que la Providence. (*Marques nombreuses d'adhésion.*)

Et ne l'avez-vous pas vu à l'ouverture de la session? N'aviez-

vous pas tout à l'heure la paix ou la guerre entre les mains, à l'occasion de l'intervention en Espagne? Qui a prononcé? Quelques boules noires de plus sur un amendement. Supposez-en quelques-unes de moins : où en était la conversion? Eh bien! je ne crains pas de vous le dire, vous avez ajourné seulement la question de l'intervention en Espagne, vous ne l'avez pas résolue. Elle reviendra une fois, deux fois, vingt fois peut-être. Elle reviendra avec des circonstances nouvelles, avec des nécessités plus impératives. C'est la double cause de vos alliances territoriales et de la réforme politique en Europe, qui se plaide à main armée en Espagne; vous avez beau temporiser et regarder d'un œil impassible cette guerre atroce, cette guerre chronique, où l'humanité se déshonore et où votre alliée naturelle périt, vous interviendrez tôt ou tard; car cette cause est votre cause, quoique vous détourniez les yeux. Les idées en lutte dans le monde choisissent où elles peuvent le terrain du combat; mais une fois qu'elles l'ont choisi, il n'est pas donné aux nations de ne pas les y suivre. Chacun va au secours de soi-même en allant au secours de son principe. Toute nation est obligée, un jour ou l'autre, d'aller faire sa profession de foi politique sur le terrain où on l'entraîne; et les professions de foi des peuples, ce sont des armées, ce sont des batailles. Ce n'est pas à vous qu'il faut l'apprendre.

Mais si nous regardons au dedans? Eh! Messieurs, il faut bien avoir le courage d'y regarder. Il faut bien avoir le courage de voir ce que tout le monde voit, de dire ce que tout le monde dit. Je ne suis pas un pessimiste de ma nature; je ne rêve pas pour mon pays des dangers imaginaires; je crois que notre patriotisme triomphera de tout, et que nous arriverons, à travers des difficultés diverses, à cet avenir où la Providence conduit les nations qui portent les idées du monde.

Le gouvernement de 1830, je le reconnais, je n'en ai jamais douté, est consolidé sur le terrain des intérêts; mais les intérêts matériels seuls sont en ordre, les idées ne sont pas en ordre, les opinions ne sont pas en paix. Oui, l'anarchie a passé des faits dans les idées. Aucune pensée gouvernementale ne rallie un assez grand nombre de convictions pour entraîner le gouvernement et le pays dans une marche unanime, décidée, irré-

sistible. Chacun s'en plaint, et tout le monde en est coupable.

Et pourquoi cela est-il ainsi? C'est qu'évidemment aucun parti, ni gouvernement, ni opposition, n'apporte avec lui l'idée mère, l'idée organisatrice, l'idée juste de l'époque qui donnerait une base, une impulsion, un sens vital au gouvernement nouveau. Il n'a pas su respirer l'air de son siècle et se faire la représentation puissante et solidaire d'un de ces intérêts, d'une de ces idées unanimes qui donnent la vie et la direction aux gouvernements de longue haleine. Les tâtonnements, les instabilités du pouvoir en sont la preuve. Quand on a trouvé la route, on ne tâtonne pas, on marche.

Ces tâtonnements, ces instabilités, je les déplore autant que vous. Je n'ébranle jamais, je soutiens autant que je peux les hommes estimables, les hommes de paix qui sont assis aujourd'hui au banc des ministres. Mais enfin notre bonne volonté n'y peut rien; c'est un fait. Il semble que le sol parlementaire soit miné, et que le sort de tous soit de s'y engloutir après quelques pas. Eh bien! c'est à des majorités de ce genre, à des majorités de trois mois, à des majorités sans principes communs, formées seulement pour détruire, formées par des coalitions d'antipathies, et portant en elles le germe de leur impuissance et de leur dissolution; c'est à des cabinets inconnus, anonymes encore, et appuyés sur des majorités si précaires, que vous donneriez le mandat d'une opération si délicate et si longue? un mandat, un blanc seing de 2 milliards à remuer à leur gré, dans le Trésor et dans le pays?

Eh! Messieurs, si le ministère du 11 octobre lui-même est tombé au premier mot de conversion prononcé ici par M. Humann; si les trois ministères qui lui ont succédé en ont été tour à tour inquiétés, ébranlés, paralysés; si le cabinet actuel, tout en se déclarant convaincu du droit et de l'utilité (grande imprévoyance selon moi), vous conjure cependant d'écarter de lui cette œuvre de péril, et tremble également de la repousser ou de l'accepter, ne tremblerez-vous pas vous-mêmes de léguer à des cabinets inconnus, composés peut-être de vos adversaires politiques, une opération qui, fût-elle juste, fût-elle utile, voudrait encore, pour être accomplie, le calme de l'Europe et la stabilité du pouvoir ici?

Mais avant de descendre j'irai plus loin, et je vous dirai : vous êtes tous ici des hommes de bien, des hommes conservateurs, des hommes pénétrés de la nécessité de fonder quelque chose de solide, de réel, de durable dans le gouvernement représentatif de votre pays. Vous ne vous flattez pas, comme des enfants, que les choses politiques prennent racine en quelques heures, et que des institutions de sept ans (de sept ans ! c'est un point dans la vie des peuples) soient inébranlables, et puissent résister à ces grands chocs des pouvoirs entre eux, sous lesquels les monarchies les plus vieilles et les mieux affermies s'écroulent ! (*Sensation.*)

Eh bien ! je suppose que vous donniez à ce ministère, ou à tout autre plus complaisant pour vous, cet imprudent mandat d'exécuter à tout prix cette volonté de la Chambre des députés ; et je suppose, ce que j'ignore, mais ce que j'ai le droit de supposer, que les deux autres pouvoirs qui forment avec vous l'unité gouvernementale, que le pouvoir royal et la Chambre des pairs, plus conservateurs encore, parce qu'ils sont perpétuels, résistent dans leur conviction, dans leur droit, à votre volonté populaire, je vous le demande en conscience, je vous le demande confidentiellement, (*On rit.*) s'il est permis de prononcer ce mot à une tribune, ou plutôt je le demande à vos convictions intimes et silencieuses : pensez-vous de bonne foi, pensez-vous en bons citoyens, pensez-vous en hommes d'État, que la Chambre des pairs, ce pouvoir égal à vous en droit, institué par la Constitution pour contre-balancer le vôtre, pour opposer le poids de sa sagesse et de sa maturité à la précipitation, à l'impatience toujours plus passionnée du Corps populaire, ait une racine assez profonde, un aplomb sur soi-même assez inébranlable, pour résister sans efforts et sans déperdition de ses forces à la lutte constitutionnelle que vous établiriez entre elle et vous (*Agitation à gauche*) ; et que de cette lutte entre le pouvoir royal, la Chambre des pairs et vous, lutte où vous seriez inévitablement vainqueurs, les deux pouvoirs que vous voulez fortifier et consolider pour suffire à la préservation de votre nouvel état politique, ne sortissent pas plus ébranlés, plus faibles, plus amoindris en autorité morale et en prestige de considération ? (*Sensation.*)

Je livre ce doute à vos réflexions, et je conclus.

Je reconnais le droit de rachat facultatif et de gré à gré, et j'appuierai tout projet qui, à ces conditions de justice, libérera l'État et dégrèvera le contribuable. Vous avez le moyen dans la main : rendez au contribuable 12 ou 15 millions d'un amortissement stérile, et que vous ne devez pas aux rentiers. Quant au remboursement forcé, véritable maximum de l'argent, qui va réduire de 400 millions le capital de la France, sans restituer un centime au contribuable (*Réclamations*), je m'y oppose, parce qu'il froisse la conscience publique, parce qu'il compromet le crédit, parce qu'il repousse de vos rentes, cette grande caisse d'épargne du pays, les fonds prudents, honnêtes, modiques de deux cent mille Français, dans les chances honteuses et ruineuses de l'agiotage. Je m'y oppose enfin parce qu'il compromet la France devant l'Europe, et qu'il jette un ferment de guerre civile entre les fortunes, et de division de plus entre les pouvoirs parlementaires et constitutifs du pays. Le crédit, je le répète, est né en France le même jour que la liberté. Laissez ces deux grandes forces des sociétés modernes s'appuyer l'une sur l'autre, ajournez cette proposition périlleuse, et ne vous posez pas à vous-mêmes ce grand problème de plus à résoudre, au milieu de tous ces problèmes posés au dedans et au dehors par la Révolution de 1830, et pour lesquels vous devez conserver vos forces, votre crédit et votre patriotisme unanime. (*Très-bien!*)

Si vous vous plaignez avec raison de ce que le contribuable souffre pendant que votre Trésor regorge de capitaux sans emploi, n'avez-vous pas un moyen bien simple de soulager l'impôt et d'enrichir le Trésor? Votre dette flottante a 225 millions en caisse qui ne vous produisent rien. En même temps vous payez 9 millions d'intérêt de cautionnements. Convertissez ces cautionnements en capitaux, en rentes sur l'État; voilà 9 millions de réduits d'un trait de plume sur vos dépenses, sans injustice pour personne. Ajoutez-y 21 millions de retranchement, et votre amortissement exagéré; voilà 30 millions à restituer demain aux contribuables sans faire jeter un murmure à aucun intérêt; voilà la conversion normale. (*Mouvement en sens divers.*)

Mais en repoussant ce projet comme je viens de le faire, en disant la vérité tout entière à la Chambre et à mon pays, que les ministres (et ils savent que rien de malveillant ne sortira contre eux de ma bouche, car je veux leur conservation), que les ministres me permettent de leur dire aussi ce que je pense sur leur attitude dans ce débat. (*Écoutez! écoutez!*)

Ont-ils assez réfléchi au devoir que leur haute situation leur impose? Ne sont-ils pas le gouvernement, c'est-à-dire la pensée, la direction, la décision, la volonté du pays? L'initiative de la proposition ou l'initiative de la résistance ne leur appartenait-elle pas? Peuvent-ils laisser une question semblable mettre en péril les droits, la propriété, l'inviolabilité des fortunes, et secouer jusque dans ses fondements ce qu'il y a de plus sacré dans les garanties sociales, et qui est plus sacré que les gouvernements mêmes (car c'est ce qui leur sert de base pour poser une main décidée sur la question) sans vous dire : Elle m'appartient avant tous, sans s'en emparer dans un sens quelconque pour l'exécuter ou pour la combattre? Si dans des occasions si graves la neutralité n'est pas permise aux simples citoyens, que sera-ce du gouvernement? Les ministres doivent avoir une conviction; si elle est pour la légitimité et l'utilité de ce revirement violent de la fortune publique, qu'ils le disent et qu'ils le fassent; si elle est contre, qu'ils se posent énergiquement comme nous, fermes sur leur conviction entre ceux qui veulent monopoliser la richesse publique dans leurs mains, dans les mains de cette nouvelle aristocratie territoriale, et ceux que l'on veut dépouiller! Dans le premier cas, ils auront du moins la direction, la modération des mouvements et l'honneur de la victoire. Dans le second, ils seront vaincus peut-être, mais qu'importe? Est-on jamais plus glorieusement vaincu qu'en combattant pour ce qu'on est chargé de défendre, pour la justice, pour la vérité, pour l'inviolabilité des fortunes de deux cent soixante mille Français, pour l'honneur de nos transactions nationales, pour la probité de son pays? Oui, je vous le répète, un gouvernement doit se placer à la tête des erreurs mêmes d'un pays quand il les partage, comme à la tête des vérités. Autrement il abdique sa nature, et se laisse traîner honteusement à la remorque de toutes les

popularités qu'il ne sait ni diriger ni combattre. (*Très-bien !*)

Mais si le ministère pense qu'un gouvernement quelconque, fût-il aussi énergiquement spoliateur que la République, fût-il de droit divin, fût-il enraciné dans le sol depuis des siècles, peut s'effacer impunément pour laisser passer le torrent d'une passion publique, découvrir ces grands intérêts de la moitié de la fortune de la France menacée, violée, spoliée, laisser ces deux classes de la propriété se passionner, se combattre, attenter l'une à l'autre, sous ses yeux, sans se poser comme un juge, comme un défenseur, comme un bouclier de la classe immense dont il semble faire une concession à la nécessité; s'il pense qu'une fois ce grand acte accompli devant lui, sous lui, contre lui, il retrouvera dans la considération et dans l'affection d'une partie de la nation la place qu'il y avait avant, il se trompe: on lui fera, dans la pensée publique, la place qu'il se sera faite à lui-même. Les intérêts lésés ont une implacable mémoire. Quand M. de Villèle, dont on vante la sagesse, fit lui-même, dans un but politique, ce que le gouvernement laisserait faire aujourd'hui sans conviction et sans but, croyez-vous que les antipathies qu'il sema entre les deux classes des rentiers de l'État et des émigrés indemnisés n'accrurent pas ces animadversions mutuelles qui couvaient de loin entre la Restauration et le pays? Croyez-vous qu'elles n'envenimèrent pas ces défiances qui devaient éclater plus tard en un si terrible ébranlement du trône, et que parmi ces voix qui, à la revue du Champ-de-Mars, criaient: *A bas les ministres !* et jetaient ainsi la première menace de Juillet, M. de Villèle ne reconnut pas quelques-unes des voix qui avaient impuissamment protesté contre la spoliation des rentiers de 1824? (*Réclamations.*) Croyez-vous que ces ressentiments, ces désaffections que chaque année voyait se développer et se convertir en hostilité sourde, ne furent pas une des causes lointaines qui minèrent, qui sapèrent avant sa chute le gouvernement dont l'habileté imprudente avait donné à ses ennemis ce ressentiment à exploiter? (*Vive sensation.*)

Loin de moi la pensée d'une menace! mais je livre cette réflexion à la prévoyance de l'homme d'État qui préside en ce moment aux destinées d'un gouvernement. J'honore assez son patriotisme et son abnégation personnelle pour savoir que ce

qui le touche le plus dans son administration, ce n'est pas le jour, c'est le lendemain, ce ne sont pas les embarras, ce n'est pas le sort de son cabinet, c'est celui du gouvernement qu'il laissera à ses successeurs et à son pays. (*Marques nombreuses d'une vive adhésion.*)

RAPPORT SUR LE BUDGET

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Chambre des Députés. — Séance du 27 avril 1838.

M. de Lamartine présenta ce rapport au nom de la commission chargée de l'examen du projet de budget des affaires étrangères pour 1839. Se référant au contrôle financier des commissions précédentes, l'orateur insistait sur la nécessité d'une haute représentation à l'étranger, afin d'y soutenir dignement les intérêts de la France.

Messieurs,

Le budget des affaires étrangères, examiné jusqu'ici avec un sévère et judicieux contrôle sous le rapport financier, par les commissions qui nous ont précédés, laisse peu de prise à la discussion et peu de prétextes à des réformes. Il ne nous est resté à faire qu'une appréciation plus complète de cette belle institution et de ses diverses spécialités de services pour motiver, aux yeux de la Chambre, des dépenses éminemment productives, et dont une étroite parcimonie méconnaîtrait seule la nature et l'utilité.

Le ministère des affaires étrangères, c'est la France au dehors. C'est la nation présente, agissante, influente sur tous les points du monde civilisé. C'est une grande magistrature internationale qui s'est instituée et élevée en importance et en attributions à mesure que la civilisation est devenue un fait plus universel et plus complet. Les peuples qui, d'abord, n'avaient

de contact entre eux que par la guerre, et pour les négociations qui terminaient la guerre, ont senti le besoin de prolonger ce contact pendant la paix, par des ambassades permanentes résidant auprès des cours de quelque importance dans l'ordre politique ou dans l'ordre commercial. Ainsi s'est constitué le droit des gens, ou le droit des nations, un des plus grands faits sociaux de l'humanité; ce droit en vertu duquel un individu étranger au pays qu'il parcourt ou qu'il habite momentanément emporte partout avec lui sa nationalité, son inviolabilité, souvent même des immunités et des priviléges qui le placent au-dessus des nationaux eux-mêmes. Grâce à cette magistrature universelle, un Français retrouve sa patrie dans tout l'univers. Les rapports politiques, commerciaux, industriels, littéraires, se multiplient entre les peuples. Les idées s'assimilent comme les intérêts. La guerre, elle-même, cet état violent et exceptionnel, en est modifiée et se restreint de plus en plus dans un cercle de violences limité par le droit public. Les ambassadeurs, les ministres, les consuls sont le personnel de cette haute et tutélaire magistrature.

De là, Messieurs, quelques conditions financières, spéciales à la nature de leurs fonctions. Ils représentent leur pays dans ses droits consacrés par les traités, dans sa dignité, dans son influence.

Pour représenter la nation dans ses droits, il faut qu'ils résument en eux, avec évidence et avec éclat, l'autorité de leur gouvernement, et le titre qui la leur confère. Pour la représenter dans sa dignité, il leur faut une attitude sociale correspondant à l'idée qu'une nation doit donner d'elle au dehors. Pour la représenter dans son influence, il leur faut une existence représentative et officielle, assez élevée et assez large pour contre-balancer les influences rivales des envoyés des autres puissances, et pour créer et maintenir autour d'eux un centre de patronage, de relations étendues, et d'informations de tout genre au profit de leur pays. On a contesté quelquefois cette nécessité de la haute représentation des agents diplomatiques; mais on la conteste par un anachronisme. Sous la République et sous l'Empire nous avions des armées pour négociateurs et des victoires pour traités. Le monde est rentré dans l'état nor-

mal. La diplomatie fait, aujourd'hui, pour maintenir l'équilibre pacifique de l'Europe, ce que la guerre faisait alors pour le renverser ou le rétablir. La vie politique des nations est une négociation perpétuelle. Le commerce est l'attraction des peuples, la diplomatie en est le lien.

Ces considérations, Messieurs, n'ont point pour objet de faire accepter par la Chambre de nouvelles demandes de crédit au ministre des affaires étrangères, mais d'expliquer les anciennes. L'état de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique nécessite une vigilance aussi active que prudente. Les questions territoriales se sont compliquées, dans ce siècle, des questions de principes. Un gouvernement ne peut oublier que les institutions analogues aux siennes, dans les nations voisines, font partie de sa force. Les principes sont aussi des frontières que les peuples ne doivent pas laisser déplacer. Ces devoirs sont graves; ils exigent une action universelle en rapport avec leur étendue, la résidence assidue des ambassadeurs, si nécessaire à la sûreté de nos relations. La Chambre n'oubliera pas que le ministère des affaires étrangères suffit à cette action politique, à cette surveillance présente partout; à la protection de ses intérêts nationaux et de son commerce; à la préservation de l'équilibre européen et au maintien de la paix du monde avec l'allocation normale que nous allons motiver devant vous.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Les dépenses de ce chapitre, contrôlées rigoureusement depuis 1830 et portées au même chiffre que l'année dernière, n'ont paru susceptibles d'aucune réduction à vos commissaires. Des études spéciales, des traditions concentrées dans un petit nombre de personnes destinées dès leur jeunesse à les perpétuer, une moralité à l'épreuve de toutes les séductions, une discrétion, une dignité de conduite et de formes qui exigent autant de qualités du caractère que d'exercice de l'intelligence, l'étude des langues, du droit public, des constitutions, de celles de l'Allemagne surtout, dont la science complète serait à elle seule l'occupation d'une longue vie; une assiduité de toutes les heures, des travaux toujours obscurs, dont le mérite demeure

caché dans l'ombre des chancelleries et ne trouve sa récompense que dans l'estime silencieuse des hommes spéciaux appelés à les compulser dans l'avenir : telles sont pour les employés du ministère des affaires étrangères les conditions de capacité et de dévouement qui ne permettent pas une concurrence très-étendue. Le secret de l'État et la gravité des affaires qui passent par leurs mains leur impriment un caractère exceptionnel. Une nation ne peut mettre au rabais sa politique, sa confiance et sa dignité. Votre commission l'a senti, la Chambre le comprendra.

TRAITEMENTS DES AGENTS CONSULAIRES.

L'accroissement de nos relations commerciales, tant en Amérique qu'en Orient, la création de plusieurs postes consulaires nouveaux réclamés par la Chambre, les tâtonnements qui accompagnent toujours ces créations, ont forcé le ministre à opérer de légers revirements de fonds qu'il soumet à votre contrôle, et à demander l'allocation d'un crédit de 11,000 francs pour compléter le budget consulaire. Votre commission a demandé, à cet égard, des éclaircissements qui pussent motiver votre opinion. Les voici :

Le ministre a jugé qu'un vice-consul était inutile à Lima auprès du consul général. Il l'a remplacé par un élève vice-consul. Ayant obtenu ainsi une réduction de dépense, il en a appliqué le produit à rétribuer plus convenablement les consuls d'Alep, d'Ostende, de Leipsick et d'Iassy.

La somme de 11,000 francs, demandée par le ministre, a pour objet de porter de 8,000 francs à 10,000 francs le traitement de vos consuls à Salonique, Patras et Mogador, et de donner une indemnité fixe de logement de 2,000 francs au consul de France à Iassy. Elle s'applique aussi à élever de 12,000 francs à 15,000 francs le traitement du consul de France en Syrie, dont la résidence a été transférée de Saint-Jean-d'Acre à Beyrouth, place plus importante, devenue l'échelle de Damas.

Une première allocation de 12,000 francs a été votée, l'année dernière, en faveur des consulats qui seraient appelés à surveiller le service des bateaux à vapeur de la Méditerranée. Plusieurs

points nouveaux de relâche ayant été déterminés, le principe de l'indemnité, justifié par l'accroissement de charges, a autorisé le ministre à vous demander une somme de 6,000 francs, applicable aux consulats de Smyrne, de Livourne et du Pirée. Votre commission vous en propose l'allocation.

L'expérience a montré que le juste désir d'économie qui avait animé la Chambre de 1832 avait, sur quelques points, laissé à nos agents au dehors toute la dignité de représentation, mais que les convenances du service demandaient quelques rectifications dans le traitement de notre ministre aux États-Unis.

Le ministre de France à Washington, dont le traitement était de 80,000 francs, avait été réduit à 60,000 francs. Une épreuve de six années, des réclamations constantes, fondées sur l'élévation du prix des salaires et des objets de nécessité ou de luxe en Amérique, la comparaison des traitements des ministres de France avec les traitements beaucoup plus élevés des ministres des autres puissances dans la même résidence, la multiplicité des rapports sociaux et politiques qu'entraîne un gouvernement décentralisé et démocratique, pendant la durée du congrès; l'accroissement progressif de nos rapports commerciaux auxquels la vigilance de notre ministre doit pourvoir sur un territoire très-étendu, n'ont laissé à la commission aucun doute sur la légitimité de ces réclamations et sur la juste convenance de l'allocation demandée. En conséquence, elle vous propose de l'accorder.

Une somme de 3,000 francs est également demandée, pour élever à 10,000 francs et à 6,000 francs le traitement du premier et du second secrétaire de légation à Berlin. Votre commission a considéré que la fixation du traitement de nos deux secrétaires de légation à Berlin avait eu pour base une erreur produite par une dénomination arbitraire; que c'était uniquement par cause de réciprocité dans les titres que la France n'avait pas une ambassade à Berlin; mais que l'importance de nos relations avec la Prusse, et les frais de séjour de nos agents à Berlin, les assimilaient en réalité aux secrétaires d'ambassade et leur en imposaient les devoirs et les charges. Votre commission vous propose l'allocation du crédit de 3,000 francs.

Le gouvernement, qui avait été autorisé par les crédits de la Chambre à envoyer un ministre plénipotentiaire en Colombie, par suite des dislocations de cet État, a reconnu que le titre de l'agent français pouvait être convenablement réduit au titre de chargé d'affaires à Bogota. Il est résulté de cette disposition, parfaitement justifiée par les faits, une économie de 25,000 francs sur cette légation. Mais le ministre ayant reconnu, par des faits récents, de graves inconvénients à la suppression du chargé d'affaires de France à Weymar, demande de transférer à ce chargé d'affaires, qu'il a rétabli, les 25,000 francs restés libres par la réduction opérée sur la Colombie. Votre commission, appréciant l'intérêt politique qui s'attache de plus en plus à nos relations avec les États germaniques, vous propose de régulariser ce revirement de fonds au budget de 1839.

TRAITEMENT DES AGENTS EN INACTIVITÉ.

L'ordonnance royale du 22 mai 1833 a statué que les agents politiques et consulaires ne pourraient avoir droit à ce traitement temporaire qu'après dix années d'exercice, et par suite d'un rappel motivé par des considérations de service public. Cette mesure a soulagé le ministère des affaires étrangères d'un fardeau qui pouvait s'accroître indéfiniment. Ce crédit n'est plus aujourd'hui que de 60,000 francs. Il est justifié par l'exécution formelle de l'ordonnance de 1833. Votre commission, convaincue qu'on ne pouvait pas, sans injustice, et sans préjudice pour les affaires, faire cesser le traitement avec les fonctions dans un département où les fonctions sont transitoires de leur nature, vous propose d'allouer le crédit.

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DES AGENTS POLITIQUES ET CONSULAIRES.

Votre commission, préoccupée de la pensée que ces frais d'établissement, si légalement alloués aux agents politiques et consulaires qui transportent leur existence d'un point du monde à l'autre, pourraient donner lieu à des prodigalités et à des abus si les frais d'établissement étaient arbitrairement fixés et

renouvelés à chaque déplacement, s'est assurée que ces frais d'établissement étaient fixés au tiers du traitement, et n'étaient alloués à nos agents, à l'extérieur, qu'après une résidence de cinq années dans le poste dont on les déplaçait. Nous vous proposons d'allouer ce crédit, égal à celui des années précédentes.

DÉPENSES SECRÈTES.

Les dépenses dont la nécessité évidente frappe tous les yeux n'ont jamais donné lieu à une contestation motivée. La diplomatie, dont la mission est d'informer le gouvernement de tout ce qui intéresse directement ou indirectement la sécurité du pays, a besoin elle-même d'informations étendues et précises sur les forces matérielles et les mouvements des puissances qu'elle est chargée d'observer. On ne peut les obtenir sur le seul point où l'on réside, car ces missions, ces enquêtes, ces surveillances, ces documents statistiques exigent des dépenses dont l'emploi, quoique très-loyal, ne pourrait être rendu public sans tarir les sources de renseignements indispensables. La commission vous en propose l'adoption.

INDEMNITÉS TEMPORAIRES.

Les 7,078 francs portés à ce chapitre ne sont que l'énonciation des indemnités temporaires accordées aux employés réformés par la loi du 1er mai 1832. Cette somme, qui devrait être portée à la charge de la caisse générale des retraites, a été maintenue cette année au budget des affaires étrangères, parce que la loi sur les retraites a été ajournée. Les états nous ont été fournis.

FRAIS DE SERVICE.

Ce service, dont le chiffre s'élevait autrefois à 1,300,000 francs a été successivement réduit à 700,000 francs.

Ces fonds, accordés en proportions diverses à toutes les résidences politiques ou consulaires, ont pour objet de donner des

secours accidentels à des Français indigents ou surpris par des désastres imprévus, auxquels l'éloignement de leur patrie rend l'assistance du gouvernement plus indispensable. Ils s'appliquent aussi aux frais de correspondance de nos agents, soit avec les particuliers, soit avec le ministre, par toutes les voies autres que celles des courriers de cabinet, à l'achat des brochures, statistiques, traductions de pièces envoyées au ministère, à l'acquisition de tous les documents intéressants pour le pays.

Ces dépenses vagues et arbitraires dans leur spécification se soldaient précédemment sur mémoires. Les agents avaient un intérêt moins direct à les renfermer dans les bornes de l'absolue nécessité. Les réformes utiles de 1832 ont fait instituer un autre mode de comptabilité. Un système d'abonnement par approximation a été établi. Depuis cette époque, les 700,000 francs alloués par la Chambre ont suffi; le ministre ne demande à cet égard aucun supplément. Seulement la création des quatre consulats nouveaux de Manille, Campêche, Lubeck et Mogador, ainsi que le rétablissement d'un chargé d'affaires à Weymar, donnent lieu à une allocation de 25,000 francs pour chacune de ces résidences nouvelles. Telle est la cause de l'augmentation de crédit de 25,000 francs portée au budget de 1839 et consentie par votre commission.

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

De nombreuses pétitions, et des réclamations adressées aux Chambres et appuyées par l'unanimité des opinions ici, demandaient, depuis plusieurs années, la reconstruction du palais de France à Constantinople, incendié en 1831. Ce palais, élevé sur un terrain qui nous appartient, servait d'habitation à notre ambassadeur et attestait, par sa magnificence, le rang de notre représentant dans la capitale de l'Orient. Depuis l'incendie, notre ambassade, forcée d'abandonner Constantinople et de résider à cinq lieues du centre de ses négociations et de ses affaires, ne pouvait satisfaire convenablement de si loin aux communications souvent urgentes avec le divan, avec les ministres étrangers, non plus qu'à ce contact immédiat, et de toutes les heures, avec nos nationaux ou nos protégés qui for-

ment une véritable ville française dans Constantinople. Dans un pays dépourvu de routes, la mer est le seul moyen de communication entre la capitale et la résidence actuelle de notre ambassade. Pendant la mauvaise saison cette communication est quelquefois interrompue plusieurs jours, au grand préjudice des affaires privées, au grand inconvénient des affaires publiques.

Les Orientaux, qui comprennent surtout par les yeux, et pour qui la magnificence des palais est le symbole de l'importance relative des nations, voient avec étonnement l'abandon et les ruines de ce bel établissement national. Le ministre avait pris l'engagement, à la session dernière, de préparer un projet de reconstruction du palais de France. Cet engagement a eu son effet. La description et le devis des ouvrages à exécuter, d'après les plans et dessins de l'architecte français, M. Laurecisque, nous ont été produits. Nous les avons scrupuleusement examinés; ils nous ont paru répondre complétement, et par l'importance et par l'appropriation de l'édifice, et par l'évaluation des travaux divers, à la destination de ce monument, et à l'esprit d'ordre et d'économie qui doit présider aux magnificences même de la nation. Le devis, exécuté à Constantinople, sous les yeux de notre ambassadeur, porte la dépense totale de l'édifice à 500,000 francs. Ce chiffre, qui semblerait insuffisant ici, est expliqué par la modicité des salaires dans un pays où la piastre de 25 centimes représente à peu près la valeur du franc.

Votre commission, s'associant à cet égard aux motifs de la demande de crédit faite par le ministre, vous propose d'accorder cette allocation aux besoins de vos nationaux à Constantinople et à la dignité de vos rapports avec la Porte. Elle insiste seulement, et la Chambre insistera, sans doute, avec elle, pour que M. le ministre des affaires étrangères fasse surveiller les adjudications et les travaux, de telle sorte que ce crédit ne puisse être, sous aucun prétexte, dépassé. Votre commission a pensé aussi qu'il y aurait avantage à allouer le crédit entier au budget de 1839, pour éviter la suspension des travaux dans un pays où ils s'exécutent avec une extrême rapidité, et où la campagne dure presque autant que l'année.

CHANCELLERIES CONSULAIRES.

Votre commission, frappée de l'insuffisance apparente des explications consignées au budget des recettes et des dépenses, en ce qui concerne les chancelleries consulaires, s'est demandé si ce n'était pas éluder les prescriptions rigoureuses de votre comptabilité administrative, que de se borner à balancer ces recettes et ces dépenses au budget par une somme correspondante de 250,000 francs.

Aux renseignements qu'elle a reçus, il lui a été démontré que les recettes des chancelleries, provenant de tarifs de navigation et de rétributions perçues sur des actes variables de leur nature, ces éventualités des recettes se refusaient à une évaluation positive; qu'en les portant pour une prévision approximative aux recettes, le ministre était obligé de prendre une moyenne inférieure au montant probable de ces recettes, afin de ne pas les trouver, à la fin de l'année, inférieures aux dépenses qu'elles sont destinées à couvrir; mais que les comptes de l'exercice suivant justifiaient et légalisaient ce budget, que les résultats examinés par la Cour des comptes et appuyés de pièces justificatives étaient soumis alors au contrôle de la Chambre. Il nous a été donné, en effet, communication de l'état général de 1835, qui vient d'être renvoyé à la Cour des comptes, et nous avons pu nous assurer que la régularité la plus parfaite éclairait cette partie nécessairement éventuelle de vos dépenses et de vos recettes :

Recettes.	250,000 fr.
Dépenses	250,050 »

En résumé, la loi des finances du 20 juillet dernier, affecte aux dépenses ordinaires de l'exercice de 1838, un crédit de 7,355,700 francs.

Le ministre des affaires étrangères demande, pour ce même service, pendant l'année 1839, une augmentation de.	105,000 fr.
A reporter. . .	105,000 fr.

Report.	105,000 fr.
Il propose, en outre, pour la reconstruction du palais de France à Constantinople, une dépense extraordinaire de.	500,000 »
Total des augmentations.	605,000 fr.
Le budget de 1839 s'élève ainsi à.	7,960,700 fr.

L'augmentation de 605,000 francs se répartit comme il suit :

1° Traitements politiques	23,000 fr.
2° Traitements consulaires	17,000 »
3° Frais de service.	65,000 »
4° Service extraordinaire à Constantinople. .	500,000 »
Somme égale.	605,000 fr.

Tel est, Messieurs, le résultat que votre commission me charge de vous présenter. Les réformes de 1832, la justification rigoureuse du petit nombre d'augmentations de crédit demandées, la lumière qui éclaire partout ce budget, véritablement régulier, la comptabilité simple et facile qui permet d'en apprécier, d'un coup d'œil, toute l'économie, n'ont jamais permis à notre examen de dégénérer en critique ou en contestation.

Une nation qui a contact avec tout l'univers par sa politique, sa marine, son commerce, ses intérêts, ses idées, ses influences et ses protections; une nation qui sait conserver et agrandir, dans le repos, l'ubiquité de son action et la puissance de son nom; une nation qui voit s'étendre graduellement et se régulariser de plus en plus le mouvement de rénovation politique et sociale dont elle a donné l'impulsion première, il y a moins d'un demi-siècle; une nation qui sait fortifier la paix comme elle a su illustrer la guerre, impose à sa diplomatie de grandes difficultés et de grands devoirs. Sur 1 milliard de budget, 7 millions employés à cimenter ses alliances, à relever son attitude, à peser, de tout le poids de ses influences, dans toutes les grandes transactions du monde politique; à protéger, au dehors,

ses nationaux, son commerce, la liberté, la religion et l'indépendance des nations; enfin, à se préparer dans une carrière où se forment les politiques des hommes dignes de la représenter et capables de la servir et de l'honorer au dehors; ce n'est pas trop. Mais, grâce à votre intelligent contrôle, c'est assez. Votre commission en a jugé ainsi : elle espère que la Chambre voudra bien apprécier ses motifs et ratifier ses conclusions.

SUR LES ENFANTS TROUVÉS

30 avril 1838.

D'après la législation de 1811, les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins, étaient adoptés par l'État, sous la tutelle des administrateurs des hospices. Chaque arrondissement devait avoir un hospice, chaque hospice un tour. L'enfant reçu dans l'hospice était immédiatement envoyé en nourrice à la campagne. A six ans on cessait de payer les frais de nourriture, et il restait en pension pour une somme moindre jusqu'à douze ans. A douze ans l'enfant ne recevait plus rien de l'hospice, mais il était encore sous la tutelle des administrateurs. La famille où il avait été élevé le gardait ou le plaçait en service. Toutes précautions étaient prises pour que la mère retrouvât son enfant, ou qu'à défaut de ses parents il éprouvât le bienfait d'une nouvelle famille.

Deux faits étaient survenus qui tendaient à changer cet état de choses. Selon l'administration les hospices ouverts aux enfants trouvés donnant lieu à de graves abus, les tours avaient été supprimés dans trente départements pour restreindre la prétendue augmentation indéfinie des enfants trouvés. De plus, l'on avait imaginé de déplacer les enfants d'un département dans un autre, afin de mettre les parents dans l'alternative de perdre leurs traces ou de les retirer pour les élever eux-mêmes.

C'est contre ces mesures rigoureuses, inspirées des théories anglaises de l'économie politique, que M. de Lamartine prononça le discours suivant à la séance générale annuelle de la société de la morale chrétienne, le 30 avril 1838.

MESSIEURS,

Si le christianisme a le droit de revendiquer la plus sainte part dans les œuvres de la charité légale, c'était du sein d'une

société de morale chrétienne que devait s'élever le premier cri de scandale et de réprobation contre les mesures meurtrières que les conseils généraux de départements demandent et que l'administration autorise à l'égard des enfants trouvés. Depuis quatre ans je plaide cette cause contre mon département, et je vous remercie de me permettre de joindre ici ma voix à la vôtre ; il n'y en a pas de plus convaincue, je dirais presque de plus indignée.

Certes, si quelque chose pouvait démontrer davantage que l'homme et la société ont besoin, pour accomplir une grande œuvre quelconque, d'un motif puisé plus haut que la terre, d'une force empruntée à un sentiment surhumain, et que toute législation qui prend pour but l'égoïsme et la richesse n'aboutit qu'à l'impuissance ou à la brutalité, nous n'aurions pas besoin d'en chercher d'autre preuve que dans ce qui se passe sous nos yeux à l'égard des enfants trouvés, depuis l'abrogation du décret de 1811.

Sans entrer ici dans un examen historique de la conduite des civilisations antiques et modernes envers cette population d'orphelins que la terre a toujours reçue comme des hôtes, et que, pour la première fois, on veut lui faire proscrire comme des criminels ; sans vous montrer ces malheureux enfants exposés sur les places publiques, recueillis par des magistrats, vendus comme esclaves ou adoptés par la famille ; plus tard, portés sur le seuil des églises et distribués aux fidèles comme une sainte matière de miséricorde et d'aumône, les villes, les maisons religieuses, les seigneurs chargés de leur entretien, enfin les hospices s'ouvrant à la voix de Saint-Vincent de Paul, et toute une législation de tendresse s'animant de la flamme et s'éclairant du génie de sa charité : je passe tout de suite à l'état présent, à la question des tours et des déplacements ; et ceux qui l'ignorent et qui vont m'entendre croiront que je mens ou que j'exagère. Je ne dirai pas même toute la vérité. Écoutez :

Lorsqu'un de ces pauvres enfants que la misère abandonne, ou dont la honte veut cacher la naissance, est apporté la nuit au seuil d'un hospice où on l'attend à toute heure, il est déposé dans un tour, ingénieuse invention de la charité chrétienne qui a des mains pour recevoir et qui n'a point d'yeux pour voir,

point de bouche pour révéler (*sensation*); un tintement de cloche annonce que le tour a été visité. De pieuses sœurs qui veillent derrière ces murs accourent pour recueillir le nouvel hôte. S'il est nu, on le vêt, s'il est couvert de haillons dégoûtants, on les change contre des langes propres et tièdes. Une nourrice que l'hospice loge et entretient depuis plusieurs jours est réveillée, elle lui donne le sein; au jour une femme des champs saine et robuste, et dont la moralité est attestée par les magistrats, vient chercher et emporte sur sa tête le nourrisson qu'elle va coucher dans le berceau de son propre enfant. Préalablement des signes de reconnaissance ont été détachés de l'enfant, inscrits sur des registres, et permettront de suivre sa trace, si jamais les circonstances qui ont forcé la mère à l'abandonner lui permettent de le suivre d'un regard inaperçu et de revendiquer son fils. Ce n'est pas tout, des hommes de bien consacrés gratuitement à ces œuvres, choisis parmi ce que la ville renferme de citoyens les plus purs et les plus dévoués, forment un conseil de surveillance des hospices, et acceptent la tutelle de ces orphelins; ils les suivent de l'œil jusque sous le toit de la nourrice. A des époques fixes, elle doit leur rapporter le nourrisson pour témoigner de ses soins pour sa santé; à des époques indéterminées, le maire de la commune où il est nourri, ou un médecin délégué par le conseil des hospices vient surprendre la nourrice et s'assurer, par ses propres yeux, qu'il est traité maternellement, qu'il a été vacciné, que toutes les prescriptions hygiéniques ont été ou seront accomplies à son égard.

L'enfant grandit, il a partagé le lait de la mère, le pain des enfants; la modique pension que l'hospice paye pour son entretien est un supplément à la richesse de la pauvre famille adoptive qui fait accepter sa présence comme un bienfait; il est bientôt considéré comme un enfant de plus, comme un frère de plus dans la maison, dans le village; nul préjugé flétrissant ne s'y attache à sa condition d'illégitimité. On l'a oublié, il l'a oublié lui-même. Il a grandi avec toute la génération contemporaine du pays, il a été au travail, aux champs, à l'école, à l'église avec elle. L'instituteur l'enseigne, le curé le catéchise; il mange à la table de son père nourricier, il est riche de sa récolte, il se marie dans le pays, soit avec une de ses sœurs de

lait, soit avec la fille d'un cultivateur du hameau voisin, à laquelle il apporte en dot la richesse du paysan, un métier appris, ou des bras exercés au travail de la terre ; il recrute ainsi cette race saine et forte des cultivateurs, dont l'insatiable cupidité de nos villes manufacturières dépeuple de plus en plus nos campagnes, et d'une source impure ressort ainsi une population rajeunie, laborieuse, primitive, qui rend chaque année douze ou quinze mille laboureurs à notre agriculture épuisée d'hommes. Les mêmes résultats ont lieu en ce qui concerne les filles. Ceci n'est point une fiction, une utopie, c'est ce qui se passe ou plutôt ce qui se passait sous vos yeux sur toute la surface de la France, dans ces nombreux villages dont la nourriture des enfants trouvés est l'utile et pieuse industrie. Voilà à quel point de perfection était arrivé un système où le génie chrétien et l'esprit administratif de la révolution française s'étaient rencontrés et secondés dans une des plus belles œuvres qui pût consoler et honorer l'humanité. Cela coûtait neuf millions à un budget départemental et à un budget de l'État qui se dénomme par milliard, et ces neuf millions enlevés à l'impôt étaient rendus sous une autre forme au pays, et portaient l'aisance et les bonnes mœurs dans trente-trois mille familles de cultivateurs indigents. *(Sensation générale.)*

Maintenant, écoutez : ces tours ouverts jour et nuit pour substituer la tendresse et la charité chrétienne ou sociale à celle de la mère indigente ou coupable, et pour empêcher la honte et le désespoir de chercher le secret dans un crime, on vient de les murer dans beaucoup de départements, on va les murer partout, oui, les murer comme une porte par où la miséricorde publique pourrait furtivement se glisser. La mère séduite et surprise par le témoignage vivant de sa faiblesse n'aura plus que cette alternative : le déshonneur, la réprobation de sa famille, la vengeance d'un époux trahi, ou..... Je n'ose nommer, mais ce que l'on trouve tous les matins sur vos pavés et ce que vos cours d'assises déroulent tous les jours devant vos yeux, l'ont nommé pour moi. Le déshonneur accepté et affiché, l'exposition dans les lieux solitaires ou l'infanticide ; voilà les trois options que la clôture des tours laisse aux mères illégitimes. L'une est la honte, l'autre est la mort, la troisième est le crime.

Si l'exposition dans les lieux solitaires est la ressource la plus commune, et que l'enfant abandonné pendant toute une nuit, tout un jour dans un carrefour non fréquenté, derrière une porte, sur le seuil d'une église, sur les bords d'une rue, sous les pas des chevaux, ne périt pas d'inanition, de froid, foulé sous la roue des voitures de nuit, un passant le ramasse, il le porte à un sergent de ville qui le porte à un commissaire, qui l'envoie porter à un bureau d'hospice. Mais l'hospice ne sera bientôt plus autorisé à le recevoir, qu'en fera-t-on? L'économiste ne le dit pas, mais ses doctrines le disent et Malthus, son maître, ose l'écrire. L'hospice donc le reçoit provisoirement encore par pitié, par habitude, et sans autorisation légale; il est envoyé en nourrice comme précédemment. Mais ne vous tranquillisez pas sur son sort et suivez-moi jusqu'au bout pour admirer comment, trompé dans sa cruauté, par la miséricorde forcée de l'hospice, l'économiste saura retrouver sa victime et l'atteindre plus tard par l'ingénieuse férocité de son système.

Je vous ai dit que l'enfant trouvé avait été jeté au sein d'une nourrice; que cette nourrice, sûre de conserver indéfiniment son nourrisson, et s'attachant à lui par cette tendresse de la chair qui semble couler avec le lait, devenait pour lui une mère, et qu'il avait retrouvé là tout ce que la nature lui avait refusé, un père, une mère, des frères, des sœurs, une famille, un enseignement, une patrie.

Vous en bénissiez la Providence, et la charité d'une société chrétienne. Eh bien! attendez. Tout cela était une faute contre les règles d'une bonne économie administrative. Il y avait là une profonde immoralité. Vous ne vous en doutiez pas; ni moi non plus. Mais l'économiste a découvert l'immoralité sous le chiffre, et par une erreur déplorable, pour justifier son avarice, il va vous prendre par le sentiment moral, et vous démontrer que la miséricorde est une séduction et que l'humanité est un crime. Voici donc comment il raisonne, et voici comment il agit : je prends les paroles de lord Brougham, l'éloquent et consciencieux organe de cette théorie en action, nom illustre et bienfaisant qu'on s'afflige de trouver inscrit sur un tel sophisme : « La mauvaise conduite a une séduction de plaisirs

« suivie d'une peine. Or, en recevant l'enfant à l'hospice, vous « laissez le plaisir à la mère coupable et vous la déchargez des « conséquences. Que diriez-vous d'un hospice destiné à soula-« ger les ivrognes ? »

Partant de ce principe, dont vous avez déjà senti toute la fausseté d'application aux malheureux enfants victimes et non coupables de leur naissance, et sur lequel je reviendrai tout à l'heure, nos économistes, suffisamment édifiés, méditent et décrètent; et qu'ont-ils médité, et que décrètent-ils? Le voici : si l'enfant est reçu dans le tour, s'il est relevé de la terre où on l'a couché, à la manière des Romains, pour être jugé digne de l'existence, pour vivre; s'il est remis au sein d'une nourrice et qu'élevé par elle avec l'amour qu'elle porte à sa propre chair il vienne à recouvrer une famille, à s'attirer l'attachement de ses parents adoptifs, à s'attacher lui-même à eux, si les signes de reconnaissance dont on a pu le marquer en le déposant et le voisinage de la ville où il a été déposé permettent à la tendresse de la mère de le suivre encore de loin dans les phases de sa vie et de le retirer dans des jours meilleurs, la douceur de cette situation, ces consolations d'une vie manquée, ces liens conservés avec la nourrice, avec la mère peut-être, seront une séduction si puissante à l'exposition des enfants, que le sentiment maternel en sera vaincu, et que le libertinage et même le mariage rempliront vos hospices d'enfants abandonnés, et feront ce hideux et froid calcul que repoussent également la nature et le sens commun. Or, pour prévenir cet abus imaginaire, que faut-il faire? Fermer les tours; ce n'est pas assez. Ceux qui passeraient par la porte des hospices offriraient encore le scandale de votre miséricorde. Il faut dépayser à la fois et la tendresse des parents et l'affection des nourrices; il faut proscrire, expatrier, exporter, déplacer, échanger les enfants de départements à départements, le plus loin possible, d'une extrémité de la France à l'autre, de peur que la tendresse des nourrices venant à se former, elles ne s'attachent aux orphelins qu'on leur a jetés pour un jour, et que ces malheureux enfants eux-mêmes ne viennent à se créer une habitude d'affection et une illusion de famille dans les chaumières où on les a recueillis; il faut dire à ces enfants qui ont déjà de trois à dix ans, à

ces pères nourriciers qui ont oublié que ces enfants ne sont pas à eux : Vous étiez des pères pour ces orphelins; vous, enfants, vous étiez des fils pour ces familles; l'habitude, la reconnaissance, la certitude de vivre à jamais ensemble vous avaient inspiré une consanguinité presque aussi forte que celle de la nature; brisez violemment tout cela; séparez-vous. La loi vous punira de l'amour que vous aurez conçu les uns pour les les autres. Vous, enfant, on vous enverra à un autre père! Vous, mère, on vous jettera un autre enfant! (*Sensation universelle et prolongée.*)

Et ne dites pas que l'exécution de ce déplacement n'est point une rigueur; qu'il ne change rien au sort de l'enfant trouvé, rien au sort des familles adoptives, puisqu'à l'enfant on donne une autre famille, à la famille un autre enfant! Ce serait montrer de la nature humaine une ignorance ou un mépris qui, bien qu'il soit dans vos actes, n'est sans doute pas dans vos pensées.

Quoi! Messieurs, arracher à trois, quatre, sept ou dix ans un enfant à la femme qui l'a nourri de son lait, au père qui l'a bercé avec ses fils, aux frères, aux sœurs avec lesquels il a grandi, au village qu'il a habité depuis sa naissance, au pasteur qui lui a donné les enseignements de la religion, à l'instituteur dont il a reçu les leçons dans l'école avec tous ses compagnons d'âge, aux habitudes de ses travaux, à toutes les affections enracinées de sa jeune âme, à la maison, au champ, au troupeau, au clocher, à la langue, au climat, à toutes ces corrélations instinctives de l'homme avec la nature entière, qui forment ce qu'on appelle le pays; le jeter à cent ou deux cents lieues de là, dans un climat différent, dans une maison, dans une famille qui ne le connaissent pas, parmi des enfants avec lesquels il n'a ni souvenirs communs, ni affections innées, à un homme, à une femme qui ne sont plus son père, qui ne sont plus sa mère, qui le recevront avec répugnance et rudesse parce qu'il vient prendre la place encore chaude de l'enfant qu'on leur a enlevé de même! Quoi! n'est-ce pas une rigueur? une peine? un exil? une barbarie? Qu'est-ce donc? Ah! demandez-le à votre cœur intimement interrogé, demandez-le à ces convois presque funèbres de ces enfants expatriés que nous rencontrons

par longues files sur nos routes, le front pâli, les yeux mouillés, les visages mornes, et qui semblent interroger les passants du regard et demander à quel supplice on les mène? Demandez-le, j'ai été vingt fois témoin moi-même de ces lamentables exécutions; demandez-le à cet enfant que votre gendarmerie vient enlever de force à celle qui a été jusque-là sa mère, et qui se cramponne à la porte de la chaumière dont on vient l'arracher pour jamais? Demandez-le à ces pauvres mères indigentes qui courent de chez elles chez le maire, de chez le maire à la préfecture pour faire révoquer l'ordre inflexible; qui, ne pouvant se décider à le voir partir, prennent l'engagement de le nourrir gratuitement, qui le livrent quelquefois au conducteur du convoi, puis se repentent, courent à pied jusqu'à vingt ou trente lieues après lui, pour le redemander et le rapporter dans leurs bras? Demandez-le aux malédictions unanimes qui s'élèvent contre une administration sans entrailles, aux violences, au désespoir, et, chose horrible, mais vraie, mais nécessaire à dire, aux suicides précoces d'enfants déplacés qui, dans mon département même, ne pouvant supporter l'angoisse de ces séparations, se sont précipités dans le puits de la maison ou dans l'étang du village? Non, ces impitoyables économistes ne sauront jamais quelle masse de désespoir et de colère leur mesure a soulevée dans le cœur du peuple et dans l'âme de ces malheureux enfants! (*On applaudit.*) Ils en rient; ils nous accusent de sentimentalisme et d'exagération. Ces hommes du peuple n'ont pas, disent-ils, cette sensibilité que vous leur prêtez; un enfant n'est pour eux qu'un mandat à toucher tous les trimestres, qu'une tête de plus dans le bétail. Misérables subterfuges d'une théorie dédaigneuse qui calomnie la nature dans les classes pauvres pour n'avoir pas à se juger elle-même. Plus près que nous de la nature, ces âmes simples la sentent mieux que nous, parce qu'elles ne sentent qu'elle. Superbes calomniateurs de la classe indigente, essayez donc d'arracher son chien au pauvre, vous ne le pourriez pas, vous auriez autant d'insurrections que de villages. Eh quoi! le cœur du misérable se soulèvera si vous lui arrachez son chien, et vous pensez qu'il ne se soulève pas quand vous venez lui arracher l'enfant que sa femme a nourri, qui a mangé son pain, dormi dans son lit,

grandi avec ses enfants? Ah! si ce sont des mœurs comme vous le dites, que vous prétendez refaire ainsi, ce sont des mœurs, oui, mais des mœurs administratives, mais des mœurs féroces que vous semez parmi le peuple, et que vous retrouverez un jour sous vos pas pour votre malheur et pour notre honte! (*Longue interruption, applaudissements.*)

Voilà pour le présent : quant à l'avenir que la mesure des déplacements prépare aux enfants abandonnés, jugez-le vous-même. Où est l'avenir d'un homme? Dans son passé, dans sa nature, dans son âme, dans ses sentiments, dans ses habitudes contractées. Où est la garantie de cet avenir? Dans l'esprit de famille, de patrie, de sociabilité qui est comme l'atmosphère morale de l'individu. Eh bien! que faites-vous par le déplacement et l'échange forcé des enfants trouvés? Vous endurcissez l'âme de l'enfant que vous promenez d'une famille à l'autre pour lui apprendre bien qu'il n'en avait aucune. Vous lui arrachez du cœur cette douce illusion de maternité que nos sages institutions faisaient naître en lui. Vous le dégradez à ses propres yeux, vous ravalez sa nature en lui montrant qu'il n'est pour vous qu'un rebut de l'humanité à qui on ne tient compte ni de ses affections ni de ses larmes, qu'on déporte d'un sol à un autre comme un vil bétail, que dis-je, qui n'a pas même la condition des brutes, car il n'appartient à personne! Vous lui enseignez à ne s'attacher à rien, à ne rien aimer; vous lui faites un calus sur chaque sentiment déchiré en lui. Vous en faites un je ne sais quoi d'humain, sans aucune des conditions de l'humanité, dont tous les liens qu'il formera sont rompus d'avance, qui doit errer de porte en porte, de foyer en foyer, sans prendre racine nulle part, que personne n'élèvera parce que personne n'aura espoir, droit, responsabilité sur son avenir, et qui, ne prenant des classes inférieures où vous le ballottez que leur ignorance et leurs vices, ira grossir promptement cette plèbe flottante et impure de vos grandes villes, traîner sa vie dans le vagabondage, dans les maisons de correction et peut-être la finir dans vos bagnes. Et vous appelez cela un système! et vous appelez cela de l'économie! (*Applaudissements.*) Oui, quelques centimes disparaîtront sous une forme de vos budgets départementaux; mais ils y reparaîtront grossis sous mille autres

formes. Vous payerez en vices, vous payerez en gendarmes, vous payerez en police, vous payerez en prisons, vous payerez en bagnes, en dépopulation et en crimes, sept fois plus que ce que vous ne voulez pas payer en tutelle et en providence. Apprenez qu'un seul crime, qu'un seul vice, qu'un seul désordre ruine plus une société que mille actes de bienfaisance.

Eh bien! Messieurs, voilà les faits; je rougis de les dévoiler, mais il le faut; car faire éclater de pareils scandales devant une nation intelligente et généreuse, c'est les rendre impossibles. Voyons, maintenant, sur quelles théories on les appuie. D'abord, disent-ils, c'est économique, c'est de l'argent de moins, comme si l'humanité devait se soumettre au chiffre et non pas le chiffre à l'humanité. Vous avez vu que c'était la plus illusoire des économies, que c'était immensément d'argent de plus, seulement de l'argent sali par le vice, ensanglanté par le crime, au lieu de l'argent purifié, sanctifié, fructifié par la miséricorde et la prévoyance sociales. (*On applaudit.*)

Que disent-ils encore? Qu'ils réduisent ainsi de deux manières le nombre des enfants trouvés ou abandonnés. Et comment? D'abord, selon eux, en empêchant l'exposition des enfants légitimes par des pères et mères en état de les nourrir et qui les jettent par paresse ou par caprice à la charge de l'État dans les hospices; ensuite, en épouvantant d'avance les mères illégitimes qui se corrigeront du vice, ou qui surmonteront la force des passions illicites parce qu'elles ne pourront plus en cacher ou en déposer le malheureux fruit.

Quant à l'exposition des enfants légitimes, il est vrai que quelques abus se sont glissés dans l'œuvre de charité que les hospices sont chargés d'administrer. Mais, malgré les statistiques menteuses et les assertions complaisantes, ces abus se réduisent à bien peu de chose, à trois ou quatre pour cent sur le nombre des trente-deux mille enfants trouvés. J'avais cru d'abord sur parole à ces innombrables expositions d'enfants légitimes si authentiquement énumérées par les partisans de l'économie à tout prix. Mais ayant plus mûrement réfléchi sur cette incroyable aberration des sentiments naturels et des sentiments domestiques, qui, dans un état de société régulier, forcerait vingt mille pères et mères à s'unir pour jeter ensuite

effrontément les fruits du mariage sur le pavé de vos rues, je me suis demandé si cela était vraisemblable, et puis, enfin, si cela était vrai? J'ai recherché les faits de ce genre dans deux départements les plus abondants en enfants exposés, et après l'examen le plus minutieux, après les témoignages recueillis des maires, des curés, des conseillers d'hospices, des voisins, il m'a été impossible de constater un seul cas d'exposition de ce genre.

J'en ai conclu qu'ils devaient être infiniment rares. Cela se dit, cela s'écrit, cela se voit peu. Et, certes, votre administration est assez vigilante pour découvrir et proclamer le désordre s'il existait. Je lui en ai porté le défi, je le lui porte encore. Qu'elle fasse le recensement authentique de ces innombrables expositions d'enfants nés dans le mariage, qu'elle en constate seulement cinq sur cent dans la moyenne des départements! je ne lui reconnaîtrai pas le droit de sévir sur les trente mille enfants et les deux cent mille familles qui les reçoivent, mais je lui reconnaîtrai le droit de prendre quelques mesures de surveillance et de pénalité contre les coupables. Mais cela n'est pas, parce que cela ne peut pas être. En effet, Messieurs, demandez-vous d'abord combien de fois se rencontrera, en le père et la mère, ce concert contre nature d'abandon d'un enfant qu'ils auront eu d'une union légale, religieuse, patente. Demandez-vous ensuite comment, sous l'empire d'une législation de l'état civil parfaite et sous la surveillance quotidienne des lois et des mœurs, une mère aura pu porter neuf mois son enfant aux yeux de ses parents, de ses voisins, de son village; comment elle aura mis cet enfant au jour; comment elle l'aura fait enregistrer à la municipalité ou omis de le faire sans notoriété; comment elle l'aura fait baptiser à l'église; comment elle lui aura donné un parrain, une marraine parmi ses proches; comment elle l'aura nourri elle-même quelques jours ou fait nourrir dans son voisinage, puis retiré furtivement, puis déposé, fait disparaître, sans que de tant d'actes impossibles à cacher ou à justifier, il résulte une trace, un témoignage, un soupçon de l'existence et de la disparition de cet enfant de la maison paternelle; sans que le maire, le curé, la sage-femme, le parrain, la marraine, le parent, l'ami, le voisin, lui demandent jamais

compte de cet enfant porté aux yeux de tous, né au su de tous, enregistré, baptisé, nourri au vu de tous. De deux choses l'une : ou la mère mentira et dira : Mon fils est mort, et les actes de l'état civil seront là pour lui donner un démenti ; ou bien elle avouera son exposition simulée, et alors elle se couvrirait elle-même de confusion devant toutes les mères. Et remarquez que si cela pouvait avoir lieu plus facilement, ce serait sans doute dans les villes où la surveillance mutuelle est plus dépaysée. Eh bien ! ici, la prétendue statistique répond pour moi. Elle n'accuse presque aucun cas d'exposition d'enfants légitimes dans les villes. (*Sensation ; l'orateur est longtemps interrompu par les applaudissements.*)

Que reste-t-il donc de cette excuse menteuse du système des déplacements? Rien, ou presque rien, et quand cela serait plus fréquent? quand dans une société qui n'a ni les assistances antiques de l'Église ou de la féodalité, ni les assistances mutuelles d'une démocratie, ni les assistances municipales de la taxe des pauvres comme en Angleterre, dans une société qui s'isole dans son égoïsme, où le prolétaire sans travail n'a de providence que dans le ciel, où un surcroît d'enfants à élever, des vieillards infirmes à nourrir peuvent dépasser ses forces par ses nécessités ; quand, dans une société pareille, l'État recueillerait et nourrirait du pain public quelques milliers de ces enfants dont l'aumône est le seul patrimoine, ferait-il autre chose que le plus rigoureux et le plus sacré de ses devoirs? Oh ! tant que la démocratie ne prendra pas d'âme dans le christianisme qui l'a enfantée, tant que la société n'aura pas d'entrailles pour elle-même, qui en aura pour elle? qui la respectera? qui la défendra, si elle s'avilit, si elle s'insulte elle-même par sa mesquine et dure insensibilité? (*On applaudit.*)

Mais j'entends d'ici la réponse des économistes. La preuve, nous disent-ils, que beaucoup d'enfants légitimes sont exposés, c'est l'effet produit partout par la fermeture des tours et par les déplacements. Au moment des échanges, une foule d'enfants sont retirés des hospices, nos budgets sont dégrevés, nos hospices vont être déserts. Comptez : voilà près de la moitié des enfants dont nous sommes soulagés ; on nous les a repris. Apparemment que ceux qui les retirent sont des pères et des mères

légitimes ou du moins des pères et mères dans le cas de les nourrir et de les élever. Eh bien ! non : il faut le dire, il faut le dire à la honte de votre dureté sociale! Ce ne sont pas des pères et mères qui retirent ces malheureux enfants au moment où vous menacez de les exporter. Savez-vous qui c'est? Je vais vous le dire parce que je l'ai vu, parce que je l'ai compté, parce que mon cœur s'en soulève encore tous les jours d'indignation contre vous, de pitié et d'admiration pour le peuple de nos campagnes. Non, ce ne sont pas des pères et mères légitimes; ce sont d'abord quelques pauvres ouvrières, quelques filles séduites qui, placées entre le désespoir de perdre à jamais leur enfant de vue et la honte, préfèrent la honte et retirent l'enfant sans savoir comment elles pourront l'élever : enfants que vous verrez augmenter un jour le nombre de vos prolétaires flottants, et agiter vos villes au lieu de féconder vos campagnes. Ce sont, ensuite, quelques personnes charitables qui, témoins du déchirement de cœur des nourrices, à qui on va enlever leur nourrisson et la pension de l'hospice, leur disent : Gardez l'enfant et nous payerons les mois. Ce sont, enfin, ce sont en nombre immense, les familles indigentes elles-mêmes qui, ne pouvant se résoudre à se séparer des enfants qu'elles ont nourris, se décident à les garder sans salaire! C'est-à-dire que cette aumône sacrée de l'État que la propriété devait faire, ce sont les pauvres laboureurs, ce sont les indigents qui la font pour vous! Est-ce là répondre au sophisme qui les calomnie pour s'excuser? Oui, j'en suis témoin tous les jours, ce sont les pères et mères nourriciers qui, placés entre la perte du salaire ou la perte de l'enfant, résistent d'abord quelques jours, feignant de vouloir livrer l'enfant à l'administration; puis, quand vient le moment de la séparation, sentent leur cœur faillir et le rapportent en pleurant, à la maison, partager le pain de la pauvre famille. Quel exemple! et quelle leçon! Eh bien! voilà vos chiffres expliqués! Voilà les chiffres dont vous triomphez! C'est le chiffre des vertus de ce pauvre peuple qui a plus d'âme que vous! C'est le chiffre de votre avarice et de votre dureté de cœur! (*Longue interruption et applaudissements.*)

Quant à ce qui concerne les véritables enfants illégitimes, à ceux dont la naissance doit rester un mystère, que faites-vous?

à quoi exposez-vous le cœur humain en fermant ces asiles secrets, une des plus saintes inventions de la miséricorde et de la pudeur publiques? dans quelle inexorable angoisse ne jetez-vous pas la jeune mère séduite, la femme coupable, qui porte le fruit de sa faiblesse ou le témoin de son infidélité! Son enfant vient au monde, si la faute éclate, elle est perdue devant sa famille, devant ses maîtres, devant ses voisins; le monde, les mœurs, la société, la religion la réprouvent; une vengeance terrible la menace peut-être; il faut qu'elle périsse, ou que le témoignage vivant de son déshonneur disparaisse. Voilà l'horrible alternative où vous placez cette femme dans la solitude, dans la nuit, dans le délire de la fièvre, et vous osez dire que l'infanticide n'augmentera pas. Il n'augmente pas! qu'en savez-vous? Est-il un crime plus facile à cacher? Il n'augmente pas! mais l'exposition sur vos pavés, dans vos égouts, dans les lieux solitaires assimilés par la loi à l'infanticide, osez-vous répondre en présence de tant de faits si multipliés et si récents qu'elle n'augmente pas? L'infanticide ne s'accroît pas! et moi je vous réponds qu'il s'accroît partout, sous une forme ou sous une autre; qu'il s'accroîtra monstrueusement dans vos villes et dans vos campagnes; et, pour l'affirmer, je n'ai pas besoin de le savoir, il me suffit de lire vos ordonnances et vos arrêtés. Il est impossible que la cause ne produise pas ses effets, et n'avez-vous pas fréquemment, tous les jours, ces spectacles sous les yeux? N'avez-vous pas vu cette semaine encore de ces malheureux enfants déposés et morts sur les marches mêmes du palais de la Chambre des députés, comme pour protester par des cadavres contre la barbarie de vos lois! (*Profonde et universelle sensation.*)

Hâtez-vous, Messieurs, de jeter le cri d'alarme et de protester dans des pétitions unanimes, énergiques, contre ces hideux sophismes d'un système qui, si vous en laissez poser les conséquences par une administration imprévoyante, deviendrait bientôt un crime national et la honte de notre époque. Laissez-les dire, laissez-les écrire, laissez-les compter, il n'y a jamais de bonnes raisons pour une immoralité; et quelles raisons? Prenez garde, vous disait-on, si vous ouvriez des hospices pour les ivrognes, n'augmenteriez-vous pas l'ivrognerie? De même en

recevant les enfants trouvés dans vos hospices, ne donnerez-vous pas une prime au libertinage, à la passion, à la multiplication des naissances légitimes dans la classe qui ne peut pas nourrir ses enfants?

Quoi! ce sont des hommes sérieux, des hommes d'État, des hommes de science et de système qui ignorent ou qui méprisent assez l'humanité pensante et le cœur de l'homme pour vous jeter ces pitoyables prétextes! Quoi! le libertinage s'arrêtera par cette considération qui n'appartient qu'à la vertu, que le sort des êtres qu'il aurait créés pourrait bien ne pas être assuré par la bienfaisance sociale! Quoi! dans une passion plus forte que la mort, selon les expressions de l'Écriture, et qui n'est rien si elle n'est pas le délire et l'ivresse de la raison, les hommes que les dangers les plus imminents ne vaincraient pas, conserveront assez de sang-froid et assez d'empire sur eux-mêmes pour lire vos arrêtés, pour examiner, calculer, peser quelles sont les chances éventuelles que la suppression des tours et des hospices laisse aux fruits de leur faute! Quoi! ces jeunes filles, ces jeunes hommes qui s'unissent, à la face du ciel et de la terre, par un légitime mariage, avec l'espoir et le désir d'avoir et d'élever des enfants, ne se marient que dans l'intention convenue, préméditée entre eux de jeter leurs enfants dans vos hôpitaux! En vérité, il n'y aurait pas de réponse sérieuse à de semblables suppositions, si le sophisme ne se convertissait pas en législation meurtrière; mais le rire est étouffé par l'indignation. Eh! oui, sans doute, si vous créez des hospices pour les ivrognes, vous augmenterez l'ivrognerie; si vous créez des hospices pour les paresseux, vous augmenterez la paresse et la mendicité. Mais les ivrognes sont coupables, mais les mendiants valides sont coupables; la prime que vous leur donneriez serait une prime à leurs vices; de quoi sont coupables ces malheureuses créatures qui tombent des bras de leur mère dans les vôtres, ces milliers d'enfants qui naissent sans avoir le droit de naître, et à qui vous imputeriez à crime la faiblesse, la faute de leurs mères et le malheur de leur naissance! (*Sensation marquée.*)

Mais les vagabonds, les ivrognes, les mendiants, vous les punissez, sans doute, vous devriez les punir davantage encore; votre législation est faite contre le crime, elle n'est pas faite

encore contre les vices : vous les punissez proportionnellement à leur délit, mais vous ne les punissez pas de mort. Et ici, c'est de mort que vous punissez, qui? non pas des coupables, mais les plus innocentes de toutes les créatures, ces milliers d'enfants qui viennent vous demander la vie! Ah! quand des législations troublent ainsi vos entrailles et excitent en vous de tels remords, quand la nature se soulève et murmure ainsi contre la loi, quand votre main frémit d'exécuter ce que votre logique sans âme a décrété, défiez-vous de la loi, arrêtez-vous, soyez sûrs que l'on vous trompe, la nature et les bonnes lois ne sont jamais en contradiction, et, du moment que l'une condamne, soyez certains que l'autre a menti. (*Nombreuses marques d'adhésion.*)

Je m'arrête. Prenons garde à la voie où nous entrons. Quel chemin les doctrines matérialistes de l'économisme anglais font faire à notre démocratie étroite depuis quelques années! Nous voulons organiser la fraternité sociale, et nous oublions le christianisme qui l'avait rendu pratique dans nos mœurs et dans ses œuvres avant que la Révolution de 89 eût essayé de l'organiser dans nos lois. Nous voulons fortifier la propriété, cette base de la famille; et nous ferions de la propriété une tyrannie exclusive et cruelle qui, se resserrant toujours de plus en plus en elle-même, se ferait d'elle-même son propre dieu, et condamnerait à la mort, à l'abandon, au vagabondage, des classes entières de la société : neuf cent mille enfants trouvés actuellement vivants dans son sein; qui, fondant tout sur l'économie, finirait par n'avoir plus des gouvernements humains, des associations humaines, mais des associations et des gouvernements de contribuables, où l'argent ne serait pas seulement le signe de la richesse, mais le signe de la morale, du juste, de l'honnête? Ce n'est pas ainsi qu'on prévient les révolutions, c'est ainsi qu'on les prépare! Je ne suis point un enthousiaste fanatique de la Révolution française; trop de sang l'a souillée, et le temps n'a pas fait encore le triage du crime et de la vertu. Mais s'il est possible de distinguer un principe dominant et, pour ainsi dire, l'âme de ce grand mouvement social, à coup sûr c'est le principe chrétien, c'est le principe de l'assistance mutuelle, de la fraternité humaine, de la charité légale. On le voit sortir, jaillir,

à chaque loi de l'Assemblée constituante, et briller même au milieu de tant de ténèbres, dans les orages de la Convention. (*On applaudit.*)

Alors, certes, un législateur qui eût proposé d'exporter trente-trois mille enfants par an, de déchirer les affections nées dans deux cent mille familles, de murer les tours, de fermer les hospices, eût été écrasé sous l'indignation de ses collègues et sous les malédictions du peuple. Alors on faisait des lois politiques barbares et des lois sociales douces et humaines, pourquoi? Parce que si on n'écoutait que la voix des passions contre ses ennemis politiques, celle de la nature n'était pas encore étouffée sous la logique des intérêts et sous la sordidité des systèmes. Alors on multipliait les asiles, les hospices, on donnait la tutelle des enfants abandonnés à la patrie, on faisait adopter les orphelins par l'État. On faisait ce que saint Vincent de Paul avait fait. On faisait ce que vous défaites aujourd'hui! Est-ce le christianisme qui avait tort? est-ce nous qui avons raison? Les faits vous répondent: le système de charité a quelques abus, ils se résolvent en un peu d'argent de trop peut-être, employé à élever une génération saine et forte pour vos campagnes. Le système des économistes aboutit à quelques abus aussi: c'est la dépravation et l'infanticide. Choisissez. Quoique vous fassiez, il y aura toujours, dans les organisations humaines, une lacune immense que la bienfaisance seule pourra combler. Je ne vous dirai pas : Faites comme la Convention; mais je vous dirai : Faites comme l'Évangile, remerciez Dieu de ce qu'il laisse à la société quelque aumône splendide à faire, quelque œuvre sainte de charité légale à accomplir. Elle sentira ainsi qu'elle est de Dieu, et que quelque chose de divin travaille en elle et l'élève au-dessus de ces vils intérêts du temps et de la matière où l'on voudrait en vain la ravaler. (*Applaudissements redoublés.*)

Ne renvoyez pas dans le vice ou dans la mort ces enfants que la honte ou la misère vous jette. Une société qui ne saurait que faire de l'homme, une société qui ne regarderait pas l'homme comme le plus précieux de ses capitaux, une société qui recevrait l'homme à son entrée dans la vie comme un fléau et non comme un don, une société qui ne saurait défendre

la propriété qu'aux dépens de la morale et de la nature, une telle société serait jugée. Il faudrait en détourner les yeux! (*Sensation.*)

Je conjure l'assemblée de protester contre les mesures adoptées par l'administration des départements, et d'adresser des pétitions aux Chambres pour une révision de la loi sur les enfants trouvés, conformément au principe du décret de 1811. (*La salle retentit d'applaudissements prolongés.*)

SUR LES CHEMINS DE FER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 9 mai 1838.

En présentant ses vues d'ensemble sur le réseau des chemins de fer à établir en France, le gouvernement, dans le projet de loi soumis à la Chambre, proposait l'exécution immédiate et simultanée de quatre lignes : de Paris en Belgique, de Paris à Rouen, de Paris à Bordeaux par Orléans et Tours, et de Marseille à Avignon.

La commission, par l'organe de M. Arago, opposait à l'exécution simultanée de ces quatre lignes les charges du Trésor ; un achèvement à si court délai empêcherait d'ailleurs de pouvoir profiter des découvertes successives de la science et des perfectionnements qui se révélaient chaque jour chez les autres peuples dans la construction des chemins de fer. De plus, la commission se prononçait en principe pour l'esprit d'association de l'industrie privée, à l'exclusion de l'État, et abandonnait aux compagnies l'exécution des chemins de fer.

M. de Lamartine prit la parole pour maintenir les droits de l'État, méconnus par la commission, insuffisamment défendus par le gouvernement lui-même, dans l'exécution des chemins de fer et des grandes entreprises nationales.

MESSIEURS,

J'entends quelques voix de la Chambre dire que je vais parler dans le même sens que le préopinant [1]; elles se trompent. Je viens sans doute appuyer ses excellentes considérations contre le système exagéré des compagnies ; mais je viens sur-

1. M. Caumartin.

tout défendre un droit social, un droit du gouvernement qui n'a pas été, selon moi, assez maintenu hier par le gouvernement lui-même. Je n'en blâme pas M. le ministre des affaires étrangères [1]. Cette opinion date de loin dans son esprit; mais sa conviction, que j'honore, nous laisse toutes les nôtres, et j'ai le droit, le devoir de les soutenir ici.

Quelques voix. Alors c'est dans le même sens.

M. de Lamartine. Mais d'abord permettez-moi d'avouer l'impatience, l'irritation d'esprit que j'éprouve depuis l'ouverture de cette discussion, que j'éprouvais même hier au milieu de l'admiration que m'inspirait l'éloquent orateur [2] qui nous impressionnait si vivement à la fin de la séance, de voir toute l'autorité de la science, toute la puissance de la parole employée à contester au pays une de ses nécessités les plus urgentes, l'exécution immédiate au moins d'un de ces chemins de fer qui doivent la placer au niveau de l'industrie et de la civilisation des peuples voisins.

J'arrive ici à l'ordre des objections posées hier par M. Berryer. Je ne veux pas plus que l'éloquent orateur exclure les intérêts privés de leur part d'action légitime. Ce cercle embrasse, Messieurs, tout ce qui n'empiète pas sur l'intérêt général. N'est-il pas assez vaste? et ne voyez-vous pas, depuis sept ans, l'association privée exercer assez librement son action? et ne la voyez-vous pas se disputer les industries et le sol pour le féconder? et n'est-ce pas une preuve assez frappante de sa liberté, que ces deux cents compagnies fondées en quinze mois dans votre pays?

Mais si l'association privée a sa part, si elle a ses droits, son utilité, ses services, faut-il méconnaître à ce point les attributions du gouvernement que de lui retirer ce qui appartient essentiellement à l'État, c'est-à-dire la direction, le domaine, la surveillance, la détermination des grands ouvrages? Quoi! selon les belles expressions du ministre belge, la Belgique, par un effort disproportionné à ses forces, vous donne rendez-vous sur

1. M. Molé.
2. M. Berryer repoussait le projet de loi en soutenant que l'industrie privée suffisait pour établir les chemins de fer sans qu'il fût nécessaire de recourir à l'État.

ses frontières, l'Europe entière s'y donne rendez-vous pour multiplier et compléter sa richesse, et la France seule y manquerait! On vous conteste ce moyen défensif de porter en un moment vos forces du centre à la circonférence, d'élever, par l'abaissement du transport, la valeur de toutes les matières premières; et vous dites non, toujours non! et une commission, composée des hommes consommés de cette Chambre, après trois mois d'étude, ne vous découvre que des difficultés, ne vous apporte que des négations! (*Très-bien!*)

Eh bien! nous, nous dirons non à notre tour, et nous le dirons si énergique et si ferme que le pays nous répondra, et que nous aurons ce que nous demandons si vainement pour lui depuis sept ans, des chemins de fer de grandes lignes exécutés, non au hasard des combinaisons des intérêts privés, mais sous la direction de l'État. (*Très-bien!*)

Et pourquoi donc exclure le gouvernement, qui n'est que la nation agissante, des œuvres que la nation veut accomplir? pourquoi cette clameur dès qu'on prononce le mot de gouvernement dans une entreprise quelconque? pourquoi? C'est qu'en France, depuis vingt-cinq ans, le gouvernement est hors la loi; c'est l'ennemi commun, il faut se liguer contre lui, nier ce qu'il affirme, affirmer ce qu'il nie, se passer de lui partout, le déclarer incapable, embarrassant, impuissant en tout, le séparer de la nation, le condamner à un ostracisme politique, commercial, industriel, qui le mette en dehors de tout ce que le pays veut faire; lui dire : Nous ferons tout sans vous, ou nous ne ferons rien, et ne le laisser exister au sommet de la nation que comme une grande et coûteuse inutilité, destinée seulement à décorer notre impuissance et à servir de but à tous les reproches, à toutes les insultes, à toutes les épigrammes dont vit une envieuse popularité!

J'ai été longtemps à m'expliquer cette bizarrerie inexplicable d'un pays se coupant ainsi en deux et établissant à plaisir cet antagonisme absurde entre les citoyens et le gouvernement. Faut-il vous le dire? cela ne s'explique que par un anachronisme de l'opposition. Oui, les oppositions se croient encore au temps où le pays et le gouvernement étaient deux, où le gouvernement despotique, aristocratique, absolu de sa nature, était un

être à part du pays, et l'exploitait au gré de sa cupidité, au profit de ses courtisans ou de ses séides, par l'impôt, par les monopoles, par tous les poids dont il le pressurait afin d'alimenter les prodigalités et payer les instruments mêmes de tyrannie.

Alors certes l'opposition devait naître, grandir, se constituer en esprit permanent de résistance et de lutte, et dire : Ici le gouvernement, là le pays, là les citoyens; tout ce que nous refuserons au gouvernement sera acquis au pays, sera gagné par les citoyens. C'était bien, c'était vrai, c'était conséquent, et de plus c'était courageux. Mais en êtes-vous là ? Ne vous seriez-vous pas aperçus par hasard qu'il y a eu sept ou huit révolutions depuis 1789, depuis le régime du bon plaisir ; que chacune de ces révolutions a fait entrer plus profondément le gouvernement dans le pays; que les élections, les responsabilités, les contrôles, les initiatives sont venus surabondamment assurer l'intervention du pays dans ses affaires ; que les gouvernements ne sont plus que l'action de tous les citoyens centralisés dans le pouvoir ; que tout sort de vous, répond à vous, est soumis à vous, et que le gouvernement n'est plus autre chose que la nation agissante ? Pour quiconque ne voit pas cela, il n'y a pas d'évidence. Interrogez-vous, examinez-vous, rendez-vous compte de vous à vous-mêmes. N'est-ce pas vous qui êtes ici, vous qui parlez, vous qui votez ? N'imposez-vous pas la loi de vos majorités aux ministres ? Sont-ils autre chose que les exécuteurs amovibles de vos volontés combinées avec les deux pouvoirs que vous avez constitués vous-mêmes ? Et vous, qui êtes-vous ? N'êtes-vous pas les mandataires de l'opinion et des volontés de vos électeurs ? Et derrière ces électeurs eux-mêmes, n'avez-vous pas un autre pays légal qui élit, qui vote, qui contracte, qui gouverne la part inférieure d'intérêts qui lui est dévolue? Peut-il y avoir en haut, en bas, au sommet, à tous les degrés de l'administration nationale, un seul acte de quelque importance qui ne soit l'expression, l'action d'une majorité, l'acte de la nation agissante? Non, cela est aussi évident que la constitution même du pays. Séparer le gouvernement et le pays dans un pareil état de choses, les poser l'un contre l'autre, c'est donc le non-sens le plus inintelligible dans lequel un pays spirituel puisse tomber ; c'est prendre pour se combattre soi-même les armes

qu'on avait forgées pour combattre des gouvernements oppresseurs ; c'est se battre contre les fantômes d'un passé mort ; c'est prendre 1838 pour 1788. Je n'ai pas assez d'étonnement contre de pareilles méprises qui se perpétuent vingt ans dans l'esprit de certains hommes pétrifiés dans l'opposition. Pour nous, je le répète, le gouvernement, c'est la nation elle-même, tant qu'on ne l'aura pas détrônée ; c'est la nation faisant ses affaires. (*Très-bien !*)

Mais ici nous retrouvons nos honorables adversaires sur leur même terrain. Il s'agit donc des plus grandes affaires qu'un pays ait jamais eu à mener à fin, de se créer par les routes de fer une viabilité politique, commerciale, militaire, industrielle, dont nul ne peut calculer d'ici la portée. C'est la conquête du monde, des distances, des espaces, du temps ; cela multiplie à l'infini les forces et l'industrie humaines par tous les obstacles que cela abrége. C'est l'inconnu ; mais c'est un inconnu certain. Eh bien ! la nation ou le gouvernement agira-t-il par lui-même, ou s'abstiendra-t-il scrupuleusement de l'action comme le veulent les membres de votre commission, et laissera-t-il agir les individus et les compagnies, associations d'individus ? La question est là tout entière. Elle est immense, elle est politique ; elle est plus que politique, elle est sociale ; elle résout ou elle perd notre avenir, elle implique toute notre destinée active, elle est le nœud de votre progrès indéfini ou de votre stagnation perpétuée dans l'impuissance où l'on vous tient. Elle vous avance ou vous retarde d'un siècle, selon que vous la résoudrez. Elle vous place à la tête ou à la queue des nations industrielles ; elle inféode votre génération à l'esprit borné de l'individualisme incapable des grandes choses, ou elle fait de vos 30 millions d'hommes un seul être agissant dans sa liberté avec toute sa force et sa volonté réunies, disciplinées, irrésistibles, et en vue de ses intérêts généraux, de l'universalité de son territoire et de la perpétuité de sa durée comme peuple. Voilà, oui, voilà la portée de la décision que vous allez prendre. Que ne puis-je trouver des paroles pour faire passer en vous la conviction claire, forte, évidente, réfléchie, qui me fait repousser comme une calamité sociale les conclusions imprévoyantes, petites, fausses, mesquines, de votre commission ! Laissez-moi dire quelques mots au moins.

Et d'abord, expliquons-nous bien, pour qu'il n'y ait pas de malentendu politique entre nous dans une question matérielle.

Il y a deux mots qui assourdissent le monde depuis quinze ans et sur lesquels on ne s'est pas expliqué encore : centralisation et décentralisation. La question des chemins de fer est toute dans l'intelligence de ces deux mots, qui servent de ralliement aux idées les plus opposées. Vous savez combien les hommes se payent facilement de mots et les répètent sans se les définir à eux-mêmes et sans en comprendre la portée, selon la question où on les place. Il y a donc un parti qui a pour devise « centralisation, » un autre qui prend pour symbole « décentralisation, » et qui appliquent à tort ou à droit leur devise et leur symbole à tout ce qu'on présente à leur discussion. Ils disent le mot, et tout est dit pour eux. Eh bien ! vous n'êtes pas de ces hommes ; vous ne jurez sur la foi d'aucun mot; vous voulez comprendre, comparer, juger. Examinons donc un moment ensemble à cette tribune ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de faux dans ces deux mots, selon qu'on les applique. Quant à moi, voici comment je les entends.

Parlez-vous de la liberté politique, de cette part de droit et d'action que les gouvernements libres renvoient à tous les citoyens pour aller ensuite les puiser en eux, et qui fait que l'action du gouvernement est la pensée de tous? Je suis le partisan le plus décidé, le plus radical, si vous me passez le mot, de cette nature de décentralisation. C'est la liberté tout entière, c'est la moralité, c'est le progrès du monde. Renvoyer à tous les citoyens la plus grande part de droit politique possible, et leur faire exercer librement, loyalement, efficacement, par les élections, les garanties, les contrôles de tout genre, à tous les points de la circonférence ; faire rayonner le droit et la liberté politique partout, sur toutes les classes, sur tous les individus de la nation, comme le soleil, afin que chacun, si cela se pouvait, pût en avoir sa part, sa lumière, sa chaleur vivifiante, et que dans un État bien ordonné chaque citoyen pût parodier pour ainsi dire ce mot d'un roi et dire avec vérité : L'État, c'est moi ! l'État, c'est mon droit, ma pensée, ma volonté : voilà la décentralisation que je veux ; voilà celle qui agrandit la

sphère de l'intelligence, de la volonté, du bonheur, de la moralité des peuples, la développe, l'achève, l'organise; voilà le progrès et l'œuvre de nos siècles!

Mais une fois que le gouvernement, libre dans sa nature politique, a été puiser son mandat, sa force, son droit, par cette décentralisation politique, à tous les points de la circonférence; une fois que la pensée de chacun est devenue légalement une pensée publique, une pensée nationale; une fois que chacun y a donné la sanction pour ainsi dire individuelle par soi-même ou par ses mandataires, ou par l'organe des majorités, le rôle change comme le devoir a changé, et l'État doit concentrer alors cette volonté générale dans une intensité et dans une unité de volonté et d'action administrative, une, forte, irrésistible, aussi active, aussi toute-puissante que doit l'être l'action collective d'une nation. Il doit, disons le mot, centraliser d'autant plus son action et son administration que le droit politique est plus disséminé par la forme du gouvernement; et c'est ce que les gouvernements libres ont merveilleusement senti comme par instinct; c'est ce que la France a senti elle-même si énergiquement, lorsqu'en passant du despotisme à la liberté, en 1789, elle a commencé par briser toutes ses provinces, toutes ses représentations fédératives, toutes ses administrations provinciales, toutes ses administrations locales, elle a tout nivelé, effacé, uniformisé, tout rappelé à l'action une et irésistible du centre administratif, et s'est refondue pour ainsi dire d'un seul jet en un pouvoir exécutif capable d'imprimer le mouvement aux parties les plus mortes de ses extrémités et de résister comme un seul bloc national à la fédération au dedans et à l'Europe au dehors.

C'est cette pensée qui la fait résister et vivre, c'est cette pensée qui a produit ces merveilles de résistance dans la guerre et de créations matérielles dans la paix. La vie et l'unité, c'est la même chose dans un peuple; plus la vie se complète, plus l'unité se signale dans les nationalités qui s'agglomèrent, dans l'administration qui s'uniformise. L'histoire bien comprise ne dit que cela. Décentraliser une nation, c'est la démembrer vivante.

Voilà mon système, et voilà le vôtre. Vous voulez paralyser,

décentraliser l'administration que vous confondez avec la liberté, avec le droit individuel. Moi, je veux décentraliser avec vous le droit politique, et centraliser plus puissamment encore l'administration générale du pays. Je dis générale, car je ne veux pas plus que vous enlever aux unités locales ce qui leur est nécessaire pour agir dans la sphère étroite de la localité. Eh bien! quel est le résultat de votre système? D'affaiblir la liberté même, de la convaincre d'impuissance, et d'en faire je ne sais quelle force disséminée, abstraite, incohérente, se refusant à soi-même les moyens d'action collective, renvoyant tout à l'intérêt individuel, le plus borné, le moins moral, le moins actif, le moins régulier, le moins social des intérêts; en un mot, d'énerver les gouvernements libres et de les déshonorer en constatant en tout leur incapacité pour les grandes choses. Qui de vous ou de nous comprend mieux et honore mieux la liberté? Non, nous ne voulons pas, nous ne voudrons jamais de celle-là. C'est une liberté dont la force unique est résistante; la nôtre, c'est une action, c'est une force qui sait se comprendre, se produire, s'incarner, s'organiser et agir. Car, ne l'oubliez pas, la liberté n'est qu'un moyen, ce n'est pas un but. Le but des peuples, c'est l'action; et si vous devez, comme vos théories y tendent, paralyser le monde avec votre individualisme, je vous dirai : Implorez le despotisme. Tout vaut mieux pour un peuple que cette liberté inerte, chicanière et impuissante que vous voulez lui faire! Je ne veux pas de celle-là; c'est un roseau pour sceptre que vous lui mettez dans la main. Je veux qu'elle règne, mais à condition qu'elle agisse.

Eh bien! toute la question des compagnies est là. Le gouvernement doit-il s'abdiquer lui-même entre leurs mains pour l'œuvre des chemins de fer, ou doit-il systématiquement, avec un scrupule jaloux, se réserver dès le principe l'accomplissement de cette grande œuvre? Je n'hésite pas à me prononcer formellement et hardiment pour ce dernier parti, et cela par des motifs tout-puissants sur moi, et pris d'un point de vue entièrement différent de celui où le rapporteur de la commission et l'honorable préopinant se placent.

D'abord, j'ai commencé par le dire, je veux des chemins de fer. Entendons-nous, Messieurs. Je n'en veux pas improviser

étourdiment un réseau complet, entrepris sur mille points à la fois, achevé sur aucun, et jetant le pays dans une expérience de deux milliards; mais j'en veux d'abord un, un grand, le plus nécessaire de tous, parce qu'il va se renouer à tout un système de voies pareilles déjà organisé sur vos frontières du Nord. Je veux celui de Bruxelles avant tout. Je veux ensuite celui de Paris à Strasbourg, puis celui de Paris à Marseille. Je veux donc des chemins de fer immédiatement entrepris, et promptement et réellement terminés. Eh bien! malgré cet assaut de compagnies qui semblent se disputer le sol à conquérir, j'ai la conviction que vous n'aurez pas un seul chemin de fer d'intérêt général par les compagnies; et cela par la meilleure des raisons, par la raison que les chemins de fer conçus en grand et dans le point de vue national ne rendraient pas un intérêt quelconque aux compagnies. Les compagnies sont un être commercial qui n'agit pas par patriotisme, mais par égoïsme, par cupidité, par une cupidité louable, si vous voulez, mais enfin par un motif personnel et restreint. Que s'ensuit-il? Que dans toutes les fractions du territoire, de ville en ville, d'une usine ou d'une mine à un fleuve, d'une capitale à un centre de population rapproché, les compagnies exécuteront, parce que là se trouvera par exception une masse de transports et une certitude de lucre suffisante pour les tenter et les rémunérer; mais sur une autre échelle, mais pour un territoire étendu et dont des espaces considérables sont déserts et improductifs, mais dans le point de vue de l'utilité générale des pays, pour unir la nation, ou pour lui faire sillonner son propre sol par une ligne militaire ou politique, les compagnies ne peuvent pas se présenter sincèrement, cela n'est pas possible. Aussi, voyez à quoi se réduit leur patriotisme; à vous assaillir d'objections contre le système du gouvernement et d'offres apparentes; mais quelles sont au fond ces offres? La demande d'un privilége et d'un monopole. Elles vous disent : Donnez-nous un minimum d'intérêt de 4 pour 100 et le privilége d'émettre nos actions à la Bourse, et nous allons vous faire toutes les lignes nationales que vous déterminerez; c'est-à-dire : Donnez-nous l'intérêt que les plus gros capitaux, les capitaux par masse, ne trouvent qu'à peine aujourd'hui; et puis avec cette certitude de

ne jamais perdre, avec cette prime énorme à la confiance, nous allons émettre pour 2 ou 300 millions d'actions sur la place; nos agents de change vont les accréditer, nos journaux vont les commenter en lettres majuscules sur toutes leurs colonnes. La certitude de ne jamais descendre au-dessous de 4 pour 100 et les calculs hypothétiques sur les tarifs énormes que vous nous concédez feront monter ces actions au delà de tout ce qui s'est vu de nos jours; nous réaliserons en six mois un bénéfice de 100 millions sur nos actions : le chemin se fera ensuite comme il pourra. Peu nous importe, nos sociétaires répondent, l'État répond : Sauve qui peut; et de ce sauve qui peut ils emporteront quelques centaines de millions, laissant les actionnaires derrière eux avec les chemins inachevés et l'État engagé. Ou bien, si vous ne leur donnez pas un minimum d'intérêt garanti, vous leur donnerez le monopole du plus immense agiotage qui se soit jamais exercé en grand en Europe; vous aurez une crise semblable à celle du Mississipi, mais des chemins de fer vous n'en verrez qu'à la Bourse. (*Dénégations.*)

Vous dites que non; que vous avez des offres, des gages, des certitudes. A moins de minimum d'intérêt garanti ou de tarifs exorbitants et oppresseurs du peuple, je vous demande pardon, je ne donne pas de démenti à vos convictions, mais j'en donne aux faits; il est impossible que vous ayez des offres réelles pour une ligne française et nationale, quand il est démontré que les chemins de fer de Birmingham à Manchester, de Saint-Étienne à Lyon, de Bruxelles à Anvers, les chemins de fer exceptionnels de l'Europe, ne rendent pas deux et demi et sont déjà à refaire aux frais des actionnaires. Les bénéfices sont indirects et à terme; ils se présument et ne se comptent pas.

Mais quand les capitaux seraient tous atteints de folie, quand des compagnies se présenteraient sans tarifs exagérés, sans minimum d'intérêts, sans monopole d'actions, je vous dirais : Refusez-les encore. Oui, refusez-les pour ne pas vous déclarer incapables, pour ne pas abdiquer le rôle de gouvernement, pour ne pas engager votre sol et inféoder votre avenir de viabilité à une puissance d'intérêt individuel, rivale de la puissance de la nation; pour ne pas vous enlever, à vous, nation, la liberté de vos mouvements, la détermination

de vos lignes, l'indépendance de vos tarifs, les améliorations, les expériences, les rectifications que vous aurez à tenter ; en un mot, pour ne pas vous dépouiller de la disponibilité complète de votre action actuelle et surtout future dans l'œuvre de vos chemins de fer.

Ah ! Messieurs, il y a un sentiment qui m'a toujours puissamment travaillé en lisant l'histoire ou en voyant les faits ; c'est l'horreur des corps, c'est l'incompatibilité de la liberté sincère, progressive, avec l'existence des corps dans un État ou dans une civilisation. Je sais que ce n'est pas la pensée commune, qui leur attribue au contraire une sorte de corrélation avec la liberté ; mais on ne fait pas attention que l'on entend alors la liberté aristocratique et non pas la liberté démocratique, et que si les corps résistent à ce qui est au-dessus d'eux, ils oppriment de la même force tout ce qui est au-dessous. C'est la tyrannie la plus odieuse, parce qu'elle est la plus durable, la tyrannie à mille têtes, à mille vies, à mille racines, la tyrannie que l'on ne peut ni briser, ni tuer, ni extirper ; c'est la meilleure forme que l'oppression ait jamais pu prendre pour écraser les individus et les intérêts généraux. Une fois que vous les avez créés ou laissés naître, ils sont maîtres de vous pour les siècles. Vous ne savez où les saisir, et ils vous dominent. Les corps, ou ce qui leur ressemble, les intérêts collectifs reconnus par la loi et organisés, c'est la même chose, c'est l'asservissement prompt, inévitable, perpétuel de tous les autres intérêts. On ne peut plus y toucher sans qu'ils jettent un cri qui effraye ou qui ébranle tout autour d'eux. Il faut compter avec eux, et les autres intérêts épars, isolés, sans solidarité, sans action commune, succombent toujours, succombent éternellement devant ces intérêts collectifs. Les gouvernements libres ne sont pas plus affranchis de leur influence que les autres ; ils se glissent partout, dans la presse, dans l'opinion, dans les corps politiques, où ils trouvent des intéressés et des auxiliaires ; leur cause a autant de soutiens qu'ils ont d'associés à ces intérêts. N'en avons-nous pas de trop déplorables exemples sous les yeux ? ne voyons-nous pas le pays tout entier opprimé dans son agriculture ou dans son commerce par ces intérêts collectifs d'un petit nombre de fabricants de fer, de possesseurs d'usines,

de fabricants privilégiés par des primes une fois accordées, par des droits protecteurs d'eux seuls, ruineux pour tout le reste? Nous parlons en vain, nous nous révoltons en vain; nous sommes dans leurs mains, ils nous possèdent, ils nous oppriment, et la France subit impuissamment un dommage de 3 ou 400 millions par an pour avoir reconnu à quelques intérêts de ce genre des droits qu'elle ne peut plus ou n'ose plus leur arracher. Soixante ou quatre-vingts fabricants de fer tyrannisent impunément tout le pays.

Que sera-ce, grand Dieu! quand, selon votre imprudent système, vous aurez constitué en intérêts collectifs et en corporations industrielles et financières les innombrables actionnaires de 5 ou 6 milliards que l'organisation de vos chemins de fer agglomérera entre les mains de ces compagnies? Changez donc les tarifs, alors! Mais comment les changerez-vous? Par la loi? Mais qui votera la loi? Des actionnaires en majorité. Intervertissez donc les lignes. Mais qui votera les lignes? Des actionnaires encore! Établissez donc des lignes rivales. Mais qui votera ces lignes? Des actionnaires en majorité. Améliorez, perfectionnez, changez les systèmes arriérés sur vos lignes. Mais qui votera ces améliorations, ces perfectionnements désirés, commandés peut-être par l'intérêt général du pays? qui? Des actionnaires encore. C'est-à-dire que vous engagez à jamais et d'un seul mot la liberté, la concurrence, le produit, les améliorations de votre territoire tout entier. Le peuple aura beau demander, se plaindre, accuser les tarifs, il sera et vous serez vous-mêmes pour des demi-siècles ou pour des quarts de siècle en la puissance des compagnies. Vous leur asservissez et les intérêts du peuple et les intérêts généraux. Vous les laisserez, vous, partisans de la liberté et de l'affranchissement des masses, vous qui avez renversé la féodalité et ses péages, et ses droits de passe, et ses limites, et ses poteaux, vous les laisserez entraver le peuple et murer le territoire par la féodalité de l'argent. Non, jamais gouvernement, jamais nation n'aura constitué en dehors d'elle une puissance d'argent, d'exploitation, et même de politique, plus menaçante et plus envahissante que vous n'allez le faire en livrant votre sol, votre administration et 5 ou 6 milliards à vos compagnies.

Je vous le prophétise avec certitude, elles seront maîtresses du gouvernement et des Chambres avant dix ans. L'administration du pays n'est que de 300 millions par an, et vos compagnies remueraient un personnel et des intérêts plus forts que le personnel et l'intérêt de l'État tout entier? Aurez-vous si peu de prévoyance pour le peuple, pour le gouvernement lui-même? Créerez-vous une force nouvelle de monopole qui ne s'étendrait pas seulement sur le peuple, mais qui ne tarderait pas à s'étendre sur le gouvernement et sur les pouvoirs même électifs du pays? Donnez-moi une ligne de chemin de fer à déterminer et exécuter, et exploiter dans un ou dans dix départements, et je vous réponds de neuf élections sur dix. Eh bien! je ne veux pas que le monopole politique s'associe au monopole des actions. L'intérêt est le plus vil et le plus aveugle des électeurs. Je ne veux pas surtout que l'État se prive de son droit, de son droit qui est en même temps son devoir, de remettre gratuitement ou presque gratuitement au peuple l'usage de la première de ses libertés, de la liberté, de la faculté, de la puissance de se servir, pour tous ses besoins industriels, de la voie des chemins de fer. Avec les compagnies et les tarifs qu'elles vous demandent, vous faites agir l'État comme un être commercial dont le lucre est l'objet, et non comme un être social qui n'a en vue qu'une grande faculté de plus donnée au peuple. Les compagnies vous feront des chemins aristocratiques dont le peuple sera exclu; l'État vous fera des voies démocratiques où tout le monde circulera aux frais de tout le monde. Votre système, c'est du bénéfice individuel pour les actionnaires; le mien c'est du bénéfice social, et vous n'êtes populaires que parce qu'on ne vous comprend pas. (*Rumeurs.*)

Mais, disent les préopinants, l'État est incapable. L'État est incapable? Je vais commencer par vous demander, à vous, si les compagnies, de quelque nature qu'elles soient, ont donné jusqu'ici tant de preuves de leur merveilleuse capacité? Leur histoire, hors une seule exception, et encore rentre-t-elle dans mon système, leur histoire n'est que celle de nos désastres, de nos ruines, de nos catastrophes industrielles et coloniales; rien ne s'est fait de grand, de monumental en France, et je dirai dans le monde, que par l'État : et comment cela serait-

il autrement? Vous avez beau calomnier la force publique, la puissance de l'association universelle et gouvernementale n'a-t-elle pas des conditions de capacité et d'omnipotence mille fois supérieures à celles des associations individuelles? Comparez-vous de bonne foi des associations individuelles, qui ne sont fondées que transitoirement sur le désir d'un lucre incertain, qui cherchent leurs instruments et leur personnel où elles peuvent, et pour ainsi dire au hasard, qui sont obligées d'opérer dans un temps donné à tout prix, bien ou mal, sans pensée d'avenir, d'honneur, de gloire, de solidarité permanente avec leur œuvre, les comparerez-vous avec l'État, être universel et impérissable, qui a sous la main, et préparés d'avance dans des noviciats honorables, dans des corps spéciaux où l'honneur d'un seul est l'honneur de tous, les instruments de ses entreprises, et qui peut à son gré, par sa toute-puissance législative, varier, modifier, perfectionner ses moyens d'action, parce qu'il n'est commandé que par le bien public, parce qu'il a en vue, non pas le lucre, non pas l'exécution littérale d'un cahier des charges, mais l'intérêt de tout le pays et de tous les temps? Vous dites que l'État n'a pas de responsabilité. Mais où est donc la responsabilité des compagnies? La responsabilité des compagnies, daignez vous en rendre compte sans illusion, Messieurs, elle est tout entière dans l'action ou dans le coupon d'action de 1,000 francs, de 500 francs, de 250 francs, que chacun des sociétaires a engagé dans l'opération. Je vous demande si c'est là une responsabilité bien rassurante pour une œuvre nationale, et qui doit être éternelle comme la nation? Si l'opération est mal combinée, si le chemin ne se fait pas ou se fait mal, si au bout de quatre ou cinq ans tout est à refaire à grands frais, et que la compagnie périsse ou soit expropriée, qu'en résulte-t-il pour les actionnaires? Qu'ils ont perdu leur chemin, leur temps, leurs coupons d'actions; ils ne sont ni ruinés, ni déshonorés, ni mis en accusation devant le pays et devant la postérité pour cela; on ne sait pas même leur nom; ils passent à autre chose, et le pays seul est compromis. La responsabilité de l'État, au contraire, c'est la responsabilité à cette tribune, c'est la responsabilité devant les électeurs, c'est la responsabilité devant les contribuables, devant le présent, devant l'avenir. L'administra-

tion qui aurait fait tel chemin, qui aurait entrepris et non accompli un chemin de fer nécessaire à la France, ou qui l'aurait exécuté mal, impraticable, serait une administration déshonorée. A des ouvrages qui doivent durer autant que les générations, il faut une responsabilité qui ne meure pas, et l'État seul la présente; ce sont les êtres faibles, passagers, impuissants qui ont besoin d'entrepreneurs : l'État a ses entrepreneurs dans ses grandes administrations spéciales.

Et à quoi donc serviraient-elles, ces belles administrations spéciales, ces corps qui sont nés, qui ont grandi, qui grandissent tous les jours avec les perfectionnements de l'administration publique? A quoi bon ces armées d'ingénieurs civils, militaires, que votre École polytechnique vous prépare tous les ans dans des études qui font la gloire de la France et l'envie et l'objet de l'émulation du monde? A quoi bon ces ponts et chaussées que les départements, plus sages que vous, viennent de créer pour eux-mêmes, quand vous les dédaignez pour l'État? Détruisez tout cela, si cela ne vous sert à rien; mettez tout à l'enchère, tout à l'entreprise, tout à l'individualisme, depuis la guerre jusqu'à la marine, depuis le ministère des travaux publics jusqu'à l'Université, jusqu'à l'astronomie; vous verrez comment l'individualisme et l'association, si riches apparemment en capacités dont vous vous prétendez si pauvres, vous serviront! Je ne vous donnerais pas dix ans pour être le plus désorganisé et le plus mal administré de tous les peuples. En vérité, on ne peut comprendre qu'un savant illustre sorti de ces corps, et dont les leçons contribuèrent si puissamment à former et à illustrer ces jeunes ingénieurs qui sortent de l'École polytechnique, pour aller, sous les auspices de l'État, appliquer dans toutes les spécialités de l'ingénieur les théories qui font leur gloire et leur vie entière, on ne comprend pas comment un tel homme, et des ingénieurs éminents sortis de la même école s'accusent ainsi eux-mêmes d'impuissance, et s'étudient à rabaisser ses institutions, que nous, ignorants, nous sommes forcés de défendre ici contre eux-mêmes. (*C'est vrai, très-bien!*)

Quoi! ces hommes si habiles, si éclairés, si consommés dans la pratique, deviendront tout à coup inertes, incapables, inutiles, parce qu'ils servent le gouvernement, parce qu'ils ont une

carrière régulière, une discipline, une responsabilité, un avancement et de la gloire devant eux? Et ils seront tout à coup les plus capables, les plus actifs, les plus utiles de tous les instruments, parce qu'ils seront appelés au hasard, pour un temps borné, au service de compagnies individuelles qui n'auront sur eux ni empire, ni surveillance morale, ni responsabilité; qui les prendront, les quitteront, les briseront comme des outils qu'on jette quand ils sont usés? Est-ce là connaître les hommes?

Eh! Messieurs, à supposer même ce qui est impossible, que l'association individuelle, fondée uniquement sur l'égoïsme, sur le désir d'un gain promptement réalisé, fût aussi capable que l'État d'accomplir ces grandes œuvres plus promptement que l'État lui-même, je ne comprendrais pas encore que l'État leur en conférât le monopole et l'exécution en grand. Est-ce que la rapidité d'exécution est la seule considération qui doive agir sur une nation quand elle travaille pour l'avenir? Est-ce que les nations n'ont pas aussi leur noble orgueil? Est-ce que leurs travaux d'art n'ont pas des conditions différentes de ceux des particuliers? Est-ce que leurs œuvres ne sont pas des monuments, et ne doivent pas porter l'empreinte grandiose, solide, éternelle, des peuples qui les ont élevés? Qu'auraient pensé les peuples qui ont laissé de grandes traces sur la terre, les Égyptiens, les Romains, les Grecs, nos pères mêmes, les Français d'Henri IV, de Sully, de Louis XIV, de Colbert, de Vauban, de Napoléon, si on leur avait proposé de faire exécuter au rabais, par des compagnies irresponsables de l'honneur du pays, leurs canaux!

M. Berryer. Et le canal de Languedoc?

M. de Lamartine. Il n'y en a qu'un; c'est une exception; mais loin de livrer à l'intérêt privé leurs canaux, leurs chaussées éternelles, leurs forums, leurs temples, leurs monuments de tout genre, ils auraient dit: Laissez faire aux individus ce qui est borné et passager comme eux; faites faire par l'État, faites vous-mêmes ce qui est éternel comme lui. Et c'est ainsi qu'ils ont fait, et c'est ainsi que vous avez fait jusqu'ici vous-mêmes, et voilà pourquoi l'Europe vous envie votre administration centralisée et les ouvrages auxquels elle a présidé. C'est ainsi que fait

l'Amérique, ce pays de l'individualité; c'est ainsi que l'Angleterre a fait son seul ouvrage vraiment national, son canal Calédonien. Je ne m'étonnerai jamais assez qu'on vienne accuser vos ponts et chaussées d'impuissance, en face des plus grandes œuvres qu'une nation ait jamais accomplies par eux, devant huit mille lieues de chaussées qui ont enclavé votre territoire, devant vos canaux qui percent vos montagnes, devant le mont Cenis et le Simplon, devant ces ponts et ces monuments innombrables que la main de Louis XIV et de Napoléon ont fait surgir du sol, et qui restent comme des témoignages éternels de la puissance, de la volonté et de la force de l'administration. Et vous osez accuser d'inertie et d'incapacité cette volonté, cette unité, cette force d'exécution de l'État dans vos grandes œuvres, pour les remettre, à qui? à des compagnies qui n'ont rien fait, qui n'existent pas, qui ne peuvent pas exister, et faire faire à l'égoïsme ce que le patriotisme discipliné peut seul accomplir? Non; je m'y oppose, parce que je n'y crois pas.

Que reste-t-il? A conclure si nous accorderons un de ces chemins au gouvernement, et quels chemins nous lui accorderons les premiers? Eh bien! quoi qu'en ait dit hier l'éloquent orateur dont la parole a déjà arrêté ce chemin l'année dernière quand des compagnies le demandaient, et qui vous arrête encore aujourd'hui quand nous le demandons pour le gouvernement, je n'hésite pas, et personne en Europe n'hésiterait à comprendre et à décider qu'il vous faut avant tout le chemin de Bruxelles. Personne! Je me trompe, vos ennemis au dehors vous déconseilleront toujours ce chemin, car c'est le complément de votre nationalité, de votre défense, de votre politique et de votre commerce. Vos ennemis vous le déconseilleraient? hâtez-vous donc de le faire.

Eh! Messieurs, je conçois la préoccupation de l'honorable M. Berryer; son patriotisme vibre fortement en lui, et la puissance de sa parole l'ébranle fortement en vous. Gardez-vous, vous dit-il; qu'allez-vous faire? Vous allez oublier vos ports de la Manche pour vous renouer à vos ennemis, pour enrichir le transit de ce petit État qu'on appelle la Belgique; l'Allemagne du Nord, la Prusse, l'Angleterre en profiteront; la similitude de vos produits vous interdit des traités, des abaissements de

douanes avec les Belges. Messieurs, l'honorable orateur a-t-il oublié qu'il n'y a point d'ennemis en matière d'échange et de commerce? Le moyen d'arriver à cet abaissement des tarifs de douane, n'est-ce pas précisément de vous mettre avec les Belges, ou avec le transit qui emprunte leur territoire, dans un contact si quotidien et si resserré que la nécessité des échanges plus rapides et plus nombreux s'en révèle davantage, et que les besoins et les habitudes fassent enfin tomber ces barrières que votre législation arriérée ne peut pas renverser? Est-ce là appauvrir vos ports? est-ce là appauvrir votre territoire d'un transit laissé à d'autres? Mais est-ce qu'il y a plus de distance de Calais à Paris que de Lille à Paris? Est-ce que vous n'empruntez pas la même étendue du sol par l'une ou par l'autre voie? Et d'ailleurs est-ce que tout n'est pas port aux extrémités d'un chemin de fer? (*Très-bien !*)

Vous le disiez vous-mêmes avec raison hier, ce sont des populations et non des points abstraits du sol que les chemins de fer doivent rapprocher? Où sont vos populations plus agglomérées en grandes villes, en grandes masses industrielles que dans ce département du Nord, qui est à lui seul un royaume? Vous opposez le Havre à Lille? Mais le Havre a son fleuve; la vallée de la Seine est le chemin de fer de ce côté à Paris. Vos départements du Nord sont le seul point de votre territoire que la nature n'ait pas doté d'un grand fleuve! C'est à vous de le créer; le chemin de fer de la Belgique, c'est la Seine du Nord.

Qu'est-ce qui vous commande de vous rattacher à la Belgique? Eh! Messieurs, c'est la Belgique elle-même; c'est le fait par lequel elle vous a devancés; c'est la création même de ce magnifique réseau dont elle vient de se couvrir tout entière. Vous êtes bien forcés de vous y rattacher; c'est l'anneau qu'elle vous a politiquement tendu pour vous obliger d'y renouer votre chaîne; ce sont les cent quarante lieues de chemin qu'elle a exécutées, et qui sont devenues le complément de tout ce que vous ferez de ce côté. Vous aviez pour vous renouer à Bruxelles 240 millions à dépenser, elle en a dépensé 140, c'est 140 millions qu'elle vous épargne sur ce point : voulez-vous les perdre? Vous en êtes les maîtres, mais le bon sens jugera.

Et vous vous plaignez que la Belgique, qui a fait ces avances énormes à votre alliance, se jette dans la ligne des douanes prussiennes, qu'elle se mure contre la France? et c'est vous qui, en vous murant contre elle, la jetez dans cette nécessité; c'est vous qui la rivez dans la ligne des douanes rhénanes, c'est vous qui la donnez à la Prusse? De qui vous plaindrez-vous? vous l'avez voulu.

La Belgique a changé de nature depuis 1830. Oui, c'est le plus grand fait extérieur de la révolution de Juillet; la Belgique est redevenue française. Cet avant-poste de l'Angleterre, de la Prusse, de tous vos ennemis contre vous, est devenu l'avant-poste de la France contre ses ennemis. Vous ne verrez plus un général anglais passer annuellement l'inspection des places et des troupes étrangères en Belgique. Vous ne verrez plus les troupes de la Confédération allemande venir camper sur vos frontières. La Belgique, c'est votre forteresse, c'est votre champ de bataille; ne vous fermez pas ses portes, tenez-les ouvertes; c'est par là que vos armées iront se rallier sur des frontières naturelles, et non sur des lignes idéales que vous ne pouvez défendre qu'à force de remparts impuissants. Le jour où la Belgique a secoué le joug de la Hollande et de l'Angleterre, elle est devenue invinciblement française. Ce n'est pas le même drapeau, mais qu'importe? les nationalités aujourd'hui ne se forment pas par la conquête, mais par les intérêts communs. Ce n'est pas le même drapeau? c'est la même nationalité, le même esprit, la même vie, et l'atteinte qui serait portée à l'un des deux peuples frapperait l'autre au cœur.

Ménagez, cultivez, resserrez de semblables sympathies; celui qui ne les comprend pas ne comprend pas l'avenir de son pays. Constituez de plus en plus votre nationalité morale, commerciale, politique en Belgique; nouez-vous avec elle par des nœuds de fer, par des nœuds que ni la politique, ni la guerre, ni le commerce rival ne dénouent jamais! Voilà ce que commande à la fois et l'intérêt de vos départements du Nord, et l'intérêt de vos exportations, et celui de votre défense. Suivez, au contraire, les conseils de l'éloquent orateur; laissez-la dévier vers la ligne du Nord; laissez-la s'inféoder à l'Angleterre et à la Prusse, et c'est vous qui aurez jeté vous-mêmes à nos ennemis un appen-

dice immense de votre sol, de votre nationalité et de votre richesse. (*Très-bien ! très-bien !*)

Je veux l'exécution par le gouvernement de toutes les grandes lignes, et l'exécution immédiate de la ligne de Paris à Bruxelles et de Marseille à Avignon. (*Longue adhésion.*)

DISCOURS

PRONONCÉ A L'ACADÉMIE DE MACON

DEVANT LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT

Dans la séance publique du 25 août 1838.

Dans ce discours à ses concitoyens, M. de Lamartine, laissant les préoccupations de la politique, inaugura ces entretiens plus intimes où il devait traiter plusieurs questions qui intéressaient les mœurs polies et les habitudes lettrées de sa ville natale. Dans la séance de l'académie de Mâcon, il trouva l'occasion de rendre un légitime hommage aux sociétés littéraires qui font l'honneur des provinces, et décentralisent heureusement le mouvement des intelligences, trop exclusivement attirées en France vers la capitale.

MESSIEURS,

En voyant le lieu de vos séances, ordinairement interdit au public par la modestie de vos habitudes et par le sérieux de vos travaux, envahi aujourd'hui par cette élite de vos concitoyens, on se demande naturellement pourquoi cette dérogation à vos usages? pourquoi cette solennité inaccoutumée? pourquoi ces portes ouvertes à la bienveillante curiosité de tout ce qui s'intéresse ici au progrès des sciences ou trouve des charmes aux exercices de la pensée? pourquoi enfin, dans cet auditoire de famille, nous distinguons ces hommes politiques, ces représentants de tous les intérêts du département, ce conseil général en

corps, qui ne regarde pas comme dérobée aux plus utiles affaires de sa compétence l'heure d'attention qu'il donne aux travaux de la science et aux délassements de l'esprit? Est-ce de votre part un légitime orgueil ou une ambitieuse prétention? est-ce cette soif de bruit ou d'applaudissements, glorieuse faiblesse des hommes qui ne travaillent que pour un salaire d'estime publique? A cela, Messieurs, les faits, vos usages, votre réserve, votre passé tout entier répondent. Vous existez depuis près d'un demi-siècle, vous pouviez vous décorer de quelques noms et de quelques services éclatants rendus à la science, à l'agriculture, aux lettres locales, et, depuis quarante ans, vous n'avez ouvert que deux fois cette enceinte studieuse à des auditeurs étrangers. Des hommes de sciences, des hommes de lettres, qui se contentent de solliciter une fois par génération l'attention de leur pays sur leur existence ne sont pas bien affamés de publicité et de bruit! Mais à cette accusation banale de prétentions exagérées qu'on a si souvent adressée aux corps littéraires de province, permettez-moi de répondre autrement encore.

Messieurs, quand vous entendez dire qu'il existe dans votre pays un certain nombre d'hommes exclusivement adonnés aux sciences positives, qui se rassemblent pour recueillir des faits, vérifier des méthodes, tenter des expériences; qui posent des questions de mathématiques, de mécanique, de chimie, introduisent de nouvelles cultures ou décernent des prix à de laborieux cultivateurs, à l'instant, vous vous sentez pleins d'estime et d'approbation pour ces hommes; vous les honorez, vous appréciez l'incontestable utilité de leurs associations. Mais si l'on vous dit qu'à côté d'eux il existe d'autres hommes qui se rassemblent aussi pour cultiver en commun leur intelligence, pour s'exercer à l'art de penser, de parler, d'écrire, pour s'occuper de philosophie sociale, que sais-je! peut-être même d'éloquence et de poésie, et se communiquer, avec les essais qu'ils tentent eux-mêmes, ces encouragements, cette émulation dont tous les talents vivent, un sourire d'incrédulité, de dédain même, se rencontrera peut-être sur vos lèvres, et vous ne pourrez vous empêcher de suspecter ces réunions littéraires d'une grande inutilité; sinon, d'un peu de vanité et de prétention. La modestie la plus scrupuleuse, la discrétion la plus sévère, le silence

même suffiront à peine pour conjurer vos préventions et désarmer le dénigrement. Cela est-il juste? cela est-il mérité? Est-ce là une appréciation équitable? est-ce là un encouragement politique à l'activité et à l'universalité du mouvement intellectuel dans nos départements? Daignez l'examiner à grands traits avec moi.

Laissons hors de question l'agriculture; votre respect lui est justement acquis, et je voudrais l'exalter encore. Les sciences positives sont les instruments de la pensée. Ce sont les mains et les outils de l'intelligence, ce sont ses sens. Qui les dédaigne ou qui les mutile la rend inerte et impuissante. Mais la tête, c'est la pensée. C'est elle seule qui saisit dans leur ensemble les éléments que la science lui apporte en foule, qui les contemple, les admire, les interroge, les exprime, en tire le sens moral, social, religieux, et en fait jaillir, par la philosophie, par l'éloquence, par la poésie, par la parole sous toutes ses formes, cette autre nature intellectuelle qu'on appelle les lettres, qui se vivifie par le langage, qui se colore par l'expression, qui s'éternise par le talent, et qui finit par se convertir en idée marquée au coin du génie qui l'enfante, à la date du siècle qui la produit, pour passer ainsi dans la circulation des peuples, au bénéfice du genre humain tout entier, dont elle accroît le trésor moral. Voilà la littérature! voilà ces études purement spéculatives dont on voudrait décourager nos provinces par la plus irrésistible des oppressions, l'oppression du ridicule!

D'où vient cette tendance? qui a fait naître ce préjugé? qui l'a armé de sa force? Plusieurs causes, et d'abord, il faut oser le dire, un vice ou plutôt un défaut du caractère national, qui tient peut-être à de brillantes qualités, mais qui en étouffe beaucoup d'autres : ce besoin de niveler en rabaissant les supériorités qui cherchent à se produire autour de nous, même celles qui nous honorent et qui nous profitent; ce penchant à la moquerie, cette disposition à une certaine ironie d'esprit, qui déconcerte l'enthousiasme et nous porte à nous défier de notre admiration pour peu qu'elle compromette notre esprit, et à nous moquer quelquefois de nous-mêmes pour enlever aux autres la priorité de la raillerie. Disposition demi-amère, demi-gracieuse, qui amuse un peuple, qui lui donne la palme du sarcasme en

Europe, qui semble le placer au-dessus de tout parce qu'il joue avec tout, qui juge par un bon mot, qui définit par une injure, qui laisse une plaisanterie sur chaque vertu, une cicatrice sur chaque gloire, mais qui profane beaucoup de sentiments élevés en les rabaissant jusqu'à terre, intimide beaucoup de courages et glace beaucoup de jeunes ambitions. Si cette mauvaise honte dont parlent les auteurs sacrés a tué beaucoup de vertu parmi nous, croyez qu'elle a éteint aussi beaucoup de génies. C'est la démagogie de l'esprit; c'est le dénigrement envieux d'Athènes, qui empêchait un de ses plus grands hommes de sortir de sa maison, de peur d'avoir à passer devant les marchands d'herbes du quartier de l'Agora.

De ce défaut de respect pour les autres au défaut de respect pour soi-même il n'y a pas loin. Aussi, Messieurs, les provinces, oubliant trop leur dignité relative, se sont-elles complaisamment soumises à reconnaître pour seule puissance légitime dans le domaine de la pensée je ne sais quelle aristocratie lettrée, établissant en dogme qu'en dehors de la cour ou de la ville il n'y avait qu'insolence et qu'usurpation dans les tentatives du talent, et qu'un acte de naturalisation était un acte préalable à tout droit de penser ou d'écrire.

Cependant, il faut être juste; on vous permettait les travaux scientifiques. Et pourquoi cette tolérance tout exceptionnelle? N'est-ce pas que le matérialisme étant le dogme de cette coterie régnante, il lui importait de paraître favoriser les études exclusivement matérielles? de n'attacher d'importance réelle qu'aux formes et aux propriétés de la matière? de n'en considérer que les lignes, les surfaces, les combinaisons chimiques, afin d'en exclure, comme par désuétude, cette pensée immatérielle qu'aucune algèbre n'exprime, qu'aucune géométrie ne mesure, qu'aucune chimie ne décompose, qui échappe à tous les sens, et qui proclame Dieu avec toutes les logiques de l'intelligence et tous les enthousiasmes du cœur humain?

Et puis, faut-il le dire? n'y avait-il pas dans cette impulsion exclusive donnée aux sociétés provinciales vers les études physiques et mathématiques une secrète et profonde tactique de domination? Ne savait-on pas qu'en leur interdisant par le ridicule le domaine moral et littéraire, cette plus haute part de leurs

attributions, on les tiendrait par là même dans une infériorité relative? Ignorait-on que les plus grandes découvertes scientifiques ne donnent jamais à leurs auteurs cette influence sur les âmes, ce règne des esprits, qui n'appartient qu'à la pensée ou à ce qui passionne la pensée : la poésie, la philosophie, l'éloquence? Ne savait-on pas que Galilée changeant le système céleste, que Newton découvrant la gravitation des mondes, ne remuaient pas un atome sur la terre, mais que le fils de l'horloger de Genève, encore inconnu, encore errant dans les bas-fonds d'une vie obscure, bouleversait les idées et secouait l'ordre social en répondant à une question théorique posée par une académie de Dijon? Le levier du monde, ce ne sont pas les faits; ce sont les idées. Il fallait se réserver ce levier. On vous livrait la nature; on gardait l'homme : c'était le partage du lion!

Le pouvoir lui-même favorisait cette omnipotence de la littérature centralisée, qu'il pouvait manier ainsi plus aisément en la tenant sous sa main. Avec un peu de caresses et un peu de terreur, un peu de pensions et un peu de Bastille, elle devenait plus traitable; elle consentait quelquefois à ne pas ouvrir tout entière sa main qu'elle sentait pleine de vérités explosives, à ne laisser tomber ses foudres que sur des ruines ou sur des abus déjà minés. Le pouvoir politique les détournait ainsi pour un temps. La politique, Messieurs, c'est un ordre quelconque. Dans un ordre établi, une idée neuve, c'est le désordre. La politique a toujours justement redouté le mouvement des idées. Les penseurs sont les ennemis nés des faits. Tout le monde avait donc intérêt à tenir l'esprit de province en tutelle ou en jachère. Voilà le secret de votre abaissement.

Et maintenant, Messieurs, c'est à nous de voir si nous voulons tremper nous-mêmes dans cette conspiration de tant de petits sentiments contre nous, et nous condamner au silence et à la paresse que l'on nous conseille, pour obéir à des railleries envieuses, à des vanités alarmées ou à des timidités ombrageuses.

Et pourquoi y obéirions-nous? Des épigrammes? elles ne blessent que ceux qui les craignent. On les déconcerte en les affrontant. Dites-moi quelle vérité ou quel talent une épigramme a jamais tué? C'est la poussière que le génie fait lever

sous ses pas; elle ne retombe que quand il s'arrête. Lui, du moins, s'y expose par son éclat. Mais, nous... de quel droit s'attacherait-elle à nos humbles travaux? Quoi! parce qu'un petit nombre d'hommes studieux, au lieu de dilapider leurs heures dans les désœuvrements de la place publique, s'assemblent pour se communiquer, à l'abri de ces murs, les essais ou les fruits de leur loisir; parce que ces hommes, dévoués à toutes les saines pensées du temps et du pays, provoquent des expériences utiles à notre agriculture locale, recueillent les débris des arts disséminés sur notre sol par la colère des révolutions, ramassent sur nos chemins ces médailles, monnaie de l'histoire, dont l'inutilité fait le seul prix, soulèvent des questions qui font penser l'Europe, forment des collections d'histoire naturelle, ou rassemblent, par des souscriptions volontaires, des livres déjà nombreux, pour tenter votre jeunesse par la séduction de l'étude, la moquerie, ce juste châtiment des vanités stériles et prétentieuses, s'attacherait aux membres de ces institutions? Ah! s'il en était ainsi, je ne crains pas de vous le dire, c'est contre vous, pères de cette jeunesse, que le sarcasme le plus triste et le plus amer devrait se retourner! Vous dégraderiez de vos propres mains l'institution la plus propre à vous donner une jeunesse active et morale, une patrie honorée et peut-être des fils illustres. Ne vous y trompez pas! nous ne vous demandons rien pour nos vanités. Ce n'est pas de la gloire que nous représentons, c'est du travail.

Nous imposerons-nous l'inertie par respect pour cette aristocratie lettrée des capitales? Pas davantage! Sans doute, nous respectons, nous aimons ces supériorités qu'une grande nation groupe dans son sein pour faire éclater plus haut et rayonner plus loin ce foyer de ses lumières vivantes. Nous ne sommes point de ces niveleurs qui, méconnaissant les inégalités naturelles, la liberté indéfinie des dons de Dieu et les sublimes priviléges du génie, voudraient rabaisser tout ce qui les dépasse, éteindre tout ce qui les éblouit, pour que tout, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre social, fût aussi petit et aussi pâle qu'eux. Les capitales doivent primer. Les nations ne se voient de loin que par ces grands centres. Une grande ville, c'est le piédestal d'un grand peuple. Nous savons tous cela; mais nous

savons aussi que ce sont pas les pavés d'une capitale qui enfantent les hommes qui l'illustrent, que la séve de vie d'un grand peuple circule dans tous ses rameaux, que l'intelligence est un fruit qui mûrit sous toutes les latitudes, et que si chaque point obscur et ignoré de la France venait à revendiquer ce qui lui appartient dans la gloire de Paris, on lui retirerait un à un ses plus éclatants rayons. Mais loin de nous une pareille pensée! La gloire du pays est indivisible comme son unité. Elle nous couvre tous, nous y concourons tous. Ne nous la disputons pas, mais ne nous en laissons pas exclure.

Enfin, Messieurs, nous arrêterions-nous devant des susceptibilités politiques? Messieurs, le pouvoir qui aurait peur de la pensée ne la comprendrait pas, ne se comprendrait pas lui-même. Elle est partout et le pouvoir ne peut plus porter que sûr elle. Le mouvement, la circulation, l'élaboration des idées sont à un gouvernement libre ce que la circulation du sang et le jeu des organes sont à l'existence des êtres. L'un enfante la vie, l'autre produit l'opinion, cette vie des peuples représentatifs. Que le dernier village du territoire ait sa part d'opinion pour avoir sa part de liberté et d'action ; mais, pour avoir son droit d'opinion, qu'il ait, avant tout, son titre d'intelligence. Voilà la pensée du siècle. Eh bien ! nous disons que nous la servons, cette pensée, et que notre œuvre est aussi de la politique, non pas de la politique directe, nous l'avons exclue de nos séances pour en exclure les passions, mais de la politique par les mœurs.

Que faisons-nous, en effet, dans notre étroite sphère d'action locale? Nous cultivons notre esprit, nous élevons, autant qu'il est en nous, le niveau de notre intelligence à la hauteur de la science et de la pensée du siècle. Nous nous efforçons de ne pas le suivre de trop loin. Nous nous continuons à nous-mêmes cette éducation transcendante que l'homme studieux doit donner à son âme jusqu'au dernier jour de sa vie. Eh quoi! n'est-ce pas précisément là, Messieurs, une des plus impérieuses nécessités du temps? N'est-ce pas là conserver cette hiérarchie intellectuelle qui maintient l'ordre et l'harmonie dans le corps social? Regardez ce qui se passe au-dessous de vous! Un mouvement heureux et universel, un mouvement que vous favorisez

de toutes vos forces, porte les classes laborieuses à l'instruction. La société, bien inspirée quoi qu'on en dise, contraint pour ainsi dire le peuple à l'enseignement : c'est une croisade d'enthousiasme contre l'ignorance et les ténèbres. Elle a senti que ses lumières et ses progrès ne lui appartenaient qu'à condition de les répandre, et qu'élever ce qui est en bas c'est grandir ce qui est en haut. Voyez partout, dans vos capitales, dans vos villes secondaires, dans vos hameaux, ce mouvement qui s'universalise et qui s'accélère; partout on lit, partout on écrit, partout on enseigne, partout on est en marche. Vous arrêteriez-vous seuls? vous laisseriez-vous atteindre? Prenez-y garde! Non, Messieurs; hommes de loisir, ou plutôt ouvriers aussi nous-mêmes, mais ouvriers de la pensée et de la science, c'est à nous de participer les premiers à ce mouvement qui, s'il n'est pas unanime, deviendrait facilement désordonné. Gardez les rangs dans la marche ascendante; sinon, craignez d'être dépassés par ceux qui devaient vous suivre. Quand le bas de la société s'élève et que les supériorités s'abaissent, quand les derniers venus à la lumière sont plus avancés que leurs aînés, l'ordre naturel est renversé. Dans un état de civilisation où c'est l'intelligence qui donne la force, on ne conserve son rang qu'à condition de conserver sa supériorité morale. Quand l'ordre intellectuel est interverti, le désordre social n'est pas loin!

Mais, sous ce rapport, Messieurs, vous faites plus encore. Pour maintenir l'harmonie sociale, vous la répandez autour de vous. Vous rapprochez, vous mettez en contact des hommes que la diversité de leur vie aurait peut-être involontairement séparés, et qui ne peuvent plus se haïr du jour où ils se sont estimés. Les mœurs de notre ville s'en adoucissent et s'en décorent. Ce n'est pas un mérite de votre esprit; c'est un don de votre nature. Que ce soit le seul côté de votre institution par lequel il me soit permis de vous louer devant nos concitoyens!

Messieurs, si l'on vous faisait le tableau d'une petite ville, heureusement située sur les bords d'un fleuve qui lui prête son mouvement et son activité; ayant derrière elle ses coteaux couverts de vignobles dont la culture et le commerce l'occupent sans efforts et sans cupidité; ayant devant elle les magnifiques perspectives de ces Alpes qui semblent solliciter la pensée à s'éle-

SUR

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

EN RÉPONSE A M. THIERS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 10 janvier 1839.

Depuis le vote des fonds secrets, la situation parlementaire du cabinet du 15 avril s'était aggravée. Une coalition des fractions les plus opposées de la Chambre s'était formée contre lui. M. Thiers, l'ex-président du conseil du 22 février, M. Guizot, qui personnifiait la politique du 11 octobre et l'allié de M. Molé au 6 septembre, M. Duvergier de Hauranne, l'orateur publiciste des doctrinaires, avaient rédigé, de concert, l'adresse. Ils en avaient fait l'acte d'accusation le plus violent contre le ministère. Le dernier paragraphe attaquait le gouvernement personnel et demandait que le cabinet du 15 avril fît place à d'autres hommes. La discussion avait pris un caractère si acrimonieux d'allusions irritantes que M. Odilon Barrot, le membre le plus autorisé de la gauche, avait cru devoir tempérer le débat. M. de Lamartine, libre de tout lien, indépendant du pouvoir et des intrigues des partis, sans donner son assentiment à la politique extérieure du ministère, ne crut pas pouvoir le laisser en proie au déchaînement de passions rivales qui, sans vouloir changer rien au système, troublaient le pays et divisaient la Chambre en deux fractions presque égales. A ces compétitions de pouvoir il opposait les actes du cabinet du 15 avril, qui avait fait plus et mieux que les ministres qui l'avaient précédé et qui voulaient le renverser. Il rappelait l'amnistie, l'appel fait au pays par la dissolution de la Chambre, et la paix de la Tafna. L'orateur trouvait les causes profondes de cette anarchie parlementaire dans le vide d'idées [illegible]rnement de Juillet aussi bien que dans le caractère négatif

de l'opposition, également impuissante pour l'organisation. Il résumait la situation morale du pays dans ces mots devenus célèbres : ***La France s'ennuie.***

MESSIEURS,

Hier encore, jusqu'à la fin de la séance, j'étais décidé à ne pas demander la parole sur la discussion générale du projet d'adresse ; je me réservais de la prendre sur quelques matières spéciales, comme Ancône et la Suisse. J'étais plongé, comme la plupart de mes collègues, dans cette perplexité sérieuse qui doit nous préoccuper depuis quelques jours ; je cherchais en moi-même de quel côté inclineraient ma conviction, ma raison ; de quel côté je ferais pencher par mon vote la balance où se pèse bien autre chose que les destinées ministérielles, où se pèsent les destinées prochaines de notre pays. (*Très-bien ! très-bien !*)

Eh bien ! Messieurs, une provocation sortie de la bouche de l'ancien président du conseil du cabinet du 22 février est venue nous arracher de nos bancs et nous enlever même ce que nous voulions conserver au moins, la dignité de notre silence. (*Mouvement.*)

Je réponds à son appel, et j'y répondrai avec une entière franchise, n'en doutez pas. Je sais que l'honorable M. Thiers s'en inquiète peu. Il vous a dit hier, et j'ai été étonné, je l'avoue, de voir quatre cents députés de la France l'entendre sans réclamation, que d'un côté étaient la qualité, la supériorité...

M. THIERS. Je demande la permission de dire un mot.

AU CENTRE. Vous l'avez dit, vous l'avez dit !

M. DE LAMARTINE. Vous me répondrez ; je vous répliquerai après.

M. THIERS. Je n'ai qu'un mot à dire, permettez-moi...

M. DE LAMARTINE. Non, Monsieur, j'ai la parole, je maintiens mon droit.

A GAUCHE. Ce n'est pas loyal. (*Rumeurs diverses.*)

M. le Président[1]. Jamais la Chambre n'a permis une interruption que du consentement de l'orateur qui est à la tribune. M. de Lamartine a la parole; il a le droit de s'opposer à ce qu'elle lui soit enlevée. Le règlement est pour lui.

M. Thiers. Mais la permission que je demande, la Chambre ne l'a jamais refusée. (*Agitation.*) Je m'adresse à la loyauté de M. de Lamartine. (*Laissez parler! — A l'ordre!*)

M. le Président. M. de Lamartine seul a la parole.

M. Thiers. C'est vrai; mais je m'adresse à sa loyauté. (*Agitation croissante.*)

M. le Président. M. de Lamartine déclare qu'il ne veut pas céder la parole, et mon devoir est de la lui maintenir.

Au centre. Oui, oui! A l'ordre l'interrupteur!

M. d'Angeville, *avec force.* Je demande qu'on maintienne la parole à l'orateur.

M. le Président. C'est ce que je fais, autant que je le puis.

M. Thiers. Je m'adresse... (*A l'ordre! à l'ordre!*) à la loyauté de M. de Lamartine. (*Violent tumulte.*)

M. le Président. J'invite la Chambre au silence.

M. Havin. Il n'est pas loyal de la part de M. de Lamartine de se refuser à une simple rectification. (*A l'ordre! à l'ordre!*)

M. de Lamartine. Si je me montre inébranlable dans le maintien de mon droit, c'est parce que j'ai la conviction, et vous l'avez tous, que le gouvernement représentatif n'est pas un monologue au profit de certains députés. (*Très-bien! très-bien!*)

Je disais, et M. Thiers pourra me répondre après, comme je serai prêt à lui répliquer...

M. Thiers. Je voulais rectifier un mot. (*A l'ordre! à l'ordre! Agitation.*)

M. Thiers se dirige vers la tribune. (*Nouveaux cris à l'ordre!*) M. de Lamartine s'élance pour l'empêcher d'y monter.

M. Liadières et M. Jollivet interpellent vivement de leur place M. le Président.

M. le Président. Parmi ceux qui m'ont interpellé comme président, je prie quelqu'un de me dire quel est le reproche qu'ils entendent m'adresser?

1. M. Dupin.

M. Jollivet. Le reproche de ne pas maintenir la parole à l'orateur et de ne pas rappeler les interrupteurs à l'ordre.

M. le Président. Mais faites-moi donc l'honneur de me dire si je n'ai pas épuisé mes efforts pour maintenir l'orateur dans son droit?

Voix nombreuses. C'est vrai! c'est vrai!

Un membre. Il faut lever la séance.

M. le Président. Non, la séance ne sera pas levée, et je demande le silence à tout le monde. Si je pouvais vous commander, je vous tiendrais tous muets tant qu'il y aurait un orateur à la tribune. (*Rires d'approbation.*)

M. de Lamartine. Je disais, Messieurs, que nous étions loin, mes amis et moi, de trouver que M. Thiers... (*Interruption.*)

Je ne réponds pas à M. Thiers actuellement; je parle de ce qu'il a dit hier; c'est une chose assez grave pour qu'il y soit répondu dans cette Chambre. Si elle l'a souffert hier, je ne veux pas le souffrir, moi, non plus que mes amis, nous qui ne fatiguons pas la tribune, qui ne remplissons pas la scène de nos rôles toujours nouveaux et toujours brillants, qui ne passons pas notre temps à exercer le pouvoir ou à le disputer à nos rivaux. (*Bravos au centre.*) Non, nous n'approchons pas du pouvoir, nous craindrions d'y compromettre notre austère indépendance; nous ne montons à la tribune que pour y apporter l'humble tribut d'examen impartial et consciencieux des affaires du pays; nous réservons toute notre sollicitude aux intérêts généraux de nos commettants. Eh bien! ces députés-là on les compte, on ne les nomme pas! que font-ils ici? (*Sensation et bravos.*) Et cependant, ces hommes auxquels vous vous croyez si supérieurs, ces hommes que vous blessez par de si injurieuses comparaisons, vous doivent peut-être des remercîments. Oui, grâce à ces travestissements d'idées, à ces intervertissements de rôles dont vous nous rendez témoins ici depuis deux jours, grâce à cet affaiblissement des caractères et des anciennes positions, il n'y a pas un de ces députés, un de ces hommes de bien, resté à son ancienne place, qui ne se trouve aujourd'hui plus grand et plus fort que vous. (*Longues acclamations et bravos au centre et à droite.*)

Messieurs, un jour viendra, sans doute; que dis-je? le jour

est venu peut-être où ils vous forceront à les compter. Oui, nous nous levons enfin pour vous dire : Nous ne laisserons pas dilapider le pouvoir, rabaisser la tribune, dégrader le gouvernement représentatif. Oui, nous refusons de ratifier votre adresse, parce qu'elle est votre adresse et non l'adresse du pays. (*Vif assentiment au centre.*)

Non, nous ne voterons pas votre adresse. Et pourquoi? Parce qu'elle est votre adresse, parce qu'elle est inconstitutionnelle (*Rumeurs à gauche*), et parce qu'elle renverse un cabinet dont nous ne sommes pas les affidés, sans doute, pour me servir d'une autre de vos expressions, mais que vous êtes incapables plus que personne de remplacer en ce moment. Députés de la France, sans haine et sans amour pour ou contre les hommes, notre devoir est de résister à vos entraînements passionnés et de songer au lendemain de notre pays. Enfin nous ne la voterons pas parce que proclamer une majorité dans l'anarchie que vous nous offrez depuis deux jours, c'est proclamer une véritable dérision du gouvernement représentatif. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Jouffroy. Je demande la parole.

M. de Lamartine. Cependant, ne vous y trompez pas, je ne me pose ici le défenseur et le panégyriste d'aucun cabinet. Je ne vois pas les hommes, mais je vois une crise sans dénoûment et sans issue. C'est plus qu'un cabinet, c'est une situation du pays que je viens défendre.

Défendre les ministres sur tous les points? Non, sans doute. Est-ce moi qui glorifierai la corruption, cet infâme moyen de gouvernement, véritable poison, véritable opium qu'on jette dans les veines du corps social, et qui aggrave le mal qu'il semble assoupir? (*Sensation.*) La corruption, qui est une bassesse sous tous les gouvernements, est un crime sous un gouvernement représentatif; car le gouvernement représentatif n'est fondé que sur la sincérité des opinions. Fausser l'opinion, c'est attenter au principe même d'un gouvernement de liberté. (*Très-bien! à gauche.*) Est-ce moi qui justifierai l'affaire suisse? Non, sans doute, je la déplore; mais je ne répondrai pas aux outrages de la Suisse par des caresses d'opposition. Est-ce moi qui parlerai de l'évacuation d'Ancône? Non, sans doute. J'ai vécu

M. Jollivet. Le reproche de ne pas maintenir la parole à
teur et de ne pas rappeler les interrupteurs à l'ordre.
. le Président. Mais faites-moi donc l'honneur de me dire
n'ai pas épuisé mes efforts pour maintenir l'orateur dans
oit?

x nombreuses. C'est vrai! c'est vrai!

membre. Il faut lever la séance.

e Président. Non, la séance ne sera pas levée, et je
le silence à tout le monde. Si je pouvais vous com-
je vous tiendrais tous muets tant qu'il y aurait un ora-
ribune. (*Rires d'approbation.*)

amartine. Je disais, Messieurs, que nous étions loin,
moi, de trouver que M. Thiers... (*Interruption.*)
onds pas à M. Thiers actuellement; je parle de ce
er; c'est une chose assez grave pour qu'il y soit
s cette Chambre. Si elle l'a souffert hier, je ne
uffrir, moi, non plus que mes amis, nous qui ne
tribune, qui ne remplissons pas la scène de nos
nouveaux et toujours brillants, qui ne passons
à exercer le pouvoir ou à le disputer à nos
u centre.) Non, nous n'approchons pas du pou-
rions d'y compromettre notre austère indé-
e montons à la tribune que pour y apporter
xamen impartial et consciencieux des affaires
ervons toute notre sollicitude aux intérêts
mmettants. Eh bien! ces députés-là on les
omme pas! que font-ils ici? (*Sensation et*
t, ces hommes auxquels vous vous croyez
mes que vous blessez par de si injurieuses
ivent peut-être des remercîments. Oui,
ents d'idées, à ces intervertissements de
dez témoins ici depuis deux jours,
les caractères et des anciennes
hommes de
ujourd'hui
et bravos

le jour

n
ne
de

essi-
vous
vôtres

us?
dissolu-

nandions.
publique,
cabinet en
t? La vie du
é, comme au
peuple armé?
en portera du

La dissolution? Vous la proclamiez subversive, vous vous retiriez pour n'y pas participer. Il y avait du courage, du désintéressement à ce cabinet de se présenter devant le pays. Il l'a fait : est-ce là de l'abaissement?

Enfin Alger? Quel était l'état de l'Afrique sous votre administration? Nous le savons. Vous n'aviez ni le courage de la paix, ni le courage de la guerre. Le ministère de M. Molé a eu l'un et l'autre; il a eu le courage de la paix à la Tafna, oui, le courage d'une paix plus énergique et plus profitable que dix de vos expéditions, d'une paix pour laquelle j'honore un général ici présent, qui a su préférer les intérêts de la France à la gloire qu'il pouvait recueillir.....

Voix nombreuses au centre. Très-bien! très-bien!

M. le général Lamy. Voilà de la justice!

M. de Lamartine. D'une paix contre laquelle on a tant réclamé et qui devait servir de base à toutes les opérations, à toutes les mesures administratives qui, depuis, ont fécondé la colonie. Il a eu le courage de la guerre à Constantine, il a eu le courage de la probité dans l'administration; et aujourd'hui Alger fait l'admiration de ceux-là mêmes qui la déclaraient impossible. Si quelqu'un ici se sent abaissé par de pareils résultats, ce ne sont pas sans doute les ministres du 15 avril. (*Sensation.*)

Voilà l'incapacité du cabinet!

Mais laissons cela ; tâchons d'arriver à la vraie question, l'inconstitutionnalité de l'adresse.

Oui, l'adresse dans sa dernière phrase est un non-sens, un non-sens dont vous saviez le sens apparemment..... (*Rumeurs diverses*), ou un acte inconstitutionnel, ou, si vous l'aimez mieux, extra-parlementaire. Dire au chef inviolable de l'État : Ces hommes vous découvrent, c'est lui dire le mot de M. Garnier-Pagès, hier: Vous êtes transparents, c'est-à-dire, nous vous voyons! Eh bien! vous ne devez pas le voir, et s'il est au monde un axiome constitutionnel, c'est que le roi n'est visible au parlement que dans la personne de ses agents responsables (*Vive adhésion au centre*); et ce mot extra-constitutionnel n'a-t-il pas été commenté ici par M. de Hauranne, quand, rédacteur de l'adresse lui-même, il vous a dit : Le ministère émane de la Chambre ?

Messieurs, ceci est fondamental. Permettez-moi d'y appuyer une fois pour toutes. (*Écoutez! écoutez!*)

Si je voyais, dans les empiétements du pouvoir, dans l'affaiblissement de la Chambre, des symptômes de lutte, des atteintes à notre prérogative, je ne trouverais pas sans doute une colère aussi éloquente que celle des préopinants; mais croyez-le, Messieurs, je ne trouverais ni moins d'énergie dans ma conscience, ni moins d'inflexibilité dans la résistance que nous devrions opposer à un ministre assez hardi ou assez lâche pour se faire l'instrument de pareilles usurpations. La prérogative de la Chambre, ce n'est rien moins que la souveraineté du pays, ce n'est rien moins que la liberté tout entière. La souveraineté dans un homme, ou la souveraineté dans le pays, c'est la grande division de dogme qui sépare les esprits dans les temps modernes. Mon intelligence ne peut admettre le symbole du despotisme et de l'avilissement de la dignité humaine; ma pensée, ma vie entière sont dévouées au développement moral du principe de liberté. (*Très-bien! à gauche.*)

Que ce principe triomphe sous une république ou sous cette forme mixte de gouvernement qu'on appelle système représentatif, peu nous importe! c'est affaire de temps et de mœurs. Les hommes vivent sous toutes les latitudes, et la liberté, la dignité du citoyen se développent sous toutes les formes de gouvernements, pourvu que la liberté soit au fond. Je n'ai pas un superstitieux respect pour telle ou telle de ces combinaisons des pouvoirs, et le mérite du gouvernement constitutionnel monarchique, à mes yeux, est surtout d'exister et d'être en rapport assez exact avec les nécessités, les habitudes d'une époque de transition, où il y a trop de liberté dans les désirs pour supporter la monarchie, et trop de monarchie dans les habitudes pour supporter la république. Mais, quelle que soit la forme du gouvernement vers laquelle nous penchions davantage, je dis que notre devoir, comme citoyens et comme députés, est de veiller jalousement, scrupuleusement, courageusement, au risque même de perdre une popularité passagère, à ce que les ressorts du gouvernement ne soient ni brisés ni même forcés par d'autres ressorts. Voilà mon dogme, et je l'applique à la discussion qui s'est élevée.

Quelle est la situation que la Charte de 1830 a faite à la couronne, et quelle est celle que vous prétendez lui faire?

La position constitutionnelle de la couronne, la voici :

La Charte n'a pas créé deux pouvoirs, elle en a créé trois. Avec deux pouvoirs, la majorité est impossible. Un ou trois. Un? c'est le despotisme, qu'il s'appelle Convention ou Napoléon ; trois? c'est la liberté!

La Charte a donc créé trois pouvoirs. De ces trois pouvoirs, deux sont transitoires, la Chambre des pairs et la Chambre des députés; un est permanent, la royauté. Pour équilibrer la force supérieure de ce pouvoir permanent de la royauté, qui absorberait facilement les deux autres par sa perpétuité même, et aussi pour le préserver contre les passions turbulentes des pouvoirs populaires, la Charte et le bon sens ont voulu que la royauté n'agît jamais directement, et ne s'exposât pas, elle, pouvoir éternel et inviolable, au choc, aux frottements compromettants avec les deux autres pouvoirs. Elle a déterminé pour la royauté un mode unique et particulier d'action : le choix des ministres. Voilà sa seule et grande attribution.

Or, qu'est-ce que ce pouvoir ministériel? C'est l'expression de l'harmonie qui doit exister entre les trois pouvoirs, sous peine de mort. Le gouvernement représentatif est un gouvernement dont l'harmonie entre les pouvoirs est la condition vitale. Le corps des ministres est l'expression symptomatique de cette harmonie subsistante, ou troublée, ou interrompue. C'est là qu'elle se produit et se manifeste par des majorités fortes et durables; c'est là qu'elle se révèle, menacée, ébranlée par des majorités inhabiles ou faibles; c'est là qu'elle se montre interrompue et anéantie, quand le ministère tombe en minorité évidente. (*Très-bien!*)

A l'instant la royauté est avertie. Si elle est bien conseillée, si elle accepte, si elle comprend les conditions normales de son existence, la royauté cède et avise au choix d'autres ministres. Si elle s'impatiente, si elle s'obstine, si, au lieu des conditions de paix, qui sont celles du gouvernement représentatif, elle veut la lutte, elle veut le combat, elle jette le gant au peuple dans la personne de ses représentants, elle tombe dans la lutte qu'elle a suscitée, et une dynastie de plus s'achemine vers cet

exil où la liberté condamne tous ceux qui ne la comprennent pas. Voilà la vérité! voilà la théorie! voilà la pratique! Vous voyez que je l'entends comme vous.

Mais, Messieurs, tout en renfermant la royauté dans ce terrible dilemme, entre le trône et l'exil, qu'a fait la Charte? Elle n'a pas fait deux pouvoirs actifs et un pouvoir inerte; elle a créé dans la royauté quelque chose de réel, de vivant, d'agissant, comme les deux autres pouvoirs. Ce n'est pas un être abstrait, une personnification impalpable placée au sommet de la pyramide constitutionnelle, comme une idole muette et sans mains. Ce serait là le comble de l'absurde et le comble du danger; car, je vous le demande, quel sens cela aurait-il? Ne serait-ce pas une vraie dérision du pouvoir social que d'avoir placé au sommet des institutions d'un grand peuple l'image de la stupidité, là où vous avez voulu placer l'inviolabilité sans doute, mais aussi la souveraine dignité, la souveraine intelligence, la souveraine prévoyance et la souveraine liberté?

Eh bien! Messieurs, dans le système de nos adversaires, que faites-vous de cette action réelle de la royauté? Vous la supprimez, vous la gênez, vous la violentez; vous faites de la la royauté une abstraction couronnée.

Une voix. C'est cela!

M. de Lamartine. Vous ne personnifiez en elle une part de souveraineté nationale et toutes les hautes fonctions d'unité, de majesté, de permanence des pouvoirs, que pour les frapper plus haut de nullité et de moquerie. Vous lui dites : « Nous te créons à condition d'être inutile; nous t'adorerons à condition d'être impuissante; tu seras roi à condition de n'avoir pas même cette part inaliénable de liberté d'action, de volonté politique, qu'a chez nous le dernier des citoyens du pays. » Votre roi serait hors la loi. Ses attributions, son droit seraient ceux du fétiche qui, enfermé dans l'inviolabilité du temple, est censé s'engraisser des holocaustes que se partageraient ses ministres. Non, jamais un tel roi ne se rencontrera chez un tel peuple; jamais un tel peuple ne se contenterait d'un pareil roi. (*Mouvement.*)

Ces conditions de responsabilité, les ministres y ont-ils manqué? Non; ils ont pris celle de la vie du prince dans l'am-

nistie, celle de la dissolution, celle de la paix de la Tafna, celle de la guerre de Constantine, celle de la guerre encore au Mexique, celle enfin de leur diplomatie à Ancône. Ils sont là pour recevoir un bill d'indemnité ou l'accusation. De quoi donc les accusez-vous?

Vous les accusez de tout ce que vous avez fait vous-mêmes; vous les accusez d'avoir fait plus et mieux que vous. Vous les accusez d'avoir donné au pays cette réconciliation des partis que nous vous demandons en vain depuis quatre ans; vous les accusez surtout de faire obstacle à des projets, à des combinaisons où le pays n'a rien à gagner.

Eh bien! nous nous interposons entre eux et vous pour protéger la paix du pays.

Non, Messieurs, avec votre initiative, cette initiative de la Chambre conquise en 1830 et qui fut une révolution à elle seule; avec la responsabilité des ministres et la loi des majorités, je ne vois pas, je l'avoue, ce qui peut manquer de garanties à notre prérogative. Non, il n'y a rien contre vous qu'un coup d'État, c'est-à-dire un crime, et vous savez s'ils restent trois jours impunis. (*Sensation prolongée.*)

Non, je ne vois pas ce qui manque à votre prérogative. Mais faut-il parler ici plus haut? faut-il ne pas nous flatter nous-mêmes? Je ne vois pas ce qui manque à la Chambre en autorité légitime; je vois trop ce qui manque à la prérogative de la couronne, ou plutôt au jeu normal, au libre exercice de cette prérogative aujourd'hui. Ce qui lui manque, Messieurs, ce sont des majorités. Mettez-vous à sa place par la pensée, assistez en esprit à ses veilles pénibles pendant lesquelles elle cherche sans doute avec anxiété les indices, les moindres symptômes de la volonté fixe et dominante en vous, pour y conformer ses choix, pour donner sa sanction à un cabinet qui puisse avoir et conserver seulement quelques mois votre sanction à vous. Que voulez-vous qu'elle discerne? que voulez-vous qu'elle fasse dans ce flux et reflux, dans ce pêle-mêle d'opinions contradictoires unies un jour pour détruire, séparées demain pour s'entre-détruire? Où voulez-vous qu'elle nous prenne, quand nous ne savons pas où nous sommes nous-mêmes? Quel spectacle donnons-nous au pays?

Et n'est-ce pas la royauté qui pourrait se tourner vers nous, élever la voix et nous dire avec plus de vérité : « Dans quelle condition placez-vous ma prérogative? Qui voulez-vous que je choisisse, si vous-mêmes vous ne pouvez pas choisir? Qui dois-je prendre? qui dois-je appeler dans mes conseils? Au 22 février, vous étiez las d'un cabinet de six mois, qui avait compromis la France en Suisse, et qui la précipitait à son insu dans une guerre de Sept-Ans en Espagne. J'ai accepté la démission de ces hommes. Au 6 septembre, vous penchiez vers une politique de conservation et de paix : j'ai pris les hommes qui personnifiaient ici le principe pacifique et conservateur. Vous leur avez reproché leur passé; vous avez paru craindre l'inflexibilité de leur résistance; ils se sont retirés. J'ai cherché des hommes neutres qui, sans engagements avec un passé pénible, pussent marquer l'ère d'une politique de réconciliation et d'amnistie : la dissolution, l'amnistie, ils l'ont faite. Tout cela, vous l'avez déjà oublié, et les partis qu'ils ont séparés un moment s'allient tous aujourd'hui pour les écraser.

« Eh bien! je suis prêt à en appeler d'autres. Mais voudront-ils s'associer dans une marche commune, eux dont les buts sont différents? Et à supposer même qu'ils le veuillent, qui me répond que le lendemain ils ne seront pas abandonnés chacun par ceux qui les suivaient hier, et que je n'aurai fait autre chose que de décapiter des partis et d'user des hommes déjà si rares? République et monarchie, mouvement et résistance, paix et guerre, révolution et conservation, comment associer tout cela? Et ne sera-ce pas organiser le chaos pour gouverner avec la tempête? » Oui, Messieurs, voilà le langage que la royauté pourrait vous tenir, et vous seriez embarrassés pour répondre. (*Profonde sensation.*)

Et si vous me demandez, à moi, pourquoi il n'y a pas majorité, ah! Messieurs, ici je me rencontrerai presque avec l'honorable M. Odilon Barrot; je sonderai même plus avant que lui les causes de ce mal, de cette difficulté d'être, qui fait qu'un pays débordant de forces, de richesses, d'intelligence et de patriotisme, ne peut cependant parvenir à produire son pouvoir; mais je n'en accuserai pas seulement les ministres du

15 avril. Et ceux donc des lois de septembre, où sont-ils? (*Mouvement.*)

Il n'y a pas de majorité ici parce qu'il n'y en a pas dans le pays, parce qu'il n'y en a pas dans les électeurs; il n'y a pas de majorité ici parce qu'il n'y a ni action grande, ni idée directrice grande dans le gouvernement depuis l'origine de 1830.

M. Mauguin. C'est vrai!

M. de Lamartine. 1830 n'a pas su se créer son action et trouver son idée. Vous ne pouviez pas refaire de la légitimité : les ruines de la Restauration étaient sous vos pieds; vous ne pouviez pas faire de la gloire militaire : l'Empire avait passé et ne vous avait laissé qu'une colonne de bronze sur une place de Paris. Le passé vous était fermé, il vous fallait une idée nouvelle. Vous ne pouviez pas emprunter à un passé mort je ne sais quel reste de chaleur vitale insuffisant pour animer un gouvernement d'avenir; vous avez laissé manquer le pays d'action. Il ne faut pas se figurer, Messieurs, que, parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué le siècle et nous, tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière nous ne sont pas lasses, elles; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour : quelle action leur avez-vous donnée? La France est une nation qui s'ennuie? (*Bravos à gauche.*)

Et prenez-y garde, l'ennui des peuples devient aisément convulsion et ruines.

Cette idée, je ne la développerai pas; c'est un système tout entier; je me contenterai de la nommer. C'est l'idée des masses, l'idée de l'organisation et de la moralisation du peuple, prise dans son acception la plus large. Ce gouvernement était né du peuple, il se devait tout entier au peuple; il devait se faire gouvernement constituant des intérêts et des droits du plus grand nombre; il devait faire en bas ce que 89 avait fait en haut. La réforme politique, 89 l'avait accomplie dans les pouvoirs; mais la réforme dans la société même, mais l'organisation, la moralisation, la constitution des droits, des intérêts, du travail, dans la classe la plus nombreuse, 1830 devait l'accomplir! l'accomplir, non pas révolutionnairement, mais législativement, par l'application graduelle, raisonnée, toute religieuse, toute poli-

tique, des grands principes de démocratie et de fraternité descendus du christianisme dans les mœurs. Oui, voilà, selon moi, au dedans la mission d'un gouvernement neuf au XIXe siècle. (*Vive adhésion à gauche; agitation au centre.*)

Alors vous auriez eu des majorités et des minorités fixes, et une impulsion capable de vous faire franchir toutes ces misérables difficultés parlementaires.

Là était le salut, Messieurs; une action et une pensée : là était la force. Mais aujourd'hui, plongés dans les difficultés que vous avez faites, est-ce en brisant le gouvernement que nous lui rendrons un sens et une force? Est-ce en faisant lutter entre elles des prérogatives également susceptibles, est-ce en donnant à la nation le turbulent spectacle de nos stériles débats, que nous remédierons au mal? Non; gardez-vous de le croire!

Ne dirait-on pas que vous êtes trop forts, et qu'un gouvernement qui a contre lui tout ce qui à l'intérieur soutient ordinairement un gouvernement, aristocratie, clergé, haute propriété, et qui est en outre menacé par en bas, qu'un gouvernement qui a l'Europe entière contre son principe et des pouvoirs parlementaires orageux, omnipotents et divisés, ne dirait-on pas que ce gouvernement est assez vigoureux pour que vous lui fassiez subir les secousses qui ont renversé en 1829 un gouvernement qui avait cent fois plus de racines et cent fois moins d'ennemis? (*Sensation prolongée.*)

Eh! Messieurs, il n'y a pas encore quatre ans que l'émeute ensanglantait vos rues et qu'on se demandait chaque matin si le gouvernement irait jusqu'au soir, si vous parviendriez enfin à fonder quelque établissement capable d'abriter le pays; et déjà vous l'oubliez! et déjà vous semblez vous faire un jeu de secouer le faible édifice si laborieusement, si précairement fondé par vous-mêmes! Vous lui dites dans cette adresse même : « Souviens-toi que nous t'avons élevé, » du ton que vous lui diriez : Souviens-toi que nous pourrions te détruire. (*Vive sensation.*)

Vous marchez sur une cendre à peine refroidie, et vous ne croyez déjà plus aux volcans! (*Bravos de toutes parts.*)

Eh! Messieurs, n'entendez-vous pas déjà dans des pétitions fameuses ces craquements menaçants entre l'opinion et vous? Oui, prenez garde que la France, lassée de vos éternelles oscil-

lations, ne se désintéresse à la fin du seul pouvoir réel qui lui reste, et que l'anarchie ne passe par la brèche qu'on veut vous faire faire à la constitution de 1830 !

J'entends bien que vous parlez sans cesse, avec un orgueil qui contraste avec la modestie de vos adversaires, de servilité, d'abaissement, d'inhabileté du pouvoir. Vous trouvez que le timon est tenu par des mains trop faibles, et voulez l'arracher à ceux qui le laissent échapper! Mais, vous-mêmes, l'avez-vous tenu si ferme au 11 octobre, au 22 février, au 6 octobre? n'a-t-il pas trois fois glissé de vos mains? Et cependant vous étiez alors des hommes tout entiers, des hommes d'une seule pièce. (*Très-bien! très-bien!*) Vous étiez ou vous vous disiez des hommes de principe; il y avait un lien que rien n'avait rompu entre vous et cette majorité de sept ans dont vous vous proclamiez les chefs. Elle avait foi en vous, vous aviez foi en elle. Elle reconnaissait votre voix; vous aviez si souvent combattu avec elle contre nous-mêmes quand nous vous disputions les lois excessives de septembre. Vous n'aviez pas encore, comme aujourd'hui, échangé vos glorieuses impopularités, dont vous vous vantiez à cette tribune, contre les caresses de ces hommes que vous appeliez vos éternels ennemis, et qui ne vous flattent que parce qu'ils vous possèdent maintenant. (*Au centre : Très-bien! très-bien!*)

Alors vous étiez soutenus, ralliés par la gravité même des circonstances; la nécessité vous appuyait. Les circonstances sont moins fortes et n'appuient plus personne. Ah! tremblez de vous retrouver trop faibles vous-mêmes après vous être ainsi brisés en deux; ne vous fiez pas tant à vos talents; ce ne sont pas les talents, ce sont les caractères qui soutiennent les empires ! (*Applaudissements unanimes.*)

Je me résume et je dis : Si les adversaires du cabinet nous présentaient un programme conforme à ces grands principes de progrès social auxquels je faisais allusion tout à l'heure, si vous étiez des hommes nouveaux, je voterais avec vous; mais tant qu'il ne s'agira que de renverser des hommes sans toucher aux choses, et que de ratifier aveuglément je ne sais quels marchés simoniaques dont nous ne connaissons pas même les clauses pour le pays, je continuerai à voter, dans les questions de cabi-

net, pour les ministres de l'amnistie et de la paix, contre ces ministres énigmatiques dont les uns ont un pied dans le compte rendu, les autres dans les lois de septembre, et dont l'alliance suspecte et antipathique ne promet à mon pays que deux résultats funestes qu'il vous était donné seuls d'accomplir à la fois : la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté. (*Marques nombreuses d'adhésion.*)

SUR LE PROJET D'ADRESSE

(DEUXIÈME DISCOURS.)

Un amendement de M. Amilhau, déclarant que le gouvernement avait été jaloux de notre dignité et gardien fidèle de nos alliances, avait été rejeté par la Chambre. M. Piscatory soutint que ce rejet impliquait le vote du paragraphe de la commission, considéré par le président du conseil comme la condamnation de la politique extérieure du cabinet. M. de Lamartine prit la parole contre ce dernier paragraphe.

MESSIEURS,

Je ne viens pas parler sur le fond de la question ; je réponds un mot seulement à M. Piscatory pour accélérer un vote.

S'il y a dans cette Chambre de 1838 un sentiment constaté et honorable pour elle, c'est sa complète indépendance, indépendance comme corps, indépendance comme individus. (*Approbation au centre.*)

Eh bien! Messieurs, il n'y a aucune inconséquence pour cette Chambre à rejeter le paragraphe après avoir rejeté l'amendement. Beaucoup de membres de cette assemblée, Messieurs, et nous sommes du nombre, des amis politiques et moi...

VOIX A GAUCHE. Où sont-ils?

M. DE LAMARTINE. Messieurs, je suis étonné de ces murmures. Je vous parlais de l'indépendance des députés ici ; eh bien! c'est par suite de cette indépendance que nous pouvons dire nos amis politiques dans cette occasion, car nos amitiés politiques

ne tiennent pas aux personnes, elles tiennent à la vérité, elles tiennent aux choses et varient avec les convictions sur les questions qui nous sont soumises. (*Très-bien! très-bien!*)

Eh bien! Messieurs, je dis qu'il ne dépend ni de la commission, ni de telle ou telle réunion extra-parlementaire de nous emprisonner arbitrairement dans telle ou telle formule de rédaction ou d'amendement, et de nous commander notre vote dans cette forme exclusive. Oui, nous pouvons approuver le cabinet dans un des deux actes spéciaux de sa politique étrangère, et cependant ne pas vouloir donner une marque de satisfaction à l'attitude de la France au dehors depuis ces huit dernières années.

Il y a, Messieurs, n'en doutons pas, il y a dans beaucoup de consciences indépendantes, ici et dans le pays, un sentiment pénible de la situation de la France depuis les traités de 1815. C'est le sentiment français qui faisait vibrer en nous hier, avec tant de puissance, la parole de l'éloquent orateur de la droite [1]. Oui, et ce sentiment de révolte contre le joug des traités de 1815 ne date pas seulement de 1830, il date aussi de la Restauration, il date de M. de Richelieu, il date de M. de Chateaubriand qui, dans son trop court passage aux affaires, voulut élargir nos limites et imprimer à la politique de son pays quelque chose de la grandeur et de l'énergie de son génie. Oui, c'est là une des causes de ce malaise au dehors et même de ce malaise au dedans, de ces difficultés parlementaires dont nous sommes travaillés.

La France étouffe dans des frontières trop étroites, disproportionnées à sa force matérielle et à son influence nationale. Elle n'a pas toute sa place en Europe. Cela est évident, la France le sent, et il serait prudent à l'Europe de le comprendre. Les traités de 1815 sont une réaction contre l'omnipotence, contre la monarchie universelle de Napoléon. C'est le pied du vainqueur sur la gorge du vaincu. (*Très-bien!*) Mais, Messieurs, cela ne peut pas être un état permanent, et ce pied n'y doit pas rester longtemps quand le vaincu c'est la France! (*Mouvement d'assentiment.*)

Mais, Messieurs, devez-vous rendre responsable le ministère

1. M. Berryer.

du 15 avril, chargé seul aujourd'hui de l'exécution des traités de 1830? devez-vous le rendre seul responsable par un blâme éclatant des actes consommés, sanctionnés par ceux-là mêmes qui les ont signés pendant qu'ils étaient au pouvoir, et qui, comme rédacteurs de l'adresse, veulent en rejeter tout l'odieux sur lui?

Oui, n'est-ce pas vous qui avez signé les conventions d'Ancône en 1832? n'est-ce pas vous qui avez abandonné l'Espagne en 1834? n'est-ce pas vous qui avez consenti les limites de la nationalité belge contre lesquelles vous protestez à présent? (*Mouvement.*)

Quant à l'alliance anglaise que M. Thiers reproche au cabinet d'avoir relâchée, je pourrais vous dire que vous le lui reprochiez l'année dernière. Mais ne craignez rien, je ne veux pas suivre M. Thiers dans son discours d'hier. Je ne parle que sur la position de la question.

On reproche le refroidissement de l'Angleterre au cabinet dans la question de Belgique; M. Molé vous dit qu'il n'y a pas refroidissement. Messieurs, je ne suis pas si avant que M. Thiers dans les secrets des autres cabinets précédents, et je n'ai reçu aucune confidence du cabinet de M. Molé.

Mais y a-t-il besoin de confidences dans un temps où la diplomatie est au grand jour? Est-ce que tout homme sensé et appliquant son intelligence aux affaires européennes ne peut pas juger des rapports des cabinets sur l'ensemble des choses? Eh bien! je ne le sais pas, mais je l'affirme, l'Angleterre vous a montré de la tiédeur dans les conférences relatives à la Belgique, et pourquoi? Parce que cette tiédeur est dans sa situation. (*Écoutez! écoutez!*)

Examinez la situation de l'Angleterre d'un seul coup d'œil.

Depuis ce quart de siècle de paix, que voit l'Angleterre? Elle voit que l'Europe, rivalisant avec elle d'industrie, de navigation et de production, menace ses débouchés; elle voit que, si la France s'allie avec la Russie dans la question d'Orient, en lui montrant du doigt Constantinople pour prix de nos frontières agrandies sur le Rhin, la France et la Russie la domineront en Orient. Elle voit que si la France, dans un autre système, s'allie à l'Autriche pour équilibrer le continent dans cette même

affaire d'Orient si approfondie l'autre jour, ici, par M. Jouffroy, la France et l'Autriche seront maîtresses de la balance de l'Europe.

De tous côtés, déchéance pour l'Angleterre. Eh bien! Messieurs, dans des situations analogues, remontez à vos souvenirs récents, relisez l'histoire du dernier siècle. Qu'a fait l'Angleterre? Elle n'a qu'un coup, mais il est infaillible : la division parmi les puissances continentales, le feu à l'Europe, la guerre sur le continent. (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, voilà le secret de vos embarras en Belgique et des reproches injustes que vous adressez au cabinet du 15 avril. L'Angleterre ne peut pas vouloir une éternelle paix sur le continent; les embarras du continent ne peuvent que profiter à sa politique. Voulez-vous les entretenir en intervenant en Belgique, en vous laissant entraîner dans une guerre injuste, ingrate, impolitique, par une émeute d'amour-propre à Bruxelles? Voulez-vous donner cette joie à vos ennemis? vous en êtes les maîtres.

Mais, je vous le prédis et je ne crains pas d'être démenti par l'avenir, et je voudrais dônner à mes paroles la fixité des choses, oui, si vous laissez l'Angleterre attiser ce brandon qu'il faut à tout prix éteindre en Belgique; si, au moment de l'exécution obligatoire des vingt-quatre articles, vous changez ici votre cabinet de paix en un cabinet de guerre, vous verrez la France de 1830 déchoir de cette prépondérance diplomatique que le principe de paix et la question d'Orient lui assurent à l'avenir sur l'Angleterre. Vous verrez l'Angleterre ressaisir cette prépondérance et faire prévaloir sur les débris des puissances continentales le monopole de sa marine, de ses industries, de son commerce, et la corruption en grand de ces subsides au moyen desquels le cabinet de Londres vous achète des ennemis et solde des coalitions contre vous. (*Mouvement en sens divers.*)

Je repousse donc et vous repousserez, j'espère, un paragraphe injurieux pour le gouvernement et dangereux pour la paix du continent. (*Marques d'adhésion au centre.*)

SUR LE PROJET D'ADRESSE

(TROISIÈME DISCOURS)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 19 janvier 1839.

La Chambre discutait le dernier paragraphe du projet d'adresse. M. Dufaure avait défendu la rédaction de la commission contre un amendement de M. de Belleyme en faveur du ministère. M. de Lamartine, changeant le débat, dévoila, sous la menace de guerre à l'Europe, contenue dans le projet d'adresse, la tactique intéressée des anciens ministres, qui s'étaient jetés dans la coalition.

MESSIEURS,

Quelle que soit l'importance que l'attention soutenue de la Chambre, l'attention de la France, et je dirai de l'Europe, attribue au grand et solennel débat qui nous occupe depuis douze jours, j'ose dire qu'il en a davantage encore qu'on ne lui en attribue; et vous comprendrez, Messieurs, que je n'abaisse pas la discussion jusqu'à débattre, avec l'honorable M. Dufaure, sur la question de savoir s'il y a un plus ou moins grand nombre de ministres pairs ou de ministres députés assis aux bancs du pouvoir; nous n'avons pas, Messieurs, de ces mesquines jalousies, lorsque le service du pays est engagé; que le pays soit bien servi, que la prérogative royale soit sincèrement couverte, et nous nous trouverons représentés au pouvoir. (*Assentiment au centre.*)

Je ne reviendrai pas non plus sur une question épuisée, selon moi, et que vient d'effleurer M. Dufaure, celle de la res-

ponsabilité morale du cabinet; une discussion de douze jours a complétement, à mon avis, vidé ce différend, et la France et la Chambre sont à même de juger aujourd'hui si ces hommes qui se sont défendus seuls avec tant d'énergie contre toutes les opinions, contre tous les sentiments coalisés contre eux, sont dignes ou non de couvrir de leur poitrine la prérogative royale et le pays. (*Au centre : Très-bien! très-bien!*)

La question est plus haute, et je la pose maintenant; la question est de savoir s'il était constitutionnel, dans l'adresse, de faire allusion à cette responsabilité inviolable dont il a été question et que nous devions supposer toujours couverte. Eh bien! je ne ferai que répéter ici ce que je disais l'autre jour. Il est évident pour nous tous que c'est là une question de mots; mais il y a un sens sous les paroles; eh bien! je dis que ce sens est incontestable, je dis que, du moment que vous supposez que la prérogative du roi, que la royauté n'est pas couverte, vous voyez au delà des agents constitutionnels chargés de la couvrir au moins fictivement, et que voir au delà des agents responsables de la couronne, qu'est-ce que c'est? C'est précisément déchirer le voile que la constitution a si prudemment jeté sur la partie du pouvoir qui doit rester invisible pour rester inviolable. (*Au centre: Très-bien!*)

Quant à ce qu'a dit l'honorable M. Dufaure tout à l'heure, que le ministère n'était pas suffisamment parlementaire, un seul fait suffira pour rétablir à cet égard les convictions qu'il aurait ébranlées. Ce fait, Messieurs, c'est l'origine même du cabinet du 15 avril. (*Murmures à gauche.*) D'où est né le cabinet du 15 avril? Est-il né, comme vos murmures sembleraient me l'indiquer, d'un caprice du pouvoir inviolable, qui aurait voulu substituer des agents plus complaisants à d'autres? Non, Messieurs; il est né de la plus grande question qui se soit soulevée en France depuis la révolution de juillet; il est né de la volonté, manifestée par M. le président du conseil du 22 février, d'entraîner son pays, en l'absence des Chambres, d'entraîner son pays subrepticement, si j'ose me servir du mot... (*Violente interruption à gauche.*)

M. Thiers. Comment, subrepticement! Expliquez ce mot.

M. de Lamartine. Ce mot n'a rien de malveillant. L'hono-

rable président du conseil du 22 février voulut faire, non par l'intervention (remarquez-le bien, Messieurs, je ne parlerais pas contre lui à cette tribune s'il s'était agi de l'intervention), non par l'intervention loyale et digne du drapeau français, mais par la coopération... (*Interruption à gauche.*)

M. Thiers. Qu'importe cela?

M. le Président. Permettez donc, Messieurs! vous attaquez le ministère en vigueur, on peut bien attaquer les ministères qui ne sont plus. (*Rires approbatifs.*)

M. Thiers. Sans contredit, mais... (*Bruit.*)

M. le Président. La Chambre peut interroger les actes de tous les ministères, présents et passés. (*Assentiment général.*)

M. de Lamartine. Je dis, Messieurs, que la question de paix et de guerre pour la France ayant été soulevée par le président du conseil du 22 février, en l'absence des Chambres, la royauté, émue de l'importance de la question, ne voulut pas acquiescer à une mesure aussi grave, à une mesure qui engageait aussi profondément l'honneur, l'intérêt du pays et le principe de paix en Europe, avant de savoir le sentiment des Chambres. La démission, honorable, je le reconnais, du président du conseil du 22 février fut acceptée, et, à l'ouverture de la session de 1837, la question fut franchement soumise au parlement, et le parlement décida que la royauté avait bien compris la répugnance de la nation à se jeter dans une guerre d'Espagne, et 80 voix de majorité prouvèrent qu'il y avait accord entre les pouvoirs, et que la couronne avait eu avant nous-mêmes l'instinct, le pressentiment des majorités. (*Vive agitation.*)

Plusieurs voix. Vous vous trompez : c'est le 6 septembre!

M. de Lamartine. Il n'y avait pas erreur dans les faits, il n'y en a que dans la date; j'ai dit le 22 février au lieu du 6 septembre ; qu'importe ?

Voilà, Messieurs, quelle est l'origine du 15 avril. Quoi de plus parlementaire?

Une voix a gauche. Son origine, c'est le rejet de la loi de déportation.

M. Odilon Barrot. De la loi d'apanages et de la loi de déportation.

M. de Lamartine. J'ai repoussé moi-même ces deux lois pré-

sentées par vos amis d'aujourd'hui. Je dis, Messieurs, que si ce cabinet a été dans son origine éminemment parlementaire, vous pouvez lui rendre cette justice, qui est ressortie de tous ces débats, que, dans toutes les grandes questions qu'il a été appelé à manier pendant son existence, il n'a pas le moins du monde dégagé sa responsabilité.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été si admirablement dit par l'honorable M. Quenault. (*Bruit et rires à gauche.*) La question est épuisée. Mais ce n'est pas sur des mots, ce n'est pas sur des questions préjudicielles de cette nature que nous devons arrêter notre attention. Le pays ne se préoccupe pas de telle ou telle expression insérée dans l'adresse ou dans l'amendement qui est proposé. Le pays doit s'occuper de juger quel est le sens vrai, politique, attribué à la rédaction de la commission. Nous ne devons pas chicaner sur des mots; c'est indigne de la gravité de la question, indigne de nous, indigne de vous, indigne du pays. (*Approbation au centre.*) Il nous faut une victoire ou une défaite, car il faut la vérité au pays. (*Très-bien !*)

Oui, Messieurs, les préopinants ont beau vous dire que le plus profond respect pour la constitution a inspiré les phrases de leur adresse. Je crois à la bonne foi des hommes; je n'accuse ni les intentions ni les ambitions; je ne souille rien de honteuses personnalités. L'ambition même s'appelle quelquefois dévouement. Mais je dis que je crois davantage encore aux choses qu'aux hommes, et qu'il y a ici, dans les mots et dans les choses, deux sens, deux tendances, qui transpirent de tous vos paragraphes : l'amoindrissement, la violation respectueuse des attributions constitutionnelles de la couronne, enfin une atteinte radicale complète à la politique du principe de paix créé par M. Perier en 1830. Et puissent toutes les années de paix que nous venons de passer bénir sa glorieuse mémoire ! (*Bruit.*)

Il y a un fait déplorable qui domine toute notre situation. Je vous l'ai dit l'autre jour : il n'y a pas de majorité parmi nous, ni dans le pays, ni dans la Chambre. Soyez tranquilles, je ne veux pas y revenir, je ne veux pas en chercher philosophiquement la cause. Je me borne à établir ce qu'établit tous les jours le vote, ce que n'ont que trop établi les fluctuations interminables de partis et de ministères depuis le 11 octobre. Il n'y a pas de ma-

jorité, j'entends une majorité de principes, une majorité ayant une idée, un sentiment, un intérêt commun, et se conservant ainsi ferme, compacte, systématique, au profit de cette idée ou de cet intérêt qu'elle représente. Cela est démontré! La droite est imperceptible et ne vit pas même de son principe de conservation et d'aristocratie territoriale, qui pourrait la rendre puissante et grande. Vous l'avez vu l'autre jour: quand le grand orateur qui l'exprime parle, c'est la droite qui applaudit, sans doute, mais c'est la gauche qui profite. (*Mouvement.*)

Le centre droit est déconcerté, anéanti momentanément par la défection de ses chefs. Il n'a pas de principe non plus; car, jusqu'ici, il n'a eu de principe que la résistance. Cela ne suffit pas. Il se constituera sur un principe plus fécond et plus libéral, n'en doutez pas; son heure approche; il vous sauvera en se réunissant à la gauche gouvernementale; un jour pour défendre la liberté et la paix, il étouffera les partis intermédiaires. Mais en ce moment il n'existe plus.

Ce qu'on appelle tiers-parti, pourriez-vous me dire quel est son principe? On le lui demande depuis quatre ans en vain; il en cherche un dans les circonstances et dans les manœuvres parlementaires. Ce n'en est pas un. Ce n'est pas un principe que le tiers-parti, c'est une tactique.

M. Arago. Et le parti social?

M. de Lamartine. On me demande ce qu'est le parti social. Messieurs, ce n'est pas encore un parti, c'est bien plus, c'est une idée. (*Hilarité.*)

Deux partis seuls ont un principe ici hautement proclamé et dont ils vivent d'une vie propre : l'extrême gauche, et la gauche gouvernementale dont l'honorable M. Barrot est l'habile et sincère expression. L'extrême gauche? Je n'en parle pas; son principe ne se discute pas, il est enfoui sous les lois de septembre. Je parle de la gauche constitutionnelle. Là, il y a quelques préjugés, quelques doctrines théoriques et surannées, sans doute, mais enfin il y a un principe, un grand et généreux amour de liberté, de développement des institutions libérales et de la dignité des hommes, aspirant à se gouverner par la raison et par la discussion. Mais ce parti, auquel je ne m'effrayerais plus de voir passer le pouvoir, ce parti a lui-même des préjugés à com-

battre. Il n'a pas suffisamment montré le sentiment du gouvernement en lui. Il effraye encore les intérêts timides. Je le répète, il ne m'effraye pas, moi, car il est moral et propriétaire; mais enfin il fait encore peur aux parties faibles du pays. (*Sensation.*)

Il intimide la liberté qu'il veut rallier et diriger. Mais ce parti n'est pas non plus majorité à lui tout seul. Bien loin de là, il sert d'appoint seulement pour composer une majorité apparente. (*Murmures à gauche.*)

Voilà l'état des choses. Eh bien! Messieurs, que s'ensuit-il? Écoutez bien, je vous en conjure; c'est le triste secret de notre avenir. Il en résulte ceci : qu'aucun parti de principe ne pouvant à lui tout seul, ou même avec ses alliances naturelles, former une majorité parlementaire, la majorité parlementaire n'est jamais et ne peut jamais être formée d'elle-même, mais par un petit nombre d'individualités parlementaires disposant ainsi à leur gré de la majorité et du pouvoir; en un mot qu'il dépend d'un groupe manœuvrant bien, de quinze ou vingt hommes éminents, de dominer le parlement de la France; c'est-à-dire enfin, pour parler en termes nets et clairs, que le pouvoir, au lieu d'appartenir, comme cela devait être, à une des grandes opinions quelconques du pays et de la Chambre, appartient à une imperceptible, mais habile minorité; c'est-à-dire aussi que le pouvoir, au lieu de s'exercer au profit du principe de conservation, par exemple avec le centre droit, ou au profit du principe de liberté avec la gauche, ou au profit de la royauté avec le centre, ne s'exerce et ne s'exercera qu'au profit de la domination de ce petit nombre d'hommes politiques. (*Mouvement en sens divers.*)

Au nom de notre péril, au nom de l'avenir de la liberté, Messieurs, laissez-moi achever. (*Mouvement d'attention.*)

Or, comme une situation aussi fausse, cette situation où tous les principes et tous les intérêts généraux sont éludés par quelques individualités politiques, ne pourrait pas durer un peu longtemps sans que les autres fractions d'opinions de la Chambre ne vinssent à s'en apercevoir et à se révolter, il a fallu nécessairement que les chefs, de quelque nom qu'on les désigne, trouvassent en dehors de la Chambre un levier pour

gouverner la Chambre, une force pour rallier à eux une majorité hétérogène qui tendrait autrement sans cesse à les abandonner, et qui les laisserait retomber dans leur faiblesse et dans leur isolement naturel.

Eh bien! Messieurs, c'est ce qui s'est fait, c'est ce qu'on veut refaire. Vous allez le voir avec une triste et effrayante évidence. C'est ce que les circonstances intérieures du pays ont fait au 11 octobre, d'elles-mêmes et loyalement pour ces hommes, et, je le dirai, avec gloire pour eux, avec utilité quelquefois pour nous. L'anarchie menaçait au dedans, ils se posèrent courageusement contre l'anarchie; le sentiment du danger commun, qui rallie les hommes les plus antipathiques, rallia sans cesse autour d'eux cette majorité ferme, compacte, patriotique, qui leur prêta sa force et qui s'étonna elle-même, après le danger intérieur passé, de ne plus se retrouver. Et encore combien de fois les coups qu'ils portaient à la licence ne portèrent-ils pas jusque sur la liberté! (*A gauche : Très-bien!*)

Ces hommes tombèrent, comme l'expliquait admirablement M. Barrot au commencement de la discussion, avec la majorité qui se dissolvait. Combien de fois, et en vain, ne les avez-vous pas vus à cette tribune essayer de la ressusciter, de la rallier avec les paroles qui la faisaient palpiter autrefois? Ils ne l'ont pas pu. Et vous avez vu depuis comment, désespérant de retrouver là de la force, ils se sont tournés d'un autre côté; que dis-je? de tous les côtés : *Omnia pro dominatione.*

L'expérience est un enseignement, même pour les partis : ces hommes ont été éclairés. Ils se sont dit, eh! mon Dieu! peut-être sans se parler, peut-être à leur insu, mais par ce seul instinct qui illumine les grandes passions sur les moyens de parvenir à leur but, ils se sont dit : « Pourquoi donc sommes-nous si faibles maintenant? pourquoi donc étions-nous si forts au 11 octobre? » Et ils se sont répondu : « C'est qu'au 11 octobre les circonstances intérieures, graves, orageuses, compromettantes, menaçantes, nous rendaient nécessaires. Comment donc nous rendre nécessaires de nouveau? Le pays dort, les circonstances au dedans se refusent à toute action énergique; la perturbation à l'intérieur ne nous soulèverait plus, ne nous soutiendrait plus. Il faut chercher notre force ailleurs; il faut

faire vibrer fortement dans la Chambre et dans le pays cette corde éminemment palpitante, éminemment française, de la dignité du pays, de son attitude, de son action à l'extérieur. Le pays nous répondra à l'instant; il oubliera sa liberté pour ne penser qu'à son honneur.

« L'Europe déjà inquiète, l'Europe qui, depuis 1830, reste comme indécise, ne sachant pas si le monde reprendra son aplomb ou si elle sera entraînée dans le mouvement révolutionnaire sans fin, si elle rentrera dans les coalitions de 1792 et se réunira en un faisceau de baïonnettes contre-révolutionnaires pour écraser définitivement la France, l'Europe nous donnera des griefs; nous menacerons les traités, non pas de 1815 seulement, mais ceux de 1830, comme en Belgique, et, une fois entrés dans une série de difficultés au dehors, la situation de la France sera si grave qu'elle se pressera, au nom de son patriotisme, autour de nous, qu'elle nous donnera majorité dans les Chambres, et qu'étant une fois au pouvoir on ne nous en laissera plus descendre; car, tantôt au nom d'une victoire dont nous nous ferons un titre à la reconnaissance du pays, tantôt au nom d'un péril, tantôt au nom d'une défaite à réparer, nous viendrons demander durée, force, argent, hommes, dictatures ministérielles, à la Chambre, et la Chambre, pressée entre des nécessités impérieuses, ne pourra rien nous refuser. Nous dominerons aussi longtemps que l'on nous sentira nécessaires, et les circonstances fortes feront durer la nécessité. » (*Réclamations à gauche.*)

Oui, voilà la pensée non de tel ou tel homme en particulier : peut-être qu'aucun ne l'a conçue; mais, je l'affirme, voilà la pensée instinctive du parti, voilà la pensée qui ressort de toutes les phrases de votre adresse. (*Violent tumulte.*)

Eh quoi ! Messieurs, vous le niez ! Mais si je voulais remonter jusqu'au ministère du 22 février, il me serait bien aisé de vous démontrer que ces pensées de l'adresse ne sont qu'une filiation de la pensée du 22 février. Souvenez-vous qu'elles datent de là. Souvenez-vous que la seule pensée du 22 février fut de vous lancer dans une coopération déguisée en Espagne, coopération aussi compromettante, pour me servir de l'expression d'un illustre maréchal, M. le maréchal Soult, coopération aussi dan-

gereuse qu'une large et haute intervention eût été politique et nationale.

Eh bien! relisez l'adresse; la coopération s'y retrouve. Lisez chacun des paragraphes; il n'y en a pas un seul qui ne soit un manifeste de guerre, une menace à quelque partie de l'Europe, un refus d'accomplir un traité, une rupture de négociations accomplies.

La discussion a dévoilé ce qui pouvait rester douteux dans les termes, et vous avez vu des hommes qui peuvent avoir le pouvoir demain s'engager à la tribune contre l'Europe entière, et sur toutes les questions accomplies ou non accomplies. L'avez-vous bien remarqué et bien compris?

Dans le paragraphe sur la Pologne, on s'engage contre la Russie. (*Interruption.*)

Messieurs, entendons-nous. Je ne suis pas moins sympathique à la Pologne que vous-mêmes. Oui, il est beau pour la France de prononcer tous les ans le nom de la Pologne dans la revue que vous faites des nations, comme on appelle le nom des braves restés sur le champ de bataille, bien que le silence et la mort vous répondent seuls. Je dis seulement que, jusqu'ici, c'était vous, ce n'était pas l'adresse, ce n'était pas le gouvernement qui avait lancé le nom polonais comme une insulte, comme un remords au front de la Russie. Ce n'étaient pas des hommes destinés à être ministres demain, c'était nous. Dans notre bouche, ce n'était que de la sympathie; dans la bouche de ces hommes, c'est de la politique. (*Très-bien!*)

Voyez le paragraphe sur l'Espagne. Je ne l'accuse pas; je suis plus que qui que ce soit, je suis, avant vous-mêmes, pour l'intervention de la France, au nom de la civilisation et de l'humanité.

Voyez le paragraphe sur Ancône. Je ne m'explique pas; mais vous voyez l'adresse, mais vous avez vu la discussion, mais vous avez vu un ancien ministre et peut-être un ministre futur déclarer hautement qu'il aurait déchiré les traités et menacé l'Autriche dans le passé et dans l'avenir. L'Europe n'entend-elle pas tout cela? Et croyez-vous qu'elle ne sera pas émue et ne se sentira pas menacée le jour où de tels ministres auraient ressaisi le pouvoir?

Enfin relisez le paragraphe sur la Belgique, celui, selon moi, qui les résume tous. Souvenez-vous surtout de la discussion. N'avez-vous pas entendu M. Thiers vous dire qu'il fallait se refuser à l'exécution des traités dans leurs conditions relatives à ces déchirures de territoire du Limbourg et du Luxembourg, et que les traités, non pas ceux de 1815 dont je vous parlais hier, mais ceux de 1830, ceux que la révolution de Juillet elle-même a dictés et obtenus de l'Europe, ne devaient pas être exécutés?

Eh bien! Messieurs, un mot sur la situation de la France en Belgique. Pas plus que vous je ne crains la guerre pour elle-même. Je ne crois pas la guerre malsaine pour un corps social aussi peu sain que le nôtre; mais je ne suis pas de ceux qui veulent ce qu'on vous reprochait l'autre jour de n'avoir pas voulu. On vous faisait honte de la conservation du principe de paix en 1830. Ah! Messieurs, quels autres et plus terribles reproches n'eût pas encourus le gouvernement de Juillet si, secouant l'Europe au moment de son ébranlement, il n'en avait fait qu'une immense ruine? Périsse la gloire de mon pays, si elle n'avait pu s'acheter qu'à ce prix!

Non, 1830 a bien fait, et c'est là sa gloire; 1830 a bien fait de ne pas mettre l'Europe à la fois en question. Je n'ai jamais partagé un seul jour le système de ces hommes qui voulaient lancer la révolution de juillet hors de son lit. Je suis convaincu que si la France, en juillet, transformant son enthousiasme de liberté intérieure en enthousiasme de conquête, avait débordé sur le monde, nous allions à la décomposition ou à la dictature militaire. La liberté eût été perdue, et le Rhin n'eût peut-être pas été gagné. J'aime mieux la liberté qu'une frontière. (*Très-bien!*)

La France ne voulait pas, ne veut pas, ne voudra pas de cela. Ce qu'elle veut, le voici : ne pas rester éternellement dans la chaîne des traités de 1815, mais la rompre anneau par anneau, avec des droits et des alliances. Ce qu'elle veut, c'est de ne pas se laisser punir de sa révolution de 1830 par une politique de génuflexions et d'amende honorable; mais c'est aussi de ne pas abuser, jusqu'à la violence et jusqu'à l'omnipotence, de sa force et des concessions qu'on lui a faites en Belgique en 1830.

Eh! Messieurs, rendons-nous justice, mais rendons justice à la sagesse de l'Europe en Belgique. Si l'on vous eût dit, le lendemain des journées de Juillet, quand tout menaçait autour de vous : « Vous aurez dans six mois, sur votre frontière du Nord, au lieu d'un pays livré à la Prusse et à l'Angleterre, au lieu de forteresses où l'on a dépensé 100 millions pour vous surveiller, au lieu d'un camp avancé contre la France, où un généralissime anglais viendra tous les ans passer la revue des coalisés contre vous, vous aurez un pays ami, des forteresses à vous, un peuple dont l'indépendance sera solidaire de votre liberté, et tellement identifié avec vous que vous ne pourrez jamais craindre ni ingratitude ni défection; si on vous avait dit cela, vous auriez cru rêver. Eh bien! tout cela a eu lieu. La Belgique existe. Ce serait abuser de la fortune que de vouloir pousser cette fortune jusqu'à l'arbitraire et jusqu'à l'omnipotence aujourd'hui.

C'est là cependant ce qu'on vous conseille. Eh quoi! vous diriez à l'Angleterre, à l'Autriche, à la Prusse, qui répondent de la Confédération germanique et qui se dépopulariseraient en Allemagne en consentant au démembrement du Limbourg et du Luxembourg, vous diriez à la Russie, qui protége les droits de la Hollande, vous diriez à l'Europe entière qui vous somme de vos engagements, vous leur diriez : « Vous nous avez fait, en reconnaissant la nationalité belge sur nos frontières du Nord, la plus immense, la plus loyale concession que jamais l'Europe ait faite au principe de paix, à la France, la moitié des conquêtes de Louis XIV, sans une bataille, sans une goutte de sang. Nous avons été, en votre nom, exproprier à coups de canon le roi de Hollande pour exécuter le traité des vingt-quatre articles, et aujourd'hui nous allons à coups de canon déchirer dans le Luxembourg ce même traité des vingt-quatre articles que nous avons signé, dicté, obtenu, qui est l'acte de naissance de la Belgique, le seul traité en vertu duquel il existe une Belgique! » Non, vous ne pouvez pas faire cela en face du monde sans que la guerre éclate, sans que l'Europe vous réponde aussi de même.

Or, Messieurs, prenez-y garde! Je vous le répète : je ne crains pas une guerre juste, une guerre normale, une guerre

de politique ou de territoire. Mais faites attention au premier coup de canon qui se tirera en Belgique! ce sera une guerre unique, une guerre de principe, une guerre révolutionnaire, où vous serez forcés de remuer le sol français jusqu'aux racines, pour lui faire rendre tout ce qu'il y a d'énergie et de patriotisme. Qui peut répondre que le gouvernement, que l'ordre social résistera, et que la première vague n'emportera pas ceux-là mêmes qui l'auront si imprudemment soulevée? (*Au centre : Très-bien!*)

Voilà l'affaire belge dans toute sa gravité. Eh bien! que vous dit le président du conseil du 22 février, à la suite de son habile et lumineux exposé? Vous avez entendu la conclusion : danger ici, danger là. La Belgique est un brandon qui peut allumer la guerre générale; gardez-vous bien de l'éteindre! Voilà ses conclusions. Les comprenez-vous?

J'adjure le président du 22 février et ses amis de dire leur secret à leur pays, et s'ils en ont un pour terminer l'affaire belge sans exécuter les vingt-quatre articles, ou sans déchirer les vingt-quatre articles et faire la guerre à l'Europe. Jusqu'à ce qu'ils répondent, je n'en connais qu'un, et c'est encore celui de Casimir Perier : une sommation, comme celle du 2 novembre, à la Belgique, d'obtempérer et de rentrer dans ses limites; sans quoi la France exécutera elle-même. C'est là de la loyauté, c'est là de la vigueur, c'est là de la politique. (*Mouvement en sens divers.*)

Je reviens au paragraphe. Les partisans de la guerre savent bien qu'il y a au-dessus d'eux, dans la royauté, un pouvoir plus perpétuel, plus prudent, plus responsable qu'eux, responsable par son trône, par sa famille, par son pays, et qui pourrait vouloir se refuser à de si déplorables entraînements. Que fait-on? Deux choses qui sembleraient se contredire en temps ordinaire, et pour des esprits sérieux : on s'adresse au sentiment national et patriotique de la France, de la gauche ici, par exemple, et on lui dit : « Venez à mon aide, prêtez-moi force; je veux dignifier, venger, relever la situation de la France au dehors. » C'est bien! et nous aussi nous le voulons.

Mais on s'adresse en outre à l'esprit parlementaire, jaloux, ombrageux de sa nature, et on lui dit : « Venez à moi, prêtez-

moi des votes ; je veux affaiblir la prérogative royale, je veux l'exclure de fait de toute participation réelle aux affaires dans les limites de ses attributions. Le ministère doit émaner de vous. » (*Réclamations; tumulte.*)

Ainsi, d'un côté on veut exalter le sentiment patriotique et de l'autre affaiblir le gouvernement; cela est clair. Votre adresse n'est que cela. Eh bien! tout le mot de cette énigme est là : la guerre et l'exclusion de la royauté qui pourrait vouloir empêcher la guerre. La démonstration est poussée, pour moi, jusqu'à l'évidence. (*Agitation.*)

Vous allez prononcer, et ne craignez rien! vous êtes assez forts pour prononcer, pour sauver votre pays et l'Europe des dangers que la coalition lui suscite, car vous êtes plus majorité que le scrutin ne le dénonce. Non, vous n'êtes pas seulement 221 députés, vous êtes 221 contre chaque parcelle de cette minorité complexe, qui n'a de lien commun que son agression contre vous, et qui tombera en lambeaux quand vous resterez inébranlables et compactes, comme l'esprit de conservation et de patriotisme qui vous anime. Vous avez pris cette fois une position invincible. Le pays vous devra la sincérité du gouvernement représentatif, et l'Europe vous devra la paix. Tous les pouvoirs qui voudront se recomposer auront à compter avec vous. (*Sensation.*)

Eh bien! profitez de cette force que la faiblesse et l'incohérence de vos ennemis vous donnent. Vous allez prononcer sur cette adresse qui a jeté le trouble dans le pays et dans l'Europe entière. Vous ferez ce que vos consciences vous indiqueront. Le sort de ce ministère et de ceux qui pourront lui succéder est entre vos mains. Avant que le tison qui peut allumer l'Europe soit éteint dans la Belgique, si vous laissez remonter au pouvoir un parti politique appuyé sur les nécessités extérieures, je vous le dis, la liberté, le développement des institutions libérales, vos besoins, vos industries, le bonheur du peuple, sa moralisation, tout cela sera ajourné, oublié pendant des années ; et sur les intérêts de la liberté vous aurez fait prévaloir une seule chose, la dictature ministérielle, qui aura confisqué votre révolution de 1830 et toutes les grandes espérances que l'humanité y avait rattachées. (*Mouvement.*)

Non, vous ne le souffrirez pas, Messieurs; mais vous effacerez ce paragraphe, mais vous déchirerez cette adresse, contradictoire, inconstitutionnelle, pleine de trouble au dedans, pleine de menaces au dehors, que la royauté ne peut pas accepter, que l'Europe ne saura comment comprendre; vous la déchirerez, et vous en jetterez les lambeaux à cet esprit de parti et de vertige qui voulait en faire son titre de domination sur le pays. (*Au centre: Très-bien! très-bien!*)

RÉPLIQUE A M. GUIZOT

Même séance.

Messieurs,

La Chambre a trop le sentiment de la dignité de chacun de ses membres pour refuser la parole, sur un fait personnel, à un collègue qui la réclame.

Messieurs, l'honorable M. Guizot a prononcé trois paroles auxquelles je vais répondre catégoriquement.

Il a dit que j'avais prononcé moi-même contre lui le mot d'ambition. Messieurs, la mémoire de M. Guizot le sert mal. Ce mot n'est pas sorti de ma bouche dans les trois discours que j'ai prononcés à cette tribune dans cette discussion. Et quand je l'aurais fait, je déclare que je ne l'aurais pas prononcé dans une mauvaise acception. J'honore la belle et noble ambition, ce sentiment qui pousse des hommes éminents à apporter à leur pays l'autorité de leur caractère et les lumières de leur intelligence.

Quant à cette tactique qui consisterait à rallier, contre un pouvoir qu'on secoue après l'avoir fondé, les oppositions les plus antipathiques et les natures d'opinions les plus opposées, ce sentiment, Messieurs, je ne l'appellerais pas de l'ambition; je ne lui ferais pas cet honneur. (*Mouvement.*)

L'honorable M. Guizot a prononcé aussi le mot de calomnie. Messieurs, j'avais enlevé tout prétexte à cette inculpation en n'attribuant rien aux personnes et tout aux choses. J'avais dit que les hommes n'étaient pour rien dans la pensée même des partis politiques que j'attaquais.

Eh bien! Messieurs, pour parler ainsi, j'avais une autorité
et une excuse ; c'était celle de M. Guizot lui-même.

Voici les mots qu'il prononçait devant la Chambre en 1831 :
« Il y a un parti, il y a une faction qui veut la guerre universelle. La guerre en Pologne, elle a manqué; en Belgique,
elle a manqué; à Ancône, elle a manqué encore. » Qui disait
cela? C'était M. Guizot. Était-ce de la calomnie?

J'arrive au dernier mot. Aujourd'hui, et un autre jour, on
a accusé ici ma loyauté.

Messieurs, je ne réponds qu'un mot. Je ne livre pas ma
loyauté au jugement de mes adversaires politiques. Ma loyauté
a d'autres juges que ma conscience et mon pays! (*Très-bien!*
Très-bien!)

SUR LA COALITION ET LA MAJORITÉ

DISCOURS PRONONCÉ

A LA RÉUNION DES DÉPUTÉS DE LA MAJORITÉ

Février 1839.

Le cabinet du 15 avril s'était retiré après le vote sur l'adresse, qui ne lui avait donné qu'une majorité de 13 voix. Le maréchal Soult, chargé de constituer un nouveau ministère, n'ayant pu y parvenir, le roi avait rappelé les ministres du 15 avril et dissous les Chambres. Dans une réunion des 221 députés restés fidèles au ministère, M. de Lamartine prononça le discours suivant, où, en vue des circonstances critiques que la coalition avait faites à la France, il traçait le programme de la majorité : la paix au dehors, et à l'intérieur l'inviolabilité de la constitution.

Messieurs,

En présence des circonstances inouïes qui ont coalisé les oppositions les plus divergentes de but et d'intention, en présence de cette confusion parlementaire où il est devenu impossible de reconnaître ses amis ou ses ennemis, puisque tous les principes y sont aussi bouleversés que les hommes, où la constitution n'est pas moins menacée que la liberté, vous avez senti vous-mêmes la nécessité de vous rallier, non point par ce que vous aviez de différent, mais par ce que vous aviez de commun ; c'est ce qui me procure aujourd'hui l'honneur de paraître et de prendre la parole devant vous. J'ai combattu plusieurs des lois que vous avez approuvées, je suis demeuré étranger aux partis,

aux réunions extra-parlementaires. Dans mon isolement et dans mon indépendance, je ne me suis rattaché qu'à cette devise qui sera celle de ma vie politique, qui est la vôtre à tous : servir mon pays, aider tous les gouvernements à bien faire, empêcher tous les gouvernements de faire le mal. Mais aujourd'hui qu'une crise des plus graves sépare pour ainsi dire le pays en deux camps et force les hommes les plus indépendants à se faire inscrire dans l'un des deux, sous peine de les affaiblir tous, je sens le besoin de m'associer à vos efforts et de vous faire compter un soldat de plus. Je me réunis donc aux défenseurs de la constitution et de la paix pour un temps déterminé et pour un but défini. La crise passée, la paix sauvée, nous rentrons tous dans l'indépendance de nos situations. (*Mouvement d'adhésion.*)

Et permettez-moi de vous dire que je suis fier de cette association d'esprit à des hommes que l'on m'accusait tout à l'heure d'avoir désapprouvés, et dont j'ai au contraire applaudi le courage et honoré l'attitude. Oui, jamais une majorité plus faible en nombre, mais plus ferme de principe, n'a montré dans ces derniers jours à la fois plus de persévérance, plus de modération. Dans cette mémorable discussion d'adresse où les fondements mêmes du pays ont été sondés et ébranlés, vous vous êtes raffermis dans la lutte comme tout ce qui est réellement fort; vous avez grandi sous le feu des passions qui vous combattaient. (*Applaudissements.*) Oui, on disait que vous étiez une majorité vacillante, indécise, prête à se décomposer, prête à se tourner au soleil levant, prête à passer comme une dépouille de tous les pouvoirs à ceux-là mêmes qui vous auraient vaincus! Eh bien! vous avez donné à tout cela d'éclatants démentis; vous vous êtes retrouvés après la mêlée jusqu'au dernier homme. Une fois même vous avez été en minorité ; cette défaite n'a pas amené une seule défection. Le ministère s'est retiré et vous êtes restés debout ; la Chambre est dissoute et vous êtes debout encore! (*Très-bien! très-bien!*) Messieurs, il y a là, je le répète, un symptôme qui doit éclairer le pays, qui doit confondre vos calomniateurs. L'intérêt personnel ne fait pas de tels miracles; il n'y a que la conscience qui puisse retenir un à un des hommes attaqués par toutes les menaces, par toutes les séductions des partis; il n'y a que des principes qui puissent donner à l'esprit

des convictions si fermes et à la conscience une telle imperturbabilité! (*Adhésion de toutes parts.*)

Aussi, Messieurs, ce ne sont pas des personnes, ce ne sont pas des positions de pouvoir pour nous ou nos amis que nous devons défendre ici ; que nous importe ? Nous sommes dans cette admirable condition de désintéressement personnel, que parmi les deux cent vingt-six députés qui siégent ici il n'y en a pas un seul qui regrette ou qui désire le pouvoir pour soi. (*Oui, oui, très-bien!*)

Non, il ne s'agit pas de personnes, il ne s'agit pas de noms propres; nous n'en prononcerons jamais un. Réunis pour préserver la constitution tout entière, l'inviolabilité des trois pouvoirs et le principe de paix en Europe, nous ne donnerons pas le funeste exemple de violation de la prérogative indépendante de la couronne que nous avons défendue. Quand le pays aura été consulté, quand la couronne aura fait ses choix conformes au sens produit par le pays, alors seulement, alors constitutionnellement, nous aurons dans une autre enceinte à examiner la signification des noms qui seront au pouvoir; car sous le gouvernement représentatif les choses se personnifient; les hommes signifient des choses. Si les noms des ministres signifient la constitution, le respect des prérogatives réciproques, le maintien des principes de paix entre les nations, le maintien de cette dignité nationale au dehors, qui est elle-même une glorieuse condition de paix, nous voterons pour eux. (*Oui, oui.*)

Si ces noms, au contraire, signifient la violation parlementaire de la prérogative, le désordre semé dans les pouvoirs et dans la Chambre, la défection aux principes anciennement professés, s'ils signifient la politique révolutionnaire au dedans, turbulente au dehors, les traités déchirés, l'Europe inquiétée, et l'excitation du mouvement militaire substituée au développement pacifique et constitutionnel de la liberté et de la prospérité du pays, nous sortirons des rangs et nous constituerons contre ces hommes, avec tous les amis de la liberté sincère, la plus forte et la plus invincible opposition que le pays ait jamais vue; une opposition appuyée d'une main sur les intérêts du sol, de l'industrie, du commerce, et de l'autre sur les intérêts du progrès par la liberté, la liberté et la paix, la paix pour la liberté,

la liberté par la paix ; voilà notre programme tout entier, notre programme d'aujourd'hui, notre programme de demain, notre programme dans la majorité, notre programme dans l'opposition ; celui-là ne trompe personne, c'est celui de l'époque, c'est celui de la France ; il faut que la France et la liberté périssent, ou que ce programme triomphe par l'union des hommes d'ordre et par le bon sens du pays ! (*Adhésion unanime.*)

On vient de vous annoncer la dissolution de la Chambre. C'est un appel extrême que la constitution fait au pays dans les moments extrêmes. Nous n'avons point à nous expliquer sur la nécessité ou l'opportunité de cette grande mesure ; elle appartient exclusivement au pouvoir exécutif. En la jugeant ici nous en prendrions la responsabilité. Laissons-la à ceux à qui la constitution la donne. Bornons-nous à faire des vœux pour que le pays la comprenne et y réponde en envoyant à la couronne ce qui lui manque évidemment aujourd'hui, une majorité dans un sens quelconque. Le gouvernement représentatif ne peut pas s'en passer. Si cette majorité est sincère, elle sera assez constitutionnelle, et nous l'acceptons d'avance. (*Oui, oui.*)

Je sais bien que vos adversaires politiques prétendront avoir la majorité de leur côté. En fait vous leur avez répondu, vous les avez convaincus d'impuissance en déchirant cette adresse qui n'était que le manifeste de la confusion et de la contradiction de leurs idées divergentes ; cette adresse où chaque fraction de la coalition avait mis sa main, avait écrit son mot, avait rédigé son paragraphe, et où, par un échange de complaisances mutuelles, en écrivant ainsi la contradiction on n'avait rédigé que l'impossible ; cette adresse où l'on demandait la sincérité du gouvernement représentatif et où on effaçait un des trois pouvoirs de la constitution ; où l'on demandait l'inviolabilité de la couronne et où on faisait descendre la royauté au banc des ministres ; où l'on demandait le respect des prérogatives, et où on constituait sur les débris de toutes les prérogatives une sorte de quatrième pouvoir, de direction parlementaire n'émanant que d'une seule Chambre et qu'on appelait le pouvoir ministériel, c'est-à-dire le *despotisme électif* au lieu du gouvernement constitutionnel ; cette adresse enfin où l'on demandait à la fois la guerre en Espagne, la guerre en Italie, la guerre en Belgique,

la guerre en Pologne, et en même temps toutes les mesures, tous les résultats de la paix ; c'est-à-dire la plus grossière et la plus ridicule déception dont on ait jamais osé affronter l'intelligence d'un peuple sensé. N'était-il pas aisé de reconnaître dans ces paragraphes contradictoires le caractère confus d'une coalition où chaque parti avait fait à l'autre la concession d'un de ses principes, et où l'on ne s'accordait pour tout promettre qu'à la condition de ne rien tenir. (*Très-bien!*)

Pourrait-il en être autrement? Non : les hommes qui demandaient en 1832 l'hérédité de la pairie et l'aristocratie parlementaire pouvaient-ils s'entendre avec les hommes de la démocratie sans limites et sans contre-poids? Les hommes de la résistance et des lois de septembre, les hommes qui nous avaient refusé quatre ans l'amnistie, pouvaient-ils s'entendre avec les défenseurs du procès d'avril? Cette minorité incompatible qui vous faisait illusion par son chiffre pouvait-elle vous tromper par sa nature? Et si le pays eût été assez insensé pour lui remettre le pouvoir, cette coalition eût-elle pu le recevoir sans le déchirer à l'instant même en se le disputant? (*Oui, oui.*)

Eh bien! nous voulons bien que ces hommes se disputent le pouvoir, car nous n'y prétendons rien pour nous-mêmes; mais nous ne voulons pas qu'ils le déchirent; car le pouvoir et la constitution ne leur appartiennent pas; ils sont au pays. (*Adhésion.*)

Non, la coalition n'eût pas survécu une heure à son triomphe. Elle se serait combattue sur la brèche même et avant d'entrer dans les conseils de la couronne. Savez-vous entre quelles mains le pouvoir serait tombé? Entre les mains d'un ou deux hommes politiques, habiles, persévérants, qui se croient nécessaires au pouvoir, qui l'auraient ressaisi comme une propriété, et qui, l'arrachant à ceux qui leur avaient aidé à le conquérir, se seraient tournés vers vous pour vous demander de les aider à le garder.

Je défie qu'ils appellent cela de la calomnie; car toute autre combinaison était impossible. Ce n'est pas apparemment l'extrême droite, l'extrême gauche et la gauche qui auraient fait la majorité d'un second 11 octobre!

Oui, c'était là la pensée; on comptait sur vous. On le disait

tout haut. Eh bien! on a compté sans vous! (*Adhésion.*)

Non, vous n'êtes pas une réunion composée, comme on le dit, de fonctionnaires prêts d'avance à toutes les combinaisons. Vous en êtes tous témoins, les fonctionnaires mêmes ne sont pas avec vous! Vous êtes des hommes qui ne suivez pas d'autres hommes, mais qui suivez votre conscience, vos principes, l'intérêt de votre pays. Vous vous êtes ralliés à tous les points de l'opinion, à tous les bancs de la Chambre, autour de deux principes que la France veut conserver et garantir avec vous : la constitution des trois pouvoirs et le maintien du principe de paix en Europe, base de toute amélioration pour le peuple; la liberté représentative et non pas la liberté anarchique, la paix à la condition de la dignité nationale. Encore une fois vous ne reconnaîtrez pas d'autres chefs que ces deux principes. Vous vous presserez autour de la France pour les lui conserver. S'ils venaient à s'écrouler sous les efforts conjurés des passions et des intrigues, vous savez que ces deux principes entraîneraient avec eux toutes les sécurités et toutes les prospérités de notre patrie. (*Adhésion.*)

Nous ne le souffrirons pas, et notre courage grandira avec la crise et l'égalera à tous les dangers dont on menace la France. Nos adversaires politiques ont-ils donc le monopole de l'indépendance et du courage? Les électeurs auxquels on en appelle, auxquels nous en appelons nous-mêmes, ne reconnaissent-ils donc d'indépendance que dans l'opposition et de courage que dans cette guerre sans péril au pays dans tous ses pouvoirs? Eh! Messieurs, dans un pays comme celui-ci, dans un temps où les pouvoirs sont modérés et les partis violents et coalisés, il faut bien peu de courage pour attaquer les gouvernants; il en faut un immense pour présenter sa poitrine aux partis. Tout homme politique qui les brave n'est-il pas sûr d'avance de ce qui l'attend? n'y a-t-il pas quelque courage aussi à se dévouer aux insultes, aux risées, aux calomnies de tous les journaux? à affronter la colère de toutes les passions qui s'irritent contre les consciences qu'elles ne peuvent séduire? à subir ces dénominations injurieuses que les hommes de désordre inventent et que les échos populaires répètent pour déconsidérer les hommes de cœur? N'est-ce rien que de passer pour un ennemi

de la liberté et de la cause populaire pendant que l'on combat pour elle, et de n'avoir pour récompense que l'ingratitude de ce peuple même pour qui l'on a combattu?

Voilà la situation que le journalisme coalisé vous prépare. Il y aurait de quoi faire reculer des hommes faibles; il y a de quoi tenter des hommes fermes qui placent leur conscience et leur pays au-dessus de leur popularité. Souvenez-vous que les plus courageux amis de la liberté ont été méconnus, insultés, appelés des mêmes noms que vous, dans des moments d'erreurs et de péril semblables. On nous appelle des hommes serviles, des ministériels, des courtisans peut-être, nous qui avons voté neuf fois sur dix avec l'opposition, depuis quatre ans; nous qui ne savons pas le nom des ministres; nous qui n'approchons de la couronne que par nos respects et que les antichambres de palais ne connaissent pas! Eh qu'importe! est-ce que Lafayette n'a pas été proscrit comme monarchiste? est-ce que Mirabeau, défendant la prérogative des trois pouvoirs, n'était pas obligé de s'écrier : « La popularité que j'ambitionne n'est pas un faible roseau? » Il ne s'agit pas d'être populaire, il s'agit de servir les vrais intérêts du peuple, même en le mécontentant.

Au reste, Messieurs, ne nous étonnons pas trop de ce qui se passe. Si nous savons résister à ces coalitions parlementaires, si le pays réfléchit et comprend enfin, par la nature des moyens, vers quel but on veut l'entraîner, tout se raffermira et la prospérité publique reprendra son cours. Il faut bien que les passions soient quelque part dans un pays. Les passions sont un élément de la liberté! C'est la vie du gouvernement représentatif; cette vie a sa fièvre aussi. En 1831, et jusqu'en 1834, les passions subversives étaient en bas. Vous les avez combattues avec la garde nationale, cette armée du patriotisme et de la propriété; elles se sont calmées. Le peuple a compris que l'ordre et l'organisation étaient le premier de ses intérêts. Il s'est armé lui-même contre ses propres passions, et il donne au monde, depuis six ans, l'admirable exemple d'une nation qui veut et qui sait être libre. Les passions, maintenant, sont en haut. Elles s'agitent, elles se coalisent autour du pouvoir, et, ne pouvant pas le conquérir, elles voudraient le dégrader. Vous leur apprendrez qu'on n'entre pas au pouvoir par la brèche

faite à la Constitution, et qu'on ne doit y entrer utilement pour le pays que par la porte royale des majorités! (*Adhésion.*)

Oui, chaque gouvernement qui se fonde après une anarchie même courte a ses journées à subir ; vous avez eu les journées de 1831 et de 1834 à traverser dans les émeutes et sur la place publique. Vous venez d'avoir de grandes journées parlementaires à traverser dans la Chambre. Vous avez maintenant les plus graves, les plus décisives de toutes, les journées électorales à traverser dans le pays. Les deux premières victoires vous assurent de la troisième. Oui, confions-nous au bon sens, à l'intérêt, à la conscience de la France entière. En nous jugeant elle va se juger elle-même. Si elle se trompe, si elle prend une coalition pour une opinion, si elle prend une collection de minorités antipathiques pour une majorité, si elle prend des bravades de tribune pour de la dignité nationale, si elle prend les hommes de l'intimidation pour les apôtres de liberté, nous serons vaincus et avec nous elle sera vaincue elle-même. Au lieu d'un gouvernement représentatif elle aura un directoire parlementaire ; au lieu de la liberté elle aura la guerre, et au lieu des progrès et des développements que nous sollicitons pour le peuple, elle aura la suspension de sa vie intérieure, la cessation du travail, la mort de ses industries pacifiques, et l'impôt et le sang du peuple servant à cimenter le plus déplorable des despotismes, le despotisme ministériel. (*Adhésion unanime.*)

DISCOURS PRONONCÉ

AU BANQUET MUNICIPAL DE MACON

---

18 mars 1839.

Réélu député par les électeurs de Mâcon, M. de Lamartine prononça le discours suivant au banquet municipal qui lui fut offert par cette ville. Après une session agitée par les dissensions des partis, l'orateur, se retrempant pour de nouvelles luttes dans les suffrages et les sympathies de ses concitoyens, leur expliqua le caractère et l'inspiration de sa politique.

MONSIEUR LE MAIRE, MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

L'émotion me commanderait le silence ; la reconnaissance me force à parler.

M. le Maire a bien interprété nos sentiments à tous, en écartant complétement, dans les paroles qu'il vient de prononcer, la pensée politique de l'objet de cette réunion. Je ne l'écarterai pas moins scrupuleusement moi-même dans les paroles que je demande à lui répondre ; et, permettez-moi de vous le dire tout de suite avec une orgueilleuse satisfaction, je serais bien moins fier, bien moins heureux de cette manifestation toute cordiale, si je la devais exclusivement à des sympathies politiques. Dans des temps d'agitation comme ceux-ci, les opinions se passionnent et exaltent un moment l'idole qu'elles se sont forgée, pour la négliger ou pour la dégrader ensuite. Dans celui qu'elles entourent de leur orageuse faveur, ce n'est pas l'homme, c'est sa

couleur, c'est son parti, c'est elles-mêmes qu'elles caressent. Mais les sentiments tout personnels, comme ceux que vous voulez bien m'exprimer, tiennent à l'homme même, ils survivent à ces manifestations passagères comme ils les ont précédées, et quand les opinions sont éteintes, quand les partis sont froids, l'homme reste encore, reste tout entier avec ses affections pour titre et ses concitoyens pour amis. (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas besoin de modestie, Messieurs, pour éloigner de moi l'orgueil que les paroles de M. le Maire et vos applaudissements seraient faits pour m'inspirer. Mon cœur est trop plein de ma reconnaissance pour laisser place à de si misérables enivrements. Je ne mérite ni ces éloges ni ces remercîments. Je sais à quel sentiment je les dois. Les hommes ont toujours besoin de grandir ce qu'ils veulent honorer. Mais je ne me laisserai pas grandir même par votre bienveillance. Je sais qui je suis, je sais le peu que j'ai fait, et je me trouverai toujours assez grand si je reste au niveau de votre estime et de votre amitié. (*Applaudissements.*)

Eh ! Messieurs, dans les modestes succès qui ont décoré jusqu'ici mon existence, de quoi donc aurais-je à me glorifier ? Qu'ai-je fait ? qu'ai-je obtenu que je ne doive rapporter tout entier à mon pays natal ? Vous parlez de sentiments héréditaires, de bienveillance innée, d'assistance au pays dans ses calamités locales, d'amour du peuple, de soulagement dans ses misères ! Si j'étais assez heureusement doué pour porter en moi un peu de ces vertus naturelles du pays, n'est-ce pas chez vous, n'est-ce pas dans l'esprit de famille que je les aurais puisées ? n'est-ce pas dans le cœur, dans les préceptes, dans les exemples d'une femme que moi seul je ne puis pas louer ici parce qu'elle fut ma mère, mais dont le nom couvre encore ses enfants d'une pieuse popularité parmi vous ? (*On applaudit.*) C'est elle qui m'a dit souvent ces belles et simples paroles : « Ne cherchez pas à « être grand, mais à être bon ! ne cherchez pas à être célèbre, « mais à être utile ! La plus grande gloire qui rayonne à mille « lieues de nous ne vaut pas le sourire de contentement et « d'amitié sur le visage d'un de nos voisins ! » (*Vifs applaudissements.*)

Ces dons naturels, ces médiocres talents de l'esprit auxquels

vous voulez bien attacher trop d'importance m'appartiennent-ils davantage? valent-ils la peine d'être aperçus? Qu'est-ce que c'est au fond? Quelques réminiscences poétiques des douces impressions de mon enfance passée parmi vous; quelques images plus ou moins heureuses empruntées à la gracieuse nature dont nous sommes environnés. Vous le savez, l'imagination des poëtes n'est qu'un miroir animé, qui fixe à jamais ce qu'il a réfléchi, et qui rend immortelles les impressions des choses et des lieux au milieu desquelles il est né. La moitié du génie d'un écrivain appartient aux sites qui ont entouré son berceau. S'il y a quelque poésie dans mes vers, Messieurs, regardez notre ciel, nos Alpes à l'horizon, nos collines amoncelées comme des vagues, notre fleuve abondant et calme, serpentant entre nos prairies et nos villes. Toute cette poésie, je l'ai prise là; je devais la rapporter à mon pays! Mais c'est un trop faible hommage pour qu'il m'en doive de la reconnaissance. La nature ne doit rien à l'homme, et l'homme lui doit jusqu'au sentiment même qui la lui fait comprendre, peindre et aimer! (*Marques d'assentiment.*)

D'ailleurs, je me plais à le dire, même en ce genre, je dois beaucoup à cette Académie modeste qui accueillit mes premiers essais, qui est composée tout entière de nos compatriotes, et où j'ai le bonheur de compter encore autant d'émules que d'amis!

Mais plus tard, Messieurs, c'est encore vous qui m'avez ouvert quatre fois les portes de nos conseils législatifs. Vous venez de me commander de nouveau de vous y représenter avec une majorité plus forte que jamais. Laissez-moi vous en remercier, non pour les fonctions toujours pénibles, mais pour l'honneur qui grandit à chaque renouvellement de votre mandat! (*On applaudit.*)

Messieurs, de longues années passées hors de France dans les fonctions diplomatiques, de grands voyages, des absences fréquentes de la patrie n'avaient point affaibli en moi ce patriotisme de famille, première condition de l'homme qui se dévoue aux intérêts publics. Les voyages, les absences ne détruisent pas le patriotisme; ils l'élargissent. Je dirai plus, c'est une des conditions les plus essentielles à l'homme qui veut s'élever à une véritable philosophie sociale dans les temps de révolutions, que d'avoir vécu souvent et longtemps hors de sa patrie. Il échappe

par là à ces liens des partis, à ces enrôlements des opinions, à ces frottements irritants, à ces colères, à ces enthousiasmes du moment, qui aigrissent le cœur, faussent l'esprit, rapetissent les intelligences. Quand il revient dans son pays, il y rentre homme neuf et libre, avec l'indépendance de la raison et l'impartialité de la distance. Il comprend mieux les mouvements de la société, précisément parce qu'il les a vus de haut et de loin. Ce n'est jamais dans la mêlée que l'on saisit le mieux le plan de la bataille et que l'on peut prophétiser la défaite ou la victoire des combattants. Oui, c'est peut-être à ces éloignements prolongés où j'ai vécu de la France que je dois de la mieux comprendre et de la mieux aimer. La France, comme toutes les grandes choses, a besoin d'être vue de loin. Il lui faut le piédestal de la distance et du temps. C'est de là, Messieurs, que j'ai appris à mieux admirer ce grand rôle d'initiation et de rénovation que la Providence semble lui avoir réservé entre tous les peuples modernes. C'est de là que j'ai appris à ne rien craindre et à ne jamais désespérer pour elle. C'est de là que j'ai rapporté cette politique calme comme une philosophie, fervente comme une religion, patiente comme une certitude, qui s'élève au-dessus d'un étroit et jaloux patriotisme, par le patriotisme de l'humanité qui embrasse tous les partis, toutes les nations dans un même amour, et qui, plaçant son but plus haut, dans le perfectionnement indéfini des sociétés, ne se déconcerte ni des lenteurs de la marche ni des faux pas du genre humain, sûre d'arriver à son terme parce qu'elle conduit l'homme et qu'elle le mène à Dieu! (*Vifs et nombreux applaudissements.*)

Messieurs, votre assentiment me le prouve, cette philosophie politique est la vôtre. C'est en son nom que nous sommes réunis aujourd'hui. C'est cette pensée qui nous permet de nous associer tous, des différents points d'opinions peut-être divergentes, dans le but commun d'honorer, de servir, d'agrandir notre commune patrie.

Et c'est là aussi, permettez-moi de vous le dire, c'est là la plus douce partie de la vie d'un homme public. Si l'homme politique a des devoirs bien pénibles, s'il lui faut trop souvent s'armer de stoïcisme et d'impassibilité contre sa propre sensibilité, résister quand il voudrait complaire, combattre quand il

voudrait embrasser, et, comme dans un combat de nuit, recevoir souvent les coups de feu des opinions qu'il sert et qui le méconnaissent, il y a quelque chose qui le dédommage : c'est de descendre, au milieu de ses concitoyens, à cette politique de bienfaisance, à cette action pour ainsi dire toute locale, toute domestique, où l'on s'entend sur des intérêts réels, au lieu de se disputer sur des systèmes douteux, où la reconnaissance précède le bienfait, et où tout le monde est d'accord, parce que le bien est immédiat et les avantages évidents.

Voilà, Messieurs, notre pensée d'aujourd'hui; je la saisis dans les paroles de votre premier administrateur; voilà notre pensée dominante de tous les moments. Je viens m'y associer tout entier. Elle est trop belle, trop désintéressée, trop sainte, pour qu'elle ne s'accomplisse pas. Et comment ne s'accomplirait-elle pas avec le concours de tant d'hommes de bien, qui de l'affaire de tous ont fait ici leur affaire personnelle! Je ne veux blesser la modestie de personne, mais il est permis d'être fier pour tous d'un pays qui, sur une population si restreinte, peut s'enorgueillir de tant de dévouements au bien public. Vous faut-il un premier citoyen pour personnifier la ville? Il se présente un honorable magistrat qui décime ses heures laborieuses pour vous les donner, et qui, à travers des années difficiles de révolution, de troubles, de finances obérées, conduit votre population au calme et vos budgets à l'équilibre. Vous faut-il des conseillers municipaux pour éclairer et promouvoir les améliorations de tout genre? L'élection trouve des hommes qui vous apportent généreusement, de toutes les professions sociales, un zèle égal et des spécialités utiles. Vos hospices, vos écoles, vos indigents ont-ils besoin de surveillance, d'inspection, de secours? Médecins, hommes de science, hommes de miséricorde, hommes de religion, se prodiguent aux nécessités publiques. Les femmes même se dévouent à ce patriotisme qui se transforme chez elles en charité, qui reconnaît tous les infortunés pour compatriotes et qui place son ambition dans le ciel. Oui, dans ce noble pays, Messieurs, ce sont les œuvres qui manquent aux hommes et non pas les hommes qui manquent aux œuvres. Elles ne manqueront pas longtemps, Messieurs. Oui, le gouvernement comprendra que là où se manifeste une telle in-

tensité de vie locale, il faut enfin multiplier les moyens d'action. C'est ma seule mission à moi d'appeler son attention et celle des Chambres sur nos intérêts. Nous serons entendus. Déjà nous l'avons été. Déjà notre fleuve reçoit dans son sein des millions pour améliorer sa navigation. Dejà nos routes vont se renouer à des départements altérés de nos produits. Déjà on dessine notre chemin de fer à travers nos montagnes; il dépendra de nous de le faire incliner vers nos vignobles par une forte souscription départementale. Vos hospices vont s'ouvrir plus largement aux misères du corps et de l'intelligence par un vaste établissement d'aliénés dans notre voisinage, à Cluny. Vos prisons vont se transformer en maisons pénitentiaires réclamées par la sécurité publique autant que par la religion et par la moralité du temps. Vos écoles gratuites sont dotées tous les jours de plus en plus par l'État et par la générosité privée. Vous restaurez vos monuments anciens. Votre Académie ouvre sa bibliothèque agrandie aux veilles de votre jeunesse studieuse. Un seul grand établissement d'instruction transcendante manquait encore au système complet de vos établissements municipaux. Un ministre, dont le nom doit nous rester cher, nous l'a promis. Un autre ministre voudra-t-il répudier la promesse d'un gouvernement et la reconnaissance de tout un pays? Non, sans doute! Une œuvre semblable promise et commencée est une œuvre presque accomplie. Vous avez placé la première pierre par le vote généreux et intelligent de votre dernier conseil municipal; quant à moi, c'est le monument vivant que je voudrais élever à mon souvenir dans ma patrie.

On a injustement interprété, Messieurs, les intentions du ministre et les miennes dans cette négociation. On a vu, de sa part et de la mienne, une misérable manœuvre électorale, un subterfuge politique dans la promesse d'un collége royal à Mâcon. Je vous jure que cela est indigne également du ministre et de moi. Voulez-vous savoir la vérité? Je ne voulais pas obtenir un collége royal pour être député de Mâcon, mais je voulais être député de Mâcon pour obtenir un collége royal à mon pays. Voilà ma vraie pensée.. Vous la comprenez tous. Vous n'avez jamais prêté de crédit à ces misérables soupçons. Vous savez que ce n'est pas en déconsidérant son mandataire qu'on

fortifie son mandat. Vous vous souviendrez que l'influence, le crédit de l'homme de votre confiance au dehors s'augmentent de toute l'estime et de toute l'affection que vous lui montrez ici. Notre honneur, c'est votre force à tous! Contre les rivalités qui veulent vous désunir pour vous envahir plus aisément après, tenons-nous serrés. Montrons-nous une considération mutuelle. Le député n'a que la force de ses commettants. Je ne vous l'ai demandée que pour l'employer à votre usage. (*Vive approbation.*)

Ainsi, Messieurs, s'accomplira notre tâche patriotique. Et quand nous sortirons, moi des affaires publiques, vous des affaires de la cité, nous laisserons à nos successeurs notre ville plus grande, plus prospère, plus riche, plus illustrée, puisqu'on s'est servi de ce mot, plus policée que nous ne l'avons reçue de nos pères. Si nos noms modestes sont inconnus partout ailleurs, nos enfants, nos neveux, les retrouveront avec reconnaissance dans le registre de nos bonnes œuvres municipales; et comme ces médailles enfouies dans les fondations obscures de l'édifice, nous enfermerons nos humbles mémoires dans le souvenir de nos concitoyens et dans le peu de bien que nous aurons fait! (*Unanimes applaudissements.*)

Je réponds donc au toast de M. le maire par un autre qui aura l'unanimité parmi vous :

« A la ville de Mâcon! à ses magistrats, à son conseil municipal, à ses habitants, à ses dames de charité! A l'union de tous ses citoyens de toutes les professions, de toutes les opinions, dans la seule pensée, dans le seul but du bien public et de l'amélioration locale! Aimons notre patrie, Messieurs, une patrie qui sait inspirer de tels dévouements, qui sait décerner de telles récompenses à ses enfants! Aimons la ville qui nous a vus naître, et, pour l'aimer davantage, voyons-la en ce moment tout entière dans cette réunion cordiale de compatriotes et d'amis! (*Applaudissements unanimes et réitérés.*)

INTERPELLATIONS MINISTÉRIELLES

(RÉPONSE A M. GUIZOT)

Chambre des Députés. — Séance du 23 avril 1839.

Un ministère intérimaire, sous la présidence du duc de Montebello, fut chargé d'ouvrir la session. Dans la nouvelle Chambre, des interpellations eurent lieu sur les négociations relatives à la composition d'un cabinet définitif. M. de Lamartine s'attacha à caractériser la ligne de conduite qu'avaient à suivre les 221 dont il avait fait partie. Considérant le malaise et la perturbation que la lutte du pouvoir et de la coalition avait jetés dans l'industrie, il envisageait les difficultés du régime représentatif dans l'état du pays, en pressentait les périls, mais les conjurait en appelant la formation d'un ministère qui rallierait une majorité en dehors des questions politiques, sur le terrain des affaires, dans le programme des développements moraux et matériels de la richesse publique, toujours ajournés, de plus en plus pressants.

Messieurs,

Si quelque chose pouvait donner au pays l'espérance de voir sortir de ces interpellations la majorité et le cabinet que nous appelons de tous nos désirs, le ton de décence, de modération, de convenance parfaite qui a empreint hier tout le débat ne ferait qu'augmenter cet espoir. Je tâcherai d'imiter l'exemple des honorables orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Je

ne rappellerai en rien la discussion sur le terrain brûlant de l'adresse : le passé est au passé; les faits sont accomplis. Vous avez ce que vous appelez une victoire; nous conservons des regrets, des sentiments honorables pour les hommes politiques tombés du pouvoir, et nous ne rougirons jamais de l'appui que nous leur avons prêté.

Mais, Messieurs, je demande à dire quelques paroles seulement. Appelé à la tribune par un incident qui s'est produit hier, ces paroles n'auront rien de blessant, à Dieu ne plaise! rien de malveillant, rien d'amer contre l'orateur auquel elles s'adressent principalement, l'honorable M. Guizot. (*Écoutez! écoutez!*)

Il est monté à cette tribune pour expliquer sa conduite parlementaire depuis la malheureuse division qui nous a séparés de lui dans la question de l'adresse. Plus heureux que lui, nous n'avons rien à expliquer, rien à dénoncer, rien à rompre avec les différents groupes qui composent cette assemblée; mais il est indispensable que nous parlions pour rétablir la situation précise de la partie de l'ancienne majorité à laquelle j'avais en particulier l'honneur d'appartenir.

Je répète que les paroles que je prononcerai n'auront rien de personnel à l'illustre chef du centre droit. S'il ne s'agissait, en effet, que de se décorer, que de se fortifier par l'accession d'un orateur aussi éminent, et qui a porté tant de force, tant de dignité et tant d'éclat à cette tribune depuis la Révolution de 1830; s'il ne s'agissait que de se serrer davantage avec les hommes qui l'entourent pour aider à former une majorité nouvelle et une majorité durable, loin de nous la pensée de nous refuser à une pareille fusion. Mais, Messieurs, le parti de l'ancienne majorité à laquelle nous appartenons, qu'on est convenu d'appeler du nom de 221, cette partie de la Chambre n'a donné à personne, ni à l'honorable chef de l'ancien centre droit, ni à moi, ni à qui que ce soit dans cette assemblée, le mandat de parler, et puisque le mot a été prononcé, le mandat de stipuler en son nom. (*Très-bien! au centre.*)

M. Guizot. Je demande la parole. (*Sensation prolongée.*)

M. de Lamartine. Je répète, Messieurs, que la réunion des 221 ou des 200 députés qui restent aujourd'hui groupés autour du

même symbole, et non pas autour d'un homme, que cette réunion n'a donné mandat à personne de stipuler quoi que ce soit en son nom, dans les différentes transactions ministérielles dont le tableau vous a été déroulé hier par l'honorable M. Thiers.

Ce qu'il y a de plus contraire, ce qu'il y a de plus opposé à la pensée des 221, c'est une manœuvre quelconque d'accession personnelle d'eux ou de leurs amis dans les cabinets dont il a été question.

Nous nous sommes toujours renfermés, Messieurs, dans la limite du désintéressement du pouvoir le plus complet et le plus réel. Nous n'avons voulu faire obstacle à rien; mais aussi, vous le comprendrez, nous n'avons voulu servir d'enjeu à qui que ce soit. (*Très-bien!*)

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire quant aux hommes.

Quant aux choses, nous devons nous différencier chacun selon nos natures. Nous ne pouvons pas accepter ces deux dénominations, dont l'une a été attribuée au parti parlementaire, en opposition avec un parti conservateur, qui se serait trompé, a-t-on ajouté! Nous ne reconnaissons à qui que ce soit dans cette enceinte, à aucune collection d'hommes, le droit de se déclarer exclusivement le parti parlementaire, ou le droit de se déclarer plus parlementaire que nous ne l'avons été; et si je voulais rentrer... (*Interruption.*)

Si je voulais effleurer seulement les faits graves qui se sont passés depuis les trois derniers mois, je dirais : Le parti le plus parlementaire dans cette assemblée a été sans doute celui qui a voulu respecter davantage les limites des prérogatives du parlement, n'attenter en quoi que ce soit aux attributions des autres corps constitués; le parti le moins parlementaire a été celui qui, violant dans leur esprit, sinon dans la lettre, les attributions, les prérogatives, se faisant pour ainsi dire une fiction de majorité dans la Chambre, est venu appeler la couronne à reconnaître une soi-disant majorité composée d'une collection de minorités antipathiques, et convaincre ainsi la constitution d'inefficacité et la couronne d'impuissance. (*Approbation au centre droit.*)

Quant aux doctrines, je n'en dirai qu'un mot; mais ici je

parle spécialement en mon nom. Il nous est impossible d'accepter la théorie fondamentale, la théorie prestigieuse, je le reconnais, que l'honorable M. Guizot a apportée si souvent et avec tant d'éclat à cette tribune : je parle de cette théorie qu'il a encore renouvelée hier, la prépondérance des classes moyennes. (*Approbation à gauche.*)

Je dis, quant à moi, que je n'accepte en rien la formule de ce symbole; je dis que cette idée est opposée au véritable sens de la Révolution française, que le mot de *classes* a été complétement rayé par la Révolution de 89 (*Vive adhésion à gauche*); c'est un mot effacé de la langue française. (*Très-bien! très-bien! à gauche.*)

Le gouvernement que nous comprenons, c'est le gouvernement pour tous, par tous, de tous, dans la proportion, dans la limite de leurs droits, de leurs garanties, de leurs capacités et de leurs lumières. Ce n'est pas celui du publiciste des classes moyennes. (*Bravos à gauche et au centre gauche.*)

Quant au passé de l'honorable orateur et du parti qu'il représente, je me garderai bien de m'en occuper; nous n'avons pas à en répondre : chacun répond ici de ses convictions et de ses œuvres. Je reconnais que ce passé à été souvent glorieux; mais il ne nous appartient ni d'en usurper la gloire ni d'en accepter la responsabilité. (*Sensation.*)

Il y a eu un mot, dans le discours de l'honorable orateur, un mot qui a vivement frappé la partie de la Chambre à laquelle j'appartiens. Après avoir voulu stipuler pour le parti soi-disant conservateur, il a déclaré que ce parti conservateur, en opposition avec le parti parlementaire, s'était trompé dans les dernières circonstances.

Eh bien! j'userai ici des justes ménagements que les tristes circonstances où nous sommes nous imposent. Je n'abuserai pas de mes tristes avantages de prévision.

Je ne rentrerai pas dans la discussion fondamentale de l'adresse et des différents points si vifs qui y ont été touchés; mais je dirai un mot à l'honorable M. Guizot : Vous prétendez que nous nous sommes trompés; mais regardez donc ce qui se passe autour de vous depuis trois mois; mais jetez donc les yeux sur l'état déplorable du pays; mais contemplez donc l'anarchie dans la Chambre, contemplez la suspension de la vie

entière dans toutes les industries, dans le travail, dans le commerce, l'avenir enlevé à tout horizon depuis vos fatales dissensions. Voilà un passé dont nous n'avons pas voulu répondre, et certes les faits répondent assez haut pour que nous n'ayons pas à parler; il n'y aurait pas de générosité pour nous d'entrer plus profondément dans cette situation qui nous justifie et qui vous accuse. (*Approbation au centre.*)

Quant à la situation spéciale des 221, et pour rentrer dans la nature de la discussion qui occupait hier l'assemblée, j'ai peu de choses à dire. Tout le monde connaît le rôle que les 221 ont accepté depuis les élections, tout le monde sait que la dissolution a été profondément blâmée par eux; la raison en est bien simple : ce parti était en majorité, majorité minime, majorité de quelques voix; la dissolution le déclarait minorité. Certes, vous ne nous soupçonnerez pas de l'avoir approuvée. C'était un suicide! (*Mouvement.*)

Mais, depuis les élections, qu'avons-nous fait? Nous avons attendu en silence que la prérogative de la couronne, indépendante de toute influence, du plus léger conseil, de la moindre indication de notre part, fît choix des hommes qui lui sembleraient, dans cette enceinte, réunir la plus grande chance de majorité. Nous ne nous sommes réunis que pour nous compter, que pour nous interroger, et pour savoir si nos consciences répondaient encore aux mêmes principes.

Une seule délibération a eu lieu dans le sein des 221, depuis le commencement de la session; c'est celle dont vous avez eu connaissance, c'est celle où a été discuté le concours de réunion au choix de l'honorable M. Passy, pour la présidence de la Chambre. (*Écoutez! écoutez!*)

Eh bien! Messieurs, le résultat de cette discussion a été, j'ose le dire, et pour vous dans toutes les nuances, et pour le pays, un éclatant témoignage du besoin de conciliation, de l'empressement de concours qui animait mes 200 honorables amis. Un seul homme s'y est opposé, et cet homme, c'est moi! Je puis, si la Chambre le désire, lui donner en peu de mots les raisons de l'opposition que j'ai faite à la candidature de M. Passy. (*Parlez! parlez!*) Elles n'ont rien de personnel, je m'empresse de le déclarer à notre honorable président; personne n'honore plus

que moi le caractère consciencieux et pur qu'il a toujours déployé dans sa vie politique, et dont il a donné hier un nouvel et éclatant exemple. (*Très-bien!*)

Mais, Messieurs, c'était dans une pensée politique que j'engageais mes honorables amis à s'abstenir, avant les explications qu'ils n'avaient pas obtenues, de porter leurs suffrages sur un homme en dehors d'eux. Je leur disais ce que je pense encore : Qu'allez-vous faire? Vous désirez, sans doute, et vous devez désirer patriotiquement, comme bons citoyens, la formation prompte d'un cabinet et d'un cabinet durable. Mais vous n'êtes pas chargés de vous donner à vous-mêmes un démenti pour vous faire l'élément d'une majorité nouvelle parmi les hommes qui vous ont le plus combattus et qui vous ont perdus dans la dernière session.

Si vous donnez votre suffrage à l'honorable M. Passy, qu'y verra-t-on? La tentative de couper en deux, de déchirer cette partie de la Chambre appelée centre gauche, et de substituer ainsi, avec une minime fraction du centre gauche et du centre droit, une majorité et un ministère; mais, par cette manœuvre, vous repousserez dans la gauche un très-grand nombre d'hommes de cette fraction importante de l'assemblée; et devant une minorité qui sera de près de 200 voix, armée d'une immense puissance de talent, armée en ce moment de l'omnipotence de la presse, le ministère que vous aurez constitué, auquel vous aurez sacrifié vos principes, votre dignité même, ce ministère-là aura une vie précaire, courte, et lorsqu'il tombera, il vous écrasera et vous anéantira dans sa chute. Il ne restera pas poussière de vous. Il n'en restera que ce nom de mobilier ministériel que vous avez repoussé avec une si juste indignation, et auquel vous aurez donné un sens ou un prétexte! Si, au contraire, vous laissez s'accomplir ce qui est toujours bon, la vérité politique dans cette Chambre; si vous laissez le pouvoir suivre sa pente vers le centre gauche et la gauche, et y aller tout entier, qu'arrive-t-il? Il arrive ce que personne ne peut nier, que le pouvoir, remis un moment entre les mains du centre gauche, ne peut y rester longtemps, (*Mouvement.*) ou ne peut y rester qu'aux conditions les plus difficiles et, je dirai le mot, les plus diminuantes pour lui. (*Mouvement.*)

L'honorable M. Thiers nous le disait hier avec vérité : Il ne faut pas diminuer ses collègues; et moi je vous dis : Il est toujours d'une bonne politique de diminuer ses adversaires. Eh bien! j'affirme que si le pouvoir s'était constitué là où il allait naturellement, que s'il n'avait pas été retenu par des tiraillements mal habiles, s'il s'était retourné vers le centre gauche, il éta placé dans des conditions telles qu'il ne pouvait pas exister longtemps sans dommage pour le pays; si, au contraire, il s'était tourné vers la majorité de droite, la popularité dont il est armé aujourd'hui le désertait à son tour. De toutes les manières, il était condamné à l'impuissance et à l'inaction. C'était la plus belle condition que vous pussiez faire pour vous, la pire que vous pussiez faire à vos adversaires. (*Sensation prolongée.*)

Je me place ici, Messieurs, en dehors de toute opinion particulière et de parti. Dans l'intérêt du pays, je voulais un cabinet solide et durable. Avais-je tort dans cette pensée? La discussion d'hier vous l'a fait voir. Que de difficultés inextricables cette résolution nouvelle a semées sur la route de la couronne! Les incompatibilités de trois natures qui se sont produites encore hier dans la discussion entre M. Passy et le maréchal Soult, entre M. Thiers et le maréchal Soult, enfin entre l'illustre chef du centre droit et la portion du centre gauche qu'il voulait rallier à ses paroles, en même temps qu'il en excluait le symbole dans la candidature de M. Barrot, n'étaient-elles pas des difficultés nouvelles, inextricables, qui rendent pour la couronne la situation entièrement impossible?

Eh bien! il faut cependant que nous en sortions. Nous ne pouvons pas abandonner plus longtemps le pays à cette suspension de vie qui nous afflige. Nous ne pouvons contempler de sang-froid ces misérables masses d'ouvriers rejetés de l'atelier dans la rue (*Murmures*), auxquels vous pourriez donner des passions, mais auxquels nos débats ne peuvent donner du pain. (*Nouveaux murmures au centre.*) Ah! ces classes laborieuses et paisibles vous donnent un noble exemple de patience et de résignation! Songez à elles, et imitez-les! Aujourd'hui, les bons exemples viennent d'en bas. (*Murmures plus violents et interruptions au centre.*)

Je dis que la situation du pays, que l'urgence des choses

nous commandent une résolution patriotique. Il faut qu'à tout prix un cabinet sorte de cette délibération, et je vais vous dire comment j'en comprends la possibilité. (*Écoutez! écoutez!*)

Le gouvernement représentatif, Messieurs, le gouvernement de liberté, est le plus difficile de tous les gouvernements, précisément parce qu'il est le plus beau, parce qu'il présuppose des conditions de moralité, d'esprit public, de raison, qui seules peuvent le rendre pratique et utile aux nations.

Eh bien! le gouvernement représentatif qui est un acte de foi dans la raison du pays, dans le haut patriotisme des représentants du pays, s'il continue à faire longtemps obstacle au travail, aux améliorations, aux développements moraux et matériels du pays, le pays finit par s'en décourager. Prenez-y garde. Vous arriveriez à la lassitude, et par la lassitude vous frayeriez les voies à quelque nouveau despotisme. Et quel despotisme? Vous n'auriez plus celui de la gloire, mais quelque despotisme occulte, qui aurait pour sceptre, au lieu du sabre d'un héros, quelques plumes trempées dans l'encre des factions.

Le plus grand malheur pour un pays, Messieurs, c'est de se décourager du gouvernement de la liberté, et c'est ce malheur que nous devons prévenir à tout prix. Nous n'avons, selon moi, qu'un seul moyen.

Il est évident qu'une majorité politique n'existe ni dans cette enceinte ni dans le pays; je dirai presque que, dans ce moment, aucune majorité n'existe dans les idées. (*Sensation.*)

Les forces se sont tellement contre-balancées, il y a une telle opposition des volontés aux volontés, qu'il est impossible, avec la meilleure intention du monde, et ceci de l'aveu de tous les honorables membres qui ont été interpellés, de trouver une majorité.

Aucun d'eux n'est coupable; ce sont évidemment les choses, les seules choses qui sont coupables. Je me plais à le reconnaître.

La preuve qu'il n'y a pas de majorité dans les idées, qu'il ne peut y en avoir dans cette Chambre, c'est surtout qu'il n'y en a pas dans le pays lui-même. Le pays en a le sentiment, il en a l'instinct, il en a la conviction.

Ainsi remarquez ce que le pays vous demande en ce moment. Vous demande-t-il de formuler des théories politiques comme on le proposait hier? vous demande-t-il même quelques-unes de ces grandes lois intérieures qui divisent le pays en deux camps, et qui exigent une forte majorité pour leur donner sanction et autorité de la loi? vous demande-t-il, comme vous l'avez reconnu dans le programme si modéré de M. Thiers, vous demande-t-il même quelques-unes de ces grandes mesures, de nature à compromettre la sécurité de l'Europe?

Rien de tout cela, Messieurs. Vous savez que le pays, que les orateurs de la Chambre ne vous ont demandé pour toute chose que le *statu quo*, qu'un véritable ajournement de toutes les grandes questions politiques.

Eh bien! je dis que l'instinct du pays, que la nécessité des choses doivent être ici une révélation pour nous; je dis que ce doit être une loi du parlement, car il est impossible que le parlement produise par son choc inutile autre chose que ces ébranlements déplorables dont le pays est victime depuis trois mois.

Dans l'opinion de la Chambre à laquelle j'appartiens, nous n'avons fait aucun obstacle à cette pensée; nous nous sommes efforcés toujours d'apporter, comme nous le faisons aujourd'hui, l'esprit de conciliation, de fusion, de dévouement au pays, à la place des passions qui nous ont si longtemps et si malheureusement divisés.

Eh bien! je dis que, dans une pareille situation de choses, lorsqu'il n'y a pas au-dessus de la Chambre un pouvoir départageant, un pouvoir modérateur qui puisse trancher ces questions par une volonté supérieure, et remettre les choses dans leur état naturel, les Chambres, dans cette situation, n'ont que deux manières de se départager elles-mêmes: les dissolutions ou les conciliations sur un terrain neutre. Les dissolutions! la dernière les rend impossibles. Vous n'avez donc que la possibilité d'un ministère neutre, d'un ministère que j'appellerai administratif, uniquement fondé sur la nécessité de pourvoir aux intérêts moraux et matériels du pays. (*Interruptions et murmures.*)

Non, tout ministère politique est radicalement impraticable

en ce moment. Je défie un homme politique quelconque de proposer une loi politique sans tomber à l'instant en minorité, ici et dans le pays. Mais donnez à la France les grandes lois morales, industrielles, commerciales, administratives dont elle a besoin ; elle les recevra de toutes mains et applaudira celui qui les lui donnera. Elle n'a pas besoin de théories, elle a besoin d'affaires. (*Rumeurs diverses.*)

Je répète qu'en ce moment, Messieurs, vous vous épuiserez en vain, soit sous la forme d'appel au pays, soit sous la forme d'interpellations, soit, comme je l'ai entendu proposer tout à l'heure, sous la forme d'une adresse; vous vous épuiserez en vain à produire, dans les corps politiques, une majorité durable, une majorité de parti.

Dans cette situation, ce que les hommes sages ont à faire, ce que les hommes bien intentionnés et animés de sentiments de patriotisme ont à faire, c'est d'apporter généreusement leur concours au premier ministère que la couronne choisira dans les nuances qui lui seront convenables, pourvu que ce ministère, en montant à la tribune, adopte... (*Voix à gauche : Quoi?*) adopte le symbole de la situation, c'est-à-dire silence aux passions parlementaires, trêve aux passions politiques, et secours immédiat et sincère au pays... (*On rit à gauche. Écoutez! écoutez!*) Encore un mot, et ce sera notre programme tout entier. Les hommes auxquels j'ai l'honneur d'appartenir sont complétement disposés, pour leur part, à apporter le concours de leurs suffrages à un ministère composé dans des vues d'améliorations matérielles et morales du pays. Ils ne se réservent qu'une seule chose, ils se réservent leur confiance politique. N'oubliez pas que cette confiance ne se recouvre pas quand on l'a perdue; on ne la proclame pas arbitrairement à cette tribune, on la mérite ou on ne la mérite pas. (*Sensation.*)

Au reste, Messieurs, quelle que soit l'issue de cette crise, nous nous glorifierons toujours d'avoir été du nombre de ceux qui ont tout fait pour la prévenir, tout fait pour y porter remède après qu'elle a éclaté. Non, nous ne rougirons jamais d'avoir été de ces 221, non pas de ces 221 qui, dans une autre circonstance, donnèrent un salutaire et tardif avertissement à une couronne qui allait se perdre, mais de ces 221 députés

qui, dans une fatale collision entre les prérogatives, eurent le courage d'avertir la Chambre de ses empiétements et le pays de ses dangers. Puissent nos avertissements au peuple de 1830 être plus utiles que leur avertissement ne le fut à la Restauration ! (*Agitation prolongée.*)

RÉPLIQUE A M. GUIZOT

Même séance.

MESSIEURS,

M. ODILON BARROT. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Je la demande d'abord pour un fait personnel. Je ne rentrerai pas dans la discussion.

Messieurs, l'honorable M. Guizot vient de m'accuser d'une susceptibilité puérile, excessive, selon lui, pour avoir séparé notre cause de la sienne dans les stipulations du parti conservateur. Expliquons-nous. Je confesse cette susceptibilité, et je m'en honore. Elle serait puérile et excessive, si elle se rapportait à moi-même ; mais elle est légitime, elle est nécessaire, parce qu'elle se rapporte à une opinion de deux cents membres de cette Chambre. Les opinions sont la seule force des partis ; ils se doivent à eux-mêmes, ils doivent à la France de ne pas les laisser dénaturer. (*Violente interruption.*)

(M. Fulchiron et plusieurs membres du centre crient à l'orateur : Ne parlez pas en notre nom ! M. Fulchiron se lève et s'avance vers M. le général Bugeaud.)

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. Je demande la parole. (*Longue agitation.*)

M. DE LAMARTINE. Je disais à la Chambre qu'on a toujours le droit et le devoir de se montrer susceptible pour l'opinion à laquelle on appartient. Que les honorables membres qui m'interpellent veuillent bien remarquer que quand j'ai parlé de l'opinion des 221, cette expression ne les compromet en rien. Elle ne s'applique qu'au passé et nullement au moment présent,

encore moins à leur avenir, quelle que soit l'attitude qu'il leur convienne d'y prendre. Jusqu'ici, je leur ai été fidèle; aucun dissentiment ne s'est révélé entre nous. Si mes paroles ne leur conviennent pas, s'ils en ont un à manifester aujourd'hui, qu'ils montent à cette tribune, et qu'ils le disent. Le parti, compacte jusqu'ici, pourra se déchirer en deux! (*Sensation diverse et prolongée.*)

Maintenant, à M. Guizot. (*Écoutez! écoutez!*) Il me trouve un néophyte bien récent, bien ardent peut-être de ce qu'il appelle le parti conservateur. Il m'accuse plus loin d'avoir fait la cour aux opinions. Ma vie parlementaire toute seule va lui répondre. Depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette enceinte, à l'exception des derniers mois de la session dernière, où les institutions et la paix étaient en péril, j'ai toujours été assis sur les bancs des oppositions modérées. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

L'honorable membre, au contraire, à l'exception de ces dernières circonstances, a toujours été au pouvoir depuis la révolution de 1830. La Chambre, d'après ce seul fait, appréciera lequel de lui ou de moi a le plus le sentiment des majorités, lequel peut être le plus justement soupçonné d'adulation aux opinions. Quant à moi, si j'ai fait la cour à quelques opinions dans ma vie, ce n'était pas du moins aux opinions triomphantes. (*Très-bien!*)

Messieurs, ces opinions qu'il a dénaturées tout à l'heure dans leur esprit comme dans leur forme, elles ont été en moi, dès mon entrée à la Chambre, ce qu'elles sont aujourd'hui, ce qu'il lui a plu d'appeler radicales et conservatrices à la fois. En voulez-vous le secret? Je suis heureux de trouver l'occasion de le révéler à cette tribune. (*Marques d'attention.*) Ce secret, Messieurs, c'est que mes principes diffèrent profondément des principes de l'honorable M. Guizot; c'est que je n'ai jamais entendu, c'est que je n'entendrai jamais à sa manière la politique réellement conservatrice.

Il y a deux manières d'être conservateur, Messieurs. On est ou l'on se croit conservateur par l'immobilité, par une conservation servile et rétrograde, qui laisse tout périr pour ne toucher à rien. Il y a une autre manière d'être conservateur : c'est de conserver par l'innovation, par l'amélioration, et en retrempant

les institutions et les choses dans les forces et dans l'esprit des temps. (*Bravos à gauche.*)

Messieurs, voilà les deux conservations. L'une est la vôtre, l'autre est la mienne. Que le pays juge lequel est le plus conservateur de nous deux! (*Très-bien! très-bien! à gauche; vive et universelle sensation.*)

DISCUSSION

SUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION

DE LA PROPOSITION D'ADRESSE

FAITE PAR M. MAUGUIN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 8 mai 1839.

Repoussant ce projet d'adresse comme injurieux à la couronne, M. de Lamartine démontra, par l'historique des diverses combinaisons ministérielles essayées, que leur avortement avait tenu à l'impuissance des partis de la coalition. Il retrouvait cette coalition dans la presse forcément monopolisée par les lois de septembre, et faisait pressentir les dangers pour les libertés publiques des agitations parlementaires qui, selon lui, devaient amener à une monarchie militaire.

MESSIEURS,

L'honorable préopinant [1] a terminé ses consciencieuses et impartiales considérations en demandant que la Chambre adressât directement la parole à la royauté. Et moi aussi je crois que la Chambre doit parler. Mais elle doit parler à propos. Le pays souffre, a-t-il dit, les industries languissent, les affaires n'ont ni avenir, ni sécurité, la France se trouve découverte au dehors. Tout cela n'est que trop malheureusement vrai. Mais l'adresse

1. M. de Sade.

est-elle de nature à faire cesser les impossibilités parlementaires qui font languir le pays? Je réponds, non, mille fois non. L'adresse est faite pour les augmenter et les compliquer encore. En effet, si vous n'avez pu vous entendre en ne disputant jusqu'ici que sur des personnes, comment simplifieriez-vous les difficultés en établissant la dispute sur des choses et sur des principes? De deux choses l'une : ou vous ferez une adresse avec des transactions et des amendements, ou vous ferez une adresse caractérisée, tranchée, absolue dans les termes. Si vous faites une adresse de cette nature, colorée, accentuée, violente, vous aurez la Chambre coupée en deux plus que jamais, et une majorité indécise de cinq ou six voix. Point de solution. Si vous admettez des amendements, des palliatifs d'opinion, des transactions, vous aurez une adresse insignifiante et une majorité de même, conforme à ce programme que tout le monde adopte, mais que personne ne veut permettre à personne d'exécuter; c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir écarté les nuages qui empêchent la couronne de discerner une majorité parmi vous, vous aurez fait une manifestation hypocrite, et vous aurez épaissi encore les ténèbres de cette déplorable situation. (*Très-bien! au centre.*)

Je suis bien loin de contester le droit de la Chambre de faire cette adresse. Rien de plus constitutionnel, je dirai même rien de plus patriotique; et si je croyais que la couronne fût en demeure de donner au pays le gouvernement qu'il demande, quelque part que les éléments s'en trouvassent; si je croyais que la couronne fît prévaloir ses répugnances sur son devoir constitutionnel; qu'elle voulût ou par la force, ou par la lassitude, ou par l'artifice, fausser les conditions représentatives, violenter ou user les autres pouvoirs en les condamnant à l'impuissance, personne n'élèverait la parole plus haut que moi pour demander que la Chambre fît entendre au trône la grande voix, la voix solennelle et sévère du pays.

Mais dans les circonstances où nous sommes, mais après tant d'interrogations authentiques et sans réponses, mais après tant de scrutins et tant d'interpellations, après ce qu'un illustre et consciencieux orateur, M. Barrot, appelait si justement un excès d'abdication peut-être, je dis qu'une adresse serait à la

fois un temps perdu pour les affaires, un cri d'alarme, un aveu réitéré d'impuissance et un danger grave pour la constitution; une offense, non dans vos intentions, mais dans l'interprétation des factions qui vous écoutent, une interpellation injurieuse à la couronne. (*Violents murmures à gauche.*)

M. BILLAULT. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Eh quoi! Messieurs, de quoi souffre surtout le pays? D'une suspension d'affaires motivée par des inquiétudes exagérées sur la situation? Eh bien! est-ce un moyen d'activer les affaires et de calmer les inquiétudes, que de jeter au milieu de ces terreurs ce que M. Mauguin appelle lui-même un cri d'alarme et de détresse? Et y a-t-il au fond de quoi s'alarmer si profondément? Sans partager la quiétude systématique de l'honorable préopinant, il a raison en beaucoup de points. Cette balance exacte des partis est un fait bizarre, affligeant, gênant, un phénomène arithmétique qui ne se reproduira pas une fois par siècle; mais il est plutôt apparent que réel : vous en seriez convaincus si vous le décomposiez, et il est passager de sa nature. Ayez une grande nécessité publique, qu'une question politique surgisse au dehors ou au dedans, à l'instant cette indécision des esprits cesse par la décision même des circonstances, et le parlement recouvre son mouvement avec sa volonté.

Les grandes circonstances font les grandes majorités. Où est donc le péril immense d'une situation qui cesse le jour du danger? Ce péril n'est que dans nos impatiences. (*Adhésion au centre.*)

Que la majorité n'existe pas ici, j'entends une majorité politique, c'est trop évident pour qu'on le prouve désormais. Décomposez-vous et recomposez-vous comme vous voudrez, les répulsions sont égales aux attractions, et la balance reste la même.

Une majorité n'est possible à droite qu'en déchirant le centre gauche de quelques voix et en les attirant à droite, aux 221. Cela peut se faire; mais à quelle condition? Vous dites qu'il ne se fasse pas illusion; il n'en a pas, il en a moins que personne ici. Les choses sont ainsi constituées par les chiffres, que la majorité existe pour toute opposition, mais qu'il n'y en a pour aucune combinaison politique. (*Réclamations à gauche.*)

M. DE LAMARTINE. Laissez-moi prouver... (*Au centre : Écoutez! écoutez!*)

J'ai bien entendu M. Dufaure nous dire : Nous, nous la ferons la majorité. J'ai bien entendu M. Mauguin dire : Que le gouvernement pèse de tout son poids avec le centre gauche, et il forcera la majorité de ce côté. Mais je réponds à M. Dufaure que tout le monde peut en dire autant; qu'il ne s'agit pas de savoir si on se flatte de se faire une majorité, mais de savoir si on l'a en effet. Et je répondrai à M. Mauguin qu'une majorité qui ne se ferait que par l'action, par le poids d'un gouvernement qui pèserait avec des forces extra-parlementaires sur un des côtés de la Chambre, serait une majorité abusive, une majorité honteuse, une majorité de captation indigne d'être comptée comme élément sincère d'opinion par un homme de liberté tel que lui.

M. MAUGUIN. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Toutes nos interpellations, toutes nos adresses ne signifient donc rien, et la couronne serait plus en droit que nous de nous faire une adresse et de nous dire : Comment me demandez-vous de répondre à une interrogation dont vous seuls vous pouvez avoir le secret et la réponse?

Mais, Messieurs, je laisse là toute cette contestation insoluble de majorité pour passer au véritable point de la discussion. Et je dis qu'il y a bien plus qu'un non-sens à interroger la couronne sur une question que vous pouvez seuls résoudre ; je dis que l'adresse qu'on vous propose est, non pas dans vos institutions ni dans votre esprit, mais dans la signification au dehors, injuste, oppressive, injurieuse à la couronne. (*Réclamations à gauche.*)

Je dis injurieuse et je dis injuste. Comment voulez-vous que le pays et l'Europe la comprennent? Nous n'avons pas de ministère, le pays gémit de n'en pas avoir; la couronne est chargée d'en choisir un ; depuis deux mois elle n'en produit pas. Nous en savons bien les motifs. N'importe ; nous lui disons dans une adresse : Produisez-en un. N'est-ce pas lui dire : Vous êtes coupable de n'en pas avoir produit? N'est-ce pas rejeter solennellement sur elle toute la responsabilité, toute l'impopularité, tout l'odieux d'une impuissance qui n'est qu'en nous-mêmes?

n'est-ce pas l'exposer? n'est-ce pas la contraindre entre deux impossibilités?

Je dis de plus que l'adresse est injuste, et je demande à le démontrer par les faits parlementaires eux-mêmes, par les interpellations que nous avons entendues. Moi aussi, je les ai écoutées avec intelligence et attention. Eh bien! voulez-vous que j'avoue tout haut mes impressions, mes torts constitutionnels peut-être? J'étais moins convaincu qu'aujourd'hui de l'irréprochabilité de la couronne dans ses efforts pour constituer un cabinet avec une abnégation complète. Je pensais que, peut-être à son insu, quelques antipathies, quelques répugnances, que sais-je? des souvenirs, des prévoyances personnelles étaient pour quelque chose dans les difficultés qui nous apparaissaient moins grandes du dehors à la constitution d'un cabinet? Si cela eût été, je l'aurais compris, je ne l'aurais pas excusé; je l'aurais condamné dans le secret de mes pensées. Un roi constitutionnel n'a ni amis ni ennemis dans son conseil. Il a des ministres responsables, voilà tout. Pitt n'était pas l'ami de Georges III, Fox encore moins; Canning était l'ennemi personnel, l'ennemi domestique de Georges IV. Qu'importe? des ministres sont des instruments constitutionnels dont on est obligé de se servir jusqu'à ce qu'ils soient usés; mais on n'est pas condamné à les préférer ni à les aimer. (*Mouvement d'adhésion.*)

Mais les interpellations, je l'avoue aussi, ont complétement effacé ces doutes de mon esprit, et il m'est resté démontré au delà de ce que j'imaginais qu'il n'y avait eu aucune faute de la couronne dans les lenteurs et dans les indécisions de cette crise.

Dans la première combinaison, je vois que la couronne donne son blanc seing à un illustre maréchal [1] qui avait refusé son concours au 15 avril, et qui, par cela même, était devenu l'homme du centre gauche et du centre droit, l'homme acceptable par la coalition, l'homme le plus propre à servir de nœud à ces deux forces parlementaires et à les constituer en gouvernement. Je confesse que, dans ce choix fait par la couronne d'un homme complexe, agréable aux deux partis, et qui plaçait

1. M. le maréchal Soult.

la coalition sous l'éclat de sa gloire et de sa popularité européennes, il me parut difficile de voir ce qu'on a appelé un piége. Si, au premier moment, la couronne avait jeté le ministère au centre gauche tout pur, alors peut-être aurais-je pu voir quelque piége, quelque arrière-pensée dans une démarche qui devait lui coûter. Je comprends que le centre gauche lui-même se fût défié de tant de faveurs; mais la marche fut plus naturelle, et, par conséquent, les intentions plus sincères. Il y avait là possibilité d'union à l'abri d'une grande personnalité militaire et politique; la couronne avait ses garanties, la coalition avait les siennes; je ne voyais pas possibilité ailleurs. Ce fut la pensée de la couronne aussi; je le demande à la bonne foi publique, où est le piége? (*Sensation.*)

Cette combinaison fut déjouée. Pourquoi? par qui? Par la couronne peut-être? Non, par la coalition seule. L'honorable M. Guizot ne voulut pas se contenter pour lui et ses amis d'un ou deux ministères extra-parlementaires, il eut plus de prétention, non pour lui, mais pour ses idées; il fit honorablement : tout fut rompu. Où est le piége ici? Évidemment dans les prétentions exagérées du centre gauche.

Mais voici une autre phase. L'illustre guerrier appelle à lui le centre gauche tout pur. On signe un programme, le plus innocent des prospectus politiques; la couronne fait d'abord quelques objections ou plutôt demande un instant de réflexion avant de s'engager sur l'affaire d'Espagne. (*M. Thiers fait un signe de dénégation.*)

M. de Lamartine. Je cite de mémoire, vous me rectifierez. Il s'agissait de s'engager à tirer des coups de fusil sur la côte d'Espagne. Cela valait la peine d'y penser; car quand une grande nation comme la France tire des coups de fusil en Europe et qu'on lui répond, elle réplique à coups de canon, et les coups de canon ont un terrible retentissement dans un monde aussi ébranlé que l'Europe de 1830. Je ne juge pas la question d'Espagne, j'ai là-dessus des pensées très-différentes de celles de la couronne; je raconte simplement, et je vois dans cette hésitation une preuve de plus de sincérité : on n'hésite sur rien quand on est résolu à ne rien tenir. (*Mouvement.*)

Mais enfin la couronne accepta. Le ministère fut formé. On

s'assembla pour signer. M. Thiers commenta le programme et y ajouta la présidence de M. Barrot. La royauté respectueuse, plus respectueuse, il faut le dire, que le ministère pour le droit et l'indépendance de la Chambre, refuse d'avoir un avis et d'assister au débat. Le débat a lieu chez M. le maréchal Soult. Des membres éminents de ce cabinet se récrient contre cette condition nouvelle, inattendue, exorbitante. Le cabinet est dissous dans son germe. A qui la faute? S'il y a piége, il est dans la condition insolite et inopinée d'un président imposé à la Chambre. (*Très-bien!*)

Quelques jours se passent. M. Thiers est appelé seul ou avec M. le duc de Broglie. L'honorable président du conseil du 22 février s'est souvenu de cette circonstance en descendant de la tribune. Il y est loyalement remonté pour réparer cette omission. On lui a confié sans condition le cabinet à former. Il est vrai qu'il a ajouté qu'un pouvoir offert et non accepté n'est pas un pouvoir. Mais il s'agissait de savoir si la couronne avait offert ses pouvoirs à M. Thiers, et M. Thiers a déclaré qu'il n'avait pas accepté ces pouvoirs. Je demande encore ici où est le piége? Est-il dans l'offre? Est-il dans le refus? (*Sensation.*)

Enfin le cabinet centre gauche pur est tenté. Il est conclu. On s'assemble pour un dernier entretien. L'honorable M. Dupin vous en a fait un récit qui porte l'empreinte de toute la véracité de son caractère... (*Interruption.*)

M. Dupin. Cela n'était que trop vrai, et je n'ai pas tout dit. (*Mouvement.*)

M. de Lamartine. Messieurs, j'ai dit que les explications données à cette tribune par l'ancien président de la Chambre étaient empreintes d'un tel caractère, qu'il était impossible d'en suspecter la véracité. L'honorable M. Dupin vient de vous déclarer qu'il n'avait pas lui-même dit tout encore : je vais essayer de suppléer à ce qu'il a omis. (*Rire bruyant et général.*)

Je vais, dis-je, essayer, Messieurs, de suppléer aux omissions de notre honorable ancien président.

M. Glais-Bizoin. En parlant des quatre visites au château!

M. Dupin, *avec vivacité.* C'est encore une imposture; et c'est précisément parce qu'on avait allégué quatre visites au château, quatre visites qui n'ont pas eu lieu, que, prématurément, j'en

conviens, j'ai pris la parole, alors que je ne l'aurais pas prise dans d'autres circonstances. Je l'ai prise parce que je ne voulais pas, quand un motif consciencieux de ma part m'avait empêché de rester dans une combinaison que je croyais ne pouvoir pas réussir, laisser répandre des calomnies et sur la couronne et sur moi. (*Très-bien !*) Je le déclare, j'ai dit la vérité; j'ai dit tout ce qui était dans ma conscience, et je n'ai tu que les choses que je ne pouvais pas révéler, même à mes propres risques et périls, que je ne redoute pas en pareil cas.

Il y a des choses purement personnelles et individuelles, il y a des choses qui ne peuvent pas se dire; ces choses n'indiquent pas une haute région, mais elles peuvent concerner des personnes que je ne suis pas obligé de nommer, du moins à la tribune. Il y a tel fait qui peut impliquer tellement la conscience intime d'un individu, qu'il suffirait pour autoriser sa retraite d'une combinaison sans qu'il fût obligé de le dire, et ici je l'ai dit, dit à plus de cinquante membres. (*Rires universels. — Longue agitation.*)

M. de Lamartine. Messieurs, je ne me proposais, soyez-en convaincus, de chercher l'application dont je parlais à la Chambre ni dans les situations personnelles dont vient de parler M. Dupin, ni dans la haute sphère inviolable indiquée tout à l'heure par l'honorable M. Glais-Bizoin. (*Très-bien!*)

J'ai dit que le cabinet était formé : déjà les ordonnances étaient sur la table, l'une d'elles est signée. L'honorable M. Dupin se ravise qu'il pourrait n'avoir pas la majorité; il a entendu des chuchotements, il a vu des symptômes inquiétants : il serait possible que les 221 ne voulussent pas faire cortége à la coalition; qu'ils osassent non pas faire une opposition systématique, cela n'est pas dans leurs habitudes, dans ce caractère d'honnêteté, de vérité de leur politique, mais enfin qu'ils fussent tentés par hasard de refuser leur confiance politique aux hommes qui les ont combattus et décimés depuis six mois. On prétend que les amis de M. Cunin-Gridaine lui ont dit : « Faites ce que vous voudrez; nous sommes de bons citoyens, nous voulons favoriser toutes les transactions utiles au pays, honorables pour nous. S'il y a une transaction à l'ombre du maréchal Soult, comptez sur nous, même en par-

tageant le terrain avec le centre gauche : les guerres parlementaires ne finissent que par des transactions. Qu'il y ait sûreté et honneur pour nos principes d'ordre et de paix, nous serons contents. Mais s'il s'agit du centre gauche tout pur, et qu'on vous propose dérisoirement un ou deux ministères non politiques en face de six ou sept ministères occupés par vos ennemis en masse, nous ne ferons pas sans doute une opposition systématique, même pour cela, mais nous n'engagerons pas notre confiance politique; car, dans un pareil cabinet, nous aurions la main, nous aurions notre honneur, nous aurions notre responsabilité, et nous n'aurions pas nos opinions! » (*Très-bien! au centre.*)

C'était là le langage d'hommes d'honneur et de bonne foi; ce fut celui de M. Dufaure en pareille occasion. Eh bien! cela suffit pour effrayer M. Dupin : il déchire le contrat verbal de la veille; il retourne à son banc, le ministère est dissous. Où est le piége? Est-il dans M. Cunin-Gridaine? est-il dans la couronne ou dans M. Dupin? (*Sensation.*)

Mais ce n'est pas tout : on n'a pas assez remarqué une circonstance subséquente qui m'a, moi, vivement frappé.

M. Dupin parti, le ministère centre gauche reste là tout entier, réuni, la plume à la main, autour de la table du conseil, armé des pleins pouvoirs de la royauté. M. Dupin, quelle que soit sa haute capacité, n'est cependant pas le ministre né de la justice, et le centre gauche a un grand nombre d'hommes éminents, expérimentés, ministériels enfin : on peut remplacer à l'instant M. Dupin par quelqu'un d'entre ces hommes, Non, le ministère centre gauche, asphyxié par l'abandon d'un seul homme, rapporte ses pouvoirs au roi et licencie tous ses ministres!

Oh! cette fois, Messieurs, où est le piége? Eh! ne le voyez-vous pas trop clairement? Le piége! il est dans cette vérité, dans ce fantôme qui apparaît tard, mais qui apparaît toujours au dernier moment, tantôt à un parti, tantôt à l'autre, tantôt à un membre du cabinet, tantôt au cabinet lui-même, et qui apparaît cette fois d'abord à M. Dupin, et puis enfin au centre gauche tout entier, au centre gauche rassemblé, prêt à signer, et qui lui crie comme à M. Guizot, comme à M. Thiers, comme

à M. Passy : « Arrêtez-vous! vous n'avez pas la majorité! » La majorité, on s'en vante le matin dans ses journaux; le soir on est démenti par sa faiblesse. (*Vive sensation.*)

Ainsi s'est évanouie la dernière des combinaisons.

Et quand il y a des raisons si palpables, si mathématiques, si évidentes, d'impuissance prouvée par elle-même, vous voulez que nous allions en chercher d'occultes, de mystérieuses, d'extra-constitutionnelles? Non, je ne cherche pas d'énigme là où il y a l'évidence. Je n'accuse ni la royauté, ni vous-mêmes! Et qui donc aurait à gagner à ce misérable jeu? qui donc a grandi? qui donc ne s'est diminué depuis six mois? qui donc, parmi les bons citoyens, depuis le palais jusqu'à la boutique, qui donc ne voudrait reporter le pays à six mois en arrière? Ces mystères, je ne vais pas, comme le préopinant, les chercher dans une région élevée et inviolable, je les vois ailleurs, je les vois plus bas, et j'oserai les signaler où ils sont. (*Écoutez! écoutez!*)

Messieurs, il faut aller au fond des choses, il ne faut rien dissimuler au pays, autrement ces vaines discussions de réticences ne feraient qu'épaissir les ténèbres de la situation. Ce n'est plus une question parlementaire; disons le mot, c'est une question constituante, c'est une question révolutionnaire au dehors. (*Mouvement.*)

Prenons-y garde! notre sort politique n'est pas fait encore, et la liberté n'est pas moins compromise que l'ordre par les agitations parlementaires dans lesquelles nous fatiguons le pays depuis six mois. La liberté est conquise dans doute; mais elle n'est pas assurée, elle n'est pas organisée. La liberté a des œuvres immenses de moralisation, de travail, de paix, de civilisation, à accomplir; mais il lui faut un instrument : cet instrument, c'est ce que la France s'efforce en vain de constituer depuis un demi-siècle; c'est un gouvernement, c'est, pour me servir du mot abstrait, du nom révolutionnaire, c'est un pouvoir exécutif fort et libre à la fois. Tout chez nous est organisé pour l'opposition, rien pour le pouvoir. On le traite en ennemi commun; on ne trouve de grâce et de courage qu'à se poser en héros contre son impuissance et à braver ce qui n'est pas même l'ombre de la force. Personne ne songe à s'opposer contre la tyrannie réelle, qui est l'opposition et la presse.

(*Légère rumeur.*) On se trompe aux noms; on insulte ce qui est facile, on flatte ce qui est la seule puissance. C'est toujours la même lâcheté. Je me trompe, c'est l'hypocrisie du courage : sous un Napoléon, l'opposition si courageuse se tait; sous les Bourbons, elle est innombrable. Eh bien! que veut-on que la société devienne si tout le monde porte ses forces contre ceux qui la défendent? Dégrader ainsi systématiquement le pouvoir, c'est le tuer moralement : où est l'obéissance là où il n'y a plus de respect?

Messieurs, nommons les choses par leur nom. C'est ici la guerre de la tyrannie actuelle, de la tyrannie moderne, du journalisme contre la liberté, contre la constitution, contre tout pouvoir, contre le pays. (*Murmures à gauche.*) Oui, voilà la force, voilà le seul pouvoir excessif, voilà la seule oppression réelle : si vous êtes hommes à le braver, retournez-vous de ce côté; c'est là qu'est le courage, car c'est là qu'est le danger. (*Bravos au centre.*) Qui est-ce que le pouvoir a tué, vaincu, soumis, dégradé dans ce temps-ci? Personne. On ne se grandit que sur ses débris. Mais qu'est-ce que le journalisme n'a pas diminué? (*Nouveau mouvement.*) Voyez comment il nomme ces citoyens indépendants et honorables qui, comme moi, ne défendent qu'abstractivement une couronne et des prérogatives constitutionnelles dans lesquelles ils n'ont d'intérêt que par leur dévouement au pays : on les appelle courtisans, et ils ne connaissent de la royauté que son nom et ses droits. (*Sensation.*)

C'est donc, je le répète, la guerre du journalisme contre le pays; car le pays ne peut pas vivre, agir, travailler sans pouvoir.

Eh bien! je dis que par l'effet d'une de ces lois, que je ne veux pas nommer (*Mouvement à gauche.*), par une erreur du gouvernement, nous sommes sur le point de voir se réaliser cette oppression, à la honte de nos institutions. Elle a imposé à la création des journaux, à la fondation de ces organes libres de la pensée et des intérêts publics, elle leur a imposé de telles conditions de cautionnements énormes et d'amendes exorbitantes, qu'elle a rendu la concurrence impossible contre les grands organes des opinions anciennes déjà constitués, et qu'elle a ainsi monopolisé la presse entre les mains toutes-puissantes des cinq ou six coteries existantes.

Il se trouvera un jour, il se trouvera une passion, une coalition, une ambition au profit de qui toute cette presse périodique se coalisera, s'unira, se disciplinera contre vous; la tribune elle-même sera étouffée; car qu'est-ce que la tribune sans écho? Et qui est-ce qui saura demain, aux extrémités de la France, les paroles que nous prononçons aujourd'hui ici? Elles sont étouffées, elles n'arrivent au pays que mutilées, défigurées, bafouées.

Qu'est-ce que le gouvernement de l'opinion dans un pays où toute une opinion est censée muette, et où la parole n'appartient qu'à un parti?

Que peut le bon sens contre le journalisme coalisé pour dire tous les jours, et sous toutes les formes, la même chose, la même erreur, quelquefois le même mensonge à un pays? La passion publique, ou l'homme d'opposition du moment, qui aura entre les mains cette force, a la tyrannie dans ses mains. Il n'y a plus de pouvoir, il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus de liberté devant lui.

Et que le journalisme ne s'y trompe pas, ce n'est pas sa liberté que j'attaque. Je ne demande pas de lois contre lui; mais je ne veux pas son privilége, je ne veux pas son monopole. C'est ce monopole que j'attaque en le signalant. C'est là une oppression. Et qu'on y prenne garde, si ce monopole se trahit plus longtemps, il faudra bien qu'il cesse! Toute tyrannie appelle enfin une révolte! (*Bruits divers.*)

Oui, voilà notre situation. Elle est des plus graves; et ne vous y fiez pas longtemps. Il ne faut pas se confier outre mesure au besoin d'ordre, de repos, de travail, d'industrie, qui contre-balance cette force révolutionnaire monopolisée entre les mains d'un seul parti habile, remuant et ambitieux. Je sais bien que le fond de la France veut la constitution de 1830, la constitution des trois pouvoirs, et la paix; je sais bien que le besoin de civilisation contre-pèse les tentatives d'agitation, et que l'immensité des intérêts réguliers et pacifiques force les oppositions remuantes et ambitieuses à se faire plus ou moins hypocrites, à renier souvent leur but secret et à formuler des programmes si doux, si innocents, si insignifiants, que leurs paroles d'un mois à l'autre semblent se donner les plus éclatants démentis.

Ceci prouve qu'il y a encore de la force dans les intérêts conservateurs du pays; mais cela ne prouve pas qu'ils ne seront pas un jour vaincus et emportés dans la lutte. (*Sensation.*)

Regardez comment on vous juge du dehors; c'est de là qu'on juge le mieux. Il y a peu de jours qu'une tribune étrangère retentissait de ces paroles d'un homme d'État qui appelait l'attention sérieuse de son pays sur notre situation :

« Il y a en France, disait-il, des esprits remuants, inquiets, agitateurs, qui ne sauraient se contenter des conditions régulières, lentes, laborieuses, du gouvernement représentatif pondéré, équilibré, modéré par l'action des trois pouvoirs, et par le respect mutuel des prérogatives; ce n'est pas assez pour ces hommes, nés, élevés, grandis au milieu des agitations et des espérances indéfinies des révolutions. Les grandes secousses, les grandes fortunes de l'époque impériale ont troublé leurs têtes; ils rêvent autre chose que le mécanisme pacifique du gouvernement représentatif, et le progrès normal par l'opinion et par la liberté. Il est évident qu'ils veulent pousser leur pays sur la pente de l'esprit et des mouvements militaires. Les chefs parlementaires de l'opinion modérée dans les chambres françaises ont perdu de leur force en changeant leurs rôles. Ils ne pourraient plus arrêter aujourd'hui ce qu'ils ont contenu pendant huit ans. Que la presse les serve, que les élections leur répondent, et, malgré tous les intérêts d'industrie, la France et l'Europe deviendraient aisément l'instrument et la proie de ces spéculateurs d'opinions. » (*Chuchotements.*)

Messieurs, ce que les étrangers voient de si loin, comment ne le voyons-nous pas de si près? Oui, il y a en dehors de nous, en dehors des vrais intérêts, des vrais instincts de l'époque, des vraies volontés nationales, un parti systématiquement agitateur, dont la presse coalisée, disciplinée comme un seul homme, est l'instrument et le levier tout-puissant. C'est ce parti du journalisme, je n'en doute pas, qui souffle parmi nous ces collisions imaginaires entre les prérogatives, ces luttes d'influences exclusives, ces adresses, ces interpellations réitérées, ces impossibilités d'harmonie et de pouvoirs! Oui, ces impossibilités de s'entendre : c'est le journalisme, vous le savez tous, qui intimide le patriotisme. (*Mouvement.*)

Eh bien! prenons garde de devenir nous-mêmes les instruments de ce parti agitateur, et bientôt après son esclave et ses victimes! Jamais ces empiétements de pouvoir qu'il nous souffle n'ont profité aux corps délibérants; ils n'ont profité qu'aux ambitieux qui les inspirent pour les exploiter. Voyez en Angleterre ce *Long-Parlement* empiétant, attaquant, démolissant de jour en jour, sous Charles Ier; cédant ensuite lâchement à ceux qui l'ont soulevé, servant d'abord les passions fanatiques du peuple, puis Cromwell, puis Lambert, puis Monk, et venant enfin insensiblement s'anéantir sous les pieds de la restauration et de Charles II! Regardez cette destinée parlementaire commençant dans l'envahissement et finissant dans l'asservissement et dans le mépris; et souvenez-vous que le seul piége où tombent les corps populaires, c'est l'omnipotence. L'omnipotence est le délire des corps populaires, comme le despotisme est le délire des rois. (*Mouvement.*) Quand ils en sont là, la punition n'est pas loin. La Providence ne les punit qu'en leur accordant la toute-puissance. (*Vive sensation.*)

Je conjure donc la Chambre de repousser cette adresse comme un symptôme d'alarme pour le pays, comme stérile, comme dangereuse, comme injurieuse, et propre seulement à perpétuer et à accroître les difficultés dont le temps et la modération seuls peuvent tirer la royauté, la Chambre et le pays. Souvenons-nous que sous un gouvernement d'équilibre où les éléments réels de pondération manquent, et où une seule Chambre peut tout absorber par sa force élective, c'est la modération de cette Chambre qui peut seule suppléer à la pondération qui n'existe pas. Nous sommes condamnés à être un gouvernement modéré ou à périr. Cherchons donc nos majorités dans le patriotisme et non dans nos passions. (*Au centre : Très-bien ! très-bien !*)

SUR LES AFFAIRES D'ORIENT

Chambre des Députés. — Séance du 1er juillet 1839.

(Projet de loi relatif à l'augmentation des forces navales de la France dans le Levant.)

Les hostilités imminentes entre le sultan Mahmoud et le pacha d'Égypte menaçaient la paix du monde. Méhémet-Ali avait refusé l'hérédité offerte par la Porte en échange de la Syrie conquise par les armes d'Ibrahim. Devant un conflit inévitable qui pouvait, par la défaite de Mahmoud, mettre la Russie à Constantinople, ou, par le triomphe du sultan, livrer la Méditerranée et l'Égypte sans contre-poids à l'Angleterre, la politique française avait à opter dans le choix de ses alliances. Aucune question plus vaste et plus complexe ne pouvait être soumise à une assemblée délibérante. M. de Lamartine résuma les trois actions qui s'offraient à la diplomatie de la France. S'il renouvelle ici, pour certaines conclusions trop absolues de ce discours, les réserves qu'il a déjà faites à propos de ses premiers discours sur l'Orient, ce qui peut paraître excessif aujourd'hui et trop hardi dans ses conseils ne s'explique que trop quand on se reporte à une époque où une grande nation se consumait comme asphyxiée par une politique sans horizons, après une révolution sans œuvres sociales à l'intérieur et sans gloire au dehors.

Messieurs,

Le plus difficile dans des questions de cette nature, dans des questions qui embrassent l'universalité des intérêts combinés du monde politique, le plus difficile, ce n'est pas de les résoudre,

c'est de les bien poser. Je vais essayer de le faire, et si j'ai le bonheur d'y réussir, je croirai avoir beaucoup fait pour la discussion, beaucoup fait pour éclairer mon pays sur une de ces rares affaires qui dominent tout un siècle, et qui, selon qu'on les comprend ou qu'on les méconnaît, nous donnent le pas sur l'Europe, ou donnent à l'Europe le pas sur nous. (*Écoutez!*)

Si donc je recueille ma pensée pour résumer les vues si diverses qui viennent de vous être présentées, je trouve qu'elles se réduisent à trois ou quatre systèmes, que je vais successivement examiner : le système turc, le système arabe, et enfin le système du *statu quo*, que j'appellerais avec plus de raison le système russo-britannique.

Le système turc! celui qui vous a été présenté avec tant de talent tout à l'heure par M. de Valmy, je le comprends; il est simple, loyal, conservateur en apparence; c'est la tradition, c'est le droit, c'est la légitimité musulmane. Ce système serait le mien, si je n'avais pas vu de mes yeux et touché de mes mains le corps froid et inerte de ce qu'on appelle encore ici l'empire ottoman.

Que vous disent les partisans de ce système? Des choses pleines de sens et de logique. Vous craignez les débordements de la Russie vers le Bosphore, vers l'Asie, vers la Turquie d'Europe; mais n'avez-vous pas, dans votre ancien et fidèle allié la Turquie, le contre-poids de la Russie, le boulevard naturel contre ses empiétements? Démolir ou laisser dégrader la puissance ottomane, c'est détruire de vos propres mains la digue séculaire que la Providence a élevée contre l'ambition moscovite; c'est bien plus, c'est anéantir d'avance la possibilité de ces diversions puissantes qu'une armée turque ferait à votre profit sur les flancs des Russes, si jamais vous aviez à vous défendre contre eux en Occident. J'entends bien tout cela, je voudrais bien que cela fût vrai. Qui de nous, préoccupés, trop préoccupés que nous sommes des gigantesques proportions de la Russie, ne voudrait pouvoir penser que nous avons au besoin, contre elle, une flotte ottomane dans la mer Noire, et une armée de cinq cent mille Turcs sur les Balkans et dans les Principautés? Nous rendons tous justice maintenant à la race généreuse et probe des Ottomans : la haine de la croix et du croissant n'est plus qu'une

métaphore; les nations ne s'associent plus par dogmes, mais par analogie d'intérêts politiques. Nous serions les fidèles alliés, les vieux amis des Turcs; mais quand il s'agit de baser un système politique sur une alliance, encore faut-il savoir si l'allié existe, si l'on va s'allier avec une réalité ou avec une fiction!

Or, je m'afflige de vous le dire, mais tout l'Orient vous le dira avec moi, mais je vais malheureusement vous le démontrer tout à l'heure : il n'y a plus de Turquie; il n'y a plus d'empire ottoman que dans les fictions diplomatiques; fictions qu'on proclame tout haut, et qu'on méprise et qu'on viole, et qu'on dégrade soi-même en toute occasion. Oui, vous-mêmes ne déclarez-vous pas, en cet instant même, que si le Grand Seigneur fait sortir sa flotte pour atteindre un pacha rebelle, vous allez poursuivre, avec les Anglais, cette flotte du Grand Seigneur, et porter atteinte à sa liberté, au plus sacré de ses droits, à son droit de défendre son empire ?

Non, l'empire ottoman n'existe plus que de nom. D'où est venue cette rapide décadence? Ce n'est pas une question de tribune, c'est une question de philosophie. Tout au plus peut-on dire que tout peuple qui n'a pour principe d'existence qu'un dogme religieux, est condamné à périr lorsque ce dogme s'affaiblit et s'éteint dans ses croyances. Le principe ottoman, c'était le fanatisme. Son existence a été brillante, toute-puissante, mais courte comme le fanatisme d'où elle procédait. (*Très-bien!*)

J'entends bien que vous me dites : Mais vous effacez arbitrairement de la carte un empire de 60,000 lieues carrées? Mais moi je vous réponds : Ce n'est pas moi qui l'efface; c'est vous qui l'avez aidé à s'effacer de jour en jour et à se réduire à de si mesquines proportions, que son existence est devenue un problème que l'on discute aujourd'hui à toutes les tribunes. Voyons, montrez-nous cet empire si vaste, si vivant, si fort, selon vous.

Est-ce l'empire ottoman que la Crimée et les bords de la mer Noire couverts des armements et des établissements russes? Est-ce l'empire ottoman que la Valachie et la Moldavie enchaînées dans le protectorat russe, et où un soldat turc ne peut mettre le pied? Est-ce l'empire ottoman que la Servie qui a dé-

fait trois fois les armées turques et qui grandit aujourd'hui pour la liberté sous une constitution libérale et sous son illustre chef, le prince Milosh, le Washington de l'Orient? Est-ce l'empire ottoman que ces 4 millions de Bulgares, que ces Grecs d'Épire et de Macédoine, que ce Péloponèse, que ces îles déchirées par vous-mêmes de la carte turque? Enfin Chypre avec sa population chrétienne de 40,000 âmes et soixante Turcs de garnison; la Syrie avec ses innombrables diversités de races; l'Égypte, Candie, l'Arabie, la mer Rouge, Alger, Tunis, Tripoli, est-ce là l'empire ottoman? Non, tout cela est à défalquer de la domination turque, c'est-à-dire les trois quarts de l'empire. Que reste-t-il? Constantinople! Constantinople pressé d'un côté entre l'embouchure de la mer Noire par où les Russes débouchent à toute heure, et l'embouchure des Dardanelles par où les flottes anglaises et françaises peuvent à chaque instant déboucher; une capitale sans cesse assiégée, voilà l'empire ottoman. Et dans cette capitale ouverte de toutes parts, un empereur héroïque, mais impuissant, contemplant les insolentes intrigues qui se partagent d'avance sa puissance! Ce sont les dernières scènes de l'empire grec renouvelées à la chute de l'empire de Mahomet II. Voilà le fantôme sur lequel vous voulez appuyer votre politique! voilà ce colosse qui doit, selon vous, supporter le poids de la Russie! (*Profonde sensation.*)

Passons vite au système arabe, et examinons-le avec la même sincérité. (*Très-bien! très-bien!*)

L'honorable M. de Carné vous dit: « Oui, l'empire turc penche vers sa ruine; mais les grands hommes et les races énergiques et neuves retrempent et rajeunissent quelquefois les empires. Eh bien! voilà le pacha d'Égypte qui ressuscite l'Arabie. C'est un esclave révolté. Qu'importe? l'Orient n'a pas d'autre légitimité. Il a fait des miracles. C'est le missionnaire de la civilisation en Orient. Maître de l'Égypte, de l'Arabie entière, de la Syrie, si vous ne l'aviez pas arrêté vous-même à Kutaya, un pas de plus et il était sur le Bosphore, et Constantinople engloutissait la race d'Osman et inaugurait un troisième empire. Eh bien! laissez-le faire aujourd'hui, détournez les yeux seulement : en vingt marches il est au sérail. Méhémet et Ibrahim resserreront dans leurs mains énergiques les populations amol-

lies de la Turquie. La Russie aura un contre-poids réel, l'Europe dormira tranquille. L'empire arabe remplira le rôle que l'empire turc a laissé échapper! »

Voilà un système hardi, conséquent, spécieux. Permettez-moi de l'approfondir en quelques mots.

On se trompe toujours quand on prend pour base d'un raisonnement les analogies entre l'Orient et l'Occident. Quand un grand homme surgit en Occident, il est toujours plus ou moins le produit, l'expression du peuple qu'il gouverne; il y a rapport entre son siècle et lui. A mesure qu'il conquiert il organise, à mesure qu'il crée il consolide; il s'entoure d'institutions; en un mot, il fonde quelque chose qui doit durer après lui. En Orient, au contraire, comme il n'y a ni institutions, ni mœurs politiques, mais seulement un maître et des esclaves, un grand homme n'est qu'une grande individualité, un phénomène, un météore qui brille un moment dans la nuit d'une barbarie monotone, qui fait de grandes choses avec la force des milliers de bras dont il dispose, mais qui n'élève nullement le niveau de son peuple jusqu'à lui, qui ne fonde rien, ni dynastie solide, ni institution, ni législation, et dont on pourrait dire, si l'on ne craignait de se servir d'une expression trop poétique, qu'en mourant il replie pour ainsi dire tout son génie après lui, comme il replie sa tente, laissant la place aussi nue, aussi ravagée qu'avant lui. (*Sensation générale et prolongée.*) Voilà précisément pourquoi le système arabe est une brillante chimère qui trompera tous ses partisans.

Certes, Méhémet-Ali et Ibrahim sont deux hommes à immenses proportions. Méhémet-Ali est un administrateur à la manière du pays, c'est-à-dire un homme qui pressure ses populations jusqu'au désespoir, et qui leur fait rendre tout l'or qu'ils ont dans leur sueur et tout le sang qu'ils ont dans leurs veines. Ibrahim est un héros : il n'y a pas d'autre nom pour lui. L'Occident n'a pas vu un soldat plus intrépide, plus généreux, plus né pour la victoire. Il aspire la guerre, il sait la faire; ouvrez-lui le monde, il ira jusqu'au bout. (*Mouvement.*) Je ne doute pas qu'il ne fût à Constantinople avant deux mois. Il est de la race de ces hommes qui ne s'arrêtent que quand ils tombent, comme Alexandre ou Gengiskan. (*Très-bien!*)

Mais Méhémet est vieux; mais Ibrahim est d'une santé chancelante et usée par la guerre; mais Ibrahim n'est pas fils de Méhémet-Ali : il n'est que le fils d'une femme qu'a épousée jadis Méhémet; il n'a aucun droit à son héritage. Méhémet n'a point de fils : il n'a que des petits-fils en bas âge. L'Égypte n'a aucune de ces conditions, de ces institutions qui garantissent l'hérédité, la transmission, la fixité d'un pouvoir. Dans un tel état de choses, on vous l'a dit, la mort de Méhémet sera le signal d'une guerre civile ou d'un démembrement de l'Égypte et de la Syrie. Qu'est-ce qu'un empire fondé dans de pareilles conditions, au profit d'un vieillard de soixante-treize ans, dont les dissensions intestines vont déchirer le manteau?

On vous parle de l'unité arabe; mais où la voit-on? Qu'est-ce qui la composerait dans le cas du triomphe d'Ibrahim? Sont-ce les Éthiopiens qui forment le fonds de l'armée égyptienne? les bédouins du désert ou les bédouins plus incivilisables de la Palestine? Sont-ce les Druses idolâtres et ennemis sacrés des musulmans; les Maronites catholiques, qui sous la domination de l'émir Beschir, souverain du Liban, regrettent les Turcs et exècrent les Égyptiens? Sont-ce les Grecs, dont Ibrahim a massacré les frères en Morée? Enfin seraient-ce les Turcs soumis, mais frémissants? L'unité arabe est une chimère, et ces deux empires seraient composés d'agglomérations aussi incohérentes et aussi antipathiques. Votre empire arabe aurait tous les vices de l'empire ottoman, avec la légitimité de moins; il ne subsisterait pas un jour au delà de la terreur qui l'aurait fondé! (*Bravos.*)

M. de Carné. Je demande la parole.

M. de Lamartine. De ces deux systèmes également jugés, également impraticables, également mauvais, y a-t-il possibilité, en les associant ensemble, d'en faire un bon? Évidemment non. Eh bien! voilà cependant ce qu'on vous propose. Ce qu'on vous propose, c'est un mélange absurde et inconséquent du système turc et du système arabe, c'est-à-dire un soi-disant *statu quo* préconisé par l'Angleterre, et qui se maintiendrait ainsi par vos efforts continus au profit de la seule Angleterre.

Messieurs, ne vous y trompez pas : je ne viens pas décla-

mer des banalités usées contre l'Angleterre ; j'honore l'Angleterre comme une nation qui honore l'humanité et qui civilise tout ce qu'elle conquiert. L'alliance anglaise n'a pas de partisan plus avoué que moi : je m'expliquerai tout à l'heure à cet égard. Mais examinons ce que c'est que ce *statu quo* qu'il faut, nous dit-on, maintenir à tout prix avec et pour l'Angleterre. Un honorable préopinant l'a déjà fait ; je ne m'étendrai pas après lui.

Je comprends le système du *statu quo* pour l'intégrité de l'empire ottoman avant le traité de 1774, avant le traité de 1792 ; je le comprends encore après 1813. Je le comprends enfin avant l'anéantissement de la marine turque à Navarin, cet acte de démence nationale de la France et de l'Angleterre au profit de la Russie (*Murmures et agitation*) ; mais après l'usurpation de la Crimée, le protectorat russe en Valachie et en Moldavie ; mais après l'occupation et l'émancipation de la Grèce par vos troupes, et les millions de subsides que vous allez encore payer demain à son indépendance ; mais après l'asservissement de la mer Noire aux Russes et la création de Sébastopol, d'où les flottes russes sont en vingt-quatre heures à Constantinople ; mais après le traité d'Andrinople, d'Unkiar-Skelessi, de Kutaya, et le démembrement de la moitié méridionale de l'empire par Méhémet et par vous qui le protégez ; le *statu quo*, permettez-moi de le dire, est une dérision comparable à l'existence dérisoire d'une prétendue nationalité polonaise. Quoi ! vous allez armer pour le *statu quo* de l'empire turc, qui importe, dites-vous, à la sûreté de l'Europe ; et ce *statu quo*, c'est le démembrement, l'anéantissement, l'agonie de l'empire que vous prétendez vouloir relever ! Soyez donc conséquents : si la Turquie vous importe, comme vous le dites, allez donc au secours, non pas de la révolte établie en Syrie, mais au secours de la légitimité impériale à Constantinople ! Prêtez vos conseils, vos ingénieurs, vos officiers, vos flottes aux généreux efforts de l'héroïque Mahmoud pour civiliser son peuple ; aidez-le à écraser Ibrahim, à ressaisir l'Égypte, et toutes ces parties mortes de son empire qui s'en détachent de toutes parts. Refaites la Turquie légale, la Turquie complète, la Turquie de 1790. Là au moins vous serez conséquents avec vous-mêmes. Et qui sait ?

peut-être réussirez-vous à recréer pour un demi-siècle un fantôme imposant d'empire. Ce n'est pas la volonté, ce n'est pas le courage, c'est la fortune qui manque à Mahmoud. Il n'y a pas dans l'histoire du sultan une page plus glorieuse que sa lutte avec les janissaires, et la victoire qu'il a remportée sur eux. Avec un pareil homme et l'appui sincère et énergique de l'Autriche, de la France et de l'Angleterre, une tentative de résurrection des Ottomans serait chanceuse, mais au moins elle ne serait pas à mépriser. (*Très-bien!*)

Au lieu de cela, que vous dit-on? Armez pour le *statu quo*; unissez vos flottes à celles des Anglais pour empêcher le Grand Seigneur de tenter de recouvrer ses meilleures provinces sur son pacha rebelle. Savez-vous ce que cela veut dire? Cela veut dire: Dépensez l'or, le sang et le temps de la France pour maintenir, quoi? la Turquie d'Europe et Constantinople sous la main de la Russie, la Turquie d'Asie sous le sabre d'Ibrahim et sous l'usurpation de Méhémet! Cela veut dire, en d'autres termes: Faites la guerre à la Porte, à la Russie, pourquoi? pour maintenir l'asservissement de la Méditerranée à l'Angleterre, pour que rien n'inquiète sa puissance et son monopole maritime; pour que Gibraltar, Malte, Corfou, et bientôt peut-être Candie et l'Égypte, restent la propriété de l'Angleterre, et que l'Angleterre, maîtresse des embouchures du Nil et de la mer Rouge, possède seule et sans rivale toutes les grandes stations de sa route des Indes où vous aurez, vous, le plaisir de voir passer le monopole de l'univers. (*Sensation.*)

Oui, certes, l'Angleterre vous devra des remercîments pour un pareil système; mais la France vous en devra-t-elle?

Expliquons-nous franchement. On nous fait peur de la Russie, tantôt en Occident, tantôt en Orient, selon le sophisme du moment. Je conviens qu'une puissance qui compte 60 millions de sujets, et qui peut armer un million d'hommes, si elle faisait un pas de plus vers nous, ferait à bon droit trembler l'Occident. Mais d'abord ce colosse n'a-t-il pas des pieds d'argile? Est-il homogène, est-il civilisé à fond? Rien de cela, Messieurs. La Russie s'est formée, s'est accrue trop vite. Eschyle dit que le temps ne respecte que les choses où il a eu sa part. Le temps n'a pas eu sa part dans la formation de la Russie; le

bronze à coulé trop vite; il s'est mêlé au sable, la statue se brisera. (*Sensation.*)

Mais à supposer que la Russie subsiste et s'assimile tant de populations diverses, est-ce vers l'Occident qu'elle penche? viendra-t-elle affronter la Suède, l'Autriche, la Prusse, toute l'Allemagne, l'Angleterre, et enfin la France, qui, à elle seule, mettrait un million de soldats dans cette croisade? Or, les peuples sont comme les fleuves, ils prennent leur niveau, ils s'écoulent du côté qui leur offre le moins de résistance. La pente russe est vers l'Asie. Là la facilité de la conquête et les conformités religieuses des populations grecques l'appellent. Il faut oser le dire : on n'arrêtera pas plus le cours de la Russie vers ce but qu'on n'arrêtera les courants de la mer Noire vers le Bosphore. C'est un fait géographique, la politique n'y peut rien. La Russie retrempera un jour les nations chrétiennes asiatiques. Toutes les fois que vous voyez un grand vide sur la terre, et à côté un grand peuple pour le combler, vous pouvez prophétiser que ce vide se comblera. Je sais que la Russie n'est pas pressée. On n'est jamais pressé de saisir ce qui ne peut nous échapper : rien n'est patient comme une certitude.

Vous n'avez donc rien à craindre de la Russie en Occident; mais son débordement en Asie serait-il aussi funeste qu'on vous le représente? Oui, sans doute, si elle l'opérait malgré vous, et en rompant l'équilibre du monde; mais si elle l'opère avec vous, avec l'Europe, avec les compensations qui assurent pour tous un nouvel et plus large équilibre, j'oserai dire le premier ma pensée tout entière, ce fait serait le plus heureux pour l'humanité et pour vous qui pût se réaliser dans le monde. Car l'empire ottoman une fois disloqué, les nombreuses nationalités européennes et asiatiques qu'il étouffe sous son poids inerte reprendraient à l'instant même la vie et l'activité. Vous auriez avant vingt ans des millions d'hommes de plus sur tous les rivages de la Méditerranée pour consommer vos manufactures, vivifier votre marine, adopter votre civilisation. La Méditerranée deviendrait le lac français et le grand chemin des deux mondes. Voilà ce que la Providence met dans vos mains, si vous saviez voir et comprendre; et vous sacrifieriez

tout cela à la jalouse inquiétude de l'Angleterre! (*Murmures.*)

Messieurs, je le répète, je veux l'alliance anglaise; mais je la veux à des conditions d'honneur et d'égalité. Voici comment je comprends la question des alliances pour mon pays. Vous jugerez si je m'égare.

La France a une double nature, je me trompe, elle a une triple nature. Elle est puissance maritime; elle est puissance continentale; enfin elle est puissance révolutionnaire. (*Mouvement.*) J'entends ici le mot révolutionnaire dans son acception légitime, dans son acception conservatrice... (*On rit.*) La Chambre m'a paru murmurer?... (*Non, non! Parlez!*) dans le sens de réforme politique et religieuse de 1789. Comme puissance maritime, la France est rivale de l'Angleterre. Comme puissance continentale, la France est tantôt amie, tantôt ennemie de l'Angleterre, selon les occurrences; mais en ce moment, et pour longtemps, la prépondérance russe sur le continent commande à l'Angleterre de s'allier à nous. Enfin la France, comme puissance révolutionnaire, ou constitutionnelle si vous le préférez, est forcément l'alliée de l'Angleterre; car l'Angleterre et la France ont à lutter ensemble contre l'esprit des vieilles institutions, contre la réaction des monarchies absolues. Ce sont les deux puissances qui ont l'initiative de tous les progrès dans le monde. Si elles se divisent, la liberté et la civilisation peuvent succomber. (*Très-bien! très-bien!*)

Personne mieux que moi ne comprend donc l'heureuse nécessité de l'alliance anglaise; car je place les intérêts de la civilisation et de la liberté bien au-dessus d'une question d'agrandissement de frontières.

Que s'ensuit-il, Messieurs? Que, sous le rapport social et politique, comme sous le point de vue continental, nous devons resserrer l'alliance anglaise; mais que, sous le point de vue industriel et maritime, notre alliance avec l'Angleterre ne doit être ni sans réserves, ni sans prudence, ni sans condition.

Eh bien! ces principes gouvernent toute notre conduite dans la question orientale : ne trahissons pas l'Angleterre, n'abandonnons pas l'Angleterre; ne vendons pas l'Orient aux Russes contre l'Angleterre; ne passons pas brutalement d'une alliance anglaise de principes à une alliance russe de circonstances. Le

monde y perdrait peut-être toutes ses libertés, tous ses progrès moraux à venir. Ne soyons, dans la question d'Orient, ni Russes ni Anglais. Détourner les yeux de la Turquie et rester neutres, c'est être neutres; suivre l'Angleterre et combattre avec elle pour le *statu quo* misérable et absurde qu'on vous propose de défendre (*Murmures*), c'est être Anglais. La politique de la France doit être tout autre; elle doit être française, elle doit être européenne. Son système, c'est le système européen; c'est l'équilibre maintenu par l'Autriche et par elle dans l'Orient comme dans l'Occident; non pas ce chancelant et faux équilibre qui repose aujourd'hui sur cette section d'empire à Constantinople, équilibre qui n'est au fond que la domination russe en Orient, sous le nom de Mahmoud, sans compensation, sans sûreté, sans avenir pour nous, mais un équilibre fondé sur une part égale d'influence et de territoires attribuée dès aujourd'hui en Orient aux quatre grandes puissances qui y ont droit et intérêt, la Russie, l'Autriche, la France et l'Angleterre. Voilà le système que j'appelle le système occidental. Ne pressez pas le dénoûment, ne poussez pas aux catastrophes, mais ne les craignez pas.

Ce système suffit à tout, Messieurs; et si, comme on l'annonce, les événements se pressent et se caractérisent en Orient, caractérisez votre système avec eux.

Un congrès, si vous en avez le temps, où vous négocierez d'après ces bases; et, dans le cas où le temps ne serait plus à vous, refusez-vous énergiquement à attaquer la flotte du sultan, mais prenez immédiatement en Orient une de ces positions maritimes et militaires, comme l'Angleterre en possède à Malte, comme la Russie en a une dans la mer Noire; saisissez provisoirement un gage d'influence et de force dont vous puissiez dominer ou la négociation ou les événements; souvenez-vous d'Ancône! Je n'en dirai pas davantage. (*Violents murmures.*)

Oui, Messieurs, la tribune ne comporte pas une diplomatie au grand jour dans des questions si vives. Je m'arrête, j'ai suffisamment indiqué ma pensée et celle qui, selon moi, doit être celle d'un cabinet prévoyant. C'est au gouvernement, non point à parler, je ne le lui demande pas, ses paroles ne pour-

raient que le compromettre, mais c'est au gouvernement à prévoir, à négocier et peut-être à agir. Mais permettez-moi, en finissant, de répondre à ceux qui s'inquiètent ou s'affligent de voir troubler, par l'explosion actuelle ou prochaine de la question d'Orient, la sécurité chancelante et fausse de ce *statu quo* qu'ils voudraient éterniser. Ah! loin de moi une pareille et si puérile anxiété! bien loin de nous affliger, bien loin de nous alarmer si l'Orient éclate, félicitons-nous-en. Je ne suis pas un révolutionnaire, un aventurier politique pour mon pays; je suis conservateur de ce qui mérite d'être conservé; mais je suis dévoué, avant tout, à la grande et sainte cause de la civilisation et des progrès de l'humanité : eh bien! je le déclare sans craindre d'être démenti par les événements, la France, l'Europe, l'Asie, la civilisation, l'humanité, ont tout à gagner à ce que l'Orient éclate enfin, et nous appelle tous dans la carrière de l'inconnu. Le premier coup de canon qui retentira sur l'Euphrate ne sera pas le canon de détresse, mais ce sera le tocsin qui appellera de nombreuses populations à la liberté, à la vie, à l'organisation, à l'industrie, et qui appellera la France à une sphère d'action digne de nous.

Eh! ne pourrais-je pas dire aux politiques qui s'inquiètent et qui veulent maintenir à tout prix le *statu quo* où nous végétons : Êtes-vous donc si tranquilles sur votre situation intérieure, que vous craignez tant qu'on la remue? Mais regardez donc autour de vous; mais regardez donc à quelques années en avant de vous! Où sommes-nous? où allons-nous? Dans quelles situations sans issue nous retournons-nous depuis deux ou trois ans? Quelles montagnes de difficultés ajournées ne s'accumulent pas sur notre route? La confiance renaît-elle dans les cœurs? respectons-nous six mois ce que nous avons nous-mêmes voulu et créé? Le pouvoir pousse-t-il des racines? La démocratie, notre seul élément, prend-elle un esprit public et des mœurs gouvernementales? S'organise-t-elle? se modère-t-elle? se donne-t-elle à elle-même ses conditions vitales de puissance et de durée? Y a-t-il enfin un horizon pour quelqu'un dans notre ténébreux avenir politique? Non! tout tremble dans les esprits, tout tremble dans le pouvoir, tout tremble dans le sol, et les générations qui se pressent viennent ajouter chaque année un flot nouveau

à l'océan d'agitation et de doute qui menace d'engloutir non pas seulement les gouvernants, mais la société!

Eh bien! à tout cela s'il y a un remède, Messieurs, il n'y en a qu'un, un remède héroïque, le remède des grands hommes aux prises avec l'impossible : un soudain et hardi déplacement des questions mal posées, une puissante diversion nationale imprimée aux esprits qui se pervertissent dans l'inaction, une impulsion forte et longue vers les grandes entreprises au dehors.

M. Villemain, *ministre de l'instruction publique.* Je demande la parole!

M. de Lamartine. Notre salut n'est plus aujourd'hui que là; il y a longtemps que je vous le dis. Nous manquons d'air : donnez-nous-en, donnez-en à la France qui étouffe dans le traité de Vienne. Voilà pourquoi j'ai le premier proclamé ici la nécessité d'un exercice de notre légitime influence dans la Péninsule. Voilà pourquoi je conjure le gouvernement et la Chambre d'accepter avec joie la nécessité heureuse d'une intervention plus large et plus sociale encore en Orient. Emploi des forces surabondantes de nos esprits inquiets; création d'une armée nombreuse et occupée; reconstitution d'une marine; diplomatie, colonisations, administrations, personnel immense à jeter dans toutes les carrières, attention du pays portée et soutenue sur le long drame que notre politique jouera dans la Méditerranée, forces productives et industrielles alimentées, excitées par une consommation incalculable dans l'Orient régénéré: tout est là si vous savez comprendre, et si vous osez vouloir. Mais si vous suivez le système immobile qu'on vous conseille, si vous ne savez ni voir, ni prévoir, ni vouloir; si vous manquez l'occasion de la Providence, ne vous en prenez qu'à vous; la France se consumera, s'amoindrira, périra dans les convulsions stériles d'une démocratie qui a su vaincre et qui ne sait rien organiser; les plus magnifiques contrées de l'Europe et de l'Asie resteront à l'inertie et aux déserts, et la postérité n'aura que de la pitié pour une époque, pour un corps politique composé de l'élite d'une grande nation, et qui n'aura voulu voir dans une question qui renfermait le remaniement de 1815, le remaniement de l'Asie et peut-être de l'Europe, qu'un holo-

causte à la Russie et un hommage à l'alliance ingrate de l'Angleterre.

Je voterai selon les paroles du ministre [1], mais jamais pour le *statu quo*. (*Vive agitation.*)

1. Le maréchal Soult, ministre des affaires étrangères, président du conseil.

SUR LES AFFAIRES D'ORIENT

RÉPLIQUE A M. ODILON BARROT

(DEUXIÈME DISCOURS)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance de 1er juillet 1839.

MESSIEURS,

Je m'attendais au soulèvement de diverse nature que susciterait mon opinion dans ce grand débat. C'est le sort de tout homme qui se dévoue à la manifestation de ce qu'il croit une vérité utile à son pays et à l'humanité. J'y étais résigné d'avance, et je ne serais pas digne de monter à cette tribune, si je ne savais pas supporter quelque chose pour ma conviction. (*Mouvement.*)

Je ne répondrai que peu de mots à l'honorable préopinant, et je me bornerai à rétablir la question qu'il a faussée entièrement en ce qui me concerne.

Non, je n'ai pas appelé témérairement, imprudemment, immoralement mon pays à un partage inique, violent, criminel d'un empire subsistant encore, et assis, comme tous les empires, sur les bases sacrées du droit public européen. Rien de semblable n'est sorti ici de ma bouche. J'ai dit que l'empire ottoman n'existait plus complet, réel et efficace dans le sens qu'on lui donnait autrefois en politique, c'est-à-dire comme boulevard, comme barrière suffisante à l'ambition et au débordement moscovites, et je le maintiens; et vos inquiétudes et ce débat même me le prouvent. (*Très-bien!*)

J'ai dit que derrière cette fiction d'empire ottoman, il se cachait une autre puissance visible aux regards les moins pénétrants; j'ai dit que la Russie était masquée, systématiquement masquée derrière ce fantôme d'empire, qu'elle laisse subsister de droit, en le remplaçant de fait à Constantinople; j'ai dit que derrière cette ombre d'empire ottoman se déguisaient mal des desseins profonds d'envahissement qui attendaient patiemment, mais persévéramment, l'heure opportune pour se montrer à découvert; et que cette heure serait celle (ainsi que le disait tout à l'heure, avec son grand sens, l'honorable M. Dupin) où l'Europe, préoccupée par une question, par une collision, par une lutte, ou de principe ou de territoire, détournerait un seul instant ses regards du drame qui se préparait sur le Bosphore. Voilà ce que j'ai dit, et ces mots doivent limiter ma parole comme ils ont limité ma pensée.

Dans cette pensée un *statu quo* laissant subsister tous ces périls était funeste aux intérêts et à la sécurité même de la France. (*Très-bien!*)

Comment l'honorable M. Barrot interprète-t-il tout cela? Il dit que c'est là une pensée aventureuse, antipatriotique, immorale. C'est à ce dernier mot surtout, je l'avoue, que j'ai été sensible; je devais l'être, surtout quand ce mot était prononcé par un orateur au caractère de qui personne ne rend plus de justice que moi, dont je ne partage pas toujours les opinions sans doute, mais qui s'est montré en toute circonstance le digne organe de la moralité du parti qu'il exprime.

Cette pensée est immorale, Messieurs! et en quoi donc la pensée de prémunir son pays contre des éventualités menaçantes a-t-elle jamais mérité cette épithète? En écoutant le préopinant parler de la moralité du *statu quo* à l'égard de la Turquie, je n'ai pu, je l'avoue, m'empêcher de me rappeler à la mémoire ce mot sublime d'un de nos grands écrivains. Pascal disait : « Vérité qu'une montagne ou qu'un fleuve borne! vérité au delà des Pyrénées, erreur en deçà! » Eh bien! ce que Pascal disait de la vérité, je me le disais tout bas en moi-même de la prétendue moralité de l'Europe envers la Turquie depuis vingt-cinq ans.

Où s'arrête, où commence votre moralité prétendue? Qui

respecte, qui doit garder les frontières de tous les empires? Est-ce à la Crimée? est-ce à Varna? est-ce à Andrinople? est-ce à Navarin, où vous anéantissez sa marine? est-ce à Kutaya enfin, où vous ratifiez avec la plume de votre diplomatie les limites écrites sur le sol par le sabre d'un esclave révolté? Tout cela, la France et l'Europe l'ont trouvé moral contre la Turquie; et quand elles ont eu déchiré la Valachie, la Moldavie, la Servie, la Grèce, l'Égypte et la Syrie de l'empire, alors elles s'aperçoivent tardivement de leur faute, et, comme l'honorable M. Guizot, elles s'écrient : Ce sont des pierres tombées d'elles-mêmes. Elles sont tombées, il est vrai, dans la main de la Russie. Mais c'est assez d'immoralité comme cela. Arrêtons-nous, et proclamons l'inviolabilité de ces ruines. (*Très-bien!*) Messieurs, voilà le côté moral de la question, vous l'apprécierez.

Mais nous, mais moi, ai-je jamais dit à cette tribune : Poussez aux catastrophes, faites crouler des pierres de plus de ce monument qui s'écroule? Non, jamais; j'ai dit : Ne poussez pas aux catastrophes, mais ne les craignez pas; et si jamais, indépendamment de vous, sans complicité de votre part, l'empire de Constantinople tombe en lambeaux et ouvre sa succession en Asie et en Europe, soyez prêts, ayez des positions, ayez des alliances, et emparez-vous d'avance d'un rôle dans ce grand drame de l'Orient renouvelé.

Mais cela est-il coupable? cela est-il téméraire? La témérité, au contraire, n'est-ce pas le *statu quo?* n'est-ce pas de rester les bras croisés, à attendre que le hasard seul décide, quand, par la position de la Russie et par la position de l'Angleterre, vous avez la certitude que tous les hasards seront contre vous?

Et dans ce cas, y aurait-il donc si grande audace à nous de prendre notre part d'influence et de position territoriales en Orient?

Mais j'irai plus loin, et je dirai à l'honorable préopinant : N'y a-t-il pas un sentiment au-dessus du patriotisme lui-même, le sentiment du développement de l'humanité? Eh bien! faudrait-il donc pleurer des larmes de sang si cette hypothèse se réalisait plus ou moins prochainement? Répondez, serait-ce là au fond une si déplorable calamité pour l'espèce humaine? Osez-vous le dire?

Vous, Monsieur, qui ne croyez pas au droit divin des rois, croyez-vous donc au droit divin de la barbarie? (*Sensations marquées.*)

Croyez-vous donc au droit divin de l'esclavage, de la polygamie, de l'abrutissement d'une partie des races humaines ?

Eh bien! quelles que soient les vertus individuelles que je me plais à reconnaître et à proclamer dans la vieille race ottomane, n'y a-t-il pas un peu de tout cela dans sa domination sur l'Asie?

Messieurs, je ne veux pas prolonger davantage ce débat terminé. Tous les systèmes que je combats, même celui du préopinant, se résument à son insu dans le *statu quo*. Oui, l'honorable orateur, dans un sentiment que je ne puis m'empêcher d'honorer, car il ressemble à du patriotisme... (*Murmures.*)

Messieurs, ne vous y trompez pas, ces paroles sont loin de vouloir inculper le patriotisme du préopinant.

M. Odilon Barrot. J'accepte volontiers l'expression de l'orateur, dans l'acception qu'il lui donne.

M. de Lamartine. Mon expression est impropre, je le reconnais. Quand j'ai dit un sentiment qui ressemble à du patriotisme, j'ai voulu faire allusion aux choses et non à l'homme. Il sait trop combien je l'honore pour ne l'avoir pas ainsi compris lui-même. (*Très-bien!*)

M. Odilon Barrot avait dit : Si la Russie veut affecter le monopole du Bosphore, appelons-en immédiatement aux armes, et faisons seuls la guerre pour la question du Bosphore à la Russie. Messieurs, selon moi, cela serait un bien faux et bien aveugle patriotisme. L'honorable membre ne me trouvera jamais en arrière de lui toutes les fois qu'il s'agira d'un intérêt du pays, assez vaste, assez légitime pour motiver la guerre, et quand l'action sera en rapport avec les sacrifices. Mais que la France déclare la guerre à la Russie, seule, et pour la question du libre passage dans la mer Noire, jamais je ne le conseillerai. (*Murmures.*)

Eh! Messieurs, vous êtes-vous jamais rendu compte de ce que c'est que la guerre pour la France, et de ce que c'est que la guerre pour l'Angleterre dans une question maritime? Avez-vous envisagé les différences? La guerre de l'Angleterre avec la

Russie, qu'est-ce que c'est au fond pour la puissance britannique? Quelques rencontres de flottes à force supérieure, quelques blocus dans la Méditerranée, quelques monopoles commerciaux de plus saisis par l'Angleterre sur les mers : voilà tout. Mais pour la France, puissance continentale, la guerre avec la Russie, c'est le poids d'un empire de soixante millions d'hommes, c'est le poids de l'Europe à supporter! Cela se compare-t-il! (*Non ! non! Mouvements divers.*)

Non, Messieurs, ce n'est pas de la politique, c'est de l'amour-propre national. Il faut qu'il anime et non qu'il égare nos conseils.

La politique ici, c'est une alliance, c'est l'alliance avec l'Autriche qui ne peut vous faire défaut. Quoi qu'on vous dise des antipathies de principe, le monde sent, comme M. Berryer, que les sympathies naturelles l'emportent et prévalent sur les questions de partis. L'Autriche, en Orient, a des intérêts identiques avec les vôtres; que dis-je? elle a plus que vous à prendre ses précautions contre le démembrement de la Turquie, et ce n'est pas seulement, comme le dit M. Barrot, pour la question secondaire de la libre navigation du Danube, c'est pour la liberté de la navigation dans l'Adriatique, et surtout pour cent cinquante lieues de frontières nouvelles, où la disparition de la Turquie la découvrirait devant la Russie! Les mêmes intérêts vous assurent la même action. Appuyez-vous là, et vous serez inébranlables (*Très-bien!*), et vous prendrez dès aujourd'hui, ou dans un congrès ou dans une action commune, une position qui dominera la négociation ou l'action. C'est dans ce sens que je vous ai parlé hier d'Ancône, car Ancône, dans ma pensée, n'était qu'une grande image.

Messieurs, je sais qu'on appelle tout cela des chimères et des rêves de mon imagination. Je laisse dire : l'imagination est l'œil d'une raison saine, qui porte seulement sa prévision plus loin : voulez-vous que je vous dise, en terminant, où sont les rêves, où sont les illusions, où sont les chimères?

Messieurs, le rêve; c'est d'imaginer qu'un simple protocole de la France arrêterait, au jour fatal, l'envahissement de la Russie dans le Bosphore, où elle peut être en deux fois vingt-quatre heures. Le rêve, c'est d'imaginer que l'empire ottoman

d'aujourd'hui pourra supporter le poids des soixante millions d'hommes de la Russie pendant longtemps; le rêve, c'est d'imaginer, comme M. Guizot, que l'Arabie va constituer un empire, dont la tête sera en Égypte; le rêve, c'est de croire que des populations chrétiennes disséminées et faibles vont se constituer dans l'Orient en fédération solide et puissante contre la Russie; et le réveil, Messieurs! voulez-vous que je vous le dise? (*Écoutez!*)

Le réveil? C'est la Russie à Constantinople et saisissant toute la Perse et toute l'Asie Mineure. C'est l'Angleterre possédant à jamais la Méditerranée par l'Égypte. C'est enfin ces populations chrétiennes d'Asie que vous prétendez ressusciter et qui ne peuvent ressusciter qu'à votre ombre, se déchirant elles-mêmes en guerres intestines et foulées sous les pieds de nouveaux tyrans.

Oui, voilà le réveil, Messieurs! et je ne veux pas être de ceux qui le préparent en endormant le pays dans le *statu quo!* (*Très-bien! très-bien! A demain! à demain!*)

SUR LE

CHEMIN DE FER DE PARIS A LA MER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 6 juillet 1839.

L'exécution des chemins de fer, fatalement abandonnée à l'industrie privée, avait amené le désarroi dans la situation des compagnies. A l'engouement de l'opinion publique avait succédé le discrédit, à des espérances exagérées des craintes excessives. Les compagnies, dans leurs embarras, demandèrent, les unes la résiliation de leurs contrats, les autres des modifications à leur avantage ou des subventions pécuniaires. M. de Lamartine démontra de nouveau que le remède n'était point dans des augmentations de tarifs, dans des changements aux cahiers des charges, mais dans la direction gouvernementale dont l'État ne devait pas se dessaisir, et qui se serait exercée sur l'ensemble du réseau français, s'il s'était chargé de la construction des grandes lignes.

MESSIEURS,

L'honorable préopinant [1] vous a dit, en terminant son discours, que la crise que nous avons à traverser sera, selon lui, une crise salutaire, à la condition que nous sachions en profiter. Mais si la leçon est perdue pour le pays, si nous continuons à prendre une erreur pour point de départ; si, au lieu de reconquérir, par des mesures indulgentes et justes, mais fermes

1. M. Muret de Bort.

et énergiques, la liberté de mouvement que nous avons laissé perdre à l'administration, nous nous enfonçons davantage dans la voie où nous sommes fatalement entrés l'année dernière, je dis que cette crise sera stérile et qu'elle contribuera à river le dernier anneau de la chaîne qui lie le contribuable à la fortune des spéculateurs de chemins de fer et à leur impuissance.

Je ne viens pas accuser le ministre des travaux publics [1]. Arrivé aux affaires pour ainsi dire d'urgence, il était placé entre deux difficultés : la première, de satisfaire au besoin que nous avons de chemins de fer; la seconde, de se tirer de ces ruines, de ces décombres des compagnies qu'il fallait balayer ou achever. Dans cet embarras, dans cette impatience du pays, le ministre ne s'est pas accordé le temps de la réflexion. Il vous le disait lui-même, il fallait faire quelque chose. Oui, Messieurs, il fallait faire quelque chose; mais c'était le contraire de ce qu'on vous propose. Donnons au ministre le temps de la réflexion, et nous aurons beaucoup fait.

Il faudrait être un bien mauvais citoyen pour triompher de ces embarras et de ces humiliations de son pays, parce qu'on les a prévus et annoncés. Depuis deux sessions, je ne cesse de protester contre un système qui ne peut nous conduire qu'à l'impossible ou à l'absurde. Si nous voulons porter remède à la situation, cherchons-en la cause. Eh bien! la cause, Messieurs, elle n'est ni dans les tarifs, ni dans les pentes, ni dans les modifications du cahier des charges, ni dans des conditions plus ou moins rigoureuses des chemins donnés aux compagnies. Changez tout cela tant que vous voudrez; accordez à M. Berryer, à M. Billault, à M. Dupin, tout ce qu'ils demandent à cet égard, vous ne trouverez pas une action de plus, vous ne les relèverez pas d'un centime. Comment voulez-vous, de bonne foi, que la perspective éloignée de quelques centimes de plus ou de moins sur des tarifs qui ne se récolteront que dans dix ou quinze ans fasse le moindre effet sur le crédit de vos compagnies actuelles?

La cause est ailleurs, et la voici, selon moi :

1. M. Dufaure.

Vous avez écrasé du premier coup l'esprit d'association chez vous en lui donnant un fardeau disproportionné à ses forces. C'était un enfant; vous lui avez donné le poids d'un géant : il succombe au premier pas.

L'État seul en France pouvait et devait entreprendre et accomplir les grandes lignes. L'esprit d'association devait se charger des lignes secondaires. C'était assez pour lui que neuf cents lieues sur douze cents! Certes, il n'avait pas à se plaindre, quand on lui donnait les trois quarts de l'œuvre; il a voulu tout et il ne peut rien. Ou plutôt, disons la vérité entière, ce n'est pas l'esprit timide et naissant d'association qui a tout voulu dans cette affaire; ce sont les spéculateurs qui ont voulu pour lui, bien sûrs qu'ils étaient de s'interposer entre vous et lui, de faire servir tôt ou tard le Trésor et l'impôt à relever leurs entreprises avortées, et de s'emparer du monopole, de l'immense agiotage que vous avez créé ainsi. (*Agitation.*)

Oui, voilà le vrai. Examinons l'état de vos compagnies, sondons le mal, voyons le véritable bilan qu'elles vous présentent. Je l'ai étudié.

Le chemin de fer d'Andrezieux à Roanne n'est pas terminé.

Voix au centre. C'est une erreur.

M. de Lamartine. Attendez!

Celui de Paris à Versailles est en déchéance, et ses actions à 170 francs. Celui de Bâle à Strasbourg marche, mais son crédit est tombé de 500 francs à 325 francs l'action. (*Réclamations.*)

Celui de Lille à Dunkerque n'est pas même né. Les paroles et les actes de cette compagnie avortée répondent mieux que moi aux interpellations de l'honorable M. Gauguier. Les conclusions ou plutôt la supplique de cette compagnie et de M. Dupouy, son chef, vous attestent qu'il n'y a pas eu encore une action de placée. Cela est-il assez éloquent?

La compagnie de Bâle à Strasbourg ne demande rien sans doute; mais qui vous répond que, le précédent admis, elle ne réclamera pas à son tour?

Le chemin de Paris à la mer, c'est celui que nous discutons. On avait compté sur 90 millions de dépense, on en a réalisé 14; il en faudra 160 à 170, d'après les plans des hommes éclairés. Le chemin de Versailles, qu'en dirons-nous?

Voilà le bilan : des chemins à peine entrepris, d'autres non commencés, les actions décriées, les actionnaires découragés, la Bourse ne les cotant plus, et enfin le chemin placé dans les conditions les plus favorables de sol et de population, celui de Lille à Dunkerque, confessant avec *amertume,* c'est son expression, que les capitaux privés en France sont décidément insuffisants à l'œuvre des chemins de fer.

M. Gauguier. Cela n'est pas.

M. de Lamartine. Lisez, Monsieur, les expressions textuelles, dans la distribution faite à la Chambre par le concessionnaire lui-même.

Eh bien! Messieurs, il faut pourtant sortir de là; et ici je demande à relever mon principe, pour qu'il n'y ait pas solution de continuité entre la vérité, et que nous puissions, au mois de janvier prochain, rapporter à la Chambre le seul principe qui puisse nous donner des chemins et nous sauver des piéges de la spéculation.

Ce principe, c'est celui que j'ai toujours professé ici depuis deux ans. L'État peut seul faire les grandes lignes. J'entends par là les lignes nationales, les lignes internationales, les lignes militaires, les lignes qui réunissent nos deux mers, ou qui se renouent, par des têtes de lignes, à nos frontières avec d'autres nations; et pourquoi appartiennent-elles essentiellement à l'État? (*Interruption.*)

Permettez, Messieurs, je ne veux qu'un moment de calme et de silence. Je sais que je blesse des préjugés, ils se révoltent, mais je ne me laisserai pas étouffer par eux. (*Très-bien! très-bien!*)

Je disais : L'État peut seul les faire. Pourquoi appartiennent-elles au gouvernement? Est-ce pour désintéresser les intérêts privés, l'industrie privée, les capitaux inutiles, du concours que nous serions heureux de leur voir apporter au gouvernement? Non! mais ce qui est évident, c'est que, pour ces grandes lignes qui traversent la totalité du territoire et qui ont souvent à emprunter des parties du sol où les populations sont peu nombreuses, où les centres de populations sont éloignés, il est évident qu'il n'y a pas intérêt suffisant, bénéfices possibles pour les compagnies dans cet état de choses.

On me dira : Mais elles créeront ces bénéfices, elles créeront ces agglomérations de populations.

Eh! Messieurs, il n'est pas dans la nature de ces intérêts privés d'avoir assez de temps devant soi pour attendre ces grandes réalisations et ces intérêts à longue portée. J'ai étudié la route de Lyon en Italie; il est évident pour moi que la route de Napoléon, la route de Lyon à Turin, qui traverse le mont Cenis, a ajouté un capital de plusieurs milliards à la richesse de l'Italie et de la France, et cependant si vous aviez confié à une compagnie les immenses travaux nécessaires pour accomplir cette grande œuvre et pour atteindre cet accroissement de capital, il est évident que toutes vos compagnies se seraient ruinées. Cependant les bénéfices étaient immenses et sont restés évidents. (*Très-bien! au centre.*)

Je dis plus, je dis que lors même que les compagnies pourraient suffire par leurs capitaux, pourraient trouver un intérêt suffisant à la confection des grandes lignes nationales, je dis que l'État ne devrait pas s'en dessaisir, qu'il y a là des intérêts si profonds, si sacrés, si universels et si permanents, qu'il n'est pas permis à la nation de les aliéner; que l'intérêt qu'a l'État à se rejoindre, à se renouer avec les deux mers, avec les nations voisines, avec les points de sa défense militaire, que l'intérêt que l'État a de conserver la liberté de sa concurrence, la liberté de ses tarifs de douanes, lui interdisait d'abandonner ces lignes à l'industrie privée qui n'a pas ces intérêts, qui n'a aucune de ces garanties.

Non, Messieurs, il y aurait démence, il y aurait compromission de notre avenir; et d'ailleurs en resterez-vous aux concessions, aux abréviations, aux subventions, aux emprunts? Non.

Détrompez-vous : ils vous tiennent, ils ne vous lâcheront pas qu'ils ne se soient gorgés de votre or et qu'ils n'aient enchaîné le Trésor à leur fortune, de telle sorte que la fortune publique et l'impôt des contribuables soient devenus le gage, la garantie de bénéfices bien autrement incalculables pour eux.

Et c'est dans un pareil moment que le gouvernement peut conseiller au pays de confondre sa fortune avec ces ruines, avec ces décombres, avec ces faillites de l'industrie privée? nous rendre solidaires de leur avenir? De quoi seriez-vous tuteurs

alors? Serait-ce de l'État ou des compagnies? (*Mouvement en sens divers.*)

Mais, Messieurs, n'ai-je pas entendu plus? n'ai-je pas entendu hier avec douleur M. le ministre indiquer avec une grande imprudence, selon moi, où l'on voulait nous mener à la suite de ces compagnies compromises? la garantie d'un minimum d'intérêt!

M. Legrand. Non, non! vous vous trompez.

M. de Lamartine. Je l'ai entendu avec douleur et inquiétude, je le répète; et c'est uniquement pour signaler ce danger nouveau, ce danger sans remède à la Chambre, que je suis monté à cette tribune aujourd'hui.

Savez-vous ce que c'est, Messieurs, que le minimum d'intérêt garanti par l'État à des concessionnaires de plusieurs centaines de millions de chemins de fer? C'est, en un mot, la création du grand-livre de l'agiotage public, avec la sanction et l'hypothèque du Trésor, de l'impôt et des contribuables. (*Murmures.*)

Permettez-moi d'appuyer ma pensée et de motiver mon expression. J'ai été couvert aussi de murmures par la Chambre, quand j'ai proposé le vrai, le seul principe des grandes lignes faites par l'État. Eh bien! les murmures sont tombés, et les tristes témoignages de la vérité de mes paroles restent dans la ruine de vos compagnies.

Je dis que le minimum d'intérêt garanti aux concessionnaires est la création d'un grand-livre de l'agiotage, qui leur livrerait sans retour le monopole de tous les capitaux et de la spéculation du pays. Jamais nous n'y consentirons. (*Murmures.*)

Eh quoi! Messieurs, dans un pays où l'intérêt agricole des terres est de 2 1/2 pour 100, l'intérêt de l'État de 4 1/2, avec les chances de périls et de conversion, l'intérêt du commerce de 6 à 7, avec les conditions de pertes de travail, dire à des concessionnaires : Inventez une ligne, imaginez une spéculation, selon la parole rude, mais véridique, de votre ancien président, amorcez des actionnaires, nous allons vous les amorcer encore avec la garantie du Trésor. Nous vous garantissons 3 ou 4 pour 100 au pis aller; c'est leur dire : Nous vous livrons le monopole de la spéculation de tous les capitaux de la France. Jouez, agiotez,

élevez, par vos prospectus et vos combinaisons de bourse, vos actions à 8 ou 10 pour 100 de prime, réalisez-les, disparaissez ensuite; nous sommes là pour garantir 3 ou 4 pour 100 à vos dupes! Je le répète, c'est le Trésor au pillage, c'est le malheureux contribuable constitué par la loi le croupier de l'agioteur (*Très-bien!*); et M. le ministre des finances [1] et M. le ministre de l'intérieur [2] vous disaient hier que, renoncer à ce concours, ce serait discréditer et tuer l'esprit d'association!

C'est tuer l'esprit d'association? L'esprit d'association!... Mais s'est-il aidé lui-même dans toute cette affaire? s'est-il même montré quelque part? Quoi! appelez-vous esprit d'association les manœuvres qui vous ont été dévoilées authentiquement hier à la tribune par M. Billault? Ces capitalistes faisant souscrire de pauvres et confiants actionnaires pour 100 millions, en souscrivant eux-mêmes pour 14, ne délivrant ces 14 millions d'actions qu'avec une prime de 50 francs à leur bénéfice, réalisant ainsi un escompte usuraire de 4 ou 5 millions sur l'opération, ne remuant pas une pierre, revendant sous main leurs actions dans un coup de banque et laissant ensuite retomber à 170 ou à rien les actions de leurs coassociés en abandonnant l'entreprise. Est-ce là ce que vous appelez l'esprit d'association? Sont-ce là ces grands citoyens auxquels l'État doit des encouragements et des récompenses nationales? Ils ont travaillé pour le bien public, dit M. le ministre des travaux publics. Je vois bien leur salaire, mais où est donc leur œuvre? C'est, pour un demi-siècle peut-être, le découragement, la mort de tout esprit sérieux d'association. (*Très-bien! très-bien!*)

Répondrai-je à M. Grandin, qui accuse d'impuissance l'État et ses administrés? Mais M. Legrand, qui les honore par ses talents, vient de les défendre mieux que moi.

Je ne répondrai pas; mais si je répondais, ce serait d'un mot. D'un côté, je montrerais les compagnies ayant à la main leur bilan, leurs actions décréditées, leur demande en relevé de déchéance, leur supplique pour des prêts, des subventions, des minimum d'intérêt. Je montrerais le sol ravagé par elles, et

1. M. H. Passy.
2. M. Duchâtel.

leurs lignes de Paris aux deux mers aboutissant à Juvisy, à Corbeil ou à Pontoise; et, d'un autre côté, je montrerais le mont Cenis, le Simplon, vos ports, vos ponts, vos canaux, vos huit mille lieues de chaussées, les plus immenses, les plus solides, les plus magnifiques monuments que jamais un peuple ait élevés, et je dirais aux détracteurs obstinés de nos corps savants, de notre École polytechnique, de nos ingénieurs civils et militaires : Faites-en autant! Quant à moi, je ne croirai jamais que vous puissiez faire faire à la cupidité et l'égoïsme ce que le patriotisme organisé a eu tant de peine et tant de gloire à accomplir. (*Très-bien! très-bien!*)

Je supplie la Chambre de rejeter ces lois, qui sont un pas de plus dans la voie de l'erreur. Réjouissons-nous de ce que nous ne sommes qu'à six mois du point de départ, déblayons la route encombrée des débris des compagnies. Mettons-nous à leur place, et remettons-les à la leur. Faisons les grandes lignes nous-mêmes peu à peu, une à une, sans précipitation, sans surcharge des contribuables. Commençons par joindre nos deux mers. Donnons aux compagnies toutes les lignes secondaires, comme nous donnons aux départements et aux communes les lignes secondaires de nos grandes routes; et surtout, gardons-nous d'entrer dans la voie du minimum d'intérêt et d'hypothèque. La France ne livrera pas son sol, son impôt, les sueurs de ses contribuables à la cupidité des spéculateurs!

Je vote contre la loi. (*Très-bien! très-bien! Agitation.*)

SUR LES ENFANTS TROUVÉS

Chambre des Députés. — Séance du 15 juillet 1839.

Lors de la discussion du budget du ministère de l'intérieur, M. de Lamartine saisit de nouveau la Chambre de la question des déplacements. En vain il avait rassemblé comme pièces justificatives de son opinion les enquêtes de plusieurs départements, en vain il s'efforça de faire valoir des raisons de moralité sociale et d'ordre public, l'amendement qu'il présenta fut rejeté. Dans cette question d'humanité qu'il eût voulu replacer sous les garanties de la législation de 1811, il ne peut malheureusement constater que l'inutilité de ses efforts.

Messieurs,

Avant d'entrer dans la discussion de l'amendement [1], j'ai besoin de répondre un mot à l'honorable M. Dupin. Qu'il me permette de lui faire remarquer que les observations qu'il vient de présenter ne s'appliquent en rien à l'amendement, mais portent sur la question générale des tours des hospices, du mode d'exposition, du mode d'impôt relatif aux enfants trouvés. Je ne le suivrai pas en ce moment sur ce terrain, et si je ne l'y suis pas, ce n'est pas que je ne puisse le faire et que je n'aie sondé, depuis dix ans, toutes les profondeurs de la question générale. Mais la question des tours offre encore quelques doutes

1. M. Pétiniaud proposait une réduction de 100 francs sur le chapitre : « inspections administratives des services départementaux, » avec signification de blâme à l'administration.

à de bons esprits; nous ne voulons y arriver qu'avec une masse de faits, avec l'expérience et l'évidence que nous espérons vous apporter quant aux échanges des enfants. Je me restreindrai donc volontairement au fait des déplacements. Là, nous avons l'expérience et l'évidence, nous avons les témoignages unanimes du corps le plus compétent, des administrations des hospices de France. J'ai eu l'honneur de les distribuer à la Chambre. Je n'avancerai rien qui ne soit justifié par ces commissions, infaillibles en pareille matière, et je ne serai pas arrêté par les considérations préjudicielles dont on cherche à décréditer d'avance mes paroles.

Je viens d'entendre M. Dupin murmurer le nom de philanthropie : j'accepte le mot, Messieurs, et je m'en glorifie. Et quand il serait vrai qu'ému par le spectacle douloureux qu'offre partout ce déchirement des affections les plus saintes, nous fussions porté et soutenu à cette tribune par notre sympathie pour des classes d'autant plus intéressantes qu'elles sont plus faibles, y aurait-il là de quoi rougir et de quoi s'excuser quand on parle devant une Chambre française, devant l'élite d'une nation qui a toujours tenu à honneur d'inscrire des sentiments généreux et moraux en tête de ses lois? (*Très-bien! très-bien!*)

Je vais donc uniquement soutenir l'amendement relatif aux échanges forcés d'enfants, dans les termes et dans les limites où son honorable auteur l'a posé; et, dans ce qui concerne ces échanges, je dirai que la question n'est pas là où l'ont posée les conseils généraux et les enquêtes du gouvernement. Il ne s'agit pas seulement de savoir si ces mesures ont été exécutées plus ou moins paternellement, si c'est avec une main plus ou moins rude qu'on a arraché tant de malheureux enfants de tout âge aux nourrices, aux familles de cultivateurs qui les avaient reçus, élevés, adoptés. S'il ne s'agissait que de cela, il n'y aurait qu'à dire : Prenons tant d'enfants conservés à leurs nourrices, tant d'autres exposés, et comptons les morts! Les morts! et je l'avoue franchement, de toutes les odieuses conséquences de votre système, c'est celle qui me préoccupe le moins. Qu'importe la vie de ces malheureuses créatures à qui le système que vous soutenez ne prépare que l'ilotisme, le vagabondage et l'immoralité!

Non! les questions sont plus hautes, plus complexes, plus profondes; elles ne se résolvent pas en chiffres seulement, mais en logique et en sentiment, mais en honte et en dangers pour la société. Les principales questions soulevées par les déplacements, les voici : je vais les poser, et je vais les résoudre; et que la Chambre y fasse attention, ce n'est pas moi qui vais y répondre, ce sont les faits, ce sont six années d'expériences cent soixante fois renouvelées, ce sont les témoignages presque unanimes consignés dans la contre-enquête que j'ai eu l'honneur de vous distribuer, ce sont les rapports de toutes les commissions administratives des hospices de France qui ont parlé, c'est enfin le cri déchirant, le cri sympathique qui s'élève et qui grossit de toutes parts contre une mesure qui fait rougir tous ceux qu'elle ne fait pas pleurer! Ces témoignages sont plus compétents que ceux des conseils généraux, parce que ces commissions touchent depuis trente ans à tous les points du système des enfants trouvés. (*Murmures et réclamations!*)

Eh bien! qu'y a-t-il à se demander? Premièrement, n'y a-t-il pas là une honteuse parcimonie de l'État qui, pour épargner quelques centimes, va briser tant de sentiments, tant d'instincts, tissus par la loi, par l'habitude et par le temps? Cela est-il digne d'une société fondée sur le principe chrétien d'assistance au faible? N'y a-t-il pas là une méconnaissance complète de la nature de l'homme? et des règlements et des lois qui sont faits contre les instincts naturels de l'homme ne se convertissent-ils pas tous en désordre et en déceptions? L'effet de ces échanges n'est-il pas de changer en un calcul purement mercenaire l'adoption que la loi de 1811 avait fait naître par la cohabitation et l'habitude? Les soins, les affections, l'éducation, seront-ils les mêmes pour ces orphelins? les nourrices n'en deviendront-elles pas plus rares, ou ne sera-t-on pas réduit à les prendre dans une classe de femmes qui ne présentent ni les mêmes garanties ni la même aisance? La bonne conduite future de ces enfants ne reçoit-elle aucune atteinte, quand, au lieu de les laisser dans ces familles d'agriculteurs, vous les rejetez en partie dans les villes, sous l'influence de la misère et du vice? N'en refaites-vous pas une population flottante, nomade, sans garantie et sans racine? Ne les marquez-vous pas vous-mêmes du

sceau de l'abandon et de l'isolement, que le chef-d'œuvre de la loi ancienne était précisément d'avoir effacé? Ne portez-vous aucune altération aux bonnes mœurs, au mariage lui-même, en violant systématiquement cette pudeur publique qui empêchait une fille-mère de se glorifier du fruit de sa faute, en le nourrissant publiquement dans sa famille? N'est-ce pas là un encouragement indirect au concubinage? Enfin, et ceci est le côté honteux, le côté hideux de la question, les déplacements, en forçant les pauvres nourrices à garder leurs nourrissons sans salaire, en les comprimant entre la nature qui leur dit: Gardez, et la cupidité qui leur dit: Rendez, la mesure des déplacements ne fait-elle pas payer presque exclusivement aux classes pauvres la grande et sainte aumône de l'État?

Voilà les questions, Messieurs, et non pas seulement la légalité et la moralité. Voilà les questions; voulez-vous les réponses?

Je les reprends une à une. Et d'abord est-il juste à la société de décliner l'adoption des enfants abandonnés? Non. La bienfaisance, quoi qu'on ait écrit sur ce sujet, est une vertu publique autant qu'une vertu privée. La société a ses charges. La propriété n'est pas une jouissance sans devoirs. Le premier de ses devoirs, c'est de soulager les faiblesses, les misères, de réparer même les fautes commises dans son sein. Si vous, société; vous, gouvernement; vous, riches, vous donnez l'exemple de l'égoïsme au peuple, que voulez-vous attendre de lui? Il n'y a pas deux morales. Si vous trouviez, vous, individus, en sortant le matin de chez vous, un enfant nu et grelottant à votre porte, que feriez-vous? Diriez-vous: Ma charité provoque un vice; laissons-le mourir, à moins qu'on ne me justifie qui sont ses parents, et s'il est exposé à bon droit, et si sa mère lui a fait un signe de reconnaissance, je vais l'enlever, pour qu'elle ne puisse jamais le retrouver? Évidemment non. Vous commenceriez par le relever, le réchauffer et le nourrir; vous lui réserveriez les moyens d'être un jour reconnu et repris par sa mère. Pourquoi donc conseillez-vous à la société de faire ce que vous rougiriez seulement d'avoir pensé? (*Très-bien! sur quelques bancs.*)

Et maintenant, Messieurs, la mesure des échanges n'est-elle

pas de nature à détacher les pères et mères nourriciers des enfants? ne s'y attachaient-ils pas paternellement dans l'ancien système? Comment le nier, quand vous voyez que quinze mille de ces enfants ont été conservés sans salaire par leurs familles adoptives, bien que souvent sans pain à leur donner? La diminution de soins est une conséquence de la diminution d'affections. Au lieu d'un enfant qui grandira dans la famille, qui deviendra un bon serviteur, un second fils, c'est un nourrisson au rabais que vous offrez aux nourrices. Aussi que voyez-vous? Les nourrices manquant aux hospices dans toutes les localités, et partout les hospices obligés de prendre les nourrices dans des classes moins aisées et moins morales. Quant à ceux de ces enfants que vous rejetiez à leurs mères illégitimes par les déplacements, à qui les confiez-vous? A l'immoralité qui les a produits! Quelle population préparez-vous à nos villes! Tout le monde vous le crie, toutes les commissions d'hospices vous le déclarent : vous aurez à payer en surveillance de police et en détentions correctives plus que vous ne voulez payer en charité publique et en secours utiles à d'honnêtes familles de paysans.

Or, pouvez-vous comparer? 100,000 francs de dépense en prisons et en flétrissures représentent-ils 100,000 francs dépensés en éducation, en soins, en bonnes habitudes, au profit de vos populations?

Mais, vous entendez, on pousse le paradoxe de l'économie bien plus loin.

On vous dit : Les déplacements ont l'avantage de dépayser les enfants pour jamais des mères qui les ont exposés. Se rend-on compte de ce qu'on dit là? Dépayser les mères des enfants, leur en faire perdre à jamais la trace! Mais n'est-ce pas là une de ces inventions que la tyrannie la plus inhumaine aurait été fière d'avoir trouvée? Quoi! voilà de malheureuses filles séduites qui, par situation, par misère ou par honte, sont forcées de se séparer pour un temps du fruit de leur erreur. Elles espèrent bien le reprendre dans de meilleurs jours, lorsque la fortune, la liberté, le mariage, leur permettront de l'avouer. En attendant, elles le suivent secrètement de l'œil, et ajoutent par quelques secours discrets aux soins que les hospices leur font donner. Et vous dites : Brisons ces liens naturels et sacrés, dépaysons

ces mères, perdons volontairement, perdons systématiquement ces enfants dans le gouffre de l'illégitimité. Mais, Messieurs, où en sommes-nous? Le chef-d'œuvre de la loi, au contraire, n'est-il pas de conserver précieusement ces traces, et de laisser à la mère l'espoir de recouvrer un jour son enfant, à l'enfant l'œil de sa mère? N'est-ce pas ainsi que vous légitimiez tous les ans une partie notable de vos enfants trouvés, et que vous leur rendiez un état civil? Voyez les statistiques : les mères, venant à de meilleures conditions de fortune ou d'indépendance, en retiraient, avant les déplacements, tous les ans, un nombre égal à celui que les déplacements forcés en feraient retirer chaque année.

L'humanité s'en réjouissait tout bas; la loi fermait les yeux, s'il m'est permis de parler ainsi, pour laisser s'accomplir ce pieux et salutaire abus, bien sûre que ce qu'elle faisait semblant de ne pas voir tournait au profit de la tendresse de ces pauvres mères et du sort de ces pauvres enfants.

On parle de mortalité diminuée par votre système! Mais, Messieurs, raisonnons, avant d'affirmer. Qui peut nier que des enfants exposés à leur naissance plusieurs heures, des nuits entières, par toutes les températures, ne meurent en plus grand nombre que ceux qu'une nourrice attend à l'hospice? Qui ne sait que des enfants qu'on change de lait, de climat, d'affections, d'habitudes, qu'on arrache, au milieu des scènes les plus déchirantes, à leurs parents adoptifs pour les jeter à des inconnus, meurent en plus grand nombre que ceux qu'on laisse à leurs mères? Mais quand il n'y aurait rien de tout cela, le déplacement seul en ferait périr. Qui de vous ignore que quand un régiment change de garnison, dans les meilleures conditions d'âge, de force et de santé, il perd tant pour cent en sus de sa mortalité ordinaire? Et vous voudriez que sur dix ou douze mille enfants échangés violemment dans les pires conditions morales et physiques vous n'accroissiez pas énormément le chiffre de la mortalité? Mais je le répète, ce n'est pas même là, pour moi, le pire résultat des échanges. Non, c'est le déchirement violent des affections, des adoptions nées de la cohabitation, et qui se forment entre la nourrice et l'enfant par cette tendresse de la chair qui semble couler avec le lait! c'est la compromission de l'avenir, la perte des garanties d'éducation,

et enfin surtout le péril politique de ce flot de population nomade qui refluera dans vos villes et compromettra un jour votre sécurité. (*Murmures.*)

A tout cela, on vous répond par le seul mot *économie*. Vous dégrevez vos budgets, et de quoi? Avez-vous bien compté? J'ai compté, moi; la voici, l'économie. Voilà treize ans que la mesure est tentée ou accomplie sur un ensemble de cinquante-sept départements. Sur ces cinquante-sept départements, huit ou dix se rétractent et plusieurs ajournent. Eh bien! quel a été le résultat final de tant de perturbation? 1,100,000 francs de réduction apparente sur le budget de l'État. 1,100,000 francs dont il faut soustraire les frais considérables de l'opération, les dépenses immensément accrues des hospices, où l'on renvoie maintenant tous les enfants estropiés, infirmes, mal constitués, que l'on gardait autrefois dans les familles des nourrices comme les autres (*murmures*); où l'on renvoie aussi beaucoup d'enfants, d'abord retirés, puis rendus par des mères illégitimes qui ne peuvent les nourrir après les avoir retirés, et qui les rejettent aux hospices ou à la mendicité. 1,100,000 francs enfin, dont il faudra bientôt retrancher encore les frais de surveillance et de répression de la mendicité et du vagabondage. Comptez ce qui vous reste. (*Violentes rumeurs.*)

Mais allez plus avant. Ce que vous croyez économiser, Messieurs, quelqu'un le paye sans doute. Eh bien! savez-vous qui c'est? Ce n'est pas, comme on vous l'a tant dit, des pères et mères qui ont exposé des enfants légitimes et qui les retirent; non, c'est une odieuse calomnie de nos mœurs dont les enquêtes ont fait justice; et de plus, c'est une impossibilité, je l'ai démontré par les lois, par la religion, par les mœurs, en 1837. Qui est-ce donc qui paye pour vous ces 5 ou 600,000 francs épargnés à l'impôt des riches? Ce sont, il faut le dire, les pauvres familles presque indigentes des nourriciers, qui gardent gratuitement ces malheureux enfants que vous répudiez! Oui, c'est le plus odieux impôt sur les meilleurs sentiments du peuple. Vous faites payer l'impôt de sa tendresse à la pauvre mère qui ne peut consentir à abandonner son nourrisson! De tels impôts n'enrichissent pas le Trésor, soyez-en sûrs; mais ils ruinent les mœurs du peuple et pervertiraient la nature,

si la nature pouvait être pervertie. Voilà une mesure qui fait rougir tous ceux qu'elle ne fait pas pleurer.

M. DE MORNAY. Non, Monsieur, la Chambre ne frémira pas.

M. DE LAMARTINE. J'accepterais le défi de citer les faits, si je ne croyais qu'il y a des choses qu'il faut voiler à cette tribune.

Messieurs, voilà, quoi qu'on vous en dise, la vérité tout entière; vérité prouvée, attestée par l'universalité des citoyens qui touchent depuis trente ans à cette classe de la population, les administrateurs gratuits des hospices. Je ne puis croire que la Chambre, désormais éclairée, persiste, malgré ces témoignages unanimes et si compétents, pour une fausse et ruineuse économie de 5 ou 6,000 francs en moyenne par département, à autoriser des illégalités, des violations de tous les sentiments et des imprévoyances pareilles. Le chef-d'œuvre de la loi de 1811, de la loi de charité et d'administration, était de rendre une famille à trente mille enfants par an, à qui la nature l'avait refusée; le chef-d'œuvre de vos mesures est de la leur ravir et de les rejeter dans l'ilotisme légal. Entre ces deux systèmes, il y a une civilisation tout entière. Pouvez-vous hésiter?

Et ici, Messieurs, je ne parle pas en utopiste et en théoricien; je parle en homme pratique qui a passé sa vie au milieu de la question, au milieu de ces enfants, au milieu de ces familles qui les élèvent. Oui, j'appélle mensonge, un million de fois mensonge, tout ce que l'on vous dit sur eux pour endurcir vos cœurs. Ces pauvres paysans, ces pauvres nourrices ont été, dans tout cela, cent fois supérieurs en générosité aux prétendus moralistes qui les calomnient et qui les persécutent. On ferait un livre admirable et horrible si on réunissait tous les traits de dureté et tous les traits de dévouement de ceux qui ont déplacé les enfants et de ceux qui se sont refusés à les rendre! Mais je ne veux pas attendrir, je veux convaincre. Je ne m'adresse qu'au bon sens, et je ne parle que preuve en main. Laissez-moi croire que je ne m'adresse pas en vain à la raison de la Chambre et de ses bons sentiments. Ce n'est pas là une question de politique ou de passion. Que tout le monde donc ici vienne en aide à cette cause d'humanité et de vertu publique!

Vous, Messieurs, qui vous appelez conservateurs et qui voulez affermir les gouvernements, sachez que les gouvernements ne tombent jamais que par leurs fautes, surtout quand ces fautes sont des atteintes, quelque légères qu'elles soient (et ici elles sont immenses), aux sentiments naturels. Souvenez-vous que les malédictions de trois cent mille familles ne popularisent pas un gouvernement! Ces malédictions, vous n'y croyez pas, mais elles sont réelles, mais le peuple les entend, mais Dieu les entend; et, croyez-moi, cette masse de désaffections, que ces mesures accroissent tous les ans dans nos campagnes, ne profitent à aucun gouvernement et ne fondent ni la propriété ni la société qui les autorise. (*Violentes réclamations.*)

Je m'arrête, Messieurs, devant l'heure avancée et devant l'impatience de la Chambre, mais j'ose croire que la Chambre, éclairée enfin sur l'illégalité et le péril des déplacements, adoptera un amendement que le gouvernement devra respecter, et auquel la France entière applaudira. (*Très-bien !*)

Un membre. Quel est le chiffre de la réduction?

M. de Lamartine. Il est insignifiant, parce que nous n'avons voulu apporter aucun préjudice à la bonne administration des hospices. Mais nous avons voulu un vote significatif de la désapprobation de la Chambre, et, pour avoir un vote, la Chambre sait qu'il faut un chiffre.

RÉPLIQUE

A M. MINISTRE DE L'INTÉRIEUR [1]

Même séance.

MESSIEURS,

Je demande à la Chambre une minute d'attention pour répondre à M. le ministre de l'intérieur.

Je commencerai par reconnaître avec lui que les conseils généraux, en France, méritent le plus profond respect; mais je bornerai, comme je l'ai fait, ce respect à la partie où ils sont réellement compétents, c'est-à-dire à toutes les questions administratives et à toutes les questions de budget. (*Murmures.*)

M. DE MORNAY. Et ils sont aussi compétents pour la question actuelle.

M. DE LAMARTINE. Permettez : j'ai un sentiment trop élevé du respect que je dois à cette Chambre pour supposer qu'elle veuille abdiquer ce qu'il y a de plus saint dans ses attributions à elle-même, et le renvoyer aux conseils généraux.

Jamais je n'admettrai qu'une question qui implique la moralité publique tout entière, la conduite de la société envers ses populations, l'éducation, la réception, les garanties de 33,000 enfants trouvés par an, soit renvoyée à l'arbitraire de quatre-vingt-sept départements dans quatre-vingt-sept provinces. (*Murmures.*)

Non, ce ne peut pas être dans la pensée du gouvernement de

1. M. Duchâtel.

la France. Ces questions, je le répète, sont trop hautes, trop sacrées, pour qu'il lui soit permis de les abdiquer; elles appartiennent essentiellement tout entières à la nation représentée dans cette enceinte.

Mais je répondrai non-seulement par le droit, je répondrai par le fait à ce qui vient d'être dit par M. le ministre de l'intérieur.

Un très-grand nombre de conseils généraux, animés, je le reconnais, par des intentions tout aussi moralisatrices que les nôtres, mais qui n'avaient pas les documents nécessaires pour apprécier cette profonde question, qui n'étaient pas, comme les commissions administratives, en rapport continuel avec les faits dont il s'agissait; ces conseils généraux avaient le droit d'appeler la sollicitude du gouvernement; mais le gouvernement ne devait pas, aussi complaisamment qu'il l'a fait, accorder l'autorisation avant d'être convaincu de l'utilité du système.

Et vous allez voir, Messieurs, si je me suis trompé en disant que les lumières de l'expérience leur manquent. Grand nombre de conseils généraux ont traité cette question. Eh bien! je reçois aujourd'hui les délibérations de plusieurs conseils généraux, et, entre autres, de celui de la Gironde. Dans sa session de 1838, voici ce que dit ce conseil :

« Le conseil, convaincu qu'il y a peu d'économie, que la mesure est illégale, contraire au bien-être des enfants, et produit une impression défavorable sur l'esprit des populations, etc. »

Voilà un de ces corps que vous reconnaissez pour compétents, qui s'éclaire et qui prononce.

M. Desjobert. Tout à l'heure, vous les déclariez incompétents.

M. de Lamartine. Je dis que voilà un corps que vous, et non pas moi, vous déclarez compétent, et qui, après trois années de délibération, reconnaît qu'il y a compromission de l'avenir des enfants. (*Murmures.*) Messieurs, je ne crois pas qu'une question plus haute puisse se produire en délibération dans une assemblée politique. Je vous conjure, non par respect pour ma conviction, que je vous abandonne, mais par respect pour cinquante commissions administratives sur cinquante-sept départements qui ont exécuté des échanges, de me prêter un instant

d'attention. J'ai attendu deux mois, Messieurs, épiant la minute de faire retentir à vos oreilles le cri des populations, accordez-la-moi! (*Oui! oui!*) Voici ce que dit encore le même conseil général...

Un membre. Ce n'est pas la délibération du conseil général que vous lisez, c'est le discours d'un orateur.

M. de Lamartine. Je vais vous lire la conclusion admise à l'unanimité dans le conseil général. Elle témoignera de l'adoption du rapport de la commission de Bordeaux.

La conclusion, la voici :

« Après ces explications, les conclusions sont adoptées par le conseil général. »

Le conseil général du départemenl du Finistère a adopté d- conclusions cent fois plus sévères contre le déplacement que celles du conseil de la Gironde; et enfin, je reçois ce matin une communication d'un rapport fait au conseil d'arrondissement de Falaise, sur les déplacements. Je demande à la Chambre la permission d'en lire quelques lignes. La voici :

« On pourrait, en adoptant ces enfants, les moraliser, en faire des hommes paisibles et laborieux. On les expose au vice et à la mendicité; un grand nombre mène une vie misérable et sans garantie; on les repousse par force dès l'âge de dix à douze ans; la police correctionnelle aura à s'en préoccuper. »

Sept autres départements ont conclu comme le département que j'ai eu l'honneur de citer.

Enfin, M. le ministre de l'intérieur me demande des enquêtes, des témoignages. Je demande la permission à la Chambre de l'interroger en toute conscience et de lui demander à elle-même à qui on devait demander des témoignages. Si j'avais demandé des témoignages complaisants, des témoignages individuels, des témoignages systématiques, je concevrais M. le ministre. Mais à qui me suis-je adressé? Par la voie de la publicité, par la voie d'une enquête que j'ai répandue il y a six mois sur tous les points de la France, enquête à laquelle il m'a été répondu comme si je l'eusse faite au nom du gouvernement.

Cette enquête, je vous l'ai soumise il y a six semaines, afin que chacun de vous pût se rendre compte des faits qui y sont

consignés, et pût venir les contredire. Sur quarante-sept témoignages, il y en a trente-six qui confirment ce que j'avais annoncé l'année dernière à la Chambre. Que voulez-vous de plus convaincant?

Voulez-vous que j'ouvre devant vous l'enquête au hasard? Vous verrez qu'elle justifie en tout point mes prévisions, car la logique et la nature s'accordent toujours dans les faits. Ainsi je vous ai dit que l'économie était fictive et ne se réalisait que les premières années où l'on tentait des déplacements. Eh bien! l'enquête vous dit unanimement que, la première année du déplacement, un grand nombre d'enfants sont gardés par leurs pères adoptifs, par les familles où ils ont été nourris, parce que les enfants ont déjà de huit à dix ans, et qu'ils peuvent être utiles dans la famille; parce que les affections sont déjà telles, qu'ils auraient de la peine à s'en séparer; mais dans la suite, quand les familles adoptives sont prévenues qu'elles seront privées de leurs affections si elles en prennent pour les enfants qui leur sont confiés, on verra que, par la faute de l'administration, le but d'économie que l'on se proposait se trouvera résolu en charges pour les hospices plus qu'en bénéfices pour le département.

Je termine, Messieurs, par un mot.

M. le ministre a dit que j'avais mal à propos menacé la société d'un accroissement de cette population vagabonde; il a prétendu que, par cet échange, l'enfant que l'on retirerait de nourrice dans une campagne serait reporté dans une autre campagne; qu'il n'y avait là qu'un simple déplacement de la population agricole, et que cette population ne se porterait pas dans les villes. Vous allez comprendre tout de suite sur quoi repose l'erreur de M. le ministre de l'intérieur.

Sans doute, le plus grand nombre des enfants qui ont subi des déplacements ont été gardés par la famille adoptive par pure affection, et pour ne pas laisser briser le sentiment né entre ces enfants et elle; mais un nombre considérable a été retiré, non pas comme le disait M. le ministre, par des pères et mères légitimes; je remarquerai que l'enquête n'a pu en découvrir un seul. (*Réclamations.*) Ils ont été retirés par quelques filles-mères, dans les villes, et ces femmes, dans les pires con-

ditions de moralité et d'aisance, les livrent au vagabondage, à la mendicité, ou les restituent aux hospices peu de temps après; c'est le fait que vous verrez maintenant consigné dans toutes les enquêtes des conseils généraux.

Je m'arrête là; je réponds seulement encore à M. le ministre de l'intérieur que je n'ai aucune intention de flétrir les tendances de l'esprit de l'administration : mon intention est de flétrir, non l'administration de mon pays, non des hommes, mais un système, mais une mesure, parce que ce n'est qu'en la flétrissant que je pouvais la faire juger à la Chambre et au pays. (*Très-bien !*)

Je reconnais que l'administration a été pleine de bons désirs et de sollicitude, et le chiffre même de l'allocation accordée aux inspecteurs généraux est un témoignage de cette sollicitude bienveillante du gouvernement. Mais je dis que le gouvernement a été imprudent de concéder aux conseils généraux qui ne sont pas compétents en matière de législation générale... (*Marques de dénégation.*)

Il a été doublement imprudent de concéder, avant examen approfondi, l'autorisation contre laquelle nous protestons; et tout ce que nous demandons aujourd'hui à la Chambre, Messieurs, c'est ce que la modération la plus complète, c'est ce que la réserve la plus absolue ne peut pas s'empêcher de demander : c'est que la Chambre veuille bien ajourner jusqu'à ce que le gouvernement soit suffisamment éclairé par des enquêtes qu'il déclare nécessaires. Si la Chambre s'y refuse, que la responsabilité retombe, non sur nous, qui avons constamment protesté, non sur les conseils généraux qui ajournent, non sur les commissions administratives qui témoignent, mais sur ceux qui ne veulent ni nous entendre ni s'éclairer.

DEUXIÈME RÉPLIQUE

A M. DUPIN

Même Séance.

MESSIEURS,

Si la Chambre veut remettre la discussion à demain... (*Non! non! Parlez, parlez!*)

Puisque la Chambre veut continuer la discussion je ne répondrai que peu de mots, et je répondrai seulement pour poser la question où je l'avais prise, c'est-à-dire sur la question même des déplacements. L'honorable M. Dupin l'a étendue hors de ses limites, et l'heure trop avancée de la séance ne me permettrait pas de le suivre dans les immenses développements que j'aurais à apporter pour le réfuter. Je me contenterai de relever deux des principales erreurs de l'honorable préopinant, qui prouvent qu'il n'a pas étudié la question, même dans les livres, même dans les statistiques, où il me reproche à tort de l'avoir puisée.

Ainsi, de quel fait est-il parti? De celui-ci, qu'il y avait une multiplication effrayante du nombre d'enfants trouvés en France. Eh bien! c'est une vérité élémentaire acquise à la discussion, que le nombre d'enfants trouvés, qu'on vous a fait considérer comme croissant dans une proportion indéfinie, ne s'est pas accru du moindre chiffre en raison de la population, et que l'apparence de multiplication des enfants trouvés tenait exclusivement à ces soins plus assidus, à cette surveillance plus éclairée et plus attentive, et dans le sys-

tème sanitaire et dans le système moral, que votre civilisation moderne avait apportée sur ces malheureux orphelins. (*C'est vrai !*)

Voilà la vérité, voilà de quoi rassurer la Chambre et les conseils !

L'honorable M. Dupin prétend qu'il n'y a rien de plus légal que les mesures de clôture des tours et des déplacements. Ici, j'en appelle au savant jurisconsulte lui-même; il doit s'y connaître, lui, chargé si souvent d'éclairer et d'appliquer la légalité. Qu'appelle-t-il violation des lois, si ce n'est ce que nous voyons de sang-froid depuis huit années?

Il n'y a que deux lois sur les enfants trouvés faisant jurisprudence en France : la loi de ventôse et le décret de 1811. Que dit la loi de ventôse? Que les enfants déposés aux tours et placés en nourrice à la campagne resteront jusqu'à douze ans entre les mains des familles qui les auront nourris : c'était les leur donner pour toujours.

Que dit le décret de 1811 ? Qu'il y aura un tour par arrondissement, que les enfants seront sous la tutelle (entendez bien ce mot) des commissions administratives des villes où ils auront été déposés.

Eh bien ! ne voilà-t-il pas trois illégalités dans une? Les tours, on les ferme arbitrairement. Les enfants, on les enlève à la tutelle des administrations, entre les mains de qui la loi les avait déposés; et enfin on les enlève, par un effet rétroactif, aux familles des nourriciers qui les avaient reçus pour un modique salaire, avec la condition de les garder pour toujours. Est-ce assez d'illégalités devant un corps chargé de défendre et de venger la loi? (*Murmures.*)

Enfin, M. Dupin dit : Vous allez provoquer au libertinage et à l'abandon ! S'est-il rendu compte de ce qu'il dit là? A-t-il sondé les causes multiples, variées, profondes, auxquelles tiennent les expositions? A-t-il pu penser avant tout que le libertinage, le vice, la passion elle-même la plus ardente, la plus indomptable des passions de l'homme, conservaient assez d'empire sur eux-mêmes, assez de moralité, assez de sang-froid pour faire ce calcul qui n'appartient qu'à la raison et à la sagesse la plus calme : si l'État ne garantit pas aux fruits de mes erreurs

ou de mes vices une éducation, un avenir, un sort, je m'abstiendrai d'être immoral, passionné ou vicieux? N'y a-t-il pas contradiction entre ces deux faits?

Non, cette objection tombe d'elle-même; et si elle tombe devant la logique, elle tombe davantage encore devant les faits. Et, ici, je prie l'honorable M. Dupin, dont je serais si heureux de conquérir le suffrage, de vouloir bien réfléchir que les commissions, les enquêtes dans les conseils généraux lui ont répondu d'avance, quant à la soi-disant exposition d'enfants légitimes en proportion notable.

Dans l'enquête, j'ai posé moi-même la question : Avez-vous reconnu des enfants légitimes dans les enfants trouvés? Non, a été la réponse unanime.

M. Delessert. Il y en a quatre cents à Paris.

M. de Lamartine. Je répondrai à M. Delessert que j'admets ce chiffre de quatre cents enfants. Je dis que les commissions administratives des hospices ont toutes reconnu l'impossibilité de constater les enfants légitimes en une certaine proportion. Celles qui ont été le plus loin dans la supposition, et non pas dans la constatation, l'administration de l'hospice de Lyon, qui a quinze cents enfants trouvés, a cru reconnaître une proportion de 7 pour 100. Enfin, l'honorable M. Delessert a reconnu qu'il y avait quatre cents enfants. Ce n'est pas 3 pour 100 à Paris même.

Le fait était presque introuvable. Tout s'y oppose, si vous y réfléchissez, et votre législation sur l'état civil, et votre législation religieuse; la famille, les parrains, les marraines, les curés, les maires, les voisins sauraient bien vite ce qu'est devenu un enfant qu'ils ont vu naître, puis disparaître, puis reparaître dans la maison des pères et mères. Ce fait n'est possible que dans les grandes villes, et là, encore, vos propres statistiques déclarent qu'il existe très-rarement. Quant à l'enquête dans les départements, elle dit partout : Non! (*Réclamation.*)

Lisez vous-mêmes, Messieurs, et niez ensuite!

Non, tout cela tombe devant les faits. Il ne reste rien de tout ce qu'on allègue, qu'une erreur trop prolongée des conseils généraux, une fatale complaisance de l'autorité envers eux, et

un système qui attente à tous les sentiments, brise l'adoption, épuise nos campagnes au profit des villes et menace notre avenir de perturbations nouvelles. Je ne cesserai de protester qu'après que notre voix aura été entendue, et que la Chambre aura ordonné elle-même une enquête. (*Aux voix! aux voix!*)

DISTRIBUTION

DES

PRIX DU COLLÉGE DE MACON

RÉPONSE A M. DE LACRETELLE

---

28 août 1839.

M. de Lamartine prononça le discours suivant en réponse à M. de Laçretelle. Le lecteur ressentira peut-être, en jetant les yeux sur ce discours et sur le suivant, inspirés des plus doux intérêts de la vie humaine, l'impression de délassement que l'orateur éprouva, après les luttes de la politique, à parler à ses concitoyens de l'éducation de la jeunesse et de l'importance de l'agriculture.

MESSIEURS,

L'obligeante provocation de M. de Lacretelle, le besoin de répondre à tant d'honorables allusions me forcent à regret à rompre un silence que j'aurais dû garder, après les paroles tour à tour instructives, touchantes ou élevées que vos maîtres et vos magistrats viennent de vous faire entendre. Je n'aurais qu'à les affaiblir; cependant, puisque vous l'ordonnez, je vais essayer de dire aussi quelques mots.

Je viens donc, Messieurs, non pas en mon nom personnel, non pas même comme député de la ville, mais comme représentant du département tout entier, prendre sa part dans

cette solennité des familles, et associer le conseil de département à la reconnaissance publique envers les professeurs dont le talent et le zèle ont relevé cette institution de ses ruines, et aux succès dont vous allez tout à l'heure nous rendre témoins.

Vous allez, jeunes gens, éprouver, pour la première fois, et j'espère que vous l'éprouverez plusieurs fois dans votre vie, combien il est doux d'être loué dans la patrie, en présence de ses concitoyens, de ses contemporains, de ses proches; comme vous le disait, il n'y a qu'un instant, mon illustre et vénérable collègue, aux applaudissements et aux larmes de vos mères! Eh bien! il faut vous le dire tout de suite, il ne faut pas vous laisser d'illusion sur les secrets de la vie; c'est là, sachez-le bien, tout ce que cette gloire humaine, dont on vous parle tant, a de plus réel, de plus substantiel, de plus solide. Le reste est du bruit, de la fumée, un vent qui passe et qui vous caresse, mais qui ne vous laisse que du froid après avoir passé. Voilà pourquoi vous êtes émus en ce moment, pourquoi je le suis moi-même. Oui, je ne crains pas de vous l'avouer, toutes les fois que mon nom, qui m'est indifférent ailleurs, a retenti avec quelque estime ou quelque faveur dans le monde, je me suis demandé ce qu'un homme plus passionné que nous pour la renommée se demandait autrefois d'Athènes; je me suis demandé ce que vous allez vous demander à vous-mêmes dans un instant : Que pensera-t-on de cela à la maison?

Mais le plus doux rôle aujourd'hui, jeunes gens, c'est nous qui le remplissons, car c'est nous qui allons décerner les récompenses et les rémunérations honorifiques de l'année à cette jeunesse qui entre dans la vie d'où nous devons sortir avant elle, à cette jeunesse qui, sous de tels auspices, ne peut manquer de nous remplacer avec utilité, avec éclat pour la patrie. Mais si cette réunion n'avait d'autre effet que quelques paroles flatteuses prodiguées à vous et à vos mères, ce ne serait qu'une vaine et stérile cérémonie. Qu'il n'en soit pas ainsi, Messieurs; mais comme les anciens attachaient une feuille d'or aux couronnes de chêne ou de laurier qu'ils décernaient aux vainqueurs, de peur que le vent ne les enlevât de leur front, permettez-moi d'attacher le poids d'un bon conseil aux éloges

que nous venons vous donner, pour les fixer dans votre souvenir.

On vient de vous parler d'émulation; on vient de vous dire ce qu'on vous a trop répété peut-être depuis que vous êtes nés : Surpassez-vous les uns les autres! dépassez-vous les uns les autres! soyez les premiers! On vient de vous parler des larmes qui couleraient sur les couronnes de vos rivaux. Messieurs, je suis bien loin de vouloir éteindre en vous l'émulation, je suis bien loin de prendre le change sur les intentions de votre premier magistrat qui a relevé ses bons conseils par tant de grâce et d'éloquence; cependant, je vous dirai après lui : Prenez garde à l'émulation, prenez garde à cette vertu si voisine d'un vice qu'il est quelquefois bien difficile de l'en distinguer! Non, il ne coulera point ici de larmes amères sur les couronnes de vos rivaux! non, toutes les larmes qui couleront seront des larmes de joie mutuelle! Des rivaux? vous n'en avez pas, vous ne devez point en avoir avant l'âge des mauvaises ambitions. Vous n'avez que des amis et des frères; vous vous réjouirez de leur triomphe. C'est la nature qui assigne les rangs par la mesure des facultés que la Providence a accordées à chacun de nous. Il faut l'admirer dans les autres, sans s'irriter contre elle, si elle a été plus rebelle ou plus ingrate pour nous; c'est avec nous-même qu'il faut rivaliser, non pas pour humilier nos concurrents, mais pour nous rendre digne des dons de Dieu. C'est avec notre nature qu'il faut lutter; et, sachez-le bien, enfants, la nature se prête à la lutte et se laisse toujours vaincre par la volonté, par la persévérance et par le travail!

Apprenez quelle différence il y a entre cette émulation mal entendue, qui n'est pas celle dont vos magistrats viennent de vous parler, et celle que je voudrais vous inspirer. Il y a deux principes qui sont les mobiles des actions humaines : l'un est la rivalité, l'autre est la fraternité. Il est bon que vous sachiez les distinguer et vous prononcer entre ces deux principes dès vos premiers pas dans la carrière de la vie.

Je vais vous les faire juger et apprécier par un exemple qui a l'air d'une parabole, et qui n'est cependant qu'un simple et véridique récit.

Un jour, dans mes voyages, j'entrai dans une grande ville de commerce d'un pays que je ne veux pas vous nommer. Je passais par un quartier où étaient réunis les plus beaux magasins de la cité. Je vis un groupe d'hommes rassemblés devant une boutique fermée. Ces hommes riaient, causaient entre eux, se félicitaient et donnaient tous les signes de la satisfaction. Je les abordai et je leur demandai le sujet de leur joie. « Voyez, me « dirent-ils, nous avions un voisin qui faisait en grand le même « commerce que nous. Tout le monde allait acheter chez lui, « et nos magasins restaient déserts. Mais ses affaires enfin ont « mal tourné; il vient de fermer sa boutique et de s'éloigner « de la ville. Toutes ses pratiques vont affluer chez nous; « voilà pourquoi nous nous réjouissons. » Mes enfants, voilà la rivalité!

Un autre jour, me promenant dans le bazar ou marché de Constantinople, je vis plusieurs boutiques fermées. Cependant les marchands étaient assis, les jambes croisées, à leur porte, comme s'ils eussent attendu des acheteurs. Pourquoi restez-vous là oisifs devant vos boutiques fermées? leur demandai-je. « Étranger! me répondirent-ils, nous avons un « voisin qui fait le même négoce que nous; nous avons « observé qu'il n'avait rien vendu de la semaine; cependant « il a, comme nous, une famille à nourrir. Nous avons donc « fermé, pendant quelques jours, nos boutiques, afin que les « pratiques, ne pouvant acheter chez nous, allassent forcé- « ment acheter dans sa maison. » Jeunes gens, voilà la fraternité!

L'une est un vice, l'autre est la plus douce des vertus. Ajoutez qu'elle est un bonheur. Je ne vous en dirai pas davantage, et je suis sûr que votre choix est déjà fait.

Messieurs, ne vous y trompez pas! ce n'est pas la paresse, ce n'est pas l'inertie qu'un pareil exemple vous prêche : c'est l'indulgence, c'est l'affection mutuelle, c'est la fraternité. Vous n'hésiterez pas à préférer un de ces mobiles de conduite à l'autre, à préférer le sentiment qui vous fait aimer à celui qui vous fait applaudir; et vous honorerez ainsi, non-seulement vous-mêmes, non-seulement vos familles, non-seulement la ville qui vous a vus naître et qui vous élève, mais

vous honorerez Dieu aux yeux de qui toutes les places sont bonnes quand elles sont religieusement acceptées, et qui ne dit pas aux hommes : Soyez les premiers ! mais qui leur dit : Soyez les meilleurs ! (*Vifs applaudissements.*)

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MACON

1er septembre 1839.

MESSIEURS,

Le conseil du département, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, a voulu assister en corps à cette solennité de l'agriculture, et témoigner ainsi la haute estime qu'il fait de vos travaux et le cordial intérêt qu'il porte aux hommes que vous allez récompenser. Vous êtes la théorie, ils sont la pratique. Nous ne les séparons pas dans notre sollicitude.

Cette fête des arts utiles ne sera pas seulement pour nous un délassement et un plaisir; elle est l'accomplissement d'un de nos premiers devoirs comme conseillers généraux du département. Nous sommes les députés de l'agriculture. Nous sommes des paysans, des laboureurs comme vous. Comme vous, nous avons toutes nos racines dans le sol. Nos meilleurs fruits doivent retomber sur cette terre qui nous a portés comme vous.

Cependant, Messieurs, nous ne venons pas ici avec la prétention déplacée de vous donner des leçons d'un art que votre rapporteur, M. Chamborre, professe et exerce avec un double dévouement et un double talent; non, nous écoutons comme vous ses leçons et celles des membres de ce corps savant qui vous instruit et qui vous encourage. C'est à titre d'hommes politiques que nous osons paraître et parler dans cette enceinte. Nous vous aimons, nous vous honorons, nous donnons ces

marques de respect à votre profession, parce que, selon nous, si l'instruction fait les savants, si l'industrie fait les riches, c'est surtout l'agriculture qui fait les bons citoyens. Ainsi que vient de vous le dire si bien votre illustre président, le cultivateur a une place immense dans la civilisation. Il n'en est pas le sommet sans doute, mais il en est la base. Qui osera dire laquelle de ces places est la première?

Oui, l'agriculture fait les bons citoyens, et pourquoi? C'est qu'elle fait la famille, c'est qu'elle fait le patriotisme.

Avez-vous quelquefois réfléchi, Messieurs, à ce qu'était le patriotisme? Écoutez! Sans doute, pour l'homme religieux, pour le philosophe, pour l'homme d'État, la patrie se compose d'abstractions sublimes; la patrie, c'est la succession continue d'une race humaine possédant le même sol, parlant la même langue, vivant sous les mêmes lois, et qui, ne mourant jamais, se perpétue en se renouvelant toujours, comme un être immortel, qui n'a que Dieu avant lui et Dieu après lui. Mais, pour les hommes des champs, la patrie est quelque chose de plus sensuel, de plus réel, de plus près du cœur. Ce qu'il aime dans la patrie, c'est ce petit nombre d'objets auxquels son âme s'est attachée toute sa vie : c'est la maison, c'est la famille, ce sont toutes ces images sensibles, devenues des sentiments pour lui. Riche ou pauvre, peu importe, c'est le toit et l'espace de sa vie. Il y a autant de patriotisme dans le petit champ que dans le grand domaine, il y a autant de patriotisme dans la masure dégradée et couverte de chaume et de mousse, que dans la demeure élevée et resplendissante au soleil. C'est pour cela qu'on vit, c'est pour cela qu'on meurt avec joie quand il faut le défendre contre la profanation du pied étranger.

Eh bien! je dis que ce patriotisme-là c'est l'agriculture surtout qui le produit et le conserve. Elle fait plus, elle fait la fixité et la moralité des populations qui s'y livrent. Il n'y a pas de code de législation ou de morale, excepté la religion, qui contienne autant de moralisation qu'un champ qu'on possède et qu'on cultive. La charrue, en traçant le premier sillon, a creusé les fondations de la société. Ce n'est pas seulement du blé qui sort de la terre labourée, c'est une civilisation tout entière!

Je ne veux rien exagérer, Messieurs; je ne veux pas médire des autres professions laborieuses. C'est bien assez de les plaindre, comme l'a fait tout à l'heure, avec une touchante éloquence, mon vénérable ami, M. de Lacretelle. Qui est-ce qui consomme? qui est-ce qui achète vos produits? qui est-ce qui façonne, qui est-ce qui vous met dans la main ces machines, ces instruments perfectionnés? Ce sont des industriels. Il faut donc les honorer aussi. Mais pourquoi ces professions utiles ont-elles moins de stabilité et de moralité que la vôtre? Le voici, Messieurs; c'est la seule idée échappée à l'orateur auquel je succède : je m'en empare pour compléter les siennes.

Il y a deux natures d'industries. Une industrie directe et naturelle; c'est l'agriculture. Une industrie indirecte et artificielle; c'est l'industrie manufacturière.

L'agriculture est une industrie directe, parce qu'elle produit directement les choses nécessaires à la subsistance humaine et à tous les besoins de la vie. Ainsi vous avez un champ; fouillez ce champ, vous y trouvez la pierre et vous vous bâtissez un abri. Abattez l'arbre; vous aurez une solive et vous vous ferez une charpente. Pétrissez cette terre; vous vous ferez de la brique et vous aurez un toit. Tondez ces troupeaux; vous aurez leur laine, un lit, une couverture, un vêtement. Cassez ces branches, vous aurez du feu; semez ce champ, vous aurez du pain. Vous voilà logés, chauffés, nourris, abreuvés, sans avoir eu, à la rigueur, besoin d'aucune monnaie, d'aucun échange; vous n'aurez eu besoin que de Dieu, de sa pluie et de son soleil.

L'industrie indirecte, au contraire, c'est celle qui ne produit directement ni blé, ni pain, ni vin, et qui ne produit que la représentation de tout cela par le salaire qu'on lui paye. Mais ce salaire, très-élevé quelquefois, tombe tout à coup et abandonne les populations qui en vivent à la faim et au désespoir. De là pour elles et tour à tour les passions du luxe et les passions de la misère, la débauche et l'envie. De là, cette mobilité funeste qui les balaye rapidement de la terre où elles ne jettent aucune racine. Rentrez, après dix ans d'absence, dans une ville manufacturière; vous ne reconnaîtrez plus personne dans la rue où vous aurez connu tout le monde. Le changement des

modes, les crises commerciales, les banqueroutes, les catastrophes auront tout renouvelé. Rentrez, après un demi-siècle, dans le village de vos pères; vous trouverez tout à la même place, les mêmes noms sur les mêmes portes, les mêmes maisons gardant fidèlement les mêmes familles, les mêmes mœurs et les mêmes vertus. Voilà la différence de ces deux populations. C'est que les uns sont les ouvriers de Dieu et que les autres sont les ouvriers de l'homme. (*Sensation.*) Les uns servent un maître changeant, capricieux, ingrat; les autres un maître bon, permanent et éternel, dont la nature infatigable travaille pour vous-mêmes pendant que vous vous reposez. Mais cette fixité que l'agriculture donne aux familles, Messieurs, elle la donne aux nations. Descendez et remontez l'histoire, que voyez-vous? Les nations industrielles briller et passer rapidement sur la terre, fugitives comme les ailes de leurs navires, comme les roues de leurs machines; Tyr, Carthage, Palmyre, la Grèce, Venise n'ont que de courtes années de splendeur, tandis que l'Égypte qui adore le bœuf, la Chine qui trace religieusement tous les ans le même sillon séculaire par la main de son empereur, Rome enfin qui ne conquiert que pour labourer, et qui envoie chercher ses consuls à la charrue, durent autant que la terre à laquelle elles se sont attachées.

Messieurs, heureuse la France que la nature a placée dans des conditions forcées de prospérité agricole, si, instruite par ces exemples, elle ne veut pas fausser sa nature pour rivaliser avec les nations qui l'envient! Soyons les laboureurs du monde! laissons les autres s'en faire les trafiquants et les colporteurs! La richesse, quoi qu'on vous en dise, n'est pas le but des civilisations fortes. Il n'y a qu'une vraie et durable richesse, celle qui nourrit beaucoup d'hommes; comme il n'y a qu'une vraie civilisation, celle qui les rend plus laborieux, plus religieux et plus citoyens.

La devise, le symbole d'un grand peuple, ce n'est pas une machine industrielle, ce n'est pas un chiffon d'étoffe et une pièce d'or. La devise d'un grand peuple! c'est une terre féconde, mère d'une population nombreuse, une épée pour la défendre, une charrue pour la labourer! (*On applaudit.*)

Convaincu de cette vérité, Messieurs, le conseil général

m'autorise à vous dire que vous pouvez compter sur son concours, et qu'il fera, avec une persévérante sollicitude pour vous, tout ce que l'administration peut faire pour l'agriculture, de bonnes routes, une bonne économie, de bons enseignements et de bonnes mœurs.

DE LA RECONSTITUTION DES 221

(PREMIER ARTICLE.)

---

16 novembre 1839.

A la fin d'une session qui n'avait signalé que l'impuissance des partis après la victoire de la coalition, M. de Lamartine crut nécessaire de faire l'inventaire de la situation dans les articles suivants insérés dans le *Journal de Saône-et-Loire*. En demandant la reconstitution des 221, il espérait que ces représentants, étrangers aux tactiques et aux ambitions des chefs parlementaires, formeraient le noyau solide d'une majorité ayant une politique nationale qu'il ne trouvait ni dans le gouvernement ni dans la coalition.

MESSIEURS,

La question qu'on s'adresse le plus fréquemment dans le monde politique est celle-ci : Les 221 vont-ils se reconstituer?

Chacun répond selon ses espérances ou ses craintes. Le ministère dit : Non ; la gauche dit : Peut-être ; les 221 ne répondent pas. Quant à nous, voici en peu de mots ce que nous pensons.

Qu'est-ce que les 221? Les 221 sont une réunion spontanée et accidentelle d'hommes politiques appartenant à toutes les nuances libérales, conservatrices et modérées de la Chambre. Dans quel but se groupèrent-ils? Pour faire obstacle à des impatiences politiques récrépies du nom fastueux de coalition, et qui, pour reconquérir des positions perdues, compromettaient peut-

être à leur insu la liberté, la monarchie et l'indépendance constitutionnelle des pouvoirs. On connaît l'œuvre des 221. Ils furent ce qu'on appelle vaincus, c'est-à-dire que, dans des élections imprudemment provoquées, la gauche, l'extrême gauche, la droite, l'extrême droite, le tiers-parti, tous les mécontents de la Chambre, tous les hommes à qui pouvait échoir une part des ruines du 15 avril, depuis la sous-préfecture jusqu'au portefeuille, toute la presse enfin, réunissant leurs forces par des passions diverses, mais dans un but commun, obtinrent sur eux une majorité de trois voix. Une majorité de trois voix, dans des partis que le succès même allait décomposer! une majorité de trois voix qui ne pouvait rester majorité gouvernementale qu'autant qu'elle ne perdrait pas un homme depuis M. Thiers jusqu'à M. Guizot, depuis M. Berryer jusqu'à M. Garnier-Pagès! C'était évidemment une majorité dérisoire, une victoire impuissante, un simulacre spécieux de gouvernement. On s'en aperçut le lendemain. On ne pouvait former un ministère avec de tels éléments, on ne voulait pas confesser qu'on avait pris la France pour dupe; on déplaça la question, et, au lieu d'un ministère de coalition, on fit un ministère de confusion.

Cette manœuvre fut favorisée, il faut le dire, par la gravité des périls où la coalition avait jeté le pays... Il était sans pouvoir. La royauté, assiégée dans sa prérogative par des fractions portant des drapeaux divers et s'appelant toutes *coalition*, ne savait à qui rendre les armes. L'arc était trop tendu, la corde allait se rompre; il fallait le détendre. Les honnêtes gens de tous les partis le sentirent. Des émeutes barricadaient de nouveau Paris; le ministère du 12 mai fut formé.

Ce ministère avait à son sommet un homme de guerre dont la gloire militaire rejaillissait sur l'homme d'État : le Wellington de la France, s'il avait eu un Robert Peel à sa droite. Il s'était trompé de place pendant la coalition. Un pareil homme devait être la tête des 221, corps d'armée de l'ordre et de la constitution. Le maréchal Soult était une garantie pour la politique étrangère; on était bien sûr que le pommeau de cette épée ne scellerait jamais rien de dégradant pour la France. M. Villemain était une garantie de talent pour ce cabinet par l'élévation des sentiments et par l'éclat de la parole. M. Passy était une garan-

tie de haute probité politique; M. Duchâtel, de spécialité administrative et financière; les autres étaient des garanties pour leurs partis respectifs. Tout le monde, comme on l'a dit spirituellement, avait une main dans ce cabinet: personne n'y avait la tête.

Les 221 se réunirent pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. Les avis, dit-on, furent partagés. Le plus grand nombre pensa qu'il fallait se dissoudre pour ne porter aucun ombrage à la prérogative royale, à la prérogative des Chambres et à la prérogative des électeurs. Quelques-uns proposèrent de désarmer, mais de se maintenir dans un état d'observation à l'égard du pouvoir ministériel nouveau qui ne disait ni ce qu'il était ni ce qu'il voulait être. Cette mesure de prudence et d'énergie n'obtint pas l'assentiment de la majorité. Les 221 s'ajournèrent jusqu'à l'heure d'une nécessité.

Cette nécessité est-elle venue? Nous allons l'examiner.

Nous honorons plus que personne le courage d'intention des ministres qui montèrent au pouvoir comme à la brèche, et qui oublièrent un jour, devant les périls de la monarchie, à quelle fraction politique dans la Chambre ils avaient appartenu la veille. C'était bien, c'était dévoué. Quand la France appelle, on n'écoute plus la coterie qui retient. Mais, le lendemain, les ministres firent-ils ce que la gravité des circonstances imposait à des hommes d'intelligence et de cœur? L'état actuel du pays, l'état de la Chambre, l'état des partis répondent avec nous : Non.

Sortis de groupes opposés de la Chambre, il était interdit à ces ministres de résumer au pouvoir le sens politique d'aucun de ces partis isolés. Ils étaient donc ministres à condition de trouver et de promulguer le grand sens national et permanent de la France, au-dessus des formules partielles, transitoires et accidentelles des coteries. L'ont-ils fait? Et, s'ils ne l'ont pas fait, est-ce, de leur part, insuffisance ou timidité? Insuffisance? cela n'est pas possible. Ils avaient tant parlé, du haut de leur mépris, de l'incapacité de M. Molé, qu'ils avaient sans doute par devers eux de bien grandes raisons de se croire supérieurs à cet homme d'État. Timidité? ils auraient tort. La France excuse toujours le génie, et quoique quelques-uns de ces hommes

eussent des noms bien vierges dans la haute politique, une administration énergique au dehors et morale au dedans eût été un glorieux baptême, qui les eût bientôt lavés de leur obscurité.

Nous ne reviendrons pas sur leurs œuvres, ou, pour mieux dire, nous ne saurions où les trouver. Au dedans, les chemins de fer avortés, un déni de justice fait à la fois à la France et aux colonies dans la question des sucres; la question d'Orient tâtonnée par les deux bouts et laissée de même, faute de savoir par où la prendre; la presse, cet organe de tout le monde, interdite au pouvoir qui a le plus besoin de parler; un gouvernement muet devant nos mille factions qui ont toutes la parole; le silence pour raison dans un régime de discussion, l'opinion publique n'ayant plus de courant, toutes les vérités faussées sans qu'aucune voix les redresse, les opinions sincères se décourageant d'elles-mêmes, la droite effrayée, la gauche mécontente, toutes les fractions de la Chambre prêtant et retirant tour à tour un appui qu'on leur paye en concessions boiteuses, la mesure d'aujourd'hui demandant grâce pour celle d'hier, un essai de force suivi d'un excès de faiblesse, une mollesse naturelle corrigée par une soudaine violence, le grand art de gouverner réduit aux proportions d'une habileté mesquine qui croit indemniser les partis des idées qu'on leur refuse par les hommes qu'on leur concède, des faveurs au lieu de logique, des places au lieu de doctrines, des individualités au lieu de système : voilà ce qui frappe tous les yeux dans l'ensemble de la conduite de ce tripotage gouvernemental. Le France peut-elle être contente? et quand elle serait contente, quand elle serait assez redescendue de ces hauteurs de 89 et de 1830 pour se complaire paresseusement dans cette indécision qui n'est pas du repos, dans ce calme qui n'est pas de la sérénité, dans cette halte plus fatigante que la marche même, nous dirions, nous : Tant pis pour elle!

Un grand pays ne vit qu'à condition d'une grande idée à sa tête, d'un grand sens dans ses conseils, d'une grande dignité dans ses pouvoirs. Où est l'idée, où est le sens, où est la dignité? Nous ne savons pas ce que l'on voit de près, mais, de loin, nous ne voyons rien de tout cela. Étrangers que nous sommes aux

différents groupes dénommés dans la Chambre, et du seul point de vue de l'intérêt national, que voyons-nous? Un gouvernement, ou plutôt une réunion d'incompatibilités s'appelant elles-mêmes un gouvernement, où chacun n'a d'autre droit que le droit d'exclure l'idée de son antagoniste, où chaque ministre n'entre au conseil qu'en laissant à la porte son individualité et son opinion, et ne transige avec son collègue qu'en lui concédant une chose et un homme pour un homme et une chose concédés; une Chambre où l'on émousse pour ainsi dire le tranchant de toutes les opinions franches, en ébréchant tout ce que ces opinions ont de plus mou, de plus indécis et de plus malléable, afin d'enlever à tous les partis une majorité qu'on ne sait pas conquérir pour soi-même; enfin un pays où l'on propage gauchement le scepticisme politique, en jetant le même jour à ses yeux, dans le *Moniteur*, par la distribution des places depuis la pairie jusqu'au juge de paix, des encouragements aux agitateurs de toutes les dates et de timides amnisties aux hommes d'ordre.

Cet état peut-il durer plus de six mois sans que le nerf de toutes vertus dans un pays libre, l'opinion, se décompose? N'est-il pas indispensable que le pays et le gouvernement reprennent du ton pour suffire à la grande tâche qui leur est imposée? Croit-on, de bonne foi, que les passions généreuses, que les opinions fortes, que les individualités éminentes restent ainsi séparées par ce ministérialisme élastique, qui supporte tous les mouvements, mais qui n'en imprime aucun? Non, sans doute. Cela n'est ni dans la nature des hommes, ni dans la nature des choses. Les hommes ont besoin d'action, le pays a besoin de vie, l'opinion a besoin de direction. L'asphyxie n'est pas un état normal : on n'en sort que par la convulsion ou par la mort; la France ne veut ni l'une ni l'autre. Et cependant, si cet état durait davantage, un pressentiment intime et universel l'avertit qu'elle se réveillerait ou dans l'anéantissement de ses forces ou dans les mauvais rêves d'une révolution qui doit être finie.

Cette impuissance du cabinet n'est-elle pas une conséquence triste mais nécessaire des antécédents de quelques-uns de ses membres, hommes, du reste, de mérite et de talent? N'ont-ils pas trop exclusivement appris le gouvernement sur les bancs

des oppositions systématiques? On n'apprend pas à édifier en démolissant. En général, on naît homme de gouvernement ou homme d'opposition, comme on naît homme d'action ou homme de critique. Ces deux rôles se confondent rarement dans une même nature, excepté quand l'avénement d'une idée nouvelle par une révolution amène au pouvoir ceux qui ont été ses représentants. A chacun sa gloire. Il serait trop commode de faire son éducation de ministre intrépide, destiné à lutter contre les passions et les résistances des masses, en buvant tous les matins le lait de la popularité distillé par trente journaux complaisants qui appellent courage toutes les faiblesses qui leur obéissent; il serait trop doux de ne retrouver, comme ministre, que des caresses à la tribune, quand on n'y a semé, comme orateur, que des accusations ou des piéges. Cela ne se passe pas ainsi : on est mordu par les passions qu'on a nourries; une fois ministre, il faut choisir entre le pouvoir et le popularisme. Si l'on hésite encore entre les deux, on n'est bon à rien qu'à paralyser à la fois le pouvoir et l'opposition; autrement, vous avez deux profils, un pour la gauche, un pour la droite, mais vous n'avez point de visage, et quand vous voulez regarder en face, personne ne vous reconnaît. A ces natures à la fois âpres et molles, il faut un banc rembourré d'adulations quotidiennes dans les rangs d'une *austère* opposition; ce rôle est assez beau par le temps qui court, mais il n'en faut pas cumuler deux. L'éducation du pouvoir, c'est l'exercice, la défense et le respect du pouvoir; on défend mal ce qu'on a mal respecté.

Ceci nous paraît indiquer aux 221 ce qu'ils ont à faire à l'ouverture de la session. Nous ne sommes pas des hommes d'opposition, nous ne leur dirons pas de monter à la tribune et de lapider le ministère : ils y comptent des amis et ils les plaignent; ils y comptent des ennemis et ils les honorent. Mais nous leur dirons que si leur réunion couvrit le trône et sauva la monarchie en 1839, leur réunion, en 1840, doit couvrir le peuple et sauver le pays. Oui, le pays court maintenant les périls que courait la monarchie il y a un an. Le trône était menacé par la coalition des partis; le pays aujourd'hui est menacé par la neutralisation de ses forces politiques : il périrait par l'atonie, il se flétrirait par la pire des corruptions, la cor-

ruption des opinions. On gouvernerait la France comme Sieyès voulait gouverner ses corps électoraux, par l'élimination de ses forces vives et par l'absorption de ses supériorités. A qui tomberait le pouvoir alors? A des médiocrités. Ce serait le pire des dangers, ce serait le danger de l'avilissement.

Les hommes de bien, les hommes d'ordre, les hommes de liberté que compte la Chambre dans toutes les opinions ne peuvent pas le souffrir; en manquant au pays, ils se manqueraient à eux-mêmes. Ils vont s'assimiler et se compter en rentrant. La plupart l'ont déjà fait, les autres le feront. Les 221 se retrouveront, à peu d'hommes près, ce qu'ils étaient à la dissolution des Chambres; quelques-uns d'entre eux sont entrés, à des titres divers, dans les rangs du ministère. Ils y sont entrés pour servir leurs idées et non pour les trahir. Ils diront à leurs collègues si leurs idées ont été servies ou trahies. Deux cents députés, indépendants du pouvoir, sans ambition comme sans rancune, animés du souffle de la France qu'ils ont été respirer sur son sol, au milieu de leurs commettants; deux cents députés qui ne veulent être ni ministres, ni conseillers d'État, ni préfets, mais qui veulent que la France grandisse, que la liberté prenne des mœurs, que le gouvernement représentatif soit la représentation de la dignité intérieure et de la dignité extérieure d'un grand peuple; deux cents députés groupés entre la tribune et le trône doivent à la France de se montrer debout, au moment où le ministère va compter du doigt sa majorité. Majorité en effet, si le ministère, expliquant cette énigme de six mois, apporte un programme à lui, une politique à nous; mais minorité contre le ministère, minorité calme et imposante, si le ministère ne présente à la Chambre qu'un compromis stérile entre des idées qui s'excluent, une transaction amoindrissante entre des hommes qui s'annulent et une paix menteuse entre des opinions masquées qui feraient perdre aux partis leur conscience, aux hommes leur individualité et au pays son temps.

Que le ministère y pense et que les 221 avisent!

Qu'en conclurons-nous? Que les 221 se reconstitueront pour être, selon l'occurrence, une menace vivante contre un ministère mauvais, un appui solide pour un cabinet régénéré, ou du moins un élément indépendant et désintéressé de majorité na-

tionale pour un gouvernement sérieusement parlementaire.

Mais que parlons-nous de ministère, de majorité, de minorité au milieu de ce *caput mortuum* de tous les partis éteints, à qui il ne reste plus que leur nom, leurs passions, leur cupidité et leur impuissance, et qui essayent vainement de ressaisir la confiance de la nation par le charlatanisme des mots! Les 221 ont un rôle plus important que celui de faire tour à tour du gouvernement ou de l'opposition. Ils sont le fond du pays, ils sont le corps de réserve de ses grands intérêts d'ordre et de liberté que tout le monde prétend servir et dont tout le monde se sert comme d'un enjeu dans la partie de son ambition ou de sa vanité. Dans un pays aussi ondoyant que la France, où le mouvement surexcité d'une révolution sociale, de trois révolutions politiques et de vingt révolutions parlementaires, a décomposé toutes les agglomérations d'intérêts, démoralisé toutes les croyances, dissous tous les partis, décrépité tous les systèmes, où rien ne se tient debout par sa propre force, où le gouvernement est un problème qu'il faut résoudre de nouveau tous les matins, où l'opinion, soufflant tour à tour de tous les points de l'horizon, plie toutes les têtes, laboure dans tous les sens l'imagination et la passion populaires, où l'on opprime la France avec trois journaux, où l'on bouleverse le parlement avec un discours, où l'on fonde un pouvoir de quelques mois avec une coterie enrégimentée de quelques hommes, la première nécessité du pays, c'est qu'il reprenne enfin conscience de lui-même, c'est qu'il surgisse du sein de ces fluctuations quelque chose de solide, d'indépendant et de permanent, qui puisse servir d'appui, dans l'occasion, tantôt au gouvernement ébranlé, tantôt à la liberté compromise, toujours à la moralité qu'on oublie. Ce rôle ne sera pas souvent populaire; les ambitions et les passions ne caressent pas ce qui leur résiste : mais ce rôle sera toujours utile, et la popularité des services porte plus loin que la popularité des flatteries. Le peuple, en ce temps-ci, n'a que trop de gens qui l'adulent, mais il en a peu qui l'avertissent et qui le défendent. Ce sera là la gloire durable de ces hommes à la place qu'ils ont prise depuis dix-huit mois et qu'ils ne déserteront plus. On a été jusqu'à leur faire un crime de leur désintéressement, on les a accusés de n'avoir pas l'ambition de leur

nombre, ni la puissance de leur situation : ils acceptent le reproche, et la postérité en fera leur gloire. Il se sera trouvé en 1839 deux cents députés dans une Chambre française, qui auraient pu gouverner leur pays et qui auront borné toute leur ambition à ce que le pays fût bien gouverné par d'autres. Fonder l'indépendance, la moralité et le désintéressement des majorités parlementaires, c'est là une puissance qui paraît bien petite aujourd'hui, et qui paraîtra bien grande demain.

DE LA RECONSTITUTION DES 221

(DEUXIÈME ARTICLE.)

---

4 décembre 1839.

MESSIEURS,

Plusieurs journaux de différentes nuances ayant bien voulu relever nos paroles, nous devons appuyer nos idées par quelques développements. La *Presse*, ce journal initiateur, nous reproduit en entier; les *Débats* ne s'expliquent pas, comme une grande puissance de la pensée qui se réserve et qui ménage d'autant plus sa force qu'il s'en reconnaît davantage. On voit au fond de la pensée du *Constitutionnel*, inspiré, dit-on, par une intelligence supérieure, qu'il ne s'alarme point de la recomposition d'un élément sérieux de majorité dans la Chambre. L'homme politique doit avoir des prévisions qui portent loin; celui que le *Constitutionnel* représente est une valeur relative, qu'une fausse position amortit, mais qu'elle n'annule pas. Nous l'avons combattu pendant la coalition, jamais déprécié; il vaut à nos yeux ce que vaut sa situation, son poids dans le mal, son poids dans le bien. Ce que la nature a fait dure plus que ce que font les partis. Le *Siècle* essaye de nous réfuter avec élévation et bonne foi. On commence à voir poindre dans ce jeune journal la transformation du vieux libéralisme impuissant et haineux en pensées sociales et constituantes. On respire l'honnête même dans le faux. Il a le sens de la moralité et de la liberté; il lui manque le sens du pouvoir : l'anarchie des esprits le lui apprendra. Le *Journal général* nous commente avec talent, bienveillance et loyauté, mais on voit qu'il a peur de notre pensée;

il a tort. L'homme d'État éminent qui le dirige est une force dans le passé et dans l'avenir. Toute force a besoin d'un point d'appui. L'imbroglio de la coalition une fois liquidé, il en retrouverait une en nous contre la désorganisation, jamais contre la liberté. Quant au *Courrier français*, une pensée à la fois libérale et conservatrice lui semble une énormité; il ne raisonne pas, il ne déraisonne pas, il fulmine. Il a la logique de la colère, il épuise le vocabulaire du dédain contre deux cent vingt honnêtes gens de la Chambre qui pourraient être assez osés pour avoir une pensée commune et une action indépendante. Il les gourmande, il leur commande impérieusement de continuer à servir un ministère qu'il daigne mépriser, mais qui est assez bon pour être honoré par eux. O esprit humain, voilà tes maîtres! ô peuple, voilà comment l'on t'enseigne à respecter ta propre conscience et ta propre liberté dans la conscience et dans la liberté de tes élus!... Passons.

Nous disions donc que les 221 se reconstitueraient inévitablement à l'ouverture de la session; à cela on nous dit : Pourquoi se réuniraient-ils? et s'ils se réunissent, que feront-ils? Nous répondons aux deux questions, et d'abord à la première.

Pourquoi se reconstitueraient-ils? Parce que, s'ils ne se reconstituaient pas comme réunion, ils n'existeraient plus comme individus. N'ayant ni programme commun, ni mot d'ordre dans les mêlées parlementaires, ni tactique dans le combat législatif, ils ne seraient que des individualités sans conscience de leurs forces collectives, des intelligences sans cohésion entre elles, des volontés sans dessein et sans unité, et que, pris un à un par le ministère, celui-ci par sa conscience, celui-là par ses bonnes intentions, l'un par ses amitiés, l'autre par ses répugnances, tous par des considérations personnelles et extra-politiques, le ministère en ferait le point d'appui de sa bascule, l'enjeu de ses demi-concessions, l'appoint de ses scrutins et l'instrument banal d'une majorité qu'il porterait lui-même, qui sait? peut-être à nos ennemis. La gauche, à ce jeu, perdrait autant que la droite; le ministère lui imposerait ses velléités en la menaçant de ses deux cents voix; il menacerait ces deux cents voix avec la gauche et se perpétuerait dans le vide, résolvant ainsi, à notre honte, le problème des gouvernements d'inertie :

gouverner par des négations! Mais ce qui perdrait le plus, ce serait le pays, car, en voyant durer une comédie parlementaire où huit ministres sans opinion prendraient toutes les opinions pour dupes, il perdrait sa foi dans la dignité des caractères, dans la moralité des convictions et dans la vérité représentative. Deux sessions d'une pareille paix useraient plus la liberté que dix années de grandes luttes. Un pays se retrempe au feu, il se détrempe dans le brouillard. Le gouvernement représentatif n'est pas venu apporter la paix, mais le mouvement des débats, le choc des convictions et la lutte des intelligences.

Quant à nous, si nous avions l'honneur de délibérer devant les 221 et d'être écoutés par eux, voici à peu près ce que nous leur dirions :

Vos ennemis ont peur que vous vous réunissiez? Réunissez-vous ! La tactique la plus sûre d'un parti politique, c'est de faire ce qui désespère ses ennemis.

Le ministère a peur que vous vous réunissiez? Réunissez-vous! Quand un ministère a peur du contrôle de ceux qu'il appelle ses amis, c'est qu'il n'ose pas gouverner au grand jour et qu'il cherche une voie dans les ténèbres où vous ne le suivriez pas.

Les chefs parlementaires ont peur que vous vous réunissiez? Réunissez-vous! S'ils veulent recruter au profit de leurs ambitions, vous serez plus forts pour les déjouer. S'ils veulent recruter au profit de la France et des principes, vous serez plus forts pour les servir.

Craindriez-vous les insultes et les mépris affectés dont la presse des factions parlementaires salit vos noms et vos caractères? Mais les partis politiques sont comme les hommes politiques; l'injure les constate et l'insulte les fortifie. La reconnaissance publique ne bâtit le piédestal de la statue des grands ministres qu'avec les pierres dont on les a lapidés pendant leur vie. Croyez-vous que le pays qui vous élit et qui vous réélit prenne au sérieux, dans six mois, les accusations que l'on vous jette et les flétrissures dont on vous honore? Mais les ruisseaux du lendemain emportent les balayures de la veille. Il ne reste des hommes et des partis que ce qu'ils ont fait pour témoignage de ce qu'ils ont été. Eh bien! voyons, vous, hommes de cour et

d'antichambre, séides à plat ventre du 15 avril, complaisants de M. Molé et de tous les systèmes, voteurs jurés de toutes les sottises officielles, qu'avez-vous fait? et que serait-il advenu si vous n'aviez pas fait ce que vous avez fait?

Qu'avez-vous fait? Le voici :

Vous avez laissé tomber le ministère du 11 octobre quand il a eu fourni sa belle carrière de résistance à la guerre et à l'anarchie, et qu'il a hésité à donner satisfaction aux sentiments généreux et aux besoins moraux du temps par une amnistie et par une marche en avant. Et vous avez bien fait!

Vous avez renversé le ministère du 22 février, deuxième et malheureuse épreuve des ministères de tiers-parti. Ce ministère qui compromettait l'Afrique, qui succombait à Constantine, qui aliénait la Suisse, qui inquiétait à Ancône et en Belgique, qui menaçait, par des défis de tribune, nos relations pacifiques, vous l'avez renversé, et vous avez bien fait! Les entreprises politiques ne conviennent pas aux temps difficiles. Il faut des cheveux blancs aux affaires étrangères.

Vous avez soutenu le ministère Molé quand il vous a donné l'amnistie, quand il a dissipé l'émeute par la confiance, découragé le fanatisme par la générosité, réorganisé l'Algérie par la paix, réparé les revers de Constantine par la victoire, appris au Mexique à respecter la France partout; mais l'avez-vous soutenu, l'avez-vous encouragé, lui aviez-vous inféodé vos complaisances, quand ses actes ne vous ont pas semblé en harmonie avec vos consciences, avec les intérêts ou les idées du temps? Vos paroles et vos scrutins sévères contre lui sont là pour répondre. Qui s'est levé contre ses propositions, qui l'a combattu avec plus d'énergie, quand il a voulu, par un mauvais récrépissage monarchique, placer la dignité représentative dans le costume et donner aux députés de la nation d'autre uniforme que l'habit des citoyens? Ce sont des orateurs sortis de vos rangs. Qui s'est levé contre lui, quand, se mettant à la remorque de je ne sais quelle jalousie départementale, il a consenti à inquiéter le crédit public et à réduire deux cent mille petits rentiers de Paris en réjouissant quelques spéculateurs? Ce sont des 221. Qui s'est levé contre lui, quand, abdiquant, au nom du gouvernement, la direction de la plus nationale de ses œuvres, il est venu

proposer de concéder exclusivement tous les chemins de fer à des compagnies qui n'avaient de réel que leurs primes à la Bourse et leur impuissance? Encore des 221. Enfin, qui s'est prononcé plus hautement contre lui, quand, dans un mouvement irréfléchi d'impatience, il a brisé une Chambre de six mois, et jeté sur le pays le dé des élections, sans savoir si une révolution ne répondrait pas à une saccade? Encore et toujours des 221. Oui, voilà ces hommes serviles, qui n'ont cependant servi que leurs convictions! Voilà ces lâches complaisants de tout pouvoir, qui ont su trouver du courage, non pas contre leurs ennemis, chose toujours facile, mais du courage contre leurs amis.

Ils se sont réunis contre la coalition, pourquoi? Non pas parce que la coalition était une fusion, vous le savez bien, mais parce que la coalition était un mensonge; et s'ils ne s'étaient pas réunis contre elle, que serait-il arrivé? Voyons.

Premièrement. Le pouvoir eût été pris d'assaut; une prérogative se fût abaissée devant l'autre, quand elles doivent constitutionnellement marcher de front; la dictature violente de la Chambre seule des députés eût été proclamée de fait, il ne serait resté de nos trois pouvoirs que la prérogative de l'audace. Fatal exemple!

Secondement. Si le tiers-parti avait pris le pouvoir par les mains de son nouveau chef, vous auriez eu un second 22 février, avec la guerre d'Espagne et la collision de Belgique de plus. Le fruit de vos dix années de négociations et de paix était aventuré en un jour pour tenir le défi d'un programme; ou bien le programme était déchiré, et la gauche désertant un cabinet infidèle à ses promesses, ce cabinet tombait à vos pieds. L'auriez-vous relevé? Non, sans doute, vous, ses ennemis d'hier!

Troisièmement. M. Guizot, sorti tout transformé de la coalition, mais non rajeuni par elle, prenait le pouvoir. Mais les souvenirs du 11 octobre, du 6 septembre, s'élevaient entre une majorité et lui; la gauche, qui s'en était servie comme d'un instrument de ruine, l'aurait aussitôt brisé comme un instrument de reconstruction. Lui auriez-vous porté secours? Mais vous auriez accepté alors la double solidarité de son gouvernementalisme excessif et de son abandon de vos principes communs, dans une

coalition toute brûlante encore. Vous auriez été les conservateurs déteints de la défection; vous auriez été les 221 attelés par la coalition triomphante au char fourvoyé du centre droit. Qui aurait osé vous le proposer sans rire? et si vous l'aviez accepté, oh! c'est alors que vos ennemis se seraient tus, car il n'y aurait pas eu contre vous de pire sarcasme que vous-mêmes.

Que vous restait-il donc à faire? Ce que vous avez fait: rester en dehors, ne faire ni marchepied ni obstacle à personne, laisser passer la prérogative du roi et la trêve du pays dans un ministère qui offrait un prétexte à tous et qui ne donnait de gages à personne. Vous l'avez fait, et encore une fois vous avez bien fait!

Vous avez eu un seul tort, et encore tenait-il, nous le reconnaissons, à un excès de patriotisme mal entendu; vous avez eu le tort de paraître entrer vous-mêmes dans ce cabinet par une porte mal ouverte, dans la personne d'un de vos plus honorables membres, et d'accepter ainsi une ombre de solidarité avec un cabinet où vous ne pouviez pas influer. Vous avez eu le tort plus grand de porter à la présidence de la Chambre deux hommes pris dans les rangs de vos plus illustres adversaires. C'était vous abdiquer vous-mêmes personnellement et politiquement; c'était bien plus que d'accepter le rôle de vaincus, c'était accepter une sorte de complicité rétrospective avec ceux qui venaient de vous vaincre. Si vous eussiez triomphé, c'était bien. C'est d'en haut qu'il est beau de tendre la main, jamais d'en bas. Il est permis aux vainqueurs d'être généreux, il est commandé aux vaincus d'être dignes.

Voilà ce que vous avez fait. Y a-t-il rien là qui vous abaisse devant la France et devant vous-mêmes? Y a-t-il rien là qui vous entrave dans un ministère que vous avez toléré, s'il venait à abuser de votre silence? Non. Sans votre assentiment tacite, aucun ministère coloré ne pouvait se former et durer six semaines; le gouvernement représentatif était acculé! Vous vous êtes rangés de côté pour laisser essayer un ministère d'urgence.

Mais l'urgence ne dure pas des années. On abuse peut-être du temps et du champ de bataille que vous avez cédé; on y élève peut-être des batteries masquées contre vous. Reformez-vous et occupez des positions; autrement, sans avoir pris aucune part

au combat, vous serez, vous et vos principes, vous et la monarchie, vous et le pays, le butin trafiqué et livré entre les partis. Reformez-vous! et apprenez enfin au ministère et à la France cette grande vérité constitutionnelle :

« C'est qu'à l'avenir, ce ne sont pas les ministères qui doi-
« vent se faire des majorités, ce sont les majorités qui doivent
« se faire des ministères. »

Nous répondrons, dans un troisième et dernier article, à cette question : Si les 221 se reconstituent, que feront-ils? et nous essayerons de démontrer que les 221 sont appelés, dans un prochain avenir, à devenir la base d'un grand parti de liberté, qui ne sera pas parti d'opposition, et d'un grand parti de gouvernement, qui ne sera pas parti ministériel.

DE LA RECONSTITUTION DES 221

(TROISIÈME ARTICLE.)

---

7 décembre 1839.

MESSIEURS,

Nous avons promis de répondre à cette question : Si les 221 se reconstituent, que feront-ils? Nous allons le dire :

Posons d'abord les termes de la question. Nous supposons que les 221 sont réunis, qu'ils ont délibéré, et qu'ils ont pris, devant le ministère actuel, la position et l'attitude que leur permettent leur nombre et leur force. Cette position occupée, le ministère aura à s'expliquer avec eux. Si les explications étaient satisfaisantes, si le ministère, corrigeant ce qui a besoin d'être corrigé, prenait des engagements, donnait des garanties morales, il est bien entendu que les 221 ne feraient pas au cabinet une opposition personnelle et tracassière, qui dégrade ceux qui la font autant que ceux qui la subissent. Peu leur importe qui gouverne, pourvu qu'on gouverne selon l'honneur et selon les intérêts du pays. Ce ne seraient pas les 221 qui viendraient de gaieté de cœur bouleverser une situation, toute précaire qu'elle soit, et faire le vide dans le conseil sans avoir tout prêts les éléments d'un conseil nouveau. Les tribuns font cela, les hommes d'État jamais, les hommes d'ordre encore moins. Ils attendraient donc, dans une position indépendante et forte, que le cabinet, mieux d'accord avec lui-même, s'usât ou se fortifiât par sa propre nature. Ils se contenteraient de discuter ses lois avec l'impartialité de juges, et au bénéfice du pays. Ils ne combattraient pas, mais ils seraient debout pour

que leur ombre portât plus loin sur le ministère et sur la Chambre. Ce rôle d'observation ne convient pas aux impatients, mais il a son utilité et sa dignité. L'impatience ne convient qu'aux individus. Les grandes opinions ont toujours le temps parce qu'elles sont impérissables. On perd plus d'occasions en se pressant qu'en attendant.

Mais cette première hypothèse est peu vraisemblable. Voici les deux hypothèses infiniment plus probables devant lesquelles les 221 auront à se dessiner :

Première hypothèse. Le ministère, composé hétérogène de plusieurs natures d'opinions, comme ce bronze de Corinthe composé de tous les métaux fondus au feu d'un incendie, retrouvé dans sa cendre et qu'on ne savait comment nommer; le ministère, pressé entre la réunion muette des 221, les mécomptes du tiers-parti, les exigences légitimes de la gauche, les sommations de l'ancien centre droit et ses propres antipathies intestines, le ministère sentira fermenter en lui sa double ou triple nature; il éprouvera des tiraillements, on entendra des craquements, chacune des parties qui le constituent voudra entraîner l'autre vers ses tendances, le bras ne voudra pas suivre la tête, les membres combattront avec le tronc, le cabinet se brisera en deux. Le parti qui sera resté au conseil essayera de se compléter par des hommes choisis dans sa nuance.

Si c'est le parti du centre droit qui reste debout, il appellera à lui M. Guizot et quelques-uns de ses amis. Il adjurera alors les 221, au nom de leurs anciens souvenirs, de venir prêter force au cabinet où quelques-uns d'entre eux reverront avec bonheur et gloire leur ancien chef. Aucun doute qu'une partie des 221 ne se rallie de premier mouvement à M. Guizot et au vieux centre droit. Les cicatrices de la coalition ne saigneront pas toujours. Le prestige de l'éloquence, de la probité, de la fermeté, des doctrines toutes faites, aura son effet. On jouira un moment de sentir les rênes dans une main nerveuse. Le cabinet sera animé du souffle de M. Guizot. La majorité sera quelque temps 221. Mais qu'on ne s'y trompe pas! l'immense majorité, la majorité jeune des 221, qui a une haute estime pour la personne de M. Guizot, a un éloignement raisonné pour ses doctrines. Les doctrines de l'illustre chef du centre droit sont des

doctrines historiques, beaucoup dans le passé, peu dans le présent, moins dans l'avenir. Il a étudié la transformation sociale dans la révolution anglaise de 1688, plus que dans la révolution française de 1789. La révolution d'Angleterre est une révolution politique; son dernier mot est Aristocratie. La révolution française est une révolution sociale; son dernier mot est Démocratie. Restaurer une aristocratie légale descendue d'un ou deux degrés dans l'échelle des conditions, voilà les doctrines avouées de ce grand publiciste. Elles s'appellent classe moyenne. Organiser la démocratie pour qu'elle se moralise, pour qu'elle vive et pour qu'elle règne sous l'unité monarchique qui la tient en ordre, voilà les doctrines de la majorité des 221 et les nôtres. Elles s'appellent peuple. Entre ces doctrines et ces doctrines il peut y avoir estime, il peut y avoir paix et alliance de quelques jours; il ne peut pas y avoir paix durable et assimilation de volontés. Les dissidences d'idées fondamentales se produiront en dissidences de votes. La question d'ordre une fois mise à l'abri, M. Guizot restera, avec d'honorables et habiles adeptes, une puissante considération et le renom d'un grand théoricien; les 221 en grande masse passeront du côté du temps et de l'avenir. Le cabinet s'évanouira dans les nuages d'une théorie; mais comme le talent et le caractère ne s'évanouissent pas avec la puissance, M. Guizot et son parti ressusciteront sous quelque autre forme. Le gouvernement représentatif ne connaît pas l'ostracisme des grands hommes d'État.

Si c'est au contraire le parti du centre gauche qui reste aux affaires, ce parti appellera à lui l'homme de sa situation, l'ancien président du 22 février. Les 221 n'ont de préventions contre personne: ils mettent du prix à toutes les individualités fortes qui peuvent fortifier le pays. M. Thiers, revenant sur ses pas et s'associant aux hommes de leur confiance, serait certainement le bienvenu et retrouverait parmi eux autant de force qu'il leur apporterait d'habileté. Mais M. Thiers, à la tête de ce parti de tacticiens politiques, ne dérobera pas un vote aux consciences des 221. Les 221 sont comme la France : ils ne comprennent pas le tiers-parti, ils n'ont vu jusqu'ici dans ce groupe d'individualités indécises qu'un dissolvant à toutes les opinions auxquelles ces hommes parlementaires s'associent. On ne sait

jamais s'ils les partagent ou s'ils les combinent. Ils les caressent toutes et ils n'en confessent aucune; à peine sont-ils entrés dans un parti qu'on s'aperçoit qu'il s'énerve et qu'il dépérit. Dans la droite, ils ont des signes d'intelligence pour la gauche; dans la gauche, ils ont des chuchotements pour la droite. C'est le roseau de la parabole; ils percent la main qui s'y appuie. C'est l'eau tiède des opinions, qui ne convient pas à ceux qui veulent du chaud ou du froid. M. Thiers, avec ce parti à sa suite, ne durera pas trois mois. S'il appuie à gauche, le tiers-parti, admonesté par les électeurs qu'il redoute, lui manquera sous la main; s'il appuie à droite, le tiers-parti, effrayé par la presse qu'il ménage, se jettera à gauche. Avec ce terrain mouvant sous les pieds, M. Thiers s'enfoncera dans le vide. Quant aux 221, ils ne délibéreront même pas; leur rôle contre le tiers-parti est le rôle des volontés contre les velléités, des opinions contre les éclectismes, une opposition avouée, énergique, quotidienne, éclatante. Les alliés ne leur manqueront point. La presse même poussera à eux; ils se relèveront grands et populaires sur les ruines de ce cabinet avorté. C'est là la situation que nous leur souhaitons. Une opposition conservatrice est le plus beau rôle auquel un parti politique puisse être appelé en France.

Mais, nous dit-on, le tiers-parti tombé une troisième fois, et les 221 seuls ne pouvant pas former un cabinet, vous ne vous apercevez donc pas que vous allez avoir un cabinet de gauche? Un cabinet de gauche, grand Dieu! M. Barrot et ses amis au pouvoir? Mais c'est là le cataclysme final dont nous avons l'habitude de nous terrorifier depuis neuf ans?

Eh bien! examinons. Demandons-nous d'abord qu'est-ce que la France? qu'est-ce que la gauche? et voyons en quoi le triomphe momentané de la gauche dans le parlement serait la ruine du pays!

Qu'est-ce que la France? La France est un pays qui a fait sa révolution et qui ne veut pas qu'on la lui refasse. Elle a cet instinct admirable de conservation de tous les grands êtres animés, qui leur révèle quand il y a pour eux nécessité de crise ou nécessité de mouvement régulier. L'esprit de la France est au mouvement régulier; son pouls ne bat plus la fièvre des révo-

lutions. Quelle est, en un mot, la classe de citoyens qui peut se dire légitimement en France : Si une révolution radicale avait lieu, je serais plus libre, plus garantie, plus respectée, plus heureuse ou plus riche? Il n'y en a aucune. Il n'y a que quelques malfaiteurs qui peuvent se dire peut-être tout bas : Si le feu prenait à la France, je pourrais trouver un lingot dans la cendre. Dans toutes les autres classes de Français, il n'y a qu'à perdre. Une révolution, d'ailleurs, ne se fait pas quand on veut. Ce n'est jamais que l'explosion de longs et immenses griefs accumulés dans l'État. Il faut le temps pour les rassembler; il faut la matière pour charger la mine révolutionnaire; il faut que le gouvernement, la législation, les conditions de la propriété aient cessé d'être en rapport avec les idées et les mœurs. Tout cela ne se fait pas en neuf ans. La France travaille à reconstruire à la sueur de son front; mais elle n'a rien à détruire de plus, excepté la société elle-même. Or, la société saura bien se défendre. C'est Dieu qui l'a faite et c'est la nature qui la défend!

Et maintenant, qu'est-ce que la gauche? C'est un parti qui est suspect de vouloir faire une révolution dans un pays dont la révolution est faite. C'est-à-dire que c'est un contre-sens aux choses et un anachronisme au temps. Cela est sonore, mais cela est creux. L'esprit de la vieille gauche est parfaitement représenté en France par l'*air national* qu'elle aime à chanter dans ses banquets. Écoutez *la Marseillaise*, au théâtre ou sur la place publique! On lève ses chapeaux, l'œil s'anime, les mains applaudissent; il semble que ce peuple fermente de toutes les passions politiques que cette musique remue dans ses notes, et qu'à la fin du chant une explosion populaire va faire éclater le trône et le pays. Pas le moins du monde! A peine l'air est-il joué, que chacun sent battre son cœur aussi régulièrement qu'à l'ordinaire, et s'en va planter son arbre, bâtir sa maison ou souper chez son voisin. Pourquoi? C'est que chacun sait parfaitement qu'il n'y a plus ni tyrannie à abattre, ni féodalité à saper, ni rois de l'Europe à terrifier, ni sang pur ou impur à répandre dans les sillons de la liberté. C'est là la vieille gauche; un souvenir révolutionnaire et national, qui a sa magie encore, et qui n'a plus sa puissance. 91 en 1840.

Mais il se forme une jeune gauche qui, répudiant peu à peu ces non-sens révolutionnaires, s'est pénétrée du véritable esprit de perfectibilité et de fraternité sociales, de ce qu'on pourrait appeler le sens chrétien de la transformation française. C'est cette partie de l'opinion qui siége maintenant en grande majorité à la gauche de la Chambre. Depuis M. de Tocqueville jusqu'à M. Barrot, elle est représentée par beaucoup d'hommes droits, purs, éclairés, sans préjugés révolutionnaires, sans illusions démagogiques; de ces hommes qui n'ont pas la bonhomie de croire que tout serait parfaitement ordonné sous le soleil le jour où on aurait gratté le mot *monarchie* et écrit le mot *république* sur le fronton de nos vieilles mœurs, ou remplacé aux Tuileries un trône constitutionnel par un fauteuil. De ces fois robustes dans l'absurde, il y en a peu! Ces hommes d'avenir sont certainement appelés à un rôle sérieux et utile dans les destinées parlementaires de leur pays. Une seule chose leur manque, la maturité! Ils ne savent pas assez que toute société se résume dans ses pouvoirs, et qu'énerver les pouvoirs c'est énerver le bien même, qui ne peut se faire que par les gouvernements forts.

Eh bien! où serait donc le danger de voir ce parti à l'œuvre à son tour? N'y a-t-il rien de mieux à faire en France que ce qui se fait? La raison, la charité sociales tiennent-elles toute leur place dans nos institutions? La France tient-elle toute sa place légitime en Europe? Où serait le mal, encore une fois, que la gauche au pouvoir vînt poser ses questions devant le bon sens du pays? Dans le gouvernement représentatif, certaines idées ne peuvent être apportées que par certains hommes. La gauche doit apporter à son heure du mouvement et des idées, comme la droite de la prudence et de la stabilité. Quel rôle auront alors les 221 devant cette gauche? Un rôle d'observation modératrice et quelquefois bienveillante. Qu'on soit tranquille! le jour où la gauche alarmera le moins du monde le pays, le pays passera en masse aux opinions modératrices, et les 221 seront populaires de toute l'impopularité de l'anarchie. Le pouvoir, échappé à tous les partis, viendra se fixer enfin où il doit se trouver neuf ans sur dix, dans un nouveau centre droit dont ils auront dessiné les grandes lignes et fourni les éléments. Ce ne sera pas un

parti de *torys*, comme on veut les appeler; le *torysme* n'est qu'un débris consolidé d'un passé détruit. Nous valons mieux que cela. Ce ne sera pas un parti conservateur; ce nom exclut les améliorations du présent et l'intelligence de l'avenir. Ce sera, dans un pays où la royauté n'est qu'une abstraction et la pairie qu'un souvenir, ce parti *modérateur* que le pays cherche en vain dans ses institutions, et que la sagesse de la nation aura créé dans le sein même de sa puissance élective, pour contenir et modérer par sa force cette omnipotence que nulle force extérieure ne peut plus contenir ni modérer.

En présence de cette nécessité et en présence d'un tel avenir, demander aux 221 s'ils veulent se reconstituer, c'est leur demander s'ils veulent être la majorité et s'ils veulent préserver leur pays.

SUR LA QUESTION D'ORIENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 11 janvier 1840.

(Discussion de l'adresse.)

Le jour même où la Chambre, dans la dernière session, délibérait sur les affaires d'Orient, Ibrahim avait gagné la bataille de Nézib. Mahmoud en était mort de désespoir. Le ministère du 12 mai se posant comme arbitre entre la Porte, son ancienne alliée, et Méhémet-Ali, dont la fortune excitait l'engouement de l'opinion publique, s'était prononcé pour le maintien de l'empire ottoman, mais en acceptant le *statu quo*, c'est-à-dire le démembrement de l'Égypte et de la Syrie au profit du pacha. Cette politique condamnait la France à l'isolement et la séparait de l'Angleterre qui voulait l'intégrité des possessions du sultan par la restitution de l'Égypte et de la Syrie. La Russie, profitant du désaccord des deux cours, avait envoyé à Londres M. de Brunow négocier le partage de l'Orient : elle prenait Constantinople et abandonnait la Méditerranée et l'Égypte à l'Angleterre.

M. de Lamartine parla contre la politique hésitante, ambiguë, sans portée du ministère. En vue de la révision des traités de 1815, question que la révolution de Juillet avait posée devant l'Europe, il demandait au gouvernement de fortes alliances et une attitude autrement énergique en Orient, pour que la France pût se développer régulièrement et reprendre ses frontières naturelles.

MESSIEURS,

La Chambre comprendra que je n'aie pas la prétention de suivre l'honorable préopinant [1] dans le cadre si large qu'il a

1. M. Mauguin.

voulu élargir encore. Quelle que soit la hauteur des considérations générales qu'il a si heureusement abordées, je me renfermerai en ce moment dans la seule question de l'Orient, pour laquelle j'avais demandé la parole contre l'honorable M. de Carné.

Deux mondes à rejoindre, l'Asie et l'Europe à réunir par le contact qui y double leur force et leur fécondité; une crise, la plus importante qui se soit jamais produite dans nos affaires étrangères, je ne dis pas depuis la révolution de Juillet, mais depuis le temps où notre intérêt y est engagé; un vide immense à combler en Orient, une secousse dans les intérêts, un ébranlement dans les imaginations, la question des mers liée à la question des territoires; la question des compensations européennes, ouverte par l'honorable M. Mauguin, tout à l'heure : ce sont là, Messieurs, des objets assez grands, des intérêts suffisants pour attirer l'attention d'un jour. (*Marques d'assentiment.*)

Je me bornerai donc à une considération qu'a présentée l'honorable préopinant, considération qui m'a frappé vivement, parce qu'elle résume, en peu de mots, tout le sens de la politique de la France depuis la révolution de Juillet. Cette considération, j'en ai oublié les termes, mais en voici le sens :

Le gouvernement français a voulu avoir la prétention, dans une question tout européenne, de dominer à lui seul toute la situation, de rester seul, de laisser la France seule, d'agir sans alliés. De là toutes les déviations, toutes les erreurs, toutes les faiblesses dont nous avons été les témoins; de là des résultats, je ne dirai pas déplorables, mais des hésitations fâcheuses dont nous sommes témoins aujourd'hui, et l'oscillation politique qui interdit au président même du conseil de poser une question nette devant la tribune et devant le pays.

Mais cette question, comment l'a envisagée le ministère et comment l'envisagez-vous vous-mêmes?

Comment l'a envisagée le ministère? Je ne connais pas ses négociations et ses actes; mais, si j'en juge par ce qui a transpiré de ses transactions, si j'en juge par les résultats, si j'en juge par la nouvelle attitude combinée que prennent l'Angleterre et la Russie, qui sont amenées contre nous par une ligue contre nature, voici quelle a été la pensée et la conduite du cabinet des Tuileries. Si je me trompe, il est là pour me redresser. Qu'il ne

s'y trompe pas, au reste, je n'ai pas l'intention perfide de lui faire des torts de mes suppositions. L'affaire était lourde pour toutes les mains, et s'il a commis quelques fautes, ces fautes, je le reconnais, ne retombent pas seulement sur lui, mais sur tous les cabinets précédents, qui n'ont pas voulu se préparer d'avance à cette crise et établir leur politique étrangère sur le pivot de l'Orient. Elles retombent sur l'opinion française tout entière, qui a mal étudié ce grand intérêt européen, et qui, tantôt par une puérile jalousie contre l'Angleterre, tantôt par une terreur exagérée de la Russie, n'a jamais demandé qu'une politique d'exclusion, et a chicané là où il fallait une politique de magnanimité et de compensation.

Mais je disais : Qu'a fait le ministère? D'abord il a été surpris; tout le monde l'a été, excepté la Russie, seule puissance qui, depuis un siècle, ait une diplomatie à longues vues et à vastes proportions. Il a mis sa politique en délibération ici où nous avons pendant quinze jours balancé les destinées du monde. Il a entendu débattre patiemment les trois systèmes turc, arabe, européen, sans se prononcer pour aucun des trois; enfin, il a abordé la tribune, et, dans un éloquent discours de M. le Ministre de l'instruction publique [1], il a paru se décider pour le système turc. Les événements lui préparaient un cruel démenti. A peine avait-il fini de parler, que l'empire était écroulé. J'ai cru, et nous avons tous dû croire que, conformément aux principes énoncés avec fermeté et préméditation, et conformes aux vues et aux instructions de notre loyal ambassadeur, la France allait se joindre aux trois puissances intéressées, ordonner à Méhémet-Ali de mettre bas les armes, et refouler dans sa révolte ce pacha ambitieux qui, non content de lui avoir dérobé la moitié d'un empire, menaçait son maître mourant jusque dans sa capitale.

Vous vouliez un ajournement, vous déclariez vouloir la conservation du vieil empire ottoman; cela était conséquent, cela était facile, cela était clair et compréhensible pour tous. Une note de vous, une escadre sur les côtes de Syrie, la Syrie entière s'insurgeant contre Ibrahim qu'elle abhorre, les troupes du

1. M. Villemain.

Sultan marchaient en avant, appuyées par sa flotte et par les vôtres; Ibrahim, pris entre deux feux, reculait du premier pas jusqu'à Saint-Jean-d'Acre, et Méhémet-Ali implorait votre intervention ou était refoulé au moins en Égypte, et peut-être dans le désert. La question, aujourd'hui, serait bien simple. Vous auriez un empire ottoman sur la carte, vous auriez un ami dans l'Orient, vous auriez fait un grand acte de politique conservatrice et ultra-royale, vous auriez enlevé à la Russie tout prétexte de tutelle exclusive à Constantinople, à l'Angleterre tout motif d'agression contre l'Égypte. C'était le *statu quo* de 1810, vigoureusement rétabli dans le Levant par l'intervention française; cette politique, sans arrière-pensée, aurait fondé la confiance mutuelle entre les puissances qui vous suspectent et vous contre-minent dans l'Occident; cette politique n'était pas la mienne, j'en conviens; elle n'est pas celle de l'avenir, mais elle était belle et française aussi. Je n'y aurais pas applaudi, mais je l'aurais comprise et honorée tout en la déplorant. (*Écoutez! Écoutez!*)

Au lieu de cela, qu'avons-nous vu? La bataille de Nézib est gagnée par Ibrahim la veille du jour où le capitaine Caillez, envoyé par nous, va lui porter l'ordre de ne pas combattre; au lieu de porter secours au Sultan, vous allez négocier sourdement avec un rebelle, et lui promettre, quoi? je n'en sais rien! l'hérédité de ses usurpations, peut-être! l'Égypte, la Syrie, l'Arabie entière, un petit empire grand comme trois fois la France! En même temps vous ordonnez à votre escadre de bloquer amicalement les Dardanelles, et d'empêcher la flotte du Sultan de sortir pour secourir son armée; vous traitez patemment avec les agresseurs, vous emprisonnez les défenseurs dans leurs ports, et vous envoyez un autre officier à Constantinople porter d'autres paroles au Divan. Mais quelle confiance voulez-vous qu'inspirent ces paroles et ce double rôle à Mahmoud mourant, à son fils, à la Turquie, au divan, et enfin au congrès d'ambassadeurs européens assemblés à Constantinople? Qui ne voit une dérision dans un pareil appui? qui ne voit, derrière notre ambassadeur promettant notre concours à l'intégrité de l'empire, l'amiral Lalande emprisonnant la flotte à Gallipoli, et le capitaine Caillez modérant peut-être Ibrahim à Nézib, mais à coup sûr encoura-

geant et rassurant Méhémet-Ali à Alexandrie? (*Signes de dénégations au banc des ministres.*)

D'une telle politique que pouvait-il résulter? Ce qui a eu lieu: la victoire de Nézib, la déroute des troupes ottomanes, la trahison, la reddition de la flotte turque au pacha, la démoralisation de tout patriotisme ottoman, le démembrement de la Turquie, des conflits inextricables, l'état révolutionnaire constitué en permanence dans le Levant, et enfin la légitime animosité de toutes les puissances, qui toutes menacées par vous, finiront par s'unir contre vous. Voilà où en sont les choses, et c'est vous seuls qui les avez amenées là. (*Nouvelles et vives dénégations.*)

Je m'attends bien à la réponse, et vous venez de me la faire entendre d'avance; vous dites : Oui, voilà où nous avons mené les choses, et nous nous en félicitons. Nous parlions de l'intégrité de l'empire ottoman il y a six mois, mais n'en parlons-nous pas encore? Il est vrai que nos actes démentent nos expressions. L'intégrité de l'empire partagé par la moitié! l'intégrité d'un tout que nous coupons en deux? Cela serait risible si cela était sérieux. Mais cela n'est pas sérieux, bien que nous l'ayons volontairement placé dans la bouche officielle de la couronne et dans l'acte solennel d'une Adresse. Ce n'est pas cela que nous voulons. Ce que nous voulons, ce que nous tramons, ce que nous accomplissons, c'est la dislocation, c'est le démembrement des grandes proportions de l'empire, c'est le déchirement de l'Orient en deux parts; une part au souverain légitime à Constantinople, une part au pacha rebelle à Alexandrie. Oui, nous jetons le masque, nous croyons à une nationalité arabe, et nous allons d'abord favoriser timidement, puis à visage découvert, l'établissement d'un second empire des Kalifes, sous la protection d'un chrétien, et sous le sabre d'un vieillard qui n'est ni Arabe, ni Égyptien, ni chrétien, ni musulman, mais qui est un grand homme ou tout au moins un aventurier heureux! (*Violentes réclamations.*)

Oui, voilà votre pensée, ministres du roi; voilà, je le sais, la pensée d'une partie de la Chambre, qui, en cela, répond à la vôtre; M. de Carné vous l'a rappelé tout haut. Voilà la pensée fomentée par les organes de l'opinion sous les influences égyptiennes et sous les préjugés anti-russes et anti-anglais.

Eh bien! je la prends telle qu'elle est cette pensée, et je vous demande à vous-mêmes, du point de vue exclusivement français aussi, qu'avez-vous à espérer, qu'est-ce que la France a à gagner à la politique que vous suivez depuis six mois dans cette grande négociation? Que reviendra-t-il à la France? quel sera le bénéfice net pour mon pays, si ce rêve impossible d'une nationalité arabe pouvait se constituer en Égypte et en Syrie, et si vous parveniez à établir une puissance musulmane précaire et faible en Égypte, en présence d'une puissance musulmane précaire et agonisante en Turquie? Remarquez que je ne parle pas de l'intérêt général de civilisation dont vous m'accusez de me préoccuper plus qu'il ne convient à un patriote; je me place dans le seul intérêt français, comme vous, et je raisonne comme si tous les intérêts humains étaient concentrés dans la France. Voyons, qu'avez-vous fait, et que faites-vous ainsi?

En deux mots je vais vous le dire; la chose est trop claire pour avoir besoin de longs développements. (*Écoutez! écoutez!*)

La France, je parle non-seulement de la France en général, mais de la France d'aujourd'hui, de la France qui date de Juillet; la France a deux grands intérêts : un intérêt de conservation, un intérêt de développement. Se conserver et grandir, n'est-ce pas la loi des nations comme celle de tous les corps organisés? Oui, je ne suis pas injuste envers les droits et les sentiments de mon pays. Vous aviez plus de force conservatrice avant la révolution de Juillet; mais, je le reconnais avec M. Barrot, dans le discours qu'il a prononcé hier, l'énergie et l'enthousiasme de ce grand mouvement national vous donne au dehors plus de force d'expansion. (*Très-bien!*) Pour soutenir son intérêt de conservation, que faites-vous en soutenant le pacha d'Égypte, en l'adoptant contre son souverain, en le fortifiant, en le légitimant en Égypte, en Syrie? Évidemment vous faites trois choses également funestes à l'intérêt de conservation de la France. Premièrement, vous affaiblissez, vous exténuez, vous démembrez l'empire turc, à qui vous enlevez ses plus beaux territoires, et vous placez ce fantôme d'empire sous la tutelle forcée et nécessairement litigieuse des puissances occidentales intéressées à son héritage et veillant sur son dernier soupir. Il n'y a certes là condition de sécurité pour personne; c'est la rivalité diplomatique

organisée à tout jamais entre les puissances, à la porte du Divan; c'est un *congrès de guerre*, au lieu d'une conférence de paix. La guerre en sortira un jour, soyez-en sûrs; mais en attendant, elle y couvera tous les jours. Malheureuse pensée pour un temps et pour des intérêts qui veulent la paix! (*Marques d'approbation sur divers bancs.*)

Ce n'est pas tout. Ce fantôme d'empire garrotté ainsi par vous sur son lit de mort, comme pour l'empêcher de faire un mouvement qui le perde ou qui le sauve, vous assurez sa perte par l'immobilité que vous lui imposez; vous aggravez son mal, vous nourrissez sa décomposition par le discrédit moral où votre protection odieuse le fait tomber devant ses propres sujets. On fait grand bruit de quelques hatti-shérifs insignifiants, dictés au Sultan et rédigés en jargon constitutionnel dans quelque chancellerie de Péra; mais cette civilisation incomprise que vous croyez lui inoculer, cette civilisation si belle à sa place, ne vous y trompez pas, ce n'est là qu'un poison mortel que vous inoculez à l'islamisme. Il n'en vivra pas; il en dépérira, il en mourra plus vite.

Il faut avoir bien peu réfléchi sur la destinée des empires et sur la nature des civilisations pour ne pas savoir que chaque peuple vit de son principe, et qu'il est condamné à périr avec lui. Vous ne faites pas des Européens, vous ne faites pas des chrétiens, vous défaites des Turcs. Le despotisme et la liberté ne se combinent pas; ils se tuent l'un et l'autre. Si vous portiez le protestantisme à Rome, fortifieriez-vous le principe catholique? C'est la même chose. (*Sensation.*)

Au lieu de laisser l'empire ottoman mourir une seule fois, vous allez le faire mourir tous les jours, et l'ébranlement, la secousse, les oscillations, les collisions qui n'auraient suivi qu'une fois sa chute, vous allez les renouveler, les prolonger, les perpétuer pendant une période indéfinie d'années. Est-ce là, je le répète, une condition d'harmonie entre les puissances? Est-ce là une garantie de conservation pour les intérêts de la France? de la France surveillée en Europe, combattant éternellement en Afrique, et obligée de veiller en Asie, l'arme au bras, pourtant! Est-ce l'attitude du repos? (*Murmures divers, longue sensation.*)

Mais allons tout au fond des choses. Point de faiblesse, point

de réticences. Qu'est-ce qui trouble la sécurité de la France en Occident, et la sécurité de l'Orient tout entier? Ce qui trouble l'Occident, ce qui empêche les choses de se rasseoir, n'est-ce pas la crainte, n'est ce pas l'éventualité d'une conflagration, d'un conflit entre les puissances? N'est-ce pas cette appréhension, toujours vive dans l'esprit des hommes d'État, que le nouveau gouvernement de la France ne soit pas entré complétement, ne soit pas entré de bonne foi dans le droit diplomatique, et, pour me servir d'une expression plus vraie, dans la famille des états monarchiques des puissances légitimes? Qu'il y ait des répugnances, des haines sourdes, des hostilités latentes contre nous, qui en doute? Qu'on ne serre la main de la France qu'avec réserve et défiance, qui peut le nier? Combien de symptômes nous le révèlent! Bien des crises ont passé : la Pologne, Ancône, l'Espagne, la Belgique ; cette conflagration pouvait s'allumer à toutes ces étincelles. Ces mauvais pas ont été franchis. La France a agi avec plus ou moins de dignité ; mais enfin elle a agi loyament et avec franchise. Elle a enlevé à la diplomatie étrangère tout motif d'alarmes. (*Vive approbation.*)

Mais si aujourd'hui, à l'égard de l'Orient, sans plan arrêté, sans volonté claire et dite tout haut (la première des habiletés diplomatiques), elle inquiète, elle complique, elle menace, tantôt la Russie sur ses intérêts vitaux de la mer Noire, tantôt l'Autriche sur ses intérêts commerciaux de l'Adriatique, tantôt l'Angleterre sur son immense intérêt de communication avec ses soixante millions de sujets dans les Indes ; si ces puissances vous voient tour à tour demander avec elles l'intégrité de l'empire et le *statu quo*, et pousser au démembrement, menacées chacune dans un de ses intérêts spéciaux et toutes dans leur orgueil, ne finiront-elles pas par voir en vous des agitateurs et des ennemis partout, et par concevoir contre la France des défiances qu'elles ne doivent qu'aux tergiversations de son cabinet? Est-ce là de la conservation? n'est-ce pas plutôt établir à Constantinople un foyer d'animosités et de suspicion, où le feu des collisions en Europe sera conservé en Orient dans une question qu'il fallait allumer ou éteindre? (*Longue interruption.*)

Mais j'ai dit qu'outre son intérêt de conservation, la France avait un intérêt de développement. Vous connaissez tous celui

de la France. Il est dans la nature, il est dans son droit; il est bien plus, il est dans ses plus glorieux souvenirs; il est, j'ose le dire, il est à son tour et à son heure aussi légitime que son droit d'exister; car une nation qui n'a ni toute sa place, ni toutes ses frontières, ni toutes ses influences, n'existe pas aussi complétement que sa nature et sa destinée le veulent. Je n'ai pas besoin d'insister, sans doute. Ceci pour la France est bien autre chose qu'un système; c'est une passion nationale, c'est un préjugé de la grandeur. Parlez du Rhin et des Alpes, et vous êtes compris avant d'avoir achevé. La gloire y est restée, son esprit y est encore, son drapeau y reviendra une fois. (*Bravos dans plusieurs rangs de l'assemblée.*)

Eh bien! nous vivons heureusement à une époque où les nations ne prennent pas leurs passions pour des droits, où l'on ne légitimerait rien par la conquête, où l'Europe ne veut que des garanties de paix, où la pondération a pris la place de ces chocs violents qui déclassent les nationalités et les territoires. Nous ne songeons donc pas à conquérir, Dieu nous en préserve! nous restons immobiles et confiants dans les limites des traités que nous pourrions franchir en débordant au nord et à l'est. Vous n'avez pas les serres de l'aigle, vous n'avez plus que les contre-poids de la politique.

Mais ces traités eux-mêmes, est-ce la justice ou le sabre qui les a écrits? Les traités de 1815, refoulement violent de l'omnipotence armée d'un conquérant, ne sont-ils pas une réaction de la victoire? Est-ce la sagesse ou la colère de l'Europe coalisée qui les a dictés? Sont-ils donc éternels et immobiles comme ces fleuves et ces montagnes que la nature a donnés pour traités non écrits entre les peuples? Qui oserait le dire? Non, un jour viendra, il est près peut-être, où ces traités se déchireront d'eux-mêmes devant la force des choses, devant la balance mieux comprise de l'Europe, devant la volonté et la patience de mon pays! (*Approbation universelle.*)

A quoi une politique habile, quoique loyale, doit-elle tendre dans les transactions de l'Orient, dans la plus vaste crise qui puisse jamais remuer les bases des puissances? A deux choses, Messieurs : à résoudre la question orientale d'une manière profitable à toutes les puissances intéressées sur la Méditerranée, et

à préparer en Europe, par des alliances fortes, des compensations qui assurent un jour cet agrandissement légitime qu'aucune puissance du continent ne nous garantira pour rien.

Je m'expliquerais si c'était l'heure, je m'expliquerais si c'était la place; mais ne m'expliqué-je pas assez en disant ce qu'il ne fallait pas faire?

Ce qu'il ne fallait pas faire, peut-être est-il trop tard pour le dire, puisque vous semblez l'avoir fait; mais cette négociation aura des phases et des rechutes sans fin : je ne désespère pas d'un remaniement de la question. Ce qu'il ne fallait pas faire, le voici, selon moi :

Il ne fallait pas proclamer l'intégrité de l'empire ottoman, dont vous n'étiez pas les tuteurs, et que ni la politique, ni la religion, ni la civilisation ne vous avaient donnée en garde; ou, si vous vouliez la proclamer, il fallait la maintenir. Vous n'auriez pas eu un poids dans la balance, car l'empire ottoman n'y pèse plus; mais vous auriez eu un prétexte, une apparence, un turban, passez-moi le mot, posé sur la carte, et gardant la place vide d'un empire.

Une voix. Comme le chapeau du roi Stanislas en Pologne?

M. de Lamartine. L'expression choque-t-elle la Chambre? Je la retire. (*Non! non!*)

Il ne fallait pas emprisonner la flotte du sultan dans les Dardanelles, car vous preniez ainsi devant la Turquie et devant l'Europe la responsabilité des événements, et le hasard vous a donné la responsabilité d'une défaite et d'une trahison, la plus honteuse qui ait affligé l'empire.

M. le Garde des Sceaux [1]. Non, il n'y a pas eu trahison. (*Sensations diverses.*)

M. de Lamartine. Oui, jamais l'empire turc ne vit son capitan-pacha aller livrer les défenseurs de l'empire à son plus implacable ennemi.

Il ne fallait pas entrer dans le congrès diplomatique de Constantinople, puisque vous deviez en sortir; il ne fallait pas en sortir, puisque vous deviez y rentrer; il ne fallait pas y rentrer, puisque vous voulez évidemment en sortir encore.

1. M. Teste.

Il ne fallait pas inquiéter, caresser, menacer, avouer, démentir tour à tour les trois puissances avec lesquelles vous voulez maintenir des relations sûres dans l'Occident, car leurs défiances passeront la mer et compromettront vos alliances de nécessité en Europe. Demandez à la Russie si elle est plus confiante en vous qu'avant? Demandez à l'Angleterre si l'alliance anglaise est plus affermie? N'entendez-vous pas craquer de toutes parts cette alliance que tous les hommes d'État proclament ici difficile, mais nécessaire entre les deux peuples? Il fallait, je le répète, proclamer tout de suite et tout haut votre pensée conservatrice. Quand on parle au nom de trente-quatre millions d'hommes, l'habileté, c'est la force; la force, c'est la volonté. (*Bravos prolongés sur plusieurs bancs.*)

Enfin, et surtout, il ne fallait pas constituer gratuitement vous-mêmes un droit égyptien, une nationalité soi-disant arabe, dans une puissance d'un jour, sans base, sans titre, sans nationalité, dans une de ces fantasmagories orientales qui apparaissent et disparaissent avec le génie accidentel d'un seul homme; il ne fallait pas prendre au sérieux le rêve ambitieux, mais impuissant d'un vieillard.

M. Dupin. Je demande la parole. (*Vive sensation.*)

M. de Lamartine. Il ne fallait pas constituer l'hérédité et la légitimité de la dynastie de Méhémet-Ali. C'est déclarer à l'Angleterre un guerre sourde d'un siècle en Orient. Oui, l'Angleterre fera la guerre un siècle dans la Méditerranée, plutôt que de reconnaître une puissance dont le seul rôle créé contre elle sera d'être le geôlier du golfe arabique, et d'empêcher le contact inévitable, nécessaire, providentiel pour tout le monde, des Indes avec l'Europe, du monde asiatique avec le monde européen. Et que gagnerez-vous à cette guerre? Un siècle d'anéantissement de commerce, de collisions ruineuses, d'or et de sang perdus, de flottes consumées. Et après? et après? Je dis hardiment ici ce que j'ai dit à d'autres époques de Constantinople à l'égard de la Russie : vous n'aurez rien empêché; la nature est plus forte que ces misérables antipathies nationales; l'Europe et les Indes communiqueront en dépit de vous par Suez; vous n'aurez fait que retarder ce grand bienfait de la Providence; les deux mondes s'embrasseront et se vivifieront en se touchant en Égypte.

Vous n'aboutissez donc en définitive qu'à démembrer l'empire ottoman, à réunir dans une cause commune contre la France des puissances dont les intérêts, contraires entre eux, devaient vous donner inévitablement des alliés en Orient et des amis en Occident. Eh! ne vous apercevez-vous pas que vous rivez aussi vous-mêmes ces traités étouffants de 1815 où vous deviez préparer une brèche à tout prix et que toute la prévoyance des hommes d'État doit tendre à briser ou à élargir? (*Mouvement général.*)

Voilà vos résultats! en féliciterai je le cabinet et mon pays? Non; mais je ne m'en effrayerai pas non plus. La fortune de la France n'est qu'ajournée; elle n'est pas perdue. Le pays comprendra enfin ce que la catastrophe de l'Orient lui préparait en Europe, et la question remaniée par les événements et les hommes produira ce qui est en elle, le remaniement de l'équilibre européen. Chaque pierre qui tombera de cette ruine aura sa secousse, son ébranlement, son retentissement en Europe. Un empire est lent à mourir; à chacune de ses convulsions la question se représentera à vous tout entière.

Heureux les hommes qui comprendront alors les intérêts permanents de la France, confondus dans les intérêts permanents, universels de l'humanité! heureux tous les événements qui briseront vos combinaisons étroites et qui nous appelleront enfin à sortir, malgré nous, de cette torpeur où nous semblons fixés par la double peur des commotions intérieures et des mouvements extérieurs! Quoi! nous qui trouvions naguère l'Europe trop étroite pour notre activité, nous trouvons aujourd'hui la France assez large, et nous refusons le champ que nous ouvre la chute de l'empire ottoman? Mais le mouvement régulier des grandes entreprises au dehors n'est-il pas le plus sûr moyen de combattre le mouvement fiévreux et irrégulier des passions perturbatrices au dedans? n'est-ce pas l'exercice qui prévient les convulsions? Oui, heureuse l'heure où l'Orient s'écroulera plus complétement encore et laissera place à tant de populations opprimées, mais fortes et actives, que le poids du cadavre turc écrase, à la honte de la civilisation et des hommes, et où la France, leur tendant une main secourable entre les ambitions de la Russie et les susceptibilités de l'Angleterre, se

placera entre ces deux puissances au centre même de l'Asie Mineure, les contre-pèsera l'une par l'autre, laissera les Russes protéger les populations qui lui sont sympathiques, laissera les Anglais communiquer avec leurs Indes pour le bénéfice du monde, laissera l'Autriche dominer dans l'Adriatique sa nouvelle mer, et, au lieu de faire obstacle et empêchement à tout, faisant concours et assistance aux intérêts naturels de tous, trouvera son propre intérêt, sa propre influence, sa propre richesse dans une nouvelle balance de l'Orient dont elle sera la tige en Europe et dont elle tiendra les contre-poids en Orient. (*Rumeurs dubitatives.*)

Oui, Messieurs, quelle que soit à cet égard la pensée du cabinet et de la Chambre, voilà la mienne, voilà mes vues et mes vœux, et les vues et les vœux de tous ceux qui ont étudié la question sur place ! Je les livre à mon pays, accueillis par vos murmures et à mes risques et périls ; mais je ne m'afflige pas, je ne me décourage pas de ces marques d'incrédulité. Ces désapprobations de l'opinion publique mal éclairée, qui m'arrivent à la tribune au moment où je vais la quitter, je m'y attendais en y montant, et je les bravais, appuyé sur des convictions réfléchies et sur ma conscience. Mais, quelles que soient vos impressions du moment, je me rassure ; car je sais que la France n'ajournera pas éternellement sa fortune, et que la vérité a fait alliance avec le temps. (*Très-bien! très-bien!*)

DISCOURS

SUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

10 février 1840.

La société française de l'émancipation de l'esclavage donnait un banquet aux délégués des sociétés anglaise et américaine. Cette assemblée de représentants des peuples civilisateurs des deux mondes offrit à M. de Lamartine une occasion imposante et désirable de proclamer les vérités sociales qu'il avait défendues à la tribune et dans des réunions extra-parlementaires. Dans le discours suivant, manifeste de l'alliance entre la France et l'Angleterre, inaugurée par l'abolition de l'esclavage dans le monde, il put constater le chemin que cette question de revendication de la liberté humaine avait fait en ce siècle.

MESSIEURS,

M. Odilon Barrot [1] vient de porter un toast aux hommes; permettez-moi, au nom de la société française, d'en porter un aux principes :

« A l'abolition de l'esclavage sur tout l'univers! Qu'aucune « créature de Dieu ne soit plus la propriété d'une autre créature, « mais n'appartienne qu'à la loi! »

1. Président de la réunion.

Messieurs, ce fut un grand jour dans les annales des assemblées politiques, un beau jour devant Dieu et devant les hommes, un jour qui effaça de la surface de la terre bien des taches d'infamie et de sang, que celui où le parlement anglais, qu'animait encore l'âme de Wilberforce et de Canning, jeta 500 millions à ses colons pour racheter trois cent mille esclaves, et avec eux la dignité du nom d'homme et la moralité dans les lois.

Nous admirions dans notre enfance le dévouement de ces apôtres, de ces missionnaires chrétiens qui allaient racheter un à un quelques captifs dans les régences barbaresques, avec les aumônes de quelques fidèles; eh bien! voilà que ce qui se faisait individuellement, exceptionnellement il y a un demi-siècle, se fait aujourd'hui en grand, par une nation tout entière, aux acclamations des deux mondes. La France, en 1789, n'avait fait que des citoyens; l'Angleterre, en 1833, fait des hommes. L'égalité politique ne suffit plus à l'humanité; il lui faut l'égalité sociale. Ce seul fait, Messieurs, répond aux accusations contre notre temps. Non, il n'a pas reculé, le siècle témoin de pareilles entreprises! L'acte d'émancipation de 1833 et les 500 millions votés pour le rachat des esclaves brilleront dans l'histoire de l'humanité et attesteront au monde que les grandes inspirations de Dieu descendent aussi sur les corps politiques, et que la civilisation perfectionnée est une révélation qui a sa foi et une religion qui a ses miracles. (*Applaudissements.*)

C'est la même pensée, Messieurs, qui nous réunit dans cette enceinte, des trois parties du monde, pour nous entendre, nous éclairer, nous encourager dans l'œuvre que le siècle élabore et que nous voulons l'aider à accomplir. Mais, Messieurs, ne nous le dissimulons pas : quand une idée fausse est devenue un intérêt, on ne l'exproprie pas sans lutte. Un vice social a toujours un sophisme à son service. Le sophisme se défend par toutes ses armes. La calomnie des intentions est le moyen le plus sûr de décréditer les saintes entreprises. Nous en sommes les exemples; mais notre cause en deviendra-t-elle victime? Non, regardons la calomnie en face; nous ne la ferons pas rougir, mais nous la ferons mentir : ce n'est qu'ainsi qu'on la confond. (*Bravos.*)

Tout le monde, Messieurs, a été calomnié dans cette cause : les Anglais, les colons, les esclaves et nous.

Oui, l'Angleterre a été calomniée indignement, et calomniée pour sa vertu même. N'avons-nous pas entendu mille fois, depuis vingt-cinq ans, répéter et dans les journaux, et dans les livres, et récemment à la tribune, que les généreux efforts de l'Angleterre contre la traite des nègres, que les 500 millions donnés par elle en échange de l'émancipation, n'étaient qu'un piége infâme, recouvert d'une philanthropie perfide, pour perdre ses propres colonies auxquelles elle ne tenait plus, et pour forcer ainsi, par l'imitation, à anéantir les nôtres qui lui portaient ombrage. Oui, cela a été dit, cela a été cru. L'absurde est infini dans ses inventions, comme la sottise est infinie dans sa crédulité. Oui, cela a été dit tout haut à la tribune d'une nation qui s'appelle la nation de l'intelligence, et cela n'a pas été étouffé sous les murmures de l'indignation nationale. O généreux esprits des Wilberforce, des Pitt, des Fox, des Canning, dont je vois les noms inscrits sur ces drapeaux et rayonnants sur cette fête, vous ne vous doutiez pas, pendant que vous tramiez cette conjuration évangélique, pendant que vous répandiez dans les trois royaumes et dans l'univers cette *sainte agitation* de la conscience du genre humain (*Bravos*), pendant que vous arrosiez de votre sueur et de vos larmes ces tribunes, nouveaux champs de bataille où vous livriez les combats de la philanthropie, de la religion et de la raison persécutées, vous ne vous doutiez pas que vous n'aviez que du fiel, de la haine et de la perfidie dans le cœur ; que vous n'étiez que les hypocrites de la réhabilitation humaine, et qu'au fond vous n'aviez que le dessein, aussi pervers qu'insensé, de faire massacrer des millions d'Anglais par leurs esclaves, pour consumer les trois ou quatre petites colonies françaises dans l'immense incendie qui dévorerait vos vastes établissements et vos innombrables concitoyens.

Demandons pardon à Dieu et au temps d'avoir entendu de pareilles aberrations. (*On applaudit.*)

Les colons n'ont pas été moins calomniés. On a vu en eux des oppresseurs et des tyrans volontaires. Ils ne sont que des maîtres malheureux, gémissant eux-mêmes sur la funeste nature de propriété que la civilisation leur a infligée.

Les esclaves ont été calomniés et le sont tous les jours encore. On les peint comme des brutes pour s'excuser de n'en pas faire des hommes.

Mais nous-mêmes, Messieurs, quelles injurieuses imputations n'avons-nous pas eu à subir! On nous a demandé de quel droit nous nous immiscions entre le colon et l'esclave. Messieurs, du droit qui nous a fait libres nous-mêmes! La justice nous appartient-elle? pouvons-nous en faire une concession à qui que ce soit? Non! toute idée de justice et de vérité inspirée par Dieu à l'homme lui impose des devoirs en proportion avec ses lumières. Les droits du genre humain sont comme les vêtements du Samaritain dépouillé sur sa route; il faut les rapporter pièce à pièce à leur maître, à mesure qu'on les retrouve, sans quoi on participe aux blessures que l'humanité a reçues et aux larcins qu'on lui a faits. (*Applaudissements répétés.*)

Que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas pensé de nous! Nous sommes des révolutionnaires, la pire espèce des révolutionnaires, des révolutionnaires sans péril, des lâches qui, n'ayant rien à perdre, ni fortune ni vie dans les colonies, voulons y mettre le feu pour l'honneur abstrait d'un principe, et, qui sait! peut-être aussi pour la vanité cruelle d'une insatiable popularité. Si cela était vrai, nous serions les derniers des hommes; car nous prendrions le nom de Dieu et de l'humanité en vain, et nous ferions de la civilisation et de la liberté le plus infâme des trafics, aux dépens de la fortune et de la vie de nos concitoyens des colonies et au profit de nos détestables amours-propres.

Mais cela est-il vrai? Cela a-t-il le moindre fondement, et dans nos intentions et dans les faits? Écoutez et jugez : ce sont nos doctrines, ce sont nos actes qui répondent. M. Odilon Barrot vous disait à l'instant même que cette question était sortie du domaine des théories pour entrer dans la pratique. Cela est vrai, et, en y entrant, elle a pris ces conditions de mesure et de justice sans lesquelles il n'y a pas de vérité ni d'application. Nous procédons par la lumière, par la conviction et par la loi; nous voulons la liberté, mais nous ne la voulons qu'aux conditions de la justice et du travail dans nos colonies. Une émancipation injuste, c'est remplacer une iniquité par une autre. Une

iberté désordonnée et sans conditions de travail, c'est remplacer une oppression par une autre; c'est fonder la tyrannie des noirs à la place de l'empire des blancs; c'est l'anéantissement de nos colonies. Que disons-nous? Le voici:

Émancipation et indemnité; nous y ajoutons initiation.

Indemnité aux colons; Messieurs, que ce mot n'effraye pas les hommes qui voient tout de suite s'ouvrir un abîme dans nos budgets et qui soumettent toujours l'homme au chiffre, au lieu de soumettre le chiffre à l'homme.

Indemnité, comme je l'entends, n'a rien d'énorme, rien d'immédiatement exorbitant; le pays même ne la sentirait pas.

En deux mots, voici comme je raisonne, et cette pensée, portée par moi il y a quatre ans à la tribune de la Chambre, a été accueillie comme une solution pratique de la question qui pèse sur les esprits.

Trois classes d'intéressés profiteront de l'émancipation : l'État, les colons, les esclaves. L'État y recouvre la moralité dans les lois et le principe inappréciable de l'égalité des races et des hommes devant Dieu.

Le colon y gagne une propriété honnête, morale; une propriété de droit commun, investie des mêmes garanties que les nôtres, au lieu de cette propriété funeste, incertaine, explosible, toujours menaçante, dont il ne peut jouir un moment avec sécurité; propriété humaine qui déshonore, qui démoralise celui qui la possède autant que celui qui la subit. Le lendemain de l'acte d'émancipation, vos capitaux coloniaux vaudront le double.

Enfin l'esclave, vous savez ce qu'il y gagne : le titre et les droits de créature de Dieu; la liberté, la propriété, la famille; son avénement enfin, et l'avénement de ses enfants à l'humanité.

Eh bien! répartissez entre ces trois classes d'intérêts le poids de l'indemnité, faites payer proportionnellement à l'État, au colon et à l'esclave le prix des avantages qu'ils recouvrent, et l'humanité est restaurée.

Voilà jusqu'à quel point, Messieurs, nous sommes des tribuns d'esclaves, des spoliateurs des colons, des incendiaires du pays! Que le pays juge! Il jugera, et la France qui n'a jamais

reculé, la France qui n'a pas craint de remuer le monde et de verser son or et son sang par torrents pour la liberté politique, ne craindra pas de donner quelques millions pendant dix ans pour racheter une race d'hommes, et avec ces hommes sa propre satisfaction.

Vous, Messieurs, que l'Angleterre envoie à ce pacifique congrès de l'émancipation des races, allez redire à l'Amérique et à l'Angleterre ce que vous avez vu, ce que vous avez entendu. La France est prête à accomplir sa part de l'œuvre de régénération dont elle a donné le signal au monde et dont vous avez eu l'honneur de lui donner le plus noble exemple. Avant trois ans, il n'y aura plus un esclave dans les deux pays; que dis-je! il n'y en a plus déjà dans nos pensées : le principe est voté par acclamation sur toute terre où l'Évangile a écrit les droits de l'âme au-dessus des droits du citoyen. Nous ne délibérons plus que sur le mode et l'accomplissement.

Messieurs, c'est à l'union des deux peuples que nous devons ce jour de bénédiction dans les trois mondes; resserrons cette alliance dans les liens de cette fraternité européenne dont vous êtes les missionnaires près de nous. Une politique mesquine et jalouse, une politique qui voudrait rétrécir le monde pour que personne n'y eût de place que nous, une politique qui prend pour inspiration les vieilles antipathies nationales, au lieu de s'inspirer des sympathies qui rappellent l'Orient et l'Occident l'un vers l'autre; cette politique, Messieurs, s'efforce en vain de briser ou de relâcher, par des tiraillements pénibles, les relations qui unissent l'Angleterre et la France. L'Angleterre et la France resteront unies : nous sommes à nous deux le piédestal des droits du genre humain. (*Bravos prolongés.*) La liberté du monde a un pied sur le sol britannique, un pied sur le sol français; la liberté, la civilisation pacifique s'écrouleraient une seconde fois dans les flots de sang, si nous nous séparions. Nous ne nous séparerons pas; cette réunion en est le garant. (*On applaudit.*)

Quand les mêmes pensées se communiquent, se pénètrent ainsi à travers les langues, les intérêts, les distances; quand les âmes de deux grands peuples sont d'intelligence par l'élite de leurs citoyens, et commencent à comprendre la mission de

liberté, de civilisation, de développement que la Providence leur assigne en commun; quand cette intelligence, cette harmonie, cet accord reposent sur la base de principes éternels aussi hauts que Dieu qui les inspire, aussi impérissables que la nature, ces peuples échappent, par la hauteur de leurs instincts, par l'énergie de leur attraction, aux dissidences qui voudraient en vain les désunir. Leur amitié, leur sympathie se rejoignent dans une sphère de pensées et de sentiments où les dissentiments politiques ne sauraient les atteindre; et c'est le cas de leur appliquer ce mot sublime de l'Évangile, devenu le mot de la liberté : « Ce que Dieu a uni, les hommes ne le sépareront pas. » (*On applaudit.*)

Eh! quoi donc! les idées ne sont-elles pas le premier des intérêts?

Quand Washington et Lafayette, quand Bailly et Franklin se firent un signe à travers l'Atlantique, l'indépendance de l'Amérique, quoique contestée par les cabinets, fut reconnue d'avance par les nations. Quand les esprits libéraux de l'Angleterre et de la France se tendirent la main, malgré Napoléon et la coalition, c'était en vain que les flottes et les armées combattaient encore; les nations étaient réconciliées. Les vrais plénipotentiaires des peuples, ce sont leurs grands hommes; les vraies alliances, ce sont les idées. Les intérêts ont une patrie; les idées n'en ont point! Et si quelque chose peut consoler les hommes politiques d'avoir à toucher si souvent à ces intérêts fugitifs, précaires, qui passent avec le jour et emportent avec lui les passions mobiles que nous y attachons, c'est de toucher de temps en temps à ces idées impérissables qui sont aux vils intérêts d'ici-bas ce que les monnaies qui servent aux vils trafics du jour sont à ces médailles que les générations transmettent aux générations, marquées au coin de Dieu et de l'éternité.

SUR LES FONDS SECRETS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 24 mars 1840.

Le ministère du 12 mai s'était retiré après le rejet de la loi de dotation du duc de Nemours. La coalition qui triomphait définitivement arriva au pouvoir au 1er mars avec M. Thiers. Le nouveau cabinet, pris dans les fractions diverses de la coalition, présentait pour programme: *transaction*, et c'est à ce titre qu'il demandait à la Chambre un vote de confiance dans le crédit des fonds secrets. Le rapport de la commission résumait ainsi la situation : le ministère du 1er mars ou la dissolution de la Chambre. M. de Lamartine caractérisant l'origine équivoque et turbulente du nouveau cabinet et ses alliances précaires, écarta la question de confiance préalable qu'il ne pouvait donner à des adversaires politiques, mais il sommait le gouvernement d'entrer dans les voies régulières d'un mouvement libéral et organisateur où il trouverait une majorité et un solide concours, impossible dans une Chambre stérilement agitée par la compétition des partis et par des souvenirs dangereux.

MESSIEURS,

Aucun orateur ne s'étant présenté pour réfuter les objections élevées par mes honorables amis[1], je me vois forcé, pour rétablir le terrain de cette discussion, de reprendre pied à pied le discours éloquent que vous avez entendu à l'ouverture de cette séance.

1. Les orateurs inscrits pour soutenir le crédit s'étaient fait rayer de la liste.

Si toute la dextérité de la parole, si toute la dignité du langage, la franchise de l'élocution, pouvaient couvrir ce qu'il y a de spécieux, ce qu'il y a de faux dans une situation, je ne crains pas de le dire, la Chambre serait suffisamment informée, et elle voterait en ce moment. Mais il n'est pas donné aux paroles, quelque habiles, quelque puissantes et éloquentes qu'elles soient, d'être plus fortes que les choses. Il y a, Messieurs, un proverbe fameux qui explique votre situation et la nôtre. Je le retourne en deux mots, et je dis au ministère : Dites-moi où vous vous placez, dites-moi où sont vos amis, où est le centre de votre action, et sans écouter les paroles que vous prononcerez, je vous dirai d'avance ce que vous ferez, ce que vous serez inévitablement condamné à faire. (*Très-bien!*)

M. le président du conseil[1] vous a expliqué, avec une franchise à laquelle je me plais à rendre hommage, toutes les convenances, toute la délicatesse et toute la dignité de sa position personnelle dans la transaction qu'il à tentée pour compléter, dit-il, le cabinet du 1er mars. Trouvera-t-il mauvais que nous, à notre tour, nous membres, non pas d'une majorité, nous l'avons toujours reconnu, mais de ce qu'il a appelé la minorité la plus nombreuse, nous venions, non pas au nom de notre dignité personnelle, que nous sacrifions à notre pays, mais au nom de la dignité de notre opinion, et ce n'est pas là, Messieurs, un vain point d'honneur, car l'honneur des opinions c'est leur sécurité, examiner face à face avec lui, et devant notre pays, dans quelle position nous sommes, et si c'est une situation acceptable que celle qu'il a prétendu nous proposer?

Je demanderai une extrême indulgence pour l'état où je me trouve, et qui m'empêche d'élever la voix autant que je le voudrais.

Le ministère nous a posé, nous l'avons reconnu tout de suite, non pas une vaine question administrative, mais une grande et sérieuse question politique.

Le ministère nous demande : Avez-vous confiance en moi? Qu'il me permette, avant de lui répondre, de lui faire observer qu'il y a quelque contrainte morale à nous forcer de lui dire ce

1. M. Thiers.

qu'il doit savoir aussi bien que nous. Je comprends qu'on se passe des gens, je comprends qu'on les laisse même désigner par des qualifications peu sympathiques; mais je ne comprends pas qu'après les avoir décrédités, poursuivis comme des ennemis du bien public dans les élections, je ne comprends pas qu'en serrant tous les jours la main de ceux qui les poursuivent de leur haine, on ait le courage de venir ensuite à cette tribune leur demander : Avez-vous confiance en moi?

Mais si nous répondions : Oui, nous avons pleine et absolue confiance, je vous le demande à mon tour à vous-mêmes, cette réponse ne vous semblerait-elle pas la plus amère des ironies, la plus sanglante épigramme? Et si cette réponse était sincère, si elle pouvait l'être, je le demande au pays, ne verrait-il pas en nous les plus dupes ou les plus timides de tous les hommes politiques? (*Vive approbation.*)

Je vous dis donc tout de suite : Non, non, nous ne pouvons pas avoir confiance; et cependant, j'aime à vous le dire aussi, et vous le savez, ce défaut de confiance ne s'adresse pas aux hommes, il s'adresse à la situation. Non, il n'y a pas un des hommes éminents dont le cabinet se compose, à commencer par son chef, que nous n'eussions été heureux de voir rappelé aux affaires, si le cabinet eût été composé sur la base plus large et plus réellement parlementaire que notre patriotisme lui souhaitait. Ce ministère n'a pas de base : le pouvoir n'aura ni régularité ni aplomb.

Voilà pourquoi nous nous réservons. Expliquons-nous devant la France, si vous le voulez.

Ne craignez pas, Messieurs, que je ramène la Chambre sur des traces effacées, sur les discordes éclatantes de nos deux dernières sessions. C'est bien assez d'en subir les conséquences dans le morcellement des partis.

Non, j'écarterai avec soins ces épines de la discussion. Il n'y a plus de colère, plus de haine, plus de rancunes; et s'il y avait même au fond de nos cœurs quelque reste d'amertume et d'irritation contre tant d'injustices, nous nous en féliciterions pour avoir le facile mérite d'immoler tout cela au salut du pays. (*Nouvel assentiment.*)

Mais il n'y en a plus. Qu'y a-t-il donc? Des principes peut-

être? Pas davantage : c'est une prétention des partis pour colorer les haines qu'on nous suppose. En réalité, il n'y a pas de principes entre nous. Je vous l'ai toujours dit, on trompe l'Europe avec cette idée, et l'on cherche à nous tromper nous-mêmes; disons le vrai.

On se figure, on dit, on écrit que nous sommes deux camps ennemis, profondément divisés par quelque grande théorie politique et sociale que chaque discussion creuse, élargit davantage; que nous avons des buts différents, des drapeaux divers; que les uns, c'est vous, veulent marcher à la république à travers le gouvernement parlementaire, récemment dénommé, et à travers toutes les expériences, toutes les désorganisations que leur prête l'imagination échauffée des trembleurs monarchiques.

On ajoute que les autres, et c'est nous apparemment, veulent rétrograder du gouvernement constitutionnel, du gouvernement des majorités, jusqu'à je ne sais quel gouvernement personnel qui prendrait les Chambres pour de simples conseils, les ministres pour des gérants responsables, et qui, déguisant mal un absolutisme honteux sous des formes représentatives, ne serait pour la nation que la parodie des gouvernements de discussion, et pour la couronne que l'hypocrisie de la Constitution.

Ai-je besoin de vous adjurer pour démentir ces doubles absurdités? y a-t-il à gauche, y a-t-il à droite, y a-t-il au milieu un seul homme qui, ayant respiré l'air de son siècle, rêve ces chimères de démagogie ou d'autorité? Vos dénégations me répondent.

On lève les épaules à de telles allégations, à de telles calomnies, et l'on a répondu. (*Très-bien! très-bien!*)

Oui, et j'en félicite mon pays, et j'en tire un heureux augure pour mon siècle, au milieu de nos dissentiments, de nos oscillations plus ou moins divergentes, nos principes au fond sont les mêmes. Nous voulons tous l'affermissement, le développement d'un gouvernement monarchique, mais démocratique; monarchique à son sommet, populaire à sa base; nous voulons que les trois pouvoirs dont il se compose se meuvent libres et indépendants dans les limites que la Constitution de 1830 et de 1815 leur a fixées.

Nous voulons tous que ce gouvernement se respecte lui-

même, et qu'aucun froissement d'une prérogative par l'autre, des Chambres sur la couronne, de la couronne sur les Chambres, n'y porte le trouble et n'en rompe le difficile, mais précieux équilibre; nous voulons tous qu'il soit fort au dedans, pour être national et imposant au dehors; nous voulons tous, non pas qu'il reste immobile, mais qu'il avance sagement dans la route des idées progressives et des nécessités populaires.

Mais il y a cependant quelque chose, il faut le dire, sans quoi le pays nous prendrait pour des insensés et des hommes turbulents qui s'agitent sans motifs et sans excuses, et cette cause la voici : on ne la découvre pas au premier coup d'œil, mais elle est au fond de tout, entre la gauche et nous, entre la presse et nous, entre vous et nous surtout.

Oui, nous nous apercevons depuis longtemps, et tout ce qui réfléchit sur l'état des esprits est frappé de cette vérité, qu'il y a ici des hommes à grandes idées libérales, et dans la gauche et parmi nous, et des hommes parmi vous peut-être qui prennent les instincts révolutionnaires pour les idées libérales; rien n'est plus opposé.

Oui, voilà la différence entre vous et moi. J'aime et je défends l'idée libérale, le progrès du pays et de la législation dans le sens régulier et fécond de la liberté; vous, vous aimez, vous caressez, vous surexcitez le sentiment, le souvenir, la passion révolutionnaire; vous vous en vantez; vous dites : Je suis un fils des révolutions, je suis né de leurs entrailles, c'est là qu'est ma source, je retrouve de la puissance en y touchant, comme le géant en touchant la terre; vous aimez à secouer devant le peuple ces mots sonores, ces vieux drapeaux, pour l'animer et l'appeler à vous; le mot révolution dans votre bouche c'est, permettez-moi de le dire, le morceau de drap rouge qu'on secoue devant le taureau pour l'exciter. (*Exclamations et longues rumeurs à gauche.*)

Vous dites : ce n'est rien, ce n'est qu'un lambeau d'étoffe, ce n'est qu'un drapeau; nous le savons bien; mais cela irrite, mais cela inquiète, mais cela fait peur! Cela vous convient; eh bien! nous, nous croyons que ce qui irrite et ce qui inquiète le pays sur les grands intérêts de réforme politique à jamais acquis cela ne vaut rien, cela est funeste, cela le porte au passé, au

lieu de le faire marcher en ordre vers son avenir. Nous lui voulons du mouvement, et pas de convulsion, pas de fièvre. C'est ce que nous voulons aussi pour l'Europe.

Voilà une de ces causes qui nous divisera longtemps, mais elle ne nous divise pas d'avec la gauche libérale ; ou si elle vous suit imprudemment sur le terrain révolutionnaire, nous nous retrouvons avec elle sur le terrain des vrais intérêts libéraux. (*Adhésion au centre droit.*)

Mais il faut tout dire. Il y a autre chose entre nous ; il y a, j'oserai le dire, non un principe, mais une passion, une passion inquiète, jalouse, insatiable, que rien ne peut calmer, qui ne veut rien partager, parce que tout n'est pas encore assez pour elle. Il y a la passion de gouverner, de gouverner seul, de gouverner toujours, de gouverner avec la majorité, de gouverner avec la minorité comme aujourd'hui, de gouverner avec et contre tous ; régner seul, régner toujours, régner à tout prix !

Oui, je le répète, voilà ce qui nous divise, voilà l'unique barrière entre nous.

Eh bien ! est-ce nous qui l'avons élevée ? Daignez m'écouter avec l'impartialité de juges, et je voudrais que le pays, qui doit nous juger en dernier appel, m'écoutât tout entier.

Deux années de luttes violentes à cette tribune, quatre années de majorité flottante, trois mois de tâtonnements sans pouvoir découvrir un centre de force ici ; trois cabinets, quatre peut-être en une année ; l'action vitale du gouvernement suspendue, les lois essentielles à la subsistance du peuple ajournées au moment où elles allaient être discutées ; le gouvernement employant à chercher à vivre les moments qu'il aurait employés à agir, à administrer ; le dedans et le dehors également déconcertés par ces éclipses incessantes de majorités, voilà l'état où nous sommes depuis trop longtemps, voilà la situation du Parlement : situation qui discrédite profondément ce qu'on nomme si glorieusement, mais si mal à propos, le gouvernement parlementaire ; situation qui inquiète, qui ébranle, afflige profondément ceux qui, comme moi, conservent leur foi entière au gouvernement représentatif, mais qui fait demander avec scepticisme aux masses si ce gouvernement a été inventé pour être le combat éclatant, mais stérile, de quelques passions de tribune,

s'il a été inventé à l'usage de quelques ambitieux de renommée et de bruit, ou au profit du peuple. (*Légère agitation.*)

Ne vous fiez pas à ce scepticisme. Le comble du mal pour le peuple serait de perdre sa foi dans la liberté.

Eh bien! quand nous sommes arrivés ici au commencement de cette session, je dirai mieux, il y a seulement quinze jours, lorsque le dernier ministère est tombé dans une rencontre, dans un accident, dans un vote non combiné, non dirigé contre lui, mais contre une loi, quel a été, j'adjure vos souvenirs, notre sentiment à tous? Je parle de tous ceux qui veulent une reconstitution de majorité.

Nous nous sommes dit tout bas, tout haut, nous nous sommes dit sur tous ces bancs, dans l'échange et l'effusion des intentions les plus conciliantes : « La paix est faite, la majorité est retrouvée, la coalition n'existe plus; vainqueurs ou vaincus ont été séparés, pendant neuf mois, par le ministère du 12 mai; le temps a fait son œuvre : un souffle de concorde s'est répandu sur tous les groupes de cette assemblée, un moment désunis. Voici deux larges fractions de la Chambre, le centre gauche et le centre droit : l'une comptant cinquante, soixante, quatre-vingts voix; l'autre deux cents ou deux cent vingt. Ces deux centres, quand ils sont unis, sont la base naturelle et permanente d'un pouvoir régulier; l'un et l'autre ont des personnifications éminentes de leurs principes; ces personnifications s'estiment, s'honorent mutuellement; aucune question ne les divise, car il ne s'agit plus ni d'Ancône, ni du Luxembourg, ni de don Carlos refoulé d'Espagne; ces hommes de pouvoir vont s'entendre et le pays va marcher. »

Oui, vous le niez en vain aujourd'hui, c'était là la pensée de tous, car c'était la pensée des choses, la pensée de la situation. Les deux centres se tendaient la main pour se réunir. Quoi donc s'est interposé entre nous?

Est-ce vous, hommes du centre gauche? Non, je le déclare, ce n'est pas vous; j'en pourrais citer des preuves. Vous le dites aujourd'hui, parce que vous voulez prendre généreusement sur vous la responsabilité de ceux qui vous ont entraînés. Vous ne le disiez pas alors; vous disiez comme nous : « L'union des centres! un cabinet choisi entre leurs chefs! »

Est-ce nous, hommes du centre droit? est-ce nous, qui n'avons jamais rien prétendu pour nous-mêmes, nous qui n'avons jamais voulu que présenter au pays l'image de l'union, de la force au repos?

Non. J'ose le dire, et l'histoire parlementaire l'attestera : jamais un grand parti politique ne se montra plus désintéressé du pouvoir pour lui-même. Quelle place avons-nous demandée pour nous? Quel obstacle personnel avons-nous fait à aucune combinaison honorable et sûre?

Ce qui s'est interposé, Messieurs, j'aurai le courage de le dire, parce que cela est vrai, selon moi, ce ne sont ni les principes, ni les choses, ni même les hommes, j'aime à leur rendre cette justice; ce qui a empêché cette union des deux centres, seule combinaison normale, homogène, durable pour la majorité et pour le pouvoir, c'est la situation prise dans cette Chambre, et systématiquement prise, par M. le président du conseil. Où s'est-il placé? Non point dans ce centre d'impartialité que nous lui demandons avec des contre-poids, des garanties de modération à sa droite et à sa gauche; il s'est placé presque à l'extrémité de cette Chambre ou du moins dans un des groupes les plus distants des centres où devait être son point d'appui. Et là, il fait appel à la transaction, cette transaction que l'orateur auquel je succède[1] appelait, avec une si heureuse éloquence, « la dernière parole des révolutions qui finissent, » et que je pourrai appeler heureusement aujourd'hui « la première parole des majorités qui se retrouvent! »

Aux centres. Très-bien! très-bien! (*Sensation profonde.*)

M. de Lamartine. Il s'est placé non point parmi nos amis, non point parmi les neutres; il s'est placé au milieu de nos adversaires politiques de dix ans ou de deux ans, comme vous voudrez, et là il nous dit : « Venez à moi, je suis la transaction personnifiée, la transaction vivante! je vous défie de n'y pas venir! » Mais, Messieurs, ce n'est pas transiger, c'est vaincre et humilier. (*Très-bien! très-bien! — Mouvement et bruits divers.*)

Ensuite, cette exclusion de nous et des nôtres, cette proscription en masse de tout cet immense parti, à différents titres

1. M. Béchard.

conservateur, qui, depuis dix ans, a supporté le poids du jour et a sauvé la France, le gouvernement, la révolution même de Juillet en la modérant, est-ce là un symptôme bien rassurant? est-ce là donner un gage honorable?

Croyez-vous qu'un grand parti politique, représentant des opinions, des principes, des intérêts qui lui ont été confiés par la France, pût impunément faire ainsi abdication de lui-même? Et puis, après avoir combattu ce cabinet trois ans, nous allons nous y soumettre aujourd'hui, parce qu'il s'appelle transaction, sans garantie, sans condition, sans sécurité, sans contre-poids! Nous nous livrons non point à un parti, nous nous livrons à un seul homme; et si nos destinées sont perdues un jour, si elles sont compromises dans une politique étrangère à nos principes, nous aurons à nous en prendre à cette imprudence et à n'accuser qu'une confiance que nous n'avons pas osé refuser. Non, il n'en sera pas ainsi. (*Très-bien! très-bien!*)

Une autre cause, Messieurs, nous empêche et nous interdit sévèrement d'accéder à la demande de cette soi-disant transaction qui nous est faite; cette cause, je la trouve dans l'appui énigmatique pour moi encore, jusqu'à ce que l'honorable M. Odilon Barrot ou un de ses collègues ait voulu nous l'expliquer.

M. Odilon Barrot. Je demande la parole. (*Mouvement.*)

M. de Lamartine. Je la trouve dans cet appui sans conditions que la gauche offre à M. le président du conseil; enfin, disons tout, dans la faveur passionnée, suspecte, de cette portion du journalisme qui nous a été, qui nous est restée la plus hostile, et qui semble s'attacher à un seul homme comme pour l'imposer, au nom de l'opinion du dehors dont on s'est trop servi dans le parlement à une certaine époque, et qui, à son tour, veut se servir arbitrairement de nous contre le parlement! arme terrible, arme vivante qui a sa volonté propre et qui se retourne contre le bras qui l'a employée.

Cette puissance exorbitante aujourd'hui de l'opinion, de l'opinion factice, je le répète, a-t-elle agi d'elle-même? A-t-elle été l'instrument de pensées exclusives, qui savent que, dans ce temps et dans ce pays, tel courage qui résiste au canon s'intimide devant une feuille publique et devant un nom jeté en

proie à l'impopularité d'un jour? Non, sans doute; mais ce qui est pour moi certain, évident, c'est que les intentions conciliatrices des hommes et des partis prêts à se rejoindre ont été intimidées et suspendues dans leur tendance par la déclaration d'antipathies de ce genre.

Non, Messieurs, encore une fois, c'est la guerre de la force irresponsable et désordonnée d'une popularité factice, sans garantie, contre la force constituée, contre les pouvoirs élus de la constitution ; c'est la grande bataille entre ces deux puissances. Si vous la perdez, tout est perdu pour longtemps. Vous ne vous possédez plus vous-mêmes; cette popularité vous intimera ses volontés, ses caprices, ses personnifications arbitraires; ce ne sera plus ici qu'il faudra chercher le pouvoir, ce ne sera plus la Chambre, le pays qu'il faudra servir : ce sera cette souveraine qu'il faudra flatter, caresser, capter à tout prix; le pouvoir sera aux plus hardis corrupteurs ou aux plus humbles adulateurs de l'opinion. Si vous y consentez, alors dites-le tout haut, proclamez qu'il y a un quatrième pouvoir qui absorbe, qui domine, qui opprime tous les autres et qui s'appelle *popularité*. De ce jour, les Chambres seront vaincues.

Quant à nous, Messieurs, nous n'accepterons jamais que les pouvoirs définis par la constitution (*Assentiment au centre droit*), et, pour mon compte, je n'aurais pas reculé, je l'espère, devant un héros soutenu par des baïonnettes et dissolvant la majorité dans les conseils; je ne reculerai pas devant une force extraparlementaire, soutenue par des feuilles politiques et imposant la domination d'une minorité dans le parlement.

M. le président du conseil nous dit : « Jugez-nous à nos actes, et ne nous refusez pas des votes avant de savoir qui nous sommes ! »

Je conçois cela, et cela est parfaitement raisonnable avec des hommes nouveaux et une situation nouvelle; mais sommes-nous donc d'hier? Mais l'homme éminent que je vois à la tête de ce cabinet est-il donc inconnu ? y a-t-il un acte aussi expressif qu'une individualité? Notre personne, n'est-ce pas tous nos actes à la fois résumés dans nous? Une attitude politique, n'est-ce pas un acte aussi, et le plus évident de tous les actes, puisqu'il est le plus permanent? Et moi aussi je voudrais pouvoir douter!

Mais ce ministère, d'où sort-il, Messieurs? Des rangs de vos adversaires les plus éloquents, les plus fougueux depuis trois ans! Sur quoi s'appuie-t-il? Sur vos adversaires les plus obstinés depuis dix ans! Quels sont ses organes au dehors? Les journaux les plus antipathiques, les plus hostiles quelquefois à vos doctrines et à vos personnes!

M. le Président du Conseil. Et les vôtres, comment sont-ils pour nous?

M. de Lamartine. Quoi! des agressions répétées constamment depuis trois années! l'alliance affichée avec ceux qui vous combattent! l'amitié de ceux qui vous haïssent et vous calomnient! l'exclusion de tous les hommes qui ont votre confiance! vos noms signalés, proscrits dans les élections!. Ce ne sont pas là des actes, ce ne sont pas là des indices suffisants pour vous?

M. Thiers. Je demande la parole. (*Sensation.*)

M. de Lamartine. Oh! je commence à craindre que si vous êtes si difficiles à convaincre, c'est que vous ne voulez pas être convaincus, c'est que vous voulez chercher un prétexte pour une longanimité bien respectable dans ses motifs, mais, soyez-en sûrs, bien ruineuse dans ses résultats.

Voix nombreuses. Très-bien! très-bien! (*Rumeurs à gauche.*)

M. de Lamartine. Oui, cette longanimité que j'aimerais à partager, à imiter si elle était honorable et sûre, si elle pouvait être un moyen de ralliement pour les majorités, cette longanimité vous annihilera sans rien sauver.

Quelle sera sa situation? Nous pouvons l'examiner au grand jour. Il n'y a pas de paroles, quelque habiles, quelque insinuantes qu'elles soient, il n'y a pas de professions de foi, quelque patriotiques qu'on nous les fasse, qui puissent sauver la fausseté d'un point d'appui. Un gouvernement ne peut pas boiter toujours; il faut qu'il marche où est son terrain.

S'alliera-t-il à la gauche franchement, ouvertement, drapeaux confondus? et c'est ce que j'aurais fait à sa place; mais alors vous l'abandonnez, et il tombe.

S'alliera-t-il à vous? Mais la gauche le déserte; et vous-mêmes, quelle majorité lui prêteriez-vous? Quoi! vous auriez été exclus, privés de toute garantie dans sa composition, et vous iriez relever ce cabinet refoulé par la gauche, et prendre le

chef et le drapeau de vos adversaires d'hier et d'aujourd'hui? Mais quand même vous pourriez consentir à un pareil prosternement de toute dignité d'un parti politique, un cabinet soutenu par une majorité que ce prosternement même aurait décréditée dans le pays pourrait-il vivre deux jours? Il se serait abdiqué pour vous, vous vous seriez abdiqués pour lui, et vous voudriez que ces deux abdications ne déconsidérassent ni le ministère ni la majorité? On vous aurait porté hautement, audacieusement le défi de faire de l'opposition à quoi que ce soit, et vous répondriez à ce défi en venant faire cortége à une combinaison qui aurait triomphé de vous et qui serait répudiée par vos ennemis?

Mais vous ne connaissez donc pas la France? Mais vous ne savez donc pas le sentiment que lui inspirent ces défaillances, ces évanouissements de caractère et de conviction dans ses représentants? Un parti sans dignité ne sera jamais son parti. Elle sait que la liberté a besoin de courage avant tout, et qu'un parti qui ne sait ni se respecter, ni se défendre, ne saura, dans l'occasion, ni la défendre, ni la respecter. Si nous acceptions ce rôle que vous voulez nous faire, cette dissolution dont on nous menace, cette dissolution sur laquelle vous voudriez nous rassurer, cette dissolution que vous ne feriez plus par colère, vous seriez obligés de la faire pour cause de déconsidération et de dédain public. (*Marques générales d'adhésion.*)

Mais que l'honorable chef de la gauche, qui saura bien défendre la dignité de son parti, me permette de le lui dire ici; Je me défie du ministère, parce que je crois à sa fermeté. Abdiquer, ajourner ses doctrines, les principes dans lesquels on s'est personnifié depuis dix ans aux yeux du pays, confier son drapeau à un autre, et à qui? à l'homme éminent qui l'a le plus repoussé et déchiré cent fois dans ses luttes? Cela n'est pas possible, cela n'est pas, cela rappellerait le mot fameux de M. Barrot à la session dernière, mot qu'il adressait si haut, et que, certes, il ne permettrait pas qu'on retournât contre son parti : « Assez d'abdication comme cela! »

Non, Messieurs, l'honorable M. Barrot, s'il appuie le cabinet, nous dira pourquoi il l'appuie; il nous dira s'il croit devoir effacer son drapeau, s'il croit devoir le confier à des mains

étrangères, comme s'il ne voulait plus le porter lui-même; s'il croit devoir effacer de la discussion ses grands principes dont la gauche a été jusqu'ici et dont elle est la personnification permanente : le rappel des lois de septembre, la réforme électorale et la protection aux révolutions étrangères. Si j'entendais l'honorable M. Barrot faire une pareille abdication, je ne le croirais pas; mais je n'ai pas d'inquiétude à cet égard. (*Rire général. — Approbation au centre droit.*)

Je dis, Messieurs, que je n'ai pas d'inquiétude sur le langage que l'honorable M. Barrot et la gauche viendront tenir à cette tribune. Un tel homme, un tel parti ne s'abdiquent pas. Il y a donc des gages pour eux; il y a donc de l'inconnu pour nous.

De toutes parts. Oui! oui!

M. de Lamartine. S'il n'y a pas de l'inconnu dans les pactes, et je me hâte de dire que je ne crois pas aux pactes, il y a de l'inconnu dans la situation, et c'est pourquoi nous nous refusons à l'aborder.

Messieurs, je m'arrête, j'ai dit toute ma pensée.

S'ensuit-il, comme des feuilles calomniatrices le proclament, que c'est nous, hommes du gouvernement, qui voulons rendre tout gouvernement impossible? que nous voulons faire une de ces oppositions systématiques, forcenées, qui arrête les choses, qui paralyse l'action du gouvernement, qui tue le pays, pour renverser des adversaires politiques?

Eh! que serions-nous donc si nous nous permettions à nous-mêmes ce genre d'opposition suicide que nous vous avons sans cesse reproché? Non, rien de tout cela, Messieurs; une opposition de colère ne sera jamais la nôtre. Ce n'est pas nous qui avons dit : « Qu'on essaye de gouverner sans nous, on verra! » Nous laissons cette arme, avec beaucoup d'autres, à ceux qui l'ont inventée! (*Bravos réitérés.*)

Nous voterons toutes les lois utiles; nous ne leur demanderons pas d'où elles viennent, mais ce qu'elles sont. Fécondez le sol, couvrez-le de chemins de fer, donnez-nous les lois matérielles, les lois morales que le pays sollicite, vous verrez si nous les rejetterons. Prenez dans l'Orient l'attitude martiale et conciliante que je ne cesse de vous indiquer, l'attitude d'intermédiaire armé, et soyez sûrs de nos suffrages. Le patriotisme

n'a pas de passion au-dessus de la force et de la dignité du pays.

Mais dans des questions de politique personnelle et parlementaire, quand vous viendrez me demander, comme aujourd'hui, si j'ai confiance, une confiance préexistante et préalable dans la direction libérale d'un cabinet que j'ai vu souvent combattre les principes de développement social que moi-même j'apportais à cette tribune; si j'ai confiance dans la direction conservatrice de ce cabinet où je vois les hommes les plus éminents par leur talent, qui, par leur talent même, ont fait les plus profondes blessures au parlement depuis deux années et ont contribué à déchirer cette majorité que nous cherchons à recoudre; si j'ai confiance enfin dans la direction parlementaire, dans la force, dans la stabilité, dans la puissance d'agir librement du chef d'un cabinet qui, debout sur une minorité prête à se dérober sous lui, tend une main à la gauche qu'il appelle à le soutenir contre la droite, une autre à la droite qu'il appelle à le défendre contre les prétentions de la gauche; du chef d'un cabinet suspendu un moment dans un faux équilibre dont la base est une minorité et dont le balancier est une impossible déception; si j'ai confiance, si j'ai foi, si j'ai espérance pour la couronne, pour nous, pour le pays, pour l'ordre, pour la liberté, pour quoi que ce soit de vrai, de sincère, de profitable, de patriotique; moi, le dire? non, jamais! (*Bravos réitérés.*)

Confiance! et en quoi confiance? et à quoi? Si je me place au point de vue libéral qui est le mien plus que vous ne voulez le croire, je vous trouve en face de mes principes de progrès social dans presque tous les grands combats de principes que nous avons livrés ici depuis cinq ans pour développer et moraliser la démocratie.

Si je me place au point de vue conservateur, je vous trouve à la tête de ceux qui ont mis le trouble dans le parlement, soufflé l'agitation entre le parlement et la couronne, de ceux dont un des organes ne cesse pas de sonner ce qu'on pourrait appeler, en termes révolutionnaires, le tocsin de la presse en permanence contre nous.

Voix nombreuses. L'expression est juste.

M. de Lamartine. Ces bruits accusateurs, ces dénominations

aussi ridicules que mensongères, ces désignations d'hommes de cour, de gouvernement personnel, ces agitations incessantes de l'opinion, je suis bien loin de vous les attribuer; sans doute, vous devez les déplorer, les mépriser autant que nous; mais de quels noms se sert-on pour les accréditer; qui les désavoue? Ces fausses monnaies de l'opinion distribuées chaque jour au peuple pour le séduire ou l'irriter, de qui portent-elles l'empreinte? (*Mouvement.*)

Et vous voudriez que je déclarasse confiance à tout cela? Non. Le pays ne nous a pas envoyés pour jeter un mensonge dans cette urne de vérité.

Vous pouvez faire violence à la majorité, à la Chambre, à l'élection, à l'opinion; vous ne ferez jamais violence à mes lèvres.

Je subirai en silence, je subirai douloureusement le joug qu'une popularité extérieure et une minorité ici m'imposeront; mais ce joug, je ne contribuerai pas du moins à me l'imposer à moi-même et je n'aurai pas du moins un jour le repentir, le chagrin, l'humiliation de retrouver la boule blanche que j'aurais eu la faiblesse de vous donner, dans les embarras, dans les difficultés, dans les complications intérieures et extérieures, et peut-être dans les dégradations des gouverneurs de mon pays.

(Ici l'orateur est interrompu par des marques très-vives d'approbation, auxquelles se mêle un bruit aigu parti honteusement et qui ressemble à un sifflet.) (*Mouvement général d'indignation.*)

PLUSIEURS VOIX. Comment, on ose siffler ici?

M. LE PRÉSIDENT [1]. Je vais donner l'ordre de faire évacuer la tribune d'où est parti le sifflet.

UN MEMBRE. Ce n'est pas dans les tribunes qu'on a sifflé.

M. BEAUMONT (*de la Somme*). C'est un député qui, en toussant, a produit ce bruit.

M. DE LAMARTINE. Soyez convaincus que ni les applaudissements ni les sifflets ne pourront ni exalter ni effrayer mon courage. (*Très-bien! très-bien!*)

M. TASCHEREAU. On n'a pas sifflé!

UN MEMBRE. On a sifflé deux fois!

1. M. Sauzet.

M. de Lamartine. Songez-y sérieusement, Messieurs, hommes de la gauche, hommes de la droite, à qui l'on demande une confiance qui s'exclue et les moyens peut-être de nous dominer les uns par les autres; prenez-y garde, et refusez, croyez-moi, au ministère du centre gauche, le jour que ce ministère vous demande avec tant d'instance, avec tant de périls; car ce jour, n'en doutez pas, sera suivi d'un bien long repentir et d'un bien déplorable lendemain. (*Longues marques d'adhésion.*)

RÉPLIQUE A M. PISCATORY

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 25 mars 1840.

(Suite de la discussion sur les fonds secrets.)

M. Piscatory avait adressé à M. de Lamartine une interpellation personnelle sur ses rapports politiques avec la couronne.

MESSIEURS,

Je rougis de demander un moment à la Chambre et de ne pas effacer complétement ma personnalité appelée impunément ici devant l'importance ou la gravité du débat qui nous occupe. Aussi n'occuperai-je la tribune qu'un seul instant.

L'honorable préopinant a attaqué non pas l'opinion que je représentais hier; il a interrogé mon individualité sur mes rapports avec les honorables amis qui daignent me donner un peu de confiance, mais dont je n'ai jamais eu, dont je n'aurai jamais la prétention de me porter le chef; heureux si je suis quelquefois le faible et insuffisant organe de la loyauté de leurs sentiments et de la fermeté de leurs opinions. (*Très-bien!*)

Ma personne, Messieurs, j'en ferais bon marché dans toute autre circonstance; mais, vous le savez, Messieurs, l'opinion des hommes, c'est encore l'homme lui-même. Cet oubli qu'il pourrait faire de ce qui le concerne, il ne le doit pas pour les opinions qu'il représente, car ces opinions ont leur garantie en lui. (*Très-bien! très-bien!*)

Je répondrai donc en deux mots à l'espèce d'interrogation que m'a faite le spirituel préopinant. M. de Lamartine, vous dit-il, est votre organe, et cependant il n'a pas partagé toutes vos pensées, il n'a pas voté toutes vos lois depuis l'origine de la révolution de Juillet. Un seul mot bien franc, Messieurs : je ne veux tromper ici ni mon pays, ni-moi-même, ni mes amis, ni mes ennemis. Mes sentiments sur la révolution de Juillet, sur le gouvernement né de cet événement, je les ai dits tout haut en entrant à la tribune, et si la Chambre veut les entendre, je suis prêt à les lui répéter, je n'y ai rien changé. (*Oui, oui.*)

J'étais, comme beaucoup d'entre vous, Messieurs, attaché de cœur, attaché de reconnaissance à la personnification de la royauté tombée dans les journées de Juillet.

Cela ne m'a pas fait excuser l'attentat de son gouvernement contre la Constitution du pays. Je n'ai aucun reproche, aucun repentir à cet égard au fond de mon cœur; je l'ai jugé la veille comme vous l'avez jugé le lendemain. (*Très-bien! très-bien!*)

Mais fallait-il, et ici je m'adresse à vous, à vos sentiments éminemment loyaux, je vous le demande à vous-mêmes, fallait-il que, pénétré encore de ces sentiments de reconnaissance et d'affection pour une famille royale dont j'avais reçu les bienfaits, fallait-il que, le lendemain de sa chute et en présence de ses adversités, je parusse me réjouir de cette chute? Qu'auriez-vous pensé de moi? Je n'aurais pas voulu, je ne voudrais pas de votre confiance à ce prix. (*Bravos.*)

Non, ce n'est pas là le sentiment qui devait diriger ma conduite. Ce sentiment, le voici. Lorsque la royauté de Juillet a été personnifiée dans une autre famille, famille avec laquelle j'avais l'honneur d'avoir précédemment des liens de respectueuse intimité, si elle me permet de me servir de ce mot, j'ai écrit au roi lui-même, je lui ai dit quel motif de délicatesse me faisait, suivant moi, un devoir d'abdiquer entre ses mains les titres, les honneurs que je tenais de la monarchie tombée; je lui ai dit que d'une main lui offrant ma démission de mes emplois diplomatiques, de l'autre, je croyais devoir, comme patriote et comme Français, lui offrir mon serment à lui et au gouvernement de Juillet. (*Marques générales d'assentiment. — Bravo! bravo! — Bien! très-bien!*)

Voilà quelle a été mon inspiration, quelle a été ma conduite ; oserez-vous les blâmer, oserez-vous descendre plus avant dans la conscience et dans la vie privée de l'homme pour blâmer ou louer ce que le respect pour lui-même défend ou commande? (*Non! non! — Très-bien! sur tous les bancs.*)

Messieurs, je m'arrête. L'heure avancée m'empêche de rentrer dans la discussion politique, où je serai sans doute rappelé demain. Mais, quant au fait personnel, j'ai répondu. Un seul mot encore. Je m'adresse au préopinant, dont l'élévation de cœur m'est assez connue, et je lui dis, et je dis à ceux qui me suspectent, pour la respectueuse réserve dans laquelle j'ai cru me maintenir devant la couronne :

Vous lisez aussi clairement que moi-même dans les motifs les plus secrets de ma conscience. Jugez-les! (*Très-bien! très-bien!*)

Je ne me suis pas rallié, car je ne me suis jamais séparé de mon pays; son drapeau sera toujours le mien; son pouvoir aura toujours mon respect et mes services. (*Adhésion unanime.*)

S'il se trouve sur quelques bancs de cette enceinte des hommes capables d'inculper, de flétrir de pareils actes et de pareils sentiments... (*Non! non!*), je me consolerai, Messieurs; il se trouvera toujours un pays pour les comprendre, et j'oserai dire pour les honorer! (*Vive adhésion.*)

RÉPLIQUE

A MM. ODILON BARROT ET JAUBERT

Chambre des Députés. — Séance du 26 mars 1840.

(Suite de la discussion sur les fonds secrets.)

Messieurs,

Je désire que la Chambre ne se trompe pas au sentiment qui me ramène inopinément à cette tribune. Je n'y monte pas dans l'intérêt d'une justification personnelle, mais dans l'intérêt de la justification des opinions auxquelles j'appartiens.

J'ai été assez heureux hier pour démontrer la conformité de ma situation politique en elle-même, quant aux personnes; j'espère être assez heureux pour démontrer aujourd'hui à l'honorable préopinant la conformité de mes opinions elles-mêmes, quant aux choses. L'honorable préopinant, Messieurs, s'est étonné de deux choses : d'une part, de ce que n'ayant pas prêté mon appui, lorsque je suis entré dans cette Chambre, à la politique qu'il soutenait alors, je vienne aujourd'hui m'associer aux hommes désignés par le nom de centre droit, et qui défendent ou qui croient défendre consciencieusement non pas les doctrines arriérées de résistance contre lesquelles j'ai toujours protesté, mais les doctrines constitutionnelles dont on a altéré non-seulement l'essence, mais même la dénomination hier.

J'explique ma conduite dans les lois de septembre. Voici ce qui s'est passé :

J'ai voté, avec la plupart de mes honorables amis, plusieurs de ces lois indispensables à l'époque où elles furent apportées,

celles de ces lois qui couvraient la majesté royale, la personnification inviolable du pays contre les agressions dont elle était l'objet. Je les ai votées, ces lois, contre le scandale des mœurs, contre les crieurs publics, contre les caricatures. Toutes ces lois qui devaient protéger la société et l'individu dans ce qu'il y a de plus sacré, je les ai votées avec vous; j'ai fait de l'opposition sur une seule de ces lois, Messieurs, et, remarquez-le bien, j'ai fait de l'opposition contre la loi de septembre, relative à la presse; derrière qui, Messieurs? derrière le symbole vivant de l'esprit conservateur, derrière le vénérable M. Royer-Collard, que M. Garnier-Pagès vient de citer avec une si juste vénération. Voilà quel est l'éloquent répondant de mes principes et de mes pensées dans cette question : un tel exemple vaut mieux que mille explications.

Mais cela ne suffit pas; je vais dire dans quel intérêt j'ai combattu cette loi, je vais dire dans quelle pensée je la combattrais encore si elle était présentée dans les mêmes conditions; la pensée a été celle-ci : la loi de septembre, en ce qui concerne le cautionnement et les amendes, m'a paru une loi funeste dans ses résultats lointains, en ceci qu'elle tendait, comme l'a très-bien dit M. Garnier-Pagès, à créer, au profit de certaines passions préexistantes, au profit de certains établissements d'opinion déjà institués dans la presse, un monopole qu'elle concentrerait un jour peut-être au profit des factions elles-mêmes. Voilà dans quelle pensée je me suis opposé à l'exagération des cautionnements, à l'exagération des amendes. C'était pour qu'il fût possible à toutes les opinions neuves, à toutes les opinions loyales, à toutes les opinions imprégnées de l'esprit progressif du temps, de se produire et de se donner des organes qui leur sont interdits aujourd'hui. Eh bien! je me suis demandé alors ce que je demande encore : s'il venait un jour où des hommes habiles, des hommes puissants par leur popularité pussent se saisir de ces instruments de la presse concentrés tous dans une seule main; pussent faire de cette position, si forte par votre faute, une guerre acharnée au parlement, aux institutions; pussent avoir pour ainsi dire la dictature, passez-moi le mot, de l'esprit public dans mon pays, ne serait-ce pas là le plus grand des périls qu'il pourrait courir? car ce n'est pas de la force matérielle que les

dangers peuvent naître aujourd'hui, c'est de la tyrannie des opinions. Là est la force, là est le danger. (*Vive approbation à gauche.*)

M. ODILON BARROT. Très-bien, monsieur de Lamartine, très-bien!

M. DE LAMARTINE. L'honorable M. Barrot me fait l'honneur de m'applaudir. J'accepte, Messieurs, la bienveillance de l'honorable chef du centre gauche.

AU CENTRE. De la gauche. (*On rit.*)

M. DE LAMARTINE. C'est la même chose. (*Rire général.*)

Je suis heureux de recevoir cette marque d'approbation de l'honorable chef de la gauche, et je suis heureux de saisir cette occasion pour rectifier un mot qu'il a prononcé hier après mon discours.

L'honorable M. Barrot a semblé voir en moi l'expression même du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir en ce moment. (*Rires et bruit.*)

Messieurs, je m'étonne à bon droit de ce murmure de la Chambre. S'il est un homme, j'ose le dire, qui ne soit jamais entré ni sorti des partis pour les partis, mais qui y soit entré à mesure qu'il y a vu ses idées, à mesure que ses idées permanentes ont été adoptées par ces partis, j'ose dire que c'est moi. (*Très-bien!*)

Dans ma marche politique, j'ai suivi les idées, les idées d'ordre et de progrès à la fois; jamais les drapeaux, jamais les hommes. (*C'est vrai!*)

Eh bien! je me suis affligé de voir l'honorable M. Barrot m'accuser d'un sentiment répulsif contre la gauche, pour les principes, pour les idées applicables de cette partie du pays représentée si éloquemment, si honorablement par lui.

Non, ce n'est pas l'avénement de ces idées en ce qu'elles peuvent avoir de vrai qui nous effraye. Ce que nous craignons, ce sont les partis sans leur drapeau, sans les hommes éminents de cette opinion.

La gauche sans responsabilité, la gauche sous un autre nom, la gauche marquée par un parti intermédiaire, voilà ce que nous ne voulons pas.

Quant à moi, je le déclare, j'ai assez de foi dans les formes conservatrices de mon pays, dans ses intérêts, dans sa résistance à l'anarchie, pour ne pas concevoir des inquiétudes exagérées

sur l'introduction normale d'un grand parti correspondant à ces nuances, s'il devenait un jour majorité.

La France serait heureuse et jugerait ses œuvres, et les électeurs feraient justice à tous.

Messieurs, une autre réponse encore, et je termine. L'honorable M. Jaubert[1] a semblé affecter pour le cabinet du 1er mars le monopole des idées de transaction. Quelle a été, quant à moi, la première pensée, je dirai le seul sentiment qui m'ait animé, depuis le premier jour où je suis monté à cette tribune? Pourquoi, en effet, et quel jour me suis-je, pour la première fois, associé aux honorables amis qui m'ouvrent leurs rangs?

C'est le jour où la politique de fusion et de conciliation, la politique de pacification des esprits s'est produite dans un parti et dans un cabinet qui prenaient l'amnistie pour symbole. (*Approbation au centre.*)

Et par quel défaut de justice la Chambre, ou plutôt le cabinet actuel, oubliant ce qui s'est passé au soleil, oubliant la reconnaissance unanime que le pays offrit alors à ces hommes, s'attribue-t-elle à elle-même des pensées d'amnistie qu'elle a combattues de toute sa force, et nous attribue-t-elle à nous ces pensées d'exclusion, ces pensées de réaction contre lesquelles nous n'avons pas cessé de protester?

Vous parlez de transaction? La transaction, Messieurs, ce n'est pas vous; la transaction, c'est nous. Les transactions, quand on les veut sincères, quand on les veut réelles, quand on les veut durables, on en dit les conditions, on en donne les garanties. Pour opérer une transaction, on ne va pas se placer dans un groupe honorable, mais peu nombreux de cette assemblée, et de là on n'appelle pas impérieusement les partis mêmes à venir s'inféoder à votre politique.

C'est nous, Messieurs, qui, dans une pensée toute différente, avons proposé et demandons sans cesse à la Chambre et au pays les vraies conditions de la transaction. La majorité manque à cette assemblée, elle manque au pouvoir, elle manque aux intérêts. Cette majorité ne se recomposera pas sur la sommation arbitraire d'un seul des partis de cette Chambre; elle ne peut

1. Ministre des travaux publics.

se recomposer glorieuse, forte, permanente comme elle a été pendant dix ans, que des différents démembrements qui la formaient jadis et que des circonstances déplorables ont fait disparaître depuis la coalition. Eh bien! c'est nous qui faisons appel à toutes les fractions de cette majorité, et nous leur faisons appel en les honorant, en leur sacrifiant toutes susceptibilités si elles pouvaient en avoir, en venant au-devant d'elles si elles répugnaient au premier pas. Nous leur disons : Venez, prenez le pouvoir à des conditions définies, non pas à des conditions peu sûres pour tous; nous vous offrons un concours désintéressé et loyal; nous ne voulons pas le pouvoir pour nous, mais pour la France. Passez sur ces bancs, nous n'y prétendons pas pour nous. (*Vive opposition au centre droit.*)

Nous ne vous demandons que l'honneur de soutenir un cabinet acceptable.

Jamais parti politique donna-t-il l'exemple d'une plus complète abnégation de sa personnalité?

Un pouvoir sérieux, un pouvoir honorable et conciliateur pour le pays; voilà ce que nous disons et aux membres du centre gauche, qui étaient entrés courageusement au 12 mai, et aux membres du centre droit, que nous avons vus hier venir se rallier à nous à cette tribune. Et en agissant ainsi, permettez-moi de le dire, nous agissons avec un patriotisme qui sera compris et honoré de notre pays. (*Très-bien! très-bien!*)

Non, ce ne sont pas des membres de ce parti conservateur qui viendront dire ici ce mot étrange : Le gouvernement est impossible sans nous; après nous, gouvernera qui pourra. (*Murmures au centre gauche.*)

Messieurs, s'il était vrai que le parlement, la constitution, le pays fussent résumés en quelques hommes, c'en serait fait de la liberté; se proclamer nécessaire, c'est proclamer la dictature. (*Réclamation au banc des ministres.*)

Non, les hommes ne manqueront jamais aux principes d'ordre dans ce grand pays.

Quand l'émeute du 12 mai éclata, elle déchira le centre gauche lui-même et en détacha d'honorables courages qui montèrent au pouvoir, précisément parce que le pouvoir était en péril. (*Très-bien!*)

Eh bien! ce que ces hommes faisaient devant les coups de fusil des factions, à plus forte raison eux et d'autres le feraient-ils pour sauver le pays du péril d'une situation de crise, contre les décompositions de majorité et les usurpations de pouvoir d'une minorité qui nous menace.

Ils le feraient, soyez-en certains. Les seuls hommes impossibles dans cette Chambre sont ceux qui se proclameraient nécessaires. (*Très-bien! très-bien!*)

OBSERVATIONS

SUR LA CONVERSION DES RENTES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 22 avril 1840.

Cette mesure très-contestable, toujours ajournée par les divers ministères, toujours repoussée par la pairie, toujours reproduite à la Chambre des députés par des propositions individuelles, revenait par l'initiative du gouvernement. Le cabinet du 12 mai avait saisi la Chambre d'un projet qui fut discuté sous le ministère du 1er mars. M. de Lamartine s'éleva cette fois contre le nouveau mode d'exécution introduit par la commission qui demandait que le remboursement eût lieu par séries pour les rentiers qui n'auraient pas opté pour la conversion.

MESSIEURS,

Le vote que la Chambre vient de porter à l'instant même contre la création d'un fonds de 3 pour 100, avec accroissement de capital, vote qui rend la combinaison de la loi inexécutable, aggrave aussi tellement, selon moi, la disposition concernant les séries, que je demande à la Chambre la permission de les combattre en très-peu de mots.

Quelle que soit ma pensée intime et persistante sur le fond même de la conversion des rentes, soyez convaincus que je ne viens pas, de mauvaise foi et systématiquement, saper la loi tour à tour dans chacun de ses articles. Non, Messieurs; j'ai, ainsi

que le gouvernement, ainsi que vous, la conviction que la France n'est pas, quant à sa dette, dans l'état normal, et qu'elle doit remanier son grand-livre de manière à rendre ses fonds librement et loyalement remboursables; seulement je veux que ce remaniement se fasse de manière à laisser aux rentiers une option sincère, et non pas, comme à présent, en les contraignant à une véritable capitulation.

Je ne dirai rien du droit, bien qu'il me reste à cet égard plus de scrupules qu'à personne : mais même en le taisant, on le retrouve; en l'éludant dans le principe, on le rencontre dans les conséquences. L'absence d'un droit clair et évident vous force, dans l'application, à l'arbitraire quelquefois, et quelquefois à l'odieux. Je m'explique.

Remarquez-le bien, Messieurs, si vous étiez comme l'Angleterre que l'on vous cite sans cesse, si vous aviez en main un capital connu, dénommé, défini, rien ne serait plus simple que d'arriver à un mode de conversion. Il n'y aurait pas même un murmure. Ce serait une de ces justices parfaites qui seraient consenties par ceux-là mêmes contre lesquels on serait obligé de les exercer.

Telle n'est pas la condition de la rente française. Vous n'avez pas devant vous 3 ou 4 millions de capital pour rembourser les rentiers qui demanderont le remboursement. (*Interruption.*) Il s'agit de milliards.

Je prie la Chambre de ne pas faire attention à des lapsus de millions dans une question où l'on parle de milliards. Je dis que si la France, si l'État avait dans la confiance des prêteurs un crédit assuré d'avance, une somme de 3 ou 4 milliards toute prête pour rembourser les rentiers, rien de plus simple que la proposition de conversion. Vous devez céder à un intérêt supérieur, à l'intérêt du pays. Vous devez, vous pouvez du moins proposer le remboursement; personne ne pourrait vous contredire.

Mais dans la fausse situation où vous place le rejet de l'article renversé, il n'y a qu'un moment, par M. Garnier-Pagès...

M. Garnier-Pagès. Ce n'est pas la loi que j'ai renversée.....

M. de Lamartine. Non, c'est l'article qui rendait l'exécution

de la loi possible. Quoique j'aie voté avec vous le rejet de cette disposition, je regarde ce rejet comme aggravant pour la loi. Vous en êtes réduits maintenant à donner à vos rentiers des conditions si dures, si rigoureuses, si inflexibles, que la Chambre reculera, je l'espère, devant le vote d'ensemble qu'on lui demandera demain.

En effet, que vous eussiez trouvé derrière vous une société de capitalistes qui vous auraient signé un engagement de vous prêter, dans l'année, jusqu'à la concurrence de 3 milliards à 4 pour 100, et qu'appelant vos créanciers à 5, vous leur eussiez dit : « Tenez, voilà votre titre échangé ou votre argent, » je le comprends. Mais qu'appelant vos créanciers, vous leur disiez : « Tenez, voilà votre titre échangé, ou voilà, non pas votre argent, mais un billet de loterie qui vous sera remboursé dans huit ou dix ans, au gré du hasard et avec toutes éventualités funestes à courir pour vous d'ici-là, » voilà ce que vous ne ferez jamais comprendre à un pays de probité et d'honneur.

Quoi! vous vous prétendez dans le droit commun pour le droit de rembourser vos créanciers? C'est bien! Alors reconnaissez-leur le droit commun envers vous. Eh bien! puisque vous vous assimilez à un débiteur ordinaire qui a le droit de dire à son créancier : « Je vous rembourse, je vous force de recevoir votre argent, » je vous demande à vous-mêmes ce que vous penseriez d'un débiteur qui dirait d'un côté à ses créanciers : « Je vous ordonne de recevoir; venez toucher l'argent que vous m'avez prêté et qu'il me convient de vous payer; » et qui ensuite, lorsque ses créanciers, obéissant à cette sommation, lui tendraient la main pour recevoir, leur dirait : « Non, ce n'est pas votre argent, ce n'est pas votre remboursement que je vous contrains à recevoir; c'est autre chose, c'est un billet aléatoire, c'est un numéro dans une loterie qui se tirera pendant dix ans, et qui, pendant dix ans, vous tiendra, d'une part, sous l'incertitude du remboursement, sous l'indécision ruineuse pour vous de votre capital, et, de l'autre, sous les éventualités incalculables de tous les événements qui pourront surgir d'ici-là, comprimer la rente, tarir mes moyens de remboursement et peut-être le rendre impossible. » Voilà cepen-

dant où vous conduit la malheureuse invention, le subterfuge des séries.

Eh bien! je dis qu'il n'y a là ni justice, ni égalité, ni droit politique. (*Murmures et agitation.*)

Justice? Y en a-t-il sans réciprocité? La condition n'est pas réciproque et l'effet de la loi est rétroactif. Vous offrez à votre créancier le remboursement, et il ne peut pas vous demander la somme.

Y a-t-il égalité? Les uns vont recevoir demain un capital connu en un effet à 4 et demi, dans des circonstances tranquilles, favorables, pleines de sécurité, et revendre ce fonds et placer ce capital en emplois avantageux qui s'ouvrent de toutes parts devant eux. Les autres vont vivre dix ans avec leur titre de rente frappé de compression entre leurs mains, et subir l'anxiété des doutes, des circonstances imprévues, de la guerre, des perturbations intestines peut-être, et le jour où, ayant préparé un autre emploi utile à leurs fonds, ils tendront enfin la main pour recevoir, viendra un gouvernement qui leur dira : « Je n'ai rien; » ou un gouvernement immoral obéré qui leur dira : « Je ne dois rien ou je réduis encore. » Mais c'est tenir vos créanciers par séries dans une fièvre dont chaque ébranlement surexcitera les accès! C'est le supplice, c'est la torture de la peur et de l'incertitude inventée contre deux cent mille de vos citoyens.

Ah! cette torture, Messieurs, elle profitera à quelqu'un! Elle leur arrachera bien des titres de rente de la main pour les faire passer à l'agiotage qui exploitera la peur! (*Très-bien!*) Y a-t-il politique enfin? Est-ce politique? politique sous le rapport du gouvernement armé par vous de cette terrible faculté d'ajourner, selon son appréciation, les époques, les termes, les échéances des remboursements par séries?

Quoi! vous allez donner ce blanc seing à des gouvernants qui n'existent pas encore? cette confiance à l'inconnu? Vous allez dire non pas seulement aux ministres d'aujourd'hui, mais aux ministres de demain, mais aux ministres d'ici à dix ou vingt ans, sans savoir qui ils seront, sans pouvoir prévoir ni leur probité, ni leur capacité, ni leur prudence : « Je vous donne la dictature du crédit public, de la plus grande force, du

plus immense des intérêts de mon pays, de la fortune de l'État, de la fortune des rentiers! Je me dessaisis à tout jamais de mon droit de contrôle, d'appréciation, de souveraineté sur les fonds publics, et je vous le livre! Ce que vous voudrez sera ma volonté, ce que vous déciderez sera la justice, ce que vous ferez sera bien fait! « Y pensez-vous, Messieurs? Mais c'est là abdiquer bien plus que vos droits; c'est abdiquer le plus sacré de vos devoirs, c'est résigner la tutelle de la France entre des mains inconnues, entre des mains peut-être indignes. (*Murmures.*)

Un ministre des finances pourra, à son gré, en disant oui ou non, en laissant échapper des promesses ou des menaces d'exécution des séries, ou en les éloignant, produire et calmer ces surexcitations ou ces dépréciations de bourse qui se réalisent en pertes ou en gains énormes entre les mains d'agioteurs que l'on soupçonnera d'être affidés! Je crois que de tels ministres seront toujours probes, mais quelle odieuse apparence! mais quelle immense proie à la calomnie ou à la concussion! (*Réclamations à gauche.*)

Est-ce qu'il se trouverait des ministres pour revendiquer, pour accepter une responsabilité pareille! (*Bruits et murmures.*)

Mais j'admets qu'il y ait un ministre assez téméraire pour l'accepter, eh bien! je dis que la Chambre devrait encore s'arrêter devant l'acceptation de ce ministre; qu'il y a dans la faculté des séries, laissées à l'arbitraire d'un pouvoir ministériel quelconque, qu'il y a de tels dangers, des dangers pour la constitution elle-même tellement élevés, qu'une Chambre doit s'arrêter devant eux.

Je dis que si un ministère, par une raison ou par une autre, venait à retarder indéfiniment des séries, l'impopularité pourrait bien ne pas s'arrêter au ministère, l'impopularité pourrait bien ne pas s'arrêter à la Chambre, mais qu'elle pourrait remonter jusqu'aux prérogatives de la Chambre des pairs et jusqu'aux prérogatives les plus élevées du pays.

Eh bien! il n'y a pas là sagesse, il n'y a pas prévoyance à la Chambre des députés, à une Chambre qui se retrempe, à toutes les dissolutions, dans la force élective d'où elle émane, il n'y a pas sagesse à une Chambre qui dépouille ce jour-là toutes les

impopularités qu'elle a pu contracter pendant de longues sessions, de reporter sur des prérogatives plus saintes et plus faibles que la sienne l'impopularité qu'elle ne voudrait pas accepter pour elle. (*Sensation.*)

M. le Président [1]. L'impopularité ne remonte jamais jusqu'à ce qui est inviolable.

M. de Lamartine. J'ai parlé des prérogatives, Monsieur le président; je n'ai pas parlé des pouvoirs. Les prérogatives ne sont qu'une abstraction consacrée, que l'on peut, sous cette forme, apporter et discuter à cette tribune.

M. le Président. Les prérogatives de la couronne sont aussi inviolables que la couronne elle-même.

M. de Lamartine. Je dis, Messieurs, qu'il y a, dans la mesure des séries, des conditions de péril même pour le rentier, des conditions de danger pour le cabinet, des conditions de péril aussi pour les prérogatives de la Chambre des pairs, devant lesquelles vous devez vous arrêter. (*Violentes dénégations.*)

Mais maintenant je demande aux partisans les plus convaincus de la conversion pourquoi cette disposition injuste, odieuse, inégale des séries? pourquoi tant de contrainte et de perturbations? L'honorable M. Dupin ne vous le disait-il pas hier avec toute la lucidité de son bon sens? et je vous le dis après lui.

A peine la pierre fondamentale de ce crédit public qui vous a sauvé en 1814 est-elle posée, que vous allez la remuer et décourager les petits capitaux de cette rente, de ce gage commun qui les solidarisait, qui les intéressait tous à la fortune publique? Est-ce populaire? est-ce prévoyant? (*Très-bien!*)

Que leur a-t-on dit, et que vont-ils avoir?

On leur a dit que les contribuables et les rentiers formaient deux classes hostiles l'une à l'autre; comme si le contribuable n'était pas rentier et le rentier contribuable, ou tout à la fois, ou tour à tour! comme si, aux yeux de tout véritable économiste, la fortune publique n'était pas indivisible! Pourriez-vous faire déboucher une masse d'eau quelconque dans la mer, pouvez-vous faire pleuvoir sur un point quelconque de la mer sans que le niveau de l'Océan ne s'élève partout? C'est là le niveau

1. M. Sauzet.

des capitaux ; il s'établit par tout le pays, dès qu'on en enrichit un point quelque part. (*Très-bien!*) On leur dit que Paris rongeait, appauvrissait, amaigrissait la France! Comme si Paris n'était pas la France entière résumée dans son centre, dans sa tête, dans sa capitale, et comme si la consommation de la capitale n'était pas le débouché, l'écoulement, la richesse des départements! (*Très-bien!*)

Enfin on leur a dit que cette mesure allait élever le prix des terres et faire refluer des torrents de capitaux sur les exploitations industrielles ou agricoles du pays! Comme si la conversion allait créer des capitaux, comme si on pouvait acheter vos 4 et demi avec d'autres capitaux que ceux d'autres prêteurs! Eh! Messieurs, il n'y aura pas en résultat 140,000 francs par département! 140,000 francs par département! est-ce là de quoi opérer ces miracles? et encore Dieu sait quand! dans dix ou vingt ans peut-être.

Voilà la pluie d'or sur les départements, dont on leur a tant parlé! il n'y en a pas une goutte pour personne! Non, il n'y aura pas même là non plus de quoi défrayer les rêves de ces utopistes dont parlait M. Dupin, et qui voudraient, selon son expression, imposer les blancs pour affranchir les noirs, de ces utopistes dont je suis, dont il y a beaucoup dans la Chambre, qui croient que le temps est venu de ne pas réduire une partie de la race humaine à la condition de bétail humain. M. Dupin appelle cela de l'utopie. Qu'il me permette de le dire, je crois qu'il déplace l'utopie. Dans un pays et dans un temps comme le nôtre, chez une nation qui a fait de si immenses choses pour rétablir des principes de liberté et de dignité sur la terre, dans un pays qui n'a jamais pesé son or ni son sang contre son devoir, contre l'humanité, l'utopie, c'est imaginer qu'on peut maintenir de telles atrocités dans la législation de son siècle, et que le siècle qu'on caresserait par les instincts d'économie et de lésinerie ne rougira pas de lui-même et ne réformera pas ce que Dieu et les hommes veulent qui soit réformé avec le denier sacré des contribuables!

Oui, voilà le rêve, voilà la chimère, voilà l'utopie! A ce titre, je vous renvoie le mot, je le renvoie à qui il appartient. (*Très-bien! très-bien!*)

Je finis, Messieurs, en répétant à la Chambre ce que j'ai eu l'honneur de lui dire en commençant. Vous n'êtes pas dans les conditions de l'Angleterre, vous n'avez pas emprunté un capital ; et quant aux séries anglaises, ce ne sont pas ces séries où le sort est chargé de distribuer votre injustice : ce sont des capitaux empruntés par fractions et restitués de même.

Mais vous, souvenez-vous de votre histoire. C'est dans votre histoire que vous trouverez la solution de votre droit de remboursement. Qu'est-ce que votre dette primitive? C'est l'arriéré de tout un État social écroulé en 89, avec les finances, les rentes, les tontines, les indemnités, les réparations, les débris de tant de ruines!

Votre dette? mais c'est le gouffre où la Convention jeta tout pêle-mêle, pour tout confondre et tout faire oublier, en en perdant volontairement les traces; c'est le vaste tombeau des finances de trois ou quatre gouvernements et de deux millions de créanciers spoliés par sept ou huit banqueroutes. La Convention scella ce sépulcre commun d'une seule pierre, et elle y inscrivit un seul titre, une seule épitaphe : « Dette publique consolidée. » Votre dette consolidée? mais c'est l'arriéré de ses conquêtes, de ses victoires, de ses défaites, que l'Empire y jeta à son tour. Mais c'est la rançon du sol du pays tout entier, de la terre même que vous foulez, que la Restauration y jeta en 1814 et en 1815, pour nous racheter de l'occupation étrangère. De tout cela il ne se fit qu'une seule dette, sous un même titre, dette immense, diverse, sacrée, inviolable, indivisible! Cherchez donc à diviser, à distinguer, à classer dans tout cela. Vous ne le pouvez pas sans arbitraire, sans injustice, sans ingratitude! (*Adhésion. — Très-bien!*)

La Convention eut, pour faire ce qu'elle fit, l'excuse terrible de la nécessité et de l'impossible; l'Empire eut l'excuse de ses conquêtes, de ses fournitures, de ses victoires, de ses défaites. (*Très-bien !*)

La Restauration eut une excuse plus sainte, le territoire même à libérer des étrangers qui le profanaient alors. Mais vous, vous êtes calmes, riches, prospères, et vous emprunteriez à des temps mauvais ou à des jours malheureux, pour con-

traindre vos concitoyens et vos rentiers; vous emprunteriez à des temps révolutionnaires des procédés qui n'auraient pour excuse ni leur grandeur, ni leurs tristes nécessités! (*Très-bien! très-bien!*)

Je repousse l'article et la loi.

SUR LA TRANSLATION

DES RESTES MORTELS DE NAPOLÉON

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 26 mai 1840.

Le ministère du 1er mars, né de la coalition qui n'avait pu lui donner une majorité, vivant d'expédients parlementaires, eut la bonne fortune de trouver une popularité facile en faisant appel à de glorieux mais dangereux souvenirs. M. de Lamartine, sans partager l'enthousiasme général si malencontreusement provoqué par le gouvernement lui-même, se plaça au point de vue de la justice de la postérité, et parla au nom des générations nouvelles étrangères à l'empire, qui cherchent la grandeur non dans la superstition d'un homme, mais dans le développement des institutions libérales. Il est inutile d'insister sur l'importance que ce discours acquiert des événements qui suivirent et sur l'opportunité d'un avertissement au pays que le gouvernement de Juillet était incapable d'entendre, puisqu'il recherchait les faveurs de l'opinion dans les entraînements d'un fanatisme populaire, au lieu de les dominer par les actes d'une politique nationale.

MESSIEURS,

Je m'abstiendrai de répondre à l'honorable orateur [1] qui quitte la tribune. Il n'y a jamais d'exagération dans les sentiments et dans un dévouement personnel. Il vous a dit lui-même qu'il était un vieux soldat de l'époque impériale; je respecte le

1. M. Gauguier.

sentiment de la reconnaissance que ses souvenirs lui inspirent. Quant à moi, étranger à l'époque impériale, je tâcherai d'exprimer ici avec impartialité les sentiments d'un citoyen, et cela avec le respect que nous commande la mémoire de l'homme dont nous avons l'honneur de parler, et avec le respect que je dois à mon pays et à la Chambre. (*Vive approbation.*)

Si je m'associe, comme Français, au pieux devoir de rendre une tombe dans la patrie à un des hommes qui ont fait le plus de bruit sur la terre, à un de ces hommes dont le nom, répété le plus loin dans les siècles, devient pour ainsi dire un des noms du pays lui-même, et dont la volonté se substitua pendant dix ans aux lois, aux volontés, au destin de son pays; comme philosophe, comme homme qui a quelque pressentiment de la postérité dans les choses, j'ose l'avouer devant vous, devant cette Chambre, devant cette nation passionnée pour une mémoire, ce n'est pas sans un certain regret que je vois les restes de ce grand homme descendre trop tôt peut-être de ce rocher au milieu de l'Océan, où l'admiration et la pitié de l'univers allaient le chercher à travers le prestige de la distance et à travers l'abîme de ses malheurs. (*Mouvement.*)

M. Odilon Barrot. Je demande la parole. (*Sensation.*)

M. de Lamartine. Que l'honorable orateur qui m'interrompt ne préjuge pas ma pensée; elle est aussi nationale, aussi respectueuse, aussi rémunératrice que la sienne. Oui, à Dieu ne plaise, Messieurs, que j'accuse l'acte du gouvernement, conforme à un noble instinct du pays, ni la royale pensée qui rappelle de l'exil la dépouille du grand capitaine! J'ai vu de mes yeux la tombe de Thémistocle; on le rappela aussi de l'exil pour le faire reposer au bord de la mer, en face de Salamine; j'en ai béni le génie d'Athènes (*Mouvement.*), comme la postérité bénira un jour le génie de la France en présence du monument que vous allez voter; mais je n'aurais pas considéré comme un malheur pour la mémoire de Napoléon que sa destinée l'eût laissé quelque temps encore sous le saule de Sainte-Hélène.

Les anciens laissaient écouler quelque temps entre la mort des héros et le jugement de la postérité. Les arrêts de l'histoire, quand ils sont plus impartiaux, sont plus sûrs d'être irrévocables. Peut-être, sous bien des rapports, cette cendre n'était-

elle pas assez froide encore pour qu'on y touchât. La justice gagne à ces temporisations; la gloire et la reconnaissance publique n'y perdent rien; mais le jour, je le reconnais, où l'on offrait à la France de lui rendre cette tombe, elle ne pouvait que se lever tout entière pour la recevoir et la recueillir sous un patriotique monument. (*Bravos presque universels.*)

Recevons-la donc avec recueillement, mais sans fanatisme; et qu'au milieu de ce concert d'admiration, où l'on n'entend que la voix de l'apothéose, on laisse entendre aussi au peuple la voix de la raison publique. Une nation comme la nôtre ne peut pas séparer sa reconnaissance de son bon sens. Ne soyons pas plus fiers de notre génie que de nos droits! (*Très-bien!*)

Je vais faire un aveu pénible; qu'il retombe tout entier sur moi. J'en accepte l'impopularité d'un jour. (*Sensation.*) Quoique admirateur de ce grand homme, je n'ai pas un enthousiasme sans souvenir et sans prévoyance. Je ne me prosterne pas devant cette mémoire; je ne suis pas de cette religion napoléonienne, de ce culte de la force que l'on veut depuis quelque temps substituer dans l'esprit de la nation à la religion sérieuse de la liberté. Je ne crois pas qu'il soit bon de déifier ainsi sans cesse la guerre, de surexciter ces bouillonnements déjà trop impétueux du sang français, qu'on nous représente comme impatient de couler après une trêve de vingt-cinq ans, comme si la paix, qui est le bonheur et la gloire du monde, pouvait être la honte des nations. J'ai bien vu un philosophe déifier aussi la gloire et diviniser ce fléau de Dieu. Je n'ai fait qu'en rire. Dans la bouche d'un philosophe, ces paradoxes brillants n'ont aucun danger; ce n'est qu'un sophisme. Dans la bouche d'un homme d'État, cela prend un autre caractère. Les sophismes des gouvernements deviennent bientôt les crimes ou les malheurs des nations! Prenez garde de donner une pareille épée pour jouet à un pareil peuple! (*Profonde sensation. — Très-bien! très-bien!*)

Mais si je ne suis pas enthousiaste, je ne veux pas être hypocrite non plus; je ne veux pas feindre un culte que je ne me sens pas dans le cœur, encore moins dans l'intelligence.

J'ai passé ma jeunesse à admirer et à maudire quelquefois ce gouvernement. Je lui dois beaucoup cependant; je lui dois le

entiment, l'amour, la passion de la liberté, par ce sentiment le la compression publique qui pesait alors sur toutes les poirines, et que son nom seul me fait encore ressentir. Oui, j'ai compris pour la première fois ce que valaient la pensée et la parole libres en vivant sous ce régime de silence et de volonté unique dont les hommes d'aujourd'hui ne voient que l'éclat, mais dont le peuple et nous, nous sentions la pesanteur.

VOIX NOMBREUSES. C'est vrai! c'est vrai!

M. DE LAMARTINE. Et c'est ce qui explique comment un autre gouvernement fut accueilli par les hommes de mon âge. Bonaparte et la gloire d'un côté; la liberté et les institutions de l'autre. Nous fîmes comme nos pères : nous embrassâmes la liberté. (*Mouvement.*)

Je le sens, ce n'est ni le moment ni l'heure de juger l'homme qui tombait alors; le jugement lent et silencieux de l'histoire n'appartient pas à la tribune, toujours palpitante des passions du moment; il conviendrait moins encore à cette pompe funèbre et nationale que vous préparez. Il n'y faut que des hommages et des respects. J'y apporte volontiers moi-même ma pierre à mon tour. Le torrent de la gloire de cet homme, confondue avec la gloire du pays, entraîne sans peine ces ressentiments de la mémoire et ces reproches de la conscience publique.

Qui ne pardonnerait pas à une destinée tombée de si haut? Qui ne pardonnerait même à des fautes qui ont agrandi le nom de la France? (*Nouvelles acclamations.*)

Cependant, Messieurs, nous qui prenons la liberté au sérieux, mettons de la mesure dans nos démonstrations; ne séduisons pas tant l'opinion d'un peuple qui comprend bien mieux ce qui l'éblouit que ce qui le sert. (*Marques d'assentiment réitérées.*) Gardons-nous de lui faire prendre en mépris ces institutions moins éclatantes, mais mille fois plus populaires, sous lesquelles nous vivons, et pour lesquelles nos pères sont morts après avoir tant combattu. (*Bravos!*) N'effaçons pas tant, n'amoindrissons pas tant, n'inclinons pas tant, notre monarchie de raison, notre monarchie nouvelle, représentative, pacifique; elle finirait par disparaître aux yeux du peuple. (*Mouvement d'adhésion.*)

Les ministres nous assurent que le trône ne se rapetissera pas devant un pareil tombeau; que ces ovations, que ces cortéges, que ces couronnements posthumes de ce qu'ils appellent une *légitimité* (*Sensation.*); que ce grand mouvement donné par l'impulsion même du gouvernement au sentiment des masses, que cet ébranlement de toutes les imaginations du peuple, que ces spectacles prolongés et attendrissants, ces récits, ces publications populaires, ces éditions à cent millions d'exemplaires des idées et des sympathies napoléoniennes, ces bills d'indemnité donnés au despotisme heureux, ces adorations du succès, tout cela n'a aucun danger pour l'avenir de la monarchie représentative. (*Longue interruption.*)

Pour le gouvernement, je veux bien le croire; pour l'esprit public, je n'ai pas la même sécurité. Oui, j'ai peur, je l'avoue, qu'on ne fasse trop dire ou penser au peuple : « Voyez, au bout du compte, il n'y a de populaire que la gloire, il n'y a de moralité que dans le succès; soyez grand, et faites tout ce que vous voudrez; gagnez des batailles, et faites-vous un jouet des institutions de votre pays! » Est-ce là qu'on veut en venir? est-ce ainsi qu'on apprend à une nation à apprécier ses droits? (*Nouveau mouvement.*)

Si ce grand général eût été un grand homme complet, un citoyen irréprochable, s'il eût été le Washington de l'Europe; si, après avoir défendu le territoire, intimidé la contre-révolution au dehors, il avait réglé, modéré, organisé les institutions libérales et l'avénement de la démocratie en France; si, au lieu de disperser les pouvoirs représentatifs, ils les avait appuyés de la force militaire et soutenus de sa considération; si, au lieu de se faire la réaction vivante du passé, si, au lieu d'abuser de l'anarchie, de profiter du désenchantement momentané de l'esprit public, il l'avait relevé, il s'était fait le tuteur du progrès social, la providence du peuple; si, après avoir mis en mouvement les ressorts d'un gouvernement unitaire et tempéré, il s'était effacé lui-même comme Solon ou comme le législateur de l'Amérique; s'il s'était retiré dans son désintéressement et dans sa gloire pour laisser toute sa place à la liberté, qui sait si tous ces hommages d'une foule qui adore surtout ce qui l'écrase lui seraient rendus? Qui sait s'il ne dormirait pas plus tran-

quille et peut-être plus négligé dans son tombeau? (*Mouvement et interruption à gauche.*)

UNE VOIX. Vous offensez le pays!

M. DE LAMARTINE. Non, Monsieur; je ne fais que raconter l'esprit humain.

Eh mon Dieu! ce n'est pas là une si étrange supposition. Vous êtes comme moi des hommes nourris des idées de 89, formés de la substance de ces idées de régénération libérale, écloses à la fin du dernier siècle, réapparues en 1814, inaugurées plus puissamment en 1830 par vos propres mains; eh bien! voyez ce que vous faites : Mirabeau, le prophète de ces idées, le génie créateur et le moteur de la monarchie constitutionnelle, l'homme dont chacune des paroles donnait une impulsion irrésistible aux vérités de ce nouvel évangile politique des peuples, où est-il? Il repose dans je ne sais quel caveau d'un monument profane qui a servi deux fois de chemin à l'égout. (*Profonde sensation.*)

Barnave, Bailly le martyr, dorment inconnus avec les restes du tombereau révolutionnaire. (*Vive émotion.*)

Lafayette lui-même, Lafayette qui communiqua à son pays la première contagion de l'indépendance d'Amérique, Lafayette qui porta sans fléchir le poids du jour pendant quarante ans (*Bravos à gauche*), oui, pendant quarante ans de travaux, de patience, de cachot, d'exil, de persécutions, de la persécution même de l'oubli, qui ne voulut pas, lui non plus, s'incliner devant ce météore du despotisme, Lafayette qui vous rapporta, en 1830, l'idée de 89 aussi jeune, aussi intacte, aussi désintéressée, aussi inébranlable qu'il l'avait puisée dans l'âme de son ami Washington (*Bravos prolongés*), Lafayette repose sous l'humble croix d'une sépulture de famille; et l'homme du 18 brumaire, l'homme à qui la France dut tout, excepté la liberté, la révolution triomphante va le chercher au delà des mers pour lui faire une tombe impériale! La révolution triomphante, je demande si elle a sur la terre de France quelque monument assez grand, assez saint, assez national pour le contenir? (*Profonde et universelle sensation. — Interruption et bravos.*)

Laissez-moi tout dire; vous l'avez voulu ainsi.

C'est bien, Messieurs; je ne m'y oppose pas, j'y applaudis,

mais faites attention à ces encouragements au génie à tout prix. Je les redoute pour notre avenir. Je n'aime pas ces hommes qui ont une foi et un symbole opposés; non, je n'aime pas ces hommes qui ont pour doctrine officielle la liberté, la légalité, le progrès, et qui prennent pour symbole un sabre et le despotisme. Oui, je l'avoue, je ne m'explique pas cela.

Je ne me fie pas à ces contradictions. J'ai peur que cette énigme n'ait un jour son mot. (*Nouvelle et longue sensation.*)

Mais je reviens au sujet qui nous occupe, et je le résous en deux mots : Où placerons-nous ce grand tombeau ?

La commission et le gouvernement proposent de le placer aux Invalides. Quelques voix disent sous la colonne de la place Vendôme, sous la colonne de Juillet; ceux-là à la Madeleine, ceux-ci à Saint-Denis; d'autres au Panthéon. Je trouve des empêchements sérieux à tous ces emplacements.

Aux Invalides? Cela n'est pas définitif. Cela pourrait bien n'être qu'une magnifique station, un entrepôt funèbre où une opinion plus passionnée irait un jour le reprendre pour le porter je ne sais où. (*Sensation.*) La terre sera encore une fois remuée sous ce cercueil. Il ne faut pas réserver ce jour à nos enfants. Il faut que le tombeau que vous lui donnerez soit en effet son dernier tombeau. Non, celui-là ne sera pas son dernier tombeau; ses fanatiques vous le disent d'avance. Il est légitime; ils lui veulent une tombe royale, une tombe unique. Placer leur empereur parmi les soldats, c'est beau pour le guerrier, c'est trop peu pour le souverain; peu s'en faut qu'ils ne voient une déchéance du trône dans le choix du sépulcre. (*Agitation en sens divers.*)

Sous la colonne de la place Vendôme? Cela ne se peut pas. Tous les hommes d'ordre sont d'accord. Ce serait un rassemblement en permanence; ce serait une tribune debout pour toutes les séditions; la robe de César toujours étalée devant la ville. (*Très-bien! très-bien!*)

A la Madeleine? C'est trop près de la foule, trop près du bruit, trop sur la route du peuple. La porte en serait sans cesse assiégée. L'admiration pousserait sans cesse les passants à y entrer; le fanatisme et le tumulte pourraient en sortir et se répandre sur nos boulevards.

Au Panthéon? Je l'ai dit tout à l'heure, c'est une tombe trop banale et trop profane; c'est trop près des mânes de ces hommes que je ne veux pas honorer. (*Très-bien!*)

A Saint-Denis? C'est le sépulcre des rois, la tombe des dynasties. Il l'avait préparé pour la sienne; il y serait une dynastie à lui seul; il y brillerait par son isolement même. Il a conquis ce monument en osant le restaurer et lui rendre ses royales poussières. Je voterais plus volontiers pour Saint-Denis; mais un scrupule m'arrête : il est des rapprochements que l'histoire et les pierres même doivent éviter. (*Très-bien! très-bien! — Chuchotements.*)

A l'arc de triomphe de l'Étoile? C'est trop païen. La mort est sainte, et son asile doit être religieux. Et puis y songez-vous! Si l'avenir, comme nous devons l'espérer, nous réserve de nouveaux triomphes, quel triomphateur, quel général oserait jamais y passer? (*Approbation générale.*) Ce serait interdire l'arc de triomphe; ce serait fermer cette porte de la gloire nationale qui doit rester ouverte sur vos futures destinées! (*Vives acclamations. L'orateur est obligé de s'interrompre.*)

Enfin, à la colonne de la Bastille? sous le monument de juillet? Mais quel rapport possible entre ce monument et Napoléon? Qu'y a-t-il de commun entre ce 18 brumaire du peuple et le 18 brumaire d'un soldat ambitieux? Juillet s'est armé pour protéger la liberté et inaugurer la monarchie constitutionnelle d'une famille, d'une dynastie opposée à la sienne. Que ferait-il là? La liberté et lui pourraient-ils se regarder sans ironie? Votre monarchie constitutionnelle et lui pourraient-ils se regarder sans trembler? (*Mouvement.*)

Non, après Saint-Denis, après le Panthéon purifié et rendu au culte, je ne verrais qu'une place convenable; ce serait un emplacement où il serait seul, comme au Champ-de-Mars, et où sa statue et son génie passeraient encore les revues de nos soldats au départ et au retour.

Mais soit que vous adoptiez cette idée, soit que vous choisissiez Saint-Denis, ou le Panthéon, ou les Invalides, souvenez-vous d'inscrire sur ce monument, où il doit être à la fois soldat, consul, législateur, empereur; souvenez-vous d'y écrire la seule inscription qui réponde à la fois à votre enthousiasme et à votre

prudence, la seule inscription qui soit faite pour cet homme unique et pour l'époque difficile où vous vivez : A NAPOLÉON... SEUL. (*Profonde sensation.*)

Ces trois mots, en attestant que ce génie militaire n'eut pas d'égal, attesteront en même temps à la France, à l'Europe, au monde que si cette généreuse nation sait honorer ses grands hommes, elle sait aussi les juger, elle sait séparer en eux leurs fautes de leurs services, (*Très-bien! très-bien!*) elle sait les séparer même de leur race et de ceux qui menaceraient la liberté en leur nom, (*Vive sensation*) et qu'en élevant ce monument, et en y recueillant nationalement cette grande mémoire, elle ne veut pas susciter de cette cendre ni la guerre, ni la tyrannie, ni des légitimités, ni des prétendants, ni même des imitateurs.

Je vote pour les 2 millions demandés par la commission. (*Très-bien! très-bien!*)

LA QUESTION D'ORIENT

LA GUERRE, LE MINISTÈRE [1]

(PREMIER ARTICLE)

Depuis l'arrivée au pouvoir du ministère du 1er mars, l'isolement de la France dans les affaires d'Orient s'était compliqué des plus graves incidents. Jaloux de reporter sur lui la popularité qui s'attachait en France au pacha d'Égypte, le cabinet prétendit faire accorder la Syrie jusqu'au Taurus en souveraineté héréditaire à Méhémet-Ali. L'Angleterre, menacée dans sa politique et dans son commerce, avait conclu une alliance avec la Russie; une convention avait été signée à Londres, le 15 juillet 1840, entre l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche, sans que le nom de la France eût été prononcé. Le gouvernement français avait répondu à cet affront par des préparatifs de guerre et une ordonnance royale qui ouvrait un crédit extraordinaire de cent millions pour les fortifications de Paris. Le pays s'agitait et la France pouvait se trouver engagée dans une guerre contre l'Europe, en l'absence des Chambres. Dans les articles suivants, M. de Lamartine, faisant l'historique de la question d'Orient, rejeta sur le ministère du 1er mars la responsabilité de ces complications et des éventualités redoutables qui pouvaient résulter de sa politique.

I.

Il n'y a rien d'aussi impopulaire que le sens commun dans un moment où tous les organes de la pensée politique sont pos-

1. Ces quatre articles sont extraits du *Journal de Saône-et-Loire*, 28 août 1840 et jours suivants.

sédés par ceux qui ont intérêt à populariser un sophisme. Il n'y a rien d'aussi impopulaire que la paix dans un pays dont la guerre est la glorieuse faiblesse. N'importe, il faut parler; c'est le devoir de tout homme qui pense. Servons-nous de cette arme de l'intelligence, tout émoussée qu'elle est par le ministère! servons-nous-en pour éclairer, pour avertir notre pays, jusqu'à ce qu'elle soit brisée entre nos mains!

Une crise suprême gronde sur l'Europe. La France se trouve, depuis quelques jours, suspendue pour ainsi dire, par les fautes de son gouvernement, entre l'humiliation de sa dignité et la guerre sans cause, sans alliance et sans but. Examinons comment elle a été conduite à cette extrémité, et s'il n'y a aucun moyen de la tirer de cette impasse, où elle n'a que le choix des calamités. Je sais bien qu'on vous dit : « Il est trop tard; la France est engagée, son honneur est solidaire des inconséquences de ses ministres. La crise est trop grave pour les abandonner en ce moment. » — Pitoyable raisonnement de la faiblesse, qui fait le dernier pas vers l'abîme parce qu'on lui a fait faire le premier! Et depuis quand l'impéritie des hommes d'État serait-elle la mesure de la confiance qu'il faudrait leur continuer? Il suffirait donc à un cabinet inhabile d'avoir mis son pays à deux doigts de sa perte, pour que le pouvoir devînt inviolable entre ses mains? On s'absoudrait donc de son incapacité par les résultats de l'incapacité même? et une nation serait condamnée à ne se sauver que par les mains qui l'auraient compromise? Singulier patriotisme que celui qui se placerait sur la tête des hommes qui perdent la patrie! Savez-vous qui est-ce qui dit cela? C'est le ministère lui-même; c'est le ministère qui se réfugie dans les embarras qu'il a créés comme dans le seul asile qui lui reste, qui cherche son salut dans ses fautes et son inviolabilité dans vos dangers! Non, vous n'êtes pas solidaires; non, vous ne vous mettrez derrière personne : la nation seule est assez grande pour regarder l'Europe en face. Ce n'est pas le ministère qui vous protége; on vous respectera davantage quand il ne sera plus devant vous. Vous sauverez l'honneur de la France et la paix du monde sans lui, et vous les sauverez de lui.

Et moi aussi, j'estime la dignité de mon pays plus que ma vie. Si le mal était consommé, je me tairais, et, sans examiner

la cause, j'emploierais mes faibles forces individuelles à surexciter les forces nationales. Une fois le premier coup de canon tiré, un bon citoyen n'examine plus pourquoi, mais avec qui il combat. Quand on n'a pas pu éclairer son pays, on marche avec lui, même à l'abîme. Mais il y a encore un pas entre l'abîme et nous.

La question d'Orient éclata en 1833. Pénétré d'avance de sa gravité, j'étais allé, pendant deux ans, l'étudier sur place. Je revins, convaincu qu'elle était mûre et qu'elle contenait le sort du monde dans ses flancs. Je l'annonçai, et les craquements de l'empire ottoman qui s'écroulait de vétusté, et les Russes campés à Constantinople, et les Égyptiens vainqueurs à Kutaya, l'annoncèrent bientôt plus haut que moi. Ce n'est rien, me dit-on : un empire aussi vieux et aussi vaste chancelle longtemps avant de tomber; d'ailleurs, nous ne souffrirons pas qu'il tombe, nous l'étayerons. Je répliquai qu'on ne ressuscitait pas diplomatiquement un empire dont le principe vital, le fanatisme, s'était retiré; que le pacha d'Égypte, révolté et ambitieux, ne tarderait pas à étendre la main sur la moitié de la Turquie asiatique; que sa domination, violente et passagère, créerait un embarras au lieu de préparer une solution; que la Russie et l'Angleterre s'empareraient du reste; que le plus immense empire du monde se trouverait ainsi, à la honte de la France, dévolu moitié à la Barbarie, moitié à nos deux grands rivaux dans la Méditerranée; que la politique d'ajournement était ruineuse pour nous; que le *statu quo* était au profit de la Russie et de l'Angleterre; que pendant que nous nous obstinerions à favoriser, en Égypte, un vieux pacha cent fois plus caduc que son maître, et à conserver ainsi un nom, une ombre, une façade d'empire ottoman, la puissance anglaise et la puissance russe s'avanceraient graduellement au cœur de la Turquie d'Europe et de la Turquie d'Asie; que ne pouvant pas s'entendre avec nous, elles s'entendraient sans nous, et que le jour où il leur conviendrait de se démasquer en Orient, elles souffleraient sur ce fantôme de *statu quo*; qu'elles apparaîtraient, l'une à Constantinople, l'autre au Caire, et que la France se réveillerait un matin, ne voyant plus, à la place où fut la Turquie, que les Russes et les Anglais, assis, en face de nous, sur toutes les positions de la Méditerranée.

Voici ce que je conseillai à mon pays : Prendre soi-même

une position d'intermédiaire armé, faire un débarquement en Syrie, en grouper les populations toutes belliqueuses, toutes chrétiennes, toutes prédisposées à la France, sous le drapeau français; proclamer l'indépendance de la Syrie sous la suzeraineté de la Porte et sous la garantie de la France; refouler Méhémet-Ali en Égypte et demander un congrès à Vienne. Le congrès ouvert (et une fois établis en Syrie, on ne peut plus vous le refuser), dire à l'Autriche : « Nous sommes à nous deux les médiateurs naturels de la question orientale; la Russie ne peut pas faire un pas vers Constantinople si vous le défendez des bords du Danube; l'Angleterre ne peut pas jeter un homme en Égypte si nous la surveillons du haut de la Syrie. Personne ne peut plus violenter la question; traitons donc et remanions pacifiquement l'Orient. »

J'ai dit trois fois à la tribune quelles devaient être, dans l'intérêt de la paix, de l'équilibre européen et de la France, les bases de ces traités ou du moins leurs tendances. Je ne les développerai pas de nouveau ici. Je les résume en deux mots : Protectorat général de l'Occident sur l'Orient. Intégrité de l'empire turc, respect du territoire et des nationalités. Mais protectorat spécial de chacune des quatre grandes puissances sur les quatre grandes divisions de l'empire qui les intéressent le plus immédiatement. La mer Noire et son embouchure au protectorat russe; les bords de l'Adriatique au protectorat autrichien; le centre de l'Asie Mineure, Rhodes, Chypre, la Syrie et l'Euphrate au protectorat de la France; enfin l'Égypte et le passage de Suez au protectorat de l'Angleterre. Le patriotisme négatif jette ici les hauts cris : je le prie d'attendre; il va voir pourquoi. On ne fonde pas la paix générale sur un intérêt légitime, malicieusement et jalousement contesté. On ne fonde un vaste et durable équilibre que sur des intérêts équitablement distribués et loyalement satisfaits. Ce système n'était pas autre chose que l'union de l'Orient et de l'Occident ralliés ensemble par le nœud de la politique et du commerce. C'était la Méditerranée libre; c'était la paix du monde enchaînant à la fois l'Europe et l'Asie, et tenant, pour gage de sa perpétuité, les mains des puissances prépondérantes engagées dans la même mer et dans le même continent. L'avenir jugera ce système et dira qui est-ce qui a

rêvé. M. de Talleyrand et Napoléon avaient rêvé comme moi. Ces deux rêveurs!

Un autre système prévalut, un soi-disant *statu quo*. Ce système était tout au profit de la Russie et de l'Angleterre contre lesquelles il semblait dirigé. Mais enfin c'était un système, un système qui pouvait avoir sa valeur comme ajournement convenu. Mais il supposait bonne foi et loyauté dans les cinq puissances; il supposait au moins, dans le cabinet français, conformité des actes et des déclarations.

Soyons juste : le ministère du maréchal Soult l'adopta, à tort selon moi; mais, une fois adopté, le vieux guerrier à qui les journaux de la coalition ont jeté tant de dédain sans pouvoir faire tache sur la gloire, le vieux guerrier le suivit avec une intelligence et une fermeté qui trompèrent le dénigrement intéressé de ses détracteurs. Nul ne sait mieux négocier que celui qui sait combattre. Ce qui s'écrit avec l'épée se grave plus avant que ce qui se griffonne avec la plume. Le maréchal Soult arrêta d'un mot Ibrahim victorieux à Nézib; d'un autre mot, il arrêta l'intervention isolée de la Russie à Constantinople, et de l'Angleterre en Égypte. L'Europe n'osa ni jouer avec une telle parole, ni forcer une telle main. L'affaire allait avoir une issue incomplète selon moi, mais provisoire, honorable, pacifique, quand la coalition, à son troisième acte, s'absorba dans un seul homme, et se fit dictateur, ne pouvant pas se faire gouvernement. Le 1er mars surgit d'un orage, et gros d'orages sur nos affaires.

Je l'ai toujours dit et je le répète, j'apprécie très-haut l'élan et l'aptitude gouvernementale du président du conseil du 1er mars. J'ai toujours eu une sympathie involontaire pour les natures qui savent à la fois penser et agir, et pour les hommes qui ont en eux le courage de leur talent. Quand on sait se comprendre, on sait se respecter. Tout en combattant, je ne suis pas de ceux qui dénigrent : le dénigrement n'est que la jalousie de l'impuissance. Mais, je le dis avec la même franchise, le jour où ce ministre, adopté comme symbole de la coalition, a accepté d'être la personnification du chaos, ce jour a été pour mon pays un jour néfaste. Ce ministère ne finira que par une catastrophe. Ses intentions peuvent être pures, il peut vouloir l'ordre au dedans, la paix au dehors, peu importe! l'anarchie au dedans et

la guerre extérieure sont dans la nécessité de sa situation. La logique est la fatalité des choses, comme la destinée est la fatalité des hommes. Il y a treize mois que je montai à la tribune et que je criai à mes collègues : « Si vous cédez le ministère à ce ministre, vous aurez la guerre! » Et notre ambassadeur à Londres, qui s'élança pour me répondre et qui m'accusa de calomnier l'avenir, qu'en pense-t-il aujourd'hui? Il était l'envoyé de la France en Angleterre, il est homme de conservation et de paix, il croyait posséder en lui ce *quos ego* qui abat les tempêtes, il croyait bien tenir entre ses mains habiles et loyales les fils des négociations en Angleterre, il a l'estime et les sympathies des wighs et des tories eux-mêmes, c'était l'homme le mieux choisi pour assurer des solutions pacifiques, et la guerre a glissé, sans qu'il s'en aperçût, de ses mains... La coalition était ministre!

Comment le ministre du 1er mars a-t-il donc posé la question pour que la guerre, et la guerre sans alliés, en sortît tôt ou tard? Le voici : au lieu de rester Français, il s'est fait Égyptien. L'Égypte était populaire pour le quart d'heure. Un ministre qui ne peut vivre que de popularité est obligé de la prendre où elle est. Il a caressé, grossi, nourri ce préjugé napoléonien qui fait de l'Égypte une province du sol sacré de la France, et d'un pacha de soixante-treize ans, homme d'esprit, qui joue avec sa fortune au bord de sa tombe, *le puissant allié de la France*. Ce vieillard n'a pas assez de l'Égypte et de l'Arabie; il aurait quelque plaisir, sur ses derniers jours, à ajouter la Syrie et ses généreuses populations à sa pacotille de royaumes. Cela arrangerait mieux après lui la distribution de son héritage, cela ferait une part pour quelqu'un des fils de ses fils. La France, pour qui il ne peut rien, pour qui il n'a jamais rien fait, pour qui il ne peut jamais rien faire, doit comprendre ces velléités du vieil Arnaute, et verser le plus pur de son sang pour les servir. Cela est trop juste, cela est passé dans le domaine de l'incontestable, cela s'appelle du patriotisme français depuis quelques semaines. Voilà comment ces publicistes du 1er mars l'ont fait. En vérité, tout homme qui a mis seulement un pied en Orient et qui n'est pas entretenu ministériellement dans son enthousiasme égyptien, sourit de pitié ou rougit de pudeur en lisant de pareils défis au bon sens.

En vertu de ce nouveau droit des gens et de cette légitimité d'une barbarie viagère en Égypte et en Syrie, le gouvernement, qui avait proclamé l'intégrité de l'empire ottoman de concert avec les quatre puissances, s'est ravisé depuis le 1er mars et a dit tout à coup : « Il est vrai que la France a voulu et proclamé avec vous l'intégrité de la Turquie; mais nous entendons aujourd'hui par là l'empire turc coupé en deux, et la moitié de l'Asie donnée en garantie héréditairement au pacha. Nous entendons de plus qu'on ne le force pas à restituer à son maître la flotte ottomane que la trahison lui a livrée, et qu'on le laisse négocier ce palladium de l'empire contre des districts plus étendus et des usurpations plus menaçantes. » Voilà littéralement le sens des négociations connues. Je le demande à la loyauté de la France elle-même, à ce langage, qu'a pu penser l'Europe? Les événements vous le disent; elle a pensé que le ministère français se moquait d'elle, de la langue et du bon sens, et après avoir conjuré la France de tenir sa parole et de s'unir à elle pour s'entendre sur ces bases proclamées en commun, elle s'est dit : « J'agirai seule, conformément aux vues primitivement énoncées par le cabinet français. » Le cabinet français répond : « Vous n'agirez pas, ou je ferai la guerre à tout le monde. » En d'autres termes, la France a dit : « Je veux l'intégrité de l'empire ottoman pour empêcher que la Russie ne mette le pied à Constantinople, et les Anglais en Égypte. » La Russie a répondu : « Vous avez raison, proclamons en commun l'intégrité et l'inviolabilité de l'empire. Je n'aurai plus de prétexte d'aller à Constantinople; je veux la paix du monde avant tout. Mon ambition est large comme l'espace, mais elle est patiente comme le temps. » L'Angleterre a répondu : « Vous avez raison, proclamons l'intégrité de l'empire; que Méhémet continue à gouverner l'Égypte. Je ne mettrai pas le pied en Égypte; je veux l'alliance de la France et la paix du monde avant tout. » Le ministère du 1er mars réplique : « Je ne veux plus ce que je voulais, je ne veux pas dire ce que je veux, je ne veux pas traiter avec vous et je ne veux pas que vous traitiez sans moi, ou la guerre! » Qui est-ce qui provoque? et où est l'affront?

Qu'en résulte-t-il? Vous le voyez : que l'inhabileté provocante du ministère a mis la France dans la déplorable attitude d'être

forclose de la question orientale, ainsi que je l'ai annoncé à mon pays dès le point de départ de cette négociation, et que la France, humiliée par cette fausse attitude que son cabinet lui fait prendre, se trouve dans la double impossibilité ou d'accepter l'humiliation ou de faire une guerre inique pour soutenir les contradictions de ses ministres.

La crise est imminente, n'en doutez pas. Quels sont, pour la France, les moyens d'en sortir? Il n'y en a que trois. Les voici :

1° Que l'Europe recule, et que la Russie et l'Angleterre consentent à céder la moitié de la Turquie à Méhémet-Ali.

2° Que la France allume une guerre générale contre toute l'Europe et contre le sultan lui-même, au nom de l'intégrité de son empire.

3° Que le ministère du 1er mars se retire, et qu'après avoir compromis la France dans une négociation sans issue il laisse à un cabinet plus conséquent et plus prudent la tâche très-difficile de rectifier la situation et de replacer la France à son rang dans les conseils de l'Europe, d'où on nous a fait exclure.

Examinons en peu de mots ces trois hypothèses :

1° Que l'Europe recule, et que, pour complaire à Méhémet-Ali, elle consente à lui donner un empire héréditaire de la moitié de l'Asie Mineure? Je le croirai quand je l'aurai vu. La Russie, si elle était dans tout ceci aussi déloyale et aussi pressée qu'on le dit, pourrait en effet y consentir, et aurait certes tout à y gagner, dans l'intérêt de sa prépondérance à Constantinople. L'empire ottoman, partagé en deux et placé sous le coup des menaces de Méhémet-Ali, la gênerait moins que l'empire ottoman entier et inviolable, sous la garantie de l'Europe. Quel que soit le ridicule enthousiasme qu'on affecte à Paris pour les armées et les flottes du pacha, je ne pense pas que les soldats d'Ibrahim fissent beaucoup trembler les bataillons russes. J'admire la Russie de ne pas accepter le défi que nos publicistes portent au colosse du Nord, au nom du Napoléon égyptien.

Mais l'Angleterre! consentira-t-elle jamais, elle, à créer contre elle-même un empire égyptien? J'ai dit là-dessus ma pensée, tout haut, à la tribune. L'Angleterre acceptera un siècle de guerre, sur la Méditerranée, avec nous et avec tout le monde, plutôt que de concéder les clefs de Suez à un souverain

légitimé et constitué par l'influence hostile de la France en Égypte. Pourquoi cela? Parce que l'Angleterre étant maîtresse de soixante-quinze millions de sujets dans les Indes, et Suez étant aujourd'hui et dans l'avenir la porte de son immense empire indien, elle ne peut pas se laisser fermer cette porte de sa puissance, de sa politique et de son commerce, sans la défendre jusqu'à extinction de ses forces. Vous n'avez à Alger que trois mille colons et un champ de bataille éternel; mais si une puissance voulait interposer une barrière entre l'Algérie et vous, vous combattriez jusqu'à la mort. Que ne fera donc pas l'Angleterre pour le plus riche et le plus vaste empire que la politique ait jamais conquis?

2° Que la France fasse la guerre générale et sans alliés pour la cause de Méhémet-Ali?

Ah! la guerre! la guerre magnanimement acceptée et non brutalement intentée à tout le monde; la guerre avec un droit, un sens, une cause, un intérêt juste et national; la guerre pour un principe qu'on disputerait à nous ou aux autres; la guerre même pour une idée, pour un de ces problèmes sociaux qui fanatisent la pensée humaine, et qui, après avoir ensanglanté et bouleversé l'Europe, laisse au moins apparaître, quand elle se retire, quelque chose d'inconnu et de grand, quelque chose comme la liberté de conscience, comme l'égalité de droits, comme une forme nouvelle de religions ou de gouvernements; la guerre alors à une heure bien choisie, au tocsin d'une nécessité urgente et démontrée à tous. Eh! quel est le Français qui ne la saluerait comme un devoir, tout en la déplorant comme un fléau? On sait assez que la guerre est le vice héroïque du génie français, qu'il la respire, qu'il la devance, qu'il l'improvise; que la France enfante des armées avec plus de rapidité que ses saisons ne mûrissent ses épis. On sait assez que le plus sûr comme le plus coupable moyen de lui dérober de la popularité, c'est de l'appeler aux armes; qu'il n'y a pas de raisonnement, pas de parole, pas de discours qui la persuade autant qu'un coup de canon. Malheur à ceux qui abuseraient de sa glorieuse faiblesse et qui lui feraient la cour avec la fumée de son propre sang!...

La question donc n'est pas si la France fera bien la guerre,

mais pourquoi elle la fera. Vous, ministres, vous en aviez cent à choisir; laquelle avez-vous choisie?

L'Europe est divisée en deux grands principes qui vivent en paix, mais qui ne s'aiment pas, le libéralisme et l'absolutisme. Vous pouviez allumer une guerre où vous auriez eu pour vous les puissances constitutionnelles et toutes les tendances libérales de l'Europe. Je ne dirai pas, comme M. Canning, que c'est là le fouet des furies déployé sur le monde, mais je dirai que c'est là le levier tout-puissant, le miroir ardent de l'opinion à l'aide desquels un Archimède politique peut tenter de remuer le monde et de l'incendier. Au lieu de cela, que faites-vous? Vous déchirez les premiers cette quadruple alliance des peuples destinée à contre-balancer un jour la quadruple alliance des rois; vous violentez l'alliance anglaise, vous forcez l'Angleterre à être votre ennemie malgré elle. En lui demandant l'Égypte, vous lui demandez sa vie. Elle ne vous la donnera pas, mais elle vous donnera sa haine, et ces haines coalisées qu'elle sait souffler et solder sur toutes les terres et sur toutes les mers. Vous refaites vous-mêmes la guerre de coalition, la guerre sans alliés, quand vous pouviez choisir les alliances! Mais la guerre sans alliés pour la France, au lendemain de 1830, c'est un fait tellement monstrueux dans l'ordre politique, que si la démence n'était pas visible, l'histoire chercherait où fut la trahison.

Il y a donc une cause bien sainte à servir, un intérêt bien vital à défendre, un bien immense résultat à recueillir, pour que la France réunisse elle-même en faisceau tous ses ennemis et tous ses amis, et leur dise : « Je veux combattre! » — Voyons.

La cause de Méhémet-Ali en Syrie est la cause de la France, vous dit le ministère. La cause de Méhémet-Ali en Syrie est celle de la France?... Cela fait frémir quand on sait ce que c'est que la Syrie, ce que c'est que Méhémet-Ali. Vos enfants n'auraient pas assez de voiles pour couvrir la honte de leurs pères si nous pouvions consentir à être les suppôts et les exécuteurs de Méhémet-Ali en Syrie. Sachez au moins ce que vous allez faire, sachez dans quel sang pur, généreux, ami, on veut vous faire aller tremper vos mains! La Syrie est séparée de l'Égypte par un désert de dix jours de traversée. C'est une contrée presque tout européenne, toute chrétienne, toute civilisée, tout indus-

trieuse, tout en harmonie de relations, d'idées, de confraternité avec nous. C'est la Morée en Asie. C'est le Caucase, mais le Caucase policé, occidentalisé par les mœurs. La foi et les montagnes, ces deux gardiennes de la liberté, lui ont conservé au moins, sous la suzeraineté des Turcs, une indépendance relative. La Turquie la gouvernait avec tolérance, mollesse, respect. Liberté de religion, liberté de culture, liberté de commerce y étaient des droits, sinon écrits, au moins acquis par l'habitude. Peuplée de Grecs, d'Arméniens, d'Arabes cultivateurs, d'Arabes pasteurs, de Druses, les Suisses de l'Asie, de Maronites surtout, population saine, vigoureuse, catholique, qui peut mettre en un jour quarante mille combattants sous les armes et rendre inexpugnables les citadelles naturelles du Liban, la Syrie s'émancipait rapidement et vit avec horreur l'invasion de Méhémet; c'était pour elle le rajeunissement du despotisme, la recrudescence de la barbarie. Les premiers actes du gouvernement du pacha furent les levées d'hommes arbitraires jusqu'à extinction de population, les impôts jusqu'à extinction de culture, la suppression de la liberté de commerce, le monopole établi au profit du pacha. Trois fois les malheureux Syriens essayèrent de se soulever et furent sur le point d'anéantir les armées d'Ibrahim; mais ils retombèrent découragés par l'abandon de l'émir Beschir, leur principal chef, qui les vend au repos de ses vieux jours, et par les menaces de cette diplomatie plus égyptienne que française, qui garantit de les garrotter et de les livrer à jamais à leurs tyrans.

Et voilà le peuple, le peuple tout français de cœur, sur lequel vous voulez sceller, au nom de la France et dans le sang de la France, le joug d'un pacha musulman! Vous vous êtes armés, il y a quinze ans, aux applaudissements du monde, pour combattre Ibrahim, fils de Méhémet, en Morée, et lui arracher les têtes de quelques malheureux Grecs; on veut vous armer aujourd'hui pour écraser avec Ibrahim, et au profit d'Ibrahim, de l'islamisme et de la barbarie, trois ou quatre millions de Syriens qui tendaient les bras vers vous! Vous souvenez-vous des exécrations unanimes qui accueillirent et poursuivent encore aujourd'hui le gouvernement anglais quand il abandonna Parga, par un marché d'hommes, aux férocités du pacha de Janina?

Eh bien! l'abandon de quelques centaines de Parganiotes par les Anglais fut un acte de loyauté et d'humanité auprès de ce que vos ministres vous ordonnent de faire. Car enfin les Anglais se contentèrent de retirer le pied du territoire de l'Albanie et de laisser Parga à son sort; et nous, on nous demande nos flottes, nos armées, notre or, notre sang, pour arracher à ces peuples chrétiens la liberté que les Turcs eux-mêmes leur avaient laissée, et pour les livrer et les garantir à un pacha qui n'a d'autre droit sur eux que ceux que votre détestable politique lui donnerait! Mais que diriez-vous si l'on proposait à la France de transformer sa noble et libératrice armée en gendarmerie de l'Autriche, pour lui asservir Venise, Naples, ou lui garantir la Lombardie? Que diriez-vous si l'on vous proposait d'aider l'Angleterre à garrotter l'Irlande? Que diriez-vous si l'on vous proposait d'armer cinq cent mille hommes et de les prêter à la Russie pour tenir à deux les membres enchaînés mais palpitants encore de la Pologne? Eh bien! ce qui vous soulèverait d'indignation et de dégoût en Occident, vous l'applaudissez en Orient! Vous permettrez à vos ministres d'appeler cela une guerre patriotique, une guerre sainte! Ah! l'histoire qui rend leur nom aux choses l'appellera une guerre honteuse, une guerre impie, et quand elle voudra honorer la France, elle aura besoin d'en détourner les yeux!

Mais ces habiles gens disent: « La politique justifie tout; c'est une guerre politique. » — C'est une guerre politique? Nous allons voir.

Je la suppose heureuse. J'admets que la France, isolée en Europe, isolée sur la Méditerranée, isolée sur le Rhin, isolée en Orient, engagée et compromise en Afrique, balaye tout à la fois (ce qui ne s'est jamais vu encore, toute France qu'elle est) sur mer et sur terre les flottes réunies de l'Angleterre, de la Russie, de la Turquie, de l'Autriche et de Naples, et les armées coalisées de l'Europe entière. Une campagne de géants sur mer et sur terre, en Afrique, en Asie et en Europe, a été triomphante partout. L'Égypte est créée. Que nous en revient-il? Je défie qu'on me le dise, excepté un bulletin pour glorifier le ministère. Raisonnons: l'Égypte et la Syrie au vieux pacha vous donnent-elles une route vers des possessions dans les Indes que vous n'avez

pas? ou une frontière contre les Russes que vous ne touchez pas? ou une position contre l'Angleterre que vous ne dépossédez pas? ou un débouché commercial et industriel que vous ne conquérez pas? ou une garantie de paix et de sécurité européenne que vous ne ruinez pas? Rien, absolument rien! guerre pour la guerre, guerre de dupes, guerre où la défaite est honteuse, guerre où la victoire est sans fruit, guerre où l'on jette votre sang dans la mer comme si la France en avait de trop pour les justes causes de nationalité ou d'humanité qui le font seules glorieusement et utilement couler!

Qui ne voit, à l'inspection raisonnée d'une carte de géographie, ce que vos ministres seuls ne voient pas ou font semblant de ne pas voir? Qui ne voit que l'Égypte et la Syrie constituées en souveraineté et garanties au pacha par la France, c'est la guerre éternelle en Orient et en Europe, et qu'il faudrait, pour conserver cette possession à Méhémet et à ses héritiers, une campagne renouvelée tous les ans? Méhémet-Ali couronné et inauguré par vous, cela change-t-il quelque chose aux positions respectives des grandes puissances contre qui vous l'auriez élevé? Cela enlève-t-il Venise, Trieste, l'Adriatique à l'Autriche? Cela ferme-t-il à cette monarchie danubienne la route de Constantinople par la Servie, la Bulgarie et Andrinople, où elle peut, en quinze marches, porter de Semlin une armée de deux cent mille hommes, faire sa jonction avec les Russes au pied des Balkans, rallier l'armée turque, aller inonder l'Asie Mineure par Kutaya, et écraser vos Égyptiens au revers du Taurus? Cela ferme-t-il la mer Noire à la Russie? Cela peut-il l'empêcher d'arriver de Sébastopol en trois jours avec ses flottes, de débarquer cinquante mille hommes, d'organiser, d'armer les populations grecques de l'empire ottoman, et de marcher, en grossissant à chaque marche, sur Alep et sur Damas? Cela comble-t-il la mer Rouge? Cela peut-il faire que les Anglais, maîtres de l'Inde et d'Aden, ne versent sans cesse de nouvelles armées de Cipayes sur le revers de l'Arabie et de l'Égypte, lors même que vous seriez assez dominateurs de la Méditerranée pour leur interdire les débarquements en Syrie et à Alexandrie? Enfin cela enlève-t-il à ces mêmes Anglais Gibraltar, les îles Ioniennes, Corfou, Malte, cette citadelle de la mer, sans parler des autres

îles asiatiques dont ils s'empareront, soyez-en sûrs, au premier indice sérieux de guerre avec vous? L'Égypte sera donc sans cesse compromise, sans cesse attaquée, sans cesse envahie, soit par les troupes autrichiennes et par l'armée ottomane, soit par les Russes débouchant de la mer Noire, soit par les Anglais descendus des Indes au Caire, soit par les Anglais sur la Méditerranée, soit, ce qui est plus probable, par toutes ces agressions combinées? Résisterait-elle seule? C'est insensé à demander. Y résisterez-vous vous-mêmes? Mais Bonaparte et Kléber, à la tête de quarante mille hommes de ces vieilles troupes trempées dans l'enthousiasme républicain, y ont capitulé! et alors la France n'avait pas la moitié de ses flottes et de son armée engagée dans les eaux et dans les sables d'Alger. Non, soyons vrais : tant que la mer Noire s'ouvrira sur le Bosphore, tant que l'Adriatique débouchera dans la Méditerranée, tant que les Anglais auront les Indes, Gibraltar, Malte, Corfou et une voile sur les mers, tant que la mer Rouge baignera l'Arabie et l'Égypte, à quelques heures du Caire, rêver la constitution violente d'un soi-disant empire égyptien contre les intérêts vitaux des puissances les plus intéressées, rêver une Égypte exclusivement française, c'est rêver l'impossible. Un homme d'État qui dirait une semblable folie, s'il n'avait pas une armée de sophistes pour applaudir et pour populariser ses fautes, un tel homme d'État ne mériterait pas qu'on lui répondît sérieusement. Et moi aussi je voudrais briser les traités de 1815. Mais, pour les briser, il faut un levier. Le levier, c'est une alliance.

Mais la guerre pour l'Égypte, ce n'est pas seulement la guerre avec l'Angleterre et avec la Turquie, c'est la guerre avec le monde. C'est la coalition refaite, systématiquement, par nous-mêmes et contre nous-mêmes, non plus pour la sainte défense du territoire et de la liberté comme en 1792, mais pour une fausse vue diplomatique.

Personne ne croit plus que moi à la toute-puissance du droit et de la nationalité injustement offensée. Mettez d'un côté le bon sens, le bon droit, une bonne cause et la France seule, et de l'autre l'Europe, je parierai pour la France. Car la force morale est le ressort de toute force matérielle. La force nationale n'est que la conscience armée d'un peuple. Tant vaut la cause, tant vaut la nation.

Je vous ai montré la cause et les résultats; voyons les moyens. Les moyens? Ils sont de deux natures: réguliers et révolutionnaires. Du canon et des principes. Les moyens réguliers, quelque grands qu'ils soient, je les reconnais immenses, sont-ils raisonnablement suffisants pour combattre à la fois, à armes égales, les masses innombrables de baïonnettes que l'Autriche, la Prusse, la Russie, l'empire ottoman, les insurgés syriens et l'Angleterre coalisés peuvent mettre en ligne sur les continents, et les invasions navales que l'Angleterre, la Russie et la Turquie peuvent tenter en Syrie, en Afrique, en Algérie et dans nos colonies des Indes et des Antilles? Tout est possible au génie et au patriotisme de la France; mais si le patriotisme une fois lancé ne recule devant rien, l'imagination et la raison hésitent devant la masse incalculable aussi d'impôts, de vaisseaux, de matériels et d'hommes que suppose un tel déploiement de nos forces partout à la fois. Le sentiment national est fini, le calcul est borné. Ce n'est pas un budget, ce n'est pas une conscription, ce ne sont pas des arsenaux qui peuvent y suffire. C'est la toute-puissance de l'enthousiasme et du désespoir! Où les chercherez-vous? Où ils se trouvèrent, il y a cinquante ans. Dès le premier jour, une telle guerre sera forcément une guerre extrême, une guerre révolutionnaire. Nous tenons les clefs du volcan, nous les jetterons dans le gouffre et nous dirons : « Qu'il éclate sous nos pieds, pourvu qu'il dévore nos ennemis! » A des hommes d'État qui tiendraient un pareil langage pour une guerre de caprice et de spéculation, au profit d'un pacha révolté dans un coin du monde, il n'y a rien à répondre. Ce sont des joueurs qui jouent l'univers au dé. Les principes ultra-révolutionnaires, chargés froidement à Paris par un gouvernement régulier, et lancés aux quatre coins de l'Europe pour aller faire explosion sur tous les trônes et sur tous les peuples, ce n'est plus de la politique, ce n'est plus du gouvernement; c'est du crime et du chaos! Cela ne s'apprécie plus par les calculs du raisonnement; cela se flétrit avec l'exécration de la conscience. Les lois de la logique ne s'appliquent plus à la démence. Le regard impassible de la Providence peut seul envisager de sang-froid les flammes de l'incendie qui embraserait toute l'Europe. Oui, vous incendieriez l'Europe : Mais vous!...

Vous incendieriez l'Europe? Cela est possible. Mais faut-il dire ma pensée tout entière? Peut-être ne l'incendieriez-vous pas; peut-être la torche que vous menacez de secouer sur les peuples aurait-elle brûlé votre main avant! Peut-être des révolutionnaires moins théoriciens, mais plus sincères, vous l'auraient-ils arrachée avant que vous en eussiez fait un terrible usage, et l'auraient-ils éteinte eux-mêmes dans le vent et dans le sang! Peut-être enfin le feu ne prendrait-il pas aussi vite et aussi loin que vous le dites et que vous le croyez!

Prenez garde! la révolution française, si puissante et si communicative à son principe, parce qu'elle portait tant de vérités et tant de fanatisme sincère dans ses flancs, a en elle aujourd'hui deux forces opposées: une force de propagation et une force de répulsion. Napoléon, que vous exaltez si ridiculement sous ce rapport, comme le grand propagateur, comme le missionnaire armé de la révolution; Napoléon, qui ne fut en réalité que la contre-révolution incarnée dans un soldat; Napoléon, qui mit le despotisme à la place de la liberté, la noblesse à la place de l'égalité, l'aristocratie à la place du peuple; Napoléon a immensément dépopularisé la révolution française en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Pologne, en Espagne, partout où il a porté le joug et les dévastations de la conquête, au lieu d'inoculer l'indépendance et la liberté. Voilà le vrai. Partout la nationalité des peuples, opprimée par ses soldats et ses décrets, a réagi contre la France de 89. Il a enlevé, et c'est pourquoi je le hais! il a enlevé à la révolution réformatrice la plus grande puissance d'un dogme, la puissance du désintéressement. On a vu le joug de la France derrière le drapeau tricolore; c'était la liberté qu'il fallait y montrer! Les baïonnettes ont décrédité les idées. On veut bien nous admirer, on ne veut pas nous servir. Le mouvement de 1813, qui souleva le patriotisme européen contre nous, et refoula le drapeau français de Moscou, de Cadix et de Rome jusqu'au Rhin, fut le premier symptôme de cette révolte des nationalités contre la révolution armée. Qui sait comment des peuples, avertis par l'abandon de la Pologne et de l'Espagne, prendraient ces démonstrations ultra-révolutionnaires et ces élans de sympathie jouée pour la liberté du monde, qui éclateraient de sang-froid, à une heure convenue, d'après une

note de chancellerie, et et comme un ultimatum désespéré d'une diplomatie aux abois? Peut-être que cela ferait crouler l'Europe, peut-être que cela la ferait sourire. Je n'en sais rien. Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas. Votre maître l'a dit: toute manifestation révolutionnaire qui n'est pas sublime est risible. Et j'ajouterai : en ce genre, tout ce qui n'est pas sincère est atroce!

En tout cas, que penser d'un ministère qui aurait placé ainsi son pays en trois mois entre la terreur et le sarcasme de l'Europe? Que penser d'un ministère qui a reçu la France en pleine paix et qui fait discuter à ses organes de pareilles extrémités?

Il est évident pour tout le monde que le ministère qui a posé la France derrière un pacha d'Alexandrie et secoué la guerre sur l'Europe au nom de l'Égypte ne peut pas reculer. Il faut que la France le couvre d'un million de baïonnettes, et rachète, au prix de son sang, l'imprévoyance inouïe de son ministère.

Hommes téméraires et rétrogrades à la fois! hommes aventureux attardés d'un siècle! hommes qui croyez qu'une révolution refroidie se parodie éternellement elle-même à cinquante ans d'intervalle! vous vous dites de grands politiques, parce que vous aurez éludé ainsi les difficultés de la liberté en rejetant votre pays dans le mouvement stérile et convulsif des armes! Vous ne savez pas manier sans la briser cette lourde et délicate machine qu'on appelle le gouvernement constitutionnel, et vous vous croyez forts en l'arrêtant! Prenez garde! elle reprendra sa course et vous écrasera. La guerre est le secret des empiriques dans l'embarras. La liberté est le génie des hommes d'État. Il ne faut que de l'esprit pour comprendre la guerre; il faut de la conscience et de la vertu pour comprendre la liberté!

Le chef-d'œuvre de la révolution de Juillet, ce qui la marque entre toutes les autres aux yeux de l'homme d'État, c'est de s'être accomplie et régularisée dans la paix. Changer sa forme intérieure, changer sa dynastie, changer sa constitution politique, changer les tendances de son gouvernement et rester en harmonie avec l'Europe, qui ne connaissait que la France de 1815, c'était là le problème le plus difficile qu'une nation se fût jamais posé à elle-même. La France l'a résolu, mais avec quel travail! avec quel génie! avec quel patriotisme! avec quelle consommation de grands caractères et de grands talents! M. Perier

y est mort! M. de Talleyrand y est mort! un roi s'y est caractérisé! Il fallait à la fois à cette œuvre tant de sagesse et tant d'audace! il fallait que, d'un côté, un ministre osât dire à l'Europe indécise : « Si vous intervenez en Belgique, demain cinquante mille hommes passent la frontière! » Il fallait, d'un autre côté, qu'un autre ministre osât dire à l'Autriche : « Voici le drapeau français à Ancône; si vous faites un pas de plus en Italie, je le déploie! » Je me souviens qu'étant à Londres en 1831, et entrant un matin chez M. de Talleyrand, je trouvai le vieux diplomate la physionomie fatiguée par les veilles d'une nuit sans sommeil, et travaillant encore sur une petite table, au pied de son lit où il ne s'était pas couché. Quoique creusés par l'âge, par la pensée et par l'insomnie, ses traits respiraient ce calme, cette sérénité, ce rayonnement intérieur d'un esprit satisfait qui triomphe ou qui pressent le triomphe sur de grandes difficultés vaincues; la grandeur de l'œuvre semblait en ce moment grandir et dignifier l'homme. — « Savez-vous ce que je fais là? me dit-il en me montrant du doigt les dépêches dépliées sur la table. — Non, mon prince, lui répondis-je, je ne le sais pas et je ne dois pas le savoir; mais ce que je sais sans que vous me le disiez, c'est que vous tentez le chef-d'œuvre de la diplomatie moderne. — Oui, me dit-il, j'essaye d'établir la paix du monde en équilibre sur une révolution! »

Trois mois après, l'alliance anglaise était préparée; trois ans après, la quadruple alliance était signée à Londres par M. de Talleyrand, et le monde avait désarmé. La première œuvre du ministère du 1er mars, c'est de la déchirer. La révolution de Juillet est de nouveau à son lendemain. Elle est à son lendemain, moins sa jeunesse, moins son enthousiasme, moins l'étonnement et la stupeur des puissances, moins l'alliance anglaise. En trois mois, nous avons reculé de la moitié de l'Europe. Jusqu'où ne reculerons-nous pas, si nous n'arrêtons pas ce ministère?

Mais l'arrêter!... qui le peut? Personne. Ne vous y trompez pas! ce ministère n'est pas un ministère, c'est un quasi-directoire. Il n'est pas né d'une majorité régulière, succédant à une majorité vaincue. Il est né d'un complot de minorités, qui, se réunissant un moment pour détruire, lui ont dit : « Monte au pouvoir, nous t'y soutiendrons tant que nous aurons besoin de

masquer l'empiétement sous les formes constitutionnelles. Nous allons te prêter des votes antipathiques entre eux, mais qui te feront un semblant de majorité, à condition que tu gouverneras par l'opposition, à condition que tu gouverneras contre le gouvernement! Va donc et détruis, ce sera ton œuvre à toi! Détruis la vérité dans la presse, détruis la majorité dans la Chambre, détruis la majorité dans les électeurs, détruis la majorité au Luxembourg! détruis l'équilibre des trois pouvoirs aux Tuileries! détruis l'harmonie diplomatique si laborieusement rétablie avec l'Europe! détruis la quadruple alliance des peuples! détruis l'alliance anglaise en l'exagérant, et ne la remplace pour la France par aucune autre! Quand tu auras fait tout cela, nous apparaîtrons derrière toi et nous ferons le reste... » Oui, voilà l'esprit de ce pacte tacite, conclu, à l'insu des parties contractantes, entre les minorités de renversement et le ministère d'agitation! Avais-je tort quand, pressentant tout cela d'avance, je vous disais, il y a dix-huit mois : « Ce ministère, c'est la guerre? »

Ce ministère, c'est la guerre! la guerre demain si ce n'est pas aujourd'hui. Vous l'avez vu, il n'a pas d'autre mot à la bouche, d'autre option dans son manteau. La guerre pour biffer notre propre signature dans le Luxembourg; la guerre pour l'intégrité de l'empire ottoman; la guerre contre l'intégrité de l'empire ottoman; la guerre impolitique, contradictoire, absurde, n'importe! mais la guerre. Et pourquoi ce ministère est-il la guerre? Il n'en sait rien, mais je vais vous le dire. C'est qu'un ministère d'opposition a besoin, par sa nature, d'absorber les majorités dans la nécessité des circonstances et dans le mouvement du patriotisme alarmé. C'est qu'à un ministère de minorité, il faut un coup d'État tôt ou tard. La guerre, c'est le coup d'État perpétuel. Vous aurez donc inévitablement la guerre avec lui. Je ne l'accuse pas de la vouloir; à Dieu ne plaise, je calomnierais sa volonté! mais il la fera. L'empire des situations est absolu tant qu'on y reste. Le vaisseau ne veut pas l'écueil; mais qu'il se livre au courant et au vent, il y va!

Or, je dis qu'il n'y a aucun pouvoir constitué aujourd'hui en France qui puisse arrêter ce ministère sur une question de patriotisme et d'honneur national mal comprise par le pays. Un ministre qui ne sort pas des majorités, un ministre qui ne

procède pas des prérogatives, un ministre qui, comme Shaftesbury, M. Necker ou M. Roland, prend son point d'appui sur la popularité au lieu de le prendre sur la Constitution, un tel ministre n'est pas un ministre; c'est un tribun au pouvoir. On ne destitue pas un tribun; il s'engloutit dans l'élément même qu'il a soulevé. Il ne retombe que dans les périls qu'il a suscités. Il n'est justiciable que de ses fautes et de l'opinion qu'il a captée. C'est donc à l'opinion seule qu'il faut s'adresser. Elle règne, vous le voyez à ses tempêtes! Si elle ne se sauve pas elle-même, nul ne peut la sauver!

Considérez tout le chemin que nous a fait faire en six mois ce ministère : le trouble des esprits, l'alarme des intérêts, la stupeur des affaires, les spasmes de la Bourse, l'Europe qui se retire et qui se compte vous le disent assez. Serait-ce déjà là une des révélations de ce mot fameux qui étonna le pays et qui fit si tristement réfléchir les hommes graves? — Après moi, gouvernera qui pourra!—Ah! une nation de trente millions d'hommes libres, qui s'appelle la France; une nation qui compte dans son sein tant d'hommes d'intelligence, de vertus, de patriotisme, de courage; une nation qui peut entendre de sang-froid un pareil mot mérite... qu'on le lui dise. Mais nous ne l'avons pas entendu de sang-froid, car nous savions ce qu'il contenait et ce qu'il dévoilait de désastres!

Conclusion : le ministère a posé la question d'Orient avec tant d'imprévoyance, qu'elle ne peut pas être acceptée ainsi par l'Europe.

Si le ministère recule, la politique de la France est déshonorée.

Si la France prend fait et cause pour les fautes du ministère, la guerre sans alliés est certaine tôt ou tard.

Il faut donc que le ministère se retire ou que la France se perde.

Cependant, après la retraite du ministère, la France ne se retrouvera pas, quant à la question orientale et européenne, dans la situation où elle était avant le 1er mars. Une alliance d'où son ministère l'a fait exclure s'est formée en dehors d'elle. Il faut qu'elle la rompe et qu'elle y rentre. Elle ne peut permettre qu'on traite sans elle de l'Orient; mais pour qu'on puisse

traiter avec elle, il faut qu'elle pose la question sur l'indépendance de la Syrie, garantie et protégée par la France. Là seulement est l'équilibre, là seulement est l'honneur, là seulement sera la paix. Et si la guerre en sortait une fois, nous aurions le choix de l'alliance anglaise, de l'alliance russe ou de l'alliance autrichienne; c'est-à-dire que nous aurions une guerre régulière et limitée, au lieu d'une guerre révolutionnaire et sans terme.

Ce n'est pas le ministère du 1er mars qui peut changer ainsi le terrain d'une grande négociation, si mal dessiné par lui-même. Il nous a mal engagés. Il est entre la paix et nous. Il doit se retirer par patriotisme. C'est l'arrêt de sa situation, c'est la nécessité des affaires, c'est le cri des choses. Mais si ce ministère renferme des hommes d'une haute valeur, point d'ostracisme, même pour les fautes du talent! Ne privez pas le pays des services, de l'ornement, de l'éclat qu'une grande intelligence peut lui rendre dans des circonstances rectifiées. Mettez-la en réserve. Il y a des jours où le feu échauffe, il y a des jours où le feu brûle.

Je m'attends à toutes les injures, à toutes les colères qui assaillent toujours tout homme qui déchire le voile où se cache une mauvaise situation. J'y suis aguerri; dans un temps où toutes les audaces ont été osées, il faut au moins que quelques-uns aient aussi l'audace de la vérité. Si l'opinion bâillonnée ou captée persévère à s'égarer volontairement jusqu'à ce que le retour soit impossible, j'aurai du moins lavé mes mains des calamités de mon pays.

O peuple qui veux qu'on te défende et qui te ligues toujours avec ceux qui te passionnent contre ceux qui te servent! peuple à qui on ne plaît qu'en te trompant! peuple qui ne reconnais la vérité que quand elle est passée, et les hommes que quand ils ne sont plus! tu dégoûterais de t'être fidèle si l'on pouvait se dégoûter d'aimer son pays et se décourager de le servir! Mais que le passé au moins t'instruise! jette les yeux à vingt-cinq ans de toi seulement, ouvre tes annales d'hier, souviens-toi que, depuis le commencement de ta grande rénovation de 1789, il y a toujours eu deux partis dans le sein même de ta révolution et au dehors : le parti réformateur et libéral et le parti agitateur et soldatesque, le parti qui a tout voulu par la liberté et pour la

liberté, le parti qui a tout voulu par la guerre et pour la guerre, le parti qui a voulu les développements rationnels et pacifiques de la raison humaine et le parti qui a mis sur tes yeux le bandeau de la gloire pour te conduire au despotisme populaire, impérial ou ministériel, à son profit. Tous les amis vrais, tous les fanatiques sincères de la révolution libérale, depuis Lafayette jusqu'à Fox, ont été du parti de la paix. Tous les hommes insatiables de pouvoir, tous les exploitateurs de circonstances, tous les dupeurs du peuple, depuis Danton jusqu'à Pitt, ont été du parti de la guerre. C'est là le signe auquel on reconnaît partout tes amis de tes flatteurs. C'est toujours le même procès qui se plaidait en 1790 dans ton Assemblée nationale. C'est cette même cause de la paix que ton plus grand génie politique défendait déjà alors contre ces vociférateurs de la guerre qui fouettaient le sang du peuple pour le faire bouillonner, tout comme aujourd'hui, quand il leur lançait cette phrase d'une si éternelle application qu'on la dirait prononcée d'hier : « Vous me citez Périclès poussant son pays à la guerre pour établir son ascendant sur le peuple? Périclès était un homme qui, sachant flatter les passions populaires et se faire applaudir à propos par ses largesses ou par celles de ses amis, entraînait à la guerre du Péloponèse... qui? L'assemblée nationale d'Athènes! »

Quelques jours plus tard, Mirabeau couchait sa puissante tête sur l'oreiller, en disant : « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie! »

Puissent les hommes d'aujourd'hui, qui défendent l'ordre social et les progrès du genre humain dans la paix, ne pas dire bientôt à leur tour : Le parti de la guerre triomphe, et nous emportons le deuil de la liberté!

LA QUESTION D'ORIENT

LA GUERRE, LE MINISTÈRE

(DEUXIÈME ARTICLE)

II.

Écartons d'abord les dédains, les railleries, les injures. Cela embarrasse les discussions. Le feu du vrai patriotisme consume aisément tout cela. Heureux qui peut dire à une vérité quelconque : J'ai souffert dans ma chair ou dans mon esprit pour toi ! Heureux qui peut dire à son pays, à la fin d'une carrière politique même obscure : Si je ne fus pas un de tes sauveurs, je fus du moins un de tes martyrs ; voilà les égratignures ou les cicatrices que j'ai eu l'honneur de recevoir pour ta cause ! Quant à moi, je consens volontiers à ce que le ministère et ceux qui le soutiennent me foulent aux pieds comme la pierre du chemin, pourvu que cette pierre soit une pierre d'achoppement sur leur route, et fasse dévier le char où ils mènent la France et l'Europe aux hasards et à la confusion !

Et cependant, je n'ai ni contre M. Thiers ni contre Méhémet-Ali l'animosité aveugle et inintelligente que leurs journaux me supposent. A l'égard de M. Thiers, on pourrait, avec plus de fondement, m'accuser du contraire. Je déteste les rhéteurs qui entravent l'activité vitale des peuples dans des embarras de paroles. Les gouvernements de discussion ne sont déjà que trop paresseux. Le monde se meurt d'oisiveté. Les idées sont en avant de deux siècles, et rien ne suit. J'aime ces caractères dont le ressort élastique agit et réagit puissamment sur eux-mêmes et sur les autres dans une bonne voie. M. Thiers va au pouvoir et le pou-

voir lui va. Et pourquoi aurais-je de l'animosité contre lui? c'est un homme; en avez-vous donc trop? Je ne hais de M. Thiers que sa fausse et insurmontable situation. M. Thiers ministre de la Constitution n'aurait pas de juge plus impartial et souvent plus prévenu que moi. M. Thiers ministre de la popularité, et nous perdant pour lui complaire, n'aura pas d'adversaire plus persévérant. Qui ne voit qu'il s'agit ici du rôle et non pas de l'homme?

Quant à Méhémet-Ali et à Ibrahim, j'ai appelé Ibrahim un héros et je l'ai comparé à Alexandre. J'ai appelé Méhémet-Ali un grand homme, et j'ai dit qu'il fallait protéger en Égypte le germe de civilisation bien précaire, mais enfin le germe qu'il y avait porté. Je le dis encore. Mais rêver de le substituer à Mahomet ou à Othman; mais lui sacrifier les peuples avancés, vigoureux, chrétiens de la Syrie; mais lui livrer le sang de la France et la paix du monde, c'est là la folie et c'est là le crime contre lesquels je ne cesserai de m'élever.

Cela dit, supposons un moment que je sois un homme du bon sens le plus vulgaire, et raisonnons.

J'avais dit à mon pays, dans mon premier article : Le ministère se trompe et vous trompe sur deux points.

Premièrement, il croit ou il veut vous faire croire que la politique de la France est d'agrandir le pacha d'Égypte en lui conquérant la Syrie, en créant pour lui un empire composé de la moitié de l'empire ottoman, et le ministère prétend concilier cette pensée irréfléchie avec l'équilibre du monde et le maintien de la paix européenne. Je vous ai démontré que c'était là un piége ou un rêve. J'achèverai la démonstration tout à l'heure.

Secondement, le ministère vous dit qu'il a été joué, affronté, trahi en pleine paix, en pleine négociation, par l'Angleterre et par les trois puissances; que le traité de Londres, du 15 juillet dernier, a été tramé à son insu, comme une conjuration diplomatique ourdie dans l'ombre, en haine de la France, et que la France, mise en dehors de l'alliance européenne et offensée dans ses ministres et dans sa dignité de nation, doit prendre ses ministres sous sa responsabilité et venger en eux sa dignité qu'on insulte. Voilà bien le langage des organes avoués du ministère et du ministre lui-même depuis un mois. Voilà bien le

sens de l'attitude irritée et armée que le ministère donne à la France.

Je vous ai dit, moi : Rien de tout cela n'est vrai ; attendez quelques jours ou quelques mois, et vous verrez par les actes, par les pièces et par les dates, percer la vérité vraie sur la négociation la plus téméraire dont les fastes diplomatiques puissent garder la mémoire. Vous verrez que l'Europe, dans cette affaire, n'a pas joué le moins du monde le rôle provocateur que vos ministres sont obligés de lui attribuer pour couvrir leur faute et pour ensevelir leur responsabilité dans votre colère ; vous verrez que, bien loin d'ourdir une conjuration contre la France et de lui cacher leur système de pacification en Orient, la Russie, l'Autriche, l'Angleterre n'ont pas cessé un jour de dire à la France : « Nous voulons traiter avec vous, nous vous attendons pour « traiter avec nous, nous serions désolés de traiter sans vous, « nous ne voulons traiter que sur les bases posées par vous-« mêmes, c'est-à-dire sur l'intégrité réelle, sérieuse et garantie « de l'empire ottoman. » Vous verrez que c'est le ministère du 1er mars qui a répondu : « Je ne veux pas traiter avec l'Eu-« rope sur cette question, je ne veux pas entrer dans des confé-« rences au sujet de l'Orient, j'accuse mes prédécesseurs d'y être « entrés, je ne veux pas que l'Europe se mêle de pacifier le sul-« tan et son pacha, je veux qu'on les laisse s'entendre entre eux « comme ils pourront, c'est-à-dire je veux qu'on laisse Méhémet-« Ali imposer la loi à son souverain et s'emparer héréditaire-« ment de la moitié de ses États en menaçant le reste. »

Entre ces assertions du ministère et les miennes, il fallait prononcer. Pour prononcer, il fallait des preuves. Ces preuves, je savais qu'elles existaient, et je les attendais avec confiance des notes, des mémorandums et de toutes les pièces authentiques du procès diplomatique que chacune des puissances apporterait à l'heure où, prêt à commencer les hostilités, on s'explique devant les peuples et devant les parlements. Je n'ai pas eu besoin d'attendre si longtemps. Le mémorandum du 15 juillet a paru avant l'heure. C'est un premier éclair de vérité qui perce les nuages accumulés avec tant d'artifices, et qui foudroie d'avance ceux qui les avaient épaissis. Après une telle pièce, il n'y a plus à discuter.

Qu'en résulte-t-il? Que la France a toujours été sollicitée d'entrer en négociation avec les quatre puissances pour pacifier et non pour voir partager l'Orient; que c'est le ministère du 1er mars qui a voulu et accompli l'isolement de la France, isolement dont il rejette l'affront et l'odieux sur d'autres!

Mais attendez. Forcé sur cette position qu'il avait prise pour intéresser l'opinion à sa cause, le ministère en prend une autre, et, abandonnant la question de formes et de procédés, il lève la visière et dit : « Eh bien! oui, ni la France ni moi nous n'avons été insultés ni trahis. Mais peu importe que j'aie dit ou non mon vrai mot aux puissances; peu importe qu'elles aient ou non négocié convenablement et loyalement avec moi, mon vrai mot, je le dis maintenant : « Je ne veux pas le statu quo que j'ai demandé. Je veux un empire arabe, syrien et égyptien pour Méhémet-Ali, allié et protégé de la France. J'appelle cela l'intégrité de l'empire ottoman, j'appelle cela l'équilibre européen, j'appelle cela l'intérêt de la France, j'appelle cela la paix en Orient. » Suivons un moment le ministère sur ce nouveau terrain, et voyons comment il s'enfonce plus profondément encore sous ses pas.

D'abord un mot. Je confesse que j'ai un désavantage et un tort immense aux yeux des politiques de hasard. J'ai une pensée, une pensée qui domine et qui éclaire pour moi toute affaire. C'est un malheur. Cette pensée, la voici :

Dans toute question de haute ou de petite politique, je crois qu'un homme d'État digne de ce nom, c'est-à-dire un guide de peuple, un coopérateur de la Providence, doit se préoccuper de deux points de vue : le point de vue du genre humain d'abord, et le point de vue national ensuite; ou plutôt que son regard doit converger vers ces deux points de vue à la fois. J'ai la faiblesse de compter l'intérêt de l'humanité pour quelque chose. Je suis homme avant d'être Français, Anglais ou Russe, et s'il y avait opposition entre l'intérêt étroit de nationalisme et l'immense intérêt du genre humain, je dirais, comme Barnave : « Périsse ma nation, pourvu que l'humanité triomphe! » Mais c'est là un saint blasphème que l'homme d'État n'a heureusement jamais à prononcer. Le patriotisme vrai est toujours d'accord avec l'intérêt de l'humanité vrai. Tout ce qui est réelle-

ment utile au monde est profitable à chacune de ses parties.

Or, quel est l'intérêt de l'humanité dans la question d'Orient? Je le dis d'un mot. Je ne le prouve pas, je l'énonce. C'est que les restes sans vie de l'islamisme, qui embarrassent le terrain le plus productif d'hommes et de choses, soient non pas violemment, mais naturellement vivifiés par des populations plus actives, qui s'y fassent place sans l'étouffer. C'est que les Ottomans, réduits aujourd'hui à une population de trois à quatre millions de Turcs au plus, ne possèdent pas le vide sur soixante mille lieues carrées de terre et sur cent vingt mille lieues carrées de mer. C'est qu'ils laissent l'Occident se rejoindre à l'Orient comme dans les beaux jours du monde romain. C'est qu'ils laissent l'Europe tendre sa main, ses lois, ses arts, ses mœurs, ses industries, son commerce aux quinze ou vingt peuples nouveau qui se montrent sur les débris de cet empire. C'est que la Méditerranée, le grand lac, non pas français, non pas anglais, mais européen, mais international, redevienne le théâtre et le véhicule d'une incalculable circulation de commerce et d'idées. C'est enfin, et en seconde ligne, que l'immense empire indien et la Chine, rapprochés de cinq mois de route par Suez et par la découverte de la vapeur, se renouent à l'Europe par l'Asie Mineure et par l'Afrique, et constituent ainsi la grande unité de l'univers politique, industriel, religieux.

Si cela est vrai, qu'y avait-il à faire en 1838? qu'y avait-il à désirer et à favoriser alors de concert avec l'Europe? C'est que l'empire ottoman, qui s'écroulait aux trois quarts, s'écroulât graduellement tout à fait; c'est que l'Europe, au lieu de lui dire : Fais semblant de vivre et représente encore une barbarie légale quand tu n'es plus qu'une ombre, lui dit : Tu n'es plus, tu n'es plus du moins assez grand pour tenir tant d'espace et écraser tant de races humaines; nous ne voulons pas t'achever, mais nous ne sommes pas chargés de te ressusciter. N'occupe plus désormais que ta vraie place. Meurs en paix ou tâche de revivre en te modifiant, en te renouvelant dans la séve commune. Et vous, populations neuves de la Méditerranée et des îles, Valaques, Moldaves, Serviens, Bulgares, Grecs, Arabes, Maronites, Arméniens, Chrétiens, Israélites, levez-vous! nous allons vous aider, vous grouper, vous patronner sous la garantie de l'Europe. La

Turquie presque entière va devenir, sous un protectorat politique de l'Europe, ce que sont la Valachie et la Moldavie, ce qu'est la Grèce continentale elle-même sous le protectorat de la Russie, de l'Angleterre et de la France. C'est le gouvernement de Rome sur les Barbares. C'est le gouvernement naturel et nécessaire de tous les empires épuisés qui se démembrent, et de tous les peuples mineurs qui se constituent. C'est la transition providentielle entre rien et quelque chose.

Dans ce système j'ai démontré vingt fois que ce n'était ni en Grèce, ni à Constantinople, ni en Égypte que la France, nation la moins intéressée, était appelée à prendre sa part à ce système ; mais que c'était en Syrie et au centre de l'Asie Mineure.

Je n'ai pas place ici pour entrer dans les considérations larges qui démontrent que ce n'eût été ni la guerre ni une position insignifiante comme on le dit.

Une intervention loyale au profit de l'intégrité de l'empire n'eût pas plus été la guerre que l'intervention des Russes à Constantinople en 1833 n'a été la guerre, pas plus que votre intervention à Ancône ou à Anvers n'a été la guerre. C'est une intervention, un fait acquis sur lequel on traite, et voilà tout.

Et quant à une autre position en Orient à prendre par la France, dépliez la carte. Il y en a quatre : la Grèce, Constantinople, la Syrie et l'Égypte. La Grèce ? Qu'en feriez-vous ? Placés entre l'Autriche, appui géographique et naturel des populations adriatiques et serviennes, vous paralyseriez l'Autriche sans peser comme elle sur la Russie par le Danube.

Constantinople ? Mais la mer Noire étant russe, et l'Autriche et l'Angleterre vous pressant par la Turquie d'Europe et par la mer, vous y seriez prisonniers. Ce serait un glorieux cachot.

L'Égypte ? Plus impossible encore. Je l'ai dit, et vous en convenez tous vous-mêmes, l'Angleterre fera brûler sa dernière voile avant de permettre que la puissance française lui ferme directement ou indirectement Suez. N'en avez-vous pas la preuve ? Vous n'avez fait que prononcer le nom d'un empire syrio-égyptien, patronné par la France, et déjà l'alliance anglaise se déchire, les coalitions se reforment, le monde est ébranlé, la France court aux armes.

En d'autres termes, la Grèce est un non-sens pour qui ne possède pas l'Italie ; Constantinople est un non-sens pour qui n'a pas la mer Noire ; l'Égypte est un non-sens pour qui n'a pas la mer Rouge ni les Indes.

Or, je m'adresse à tout ce qui raisonne, et je dis : Puisqu'il est géographiquement et politiquement démontré que des quatre positions que nous pouvions prendre en Orient trois sont radicalement impossibles; puisque tout est mensonge ailleurs, où était donc la vérité en 1838? Elle était où je l'ai placée, dans le centre de l'Asie Mineure, position d'équilibre s'il en fut jamais.

Mais nous sommes bien loin de là aujourd'hui. Marchons sur les faits actuels.

La Chambre, au mois de juillet 1839, adopta un système qui menait à de moins grandes choses ; elle adopta franchement le système du *statu quo* ou de l'intégrité de l'empire ottoman. J'y adhérai moi-même. A défaut de grandeur, c'était au moins de la raison et de la loyauté ; c'était un système sans gloire et sans avenir, mais sans honte et sans danger. Des hommes d'État pouvaient le signer honorablement avec l'Europe, car c'était la France qui le demandait et l'Europe qui l'accordait; c'était une route facile et droite, toute tracée à des négociateurs de bonne foi. La France et l'Europe disaient par là à l'empire des sultans : Nous vous prenons sous notre garantie collective, vous entrez dans la famille des puissances légitimes, nous reconnaissons notre faute de 1827, nous nous repentons de Navarin, ce coup de canon de la fatalité que personne n'a tiré, et qui est parti tout seul pour anéantir votre flotte et dépecer la Turquie.

Voilà quel était le sens vrai du *statu quo* voulu et proclamé par la Chambre ; c'était la légitimité ottomane et la paix. Mais un ministère nouveau est venu, qui s'est permis d'interpréter tout autrement la décision de la Chambre, qui est allé chercher de la faveur populaire et des difficultés inextricables en Égypte, et qui a dit : Mes prédécesseurs étaient des hommes timides qui se contentaient de l'égalité et de la paix avec les puissances. Je m'en vais faire un tour de force diplomatique qui les repoussera dans l'ombre et qui fera de moi, à l'aide de quelques démonstrations belliqueuses, l'arbitre unique de l'Orient et l'escamoteur de la moitié d'un empire. Regardez-moi bien ! je vais faire

accorder la Syrie jusqu'au Taurus en souveraineté héréditaire au pacha d'Égypte, je vais en faire un sultan au petit pied, sous la suzeraineté du 1er mars. L'Angleterre va bien trembler derrière sa mer Rouge ! La Russie va bien trembler derrière Constantinople ! Le tour de force a été tenté, et il a fini par ce que vous voyez, par le plus cruel faux pas que la diplomatie française ait jamais fait devant l'Europe !....

Je dis le plus cruel faux pas que jamais la diplomatie française ait fait devant l'Europe, et je le prouve. En effet, daignez examiner le dilemme que je pose devant le ministère.

Ce dilemme, le voici : au point où le ministère a mené les choses, ou il fera la guerre ou il fera la paix.

Si le ministère fait la guerre pour constituer l'empire annexe *syrio-égyptien,* c'est la guerre sans alliés, c'est la guerre sur mer et sur terre, c'est la guerre de coalition, c'est la guerre de propagande et de principe, c'est la révolution galvanisée au dedans pour montrer son spectre au dehors; par conséquent, une crise de vie ou de mort pour le monde entier. Pourquoi? Pour une impossibilité en Orient !

Si le ministère fait la paix, c'est-à-dire si l'Europe, plus sage que lui, tout en lui refusant la Syrie héréditaire et son empire arabe, consent à lui laisser pour quelques jours je ne sais quel prétexte de satisfaction pour sauver tant bien que mal son honneur, arrêtez-vous et considérez quelle paix sera cette paix. Sera-ce la paix de 1830 ? Sera-ce la paix qui suivit le partage de la Belgique ? Sera-ce la paix dont M. de Talleyrand signa le gage dans la quadruple alliance? Sera-ce la paix de 1838 ? Sera-ce la paix du *statu quo* oriental, s'il eût été tout de suite et loyalement accompli par un ministère sans arrière-pensée ? Rien de tout cela.

L'Europe était hésitante et désarmée ; elle s'entend et elle s'organise. La quadruple alliance, dont l'alliance anglaise était la base, est désormais déchirée. Vous avez démasqué contre l'Angleterre un dessein étourdi et impuissant dont ni wighs ni tories ne vous amnistieront jamais : le dessein de fonder un empire non plus musulman, mais arabe, qui coupe en deux la politique de l'Angleterre et son commerce. Elle sait bien que c'est impossible; mais l'impossible même, quand c'est une me-

nace, provoque et irrite l'animosité d'une nation prévoyante. Vous avez contraint l'Autriche, par votre politique comminatoire, et en montrant hors de propos l'ongle du lion révolutionnaire prêt à s'ouvrir sur l'Italie, vous avez contraint l'Autriche à oublier, pour un demi-siècle peut-être, ses intérêts anti-russes sur le Danube, et à se serrer de nouveau contre l'Angleterre, la Prusse, et contre la Russie même, dût-elle être froissée par le contact du colosse. Enfin vous avez accompli, par votre fausse situation sur l'Égypte, l'œuvre anti-française que ni les premières terreurs de la révolution de Juillet, ni la révolution belge, ni la révolution italienne, ni la question espagnole, ni la question d'Ancône, ni la question du Luxembourg, n'avaient pu accomplir contre nous : une quadruple alliance entre les quatre grandes puissances constitutionnelles ou anticonstitutionnelles en dehors de vous. Un terrain commun leur manquait; vous le leur avez obligeamment fourni pour s'y entendre, s'y voir, s'y combiner et y rallier au besoin toutes les rivalités secrètes et toutes les haines sourdes qui fermentent dans le monde contre nous. Oh ! que la Prusse et l'Autriche et la Russie vous doivent d'éternelles reconnaissances, et que le jour de votre avénement sera un beau jour dans les annales de leur diplomatie à longue vue ! Ce que dix ans d'ébranlement du monde n'avaient pu leur donner, vous le leur avez donné en trois mois de jactances : le lien qui leur manquait à toutes, le nœud qui devait les relier en un seul système contre vous, l'appui et l'indissoluble amitié de l'Angleterre. Ce n'est rien encore : pour que cette paix fût plus menteuse, plus ombrageuse, plus semblable à la guerre, vous avez constitué ou vous allez constituer cette paix armée ou cet armistice du monde sur une prétention d'empire *syrio-égyptien* qui sera sans cesse en question, sans cesse en convulsion, sans cesse en feu, et qui, menaçant à la fois tous les jours le sultan, la Russie et l'Angleterre, ne laissera pas une heure de sécurité à vos intérêts pacifiques. Il ne se tirera pas un coup de fusil en Syrie, dans le Liban, à Damas, en Arabie; il ne tombera pas une pierre de cette vieille ruine ottomane ou de cette ruine récrépie de l'Égypte, que la France n'en soit ébranlée jusque dans ses fondements ! Et vous appelez cela une paix ? Quelle paix ! Jamais le monde n'en eut une pareille. Ce ne sera pas la guerre, mais

ce sera une paix qui sera toujours la veille de la guerre. Lequel vaut le mieux? La France vous le dira dans dix ans.

Ministres du 1er mars, hésitez enfin vous-mêmes ou devant une pareille guerre ou devant une pareille paix! Laissez-nous voir devant nous si nous ne découvrirons pas quelque route qui nous ramène au point où vous avez reçu les affaires!

Une autre route? Eh! mon Dieu, elle était toute dessinée par le *statu quo*. Nous n'avions qu'à signer ce que nous avions écrit nous-mêmes : l'intégrité de l'empire et Méhémet consigné en Égypte. Tout était dit.

Mais je ne veux rien dissimuler, ni à mon pays, ni à moi-même. La signature pure et simple du *statu quo*, qui était possible et honorable avant votre avénement aux affaires, l'est-elle encore aujourd'hui? Je ne sais. Vous avez compromis, en l'aventurant, la parole de la France par vos *ultimatum* et vos refus de négociation. L'Europe menacée a signé une quadruple alliance suspendue désormais comme une arme dans le fourreau, mais comme une arme sur notre tête. La France est seule, comme vous avez *voulu* qu'elle fût. Vous avez déclaré pendant cinq semaines au monde et à elle qu'elle avait été jouée, affrontée, trahie; je sais bien qu'il n'en est rien, mais vous êtes son gouvernement et vous l'avez dit. Vous avez réveillé ce qui ne dort jamais en elle, les saintes susceptibilités de l'honneur national; vous avez inquiété et surexcité son patriotisme; vous lui avez montré ses armes, et quand elle les voit, elle ne voit plus rien. Les cendres de Napoléon vont arriver toutes chaudes, et semer partout sur leur route ces miasmes de gloire si contagieux pour le sang français. Vous êtes entrés au pouvoir d'assaut, vous y avez entraîné avec vous, par la brèche, une partie de cette presse de toutes les oppositions, qui vous avait aidés à l'escalader; vous êtes l'opposition dans le gouvernement, l'ennemi dans la place; vous possédez presque tous les organes de la parole périodique, les uns parce qu'ils ont été vos complices, les autres parce que vous êtes le pouvoir; vous donnez à la fois, du haut d'une position ministérielle unique, un mot d'ordre aux factions de l'opinion, mot d'ordre que les organes du gouvernement servent à porter et que vos ennemis eux-mêmes ont la faiblesse de répéter au pays. Il n'y a pas une mauvaise pensée qui n'espère secrète-

ment dans vos fautes, pas une timidité qui ne vous serve. Vous êtes très-forts pour troubler la France, impuissants pour la mener ailleurs qu'à sa perte. C'est pourquoi les hommes d'ordre et de paix redoutent tous d'aborder après vous un pouvoir dont vous avez fait en six mois un trône de difficultés ! Le chef-d'œuvre de l'esprit de vertige en matière de gouvernement, c'est d'avoir poussé les fautes jusqu'à ce point où elles deviennent irréparables à nos successeurs !

Ce chef-d'œuvre, je tremble que vous ne l'ayez accompli !

Oui, on appréhende de vous succéder, et cependant il faut qu'on vous succède. Il le faut, car vous avez conduit la France à deux extrémités également inacceptables : la guerre universelle si vous persistez, l'humiliation si vous reculez. Car la paix digne, la paix le front levé, la paix loyale, vous êtes les seuls désormais qui ne puissiez pas la faire. Une paix faite par le ministère qui a prononcé le premier le mot guerre ; une paix faite par le ministère qui a évoqué comme arme extrême le mot révolution ; des conférences réacceptées, que dis-je ! proposées peut-être avec les puissances liguées et armées, par un ministre qui a refusé les conférences avec l'Europe bienveillante et amie ; un congrès rouvert à Vienne par le ministère qui n'a pas voulu de congrès à Londres, un accommodement où vous reculeriez de tout un empire dans le Levant et de toute une manifestation nationale en France ; une pareille négociation pourrait faire momentanément poser les armes à tout le monde, sans doute, et substituer à la guerre ouverte une guerre sourde et chronique ; mais la France, pacifique elle-même, n'en voudrait pas à ce prix, car cet état s'appellerait paix pour le monde et honte pour notre pays. Il y aurait là un tel démenti donné à la France par son gouvernement, il y aurait là un tel oubli de vous-mêmes et de la dignité nationale, que je rougirais d'en soupçonner même des ennemis. Il faut la paix au monde ; mais vous êtes entre le monde et la paix !

En résumé :

Le ministère du 1er mars a reçu la question d'Orient sur les bases du *statu quo*, et marchant à une solution pacifique. Il a adopté des bases nouvelles en contradiction avec le vœu formel de la Chambre, et avec toute possibilité de paix honorable en Europe.

Il a trouvé des négociations pendantes et des conférences ouvertes à Londres; il s'est retiré des conférences et a décliné les négociations pendantes. Au lieu du *statu quo* et de l'intégrité de l'empire, il a manifesté la volonté formelle de donner la Syrie au pacha, et de constituer un second empire ottoman à la place de l'empire reconnu par nous et par les puissances.

Par suite de cette saccade diplomatique, il a brisé ou violemment relâché l'alliance anglaise, notre seule alliance.

Il a fait conclure à Londres un traité entre les quatre puissances, base d'une coalition permanente ou éventuelle contre la France.

Il a rejeté la France dans l'isolement d'où le chef-d'œuvre de la diplomatie décennale de M. de Talleyrand avait été de la faire sortir.

Il a, par cet isolement, aigri le patriotisme et remué les cendres du volcan de 1792. Une nation isolée est nécessairement une nation ombrageuse et armée.

Il a livré l'Asie centrale à l'action unique et désormais combinée de la Russie et de l'Angleterre, que notre politique naturelle était de désunir et d'équilibrer.

Il a négocié à coups de millions et de levées d'hommes, au lieu de négocier avec des notes et la parole de la France.

Il a dépensé 70 millions en armements peut-être inutiles.

Il a enlevé cent vingt mille ouvriers à l'agriculture, à l'industrie, aux familles.

Il a suspendu indéfiniment pour plus de quatre cent millions d'affaires.

Il a fait solder à la Bourse, par les oscillations désordonnées du crédit, pour plus de cinquante millions de différences.

Enfin, il a abouti à une guerre sans alliés, sans cause et sans fin;

Ou à un traité de tous contre un, c'est-à-dire à un armistice de l'Europe, placée ainsi par lui sur un qui-vive éternel envers la France.

Voilà littéralement la négociation de Londres et la négociation de Vienne (s'il y a une négociation à Vienne). Voilà la négociation du 1er mars, telle que l'histoire l'écrira.

Et elle écrira en bas, pour unique vengeance, les noms de ceux qui l'ont dirigée.

Et elle écrira plus bas, pour l'instruction des peuples : Voilà ce qu'ont coûté à la France et au monde six mois d'un ministère imposé par l'enrôlement des minorités, et soutenu par la dictature du journalisme !

Et elle écrira encore, pour leçon tardive aux hommes d'État, ce mot qui résume à lui seul toute cette situation et toute cette négociation : Popularité aux affaires !

J'ai dit, non pas toute ma pensée, mais une partie de ma pensée sur la négociation et sur le ministère. Je m'arrête.

Je sais que les organes du ministère m'accusent de la dire trop haut, et voudraient qu'aucune voix importune ne troublât le silence des oppositions et le mystère diplomatique qui s'accomplit. Ils inculpent mon patriotisme. Du patriotisme en dehors des vrais intérêts de la patrie ? du patriotisme qui donne à un ministère le temps de l'engager et de la compromettre ? je ne le connais pas. Je connais bien ce patriotisme éventé, qui consiste à faire gronder des mots sonores dans des phrases vides, à jouer avec ce sentiment sacré, dernière raison des nations, qui les sauve encore quand tout est perdu, à galvaniser et à comprimer périodiquement, trois fois par semaine, ces saints bouillonnements de l'esprit public, selon qu'on a besoin de colère pour menacer ou d'apathie pour endormir. Cette tactique coupable des publicistes d'un cabinet qui profane ce qu'il y a de plus sérieux au monde, non seulement je ne la sanctionne pas, mais je l'accuse. Ménagez, respectez cette fibre irritable et toute-puissante d'une nation ! Le patriotisme d'un grand peuple, c'est quelque chose à quoi il ne faut pas toucher légèrement, ni tous les jours. Combien de fois, depuis six semaines, ces marseillaises avant l'heure n'ont-elles pas fait venir sur mes lèvres ce mot célèbre de Charles I[er] au curieux téméraire qui examinait de trop près le tranchant du glaive sous lequel sa tête allait tomber : « Ne touchez pas à la hache, Monsieur, vous pourriez l'ébrécher ! »

Je démontrerai, dans un prochain article, qu'en donnant la Syrie à Méhémet-Ali la France livre l'Asie entière à la Russie et à l'Angleterre, et combat pour se déshériter elle-même de toute action et de toute possession dans ce continent ouvert par la Providence à la légitime ambition de l'Occident.

LA QUESTION D'ORIENT

LA GUERRE, LE MINISTÈRE

(TROISIÈME ARTICLE)

III [1].

La France est-elle un pays où l'esprit public soit assez avili pour qu'on puisse tout oser impunément devant elle?

Ou bien la France est-elle un pays dont les institutions représentatives sont assez perverties pour que son gouvernement puisse traiter d'elle, chez elle et sans elle?

Voilà la question que s'adressent tous les matins, en s'abordant, les citoyens humiliés ou effrayés, qui n'ont pas encore courbé la tête sous l'audace de la dictature et sous le découragement du patriotisme.

Depuis deux mois, le ministère, et quel ministère! un ministère bigarré, issu de quatre oppositions différentes, un ministère qui n'est sûr ni de sa majorité ni de sa propre pensée, un ministère qui n'a mandat que de lui-même, un ministère qui est obligé de se palper tous les matins et de se demander : « Qui est-ce que je vais représenter aujourd'hui? Sera-ce la popularité ou la couronne, le compte rendu ou les lois de septembre? le souvenir napoléonien ou la liberté de Juillet? la gauche que je flatte, le centre gauche que j'endors, ou les conservateurs que

1. Encore une fois, rien de ceci ne s'adresse aux personnes. Je respecte les hommes, j'attaque les ministres. Je parle sans haine, mais avec la liberté d'un bon citoyen qui voit perdre son pays.

j'amuse? » Depuis deux mois, dis-je, un pareil ministère tient la France comme asphyxiée sous la menace du plus rude choc qui ait jamais disloqué l'Europe. Le monde se range en bataille; à peine sait-on pourquoi! Les affaires sont si désespérées et ont tellement échappé des mains des hommes d'État qui devraient les conduire, que notre ambassadeur à Londres jette lui-même le cri de détresse et confesse tout haut *que tout est désormais à la merci des incidents et des subalternes!* Cela veut dire en bon français que le sort du monde est au hasard. Enfin le ministère fait des levées d'hommes, ordonnance des centaines de millions de crédits extraordinaires et nous fait pressentir un nouvel ordonnancement de deux à trois cent millions au moins pour cerner Paris. Le crédit public est tombé au-dessous des jours de tempête, c'est-à-dire plus bas qu'une révolution ne le fit descendre en Juillet. Il n'y a plus de budget; il est, comme le reste, en dictature. Ce dernier homme et ce dernier écu, ce n'est plus la France qui les donne librement, volontairement, glorieusement, pour son salut ou pour son honneur; c'est un homme qui les prend, un homme tout seul, un homme qui n'a, lui, ni trône, ni dynastie, ni hérédité à perdre, mais qui signe hardiment à son réveil ses rêves belliqueux de la nuit! Le peuple payera. Le budget, c'est moi! La presse applaudit, le parlement est consigné à la porte; et afin que rien ne manque à la dérision, cela s'appelle l'omnipotence parlementaire!...

Ce n'est rien : le ministère tient dans sa main la paix ou la guerre, c'est-à-dire le sang de quelques millions de Français; il ne daigne pas l'ouvrir aux regards du pays légal. Le ministère est au pied du télégraphe. Il peut, d'un signe, allumer le monde par un coup de canon mal tiré en Orient. C'est notre sort à tous qu'on joue dans ce cabinet. Le ministère n'a qu'à étendre le bras. La France entière voit cet homme, regarde, se tait, et ne lui saisit pas le bras pour voir au moins ce qu'il a dans la main!

Mais la France est donc un pays plus muet que la Turquie, plus garrotté que la Pologne? — Non, la France est un pays libre et représentatif; elle règne et gouverne, comme vous voyez! Elle a une chambre, deux chambres, des électeurs, une presse politique, et elle se tait! — Mais la France joue donc une grande comédie avec elle-même? elle se moque donc de ses institutions?

— Non encore! — Mais alors son gouvernement se moque donc d'elle et de ses institutions? — Peut-être! et si vous ne pouvez pas le croire, c'est que le vrai passe quelquefois le vraisemblable, et que l'indignation des hommes de cœur ne peut pas s'élever à la hauteur d'une telle audace, ou descendre à la profondeur d'une telle mystification! La France apprend à ses dépens qu'il y a une dictature plus hardie et plus lourde que celle de la royauté ou des chambres; c'est la dictature de ses passions. Une passion personnifiée, c'est un tyran dont on a honte, mais c'est un tyran.

Regardez! on ne vous déguise rien; on dit tout haut aux chambres : « Restez chez vous, vous me gêneriez! Vous viendrez quand tout sera décidé et irréparable; quand le sang « aura déjà coulé peut-être; quand j'aurai porté à six cent mille « hommes une armée impatiente de gloire; quand j'aurai soulevé, au nom du péril public, les gardes nationales mobilisées; « quand un million sera déjà ordonnancé ou promis à toute « cette partie de la nation qui a soif de curées et de gaspillages; « quand enfin vous prononcerez vos paroles de raison et de « paix en face d'une armée rangée en bataille et d'une nation « ameutée par ses alarmes, et dans ces moments terribles où tout « conseil sage est réputé trahison par le peuple! Voilà la liberté « que je vous fais; voilà la tribune que je vous prépare et les « applaudissements que je vous promets!... »

Si nous étions monarchie, la nation appartiendrait au monarque. En jouant son trône, il jouerait l'avenir de sa famille; en perdant son trône, il perdrait son patrimoine d'homme et le patrimoine de ses enfants. Il y aurait là quelques gages, quelques garanties. Mais ces hommes dont le patrimoine est de la gloire, et qui ont la fortune d'un nom à faire, où est leur responsabilité? Quelqu'un vous l'a dit récemment, dans un mot qui est une révélation : ils ont à gagner *une ligne et demie pour leur nom dans une histoire universelle!* Une ligne et demie? Cela vous paraît bien modeste; eh bien! c'est avec cette petite ambition qu'on perd son pays et qu'on bouleverse l'Europe!

Si nous étions république, la convention nationale serait en permanence. Les conseils, composés de tous les hommes qui dominent l'assemblée et qui expriment ou les opinions ou les

passions des masses, seraient réunis nuit et jour; les comités diplomatique et militaire communiqueraient toutes les heures les renseignements, les propositions, les notes des gouvernements qui négocient; les généraux seraient appelés et diraient le nombre et l'esprit des troupes; les conseils prendraient des résolutions en conséquence. Ces résolutions seraient apportées au grand jour de la tribune, et discutées en face du pays. Le pays saurait ce qu'il veut ou ce qu'il ne veut pas. Il étendrait sa main toute-puissante sur les affaires, et écarterait violemment ceux qui les lui cachent. Si la nation faisait une folie, ce serait une folie nationale; si elle faisait un crime, ce serait un crime à elle. Aujourd'hui, la folie ou le crime d'un seul homme sera la folie ou le crime de la nation. Voilà la différence! C'est le gouvernement ravalé à la proportion d'un individu, c'est le pouvoir absolu moins le roi, c'est le pouvoir populaire moins le peuple. Cela n'a de nom dans aucune langue politique!

La Constitution de 1790, assez monarchique comme chacun sait, portait, article VII :

« Dans le cas d'une guerre imminente, le Corps législatif « prolongera sa session dans ses vacances accoutumées, et « pourra être sans vacances durant la guerre. »

Ce fut le 16 mai 1790 que s'ouvrit, dans l'Assemblée constituante, la plus longue et la plus patriotique discussion dont les annales d'aucun peuple aient gardé la mémoire. Tous les grands génies, tous les grands caractères, toutes les grandes passions. tous les grands vices de la France semblaient avoir été groupés à plaisir par la destinée, pour donner, sur cette avant-scène de la révolution française, le plus grand drame de raisonnements, d'éloquence et d'action dont la nation pût s'honorer à sa renaissance. Maury, Mirabeau, Cazalès, Robespierre, Lameth, Duport, Dupont, Malouet et tant d'autres se renversèrent pendant neuf jours de la tribune. L'Europe entière était attentive, et elle écoute encore ces magnifiques discours aussi impérissables par le talent que la question est impérissable par son intérêt. De quoi s'agissait-il? De savoir à qui, de la nation ou du roi, appartiendrait le droit de faire la paix ou la guerre! Mirabeau, incorruptible par l'esprit, mais corruptible par ses passions, avait vendu la veille son génie à la cour, et le livrait ce jour-là. Il parla

comme vous agissez. Il préféra je ne sais quelle sagesse occulte des cours et des cabinets, complotant dans l'ombre et engageant les peuples à leur insu, à cette diplomatie des grandes nations, parlant tout haut à leur tribune et s'expliquant au grand jour, en face d'elles-mêmes. Les chancelleries l'applaudirent, l'humanité le siffla! Barnave, qui commençait à dédaigner le rôle facile de tribun pour le difficile métier d'homme d'État, parla en défenseur des droits du genre humain et fit triompher avec lui le droit du peuple. Il démontra que livrer à nos ministres le droit d'engager la nation dans une guerre même partielle, c'était déshériter la nation de son premier droit sur elle-même. Il cita des milliers d'exemples de peuples dont le sang avait été ainsi prodigué par leurs ministres; l'Angleterre, entre autres, malgré lord North, obligée, pendant sept ans, de verser ses subsides à une guerre commencée par la couronne et que la nation détestait. « Je vous demande, s'écria-t-il, si, lorsque la guerre sera « commencée, il nous sera possible de déclarer en temps utile « qu'elle ne sera pas continuée? Souvenez-vous, ajouta-t-il, que « les gouvernements sont presque toujours pour la guerre et les « nations pour la paix! Sachez qu'il est de l'intérêt d'un minis- « tre qu'on déclare la guerre, parce qu'alors on est forcé de lui « attribuer le maniement des subsides immenses dont on a be- « soin; parce qu'alors son autorité est augmentée sans mesure. « Il crée des commissaires, il nomme à une multitude d'em- « plois,... il conduit habilement la nation à préférer la gloire « des conquêtes à la liberté, il change le caractère du peuple et « le dispose à l'esclavage!... L'expérience de tous les peuples « a prouvé que le meilleur moyen que puisse prendre un mi- « nistre habile pour ensevelir ses fautes est de se les faire par- « donner par des triomphes!... Quand on ne peut plus rendre « ses comptes, on met le feu à la Grèce... et voilà la responsa- « bilité! »

A la suite de ce mémorable débat, on vota à l'unanimité l'article premier; le voici : « Le droit de la paix et de la guerre « appartient à la nation. La guerre ne pourra être décidée que « par l'Assemblée nationale. »

Voilà où étaient nos pères, il y a un demi-siècle. Où en êtes-vous aujourd'hui? Vous le voyez. Vous en êtes, vous nation

libre, nation démocratique, nation de 89 et de 1830, vous en êtes à ouvrir anxieusement tous les matins votre journal pour savoir s'il a convenu ou non à un conciliabule de sept hommes, enfermés dans leur cabinet à Paris, de lâcher la guerre sur le monde et d'engager vous, vos fortunes, vos enfants, votre sol, vos générations nées et à naître, dans une lutte dont ils sont les arbitres et dont vous êtes les victimes! En face d'un tel scandale impuni, appelez-vous encore une nation représentative, un peuple souverain; il y a derrière la toile un mauvais génie qui en rit et l'histoire qui en a pitié!

Les journaux disent : C'est sage; nous craignons la tribune. La tribune, dites-vous, est-elle plus bruyante que la presse? et cette presse, demandez-vous qu'on la fasse taire? Sachez que, depuis 1830, c'est toujours la presse agitatrice qui a compromis le pays; c'est toujours la tribune qui l'a sauvé. La tribune est responsable, la presse ne l'est pas; voilà pourquoi. Si vous craignez la tribune, c'est que vous craignez la raison responsable du pays, et que vous aimez mieux avoir affaire à ses passions! On en a meilleur marché.

Ceux qui ont cru devoir donner du temps au ministère, et qui n'en ont donné qu'à la décomposition et au trouble, ouvrent-ils enfin les yeux? Les hommes du libéralisme pratique, les amis de M. Barrot, sont-ils enfin à bout de patience? Nous l'espérons.

Les députés, consignés ainsi, pourraient enfin dire aux ministres :

De deux choses l'une : ou vous nous craignez, ou vous nous méprisez.

Si vous nous craignez, c'est qu'il s'ourdit quelque part une de ces grandes trames diplomatiques où l'on prend les peuples par leurs passions et les Chambres par surprise!

Si vous nous méprisez, c'est que nous serions tombés, en six mois, de déchéance en déchéance, assez bas pour subir le mépris de ceux qui doivent nous craindre!

Ainsi, ou vous êtes des despotes, ou nous sommes des lâches; il n'y a pas de milieu!

Si nous en sommes là, hommes plus audacieux que forts, hommes plus entreprenants qu'habiles, vous avez bien peu le

tact du peuple dont le nom est sans cesse dans votre bouche; car le peuple veut être honoré, même par ceux qui l'asservissent, et l'absence de ses représentants dans un moment pareil déshonore à la fois les représentants et la nation ! — Ah ! vous faites bien de ceindre Paris d'une ceinture de bronze, comme ces villes du moyen âge, repaires de tyrannies, et qui s'ensevelissaient deux fois par siècle sous leurs cendres ! Vous faites bien de rapetisser vos frontières et de les presser autour de vous, au lieu de les éloigner comme Louis XIV et Vauban, quand ils voulurent agrandir la France ! Vous faites bien de murer le patriotisme et de caserner la liberté ! Vous faites bien de fortifier votre dictature, car la France libre ne supporterait pas longtemps le gouvernement du mépris !

LA QUESTION D'ORIENT

LA GUERRE, LE MINISTÈRE

(QUATRIÈME ARTICLE)

IV.

On me dit : Pourquoi mêlez-vous vos propres idées à la trop juste critique que vous faites de la négociation du ministère? Contre le ministère, tout ce qui n'est pas lui ou les siens vous donne raison; mais en présentant vos idées vous-même, vous appelez la critique contre vous. Bornez-vous à attaquer le ministère. — Je réponds : Que m'importent les critiques contre mes idées? Ce qui m'importe, c'est la vérité. Je ne parle pas pour parler, je parle pour convaincre. Je ne fais pas de l'opposition pour l'opposition, j'en fais pour mon pays. Je n'aime pas l'opposition; quand elle n'est pas indispensable, elle est détestable. Les hommes d'opposition sont des embarras éloquents, mais ce sont des embarras. Les hommes d'idée et d'action sont des moyens. Il y a assez d'embarras en ce monde, je n'aspire pas à ce triste rôle. Gêner son gouvernement, entraver les choses, obstruer le chemin, c'est le métier des chefs d'opposition, c'est la puissance de l'impuissance. Montrer la voie, découvrir l'idée, dégager la route, conseiller son gouvernement, aider son pays, c'est la mission de ceux qui ont une force et un parti. Je n'ai ni l'un ni l'autre; mais si Dieu m'en avait donné, je les emploierais à cet usage. Laissons donc le ministère et parlons des systèmes. Il y en a trois : le mien, celui de la Chambre, celui du ministère. Je vais les exposer en peu de mots tous les trois, je

vais les établir parallèlement, je vais les confronter en face les uns des autres, et, semblable au sculpteur qui veut montrer des statues sous tous leurs jours, je vais les isoler, les faire tourner sur leur base, et faire circuler l'air, la lumière et le regard autour de chacune de ces trois idées. Cela fait, je ne dirai plus rien, et la conscience publique prononcera.

SYSTÈME DU PROTECTORAT EUROPÉEN.

L'empire ottoman s'écroule. Il est insensé de songer à le ressusciter, car la population turque est tarie. Elle est réduite a quatre millions d'Ottomans dans un empire de quarante millions d'âmes. Les populations slaves, grecques, arméniennes, arabes, israélites, chrétiennes, catholiques de l'empire ottoman, se détachent de toutes parts en emportant de grands lambeaux du territoire. Les Tartares, force vierge, qui rajeunissaient et soutenaient la vie ottomane, ont passé à la Russie. La Grèce et les îles sont aux Grecs, la Servie aux Serviens, la Valachie et la Moldavie aux Russes, l'Égypte aux Arabes, le désert aux Bédouins, l'Afrique aux Maures ou aux Français. La mer Noire, réserve et recrutement de l'empire, est perdue. Pour relever Constantinople, il faudrait lui faire reconquérir la mer Noire, la Crimée, la Bessarabie, la Tartarie, le Caucase, la Géorgie, l'Arménie sur les Russes, la Grèce et l'Afrique sur vous-mêmes. Les Russes sont jeunes et grandissent, ils comptent soixante millions d'hommes; les Turcs sont vieux et découragés, ils comptent quatre millions d'âmes. C'est impossible.

L'empire venant à s'écrouler tout à fait, quelle devait être, de 1834 à 1838, la politique de la France ?

La France devait se dire : Puis-je laisser la Russie, l'Angleterre et l'Autriche, puissances limitrophes, se partager sourdement entre elles ce vaste héritage de la destinée en Orient? Non, car la Méditerranée est surtout ma mer, et ces puissances en occuperaient ainsi tous les rivages et toutes les positions. Non, car la loi de l'Europe, c'est l'équilibre, et si je le laisse rompre à si grande proportion en Orient, il n'existe plus réellement en Occident. Je dois donc intervenir activement dans ce remaniement de l'empire turc. Mais où puis-je intervenir d'une

manière stable, durable et sans que la paix et l'ordre occidental en soient éternellement troublés? Est-ce à Constantinople, comme me le dit ma vanité? Non, qui n'a pas la mer Noire n'aura jamais Constantinople, et la mer Noire est un lac russe. Est-ce en Grèce et dans la Turquie adriatique? Non, car je serais là interposé entre l'Autriche immensément compromise sur le Danube, et je l'exposerais davantage sans peser sur la Russie. Enfin, est-ce en Égypte, comme mes vieux préjugés napoléoniens m'y portent? Non encore, car l'Égypte c'est Suez; Suez, c'est les Indes; les Indes, c'est l'Angleterre. Il faudrait, avant de dominer en Égypte, commencer par anéantir l'Angleterre. C'est difficile. Je n'ai donc qu'un point d'intervention accessible et normal dans l'Orient. C'est le centre, c'est Rhodes, Chypre, le littoral de l'Asie Mineure, c'est la Syrie enfin. Là, je ne gêne pas l'Autriche, je ne froisse pas la Russie, je n'étouffe pas l'Angleterre; mais je tiens entre ces deux dernières puissances une position intermédiaire et équilibrante qui empêche leur contact dans l'Asie centrale, et en me portant ici ou là, selon l'occurrence, je fais poids décisif, c'est-à-dire je fais la paix. L'Autriche, qui a pour ses frontières danubiennes et pour son Adriatique le même intérêt préservateur que moi, suit nécessairement ma politique en Orient. L'état de l'Orient ainsi constitué sera donc nécessairement toujours celui-ci: la France, l'Autriche et la Russie contre l'Angleterre, ou bien la France, l'Autriche et l'Angleterre contre la Russie, c'est-à-dire trois contre celle des puissances qui voudra troubler l'équilibre, c'est-à-dire la paix du monde assurée. Sous ce patronage ainsi distribué, les populations du littoral vont se multiplier et travailler. L'échange sera incalculable. L'humanité grandira. L'unité de civilisation se constituera de plus en plus. La France, plus assise et plus présente que qui que ce soit sur la Méditerranée, en profitera comme richesse et comme influence. La Méditerranée redevient la grande route de l'univers, et la France y possède ainsi trois haltes principales: ses côtes d'abord, l'Afrique ensuite, la Syrie enfin. L'Égypte, il est vrai, a un million quatre cent mille âmes, et la Syrie n'en a qu'un million deux cent mille; mais Chypre complète. Mais l'importance des rades d'Alexandrette et de Satalie compense. Mais l'analogie de religion catholique et le caractère belliqueux, in-

dustriel de la population principale de la Syrie, toute dévouée à la France, lui donne là une racine et une force de naturalisation. La Syrie, d'ailleurs, est le point stratégique inexpugnable en Orient.

En vue de ce système, je disais donc, en 1834 : Négociez d'avance avec l'une ou l'autre des trois puissances sur l'éventualité de la décomposition de l'empire. Soyez deux le jour où il faudra agir. Et je disais, en 1838, au moment où Méhémet menaçait de nouveau Mahmoud : Intervenez tout de suite en Syrie par une expédition navale et un débarquement de 12 ou 15,000 hommes. Appuyés au Liban et renforcés par les 30,000 Maronites et par les antipathies de toute la Syrie contre l'Égypte, vous refoulerez en peu de temps Ibrahim en Égypte, et vous demanderez un congrès à Vienne pour décider de l'Orient. De deux choses l'une : ou vous trouverez la majorité dans ce congrès pour un protectorat de l'Orient ainsi distribué et aussi avantageux à toutes les puissances protectrices, ou vous trouverez une résistance unanime. Si vous trouvez majorité ou seulement un allié, l'affaire est faite, et vous restez en Syrie en l'organisant. Trois siècles d'Alger ne vous donneront pas ce que ce seul jour vous donne. Ou vous trouverez résistance unanime, et alors vous ajournez, vous ajournez, mais après avoir opéré une intervention décisive contre Ibrahim, démembreur de l'empire, rendu la Syrie au sultan, votre allié, et rétabli le *statu quo* précaire, mais enfin ce *statu quo* que vous demandez vainement aujourd'hui. Voilà mon système d'alors. Voici celui que la Chambre adopta en 1839 :

SYSTÈME DE LA CHAMBRE.

Le *statu quo*, c'est-à-dire l'existence nominale de l'empire turc dans son intégrité, afin que cette ombre d'empire impose encore à la Russie le respect de Constantinople, et que la proclamation de cette intégrité prévienne les démembrements au profit de qui que ce soit. Voilà le système de la Chambre. C'est une apparence et point de fond. C'est un ajournement convenu entre tout le monde. Comme mesure provisoire et neutralisante, il a

sa valeur. Son seul mérite, c'était la paix ; mais il est immense. Nous voudrions bien en être à ce système aujourd'hui.

SYSTÈME DU MINISTÈRE DU 1er MARS.

Dire à l'Europe : Je veux l'intégrité et l'inviolabilité de l'empire ottoman. Dire à la France : Je veux le démembrement en grand de l'empire ottoman. Dire au sultan : Traitez comme vous pourrez avec votre vainqueur Méhémet, je ne m'en mêle pas. Dire à Méhémet, sinon par ses envoyés, au moins par ses journaux et par ses armements : Tenez bon en Syrie, je suis derrière vous. Puis, dire à la conférence de Londres qui veut conférer sur les bases de l'intégrité : Je ne veux pas conférer ; laissez le sultan et son vassal s'arranger ensemble. Puis, quand l'Europe impatientée a conclu une ligue en dehors de nous, dire à la France : Aux armes ! nous sommes trahis et insultés. Puis, quand on voit que c'est la guerre sérieuse et générale, reprendre des conférences à Windsor, à Berlin, à Vienne ; puis dire à Méhémet-Ali : Arrangez-vous et cédez ! Puis, quand l'Europe marche en avant et exécute, fortifier Paris. Puis, quand Paris sera ville de guerre et un milliard dépensé en préparatifs dont la révolution européenne est une bombe, dire... : Quoi ? je n'en sais rien, mais cela se devine !

Dans tous les cas, on dira paix ou guerre pour dernier mot. Si c'est paix, qui nous rendra Paris, capitale ouverte et incombustible ? Qui nous rendra notre milliard ? Qui nous rendra notre année perdue en alarmes de tous les intérêts ? Qui nous rendra notre situation de 1839 devant les puissances, avant le traité de Londres qui les coalise ? Qui nous rendra notre considération diplomatique entièrement perdue par tant de vanité suivie de tant de faiblesse ?

Si c'est guerre, ou nous serons vaincus ou nous serons vainqueurs.

Si nous sommes vaincus dans une lutte universelle et révolutionnaire, fermons les yeux pour ne pas voir les désastres de la patrie !

Si nous sommes vainqueurs, nous aurons combattu, dépensé

temps, argent et sang à grands flots. La guerre avec l'Angleterre, de 1776 à 1782, nous a coûté deux milliards deux cent soixante millions. Quel sera le résultat? Le voici : vous ne prendrez pas Constantinople ou du moins vous ne le garderez pas. Soixante-dix millions de Russes et de Grecs ne vous laisseront pas dans la main la clef de l'empire slavo-grec. Vous ne prendrez pas l'Égypte ou vous ne la garderez pas. L'Angleterre et cent millions de sujets britanniques dans l'Inde ne vous laisseront pas, dans le passage de Suez, la barrière qui couperait leur monde commercial en deux. Vous ne referez pas l'empire ottoman de 1770 ; on ne ressuscite pas les morts; on ne fait pas un jeune et puissant empire avec un vieux peuple épuisé. Que ferez-vous donc? Vous mettrez Méhémet à la place du sultan? Oubliez-vous que Méhémet est Arabe et que Constantinople est turque? que l'empire est une théocratie? que la dynastie est un dogme? que Méhémet est musulman et que toute la Turquie d'Europe est chrétienne? que Méhémet est le persécuteur des Grecs, et que les populations des îles et de la Syrie sont chrétiennes? Méhémet apparaîtrait à Constantinople pour y être, pendant quelques jours, le grand scandale de la chrétienté et de l'islamisme, et y disparaître comme tous les grands scandales, dans la confusion de l'Orient et dans la honte de l'Europe!

Vous ne feriez donc rien, ou ce que vous feriez, je vais vous le dire :

Vous obtiendrez de la paix, pour votre protégé Méhémet-Ali, la Syrie héréditaire jusqu'au Taurus.

Et alors qu'aurez-vous fait pour la France? La plus ridicule déception qu'on ait jamais fait subir à un grand peuple. Vous l'aurez fait combattre contre elle-même. Vous lui aurez fait sceller de son propre sang son exclusion de toute influence et de tout avenir dans l'Orient. Vous aurez effacé vous-mêmes le seul pouce de territoire où vous pouviez mettre le pied et le drapeau français. Vous aurez contraint à rallier derrière ce paravent d'Égypte et cette rognure d'empire les deux puissances que la nature de leurs ambitions communes condamnaient sans cela à s'entre-choquer. Vous aurez mis cette vaniteuse création de l'Égypte devant les usurpations croissantes de la Russie et de l'Angleterre, pour ne pas les voir. Pendant que vous vous endormirez sur le

traité de dupes que vous aurez obtenu et sur la puissance de votre parodie des kalifes, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, s'avanceront graduellement à pas communs et sourds sur l'empire en Europe et sur l'empire en Asie. Ce protectorat que vous n'aurez pas voulu pour le monde et pour vous, ils ne le déclareront pas ; ils l'effectueront en silence ; l'empire entier ne sera bientôt que la Valachie de tout le monde. Il y aura un turban sur la carte, mais la main des trois partageants sera cachée sous ce turban ; la vôtre en sera exclue. La Servie et la Bulgarie seront données en garantie du Danube à l'Autriche ; la Russie et l'Angleterre traceront une grande ligne qui coupera en deux le monde asiatique et méditerranéen, depuis le Thibet et la Chine jusqu'au Pont-Euxin et à Suez ; elles referont en sens inverse la route que tracèrent Gengiskan, Timour et Nadyr-Schah, à travers la Perse, le Caboul et l'Inde. Ce ne sera pas vous qui y passerez ; mais, grâce à Dieu qui se joue de l'inhabileté des hommes, ce sera encore la civilisation ! Quant à vous, l'ubiquité de la puissance russe et de la puissance anglaise en Orient vous aura chassés de partout. Mais vous serez consolés ; il y aura un pacha musulman au Caire, comme il y avait un Tippo-Saëb à Seringapatam et comme il y a un Abdul-Medjid à Constantinople ! Voilà la destinée que vous faites à vos amis, voilà la part que vous faites à vos rivaux, voilà l'avenir que vous préparez à la France !

Que nous importe? dites-vous dédaigneusement ; nous aurons l'Italie et les limites du Rhin. L'Italie ? les limites du Rhin ? Peut-être qu'au point où en sont venus les intérêts des peuples, un bon traité de commerce, une suppression mutuelle du système de douanes entre les nations, valent autant qu'un drapeau et une sentinelle portés à quelques pas plus loin vers une rivière ou vers une montagne. Mais à supposer que l'Italie et la limite du Rhin soient l'achèvement de la France, je vous dirai ce que je n'ai cessé de vous dire depuis cinq ans. Les limites du Rhin ? l'Italie ?... vous n'aurez rien de tout cela sans alliance. L'Italie, elle est au-delà du Danube ! Les limites du Rhin, elles sont à Constantinople !

A tout cela les porte-voix des ministres ne répondent que par un sarcasme, et n'ont pas même le mérite d'en inventer deux.

Ils crient au poëte ! ils proclament la majestueuse supériorité de l'expédient et de la routine sur la pensée dans la conduite de ce bas monde. Que répondre ? L'expédient et la routine ont fait leurs preuves ; la pensée moins souvent. Je ne sais pas si les peuples pourront jamais être gouvernés par les philosophes, mais ce que je sais c'est qu'ils se dégoûtent vite du gouvernement des tribuns. Vous craignez les philosophes et les poëtes dans vos affaires ? Quand on voit vos actes, ont sait pourquoi. Vous ne voulez pas que la politique grandisse, afin qu'elle reste à la proportion de ceux qui la manient. Que les peuples pourtant ne s'y trompent pas ! tout gouvernement sans philosophie est brutal ; tout gouvernement sans poésie est petit. Louis XIV était la poésie du trône, et c'est pourquoi il est Louis XIV. Napoléon fut la poésie du pouvoir ; 92 fut la poésie du patriotisme. La Convention même fut la funeste poésie du crime. Si le gouvernement de Juillet était tombé en d'autres mains que les vôtres, il pouvait être la poésie du peuple. La France ne fut-elle pas toujours le philosophe armé de l'Europe ? n'est-elle pas le poëte des nations ? Qu'en avez-vous fait ?

PRÉFACE

DE LA QUESTION D'ORIENT,

LA GUERRE, LE MINISTÈRE [1]

On présente ici au lecteur en faisceau les articles et les discours sur la question orientale, question du siècle et question du monde. Voici le nœud qui les lie. C'est l'historique en peu de mots de cette affaire, et des circonstances parlementaires et diplomatiques qui ont donné lieu à ces manifestations d'une même pensée.

Depuis 1770, la décadence de l'empire ottoman est visible à tous les yeux exercés. Comment cet empire est-il tombé? Comme tombent tous les empires: quand leur principe de vie s'est retiré d'eux. L'empire ottoman, qui n'était au fond qu'une magnifique théocratie militaire, avait besoin de deux éléments pour subsister : le fanatisme et la conquête. Une nation comme les Turcs, qui ne voulait ni cultiver, ni commercer, ni s'administrer, devait s'affaisser sur elle-même le jour où elle n'aurait plus ni le zèle de la propagation de ses dogmes, ni des peuples à soumettre et à faire travailler pour elle en les pressurant. Ce jour est promptement venu. Les forces relatives de l'Europe avaient grandi, les siennes avaient diminué. Elle n'avait plus même la force de la

1. Cette préface politique, datée du 24 septembre 1840, fut mise en tête d'une brochure intitulée : *Vues, discours et articles sur la question d'Orient*. Ce recueil contenait quatre discours prononcés à la Chambre des députés : 1° le 8 janvier 1834; 2° le 1er juillet 1839; 3° la réplique à M. Odilon Barrot, même séance; 4° le discours prononcé le 11 janvier 1840, et les quatre articles sur la *Question d'Orient, la guerre, le ministère*. Tous ces différents fragments se trouvent placés ci-dessus à leur date.

persécution. La population turque était tombée à rien en proportion des immenses territoires qu'elle avait à gouverner. Les herbes parasites étouffaient partout la tige d'Osman; les chrétiens débordaient les Ottomans même dans l'empire. Le jour où ils se compteraient devait être le dernier de Constantinople; ce jour est venu partout.

Mais la vieille renommée des empires les protége longtemps après qu'ils ont cessé d'être des réalités. Les chancelleries diplomatiques ont des préjugés et des routines plus tenaces peut-être que les individus. Le jour pénètre plus difficilement dans ces archives de la tradition que partout ailleurs. On était persuadé encore au ministère des affaires étrangères, en 1830, que la Turquie pouvait équilibrer la Russie en Orient, et servir de rempart à l'Occident. De ce côté, la tentative diplomatique du général Guilleminot à Constantinople, en 1831, le prouve. La France crut avoir là un allié en cas de guerre générale : elle en menaça la Russie. Rien n'est comparable à cette chimère, si ce n'est cette autre chimère plus folle des hommes d'État de 1840, qui se persuadent et qui veulent persuader à leur pays que la France aura un *puissant allié* dans le pacha d'une petite province turque, et que Méhémet-Ali sera le contre-poids de la Russie. On accuse de rêver ceux qui osent dire le contraire et montrer le néant de ce système. O malheureux temps où les vérités les plus élémentaires sont accueillies comme des rêves, et les rêves les plus ridicules accueillis comme des pensées d'hommes d'État! Attendez cinq ans, et vous verrez que vos rêves n'avaient pas même la réalité d'une apparence. Votre empire arabe et votre califat rajeuni seront ce qu'ils sont, *les Mille et une Nuits* du 1er mars.

La Turquie est tombée le même jour que la Pologne, et du même coup. Le plus grand homme de guerre du dix-huitième siècle, Frédéric, envoya à l'impératrice Catherine le plan de cette campagne d'un siècle ou deux, qui commença au Danube et à la Crimée, qui continua en Moldavie, en Valachie, au Caucase, et qui finira à Constantinople. Catherine, qui savait que les Turcs n'étaient plus rien, s'occupa d'abord à détacher d'eux les Tartares, seule force réelle de leurs armées. Elle y réussit; elle pensa alors à en détacher les Grecs, seule force réelle de leurs flottes.

Elle envoya les Orlof en Grèce ; elle fit insurger le Péloponèse ; le feu du zèle religieux prit partout. L'analogie de religion lui donna pour jamais l'innombrable population grecque du continent et des îles. Cela fait, elle brûla la flotte ottomane à Tchesmé ; ses généraux virent se fondre devant eux, sur le Danube, les quatre cent mille Ottomans conduits par le grand-visir Émin-Pacha. Ce fut le dernier soupir de l'islamisme en Europe ; il ne fut plus désormais qu'un souvenir ; et l'armée turque débandée, et traversant Constantinople, put dire ce qu'elle dit alors sous les murailles du sérail : « — Nous allons nous préparer pour le baptême ; une nation blonde doit détruire la Turquie. »

Depuis cette époque, l'existence de la Turquie n'a été qu'une tolérance politique de la Russie et de l'Autriche. On a entendu chaque année tomber une pierre de ce monument superposé au sol, un rameau de cet arbre qui ne végétait plus. La Moldavie et la Valachie se sont détachées, et sont entrées dans ce régime mixte qui rend l'empereur de Russie cosouverain de ces provinces. Le littoral de la mer Noire a été rongé graduellement par le flux incessant des forces russes. La Servie s'est levée tout entière et a exterminé les Turcs à la bataille de Sophia ; elle s'est organisée sous le prince Milosch, patriote antique, le Washington de ces forêts. La Bulgarie n'attend qu'un homme : il se lèvera demain. Les Grecs du Péloponèse ont brisé le joug ; l'Europe imprudente dans votre système, généreuse dans le mien, leur a tendu la main. Les voilà constitués et essayant de vivre. L'Arabie a été toujours plus arabe que turque ; elle appartient aux Bédouins et aux Imans bien plus qu'au sultan ou au pacha d'Égypte. L'Égypte s'est séparée de l'empire et essaye d'en emporter les plus grands morceaux en Asie ; l'Afrique est à nous ou aux petits souverains de Tunis, de Tripoli, de Maroc : le lien est rompu. Que reste-t-il donc à la Turquie proprement dite ? Constantinople et les provinces adjacentes en Europe et en Asie, c'est-à-dire un territoire large encore, mais presque entièrement peuplé de Grecs ou d'Arméniens ; et enfin la Syrie, que le pacha d'Égypte a usurpée et occupe par la violence. D'empiétement en empiétement, Méhémet-Ali, arrivé jusqu'au Taurus, ne veut plus rétrograder. Voici sous quels prétextes il s'est avancé jusque-là, et veut y planter la borne d'un empire arabe.

La Syrie, magnifique province ou plutôt royaume, s'étend sur une longueur de cent cinquante lieues entre le désert d'Égypte et le Taurus qui la sépare de l'Anatolie. Chypre, île de quatre-vingts lieues de long sur trente lieues de large, est dans ses eaux et en fait pour ainsi dire partie. Chypre, sur une population de quarante mille âmes, ne compte que quelques centaines de Turcs. Les populations de la Syrie sont aussi diverses que ses aspects. Elle a des Grecs dans toutes les plaines occidentales, des Turcs à Damas et à Homs, des Bédouins errants dans les déserts méridionaux, des Arabes pasteurs et cultivateurs dans la Palestine, des Israélites à Jérusalem et à Tibériade, des Ansariés, des Métualis, des Druses dans les montagnes, et enfin des Maronites dans le Liban. Les Maronites, par leur caractère belliqueux et discipliné, autant que par leur forteresse naturelle, sont la nation importante et dominante de ces contrées. Ils sont chrétiens et même catholiques. Leur souverain, qu'on appelle le grand prince ou l'émir Beschir, est lui-même catholique. Il les gouverne conjointement avec les Druses, autre nation qui n'est ni arabe, ni turque, ni musulmane, ni chrétienne, mais qui a une origine obscure et une religion inconnue. Ces deux peuples, jetés pêle-mêle sur le même territoire, ont leurs villages confondus et mêlés les uns dans les autres. C'est une sorte de fédération semblable à celle des cantons helvétiques, mais qui s'administrent en commun et combattent ensemble sous la souveraineté féodale de l'émir. Ces deux peuples peuvent mettre sous les armes trente ou quarante mille hommes aguerris en vingt-quatre heures. Par la supériorité de leur énergie, par l'unité de leur gouvernement, par le site de leurs montagnes, par les défilés de leurs vallées, qui débouchent à la fois sur Damas, sur Alep, sur Jérusalem, sur Acre et sur Beyrouth, ils font trembler toutes ces villes et s'en emparent toutes les fois que l'émir leur commande une invasion. C'est évidemment le peuple normal, le peuple-roi de la Syrie.

Ces populations, libres et industrieuses, aimaient assez le régime turc. Ce régime était mou et laissait grandir à côté de lui toute chose. Encore un peu de temps et la Syrie eût été presque entièrement syrienne. Le Grand Seigneur la gouvernait par des pachas dont les résidences étaient Tripoli, Alep, Damas et Saint-

Jean-d'Acre. Ils avaient peu de troupes, peu d'autorité, peu de crédit dans la Syrie centrale. Un seul homme avais pris un grand ascendant personnel dans la Syrie méridionale : c'était Dahër, cheik de Safad, et qui s'était emparé, en 1749, de Saint-Jean-d'Acre et l'avait fortifié. Djezzar-Pacha lui succéda. Ce fut lui qui résista à Bonaparte et força l'armée française à rentrer en Égypte. Après sa mort, en 1804, la Porte lui nomma un successeur. En 1830, c'était Abdalla-Pacha qui possédait Acre.

Abdallah-Pacha, né à Saint-Jean-d'Acre, et porté à ce poste par beaucoup d'audace et beaucoup de bonheur, se proposait Dahër et Djezzar pour modèles. Il voulait se rendre indépendant en Syrie et la ranger tout entière sous sa dénomination. Ses tentatives étaient celles d'un homme ambitieux, mais faible, qui veut plus qu'il n'a le courage d'exécuter. A demi révolté plusieurs fois contre la Porte, il était rentré dans l'obéissance et avait obtenu son pardon, comme l'obtiennent tous ses semblables, en corrompant le divan à force de subsides secrets.

Dans ce même temps Méhémet-Ali organisait l'Égypte, conquérait la Mece, prenait Candie, combattait en Morée contre les malheureux Grecs, et convoitait la Syrie : Saint-Jean-d'Acre en était la clef. Il chercha je ne sais quel prétexte de plaintes contre Abdallah, et prépara une expédition formidable contre lui. La Porte, épuisée par la campagne d'Andrinople contre les Russes, et humiliée par le traité qui lui enlevait la Grèce, n'avait pas sur ses propres visirs l'autorité suffisante pour arrêter Méhémet. Elle réclama en vain. Il fit marcher Ibrahim. Ibrahim est le bras de Méhémet. Son culte respectueux pour son père est sa seule religion. Méhémet pense et Ibrahim exécute. Il combat avec l'intelligence de l'Occident et l'obéissante fatalité de l'Orient. C'est le plus brillant instrument de la destinée de son père. Il partit.

On connaît le siége de Saint-Jean-d'Acre. Abdallah s'y montra digne de son vainqueur. La place en ruine ne fut rendue qu'après six mois de résistance héroïque! Les Égyptiens y perdirent quatre mille morts. Ibrahim envoya Abdallah à son père, et celui-ci, au lieu de faire étrangler le pacha vaincu, le reçut en héros et lui assigna un de ses palais au Caire pour résidence.

Ibrahim, maître de Saint-Jean-d'Acre, marcha sur l'armée

turque qui s'avançait vers Alep pour défendre la Syrie. Les deux armées se rencontrèrent à Homs. Le choc fut léger : les Turcs se débandèrent et s'enfuirent jusqu'aux défilés du Taurus; ils s'y défendirent mollement. Hussein-Pacha, leur général, repassa les défilés du Beylon en déroute. On lui envoya un successeur, Reschid-Pacha, le vainqueur d'Ali, pacha de Janina, et le pacificateur des provinces d'Europe. Ce général, dernier espoir du sultan Mahmoud, rallia l'armée à Konyeh. Une seconde bataille perdue en deux heures livra la Turquie d'Asie à Ibrahim. Le grand-visir, Reschid-Pacha, est fait prisonnier par les Arabes. On le dépouille de ses armes et on l'amène à Ibrahim.— N'êtes-vous pas le grand-visir? lui dit le fils de Méhémet. —Il n'y a qu'un moment je l'étais, répondit Reschid; maintenant je suis ton esclave.

Cette défaite de Konyeh fit trembler pour Constantinople. Encore quelques marches, et Ibrahim y entrait sans résistance. Mahmoud, désespéré, implora le secours de la Russie. En trois jours, les Russes arrivèrent de Sébastopol dans le Bosphore avec une flotte et une armée.

Pendant que la Russie protégeait ainsi la capitale de l'empire, la France intervenait par la négociation auprès d'Ibrahim. Sous les auspices des trois puissances, une convention était conclue à Kutaya entre Ibrahim et le sultan. M. le baron de Varenne, chargé d'affaires de France à Constantinople, en disputait les conditions avec le vainqueur, et obtenait quelques adoucissements pour la Porte. L'amiral Roussin, ambassadeur de France, dont on a critiqué la conduite sans la comprendre, agissait en homme loyal et prenait pour base de sa diplomatie la bonne foi et les traités. S'il eût été secondé par son gouvernement, cette politique de la probité eût été plus efficace que la politique ambiguë et tortueuse que la France suivit dans toute cette affaire. L'amiral Roussin disait dans ses actes : La France est l'amie du sultan ; le sultan, pour être fort contre les Russes, ne doit pas être démembré par un pacha révolté. La France connaît Mahmoud, et ne connaît pas Méhémet-Ali. La France protége le Grand Seigneur contre son spoliateur égyptien : c'est le seul moyen d'empêcher le Grand Seigneur de se jeter dans les bras des Russes. Cette politique, qu'on a accusée de faiblesse, avait l'immense mérite d'être probe.

Le traité de Kutaya signé, Ibrahim rentra en Syrie, que le traité lui concédait. Mahmoud restait affaibli et humilié dans sa capitale. Les Russes se retirèrent du Bosphore en emportant le traité d'Unkiar-Skelessi, qui leur permettait d'y rentrer sur un appel du sultan. Voici la lettre autographe que l'empereur Nicolas écrivit alors au comte Orlof, commandant général de l'expédition du Bosphore; le comte Orlof me la fit lire à Buyukdéré, au moment même où elle lui parvenait :

« Mon cher Orlof, vingt-quatre heures après que vous aurez « connaissance de la retraite des Égyptiens, faites rembarquer « mes troupes, et mettez à la voile pour ramener l'armée à Sé« bastopol. Quand la divine Providence a placé un homme à « la tête de soixante millions d'hommes, c'est pour lui faire « donner de plus haut l'exemple de la loyauté et de l'accom« plissement scrupuleux de sa parole. »

Que devenait la puissance ottomane après une spoliation pareille, sanctionnée ainsi par toute l'Europe ? Mahmoud sentit l'anéantissement de son empire, et l'on peut dire qu'il mourut de la mort de la Turquie. Mahmoud n'était pas un homme médiocre par le cœur; il était un de ces grands hommes qui naissent trop tard, et dont la renommée subit les torts de leur fortune. L'empire était trop tombé pour qu'il pût le relever quand il parvint au trône. Il y fit des efforts qui auraient honoré Pierre le Grand. La destruction des janissaires fut conduite avec une habileté de combinaisons et un héroïsme d'exécution qui doivent illustrer à jamais la pensée qui sut préparer et le bras qui sut frapper ce grand coup. Cet héroïsme fut perdu. Les tentatives de civilisation et d'organisation militaire usèrent sa popularité sans lui donner une armée. Il ne se découragea pas d'essayer la fortune, même quand il fut découragé d'espérer en elle; il recommença la lutte contre Méhémet-Ali en 1838. La bataille de Nezib, la trahison du capitan-pacha emmenant la flotte turque à Alexandrie, furent les préludes de sa fin ou les honneurs de ses funérailles. Il laissa en mourant la moitié de son empire en proie à un vassal triomphant, sa flotte entre les mains d'un traître, sa capitale protégée par ses ennemis qui se la disputaient, et son trône à un enfant. Voilà la Turquie à l'heure où je parle. Mahmoud méritait mieux, si la fortune était juste ; mais

elle est la fortune, c'est-à-dire cette puissance souveraine et railleuse qui rend quelquefois les vertus des hommes aussi impuissantes que leurs crimes, parce que ces crimes ou ces vertus ne sont pour elle que les moyens d'accomplir des desseins supérieurs aux vues bornées de l'humanité. Elle est juste et louable alors, et elle ne s'appelle plus Fortune, elle s'appelle Providence.

Pendant que tout cela s'accomplissait dans l'Orient, que se passait-il en Europe et en France?

La vapeur était inventée, on l'appliquait à la navigation, et ces rivages de l'Orient qu'on regardait autrefois comme si loin de nous, se trouvaient tout à coup rapprochés à trois ou quatre jours de nos côtes. La politique du monde tendait par ce seul fait à l'unité. L'Orient et l'Occident, qui se touchaient, ne devaient pas tarder à se pénétrer.

La révolution de Juillet éclatait en France.

Voilà les deux faits qui dominaient le commencement du siècle; une force matérielle, et un mouvement.

La révolution de Juillet fut un accident dynastique, mais ce fut aussi une phase politique très-normale, un des actes consécutifs de la révolution de 1789. Si la maison de Bourbon, qui avait rapporté la charte de 1814, c'est-à-dire qui avait ramené avec la dynastie émigrée de 1792 la liberté émigrée aussi et chassée du continent par Napoléon, empereur et despote; si la maison de Bourbon avait compris la nation et le siècle comme Louis XVIII l'avait fait: rien n'empêchait que la rénovation organique de 1789 n'accomplît ses développements et ne parcourût ses phases sous la dynastie de la branche aînée. Au contraire, la liberté avait plus de champ devant elle avec cette dynastie plus enracinée et plus vieille. La légitimité n'est qu'une habitude, ce n'est pas un droit. Mais auprès des peuples qui ont plus de mœurs que de logique, les habitudes ont souvent autant de force que les droits. Cette dynastie bien conseillée pouvait donc prendre avec plus de confiance que toute autre la tutelle de l'esprit réformateur et initiateur du siècle. Elle pouvait regarder la liberté et le peuple en face, parce que l'un et l'autre la connaissaient depuis que Louis XVIII les avait réconciliés en 1814. *Experti invicem sumus ego ac fortuna!* Elle pouvait être d'autant

plus libérale qu'elle était universellement acceptée, consentie, respectée. Rien ne rend plus facile d'être généreux que d'être fort. Les ministres de Charles X ne comprirent que la peur de la révolution ; ils voulurent la prévenir par de l'audace, ils attaquèrent la force qui ne demandait qu'à se donner à eux ; en trois jours la lutte fut décidée : une dynastie fut rejetée tout entière dans l'arriéré de nos monarchies ; trois rois sortirent le même jour de France, l'un pour pleurer sa faute et sa couronne, l'autre pour régner dans l'exil, le plus jeune pour grandir loin du trône entre un passé sinistre et un avenir inconnu. La France hésita quelques jours sur les institutions qu'elle se donnerait, elle eut peur d'elle-même, et pour éviter la république, elle se précipita dans la seule famille qui pût lui porter des dynasties ; elle ne cherchait qu'un roi ; par hasard, elle rencontra un homme. Le gouvernement de Juillet fondé d'urgence sur une nécessité eut une tête ; il oscilla quelque temps comme tout ce qui cherche son aplomb ; puis enfin il s'établit et il dessina sa politique.

Sa politique au dedans fut admirable comme politique d'un gouvernement provisoire ; il fallait avant tout rétablir l'ordre profondément compromis. La garde nationale, la Chambre et le roi combattirent, les uns sur le trône, les autres à la tribune, ceux-ci dans la rue, avec une énergie et un dévouement qui étonnèrent et qui lassèrent l'audace même de l'anarchie ; la révolution recula, désarma, ajourna. Ces pages seront bien belles dans l'histoire ; il y eut des journées où l'Europe entière ne portait plus que sur les baïonnettes des citoyens de Paris. Le nom de Casimir Perier sera grand pour avoir personnifié cette lutte ; l'ordre matériel fut rétabli, mais fut-il fondé ? Ici je doute comme j'ai douté alors.

Selon moi, il fallait d'abord faire cela et puis autre chose ; il fallait trouver le sens caché des révolutions de 1789, de 1814 et de 1830, et le personnifier dans les institutions de Juillet. Il fallait trouver une base au gouvernement nouveau ; il fallait l'identifier, l'incorporer avec un principe. Ce principe, ce n'était pas le principe de la légitimité monarchique, puisqu'il était tombé de faiblesse trois fois en quarante ans, et que les journées de Juillet venaient d'emporter ses débris ; ce n'était pas le

principe républicain proprement dit, puisque les souvenirs de 1793 avaient justement refoulé le peuple jusqu'à l'ombre d'un trône nouveau. Ce n'était pas le principe militaire, puisque le despotisme et l'invasion en étaient tout récemment sortis, et qu'excepté *quelques rêveurs surannés de gloire*, la dernière tête pensante du pays comprenait la loi nouvelle, la loi du travail, qui vit de paix. Ce n'était pas le principe aristocratique, puisque 1789 ne s'était levé que contre l'inégalité des castes : ce n'était pas, comme une secte spirituelle et dogmatique le préconisait dans les journaux et à la tribune, la constitution de la classe moyenne, puisque ce n'était là que de l'aristocratie déplacée et du privilége sans prestige. Qu'était-ce donc ? La constitution organique et progressive de la démocratie tout entière, le principe expansif de la charité mutuelle et de la fraternité sociale organisé et appliqué à la satisfaction des intérêts des masses. La solidarité du trône et du peuple dans sa plus large et dans sa plus universelle acception. Là, le gouvernement nouveau aurait trouvé son principe, sa base, sa raison d'être et ses conditions d'existence et de durée ; de ce principe hardiment découvert, et sagement pratiqué, il eût vécu, il eût grandi, il eût duré ce que durent les gouvernements, le temps de leur mission. Ce principe aussi moral que populaire eût été sa légitimité, sa religion à lui, et il eût été sa force suffisante contre toutes les factions. Le problème était celui-ci : faire du pouvoir la personnification du peuple ; autrement le peuple se personnifie dans les révolutionnaires et dans ses tribuns. L'ancien régime s'était appelé le gouvernement du sacerdoce, puis le gouvernement des nobles; la république s'était appelée le gouvernement de la foule, l'empire s'était appelé le gouvernement de l'armée; la restauration le gouvernement des Chambres ; 1830, s'il voulait avoir un nom, devait s'appeler le gouvernement des masses. Sa mission comme son salut, c'était de prendre en main les intérêts moraux et matériels de l'humanité entendue dans sa plus large acception, et de faire des *Œuvres populaires,* non pas par des *Institutions ultra-populaires,* mais par un pouvoir hardiment emprunté au peuple, et restitué en bienfaits au peuple ; il y avait là une longue et large carrière, on n'y a fait que peu de pas ! La révolution est finie, disent tous les dix ans depuis cinquante ans les hommes

à vue courte. La révolution commence tous les jours, disent tous les jours les sages; la révolution politique a accompli en effet une ou deux de ses phases. La révolution sociale, non. Elle n'a pas touché encore à sa plus grande question : le pouvoir, providence du peuple, la charité dans les lois.

Quant à l'extérieur, je l'ai dit dans un des articles précédents, la diplomatie des quatre ou cinq premières années du gouvernement de Juillet est un chef-d'œuvre d'habileté, de ménagement et de sagesse. Elle a compris la paix, et elle l'a fait comprendre. C'est pour cette intelligence qu'elle sera honorée et bénie. Elle a plus servi les idées par ces dix ans de paix maintenue que par dix journées d'Austerlitz. Ceux qui vocifèrent la guerre sont d'un autre siècle; ce sont des esprits attardés ou impatients, qui placent la violence du bras de l'homme au-dessus de la toute-puissance de l'esprit humain. Le moindre soldat comprend la guerre; c'est l'œuvre brutale. Il fallait un sage pour se dévouer à la paix; c'était l'héroïsme de l'intelligence. Un prince négociateur peut être plus grand qu'un prince conquérant : les traités sont des conquêtes.

La politique de la France fut donc bien conduite jusqu'à deux questions qui n'étaient point la guerre, mais qui étaient deux grandes positions prises pour la paix. Ces deux questions sont l'Espagne et l'Orient.

Je l'ai dit à la tribune dès 1835, et bien avant qu'on me comprît; je l'ai dit à l'époque où la gauche même se scandalisait de l'audace de mes paroles; je l'ai dit à l'époque où je le disais tout seul; je l'ai dit avant que le ministère du 22 février eût inventé cette coopération insuffisante et compromettante que la Chambre fit bien de lui refuser. La France devait à l'Espagne, à elle-même, à sa gloire, à sa vertu, à sa politique et au monde d'intervenir en Espagne.

Les analogies d'institutions, de situation, de races, d'intérêt politique, sont les parentés des nations. Ces parentés imposent des devoirs et confèrent des avantages. La France a toutes ces parentés avec l'Espagne; elle en avait une nouvelle, l'établissement simultané de la liberté constitutionnelle. Laisser périr dans les convulsions sanglantes de l'anarchie la cause de la reine et de la liberté en Espagne, c'était forfaire à sa propre

liberté en France. Laisser l'Espagne se démembrer dans les boucheries de la guerre civile, c'était forfaire à l'humanité. Laisser don Carlos, soldé par l'Europe absolutiste, combattre au nom des puissances la cause française en Espagne, et le regarder faire, c'était forfaire à la dignité et à la sécurité de la France en Europe. Pour ces trois causes, un gouvernement humanitaire, politique et national devait intervenir avec toutes ses forces en Espagne. Dans la voie de la justice et de son droit, une nation doit tout ce qu'elle peut. Nous ne l'avons pas fait, nous en serons punis; nous le sommes déjà par l'isolement. Nous avions là une sphère d'influence et une attitude; nous n'avons plus ni l'une ni l'autre.

Quant à l'Orient, dès 1834, j'ai averti l'opinion, le gouvernement, la Chambre, que toute la politique extérieure de la France était là, et qu'il fallait négocier d'avance sur l'éventualité certaine de la chute et du démembrement de l'empire ottoman. On voit aujourd'hui si je me suis trompé.

Il fallait deux choses à la France après 1830 : la paix d'abord, sa sagesse l'a conquise; des alliances ensuite pour lui servir de point d'appui dans les éventualités de la guerre un jour. Ces alliances, ce système français pour son avenir, la France les trouvait inévitablement dans la question d'Orient prise de loin et bien prise. Trois puissances, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, avaient chacune un intérêt vital dans la question d'Orient : la Russie, un intérêt d'expansion vers Constantinople; l'Angleterre, un intérêt de communication vers les Indes; l'Autriche enfin, un intérêt de préservation sur le Danube. La France n'avait, elle, qu'un intérêt d'équilibre et de liberté des mers; en se portant avec l'une ou l'autre de ces puissances, elle faisait l'équilibre ou elle emportait la balance; mais il fallait se saisir du poids. Ce poids, c'était ce que j'ai appelé en 1838 un Ancône en Orient. La Syrie, avec ses analogies de religion, s'offrait tout armée à la France. D'accord avec une seule ou avec deux des puissances, cet Ancône était la paix; en lutte avec toutes, cet Ancône était une position inexpugnable prise pour la guerre. Mais la guerre était impossible dans ce système combiné d'avance, car la guerre eût été toujours de trois contre un. Quand on en est là, on ne combat pas, ou la guerre est bientôt

finie. Qu'on se souvienne des ouvertures de la Russie en 1828. D'ailleurs, la France avait là un rôle pacifique et prépondérant digne d'elle et qui lui créait pour deux siècles un système d'alliance en Europe; l'Orient et l'Occident se rencontraient et se secondaient dans les mers. Un tel système avançait l'humanité de plusieurs siècles, et, en donnant une sphère à la France, elle donnait de l'air à l'Europe, et des garanties à cet armistice d'aujourd'hui qu'on appelle la paix.

Le ministère français ne l'a pas voulu; il a mieux aimé guerroyer sans fin et sans but à Alger, rompre avec l'Angleterre, sans se lier avec la Russie, menacer la Russie, sans donner la main à l'Autriche, et livrer les peuples de la Syrie et des îles à un pacha d'Égypte pour favoriser le commerce par le monopole et la civilisation par le Coran. Il a mieux aimé que l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, inquiétées chacune par nous dans un de leurs plus grands intérêts nationaux, se liguassent forcément et contre nature, et se partageassent graduellement l'Asie centrale et la Turquie d'Europe, en laissant seulement pour nous satisfaire une dérision de souveraineté arabe à Alexandrie et à Acre! Il a mieux aimé la vieille et petite politique de rivalité et d'exclusion que la grande et neuve politique de concours mutuels et d'avantages réciproques ; il a mieux aimé étouffer en Europe que de prendre de l'espace en Orient; isoler la France que de l'allier; fortifier Paris, que d'élargir l'action de la France dans le Levant. Qu'il soit fait ainsi qu'il a voulu! Nous avons dès aujourd'hui l'isolement et la guerre en perspective, au lieu de l'expansion de vie nationale et de la paix. Les hommes prévoyants pleurent sur l'avenir d'une nation qui manque ainsi la route que la Providence lui traçait, et où elle aurait entraîné le monde. Dieu mène les peuples, dites-vous; mais les ministres à fausse vue les égarent.

L'histoire écrira le reste.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

DU TOME DEUXIÈME

DISCOURS ET ARTICLES — (1837-1840)

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT.

